

HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit hoc et ipse velim; si autem minus dignè concedendum est mihi.

II. MACHAB., XV, 39.

TOME NEUVIÈME



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1892





HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU

HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER
HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit, hoc et ipse velim; si autem minus dignè, concedendum est mihi.
II. MACHAB., XV, 39.

TOME NEUVIÈME



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1893

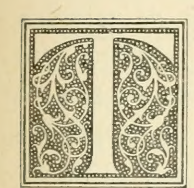

LIBRARY
JAN 26 1973
UNIVERSITY OF TORONTO



LIVRE LXI

Depuis la mort de Philippe-Auguste jusqu'à la réunion du Poitou à la couronne de France

(De 1217 à 1271)



Tout va changer en Aquitaine, ou plutôt tout est changé. Une confiscation légale et trop méritée l'a réunie à la couronne de France; la mort de Richard a détruit tout prétexte à des contestations que rien n'autorisait dans le prince coupable. Ce vieux nom même d'*Aquitania* est changé vers cette époque par un caprice de la nouvelle langue qui se produit, quittant peu à peu les formes latines, adoptant une prononciation qui abrége les mots, confond les syllabes finales avec celles qui commencent le mot suivant, précipite aussi le mouvement des lèvres et modifie la prononciation en lui donnant une allure plus alerte et plus vive. Ainsi de l'*Aquitaine* s'est faite *la Guienne,* dénomination qui n'est pas antérieure au XIIIe siècle, mais qui, depuis les derniers jours d'Eléonore, a presque toujours remplacé dans nos chroniques locales la première et antique dénomination.

L'Aquitaine commence vers ce temps à devenir la Guyenne.

De grands travaux de desséchements se firent à cette époque sur les parties marécageuses de l'ancien pays de Mauges. Antérieurement des travaux considérables avaient été faits dans cette vaste plaine qui s'étend de Vouillé-les-Marais (Vendée) jusqu'à la partie inférieure de la Sèvre-

Canal des Cinq-Abbés en Vendée.

Nantaise. Mais d'énormes difficultés s'étaient trouvées à l'achèvement des travaux, auxquels l'esprit d'association était indispensable. C'est ce qui porta, au commencement du XIIIe siècle, les cinq abbés de Saint-Michel-en-l'Herm, de l'Absie, de Saint-Maixent, de Maillezais et de Nieuil-sur-l'Autise, à solliciter de Pierre de Volvire, seigneur de Chaillé-les-Marais, une autorisation de dessécher des marais qui leur appartenaient mais qui étaient en grande partie sur un fief relevant de lui. Ce seigneur comprit de quelle utilité pouvait être une telle entreprise. Il donna la charte en 1217. On se mit à l'œuvre, et les bras vigoureux des moines et de leurs serfs en eurent fini en peu d'années avec un canal de près de trois lieues de long qui, depuis l'île de Vouillé (a), se dirige obliquement du Nord-Est au Sud-Ouest jusqu'à la Sèvre. Ce sont autant de terrains donnés à l'agriculture, et c'est un des grands services que lui aient rendus dans cette contrée l'intelligence, le zèle et l'activité de ces hommes oubliés aujourd'hui, mais qui ont laissé à cette œuvre dans toutes les cartes le nom de *canal des Cinq-Abbés* (b). C'est au reste le seul qui puisse lui rester. Par une fatalité commune à ces ingénieux ouvriers, pas un n'a conservé sûrement son nom dans notre histoire : les ravages des hommes et du temps ont tout effacé.

Nous savions seulement que l'entreprise gigantesque se prolongea après eux ; car les efforts de toute une vie d'hommes n'avaient pu suffire à un desséchement complet. Tous les gouvernements qui se sont suivis jusqu'à présent ont successivement encouragé ou abandonné la grande affaire qui est encore à reprendre sur une grande partie du territoire mouillé qu'enclavent les départements des Deux-Sèvres et de la Charente (c).

(a) Vouillé-les-Marais, arrondissement de Fontenay, canton de Chaillé-les-Marais.

(b) V. du Tressay, *Hist. des Evêques de Luçon*, I, 402 ; — La Fontenelle, *Chroniques fontenaisiennes*, préface, p. 11 ; — *Bulletin de la Société académique de Poitiers*, V, 244 ; — Arnaud, *Histoire de l'abbaye de Nieuil*, passim.

(c) Smolet, III, 276 et suiv.

Louis VIII succède à Philippe-Auguste.

La mort de Sans-Terre avait été pour l'Angleterre l'occasion d'une secousse qui y entretenait la guerre sous une forme inattendue et très inquiétante. Philippe-Auguste, après la décision d'Innocent III qui lui avait donné le royaume dont Jean s'était vu privé, y avait envoyé son fils Louis. Celui-ci s'était vu entouré de barons mécontents qui en majorité l'acceptaient pour roi afin de se débarrasser d'un pouvoir odieux. Mais ce dernier étant mort, ce fut autre chose ; l'esprit national se réveilla ; on songea aux graves inconvénients d'un pouvoir étranger, et ce sentiment se fortifiait de sérieux mécontentements venus du caractère impérieux de Louis qui n'avait pas su se faire aimer. Enfin Jean laissait un jeune prince, enfant il est vrai, mais qui avait pour lui ce principe sacré et toujours salutaire de la légitimité que les peuples ne méconnaissent pas en vain ; on se rallia donc autour du berceau ; en dépit d'efforts énergiques, après s'être défendu contre le gros de la nation, et malgré les remontrances du Pape qui lui avait retiré un rôle devenu sans objet, il lui fallut revenir en France pendant qu'en Angleterre, les grands et le peuple réclamaient Henri III et s'enivraient des plus patriotiques espérances.

Evénements qui privent Henri III de ses domaines en Normandie et en Guyenne.

Le retour de Louis se fit en 1217. Par un traité du 20 septembre, il remettait à Henri la couronne d'Angleterre qu'il avait solennellement reçue au mois de juin précédent. Par suite, la liberté fut rendue à un grand nombre de Poitevins de toutes conditions (a). Quelques-uns le suivirent en Languedoc ; il y assiégea de nouveau Toulouse où le Comte Raymond VI soutenait l'inique parti des Albigeois (b). Mais son père, qui se sentait affaibli par l'âge et la maladie, le rappela prudemment en 1219, désireux qu'il se trouvât près de lui à son dernier moment. Il est croyable que ce fut après ce retour, que voulant témoigner aux Poitevins une bienveillance qui diminuait aussi, sans qu'il y parut

Louis VIII soumet l'Aquitaine anglaise.

(a) *Spicileg.*, XI, 171.

(b) Clémencet, *Art de vérifier les dates*, IX, 386.

trop, l'influence des barons sur les affaires publiques, il confirma, en les augmentant, les priviléges de la commune de Poitiers (a). De toutes parts d'ailleurs ce même progrès s'agrandissait, et les libertés communales qui s'accentuaient de plus en plus, marchaient à des conquêtes rapides et déjà présidaient à une société nouvelle, parallèlement à la royauté qui les protégeait. C'est ainsi qu'ils gagnèrent à la protection et peut-être encore plus à la politique de Philippe d'être exemptés des tailles ordinaires, d'avoir un maire élu par eux aussi bien que douze jurés ou échevins qui répondaient au roi de lui garder la ville; des foires, des marchés leur furent donnés en même temps, dont le péage entrait dans les revenus de la ville. C'était réellement une vie propre donnée à la cité et des droits qui ne pouvaient manquer de s'étendre bientôt et d'y compléter les libertés et les juridictions communales (b). C'est aussi pendant ce voyage en Poitou, que Louis VIII s'avança jusqu'à Saint-Maixent, y dota la ville de libertés et de priviléges qui s'étendirent bientôt comme partout ailleurs, et y posa les premières pierres du château qui eut un rôle important dans les guerres suivantes. C'est de ce château que, six ans après, Louis data la confirmation de la charte communale de la ville de Niort. Il formait ainsi, partout où l'occasion s'en présentait, des liens plus solides entre la monarchie qui s'affermissait et la bourgeoisie qui lui assurait la certitude d'un gouvernement plus commode que celui de certains grands vassaux qui avaient tant abusé de leur pouvoir.

Avantage qu'il y trouve.

Charte communale de Niort.

Philippe-Auguste put se réjouir de laisser ainsi à son fils un trône déjà affermi. Son dernier moment arriva à Mantes, dans l'Ile-de-France (c), le 14 juillet 1223. Son fils aîné devenait Louis VIII, et surnommé déjà le *Lion* par sa bravoure, il fut sacré à Reims avec la reine Blanche, sa

(a) D. Fonteneau, XXIII, 251.

(b) V. Bouchet, *Annales*, p. 166.

(c) Mantes, *Medunta*, sous-préfecture de Seine-et-Oise, a 5,000 habitants.

femme, le 8 août suivant. Henri III, au lieu d'assister à la cérémonie en qualité de duc de Guyenne et de pair de France (1) prétendait protester sans aucune apparence de raison, et plus docile qu'il n'aurait fallu à une rancune que cependant il lui importait d'oublier. Il fit, dès qu'il eut appris la mort du feu roi, sommer son successeur de lui rendre la Normandie. Louis, pour toute réponse, fit publier aussitôt les ordonnances de Philippe-Auguste qui annexaient à la couronne pour crime de félonie tous les fiefs possédés en France par les Anglais. A cette époque le Poitou et l'Aquitaine étaient restés, bien entendu, à Eléonore, et revenus après elle à sa descendance qui était toute anglaise. Cette fois la révolte du prince anglais qui la représentait, l'insolence d'un pair du royaume qui osait secouer toute dépendance de son suzerain, autorisaient toutes les sévérités de la loi pénale, et la déclaration que fit Louis VIII de ce dépouillement mérité est revêtue de toutes les conditions juridiques. C'est ce qu'il ne faudra pas oublier désormais pour juger sainement des droits acquis soit par les Anglais dans les longues guerres qui vont suivre, soit par les Français défendant un sol qui leur était revenu légitimement.

Ses campagnes en provence contre les Albigeois.

Un autre fait, moins facile à accepter pour nos historiens de l'école philosophique, nous rappelle un instant vers les contrées toulousaines où la guerre contre les Albigeois se poursuivait avec l'acharnement de toutes les guerres civiles. Le grand pape Innocent III, qui en savait bien la portée, avait vu clairement aussi qu'il n'y avait qu'à des mesures énergiques qu'on pût recourir pour sauver la religion des méchancetés héritiques, et les peuples chrétiens des calamités qu'ils subissaient : Il avait donc excommunié le comte Raymond VII, le principal fauteur de ces crimes, et déclaré Simon de Montfort, le chef des croisés, légitime possesseur de toutes les terres que la guerre lui livrerait sur l'ennemi. Simon s'était fait ainsi un domaine considérable par ses victoires réitérées et lorsqu'il

Sage politique du pape Innocent III.

Et de Simon de Montfort.

mourut en 1218, il avait nanti de cet héritage son fils Amaury et Guy son frère. Ces deux seigneurs, par suite de leurs pertes pendant les hostilités, s'étaient vus privés de leur fortune, et ne possédaient qu'en perspective des biens qu'il fallait conquérir et dont on ne pouvait guère prévoir l'échéance. C'était une véritable détresse, et, pour en éviter les conséquences, ils vendent à Raymond VII tous leurs droits sur le peu qu'ils possédaient encore et, abandonnant le pays, se retirent en France où ils cèdent au roi tous leurs droits sur les conquêtes des croisés, par un traité du 14 janvier 1224. Le parti le plus avantageux en cela était bien celui des vendeurs. Celui du roi devait lui être moins lucratif.

Louis VIII entre en campagne et soumet l'Aquitaine et Lusignan.

Toujours est-il que c'était là pour Louis les préliminaires d'une expédition.

Mais une expédition où il s'agissait de se soumettre l'Aquitaine n'était pas à improviser. Ce ne fut que l'année suivante, en 1224, que Louis se mit en campagne vers le milieu de juin. La réunion de l'armée avait été indiquée à Tours. Il passa avec elle la Loire, et marcha sur Niort. Savary de Mauléon, qui commandait toujours en Guyenne pour l'Angleterre, s'opposa sans succès à la marche du roi. Une bataille rangée, qu'il ne craignait pas d'aborder, lui ménagea une défaite qui le força de battre en retraite, il courut se renfermer dans la Rochelle (a). Louis, qui ne voulait pas laisser derrière lui un ennemi dont il avait droit de se méfier, exigea du comte de la Marche, Hugues X de Lusignan, qu'il remit son château de Lusignan aux mains de Mauclerc, comte de Bretagne, pendant tout le temps que le roi resterait en Poitou. Hugues y consentit, et après le départ du prince il put rester dans son manoir dont la force et la position furent toujours d'une haute importance. Toutefois ce traité n'était pas le seul à conclure. Un autre Lusignan pouvait inquiéter un négo-

(a) Mézeray, II, 262 ; — Clémencet, V, 538 ; — Arcère, *Histoire de la Rochelle*, I, ad h. ann.

ciateur habile et la prudence voulait que, pour son nom et le caractère altier qui s'y rattachait, on s'assurât aussi de ses dispositions. C'était Geoffroi, quatrième fils de Hugues X, qui, par son mariage avec une vicomtesse de Châtellerault, venait d'acquérir la vicomté. Il s'agissait de s'assurer également de lui, et Louis exigea que le jeune chevalier lui prêtât hommage légal pour sa nouvelle dignité aussi bien que pour sa seigneurie de Vouvent (a).

Ces précautions prises, Louis se jeta rapidement sur le Limousin puis sur le Périgord, et reprit ainsi sur l'Angleterre tout ce qu'elle possédait en deçà de la Garonne. Il ne restait plus qu'à la chasser de Bordeaux et de la Gascogne. Mais là d'autres soucis sollicitaient l'intervention d'une armée. Le Toulousain, où malheureusement le comte Raymond s'était fait par une fausse politique le chef des Albigeois, et qui avait en tête comme défenseur de l'Eglise et de l'ordre social le comte Simon de Montfort. Les opérations militaires durèrent sur ce théâtre avec diverses péripéties de revers et de succès jusqu'en janvier 1225. Les Anglais avaient profité de cette diversion pour se maintenir sur certains points où il fallait les souffrir, quoique les places prises sur eux se maintinssent solidement au pouvoir de leur garnison. Il y avait donc toujours une opposition au nouveau pouvoir de la part des seigneurs poitevins. Quelques bonnes raisons qu'ils en eussent, il ne pouvaient se détacher de cette dynastie anglaise qui était venue se greffer sur celle du Poitou par les Plantagenet. Cette opiniâtreté les aveuglait et reculait de plusieurs siècles le moment où la nationalité française, avec sa glorieuse prépondérance sur le monde, devait enfin faire jaillir de l'unité du pouvoir une source féconde de paix, de prospérité et de grandeur.

Il marche ensuite contre le Toulousain.

Opposition mal entendue des barons poitevins.

Au reste les barons poitevins n'étaient pas seuls à soutenir la lutte. De nombreuses troupes anglaises cou-

(a) D. Fonteneau, I, 305.

vraient le sol et secondaient la résistance. Diverses raisons portaient Louis VIII à une interruption des hostilités. Au commencement d'un règne, la présence du prince ne peut sans préjudice manquer longtemps à sa capitale où le système féodal surtout pouvait déterminer des secousses sérieuses. Une raison non moins impérieuse lui faisait désirer la paix. Il se sentait malade et le besoin de repos lui persuadait d'en aller chercher les moyens. Il conclut donc, en janvier 1225, une trêve de trois ans moyennant trente mille marcs d'argent qu'il se fit donner par Henri III [a].

Sa trêve avec l'Angleterre.

Un autre moyen s'offrait encore pour user de la trêve. C'était la santé du prince qui déclinait sensiblement et lui commandait le repos. Il revint donc à Paris, et le 28 janvier de l'année suivante 1226, il obtint un acte dont la solennité ajouta sa valeur importante au renouvellement de la cession faite en 1221 du comté de Toulouse cédé alors à Louis VIII. Raymond VII s'opposait, depuis la mort de son père, à l'accomplissement de ce traité, attaché qu'il était autant à l'héritage de celui-ci qu'à ses principes et à ses erreurs. Cette opposition lui valut une excommunication par le légat de Saintonge en même temps qu'Amaury et Guy réitéraient l'abandon de leurs droits. Après quoi, autorisé une fois de plus à agir contre les révoltés, le roi entraîne après lui deux cent mille hommes vers la Provence, s'y rend maître d'Avignon, du Languedoc dont toutes les villes s'ouvrirent devant lui ; mais la maladie envahit son armée, il en est lui-même frappé. Il n'eut pas le temps de rentrer à Paris. Comme il y revenait par l'Auvergne, il fut obligé de s'aliter à Montpensier, près d'Aigueperse, et y mourut le 8 novembre [b]. Ainsi commença le grand règne de saint Louis, dont nous verrons bientôt les relations avec notre histoire.

Il meurt au milieu de ses guerres.

Pendant que les mouvements militaires agitaient ainsi les plaines et les villes de la Guyenne méridionale, le Poitou

Intervalle de paix en Poitou.

(a) Daniel, Mézeray, Rapin, Thoiras, Smolet, *ad h. ann.*

(b) Clémencet, V, 539. — Daniel, III, 619. — Nangis, *ann.* 1226.

jouissait d'une paix relative. Les châtelains s'étaient portés en grand nombre sur les rives du Rhône et de la Garonne; mais beaucoup d'entre eux, par amour de la paix ou par une affinité plus ou moins apparente avec le nouveau régime dont ils pressentaient le triomphe, restaient dans leur pays et s'y livraient aux habitudes d'une vie devenue déjà plus douce et de plus faciles relations. C'étaient les mêmes transactions que toujours entre les grands, le peuple et les monastères; de nombreuses réparations d'injustices par les voleurs repentants et par leurs ayant-cause survivants et se préoccupant du salut de leurs âmes; enfin, des dons et des rentes faits aux abbayes et prieurés. D'autres contractaient des emprunts pour aller en Terre-Sainte accomplir un vœu ou secourir par dévotion les chrétiens opprimés par les infidèles. Au bas de ces actes figuraient toujours les plus grandes illustrations du pays; comme les La Trémouille, les Thouars, les Parthenay, les Vivonne, les Lusignan, près desquels on voit revivre entre beaucoup d'autres moins importants les noms de nos vieilles abbayes: Saint-Cyprien, Nouaillé, Montierneuf, les Châtelliers, la Grénetière, Sainte-Croix, Saint-Hilaire, Charroux, Maillezais, et tant d'autres dont la vie s'entretenait active et laborieuse, aussitôt que la paix leur était rendue. Ils se rejetaient alors d'autant plus dans les travaux de l'agriculture, de l'étude et des manuscrits.

Fondation des dominicains à Poitiers.

C'est de cette époque aussi qu'il faut dater à Poitiers l'établissement des frères prêcheurs ou dominicains qui avaient pris naissance pendant la croisades des Albigeois et, après la guerre terminée, s'étaient établis en divers lieux pour continuer leurs prédications contre cette odieuse réunion de toutes les hérésies adoptées par ces malheureux.

C'était encore sous l'épiscopat de Guillaume Prévot, vers 1220. Ce prélat voulut les avoir, dans la pensée d'opposer leur parole éloquente aux efforts que l'hérésie ne manquait pas de faire pour répandre partout, quoique

domptée dans le Midi, le venin de ses doctrines mortelles. Le doyen du Chapitre, Philippe, aimait ces religieux et s'entendit avec l'Evêque et le Chapitre pour procurer leur installation. Il y avait alors une église paroissiale de Saint-Christophe, sise au milieu de la ville derrière le palais des comtes, cette église appartenait à Saint-Cyprien qui, s'arrangeant avec le doyen, l'abandonna aux nouveaux religieux avec des vignes considérables qui l'entouraient vers le Sud jusqu'au delà de l'enceinte murale. Le titre paroissial fut transféré à une chapelle de Notre-Dame, dite La Petite, en vue du palais et entre Saint-Christophe et Notre-Dame-la-Grande. Toutes les franchises et immunités de la paroisse avec tout le terrain qui en dépendait furent abandonnés aux nouveaux maîtres à condition qu'ils resteraient soumis à l'évêque, au doyen et à l'Eglise de Poitiers. Peu à peu leur domaine s'étendit (a), leur importance devint considérable à Poitiers à mesure que s'y développèrent les études sérieuses ; ils s'adonnèrent tant à la théologie qu'à la prédication, et se mêlèrent dès les premiers jours de leur existence à la vie intellectuelle de la cité où nous les suivrons dans leurs rapports avec les corps savants dont elles partageront les travaux et l'influence. Leur église n'existe plus. Elle avait été augmentée au XVe siècle par des seigneurs de Morthemer et de Couhé qui y avaient la sépulture de quelques-uns des leurs. Elle a disparu avec tant d'autres depuis les destructions révolutionnaires et ne laisse plus de traces dans un quartier que sa disparition et celle du couvent a livré totalement à une nouvelle physionomie (b).

Etablissement des cordeliers.

Les cordeliers ou franciscains de saint François d'Assise, qui avaient reçu en 1210 l'approbation de son Ordre par le pape Célestin III, vinrent aussi à Poitiers vers le même temps. C'étaient de nouveaux auxiliaires pour le ministère

(a) *Gall. christ.*, II, *instrum.*, col. 338 ; — Dufour, *Ancien Poitou*, p. 396 et suiv.

(b) La Liborlière, *Vieux Souvenirs de Poitiers*, p. 60 ; — Thibaudeau, I, 397.

pastoral qu'ils secondaient de leur zèle pour l'administration des sacrements et de la parole. Ils eurent pour fondateurs à Poitiers Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et son second fils Guy, seigneur de Cognac et de Merpins. Un peu plus tard ils eurent aussi la faveur d'Alphonse, frère de Louis IX, que ce saint roi avait apanagé du Poitou.

La maison de ces religieux, dont une rue porte encore le nom, avait été d'abord celle des Fratricelles, sorte de confrérie composée d'hérétiques dont les doctrines et les mœurs perdues avaient causé l'expulsion et la perte. Des habitations et des rues s'étaient formées autour des vastes enclos qu'on avait faits à ces faux frères soit en regard du palais, soit vers les parties méridionales et occidentales de la cité. Nous suivrons aussi l'action sociale de ces religieux qui s'étaient acquis un vrai droit de bourgeoisie en s'adonnant à tout ce qui pouvait à Poitiers favoriser le développement des études et l'action orthodoxe de la religion (a).

Les ladreries ou léproseries.

C'était aussi le temps des léproseries ou maladreries, destinées à servir d'hôpitaux aux malheureux atteints de la lèpre. Cette horrible maladie n'était pas venue en Europe et même en Poitou par suite des croisades, comme on l'a répété souvent. Elle y était bien antérieure, car les voyages en Orient dataient de longtemps déjà et avaient apporté des cas de lèpre sur nos plages, dans nos campagnes et dans nos cités. Mais le nombre s'en était bien accru depuis le retour des croisades, où un grand nombre n'avait pu se garer de la contagion. Le mal s'était répandu et il avait fallu dans les villes et dans les campagnes former à ces pauvres malades des asiles où ils se vissent entourés de l'isolement qui seul pouvait garantir de leur contact.

Quels soins leur prodigue la religion.

La religion, avec son autorité maternelle, s'était mise comme toujours entre la société contaminée et ceux

(a) *Histoire des Familles du Poitou,* II, 124 ; — Dufour, *Ancien Poitou,* p. 411 et suiv.

qu'elle devait garder contre le malheur d'être atteints. Elle se prêta donc à exiler de ce milieu et à protéger ceux qu'on avait reconnus légalement frappés. Elle créa des maisons de refuges, de vastes terrains où pouvaient habiter, mais sans en sortir, ceux dont on redoutait le contact, et leur isolement se faisait par une cérémonie religieuse où le prêtre interdisait aux malades sous peine d'excommunication, tout rapprochement, tout rapport matériel avec un seul de ceux dont on les séparait (a).

Ladrerie à Poitiers.

A Poitiers leur établissement était placé en dehors de la ville, vers la porte de Paris, qui eut alors et a conservé longtemps le nom de Saint-Lazare, donné pour patron à ces hôpitaux. Un ordre religieux se fonda pour cette œuvre sous le nom de *Frères de Saint-Lazare*, et se répandit partout au service des malades. En 1226, il n'y avait pas moins de deux mille lépreux sur le seul territoire du domaine royal, où Philippe-Auguste et Louis VIII leur faisaient des aumônes considérables (b).

Mort de l'évêque de Poitiers Guillaume Prévot.

Aucune de ces choses si importantes à la religion ne s'étaient faites sans que l'évêque Guillaume Prévot y eût prêté les mains et les eût ménagées même dans cet esprit de zèle qui fait chercher à un évêque tous les moyens d'assurer la vie surnaturelle des âmes. Dix ans s'étaient passés dans ce même exercice des saintes œuvres et le dernier terme approchait. Il put encore le 19 (ou le 23) octobre 1224, procéder à la consécration de l'abbatiale de la Merci-Dieu, achevée enfin après plus de soixante-dix ans de travaux et d'interruptions (c).

Épiscopat de Philippe, LXII[e] évêque.

Son successeur, le soixante-deuxième de nos évêques, fut ce Philippe qui était doyen du Chapitre à la mort de Maurice de Blazon et qui avait annoncé cet événement au diocèse. Dès cette première année de son gouvernement

(a) D. Fonteneau, XVII, 49.

(b) *Gall. christ.*, II, col. 1183.

(c) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXXVII, 13 ; XXXIX, 167.

il donna ses soins à établir le culte presque oublié de saint Maximin, qui l'avait précédé au IVe siècle sur le siége de Poitiers, et qui, y étant mort vers 340, avait été inhumé dans l'église de Mouterre-Silly, près Loudun, localité dont sa famille était propriétaire. La plus profonde obscurité avait entouré ce tombeau. Quelques premiers miracles y avaient été opérés aussitôt après sa mort. Cinq cents ans s'étaient presque écoulés sur ses cendres refroidies, mais sans doute la confiance populaire conduisait encore auprès d'elles, ou peut-être quelques prodiges nouveaux se produisirent-ils qui persuadèrent à Philippe de rendre à la sainte dépouille des honneurs mérités. Nous voyons qu'il devait y avoir sur cela une idée préconçue puisqu'à peine honoré de l'épiscopat, il se fit un devoir de lever le corps de saint Maximin, c'est-à-dire de le placer en octobre de cette année dans une châsse qui fût exposée désormais dans l'église de Mouterre et honorée publiquement. Les reliques y furent détruites lors des invasions calvinistes du XVIe siècle; mais l'histoire en a gardé le souvenir de façon à le rendre inséparable de l'épiscopat de Philippe (a). Le *Grand Gauthier* qui s'épargne peu les fautes de chronologie ne donne à l'épiscopat de Philippe qu'une durée de deux ans. Nous verrons qu'on peut y en ajouter six autres; des chartes de 1234 attestent toujours qu'il vivait encore à cette date et qu'il y agissait officiellement.

Alphonse, frère de saint Louis, devient comte de Poitiers.

La mort de Louis VIII avait été un grand événement, ayant sur la France et l'Aquitaine une influence qui allait se développer immédiatement et qu'une précaution très politique devait seconder sans retard. Louis, par son testament, tout en laissant la France à son fils aîné, qui allait être saint Louis, sous la régence de sa mère la reine Blanche de Castille, avait laissé pour héritage à Alphonse, son troisième fils, le comté de Poitou et le duché d'Aquitaine.

(a) V. *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, VIII, 85 et suiv.; — *Gall. christ.*, II, col. 1184; et ci-dessus, III, 279.

Rien de plus sage que cette mesure qui opposait aux prétentions de l'Angleterre qu'il fallait prévoir et aux résistances des barons aquitains qui s'agitaient toujours, un prince français, intéressé à garder à sa famille le fief dont il devenait le maître et le défenseur et qui, en des guerres serait toujours aidé puissamment par le roi de France. Voilà donc une période nouvelle qui s'ouvre sous nos yeux. La monarchie va se développer et s'étendre. L'unité faite par Charlemagne et défaite par l'insuffisance de ses successeurs, va reparaître et, peu à peu mais sûrement, conservera la nationalité française à travers des combats où la dernière victoire couronnera les efforts de l'unité et pliera sous un même joug toutes ces puissances provinciales dont la vie ne devait être qu'une longue transition vers le but de la Providence.

Avènement du roi saint Louis et de Blanche de Castille, sa mère.

Le double instrument destiné à cette grande révolution était tout dans le nouveau roi et dans sa noble et sainte mère. Jamais deux cœurs n'avaient été si intimement unis pour tout ce que la foi chrétienne peut mettre dans l'intelligence humaine de beau, de digne et d'élevé. Blanche de Castille était une sainte ; elle avait compris le devoir de sanctifier ses huit enfants et porté ses soins principaux sur celui que ses prochaines destinées rendaient l'objet incessant de ses soins et de son attention. Elle avait ainsi développé dans le jeune héritier du trône les vertus qu'elle avait vu pratiquer par son père pendant les vingt-six années d'une union bénie de Dieu et qu'ils s'étaient efforcé de rendre utile à leurs peuples par les grands exemples de justice, de dévouement et de sainteté. Si nous ajoutons que Blanche secondait sa remarquable beauté par une majesté que tempérait une affabilité tout aimable, et que son intelligence était nourrie par une instruction solide et une foi à toute épreuve, on sentira combien elle devait être capable d'un bon conseil dans les cas les plus difficiles; on aura une juste idée de cette douce et énergique puissance que Dieu plaçait sur le trône à côté d'un fils de onze ans qu'elle

allait diriger pendant une minorité difficile avec autant de prudence que de fermeté.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des oppositions que l'ambition, l'intérêt, les vieilles rancunes et l'orgueil froissé élevèrent dès le commencement contre la régente, ni de faux prétextes allégués contre elle par ceux qui, sans égards pour les titres les plus légitimes, se roidissaient contre ce qu'ils appelaient la régence d'une femme étrangère, comme si elle avait pu l'être après s'être identifiée vingt-six ans avec les intérêts et le gouvernement d'un roi de France, et quand elle était la mère du roi actuel. Ces arguments étaient ceux des barons vassaux de la couronne, possesseurs des fiefs assis autour de la capitale et dont chacun avait une raison pour aspirer à la direction des affaires. En Guyenne, il aurait dû en être autrement. La régente était tout à fait de la famille nationale. Petite-fille d'Eléonore, nièce d'un de ses fils, exempte de tout reproche à l'égard des Poitevins, elle aurait pu espérer d'eux un sentiment plus patriotique et une adhésion plus généreuse à sa politique impartiale. C'est pourtant le contraire qui arriva. La noblesse d'outre-Loire ne songea point que débarrassée de la suzeraineté anglaise qu'elle avait combattue si souvent, appartenant légalement au royaume de France par suite de la juste confiscation des Etats du meurtrier d'Arthur de Bretagne, elle avait à se ranger avec tous ses bannerets sous la bannière des Francs pour y trouver sûrement des jours de repos et de prospérité, avec autant de cette gloire guerrière qu'il fallait de temps en temps à un peuple dont la nature belliqueuse ne le cédait à aucun autre. C'est cette nature même pourtant qui empêcha l'unité de se faire. Cette nation méridionale, aussi légère que brave, se tournera pendant plus de deux siècles encore vers les partis les plus opposés, se livrant tantôt à l'Angleterre, tantôt à la France ou à l'Aquitaine, autant pour ne pas abandonner les champs où l'on se bat que pour faire curée des dignités et des richesses que

Opposition de la noblesse française à la régence de Blanche.

lui offriront les nationalités adverses qui sauront se la disputer et l'acquérir.

Celle de Guyenne ne lui est pas plus sympathique.

Et qu'on n'objecte pas pour justifier ces inconstances les exigences de la féodalité qui, par ses lois formelles, imposait des suzerains différents selon que le fief tombait par le hasard de la guerre aux mains de maîtres qu'il fallait suivre nécessairement. Les Lusignan, les Mauléon, les Chabot n'avaient pas eu besoin de cette force majeure pour se ranger à leur gré sous des bannières opposées. De même nous en verrons d'autres les imiter beaucoup moins par principe que par calcul.

Nouvel état politique de la Guyenne.

Le comte Alphonse n'était qu'un enfant de neuf ans quand le Poitou lui échut en héritage de son père. Il fallait donc que la régente y formât, sous le nom de ce fils, un gouvernement qui, du reste, ne consistait plus dans l'Aquitaine entière mais dans les seuls domaines qui avaient constitué, à proprement parler, le comté dont Poitiers demeura la capitale. Le Poitou en réalité n'était donc plus qu'une partie de la France. Il dépendait de Paris et rien ne dépendait plus de lui dans ce vaste pays dont l'obéissance à un duc s'était étendue de la Loire aux Pyrénées. L'autonomie des provinces adjacentes périssait aussi, car le comté de Toulouse s'était soumis à la France par la cession de Raymond VII (a). Blanche allait bientôt confirmer ce traité par une négociation plus douce en elle-même. Il s'était agi dès avant la mort de Louis VIII d'un mariage entre Isabelle fille du comte de la Marche Hugues X de Lusignan et l'héritier de la couronne ; c'était un moyen d'assujettir ce grand amateur de querelles guerrières au pouvoir central ; on faisait aussi renoncer la femme de Hugues à des prétentions sur le duché de Guyenne, et sinon le bonheur d'un ménage au moins la politique française semblait assurée par ce projet (b). Mais de grands empêchements

Projets de pacification par des mariages qui ne réussissent pas.

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, p. 394.

(b) Daniel, IV, p. 286. — Velly, IV, p. 90.

étaient venus en 1226 contrecarrer ses desseins d'alliance. Dès cette année l'opposition des grands vassaux d'outre-Loire et d'outre-Seine s'était manifestée ouvertement sous prétexte de mécontentements plus ou moins fondés, un certain nombre avait même refusé d'assister au sacre de Louis IX, fait à Reims le 29 novembre, et les Poitevins, signalés jusque-là par leur résistance, n'avaient pas manqué cette occasion de se montrer. Hugues de Lusignan s'était joint à eux, et quand ils eurent été forcés de se soumettre devant les armes de la cour, on reprit comme un article du traité de paix signé à cette occasion le mariage jusque-là différé. On y ajouta même cette clause que le fils aîné du même comte, qui devait lui succéder sous le nom de Hugues XI, épouserait Elisabeth de France, sœur du roi (a). Pour ne pas sortir de notre chronologie, il faut indiquer ici l'érection à Luçon d'une église paroissiale dont nous ne trouvons que la date précise (1227) sans aucune mention du vocable ni du revenu. Il paraîtrait que cette érection se serait faite à la demande de Berthe, abbesse de Fontevrault depuis 1217, qui apparemment avait à cette érection quelque intérêt qu'on ne nous dit pas (b).

Révolte sans conséquence de quelques seigneurs Poitevins.

Nouveau mariage contracté entre Alphonse de Poitiers et Jeanne de Toulouse.

Eglise paroissiale fondée à Luçon.

A cette occasion du moins nous pouvons parler des seigneurs de Luçon que nous avons rarement rencontrés et dont l'origine est fort obscure. Les auteurs nous disent que d'abord le pouvoir administratif de la ville fut partagé entre les moines de l'abbaye et ce seigneur qui avait pris ou reçu le nom de *Dominus Lucionensis*. Ce n'est pas beaucoup avant l'époque où nous sommes que ces seigneurs acquirent une certaine autorité. Un Hugues de Luçon figure dans une charte de 1206, et revient dans une autre de 1214 annoblir la terre voisine de la Bréduriére. Un Raoul de Tonnay est seigneur de Luçon en 1206 et donne des marais à l'abbaye de Boisgrolland. Vers cette époque

Première mention des seigneurs de Luçon.

(a) Daniel, *ibid.*, IV, 7.

(b) Note ms. de notre Bibliothèque, *seges Pictav.*, vol. des Evêques.

aussi, Luçon, par un mariage, passe dans la famille de Thouars qui s'est montrée souvent favorable à l'abbaye de Luçon et à d'autres de la contrée jusqu'à ce que les la Trémouille, survenant plus tard, se montrent, au contraire, hostiles et injustes envers tous ceux que leurs prédécesseurs avaient protégés (a).

Nouvelle tentative des Anglais contre l'Aquitaine.

Mais, sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre Henri III, qui avait appris que ces traités contenaient des articles qui devaient lui interdire la Guyenne où il prétendait toujours avoir des droits, jeta ses troupes dans le Bordelais sollicitant, pour le seconder et pour retrouver une indépendance qui ne pouvait plus être que chimérique, le secours des barons de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou. Un refus accueillit partout cette demande, mais en Poitou il y en eut très peu qui se laissèrent entraîner par Savary de Mauléon : ce qui fit renoncer à toute entreprise, les Anglais se retirèrent et la paix revint.

Ce ne fut pas sans que de nombreuses conspirations contre la royauté et même contre la vie de saint Louis et la régence de sa mère, se soient renouvelées souvent pendant plusieurs années. Mais notre province jouissait d'un repos que les fauteurs de troubles ne voyaient plus possible d'y attaquer, le pays était bien gardé par de fidèles officiers qui tenaient les places fortes, veillaient sur celles qu'ils ne tenaient pas et maintenaient dans le devoir les petits vassaux moins à craindre et certains autres plus considérables mais plus prudents. Parmi ces derniers on ne doit pas oublier le comte de la Marche dont le rôle cependant n'avait pu s'accorder avec ses insurrections habituelles; ses intimités avec Savary pendant la révolte de celui-ci n'avaient pu permettre à la cour de fermer les yeux sur sa déloyauté, et il mérita ainsi, qu'en 1129, on lui ôtât tout espoir de l'union qui avait été convenue entre sa fille et le comte Alphonse de France.

(a) Du Tressay, *Histoire des Evêques de Luçon*, I, 186 et suiv.

On se tourna, pour ménager une alliance utile, vers Jeanne, la jeune fille du comte de Toulouse Raymond VII. Ce dernier, revenu enfin de ses erreurs et de ses révoltes, recevait, comme une des conditions de ce mariage, la jouissance, sa vie durant, de terres considérables dans le Toulousain, le Quercy, le Rouergue, l'Agénais et l'Albigeois, à condition que ces terres reviendraient toutes après sa mort en pleine possession à son gendre et à sa fille. C'était donc encore une portion de l'Aquitaine rendue à la France à de bien meilleures conditions que n'auraient pu lui faire un prince relativement pauvre comme était Hugues de Lusignan, et d'un caractère à porter le désordre dans toute famille qui l'aurait adopté.

Comment l'Aquitaine est rendue à la France.

C'était pourtant ce même Lusignan qui fondait, le 6 août 1230, à Valence, dans un vallon et près du village voisin de son château du Poitou, une abbaye de l'ordre de Citeaux. Elle fut construite en des conditions princières, avec de vastes proportions et un soin d'architecture dont ses ruines parlent encore [a]. On lui donna le vocable de Notre-Dame. En 1239 le comte y établit deux foires annuelles, dont le péage ne devait être recueilli qu'au profit des moines. La série de ses vingt-deux abbés connus, commence avec la naissance de la maison par un Jean, premier du nom, qui était déja remplacé neuf ans après par un Gervais qui reçut la donation des foires. En 1479, c'était un Raoul du Fou, successivement évêque d'Angoulême et d'Evreux, lequel fut un des généreux bienfaiteurs de l'abbaye, et fit réparer la nef de l'église fortement endommagée ; il continua de lui faire du bien jusqu'en 1510, année de sa mort, et mérita ainsi que dans les dyptiques du couvent il fut cité comme digne du titre de fondateur. Malheureusement, l'avenir lui réservait d'autres maîtres. Les abbés commendataires survinrent, précédant de peu la prétendue réforme. Ponce de Saint-

Fondation de l'abbaye de Valence,

Et son histoire.

(a) Valence n'est plus qu'un village de quelques feux, avec un moulin sur la Dive, et de la commune de Couhé (Vienne).

Georges, fils d'Anne de Morthemer, dame de Couhé, tint la pauvre abbaye sous sa main de 1526 à 1571, y dilapida tout à son profit, abdiqua le catholicisme et poussa l'infamie jusqu'à faire prêcher Calvin dans son église. Après ce sacrilège il fut capable d'un autre : il épousa une religieuse de Fontevrault et finit par se jeter dans les armées calvinistes, où il porta les armes contre son roi et sa patrie jusqu'en 1573. Alors il alla rendre compte de ses crimes à la justice de Dieu. Nous trouvons dans la suite des noms encore connus de notre temps et qui méritent un souvenir honorable, les Nuchéze, les Pidoux, les La Corbière, un d'Entragues qui fut évêque de Lectoure, et un Rabereuil, doyen de l'Eglise de Poitiers et grand vicaire de l'évêque Gilbert de Clérambaud. Il mourut en 1655 (a).

Gouvernement de la reine Blanche en Poitou.

Le gouvernement du Poitou n'avait qu'un chef nominal, le jeune comte Alphonse n'étant pas encore en état de gouverner. C'était donc de la reine Blanche que relevait toute l'administration des provinces qui commençaient à composer la France et à la grossir à l'occasion de quelques possessions de plus. Avec son intelligence élevée et le bon vouloir d'un conseil qui lui était dévoué, la reine parvenait à dompter les oppositions et fortifiait l'action administrative partout où elle pouvait mettre la main. Elle était parvenue à décider l'union projetée entre son fils Alphonse et la jeune Jeanne de Toulouse, qui donnait déjà à son futur époux tous ses Etats avec reversion à la couronne de France, si le comte ou la comtesse mouraient sans enfants : dans le cas contraire les héritiers devaient posséder en même temps le Languedoc et le Poitou qui, pour cela même, dépendraient toujours de la même couronne (b). Un peu plus tard en 1234 saint Louis épousait Marguerite de Provence, et réunissait ainsi à sa couronne une importante portion de

(a) *Gall. christ.*, II, 13, 59.

(b) Villeneuve Trans., *Histoire de saint Louis*, I, 121 et suiv ; — Daniel, IV, 291 et suiv.

l'ancienne Aquitaine. En même temps le duc de Bretagne, allié avec les Lusignan et les Mauléon contre la Monarchie, se décidait, en voyant l'inutilité de ses efforts, à soumettre son duché à Louis IX, et lui en faisait hommage. Les seigneurs de Lusignan et de Mauléon, affaiblis par ce fait de haute importance, avaient aussi baissé leur lance, et plusieurs années se passèrent sans qu'aucune secousse agitât le comté dont Alphonse était déjà le titulaire, inactif par son âge, mais très sûrement nanti par le testament de son père, que la cour entendait bien respecter.

Il faut placer ici la mort de notre évêque Philippe dont l'épiscopat de huit ans s'était passé assez paisible et finit le 8 février 1234. Il avait fait du bien aux monastères de Nouaillé, de Quinçay et de Montierneuf. Un titre de 1532 constate qu'il arrangea un différend soulevé contre ce dernier établissement par les corroyeurs habitant le boulevard de Chasseigne, au pied des murs de l'abbaye où travaillaient encore ces industriels du métier. Dès la fondation du monastère, Guy Geoffroy les avait obligé de transporter aux religieux le péage perçu depuis longtemps aux comtes pour l'usage des cours d'eau dérivés du Clain pour le travail des peaux. L'évêque devenu arbitre maintint l'abbaye dans son droit, moyennant quelques faveurs accordées aux riverains exerçant ce genre d'industrie (a). Mort de l'évêque Philippe.

Philippe fut remplacé en 1235 par Jean, quatrième du nom, connu sous le nom de Jean de Melun, parce qu'il était fils du vicomte Louis, de cette ville (b). On voit par cette nomination cherchée si loin de Poitiers que l'action de la France s'y faisait déjà sentir et que les amis d'Alphonse ne resteraient pas absolument étrangers aux choses du Poitou les plus importantes. Jean, voué dès son enfance à la vie cléricale, était archidiacre de Sens quand il fut élu pour Poitiers, sans qu'on sache bien en quelles circons- Avènement de Jean de Melun, LXIII[e] évêque.

(a) *Gall. christ.*, II, col. 1183 ; — Du Tems, II, 441.

(b) Melun, sous-préfecture de Seine-et-Marne, avec 8,000 habitants.

tances. Il n'y arriva qu'en 1236 ; on trouve son nom répandu en plusieurs chartes favorables aux abbayes de Maillezais, de Saint-Maixent, de Saint-Denis en France. Il se montra bienveillant envers le comte Alphonse auquel il remit l'obligation de l'hommage-lige que les comtes de Poitiers devaient à l'évêque pour le château de Civray ; il ne le fut pas moins envers Aimery de Vivonne pour des fiefs qu'il tenait de l'évêché. Il trouva même, dans la douceur habituelle de ses rapports, un moyen d'adoucir jusqu'à Hugues de Lusignan lui-même, qui lui donna un témoignage non équivoque de sa confiance, en le désignant en 1248 avec l'évêque de Limoges, Aimeric de Malmort, son exécuteur testamentaire. Nous le garderons ainsi laborieux, aimé et honoré de tous jusqu'en 1257 où quelques traits de gloire viendront caractériser plus au long la vie intelligente et affectueuse de ce digne prélat [a].

Il se montre bienveillant envers de grands vassaux.

Revenons aux affaires de la famille royale de France.

Mariage d'Alphonse ; ses possessions en Guyenne.

Quelques années s'étaient écoulées depuis les conventions pour l'union d'Alphonse et de Jeanne de Toulouse, et les deux fiancés s'étant mariés en 1239 Alphonse reçut de son père l'ordre de chevalerie, puis enfin en 1241 l'apanage qui le rendait comte de Poitou, auquel il ajoutait l'Auvergne, l'Albigeois, une partie de l'Aunis et de la Saintonge et enfin tout ce que le premier contrat de mariage arrêté en 1229 avait assuré au jeune prince dans le Languedoc. Cette tradition d'une sorte de royauté secondaire, ne se fit pas sans un apparat tout à fait royal et une solennité qui seule aurait dit les grands sentiments qui présidaient à cette solennité. Pour y avoir les seigneurs voisins du Poitou et des provinces voisines, le roi avait convoqué une cour plénière à Saumur, ville centrale que son commerce rendait déjà florissante et dont le château, avec ses vastes dépendances, se prêtait merveilleusement aux magnifiques développements des tournois et autres

Ses possessions en Guyenne. — Il est proclamé comte de Poitou à Saumur.

(a) *Gall. christ.*, I. col 1184 ; — Du Tems, *ub sup.*

jeux chevaleresques si aimés de cette époque mouvementée. Là parurent, en un éclat splendide sur les vêtements de nombreux varlets et servants d'armes, les armoiries du comte de Poitou : *de gueules semées de fleurs de lys chargées de six tours d'or.*

A cette fête se faisait remarquer le Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, un peu contraint un peu décontenancé, aurait-on dit, de tout ce qui, dans cette cérémonie première, ne se rattachait pas à sa personne. On prétendait même qu'il ne tarderait pas à protester, car, à entendre certains nouvellistes, pendant que ces choses se passaient à Saumur il faisait garnir d'hommes armés sa redoutable forteresse du haut Poitou (a).

Il reçoit l'hommage des barons à Poitiers.

Après avoir proclamé solennellement dans cette mémorable occasion son frère comte de Poitou, Louis voulut le conduire à Poitiers pour qu'il y reçut dans le palais des comtes l'hommage de ses nouveaux vassaux. Hugues de Lusignan aurait bien voulu s'en dispenser, mais il dut céder aux injonctions royales comme tous les autres et rien ne manqua à la prise de possession par le prince. Celui-ci n'oublia pas non plus un acte de haute valeur en pareil cas. Le premier soin qu'il se donna, à la grande satisfaction de tous ses sujets, fut de confirmer pour Poitiers et pour Niort les privilèges et libertés accordés aux deux villes par la reine Eléonore et le roi Philippe-Auguste et son fils en 1199, 1204 et 1222. Il ne s'agissait plus que de l'hommage à prêter par tous les vassaux dans la grande salle du palais. Là encore Lusignan témoigna ses répugnances et s'en expliqua ouvertement, laissant percer sans le dire en propres termes qu'il n'entendait pas se soumettre.

Conduite coupable de Hugues de Lusignan dans sa vie féodale.

Hugues, par ses résistances, obéissait aux impulsions d'un mauvais génie, c'est-à-dire de sa femme Isabelle, qui s'appelait orgueilleusement *Comtesse-reine,* parce qu'avant

(a) Villeneuve-Trans, I, 235 ; — Guil. de Nangis, *apud,* Bouquet, *script.* XX, 195 ; — Daniel, IV, 55 et suiv.

d'épouser le comte de la Marche et d'Angoulême elle avait appartenu en premières noces à Richard Cœur-de-Lion. Son arrogance ne pouvait souffrir la pensée que son mari fût soumis à personne, et pendant les deux semaines que Louis IX demeura à Poitiers près de son frère elle n'oublia rien pour témoigner de cette résistance hautaine. Les deux princes n'épargnèrent rien pour la déterminer à remplir un devoir imprescriptible. Ils poussèrent la condescendance jusqu'à la visiter deux fois dans son château. Ce ne fut que de guerre lasse, et sans dissimuler suffisamment sa pensée, que le vassal consentit enfin à céder, mais en laissant de sa sincérité et de sa bonne foi des soupçons qui ne devaient pas tarder à se réaliser.

Nous avons besoin de voir de très près pour mieux l'apprécier l'humeur déloyale de ce sujet dont l'orgueil couvait toujours la rébellion et fut toujours secondé par sa femme. C'était pour ainsi dire en partie double qu'ils avaient mené leur conspiration occulte ou avouée contre la régente et son jeune fils : deux fois la ferme habileté de la grande princesse avait délivré l'Etat de leurs menées, soit lorsqu'en 1228 elle le força à prêter hommage à Louis IX dans une entrevue au château de Vendôme, soit lorsque deux ans après elle l'obligea de se soumettre comme chef d'une révolte qui fut étouffée au château de Clisson. Chaque fois il avait perdu à ce jeu sans dignité quelqu'un de ses fiefs. Il demeura donc en paix pendant une dizaine d'années, n'en pensant pas moins à saisir la première occasion de se prononcer de nouveau. Nous venons de voir qu'il attendait l'intronisation en Poitou du jeune frère du roi, dont la suprématie ralluma encore dans les deux époux cette altière opposition à toute autorité qui ne fut pas la leur.

Comment ces héros de la guerre brutale entendirent-ils la religion du serment féodal, et cet honneur si précieux, disait-on, à la chevalerie ? c'est une question qui ne se résout pas lorsqu'à travers les siècles on a pu rencontrer

partout de ces hommes trop peu rares pour qui les lois de la conscience restent en garde sous les froids calculs d'un égoïsme cupide et orgueilleux.

Aventures et indigne conduite d'un autre Lusignan, contre Maillezais.

Une preuve de cette insouciance pour le bien, professée par les deux époux, en devint aussi une du crédit qu'ils savaient prendre sur l'esprit de leurs proches. Un de ceux-ci s'est rendu célèbre par ses cruautés contre les couvents et la barbarie avec laquelle il traita celui de Maillezais pendant les premières difficultés de la minorité de saint Louis. Le fait est trop caractéristique et a été trop dénaturé par certains publicistes de notre époque pour que nous négligions ici de lui rendre sa physionomie naturelle sous les traits de la plus exacte vérité.

Il s'agit de Geoffroi, fils de Hugues VIII, et par conséquent cousin de Hugues X. Il possédait, du chef de sa femme Eustachie Chabot, que quelques-uns prétendent avoir été la fameuse Mellusine, la seigneurie de Vouvent. Cruel, perdu de mœurs, n'écoutant d'autres convenances que les siennes, il ne lui fallait qu'un prétexte, si peu réfléchi qu'il fût, pour porter la guerre dans son voisinage. Il en donna un mémorable témoignage lorsqu'après son mariage avec Eustachie il entendit celle-ci se plaindre des prétendues injustices des moines de Maillezais qui n'avaient pas voulu reconnaître à sa famille, sur l'abbaye, un certain droit d'avouerie dont les titulaires avaient longtemps abusé à leur profit et au dépens des monastères. Or un Sébran Chabot, dont les exactions avaient forcé ceux-ci de se plaindre, avait été débouté par un jugement de Louis VII en 1151. En 1173, Thibaud Chabot, fils de Sébran, avait également échoué. Il semble certes qu'il y avait là, après plus de cinquante ans, chose jugée. Mais dans ces questions, hommes ou femmes tenaient moins au droit qu'à leurs vices. Geoffroi accepta donc les injustes revendications de sa femme, et, se regardant encore en dépit des arrêts les plus solennels comme l'avoué du monastère, il rétablit pour lui ce titre devenu dérisoire sous sa forme condamnée, et prétendit

se remettre en possession d'un véritable domaine. Au reste il faut savoir aussi que ledit seigneur, frère de Guy, le roi de Chypre et de Jérusalem, s'était croisé dans sa jeunesse, était revenu depuis plusieurs années de la Terre-Sainte avec le titre de comte de Joppé et de Césarée, après s'être couvert de gloire devant Saint-Jean-d'Acre en 1180. Il avait donc, en 1236 plus de soixante ans, et il n'avait jamais montré aucun désir de retraverser la mer. Il vivait oisif dans ses terres, n'y prenant d'autres diversions à son repos que des expéditions capricieuses sur ceux de ses voisins qui ne lui plaisaient pas. Par une bizarrerie qui allait bien à une tête privée de toute sagesse, il entretenait à sa solde autant pour un luxe fastueux que pour se délecter dans ses souvenirs glorieux de la Palestine, une troupe assez nombreuse de ces routiers, dont les Plantagenet s'étaient fait un contingent toujours prêt à les suivre et dont les habitudes perverses, ne valaient pas mieux dans la paix que dans la guerre. Il avait même poussé l'extravagance jusqu'à décorer ses satellites de l'insigne des croisés, et ils portaient la croix rouge sur l'épaule gauche ni plus ni moins que les soldats du Saint-Sépulcre. On devine quel effet devaient produire des croisés de cette espèce lorsqu'à la suite de leur maître ils envahissaient les abbayes ou les prieurés. Et Geoffroi ne s'en faisait pas faute. Accompagné de son frère Guillaume de Valence, il se ruait de temps en temps sur Maillezais, prétendant y être reçu avec tout son train et son équipage de chasse. On ne saurait se faire une idée, disent les auteurs du temps, des excès auxquels maîtres, valets, soldats et autres gens sans aveu se livrèrent au réfectoire et dans les celliers.

Autre Geoffroi affublant ses troupes du costume des croisés.

Ce fléau du bas Poitou mourut pourtant, mais la triste abbaye n'en fut pas mieux traitée. A Geoffroi succéda un fils du même nom, que le peuple surnomma à la *Grand'dent*, parce que, dit le roman de Mellusine, *il apporta sur terre une dent qui lui issait hors de la bouche*

plus d'un pouce. Ce fils ne valait pas mieux que son père. Comme lui il pressura l'abbaye de longues années, lui imposa des vexations inouïes, garda ses routiers et se fit détester de tous et partout. Enfin un certain abbé, Guillaume III, surnommé le Fort, élu depuis 1225, se décida à mettre fin à la persécution. Il déclara en personne à Geoffroi qu'il s'opposerait énergiquement à la continuation de ses violences. Geoffroi n'en agit pas moins et ravagea de plus belle les terres de l'abbaye. Alors l'abbé va à Rome et obtient d'Honorius III que la cause serait instruite et le persécuteur puni des peines canoniques qu'il a trop méritées. Mais voici qu'en revenant de Rome l'abbé tombe malade et meurt. Geoffroi envahit la sainte maison, disperse les moines, détruit toutes les provisions et laisse après lui la dévastation et la détresse. Un nouvel abbé est élu : c'est Raynaud qui n'oppose aux violences de Geoffroi ni moins d'énergie ni moins de persévérance. Plusieurs fois assailli cependant et s'attendant à l'être encore, il prend le parti de s'exiler à la tête de ses religieux dont la vie est en danger, et à travers plusieurs lieues de marais il arrive à Niort où il reçoit un asile. Nouvelles fureurs du baron qui revient, vide la maison de ceux à qui la garde en avait été confiée, saccage l'abbaye, les prieurés et les terres des environs, et se fait si bien excommunier que tous ses domaines sont mis sous l'interdit. Par une conséquence de ces sévérités légales, le monstre se trouva forcé de reconnaître ses torts, d'en témoigner le repentir, de mériter l'absolution par un retour sincère, et renonça à ses injustices. Mais conformément aux habitudes de sa race, l'esprit de révolte se réveilla en lui et, dans quelques années, nous le verrons ligué contre le roi avec ce Hugues X, qui n'avait même pas songé à lui interdire les odieuses violences dont l'Eglise avait tant souffert sous ses yeux.

Il est excommunié pour ses crimes.

Un fait singulier en apparence, dont les ennemis des ordres religieux ont trouvé bon de rire, mais dont on voit bien, avec un peu d'attention, que l'explication ne tourna

pas trop à l'avantage des rieurs, se passa dans la même contrée en 1236, et donna une nouvelle preuve que la conversion de Geoffroi n'avait été qu'une réelle hypocrisie.

Comment Geoffroi se fait de prétendus croisés qui pillent et ravagent le pays.

N'omettons pas qu'en preuve de son repentir et en recevant en 1132 l'absolution que lui donna à Spolette Grégoire IX, il avait promis en esprit de pénitence de renoncer à la chasse et à tout ce luxe qui s'y était montré si souvent aux dépens de l'abbaye. De son côté l'abbé Raynaud lui avait fait remise de quatre mille marcs d'argent auxquels il avait été condamné en retour des dommages causés au monastère, et consentait à ne recevoir que cent livres tournois pendant trois ans. Ainsi parla très haut le désintéressement des moines et leurs dispositions pacifiques. Enfin, notons comme un fait de la plus haute importance ici que le sire de Vouvent, dans cette grande solennité de son absolution, avait promis au Pape d'aller dépenser en Palestine contre les mécréants cette exubérance guerrière si contraire jusque-là à ses frères dans la foi ; il avait reçu du Pontife le glorieux insigne de la guerre sainte, et lui-même, à peine revenu en Poitou, s'était hâté de faire prendre la croix à tous ses soldats et serviteurs qui la portèrent, selon l'usage, et comme lui-même, sur l'épaule gauche.

Or nous le savons, ces gens de services, ces soudarts surtout, empruntés à ces bandes errantes mises à la solde du premier enchérisseur, brillaient moins par la discipline que par l'envie du pillage, et ne reculaient pas devant les occasions de s'en donner. Ceux de Geoffroi surtout jouissaient d'une grande indépendance, et, sans apparence d'autres chefs que les leurs, agissaient sans honte ni retenue contre les propriétés voisines et les seigneurs plus faibles qu'eux, se portant à tous les excès, en dépit de cette croix qui semblait indiquer pour la croisade un prochain départ qui n'arrivait jamais.

En ce temps-là un de ces grands mouvements sociaux qui se manifestaient plus fréquemment contre les juifs,

depuis surtout que les communes donnaient aux bourgeois une plus grande liberté d'action, eut lieu en Poitou. Partout on les détestait pour leurs exactions et leurs usures, leurs opérations commerciales et le mépris qu'ils affectaient envers les chrétiens de toute loyauté dans les transactions. On ne sait quels griefs nouveaux avaient soulevés ceux de Niort ; le fait est que de tous côtés des gens armés s'étaient rendus vers la ville et que les juifs, prévenus d'avance, avaient obtenu du roi la faveur de se renfermer dans le château où ils résistèrent, heureux d'échapper au massacre déjà fait d'un très grand nombre d'entre eux par les ennemis acharnés contre lesquels personne ne songeait à les prémunir ?

Nouvelles indignations populaires contre les Juifs en Poitou. — Les prétendus croisés les assiègent vainement à Niort.

Déçus par cette défense passive mais sûre, nos malandrins s'en furent s'emparer de Saint-Liguaire, s'établirent dans l'abbaye et y délibérèrent à loisir qu'il fallait aller s'emparer de Maillezais, s'y établir et s'en faire un quartier général pour piller plus sûrement les environs. D'où serait venue une telle idée sinon de gens qui, sachant très bien les dispositions du maître qui les payait, avaient dû l'entendre d'ailleurs, même depuis sa *conversion,* récriminer contre les moines et affirmer d'avance qu'en pareil cas, il ne fallait pas redouter son intervention ?

Ils pillent Saint-Liguaire et marchent sur Maillezais.

Voici donc qu'un peu avant la fête de saint Jean-Baptiste nos hordes avinées se lancent sur la paisible communauté, traînant contre elles des balistes et autres instruments d'attaque. Toutefois, avertis de leur approche, les moines s'y étaient barricadés ; on avait fortifié les abords de l'île, et on put en interdire l'entrée, et si quelques religieux, surpris aux environs se virent l'épée sous la gorge et menacés de mort, Dieu permit cependant que, découragés par ce second échec, les brigands se retirèrent : pas une goutte de sang ne signala cette fois leur nouvelle invasion (a).

Qu'ils assiègent sans succès.

(a) Lacurie, *Histoire de Maillèzais,* p. 56 et suiv. ; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XI ; — De Fourmont, *l'Ouest aux croisades,* III, 180 et suiv. ; — Beauchet-Filleau, I, 323, 325 ; — Daniel, IV, 57 ; — *Bull. monumental,* XIX, 65.

Ce n'était qu'une petite satisfaction que le sire de Vouvent s'était accordée contre des ennemis généreux qui avaient oublié ses torts et envers lesquels il ne pouvait oublier les siens.

Le plus curieux est que certains chroniqueurs de notre temps se sont plû à intituler cette échauffourée de brigands en goguette : « *Attaque des croisés contre Maillezais !* » (2)

Nouveaux conflits entre Hugues de Lusignan et Alphonse de Poitiers.

Reprenons le cours de nos grands événements.

De même que Geoffroi à la Grand'dent oubliait ses promesses et se reposait à Vouvent sans songer le moins du monde à la croisade, ainsi son cousin Hugues X se tenait toujours dans son comté de la Marche ou dans son redoutable château de la Vonne, résolu de mettre à profit la première occasion de se soulever contre la suzeraineté d'Alphonse et du roi son frère. De son côté ce dernier avait atteint, depuis le 25 avril 1236, sa majorité et s'était montré déjà plein de fermeté et de prudence. Quand il touchait à ses vingt-six ans, Alphonse, quoique plus jeune de quatre ou cinq ans, se sentait fort d'un tel frère. Il habitait Poitiers comme sa résidence ordinaire et s'y trouvait en 1242 lorsque Hugues, toujours poussé par sa femme qui ne lui pardonnait pas d'avoir reconnu en lui un maître, vint jusque dans le palais du comte lui déclarer insolemment qu'il ne le reconnaissait plus comme son suzerain pas plus que le roi son frère, et qu'entre lui et eux il en appelait désormais à son épée. Après ces paroles de colère, il disparaît, rejoint ses gens, met le feu à la maison qu'il avait habitée à Poitiers, et repart pour Lusignan. C'était une guerre déclarée. Louis ne la refusa point. Peu après il passe en Poitou ; va ravager les terres du comte de la Marche et prend ses meilleures places. Poussé à l'extrémité Hugues appelle à son secours le roi d'Angleterre Henri III, son beau-père, dont les prétentions sur le Poitou étaient notoires à tous. Aussi n'hésita-t-il pas, il vient débarquer à Royan sur la Garonne, envoie

Saint Louis réprime les rebellions.

déclarer la guerre au roi de France. Puis il s'avance sur les rives de la Charente. Louis disposait d'une flotte de quatre-vingts navires équipés à la Rochelle. Il avait sous ses ordres quatre mille chevaliers, vingt mille gentilshommes et archers et plusieurs mille fantassins. Ce qui lui formait une armée de trente mille hommes. A peine avait-il aggloméré ces forces qu'il en avait dû employer une partie à ruiner les domaines seigneuriaux des Lusignan. Tout ce qui leur appartenait aux environs de Poitiers était détruit. Il rasa les châteaux de Béruges et de Montreuil-Bonnin, et s'en fut assiégé Frontenay, près Niort, qui se rendit à discrétion après quelques jours de résistance. Dans cette place s'était enfermé le fameux Geoffroi à la Grand'dent qui eut soin de déserter son poste avant le dernier assaut et de se sauver à Vouvent où il comptait résister encore. Là, il succomba de nouveau et dut, sous forme de capitulation, céder à son vainqueur la possession du château pour un an, et pour trois ans celle de Mervent, qui lui appartenait aussi. Il y gagna Montcontour que le roi voulut bien lui rendre, mais il y perdit Frontenay en s'engageant à ne plus porter les armes contre la France ni aucun de ses princes (a).

Frontenay était un refuge de guerre assis à deux lieues de Niort où Hugues avait placé une forte garnison destinée à intercepter les communications entre Niort et la Rochelle. Le château était enveloppé d'une double ceinture de hautes et épaisses murailles. Il était commandé par un fils naturel de Hugues. Il importait de s'en saisir. Louis s'y porta. Il y eut là une résistance de quinze jours. Alphonse, qui y faisait ses premières armes, y fut blessé pendant un assaut : ce qui exaspéra si fort son frère, qu'un dernier effort fut commandé par lui et décida de la chute de la place. De là le surnom de *l'Abattu*, que reçut alors Frontenay, devenu plus tard Rohan-Rohan, lorsqu'en

(a) Mangis, *apud* Bouquet, X, 367. — Joinville, *apud* Perrin, I, 46 et suiv.

1714 Louis XIV l'érigea en duché-pairie en faveur d'un prince de cette maison.

Henri II défait à Taillebourg.

C'est pendant le siége de Frontenay que Louis IX reçut la déclaration de guerre envoyée par Henri III qui, débarqué en Saintonge, s'avança jusqu'à Pons où il fut rejoint par beaucoup de noblesse de Gascogne, mais beaucoup moins nombreuses qu'il l'avait espéré. Une alliance se fit entre lui et Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg, dont le roi anglais occupa les environs soit pour défendre le château, soit pour s'opposer au passage du pont sur la Charente. Puis il se retira à Saintes, sur l'observation que lui firent le comte de la Marche et Renaud de Pons que le seigneur de Taillebourg, gendre de Hugues X, lui serait fidèle et lui conserverait son château. Louis vint cependant et Renaud lui livra les lieux, ce qu'ayant su, le monarque anglais s'y reporta pour les reprendre ; mais Louis le força à une bataille dans la plaine même de Taillebourg, où il lui imposa une défaite restée mémorable. Comme Henri se retirait sur Saintes, où Lusignan devait favoriser sa retraite, un nouvel engagement eut lieu mais au désavantage de l'étranger que les pertes précédentes avaient si considérablement affaibli, qu'Henri se vit obligé d'abandonner le pays ; et, renonçant à Saintes, il vint à Pons où il jeta une forte garnison, et se rendit à Barbezieux dont les fortifications lui offraient une grande sûreté.

Saint Louis soumet les Lusignan.

Lusignan comprit qu'il ne résisterait pas longtemps à un adversaire comme saint Louis, devant lequel déclinaient considérablement les affaires de son allié : il envoya son fils aîné demander la paix à des conditions supportables. Louis pardonna au rebelle aussi bien qu'au comte de Toulouse, et signa un traité le 3 août 1242, au camp près de Pons, par lequel Hugues et sa femme, obligés par le roi de venir en personne avec toute leur famille, demander la paix et d'en passer par toutes les conditions qu'il lui plairait de leur imposer. Cherveux, Prahec et Saint-Gelais, et d'autres manoirs appartenant aux Lusignan ou

à des chevaliers de leur service furent également pris et gardés comme gage de l'avenir (a). Ce fut une grande commisération de saint Louis de laisser à Hugues ses comtés de la Marche et d'Angoulême. Mais sa puissance fut bien diminuée, puisque tous les hommages qui lui avaient appartenu jusqu'alors dans les deux contrées, passèrent au comte de Poitiers qui en devint le suzerain à toujours, pour lui et les siens.

Trève entre la France et l'Angleterre.

Henri, qui avait pu s'échapper de Saintes, puis de Blaye où il s'était réfugié, poussa jusqu'à Bordeaux où il passa l'hiver, entouré d'une cour que ses échecs avaient bien diminuée, et ne recevant que des témoignages assez peu chaleureux du dévouement sur lequel il avait compté. Il y fit des dépenses énormes, et après des embarras de finances qui avaient surchargé déjà et mécontenté ses sujets d'Angleterre, il comprit que la guerre n'était pas soutenable dans ces conditions, et conclut avec Louis une trève de cinq ans, s'obligeant de payer, durant cet espace, cinq mille livres sterlings au roi de France, et il retourna à Londres en laissant à la Guyenne une espérance fondée qu'on devrait sagement renoncer à l'attaquer désormais (b). Un des résultats de cette guerre, c'est que Louis ordonna aux seigneurs poitevins qui possédaient des fiefs en même temps en France et en Angleterre, d'avoir à choisir entre les deux pays, un même vassal ne pouvant avoir à la fois deux suzerains. Les seigneurs s'y conformèrent et désormais aucun de ceux du Poitou ne dépendit d'aucun seigneur d'outre-mer (c).

Sénéchaussée de Frontenay-l'Abattu.

Frontenay gagna à ses récentes infortunes de passer des mains des Mauléon à celles du comte Alphonse qui acquit ainsi la propriété de la ville et de ses dépendances,

(a) Joinville, Nangis, *ub sup* ; — Smolet, III, 402 et suiv. ; — Ducange, note sur Joinville, col. 17; — Perrin, I, 48, 201 ; — *Art de vérifier les dates,* VI, 4 ; X, 232.

(b) Rymer, *Fœdera,* I, 150.

(c) Mathieu Paris, *ad ann.* 1242.

y établit une sénéchaussée avec sa justice seigneuriale et s'annexa, en diminuant d'autant les ressources des barons amoindris par la guerre, de riches et vastes domaines dont les revenus fortifièrent sa position et le placèrent d'autant plus sûrement au-dessus de ses vassaux (a).

Isabelle d'Angoulême tente d'empoisonner saint Louis.

Nous suivons depuis longtemps les Lusignan et nous les voyons agir toujours en hommes qui consultent moins le droit et la justice en toutes choses que les prétentions passionnées de cet orgueil princier auxquels ils veulent que tout cède et se soumette. Les voilà réduits enfin dans le chef de leur race ; ils ont trouvé dans le jeune roi de France une épée qui vaut la leur. Mais comme il s'en eût fallu de peu que l'affreux caractère de cette famille ne vînt jeter la France dans un deuil inconsolable ! Les historiens s'accordent à raconter que le saint roi fut sur le point de tomber victime devant Taillebourg de la comtesse-reine qui avait envoyé deux assassins chargés de pénétrer près de lui et de l'empoisonner. Ces traîtres furent découverts et pendus. Hugues, de son côté, n'avait pas craint d'empoisonner les puits environnants : on l'avait pris à commettre par des affidés cet horrible crime. Mais quelle punition était due à ces monstres qui osèrent se lamenter de n'avoir pas réussi ! (b)

Développement des institutions communales.

Alphonse avait fait ses preuves, ayant essuyé le feu de la guerre ; la paix l'avait rendu à son comté avec le prestige de sa valeur chevaleresque et il n'avait plus, semblait-il, qu'à y consolider pour le bonheur de ses peuples les institutions déjà acquises en y créant celles qu'appelaient des mœurs nouvelles. Ces mœurs étaient le fruit de grands changements opérés dans la vie de la société ; elles se montraient surtout dans l'action de la commune qu'Eléonore, Philippe-Auguste, Louis VIII et

(a) Fillon, *Histoire de Fontenay*, p. 32 et suiv.

(b) Joinville ; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XI, 353.

Louis IX avaient trouvé politique de donner aux villes principales : ils s'étaient donc fait en Poitou un moyen de gouvernement en s'attachant la bourgeoisie comme une opposition à l'esprit d'entreprise de la noblesse contre le pouvoir royal. La France commençait ainsi à se faire un peuple qui avait ses droits et redoutait moins les exactions des grands étonnés de n'être plus seuls les maîtres : car en effet leurs droits se trouvaient modifiés non seulement quant à l'exercice de la justice, mais aussi à l'égard d'une foule de détails d'administration civile auxquels ils n'avaient plus rien à voir. C'était quelque chose comme autorité autonome que cette création faite à Poitiers, par exemple, de ce *Corps de ville* nommé bizarrement mais conformément au génie de la nouvelle langue *mois et cent* parce qu'il se réunissait tous les mois et qu'il était composé de cent membres, dont les fonctions diverses revenaient toutes à la bonne entente des intérêts de la ville et de chacun de ses habitants. Cette ville était devenue une cité, ses habitants étaient des citoyens. Entre elle et eux se formait un lien de *vie commune*, où les intérêts de tous, devenus les mêmes, comme les droits, étaient gérés par ce grand conseil mensuel où se débattaient les affaires de la famille. Alors en effet la commune, si élémentaire et si restreinte dans ses commencements, s'était développée de façon à faire sentir son influence à toutes les particularités de la vie publique. Les cent élus du conseil ayant à leur tête le maire choisi par eux, se partageaient l'administration de la ville et de sa banlieue, et dans ce but ils choisissaient douze échevins et douze jurés, tous élus à vie. Le premier était le conseil du maire pour le gouvernement de la cité. Les seconds, réunis comme eux une fois par semaine, assistaient le maire dans le jugement des affaires civiles ou criminelles. Ils disposaient les choses à traiter par le mois et cent les projets d'impôts, la défense de la ville en cas de guerre, et dans ce cas ils devaient invoquer l'assistance

En quoi elles consistent à Poitiers.

Mois et cent.

Le maire, les échevins, les jurés.

des membres du clergé et des députés de la bourgeoisie, des tribunaux supérieurs et des habitants élus par une assemblée de bourgeois [a].

C'était donc une ère nouvelle que cette vie d'action du peuple prenant sa part de ses propres affaires, et la Monarchie, qui s'établissait aussi plus forte que jamais, s'entourait par un régime accordé si généreusement d'une défense avec laquelle la féodalité aurait bientôt à compter.

De nouveaux événements appellent notre attention.

Comment le roi et sa famille emploient la politique chrétienne.

Quoique à partir de 1204 et pendant les quatre années qui suivirent, Philippe-Auguste eut délivré le Poitou des Anglais, il s'en fallait que la province fût débarrassée des prétentions d'Henri III et de ses enfants. C'étaient de continuelles connivences entre eux et les barons poitevins; des souvenirs toujours vivaces de ces Plantagenet liés à la fois aux deux provinces qu'ils avaient gouvernées, et aspirant, malgré les succès de la royauté, à redevenir sous l'égide anglaise un peuple distinct de la France et délivré de son autorité importante. En face de cette grande opposition, forte par elle-même puisqu'elle s'appuyait des familles les plus considérables du Poitou, celle de France sentait bien, sans se dissimuler non plus sa propre force, qu'il était possible de résister autrement que par la guerre, en donnant à ces peuples conquis d'abord par la force et la crainte, un gouvernement qui par la justice, la fermeté et la douceur rapprochât de lui des masses qu'auraient pu séduire les déférences des conspirateurs. Or, qui était plus capable d'exercer cet art de plaire à tous que les trois personnes les plus en vue de la famille royale, saint Louis qu'il suffisait de voir pour l'aimer, Blanche de Castille qui unissait l'esprit et le cœur à toutes les gracieusetés de la femme pieuse, ce jeune comte enfin tout imbu des mêmes principes, formé par la même éducation et qui, par sa valeur morale et sa politique chrétienne, s'était déjà attaché

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXI, 88 et suiv.

les foules et attiré le respect des grands? Au reste, tous les moyens avaient été pris d'assurer la paix après les grands succès obtenus dans le cours de cette année 1242. La magistrature administrative s'était multipliée dans les villes et les bourgs, les prévôts et les baillis s'y partagent la dispensation de la justice, et au-dessus d'eux, un sénéchal préposé sur toute la province veille à ce que toutes les branches de l'administration civile et militaire remplissent leurs charges et leurs fonctions. Ajoutons à ces fonctionnaires les châtelains commandant pour le pouvoir une châtellenie dont la juridiction plus restreinte avait l'avantage de rendre en beaucoup de cas la justice plus prompte et plus rapprochée. Et comme les domaines royaux acquéraient tous les jours plus d'étendue, on avait créé ou maintenu pour l'administration des revenus, et des finances qui en résultaient, des officiers spéciaux. Tout cet ensemble établissait sur tout le domaine comtal un ordre parfait dont les ressorts opéraient avec un ensemble que fortifiait encore l'action des communes partout où elles avaient déjà leur rôle marqué.

Fonctions du sénéchal.

Amélioration de la justice et de la magistrature.

De sorte que rien n'était plus possible et plus assuré que le nouvel état du Poitou entre les mains du frère de saint Louis.

Quant aux personnes, elles avaient compris la nécessité d'entrer dans ce cadre et de s'y fixer sous la main puissante qui tenait si bien les rênes de l'Etat. Les vicomtes de Thouars, dont le titre était évidemment dans l'origine une dépendance du comte suzerain de toutes les provinces, s'étaient bientôt rendus indépendants, grâce à leurs acquisitions et à leurs alliances: et plus d'une fois nous les avons vus se poser en ennemis, favorisant dans leurs révoltes les sires de Mauléon, de Parthenay, de la Rocheservière et des Essarts: ces derniers étaient, au reste, ces mêmes Chabot aux prétentions aussi absolues que tant d'autres, mais qui semblèrent alors disposés à se ranger du côté du pouvoir légitime. A Châtellerault, la vicomté avait appartenu

Nouvelles réformes se rapprochant de l'autorité royale—Puissance des seigneurs de Thouars.

Maisons de Surgères

quelques années à la Grand'dent, par son mariage avec une fille du vicomte Hugues de Surgères, laquelle, étant morte en 1239 sans enfant, laissa ce fief à Aimery de Surgères, son oncle, qui le transmit à son fils Jean, et ne laissa à Geoffroi de Lusignan que la jouissance en usufruit du château d'Harcourt. Ce château, qui s'élevait sur la crête de Chauvigny à côté des trois autres dont les ruines rendent encore si curieuses la petite ville, relevait des évêques de Poitiers. Ce fief avait appartenu originairement à un Raoul d'Harcourt, venu en Poitou quand les Plantagenet de Normandie s'y étaient fait accompagner de familles du pays. Parmi elles, était ce Raoul, issu d'un compagnon d'armes de Rollon qui l'avait investi de la seigneurie de ce nom près Falaise (Calvados) (a). Le retour de toutes ces familles à des idées de paix s'était surtout réalisé en voyant que beaucoup de fiefs ou terres aliénés depuis plus ou moins longtemps du domaine comtal lui étaient revenus par la force des choses et n'étaient plus aussi faciles à revendiquer. Ainsi des villes importantes comme Loudun et Mirebeau, Vivonne et Civray n'étaient plus contestables une fois revenues aux mains d'Alphonse comme faisant partie du domaine royal. Tout était bien en état de dépendance dans le haut et le bas Poitou où les baronnies, si fières de leur autorité personnelle, ne se sentaient plus assez fortes pour entretenir, au profit d'amours-propres coûteux, une opposition qui menaçait d'être aussitôt réduite qu'essayée (b). Ainsi furent acquises avec le temps les seigneuries de Talmont, de la Roche, de Luçon et autres, soit par des conventions conditionnelles, soit par des chances heureuses qui tournèrent à l'avantage du comte et ne tardèrent pas à faire de lui le suzerain le mieux pourvu de tout le pays qu'il avait à gouverner (c).

Et d'Harcourt.

(a) Labbe; — Crampon, *Lois de l'histoire.*

(b) Marchegay, *Notice sur les anciens Seigneurs de la Roche*; — *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. I.

(c) De Fourmont, III, 301.

Louis IX s'engage à une croisade.

Tout se passa ainsi dans une paix profonde sous le gouvernement du sénéchal Geoffroi de Rancon, Alphonse, après la pacification de 1242, ayant suivi son frère à Paris pour s'y reposer près de lui des fatigues de la guerre. Durant ce séjour, Louis IX fut malade et assez gravement pour qu'en décembre 1244 il jurât à Pontoise, en présence de toute la famille royale, une nouvelle croisade en Palestine. Il en avait été question depuis longtemps, et la France, encore enthousiaste de ces héroïques entreprises, s'émouvait dans ce sens et retrouvait en face de son roi-chevalier sa première ferveur et son élan irrésistible. Alphonse ressemblait trop à son frère pour ne pas le suivre. Le pape Innocent IV s'associa à ces généreux desseins. Un nouveau pélerinage fut prêché, de grandes aumônes furent répandues par le clergé et les fidèles. Il fut réglé, par un concile de cent quarante-quatre évêques tenu à Lyon, que pendant quatre ans les princes chrétiens s'abstiendraient entre eux de toute guerre et n'auraient ni tournois ni réjouissances publiques. La Bretagne, sous l'impulsion de Pierre Mauclerc, son comte, avec son fils Jean, donna le magnifique élan d'une nation chrétienne. On vit se ranger sous la bannière de saint Louis, Hugues X, comte de la Marche, Hugues XI son fils, qui semblèrent jaloux également de réparer leurs anciens torts ; Sébrand Chabot, qui devait se distinguer à la prise de Damiette, enfin Savary de Mauléon qui contribua lui-même puissamment à la reprise de la même ville. Il était arrivé des premiers avec une foule de galères portant un nombre considérable de combattants.

Préparatifs de prudence et de piété pour cette expédition.

Personnages illustres qui y prennent part.

Une inquiétude très légitime s'emparait pourtant de la reine-mère et de Louis lui-même en songeant que le roi d'Angleterre, pendant l'absence du roi de France et du comte de Poitou, pourrait bien venir et renouveler ses anciennes tentatives. Des mesures furent prises par des gens fidèles postés pour une défense sérieuse. Louis fit venir à Paris tous ses vassaux et leur fit jurer de ne prendre aucune part à nulle entreprise contre sa famille.

Comme on l'avait déjà vu, beaucoup de seigneurs empruntèrent ou vendirent de leurs biens pour se procurer les moyens du voyage. Raoul de Mauléon engagea ses domaines du Talmondais et d'Aunis au sire de Thouars et assigna aux religieux de Charroux une aumône de cent sous de rente sur sa terre de Saint-Michel-en-l'Herm. Et puis tout le monde s'empressait autour des autels, on se confessait, on se réconciliait, on demandait pardon pour les offenses, on engageait ceux qu'on aurait pu blesser à revendiquer une réparation qu'on ne refuserait à personne (a). Ainsi Hugues de Lusignan, le grand conspirateur et l'exacteur violent de tant de familles, se déclare prêt à rendre tout ce qu'il s'était approprié illégitimement (b).

Prévoyances d'Alphonse pour le temps de la croisade.

Le roi partit le 15 août 1248. Il avait été convenu qu'Alphonse demeurerait un an auprès de la reine et des enfants de France afin de les rassurer et de les protéger au besoin, car la trêve avec l'Angleterre expirait le 29 septembre et n'avait pas été renouvelée. Il est vrai que les propres affaires d'Henri III allaient fort mal, grâce à sa tyrannie et à ses folles dépenses, mais en attendant qu'il pût reprendre la guerre, il n'avait pas moins envoyé Simon de Montfort, devenu comte de Leicestre, dans les contrées du Languedoc pour y maintenir la Noblesse au service de l'Angleterre et s'opposer à ceux d'entre les grands qui prétendraient seconder l'action du roi de France. Mais les affaires menées par Alphonse n'en allaient pas moins bien et le rôle bien tenu de tous les dignitaires ou employés de son gouvernement de Guyenne se remplissait merveilleusement et conservait, dans le Poitou surtout, l'ordre et la paix mieux que jamais. C'est aussi que le comte ne s'en rapportait pas aveuglément à ses agents. Malgré ses nombreuses affaires et les préoccupations qu'il partageait avec la reine, il voulut, avant de s'embarquer pour l'Orient,

(a) Ducange, *Notes sur Joinville*, p. 52.

(b) D. Fonteneau, IV, 339 ; — Nangis, *Gesta S. Ludiv.*

Il chasse les Juifs du Poitou

visiter encore sa province ; il y était au mois d'avril 1249, et parmi les soins qu'il s'y donna, il faut compter l'expulsion des Juifs dont on s'y plaignait à cause de leurs usures excessives et qui s'étaient attiré l'animadversion de la France comme de tous les pays où ils se répandaient. En Palestine, où les avait attirés en grand nombre le trafic et le mouvement monétaire qu'y avait déterminé la présence d'un si grand nombre de seigneurs obérés ils s'étaient fait détester de tous pour leur avarice et souvent pour leurs trahisons dont on avait toujours à se méfier. Partout où ils vivaient, au milieu des populations dont ils extorquaient l'argent, ils étaient soumis à des taxes plus ou moins lourdes ; le prince, en les chassant des villes principales qu'ils exploitaient, ne demanda aux habitants de ces villes, à titre de subsides pour la croisade, qu'une mince contribution de quatre sous par feu. C'étaient surtout Poitiers, Niort, Saintes et la Rochelle, puis Saint-Jean-d'Augély où, le 13 avril, il signa en faveur de Charroux une charte qui assurait ses terres contre toute entreprise de voisins peu loyaux (a).

Mais il fallait se disposer à la croisade et le départ approchait. Alphonse s'était procuré de grosses sommes qui allaient dans le Poitou seul à plus de cent mille livres. De nombreux et renommés gentilshommes se préparaient à le suivre, entr'autre Aimery de Rechignevoisin, famille originaire des frontières de la Marche et du Berry à qui le comte donna sa garantie pour un emprunt de trente livres tournois fait à des banquiers de Gênes. Cette famille encore honorablement connue dans le Poitou commençait à s'illustrer dans les armes et s'est partagée en cinq branches qui portent « *de gueules à la fleur de lys d'argent* » (b). Hugues XI de Lusignan, qui ne s'était pas pressé à suivre son père, fut un peu plus

(a) D. Fonteneau, IV, 343 ; — *Cartulaire de Saint-Cyprien*, ann. 1249 ; — Arcère, *Histoire de la Rochelle*, I, 221.

(b) M. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou*, II, 593

à charge au prince qu'il accompagnait et donna une idée de son désintéressement en se mettant à la solde du prince avec douze chevaliers moyennant une rente annuelle et perpétuelle de six cents livres poitevines, à laquelle le prince joignit la dépense de leurs chevaux dont ils devaient être entièrement dégrevés. Si l'on ajoute à ces conditions une foule de précautions lucratives que le comte d'Angoulême prend très soigneusement pour remplacer une gloire désintéressée et un honorable élan par de sérieuses assurances de ne rien perdre à son marché, on peut reconnaître ici l'esprit de la famille, mais non un noble émule de Godefroy de Bouillon, de Boémon et de leurs innombrables imitateurs. On dirait au contraire qu'un Lusignan s'est voulu venger des humiliations qu'il s'était si justement attirées. Il est vrai qu'il se faisait prêter en sus de tout cela une somme de quatre mille livres pour lesquelles il engageait tous ses biens.

Administration du Poitou pendant la croisade.

Il restait à pourvoir au bon gouvernement du Poitou. Blanche, qui ne trouvait jamais rien au-dessus de sa bonne volonté, s'en chargea avec le secours de Philippe, trésorier de Saint-Hilaire, qui devait cette riche position au comte dont il était premier chapelain : homme de savoir, d'énergie et d'ordre dont les soins furent très utiles au prince comme le prouve un compte rendu qu'il lui écrivit de son administration dans une lettre du 20 avril 1250 (a). On voit par cette lettre, très remarquable, que Philippe avait eu pour adjoint dans sa charge un maître Renaud, homme de lois, et un Guillaume d'Esnancourt dont il loue l'intelligence et le dévouement (b).

Enfin le prince alla s'embarquer à Aigues-Mortes avec sa femme, un chapelain et deux conseillers. Il y trouva son beau-père Raymond VII de Toulouse qui venait lui faire ses adieux, comptant le rejoindre bientôt. Mais cet

(a) Bibliothèque de l'Ecole des chartes, I, 394.

(b) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, III, 407 et suiv.

espoir ne devait pas se réaliser. Un mois après, le 27 septembre, Raymond mourait et sa mort faisait passer, du chef de sa femme, ses Etats au comte de Poitiers. Cet héritage compliquait singulièrement les difficultés de la régence, car le Languedoc, l'Agenais et en général le Nord de l'Aquitaine étaient peu disposés à voir paisiblement une telle succession. Blanche ne pouvait cependant la négliger. Elle dépêcha dans le Toulousain son fidèle et habile Philippe, dont l'expérience, la douceur insinuante et le zèle patient vinrent à bout de prévenir toute opposition sérieuse (a).

Premiers succès des croisés.

Le roi Louis avait amené à sa suite des renforts considérables aux croisés qui l'attendaient avec impatience. Une imposante marine lui était donnée par les ports de la Rochelle, des Sables-d'Olonne, de Nantes même et de Marseille. Dans le port d'Aigues-Mortes, on leva l'ancre au chant du *Veni Creator*. La traversée fut difficile sinon périlleuse, et les vents disposèrent la flotte qui put rallier l'île de Chypre où Henri de Lusignan vint la recevoir dans la nuit du 17 au 18 septembre au port de Simissa. Il fût allé volontiers et sans retard en Egypte où était le rendez-vous, mais de graves motifs le retiennent pendant tout l'hiver dans l'île, qu'on ne peut quitter que le 13 mai : c'est le 4 juin suivant qu'on se trouve devant Damiette ; bientôt on s'approche du rivage, on va aborder, mais le saint et brave roi, joyeux de se trouver en face de l'ennemi qui du rivage lance ses flèches sur l'armée chrétienne, se jette dans l'eau, suivi d'une foule de guerriers qui l'admirent. Ce généreux courage força les Sarrasins à se réfugier derrière leurs murs, Pendant la nuit ils en sortirent, et dès le lendemain on s'empara de la ville sans avoir combattu (b).

Prise de Damiette.

Pertes regrettables de l'armée.

Cependant quelques morts illustres signalèrent ces jours mémorables. Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, en fut un,

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 398.

(b) Joinville, Nangis, Belleforet, ann. 1249.

un Thibaud de la Trémouille, avec trois de ses fils. Un autre appelle encore plus notre attention. C'est Hugues XI de Lusignan, dont le père était mort l'année précédente, et qui, malgré sa bravoure devenue une vertu de tous, n'avait pu faire oublier de ses compagnons d'armes les méfaits de sa vie, ses continuelles révoltes, ni ses injustices jamais réparées. Maintes fois il était l'objet de sourires sarcastiques, de doutes hautement exprimés sur la sincérité de ses sentiments, et quand il s'agissait de former les rangs et d'établir les postes pour une expédition ou un combat, on affectait assez souvent de lui assigner les moins honorables. Une telle affectation à l'humilier était ressentie par lui profondément, et à en croire Mathieu Paris, le déterminèrent à en finir avec une existence devenue impossible. Dans un combat livré aux Sarrazins, il se jeta tête baissée au milieu des bataillons ennemis et y reçut une blessure mortelle. Son neveu, Henri de Chypre, fut plein d'une tendre assiduité près de lui jusqu'à sa mort qui arriva dans les premiers jours de juillet, montrant un grand repentir des grandes fautes de sa longue vie. On peut donc espérer que ces dernières dispositions, mûries et affermies par de suprêmes douleurs, lui auront mérité le pardon de Dieu. Il n'y a que la postérité qui ne pardonne rien (a).

Mort de Hugues XI de Lusignan.

Cependant, après la prise de Damiette, le meilleur parti à prendre était sans doute qu'ayant à soi la ville, qui était la clef de l'Egypte, on marchât sur le Caire, dont la possession devait assurer celle de tout le pays. C'était l'avis de saint Louis, auquel on préféra celui des conseillers qui aimèrent mieux attendre l'arrivée, tous les jours espérée, d'Alphonse de Poitiers. Ce retard coûta cher à l'armée où le désordre se mit avec l'indiscipline et la débauche, et quand le prince enfin arrivé marcha, avec l'armée renforcée par la sienne, vers le but réel de la guerre, on n'y arriva le 8 février 1250 que pour éprouver une perte qui coûta la vie au comte

(a) De Fourmont, I, 250.

d'Artois, frère du roi; il commandait l'avant-garde. Quelques jours après, le 5 avril, le roi tombe entre les mains de l'ennemi, est chargé de fers et n'obtient sa délivrance qu'après un mois de dure captivité, en donnant Damiette pour sa rançon et quatre cent mille livres pour celle des autres prisonniers.

Dangers courus par le comte Alphonse.

Alphonse n'avait pas été moins vaillant. Après plusieurs combats longs et laborieux, où il se montra digne de son illustre frère, il se trouva encore entouré de Sarrasins. Séparé du gros des troupes françaises qui l'entouraient, il fut un instant leur prisonnier. Ce furent les marchands de comestibles avoisinant le camp qui se précipitèrent vers lui, et se livrant, hommes et femmes, à un combat acharné, parvinrent jusqu'à lui, l'arrachèrent de ce fatal milieu et le délivrèrent en lui faisant un rempart de leurs corps et de leurs armes improvisées.

Etat du Poitou pendant l'absence du Comte.

Pendant que ces revers éprouvaient douloureusement nos compatriotes de l'Egypte, que se passait-il en Poitou? Nous le savons certainement par une lettre du trésorier de Philippe, écrite le 20 avril 1250 au comte Alphonse. Cette date se justifie par les détails même de ce compte rendu qui n'avait pu se faire qu'après le voyage accompli en Languedoc dans les intérêts d'Alphonse. Il y avait parfaitement réussi, la paix régnait partout et tout s'était soumis, excepté dans l'Agenais où Simon de Montfort, qui gouvernait cette partie de l'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, prétendait n'obéir qu'à ce dernier. Ce fait était un sujet sérieux de réflexions pour le comte. Il songea à retourner en France où il avait lieu de craindre que toutes difficultés ne fussent pas éteintes; il se décida donc à repasser la mer, sans renoncer à revenir s'il était utile à la cause des croisés et à celle de son frère. Il trouva d'ailleurs à ce voyage un obstacle de moins dans la mort de Hugues de Lusignan qui l'avait délivré de tout engagement avec lui. Il est bien vrai que selon les conventions faites, le sire de Cognac Hugues le Brun, avait remplacé son frère près du

prince et rempli de son mieux toutes les conditions de leur contrat. Le comte n'avait donc qu'à renoncer aux promesses qu'on lui avait faites et à retirer ses propres engagements. Il est juste de reconnaître ici que tous les membres de cette famille accomplirent très loyalement envers le comte toutes les obligations acceptées ; pas un n'y manqua dans les moindres détails, ce qui autoriserait à croire que les soupçons injurieux qui planaient sur Hugues X jusqu'aux derniers jours de sa vie pouvaient être bien moins une opinion motivée qu'une prévention légitime contre la sincérité de ses intentions.

Retour du prince. — Son voyage dans le Midi de l'Aquitaine qu'il soumet.

Le comte de Poitiers s'embarqua donc vers le milieu d'août 1250 et aborda durant le mois suivant à Aigues-Mortes. Il se sentit pressé de mettre ordre à ses affaires du Midi. Après avoir vu à Lyon, par une mesure bien entendue, le pape Innocent III, il visita avec sa femme les villes et les vassaux les plus considérables de son obéissance. C'est pour cela qu'en cherchant à entraver les projets du Brun contre le Poitou, Alphonse lui parla de s'engager dans la croisade, comme le Pape le désirait, et de porter secours aux chrétiens si maltraités sur les champs de bataille et dans les prisons. Guy de Lusignan, beau-frère du monarque, s'employa lui-même dans ce même but (a). Mais ce cœur froid que séduisaient seulement le plaisir, le luxe et l'oisiveté, resta insensible à ses avances, et continua de lever des impôts qui lui aliénèrent ses sujets et ne servaient qu'à de folles et coupables dépenses ; ces tentatives s'étaient prolongées jusqu'en 1251, et cette année Alphonse, en revenant en France, prit le parti d'en finir avec les oppositions qu'il avait à redouter en Languedoc. Au mois de mai lui et la princesse sa femme entrèrent solennellement à Toulouse, sans opposition aucune et s'acquirent ainsi un domaine important d'où ils pourraient veiller sur la contrée et se ménager une

Hugues le Blanc de Lusignan refuse de se croiser.

(a) D. Vaissette, III, 471.

annexion plus facile du reste de la Guyenne. Le mois de juin tout entier fut consacré à recevoir les hommages et les serments de fidélité. Ainsi, plus de refus, plus d'oppositions. Les grandes vertus qui commandent l'estime, l'aménité, qui rapprochent les distances sans les effacer, avaient plus fait pour réaliser cette conquête que toute la force militaire la mieux conduite.

Châtiment imposé par lui au comte d'Angoulème Hugues XII de Lusignan.

C'est pendant ce voyage et au retour de Toulouse que le prince exerça nettement son droit de suzeraineté contre Hugues XII de Lusignan, comte d'Angoulême et de la Marche qui, sous prétexte de maintenir ses droits contre la juridiction ecclésiastique, excita, contre son évêque Robert de Montbron, une violente persécution jusqu'à le chasser avec son clergé, après s'être emparé des revenus de l'évêché. Saint Louis, invoqué par le prélat, chargea son frère de faire juger l'affaire par les évêques de Limoges et de Cahors. Le prince, après la condamnation de Hugues, tint la main à ce qu'elle fût exécutée par une réparation publique imposée au coupable envers l'évêque offensé, avec une amende de cinq cents livres et l'entretien à perpétuité de trois cierges allumés près du grand autel pendant la messe capitulaire de chaque jour (a).

Alphonse s'occupe des affaires de la France.

Mais le retour du prince devait bénéficier à la France beaucoup plus encore qu'au Poitou. La régence, pendant l'absence du roi et de son frère, avait fait peser sur la reine beaucoup d'affaires difficiles auxquelles n'auraient pas suffi une tête moins bien organisée en qui le courage et d'admirables aptitudes étaient secondés par une merveilleuse confiance en Dieu et une sûreté d'aperçus toujours nourrie par la foi.

Alphonse, quand il n'était pas à Poitiers, habitait Vincennes et y surveillait les affaires de la France. Un peu plus d'un an se passa après son retour, s'appliquant aux affaires de l'Etat et soulageant les derniers jours de la

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 233.

reine, fatiguée à la fois des difficiles affaires de sa régence et les inquiétudes qu'elle gardait toujours de l'éloignement du roi. Elle mourut en 1254, le 1er décembre, honorée de tous pour ses vertus, sa prudence, son amour de la justice et du bien, son zèle pour la religion, et ayant mérité toute sa vie que sa vertu, calomniée quelquefois par d'ambitieux intrigants, fut respectée de tous ceux qui regardèrent en elle l'épouse, la mère et la reine. Ce grand événement hâta le retour de Louis qui était revenu à Paris en 1254. Dès lors le comte de Poitiers se livra sans relâche à la direction du pays que la Providence semblait lui avoir confié. La tâche lui devenait plus facile que jamais. Sa présence ne s'était jamais signalée en Poitou pour les affaires de son gouvernement, que par une affabilité qui plaisait à tous, lui rapprochait les cœurs, et fondait les solides appuis d'une paix que rien ne menaçait ; car les affaires d'Angleterre, toujours plus embarrassées entre le peuple, que nulle affection n'attachait à un tyran, et le tyran qui ne pouvait guère songer à des conquêtes avec une noblesse mécontente, étaient autant de garanties pour les rivages de la France occidentale contre un retour de la moindre agression.

Mort de la reine Blanche et retour du roi.

Sage gouvernement du Poitou par Alphonse.

Aussi tout en se faisant rendre compte de toute chose par ses sénéchaux de Poitiers, de Niort et des autres lieux importants de sa province, le comte habitait peu le siège de son gouvernement et n'avait pas de sujet de craindre que son absence y fût mise à profit. Il préférait donc pour ses résidences habituelles ou Vincennes, ou Paris, ou quelques autres châteaux des environs. Il y avait d'ailleurs, une Cour somptueuse, digne de sa position, où son frère paraissait souvent et dont les assidus étaient un grand nombre de véritables amis. C'était la vie de famille qu'il se ménageait ainsi, et jamais prince ne mérita plus d'en goûter les charmes, digne émule du saint qu'il aimait et qu'il ne voyait si souvent que pour s'identifier avec les vertus qu'il honorait en lui à l'égal du plus

Combien il y est aimé pour son amour de la justice.

humble de ses sujets. Au reste, les archives nationales, nous ayant conservé sa correspondance, nous le montrent en de fréquents rapports épistolaires avec les officiers des villes du Poitou, s'occupant des détails de l'administration qui intéressaient le bien public ; toutes ses lettres respirent l'amour du bien, la recherche de ce qui est juste et bon, de tout ce qui peut et doit contribuer à l'avantage de ses sujets, et poussant jusqu'au scrupule d'une conscience droite et éclairée le zèle de la religion et du bien-être public. C'est l'hommage que lui rendent tous les historiens.

Aussi Alphonse était aimé plus que ne l'avaient jamais été avant lui ceux qui avaient eu le même pouvoir. Au reste, les peuples ne s'y trompent jamais ; avec le bon sens naturel que Dieu a mis dans la conscience chrétienne, ils connaissent leurs droits : mais ces droits sont si souvent contestés ou méconnus par des pouvoirs subalternes, qu'ils affectionnent d'autant plus le sceptre qui les protége contre les abus dont ils peuvent souffrir. C'est pourquoi les rois les plus heureux furent toujours les plus attentifs au bonheur de leurs sujets. C'est dans ce but qu'Alphonse institua pour le Poitou, le Languedoc et les autres pays de son obéissance une commission ambulante de magistrats chargés, comme du temps de Charlemagne, de prévenir ou réparer les abus ou actes de mauvaise gestion émanant des officiers d'administration et des préposés quelconques aux affaires du gouvernement. On respectait donc partout le droit de chacun, l'injustice devenait impossible, et la sévérité réprimait sans hésitation toute violence des vassaux, même les plus puissants.

Le seigneur de Chitré et la milice urbaine de Poitiers.

Un fait qui date de 1246 montre assez combien dès ce temps, lorsqu'Alphonse avait déjà confié le soin de toutes choses à ses sénéchaux, on se trouvait disposé à seconder ses intentions. Un seigneur de Chitré, dont les terres étaient fort étendues autour de sa résidence, s'avisa de refuser une rente qui le constituait homme-lige du comte. Aprés des observations et menaces inutiles, le sénéchal de

Poitiers lui dépêcha le maire de la ville, sire Guillaume Grossin, qui venait d'être prévôt. A la tête de gens choisis dans la milice bourgeoise de la ville, il alla démolir le château et s'en revint après l'expédition chargé d'un butin qui pouvait répondre de la rente. On voit ici que cette preuve de vigueur est appuyée de cette milice établie avec obligation par elle de se mettre, à l'occasion, au service du comte qui la requérait. C'était une des conditions auxquelles se reconnaissait l'action communale : cette mesure contribua singulièrement à étendre le pouvoir royal qui ne tarda pas à y trouver un sûr appui pour son autorité désormais indiscutable. Ajoutons à ces soins d'une surveillance stricte et continuelle la tenue exacte des finances dont les comptes existent encore, et nous comprendrons ce que put avoir d'intelligent et de fructueux ce règne d'un prince sous lequel la paix publique et le bien-être particulier existèrent sans interruption et sans s'affaiblir pendant les trente années de son administration. Une foule de choses d'ordre public et privé furent réglées par des ordonnances pleines de sagesse. Là respire en tout l'esprit de justice et le double sentiment de son droit et de son devoir (a).

Formation des Corporations ouvrières ou des Corps de métiers.

C'est alors aussi qu'on vit naître *les Corporations* destinées à relier entre eux les intérêts des ouvriers et des maitres. Cette formation de la bourgeoisie en un corps constitué qui eut ses chefs, ses officiers, ses statuts, éveillait nécessairement la même pensée dans ceux qui s'occupaient des mêmes travaux. Les divers corps d'état eurent donc aussi des règlements approuvés et maintenus par l'autorité féodale. Les ordonnances du roi ou du prince apanagiste donnèrent force de loi à ces arrêtés devenus définifs dès lors qu'ils furent acceptés comme obligations pour l'avenir. Avant tout, il en résultait que ceux qui

(a) Comptes de la cour d'Alphonse, *Archives historiques du Poitou,* t. IV ; — *Histoire du Languedoc*, par D. Vaissette, t. III, *passim.;* — D. Fonteneau, XIX, 117.

embrassaient tel corps de métier, où des syndics et autres chefs étaient préposés au maintien des règles et à l'examen des produits, devaient s'assurer qu'avant leur sortie des ateliers ces produits étaient faits avec tout le soin possible et les qualités que l'acheteur avait le droit d'exiger. Chaque corps de métier avait sa bannière où le saint qu'il avait choisi pour patron était porté en tête des réunions publiques. La religion présidait à tout et garantissait à tous les avantages qu'on retire toujours dans les transactions de l'observance fidèle des règles de la probité et du savoir (a).

On aura une juste idée de ce qu'étaient déjà devenues les libertés publiques et jusqu'où les Bourgeois et Corps de ville poussaient leur droit de réclamation, si l'on examine les préliminaires d'une plainte portée vers 1255 par les Bourgeois de Niort en revendication de foires et de marchés dont Alphonse avait changé le lieu habituel. « Nous, gens de Niort, disent-ils, à qui appartenait le » revenu de ces foires, nous disons que le seigneur comte, » sauf le respect que nous lui devons, n'avait pas le droit » de les déplacer et de se les approprier, car les lieux et » places où elles se tenaient avaient appartenu de toute » antiquité à nos ancêtres, et devaient passer à nos » enfants, ce que nous sommes prêts à faire constater » tant par la voix publique que par l'usage immémorial » dont nous sommes en possession ». Quelles qu'aient été les causes de cette requête, elle est d'un style énergique et qui ne laisse guère douter de l'accueil que lui aura fait la justice d'un prince à qui l'on ne craignait pas de parler ainsi. Car ce langage exprimait bien, par sa simplicité respectueuse mais ferme, la confiance qu'on avait dans son amour de l'équité et de la droiture. Sa vie, les écrits qui nous en parlent, les ordonnances qu'il a laissées et toute sa conduite prouvent d'ailleurs sans le moindre

Les Bourgeois de Niort.—Liberté de leurs remontrances.

(a) *Bulletin de la Société académique de Poitiers*, VI, 77 et suiv.

doute ce que devait être en lui cette vertu : il ne permettait pas que les seigneurs de son apanage manquassent envers leurs subordonnés de la justice qu'il observait lui-même, et il s'empressait de livrer à ses tribunaux ceux qui se signalaient encore par quelques crimes ou délits où les droits des particuliers étaient lésés ou méconnus.

Vie épiscopale et mort de Jean de Melun.

Notre Jean IV de Melun, qui occupait le Siége de Poitiers depuis 1236, avait eu une administration bien plus commode que ses prédécesseurs, grâce à ses bonnes relations avec l'autorité civile exercée par le comte en des habitudes de bonne société et de respect religieux pour le caractère et les vertus du prélat. Rien de saillant n'avait signalé le cours de son administration ; on l'avait vu souvent s'occuper par commission du Saint-Siége ou par un devoir de sa propre juridiction des intérêts publics, soit comme juge soit comme arbitre, puis des faits en litige de quelques particuliers ou de certaines communautés de la ville ou du diocèse (a). Parfois aussi lui fallait-il user du droit, où à l'égard d'un sénéchal de Lusignan qui avait fait arrêter et emprisonner sans motifs des hommes appartenant à Saint-Hilaire et un clerc porteur de ses propres lettres (b).

On lui doit les belles stalles de la cathédrale.

Quant au zèle pour le culte divin et son désintéressement envers son Eglise nous en gardons une magnifique preuve dans les belles stalles dont il dota le chœur de notre cathédrale. Quel que soit l'évêque ou le chanoine qui les a dessinées dans le goût de cette Transition dont l'édifice s'embellit, il est certain que l'union savante et d'une simplicité grandiose qu'on y admire entre le roman fleuri et l'ogive agrémentée de ses légères ciselures, de ses gracieux dessins et de ses formes magistrales, font des siéges et des hauts dossiers une œuvre admirable et attestent le goût sûr d'un artiste d'une haute intelligence et des mains d'une grande habileté. Sans

(a) D. Fonteneau, III, 351, 359 ; XVI, 173 ; XXVII, 159.

(b) *Ibid.*, XI, 272 et 297.

avoir pu découvrir aucune pièce qui spécifie la provenance de ce beau meuble, toute la tradition venue jusqu'à nous, en a attribué le don à Jean de Melun et par cela même la fait remonter à une époque touchant de près la seconde moitié du XIIIe siècle. Les données de l'art corroborent cette assertion (a).

Tout en gardant les droits de son évêché dont il n'était que le détenteur, Jean transigea cependant volontiers avec des seigneurs dont il croyait sagement devoir ménager la position dans les intérêts d'une paix bien comprise, jugeant des circonstances, des personnes et des lieux plutôt selon le bien qu'il pouvait leur faire que d'après les justes prétentions de son rang et de son droit. Ainsi, quoique son prédécesseur ait exigé du duc Othon l'hommage pour le château de Civray que le prince lui contestait injustement, Jean de Melun en déchargea en 1246 le comte Alphonse qui s'en montra toujours reconnaissant (3). C'était pour l'évêque un moyen d'éviter des contestations qui revenaient à chaque muance du Siége. Deux ans après il remettait aussi à Aimery, seigneur de Vivonne, certaine obligation due par lui à l'évêché. On le trouvait facile toujours et partout, jusque dans ses visites épiscopales où les abbayes, les prieurés et les cures éprouvèrent souvent combien il était heureux de leur remettre les revenus qu'il pouvait toucher en pareil cas. Cette modération le portait à une extrême bienveillance envers tous. On n'a pas dans sa vie un seul fait qui puisse faire douter de l'aménité de son caractère, et quand il mourut le 1er décembre 1257, il laissa à tous des regrets et pas un sujet de plainte après sa mort. Son épiscopat de vingt et un ans fut plein de bonnes œuvres, d'un travail sérieux, sanctifié par la prière et l'humilité : c'était vraiment une existence épiscopale telle qu'aiment à l'admirer dans un évêque ceux qui se font une juste idée de ce qu'a de beau

Ses transactions conciliantes à l'égard de Civray et de Vivonne.

(a) Cf. *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, II, 32.

l'union dans un cœur sacerdotal d'une foi vive et de solides vertus.

Et sa fermeté pacifique.

En dépit de ses bonnes qualités et de l'esprit pacifique dont il est loué généralement, un mot de son épitaphe latine inscrite sur son tombeau indiquerait qu'il ne vécut pas exempt de toute contradiction sur le Siège de Poitiers. On le loue « de n'avoir pas oublié les intérêts de son troupeau » devant les ordres injustes de l'autorité royale » : *quam pro jure gregis non flexit jussio regis.* Les sources les plus autorisées se taisent sur la cause de cette résistance. Mais un tel langage dans le panégyriste posthume ne peut que faire allusion à quelque circonstance où il aura fallu résister à des prétentions royales. Le roi ici ne pouvait être que saint Louis qui, plus d'une fois, se montra peu disposé à seconder les exactions de ses officiers, comme nous le verrons encore. Toujours est-il qu'il faudrait ainsi ajouter aux louables qualités de Jean de Melun une fermeté de caractère qui ne lui manqua pas en telles circonstances où il lui fallut défendre son troupeau contre les injustices des puissants. C'est un mérite assez valable pour qu'on n'hésite pas à le proposer en exemple.

Son testament exprimait le vœu d'être enterré dans une sépulture de famille à l'abbaye du Jard, près Melun : il y fut transporté ; mais il laissa à son diocèse le souvenir d'une vie méritoire et les témoignages impérissables de sa pieuse et artistique générosité (a).

Avènement de Hugues de Châteauroux, LXIVe évêque de Poitiers

Jean IV eut pour successeur Hugues Ier de ce nom, surnommé de Châteauroux parce que sans doute il tenait à cette maison seigneuriale du Berry, ce que n'affirme aucun documents écrits que nous connaissions. A ce titre, il devait être d'une branche des Chauvigny, seigneurs alors de Châteauroux et de Déols, auxquels les Lusignan étaient alliés par des mariages. On comprend mieux dès lors comment il aura pu trouver à Poitiers des amis capables

(a) *Gall. christ.*, II, col. 1184.

de travailler à son élection. Elle dut se faire avant le 22 mars 1259, troisième dimanche de carême, car un acte de lui porte la date de ce jour. Quoi qu'il en soit, il s'en fallait que le diocèse eût gagné au changement que cette élection venait d'y consommer. L'esprit de paix n'était pas le signe distinctif du nouveau prélat. Il apportait dans ses saintes fonctions ces prétentions seigneuriales qui étaient encore aux cœurs de ces vassaux domptés par une autorité dont ils redoutaient la force, mais à laquelle pourtant l'envie de résister ne manquait pas et se faisait jour à l'occasion. Il est vrai qu'ils avaient rarement le dessus en fin de cause. Mais alors le gros seigneur gardait sa nature et ne manquait jamais une occasion de s'en venger par des violences qu'il n'était plus facile de faire céder. Les douze années de cet épiscopat furent surtout remarquables par cet esprit tyrannique ; le grand seigneur, dans les chartes qui nous sont restées de lui, apparaît pour certains actes de son ministère, rarement pour des concessions gracieuses, presque toujours pour des disputes où le scandale vient de lui.

Ses difficultés avec l'abbaye de Charroux.

La première preuve qu'il en donna suivit de près sa prise de possession. Il était venu avec le parti bien arrêté de battre en brèche tous les privilèges et exemptions accordés par le Saint-Siège aux monastères, ne prétendant pas que dans son diocèse la juridiction du Pape l'emportât sur la sienne. Il commença par Charroux pour faire valoir ce nouveau droit canonique, et voulut y exercer ceux de visite et de contrôle, interdire à l'abbé Aimeric II certains usages de son autorité, et priver des vêtements et insignes pontificaux, accordés dès l'origine de l'abbaye par les Papes, toutes distinctions renouvelées et confirmées par leurs successeurs et par les rois de France ou seigneurs locaux. Ce n'était pas la première fois que cet état de choses était contesté aux possesseurs légitimes. C'est pourquoi le Saint-Siège avait si souvent exempté les monastères de la juridiction épiscopale. Charroux était dans ce cas. Hugues

le savait bien, et si l'un outrepassait son pouvoir en méconnaissant celui de l'abbé, l'autre résistait très justement pour lui et ses successeurs à ce despotisme qui eût pu compromettre bientôt irrévocablement les meilleures libertés de son abbaye. Après des pourparlers et des observations mutuelles, des exactions dont la moindre était de voir revenir chaque semaine au couvent les envoyés de l'évêque qui y apportaient le tapage et le trouble ; l'abbé avait usé de temporisation et même de concessions énormes. Enfin il se décida d'en appeler au Saint-Siège. Cette mesure ne déconcerta pas le prélat : il continua d'agir comme si son autorité n'avait pas eu de supérieure, et comme il continuait ses démarches et ses ambassades au monastère, on dut acheter la paix en lui en fermant la porte (a).

Mauvaise foi dont il y use.

L'évêque, furieux, écrivit lui-même à Rome et chargea de ses lettres un envoyé qui y fit si bien son affaire qu'il trouva un certain Odon, évêque de Tusculum, disposé à présenter la chose au désavantage des moines, et par un acte donné à Viterbe le 2 mai 1260, condamna l'abbé et ses frères à une réparation humiliante dont les détails prouvent bien que le Pape avait été trompé et l'affaire décidée par un ami trop complaisant de l'évêché de Poitiers. Il en résultait évidemment que toutes les lettres apostoliques, tous les privilèges, toutes les indemnités, bulles, rescrits et autres pièces pontificales prodiguées à l'abbaye depuis sa fondation jusqu'à une dernière bulle de Grégoire IX du 12 janvier 1237, étaient effacées d'un trait de plume, et la communauté seule entre ses égales, livrée désormais à l'arbitraire d'une juridiction ennemie (b). Heureusement la lumière se fit bientôt, on dut savoir la vérité et comment la religion du Pape avait été trompée : car de nombreuses faveurs des Papes vinrent dédommager l'abbaye de ses pertes morales, et, de 1261 à 1282, la

(a) D. Fonteneau, IV, 357, 361.

(b) Pour plus de détails sur cette affaire voir notre *Histoire du Monastère de Charroux*, c. IX et suiv. — V. aussi D. Fonteneau, IV, 319, 357.

noble maison fut remise plusieurs fois avec ses anciens avantages sous la protection immédiate de la Cour de Rome.

Il n'est pas moins vrai que le gain de ce procès, quelque taché qu'il eût été d'une iniquité malheureuse, contribua peu à modifier le caractère irascible du prélat. Il semble, au contraire, s'y fortifier dans ses tendances à la violence et aux excès de pouvoir. Hugues professa, pendant toute la durée de son administration, le plus suprême dédain pour toutes les juridictions inférieures à la sienne. Il fut sans cesse en opposition avec son Chapitre, avec ceux de Saint-Hilaire et de Sainte-Radégonde (a). Les exemptions accordées par le Saint-Siége à ces différents corps, les usages immémoriaux invoqués par eux ne l'embarrassaient pas ; les nier, passer outre aux observations et aux plaintes judiciaires lui semblaient des moyens péremptoires d'étendre son pouvoir au dépens des droits les moins contestés jusque-là. Une excommunication ne lui coûtait pas et il en usait au détriment de la paix des familles et comme d'un dernier moyen d'assurer ses idées contre les meilleurs arguments de ses adversaires. C'est ainsi qu'un jour il fit jeter dans la prison de l'évêché un chapelain de Saint-Hilaire coupable d'avoir contesté à ses officiers des droits qui contredisaient la dépendance immédiate du Saint-Siége, acquise de tout temps à cette maison (b).

Excès habituel de son caractère.

Au reste son gouvernement s'inaugura par une difficulté dans laquelle il avait raison au fond, mais où il se fût épargné un dessous humilant s'il y eut agi avec plus de formes et de mesure. Lorsqu'il prit possession de son évêché il en trouva le temporel sous le régime du droit de régale, lequel avait été exercé, on ne sait sous quel prétexte, depuis la mort du sénéchal de Poitiers Thibaud

Le droit de Régale.

(a) D. Fonteneau, XXIV, 119.
(b) D. Fonteneau XI, 347, 349, 367, 377.

Ce qu'était ce droit.

de Neuvy. Ce droit *(jus regale)* dont on croyait voir l'origine sous Charles le Simple, avait été réglé par les lois féodales dont il faisait partie, et s'il paraissait un juste retour de la protection donnée par l'autorité royale aux biens de l'Eglise momentanément dépourvue de son protecteur naturel, il est certain que, de quelque nom qu'on le nommât, ce droit de s'installer chez un évêque et de prélever sur son avoir un revenu d'un chiffre plus ou moins élevé, était sujet à bien des abus, donnait lieu à de fréquentes revendications et prêtait plus tard un prétexte aux plus injustes prétentions contre la mense épiscopale. Alphonse, d'un naturel généreux et désireux de signaler sa venue par une gracieuseté envers l'évêque, avait renoncé à son droit et ordonné au sénéchal, en mars 1261, d'en faire main-levée en faveur de l'évêque. Mais il paraît que la gestion de Thibaud n'avait pas été des plus intègres, que dès son arrivée Hugues avait réclamé contre des injustices, que le sénéchal y avait mal répondu, et que l'évêque, au lieu de s'adresser au prince dans un sentiment de conciliation, cédant au contraire à un emportement regrettable, avait excommunié le dignitaire. Celui-ci d'ailleurs ne le méritait que trop puisqu'antérieurement il avait commencé sa gestion des biens épiscopaux

Malversation du sénéchal Thibaud de Neuvy.

par des mesures que rien ne pouvait justifier : car dès 1259, lorsqu'à peine la dépouille mortelle de Jean de Melun venait de quitter l'évêché, Thibaud s'était emparé violemment du palais ; puis avait placé dans les autres propriétés épiscopales, à Chitré, par exemple, des garnisaires qui y dévorèrent tout et exercèrent des brutalités sur les gens de l'évêque qui y faisaient leur demeure : enfin il bouleversa la justice ecclésiastique dont il s'attribuait le soin exclusif. Il avait fallu s'expliquer sur tout cela en une longue enquête, après laquelle Hugues, ne pouvant rien obtenir du sénéchal, avait jeté, en

Hugues de Châteauroux jette un interdit sur la ville de Poitiers.

février 1261, l'interdit sur la ville de Poitiers. Cette mesure dépassait toute justice, car la ville n'était en rien coupable

des torts de son sénéchal, puis il y avait une sorte d'inconvenance à traiter ainsi la capitale de la province sans que le comte en eût été averti. Mais ce moyen parut au sénéchal tourner à sa charge et il se décida à en traiter avec l'évêque qui promit de lever l'interdit moyennant le paiement d'une amende de trente livres. Tout paraissait donc terminé lorsque l'évêque reçut, en février 1264, une lettre du comte protestant contre un tel arrangement. Au préalable il refusait à l'évêque le droit d'agir ainsi sans que lui, prince, en eût été prévenu, et protestait contre les conséquences que les évêques de Poitiers pourraient tirer ultérieurement d'un incident si contraire à la coutume, et surtout il s'étonnait que l'interdit fût levé au prix d'une amende dont on pourrait abuser à l'avenir.

Le comte s'y oppose.

Le sénéchal garda rancune à Hugues de son opposition et de ses plaintes. Il négligea peu l'occasion de vexer le clergé. D'autres débats s'en suivirent assez fréquents et laissèrent peu de paix au prélat pendant tout le temps que dura son difficile ministère, et comme il n'était pas rare de voir les tribunaux ecclésiastiques user contre le sénéchal de peines spirituelles qui l'exaspéraient en multipliant le mal, il fallut que le comte écrivît à l'évêque que désormais étant bien décidé à punir ceux de ses officiers, sénéchal ou autre, qui auraient manqué à leur devoir, il le priait de restreindre la sévérité de ses juges et de contribuer ainsi à la paix dont le retour était indispensable des deux côtés à une bonne administration (a).

Ces démêlés, qui n'ont jamais lieu qu'au détriment moral des populations, se jetaient désagréablement pour l'excellent comte au milieu de ses continuelles préoccupations du bien public. Elles faisaient le fond de sa vie qui lui semblait faite pour les autres et nullement pour lui, ne se regardant dans son action gouvernementale que comme un délégué de Dieu pour le bonheur de tous ceux qui

(a) *Archives de la Vienne;* — M. Ledain, *Histoire d'Alphonse de Poitiers.*

dépendaient de lui, petits et grands. Comme le saint frère qu'il prenait pour modèle, il se faisait tout à tous. C'était l'idéal du pouvoir souverain dans ses rapports avec l'humanité. Il prenait les intérêts de quiconque, ami ou indifférent à son égard, souffrait d'une injustice qu'il pouvait réprimer. En 1267, notre Hugues de Châteauroux s'était avisé, pour sa plus grande convenance, de faire tenir ses assises judiciaires sur le territoire de Lusignan, dont la châtellenie avait un droit de haute justice qui en excluait tout autre justicier. Il fallut que le comte interdît à l'évêque cette intrusion, dont il n'était pas le seul justicier, au reste, qui s'en rendit coupable : au moins le suzerain s'élevait-il contre tout abus et quiconque s'y livrait était sûr de le voir s'y opposer. Ainsi le droit se rétablissait partout, grâce à sa vigilance sur les délinquants et sur ses propres officiers qu'il savait tenir dans le respect des lois, et par lesquels il voulait être représenté dignement (a).

Hugues de Châteauroux empêché d'empiéter sur les justiciers de Lusignan.

Disposition à une nouvelle croisade.

Mais d'autres inquiétudes s'étaient fait jour aussi dans cette vie de travail dévoué à la gloire de Dieu. En quittant l'Asie, en 1250, Alphonse avait bien compté y revenir, et dès lors les premiers jours de son retour en France, tous ses rapports avec les Papes qui se succédaient depuis cette époque, avaient entretenu en lui cette pensée. En 1264, Urbain IV lui avait même promis dans ce but des subsides que la pauvreté des églises sur lesquelles ils devaient être levés ne lui avait pas permis de lui envoyer. Cependant Urbain vint à mourir ; Clément IV, son successeur, par une lettre du 27 avril 1268 lui annonce trente mille livres, et le prince ne songe plus qu'à les employer au plus tôt. De grands préparatifs se faisaient d'ailleurs. Une dîme était perçue depuis quatre ans au nom et en faveur d'une nouvelle expédition. Un brave croisé, archevêque de Tyr, Gilles de Saumur, était légat du Pape et

(a) M. Ledain, *Histoire d'Alphonse*, p. 63 et suiv.

choisi pour organiser la croisade. Mais que de difficultés, outre celles de son grand âge et de ses fatigues ! Revenu de Palestine, où le départ de Louis IX avait occasionné tant de revers, il pouvait à peine marcher et avait résolu cependant de ne rien épargner pour recueillir des hommes et des subsides. Mais la noblesse, surtout dans l'Ouest, était ruinée. En Poitou on ne voulait partir que si le comte consentait à payer les gentilshommes, leurs chevaliers et hommes d'armes. Alphonse, usant de son pouvoir souverain, fit lever quatre sous par feu, donna la liberté à beaucoup de serfs de ses Etats, rançonna les Juifs que personne ne plaignait, et confirma les aliénations faites antérieurement des biens nobles à la bourgeoisie... On voit les conséquences prochaines de ces dernières mesures pour le développement d'une société nouvelle. C'était pour les bourgeois acquérir des titres de noblesse avec les terres des fiefs et arrière-fiefs. Le prince tira de ce moyen des sommes considérables. Cette fois ce n'était plus l'enthousiasme des croisés riches et tout puissants. C'était le zèle noblement politique de la délivrance de la Palestine ; c'était un sentiment en même temps chrétien et patriotique qui allait tenter un dernier effort pour une idée généreuse d'autant plus digne qu'elle tendait à réparer de nobles pertes et d'honorables revers.

Difficultés d'exécutions en Poitou.

On ne voit donc pas que la noblesse poitevine ait marqué dans cette huitième croisade, qui allait être la dernière, précisément parce que l'ardeur était tombée avec les moyens matériels de les continuer. Nous ne voyons guère s'embarquer avec saint Louis, parmi les hommes de marque, que Hugues XII de Lusignan, dont la fidélité s'était ralliée à lui et à son frère, commandée bien plus encore par l'ascendant de leurs vertus que par les revers qui avaient mâté tant de rébellions inutiles. Celui-ci devait, comme les princes valeureux dont il s'était fait le sujet dévoué, laisser son dernier soupir à la plage africaine et y restaurer l'histoire de sa famille par un héroïsme qui,

Belle conduite de Hugues XII de Lusignan.

jusque-là, n'y avait pas eu d'égal. C'est qu'à cette époque ils étaient montés à l'apogée de leur gloire ; ils étaient devenus une race princière par leur puissance féodale, le nombre de leurs vassaux, l'étendue de leurs fiefs, l'état de leurs finances, et partout leur influence dans les conseils des rois (a).

Alphonse visite la Guyenne avant de s'embarquer.— Ses belles qualités.

Saint Louis, qui, après son retour de sa première croisade, s'était appliqué à doter la France d'une législation favorable à ses peuples, à diminuer les impôts et à faire fleurir la religion, n'avait pas renoncé à retourner en Asie, toujours désireux de délivrer les chrétiens et d'arracher aux Musulmans le beau pays où s'était épanoui la foi chrétienne. Alphonse n'était pas moins désireux de l'accompagner, mais avant tout il lui fallut mettre ordre aux choses de son comté du Poitou et de ses autres Etats de l'Aquitaine. Il y vint donc en 1270 avec sa femme, Jeanne de Toulouse, qui n'avait pas moins d'intérêt à visiter son douaire. Ils avaient eu un double but dans ce voyage : animer autant que possible le zèle des nouveaux croisés, et donner tout l'ordre nécessaire à l'administration pendant leur absence. Ils se trouvèrent donc à Poitiers au commencement du carême, passèrent à Niort où ils confirmèrent encore les libertés communales ; de là ils allèrent à la Rochelle où beaucoup de serfs furent affranchis pour une indemnité au profit de la croisade. Saint-Jean-d'Angély et Saintes le reçurent aussi. Vers la fin de mai il avait vu Agen et Montauban, puis Toulouse d'où il revint à Aymargues, près d'Aigues-Mortes, où des vaisseaux se nolisaient pour son prochain embarquement. Quelle joie pour un historien d'affirmer que dans tous les détails de cette pérégrination consacrée au bien de ses peuples, Alphonse, véritable modèle des princes, et par une opposition consolante à ce que nous avons vu de tant d'autres, se montra digne de l'admiration de tous ! Son esprit de

(a) D. Bouquet, XXI, 177 ; — De Fourmont, III, 181 et suiv.

justice, l'aménité de ses relations, son empressement à servir quiconque avait besoin de lui, sa fermeté à exiger de ses officiers un service consciencieux et dévoué, tout contribuait à le rendre cher à ses sujets tout étonnés de voir un prince de si grande lignée se faire l'égal de tous pour le bonheur commun, et ne reprendre sa majestueuse autorité qu'envers ceux qui, devenus les dépositaires de son pouvoir, devaient s'attendre, quelle que fût leur hiérarchie, à venir un jour lui rendre compte de l'esprit qui les aurait animés.

Le roi et lui partent d'Aigues-Mortes

Tout ayant été ainsi disposé, Alphonse s'embarqua avec le roi son frère, le 1er juillet 1270, et après s'être arrêté deux semaines à Cagliari en Sicile, pour s'y approvisionner, on singla vers Tunis où l'on avait quelque espérance d'être bien reçu par un sultan dont les idées semblaient moins hostiles au christianisme. Ce port était d'ailleurs bon à occuper, point important pour faciliter les rapports avec l'Europe. On débarqua le 18 juillet, à Tunis, près de l'ancienne Carthage qui, n'étant plus qu'un réduit de peu de valeur, fut prise sans difficulté. Mais on attendit trop longtemps, dans une plaine de sables et sous un soleil dévorant, le prince Charles d'Anjou, frère de saint Louis, reste en arrière pour prendre des provisions et qui, par une faute impardonnable, mit un mois à traverser le même trajet. Les intempéries du pays frappèrent donc le quartier royal obligé de camper et de se défendre contre des harcelements de tous les jours.

Difficultés du trajet.

Et mort de saint Louis.

Toutes ces fatigues déterminèrent des maladies qui devinrent contagieuses, le roi lui-même fut frappé et mourut de la mort des saints sur cette plage à peine occupée et non encore conquise, lorsque le roi de Sicile était déjà près du port. Quelle ne fut pas sa tristesse en abordant ce rivage où il ne put que se jeter sur le corps inanimé de son frère parmi ces chevaliers dans les larmes et les angoisses de l'avenir! Après quelques combats qui firent craindre au chef arabe El-Mestamer de ne pouvoir

résister à ces nouvelles forces à peine débarquées et déjà victorieuses, ce chef demanda la paix. Le duc d'Anjou conclut, à des conditions avantageuses, une trève de six ans, favorable surtout aux chrétiens qui restaient en Orient, on se réembarqua le 19 novembre, emportant en France les précieuses reliques du roi le plus saint et le plus regretté qui fût jamais (a).

Retour d'Alphonse et sa mort en Italie.

Un grand deuil s'ajouta bientôt à la tristesse générale. La flotte, en arrivant à Trapani en Sicile, dont le port avait été choisi comme le plus sûr de cette plage, fut battue d'une tempête qui engloutit dix-huit grands vaisseaux avec les quatre mille personnes qui les montaient (b). Et peu après un événement non moins déplorable plongeait le Poitou avec la France dans une profonde désolation. Le comte Alphonse leur était enlevé par une mort aussi inattendue que prématurée.

Le prince, en quittant le rivage de Tunis avec sa femme, Jeanne de Toulouse et son neveu Philippe, déjà proclamé roi de France, avait sans doute emporté le germe de cette fatale peste à laquelle son frère, avec tant d'autres, avait succombé. Se sentant malade en arrivant en Sicile, il crut que le climat lui serait favorable et il prit le parti d'y séjourner. Il y demeura jusqu'au mois de juin 1271, et, étant alors reparti pour la France, il se trouva plus fatigué par le voyage, s'arrêta au château de Cometo, en Toscane, et y mourut le 21 août, n'ayant que cinquante et un ans. Cette mort fut suivie quelques jours après de celle de Jeanne, sa sainte femme, qui fut frappée du même mal, victime sans doute des soins dévoués qu'elle venait de lui prodiguer. Leurs dernières dispositions avaient réglé leur sépulture. Alphonse avait choisi l'abbaye de Saint-Denis, Jeanne avait voulu l'abbaye de Guercy, qu'elle avait fondée en Picardie peu de temps avant son départ de France.

(a) D'Achery, *Spicileg.*, II, 525 ; — De Fourmont, I, 316.

(b) *Rer. Gallic. script.*, XX, 479.

Ainsi disparut pour le Poitou la paix dont il avait joui pendant tout le règne du frére de saint Louis. C'étaient trente ans de repos après un état de guerres intestines nées de l'esprit d'injustice, d'égoïsme et d'orgueil auquel il avait opposé, avec une fermeté puisée dans ses principes religieux, la volonté inflexible d'une haute intelligence qui veut faire le bien comme elle le comprend, non pas par force mais par justice, non par caprice mais par devoir, non pour soi-même, mais pour des sujets dont il regarde le bonheur comme une condition du sien propre.

Alphonse mourait sans postérité. Son héritage revenait donc à la couronne. C'est-à-dire que la France s'augmentait dès lors du Poitou, de l'Auvergne, de la Saintonge et du comté de Toulouse. Cette annexion ne souffrait aucune difficulté ; elle résultait de traités acceptés de tous, bon gré mal gré peut-être lors de leur signature ; mais on s'était tellement accoutumé à comprendre et à suivre la justice sous ce sceptre si bien tenu, que les mœurs s'en étaient singulièrement améliorées. Le respect du roi, la crainte salutaire de l'autorité légitime, toujours intrépide autant que juste, avaient ménagé une ère nouvelle et donné à tous une juste notion de la raison et du droit.

Mort de l'évêque Hugues de Châteauroux.

Peu après la mort d'Alphonse, arriva celle de l'évêque Hugues de Châteauroux, dont on ne sait pas l'époque précise, mais dont on s'accorde à dire qu'il gouverna douze ans et sept semaines. Il avait fait son testament en 1270. Nous découvrons par une pièce subséquente, datée du 14 octobre de cette année, que quelques difficultés s'étaient élevées entre l'évêque et Jean, l'écolâtre de l'Eglise de Poitiers, pour lequel s'étaient prononcés des adhérents qui, ayant pris son parti contre l'évêque, pouvaient s'en souvenir encore après lui. Celui-ci, par un bon mouvement sans doute, avait pu craindre que ses exécuteurs testamentaires dont le principal était Thomas, abbé de Notre-Dame-la-Grande, ne parussent peut-être trop sévères envers ceux qui s'étaient montrés mécontents. Hugues

leur fit donc promettre par un acte formel de regarder comme non-avenus les torts que ledit écolâtre aurait pu se donner contre eux et contre l'évêque. Cette précaution indiquait de la part de ce dernier un sentiment d'indulgence que Dieu n'aura pas méconnu après sa mort. En dehors de cet acte, qui prouverait en sa faveur, nous ne voyons guère sous son nom dans les chartriers que des affaires d'intérêt personnel, des achats qui augmentent son revenu, et des actes de juridiction qui regardent sa charge épiscopale. De ces derniers il faut remarquer le serment qu'il reçut de Geoffroi de Lusignan devenu vicomte de Châtellerault par son mariage avec Clémence de Surgères, le serment féodal pour le château d'Harcourt, situé à Chauvigny. On ne voit de lui aucune fondation religieuse, aucun don fait aux communautés, et il paraît n'avoir participé que par sa signature obligatoire à l'établissement des Franciscains que le comte Alphonse fonda à Poitiers vers le milieu du XIII[e] siècle. Ce souvenir mérite que nous nous y arrêtions.

C'est en effet sous son règne que s'ouvrit à Poitiers le couvent des Franciscains dont l'esprit populaire lui parut très propre à servir les intérêts moraux et religieux de ses sujets.

Alphonse établit les Franciscains à Poitiers.

Les Franciscains, fils de saint François d'Assises, avaient été créés en Italie par une bulle de Célestin III en 1210. Le peuple les appela bientôt Cordeliers, par allusion à la corde qui leur servait de ceinture. Comme ils s'occupaient en même temps de la prédication et de l'administration des sacrements, ils furent en vogue dès leur origine, et ce fut une œuvre méritoire de les placer dans les grandes Celles où leur zèle pouvait trouver de plus nombreux aliments. De tout ce que racontent de leur origine à Poitiers les divers auteurs qui en ont parlé, on peut établir qu'appelés d'abord en cette ville par deux frères de la maison de Lusignan, ceux-ci leur donnèrent une chapelle de S[te]-Catherine qui semble avoir été dans la rue du Chaudron-d'Or, où fut bâti un couvent assez

modeste dont un côté occupa la droite de cette rue. Plus tard le comte Alphonse ajouta à ce local un terrain avoisinant le palais qui vint joindre à la rue actuelle qui porte encore leur nom et où se forma peu à peu un vaste établissement; aucun acte ne nous a été conservé de cette création que nous verrons figurer plus tard en des circonstances importantes de notre histoire [a].

Les Fratricelles.

Les Cordeliers occupèrent donc ce local que leur accorda Alphonse, celui qui avait appartenu aux Fraticelles ou Frérots, espèce de confrérie hérétique qu'il avait fallu chasser de la ville à cause de leurs opinions hétérodoxes et de leur conduite licencieuse. Ils s'étaient retirés alors en dehors des murs, dans ce qu'on appelait le Bourg-Marin, à l'occident de la ville, où ils étaient encore en 1279 [b]. De tels hôtes sont toujours nuisibles. Ils eussent rendu la religion méprisable si l'on n'avait remplacé alors les faux raisonnements par la foi. Ces prétendus religieux étaient des coureurs qui, sortis de leurs couvents, se réunirent bien plus pour faire le mal que le bien, et que Boniface VIII condamna, ce qui amena leur révolte, et ils finirent par s'abandonner à toutes les horreurs des gnostiques; ils prêchaient surtout la communauté des femmes. A partir du temps où ils furent expulsés de Poitiers, notre histoire les perd de vue, et nous ne perdons rien à n'en savoir pas plus.

Il renouvelle les Rogations et augmente leur solennité.

La piété d'Alphonse lui faisait aimer les cérémonies de l'Eglise qui vont tant au cœur humain et, en cela comme en tant d'autres choses, il était un fidèle et pieux imitateur de sa mère et de saint Louis. Les processions des Rogations, instituées en 428 par saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, avaient été abandonnées depuis longtemps à Poitiers, et comme elles avaient pour but d'obtenir la sanctification des peuples et l'abondance

(*a*) Dufour, *Ancien Poit.*, p. 395. — Thibaudeau, I, 400, 2e édition.

(*b*) Dufour, *Ancien Poitou*, 390. — *Ibid.* Fonteneau, XIX, 425.

nécessaire des récoltes de chaque année, le comte exprima le désir de les voir reprendre, et s'entendit avec l'évêque Jean de Melun pour leur redonner une solennité édifiante. Il y avait même fait admettre un détail symbolique rappelant un souvenir de persécution des Sarrasins contre les chrétiens de la Terre-Sainte. Symbole qui ne dura pas longtemps, parce qu'il avait dégénéré pour les peuples en une sorte d'amusement au lieu d'un sujet d'édification et de piété (a). Ce symbole, au reste, s'embla n'avoir plus d'objet quand on ne songea plus aux croisades. Du moins garda-t-on exactement le cérémonial de ces processions fidèlement continuées. Nous les avons vues de nos jours, pratiquées d'après nos vieux cérémoniaux, attirer les foules et se faire avec un recueillement et une piété que nourrissaient les attachants détails de la cérémonie. Le chant monotone des litanies y était mêlé d'intermèdes exécutés par les différentes musiques du chapitre cathédral et des autres collégiales de la ville et les voix exercées des enfants de chœur. Quand on passait devant une des églises paroissiales qui se rencontraient sur le parcours, on y faisait une courte station pendant laquelle on chantait en chœur et toujours accompagnés des musiques, l'antienne du Patron sur un mode joyeux et suppliant qui exprimait en même temps les saintes joies de la prière et de l'espérance. Au milieu des rangs, précédant l'évêque, le chapitre, le clergé paroissial et les communautés, s'échelonnaient les croix et les bannières de la cathédrale et des paroisses. Les statues des saints, parmi lesquelles brillaient surtout sous leurs beaux vêtements d'or, d'argent et de soie, celles de Notre-Dame et de sainte Radégonde, puis les saintes reliques de toute la cité, que dominait celle de la Vraie-Croix, renouvelaient dans chaque quartier les pieuses joies du peuple, la dévotion générale, lesquelles s'exprimaient par l'offrande empressée de riches bouquets destinés à la parure des

(a) V. Bouchet, *Annales*, apud 175.

autels. Toutes ces magnificences étaient populaires, on en parlait au loin. On venait aux *Rogations de Poitiers* comme au *Sacre d'Angers,* et à d'autres fêtes aussi illustres.

En 1856, on nous a enlevé tout cela, à la grande stupéfaction des fidèles, et au grand regret du clergé qui savait l'origine, l'esprit et la beauté exceptionnelle de ses Rogations [a].

Pour le prince qui se donnait de tels soins et dont nous avons vu les aptitudes et l'activité se dépenser aux œuvres que nous connaissons, son éloge se trouve dans l'ensemble de sa vie où mille bonnes actions se multiplièrent, où pas une ne fût à regretter.

(a) V. *Ancien cérémonial de la cathédrale*; — Le *Calendrier* du chanoine Fauveau, manuscrit de notre bibliothèque. — Thibaudeau, *Hist.*, I, 307.



NOTES DU LIVRE LXI

Note 1

Les pairs, dont nous trouvons ici la première occasion de parler dans cette histoire, étaient chez les Germains une association guerrière dont les membres devaient s'aider et se soutenir mutuellement dans les dangers de tout genre. Cette association se continua après la conquête de la Gaule par les Francs. Une loi de Clotaire Ier (de 511 à 561), voulait que pour juger un leude on assemblât ses pairs (*pares*). Cette institution se maintint sous tous les règnes suivants où l'on rencontre maintes fois des circonstances où les pairs ont acquis non seulement le droit de juger, mais celui d'être jugés par leurs pairs ou compagnons, par un privilège qui tient essentiellement à leur condition nobiliaire. C'est au commencement du XIIIe siècle et sous Philippe-Auguste que ce tribunal fut non pas fixé à douze membres, car cette règle est observée déjà dans le cours du XIIe siècle précédent, mais fut composé mi-partie d'évêques et de seigneurs laïques. On voit quelle consistance prenait alors la monarchie par les attributions faites à ces douze pairs lors de leur assistance au sacre du roi. Chacun d'eux y portait solennellement un des attributs de la royauté ; le duc d'Aquitaine s'y présentait tenant la première bannière carrée et c'est à quoi manqua Henri III en sa qualité de grand feudataire de la couronne. On n'est pas bien d'accord, parmi nos historiens sur ces détails secondaires, mais on s'accorde à voir vers le commencement du siècle où nous sommes les douze pairs fonctionner en maintes circonstances où leur action légale devient nécessaire. Nous observons les variantes apportées par nos divers rois au jeu de cette institution qui eut son rôle jusqu'à la fin du régne de Louis-Philippe. (V. *Capitulaire de Charlemagne* de 813. — Chantreau Le Febvre, de l'*Origine des fiefs*, p. 115.)

Note 2

On saisit sous la plume de quelques-uns de nos chroniqueurs modernes le malin sourire qu'ils se donnent en intercalant ce morceau *attaque des croisés*. Poyedavant surtout s'en délecte (*Bulletin monumental*, ub sup). Charles Arnaud (*Hist. de Maille-*

zais) n'y trouve qu'à rire; Marchegay seul, avec son bon sens bien meilleur des choses sérieuses du moyen âge, suppose que Geoffroi n'était pas pour rien dans ce brigandage, et, en dépit de l'opinion de l'abbé Lacurie, nous partageons la sienne en y ajoutant toutefois que Geoffroi laissa faire sans paraître n'avoir rien dirigé de l'action et eut soin, avant tout, de ne se compromettre après ses serments de Spolette ni devant le pape, ni devant l'opinion publique. Mais le plaisir de voir des croisés dans ces satellites à ses gages est accordé ici un peu trop gratuitement? En effet à quelle croisade les avait-on trouvés? A quel autre les trouvera-t-on plus tard? Ils appartenaient à un chef qui ajouta le parjure de ne pas partir, à tant de sacrilèges dont sa vie fut souillée. C'en était un en plus de laisser la croix figurer comme une espèce de dérision sur des épaules qui la profanaient, et si, avant de jeter dans nos *Revues* plus ou moins sérieuses ce morceau friand que nos littérateurs de 1850 décrochaient si joyeusement de nos vieilles chartes, ils l'avaient étudié de bonne foi, ils auraient reconnu que le nom de croisés n'était donné à un pareil monde que parce qu'il en avait les insignes et qu'on s'attendait à les voir partir au premier jour pour la croisade, ce qui eût été pour le Poitou une véritable délivrance.

Note 3

Alphonse, en 1269, ayant obtenu la même faveur de Hugues de Châteauroux, n'en reconnut pas moins que celui qui, après lui, tiendrait la même châtellenie, serait obligé à l'hommage envers l'évêque: car celui-ci pouvait bien renoncer à un avantage personnel, mais non se dépouiller au détriment de son Siége et de ses successeurs. C'est d'après cet exposé que, par lettre du 16 août 1287, Philippe le Bel reconnut devoir à l'évêque de Poitiers ce même hommage auquel la loi féodale le soumettait comme étant devenu le posseur du château. (D. Fonteneau, *ibid.,* p. 103 et 105.) Toutes ces difficultés du pouvoir supérieur commençaient à se produire sous prétexte de priviléges royaux ou autre tout aussi fondés que la Régale, et le même château de Civray si bien reconnu ici pour dépendre uniquement de l'évêché de Poitiers. Nous le verrons encore revendiqué, à la fin de ce siècle, par le B. Gauthier de Bruges, contre les officiers de Philippe le Hardi qui vexaient aussi, par le fléau des garnisaires, la malheureuse abbaye de Saint-Benoît-de-Quinçay. (V. *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1867.)





LIVRE LXII

—

Depuis la réunion du Poitou a la couronne, jusqu'a l'épiscopat de Fortius d'Aux

(De 1271 à 1312)



la mort d'Alphonse de Poitiers, et grâce aux soins qu'il avait pris de conformer son gouvernement à celui de son frère, la société devenait française, les abus féodaux disparaissaient en grand nombre, les guerres provinciales s'éteignaient peu à peu, et au lieu de prétentions plus ou moins injustes, les seigneurs trouvaient devant eux, en opposition à leurs caprices, des justiciables relevant d'autres ressorts, et des vassaux en qui des libertés sagement acquises éveillaient le sentiment d'une certaine dignité. La chevallerie était l'honneur de la noblesse; la bourgeoisie avait le sien dans son immixtion légale aux affaires publiques. L'esprit national se formait. Le peuple, entraîné sous la bannière des seigneurs, ne se battait plus sans savoir pourquoi; l'armée avait ses lois spéciales, on ne la convoquait pas au hasard: le ban et l'arrière-ban étaient là, tenant sur le qui-vive des guerriers prêts à se mouvoir au besoin, mais sachant aussi que certaines règles les protégeaient contre l'arbitraire, et leur rendraient après la guerre la famille, leurs droits et leurs libertés.

Etat social du Poitou à la mort d'Alphonse.

Nous avons dit que la mort du Comte avait été suivie de

Triste renommée que laisse l'évêque Hugues de Châteauroux.

près par celle de l'évêque de Poitiers. Hugues de Châteauroux fut moins regretté qu'un évêque devrait l'être toujours : mais c'est une de ces consolations sur lesquelles doivent peu compter ces défunts illustres qui se voient partir sans avoir aimé personne, et dont le départ semble seul promettre une ère de paix longtemps attendue. Les monuments écrits qui nous restent de sa vie administrative ne gardent guère que le souvenir de ses conflits (a).

Vacance du siège de Poitiers après la mort de Hugues de Châteauroux.

Après sa mort, deux concurrents se trouvaient dans le chapitre de Poitiers au poste qu'il fallait remplir. C'était le doyen Raoul de Mirebeau, chanoine de Saint-Martin de Tours. Il était doyen depuis 1253 au moins, avait été chargé de plusieurs missions par le Saint-Siége, et tous l'honoraient à Poitiers. Avec lui était sur les rangs le chefcier Jehan, qui n'est pas autrement connu. On s'entendait peu sur le choix à faire, et Raoul proposa, en abandonnant, dans l'intérêt du bien, les voix dont il était assuré, de confier l'élection à la décision du pape Nicolas III. Cette mesure fut prise en Assemblée capitulaire et à l'unanimité. Nous verrons comment la vacance du Siège dura jusqu'en 1278.

Avènement de Philippe III à la couronne.

Philippe III, proclamé en Palestine aussitôt après la mort de son père, avait pris le gouvernement de la France et déclaré l'apanage de son oncle réuni à la couronne. Il était âgé de trente-sept ans et avait mérité le surnom de *Hardi*, ayant, avant son retour en France, infligé devant Tunis aux Sarrasins une défaite qui les força de souscrire à une trêve (b). A peine revenu en France, il s'occupa de régler, par une sage ordonnance, la succession au trône de ses descendants et comment désormais devraient se comporter ceux qui seraient chargés de la tutelle et de la régence. C'était d'une grande sagesse et d'une tête politique capable, tout en prévoyant les difficultés, d'affermir aussi,

(a) Cf. *Gall. christ.*, II, col. 1180.

(b) *Art de vérifier les dates*, VI, 12.

par de prudentes mesures, les développements d'une idée qui s'agrandissait.

Révolte du comte de Foix aussitôt réprimée.

Les affaires des pays de Guyenne appartenant au roi de France étaient donc réglées comme avant la mort d'Alphonse par des sénéchaux placés dans les principales villes et s'aidant pour les choses de la justice, des finances et de la guerre par leurs prévôts, baillis et sergents. Cela n'ôtait rien à l'activité personnelle du roi qui d'ailleurs, en ces premiers temps surtout de son autorité plus décisive que jamais, avait besoin de se montrer quelquefois avec la force armée qui devait contenir tout sous ses lois. C'est ce qui arriva en janvier 1272, lorsqu'une révolte irréfléchie du comte de Foix l'obligea d'aller le mettre à la raison. Ce seigneur était Roger Bernard, troisième du nom, qui n'avait pas fait de difficultés d'assiéger le château d'un de ses voisins, de le piller, et de l'incendier après en avoir massacré les défenseurs. Tout cela s'était fait malgré les lettres de sauvegarde données par Philippe le Hardi à la victime Garand de Casaubon, et malgré le soin qu'avait pris le comte de Toulouse d'arborer sur les murs de la place assiégée les panonceaux du roi de France. Celui-ci ayant mandé à son tribunal le baron révolté, Roger refusa d'obéir, et s'attira aussitôt la vengeance du suzerain. Car Philippe, après avoir temporisé dans l'espérance d'un apaisement auquel seraient parvenus ses officiers du pays, se mit à la tête de nombreuses phalanges. Il ne lui fallut pas un mois pour en finir. Roger fut forcé de se rendre à discrétion, conduit pieds et mains liés dans une tour de Carcassonne où il fut obligé de se soumettre. Après satisfaction obtenue, le roi lui rendit la liberté et les biens qu'il aurait pu confisquer, donnant ainsi une preuve de sa modération, de sa justice et de sa force capable d'inspirer à tous une admiration utile au souverain et une crainte salutaire aux vassaux (a).

(a) *Art de vérifier les dates,* IX, 440 ; — D. Vaissette, *Histoire du Languedoc,* ad h. ann.

Confirmation des franchises communales de Poitiers et de Niort.

C'est en marchant vers le Midi, et quelques semaines avant ce triomphe, que Philippe s'arrêta à Poitiers et à Niort, où l'autorité communale était déjà solidement établie, et où de grandes fêtes lui furent données. Il en confirma les privilèges et libertés donnés par ses prédécesseurs, ces voyages des rois en de telles circonstances n'étaient pas aussi coûteux aux villes qu'ils le furent plus tard, et presque toujours elles y trouvaient de grands avantages. C'est ainsi qu'en 1285, quand le même prince revint à Niort, il y donna des lettres qui déclaraient le port libre et ouvert aux transports jusqu'à la mer par Marans sans aucun droit de péage pour le gouvernement. C'étaient là des privilèges qui flattaient beaucoup les populations et les attachaient d'autant plus à leur nouveau maître (a). Au reste, le prince méritait cet attachement et cet amour dévoué par son zèle pour le bonheur de ses peuples, inspiré par une piété sincère que donne toujours le sentiment du devoir, et faisait de Philippe III un digne fils de saint Louis (b).

Paix inaccoutumée en Poitou, due à la sagesse de l'administration royale

Et aux efforts de l'Eglise.

Aussi notre province continue de vivre dans la paix qu'elle avait eue sous Alphonse. Les grands y demeurent paisibles. le paysan y laboure sans que rien trouble, interrompe ou détruise son travail. Les libertés communales se développent, les villes prennent de l'essor, les institutions civiles naissent ou s'affermissent. Un monde nouveau, appuyé sur un nouveau mode de gouvernement tend à de meilleures destinées ; et après tant de secousses et d'agitations imprimées par l'invasion sur nos terres des races indomptables du Nord, après l'influence lente mais sensible du principe chrétien qui fit de toutes ces hordes une seule nation, voilà qu'un mouvement inattendu resserre ces liens mystérieux, les réunit dans une seule pensée, celle de la croix, et leur ouvre les abords d'une civilisation

(a) D. Fonteneau, XX, 149.

(b) Bouchet, *Annales,* p. 176 et suiv.

qu'elle était seule capable de créer. C'était l'œuvre de l'Eglise, en effet, de ses Papes, de son Clergé, et de tout ce qu'avait pu élaborer par eux l'amour de Dieu et de l'humanité.

C'est donc une période inconnue qui va s'ouvrir à nos regards, et les phases variées qui s'y produiront ménageront toutes un acheminement providentiel aux merveilleuses destinées de la grande Patrie.

Episcopat du B. Gauthier de Bruges.

Plusieurs années se passèrent donc en Poitou sans laisser de traces remarquables. Il faut arriver à l'année 1278 pour voir finir le long veuvage de l'Eglise de Poitiers qui, depuis sept ans, et par plusieurs causes dont nous avons dit les principales, avaient retardé la nomination de l'Evêque que le Chapitre avait laissé au choix définitif du Saint-Père. Il faut dire aussi que dans ces retards était pour beaucoup le refus obstiné du titulaire choisi qui persista à refuser la dignité épiscopale jusqu'à trois fois, et cela avec toute l'énergie qu'ont mise souvent à la rechercher des sujets trop peu soucieux de la responsabilité qu'elle impose. C'était Clément IV qui avait éprouvé les refus. Grégoire X, qui lui avait succédé en 1271, voulut en finir et ordonna à l'humble religieux de se disposer à son sacre. Car c'était, ni plus ni moins, un pauvre franciscain que ce Gauthier, surnommé de Bruges, parce qu'il était originaire de cette ville. Les papes Grégoire X, Jean XX et Nicolas III l'avaient apprécié en diverses affaires dont il s'était acquitté à leur satisfaction, et le dernier, encore vivant, tenait d'autant plus à le placer à la tête de notre Eglise. Ce bon religieux avait fait profession jeune encore dans l'Ordre de saint François, qu'on appelait également Cordeliers ou frères Mineurs. Il dut s'exécuter et, se trouvant à Rome où il avait été mandé, il reçut le sacre épiscopal des mains mêmes du souverain Pontife. Ce fut une grande joie à Poitiers où il était connu étant provincial de son Ordre en Touraine. Sa doctrine et sa sainteté l'avaient distingué dans le clergé et aux yeux des laïques

instruits. Il ne tarda pas à donner des preuves de ce double mérite et, après avoir considéré pendant plus de deux ans les besoins de son Eglise, les abus à réprimer et le bien à faire, il voulut, dès l'an 1280, assembler un synode où de sages règlements indiquèrent très bien comment il entendait sa charge. C'était une constitution dont les canons de discipline furent lus très longtemps avec fruit dans l'Eglise de Poitiers à l'office de prime, au lieu du capitule adopté par le bréviaire romain. Ces règles indiquent très bien les tendances de l'époque et combien le clergé y avait besoin de réformes. On doit regretter qu'on les ait beaucoup négligées dans la suite et jusqu'à notre temps où les pratiques anciennes ne sont pas autant estimées et suivies qu'elles devraient l'être (a).

Le synode de 1280.

Celui de 1284.

Ce synode, qui fut sans doute celui de la Pentecôte 1280, fut suivi en 1284 d'un autre qui défendit tout commerce avec ceux qui avaient encouru l'excommunication majeure; surtout on tenait à ce qu'ils n'assistassent pas au Saint-Sacrifice. On renouvela une défense déjà très ancienne de recevoir les Sacrements d'un prêtre qui n'aurait pas été approuvé. On interdit enfin de diminuer, pendant les vacances des prieurés, la valeur des revenus que les fondateurs y avaient attachés (b).

Caractère élevé de Gauthier de Bruges.

Gauthier était d'un caractère ferme, envisageant au point de vue de la conscience les devoirs de l'épiscopat et se faisant le gardien avec un zèle plein d'énergie des droits de son Siège et des privilèges de son Eglise. Ce genre de mérite devait être celui d'un homme élevé dans sa jeunesse sous l'obéissance religieuse, appréciant d'autant mieux l'autorité de l'Eglise, sachant que son gouvernement tend au bien des peuples et comprenant qu'il appartient surtout aux évêques de ne pas les laisser entamer par l'arbitraire des grands, toujours misérablement jaloux de l'Eglise

(a) Hardouin, *Concile*, t. XI, p. 1137.

(b) Hardouin, *ub sup.*, p. 523.

qu'ils devraient protéger. C'est là, il est vrai, une source trop fréquente de déboires amers pour un évêque pénétré de ses principes ; mais ceux qui ont le bonheur d'y croire ne s'inclinent pas devant l'absolutisme des tyrans. C'était de cet excès de pouvoir d'un côté et de ce despotisme de l'autre que devaient naître les difficiles mais glorieuses résistances d'un homme qui avait su refuser une charge, acceptée enfin malgré lui, mais qui, l'ayant prise, se sentait incapable de la trahir.

Henri III, roi d'Angleterre rend hommage pour la Guyenne au roi de France Philippe le Hardi.

Une foule de détails que l'histoire n'a pu nous garder restent ici sans nulle trace pendant un certain nombre d'années où la vie sociale suit son cours en Poitou sans rien qui nous y soit révélé ; et comme ce qui regarde les actes de Gauthier de Bruges ne saillira guère que dans les premières années du siècle suivant, arrêtons-nous dès à présent aux graves circonstances d'où surgirent les premiers malentendus entre la France et l'Angleterre.

Henri III régnait toujours dans la grande île où son indolence avait peine à maintenir les révoltes continuelles de l'Irlande et de l'Ecosse impatientes du joug des rois anglo-saxons. C'était une des raisons pour lesquelles l'Aquitaine était restée étrangère depuis vingt ans à toute guerre sérieuse sous la paisible domination de saint Louis, d'Alphonse et de Philippe le Hardi. Mais en général on pouvait se féliciter partout de cette même paix. On y trouvait le loisir de vaquer sûrement aux affaires publiques, et l'un des meilleurs moyens d'entraver le mal en vulgarisant le bien était surtout dans la tenue des conciles qui ne furent jamais plus fréquents et plus réitérés que pendant la fin du XIIIe siècle.

En 1259, Henri III était venu à Abbeville où une assemblée présidée par Louis IX reçut sa renonciation à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur la Normandie et sur l'Anjou. Le roi de France, de son côté, lui avait abandonné le Limousin, le Périgord et tout ce que la France possédait au-delà de la Garonne, pays auquel se réduisait alors le

nom de Guyenne. Mais cette concession n'était faite que sous condition de l'hommage au roi de France. C'était une bonne précaution pour maintenir sous la dépendance de ce dernier le prince à qui il donnait de libres allures sur ses terres ; le roi étranger sanctionna lui-même irrévocablement cette position en prenant place aussitôt entre les pairs de France, en qualité de duc de Guyenne (a). Mais après la mort d'Alphonse en 1272, Philippe, son neveu, se porta en cette qualité son successeur au comté de Toulouse et reçut le serment de fidélité des principales villes, et l'Agenais s'y trouvait compris. Henri réclama. Philippe consentit à céder cette province, et ne reparut à Poitiers, pour un seul jour, que lorsqu'en 1285 il alla en Espagne où le roi Pierre III d'Aragon, qui avait faussé les règles de la succession au détriment de la maison de France, s'était refusé d'obéir au pape Martin V, l'excommuniant pour avoir ordonné à Palerme en 1272 le massacre des Vêpres siciliennes. C'était le dernier voyage de ce bon roi qui, en revenant à Paris, tomba malade à Perpignan et y mourut le 5 octobre, âgé seulement de quarante ans, regretté de tous pour ses vertus, ses qualités et son respect filial de la religion et de la justice (b).

Mort de ce dernier.

Philippe IV, dit *le Bel*, parce qu'il était, dit-on, le plus bel homme du monde, succéda à son père et marqua son règne de vingt-neuf ans par d'importantes décisions à l'égard de l'Aquitaine et du Poitou. Une des plus importantes regarde les apanages. On donnait ce nom aux portions de terres appartenant à une famille royale et qui furent concédées aux puînés lorsque l'aîné était pourvu du trône. C'est à ce titre que le Poitou avait été donné à Alphonse, frère de Louis, au préjudice de Charles d'Anjou, dont le caractère violent et les injustices sans cesse

Avènement de Philippe le Bel. — Loi des apanages.

(a) Smollet et Rapin-Thoiras, ad ann. 1259.

(b) Vaissette, *Histoire du Languedoc*, III, ad ann. 1285 ; — *Art de vérifier les dates*, VI, 11.

réprimées étaient dignes de cette juste sévérité (a). Ces possessions furent d'abord héréditaires et passaient même aux filles; mais cette condition avait le sérieux inconvénient de transmettre souvent par des mariages des domaines royaux à d'autres familles. Il fallut donc déclarer ces domaines inaliénables et reversibles à la couronne en cas de mort sans enfants mâles du légitime possesseur. C'est cette transmission du Poitou au roi Philippe III, confirmée par Philippe IV, qui remit la province au domaine royal d'où elle ne pouvait sortir désormais que pour appartenir à un prince du sang (b). Et ce fut par des lettres patentes de Philippe le Bel que son second fils, qui devait être Philippe le Long, devint apanagiste du Poitou, avec cette clause qu'aucun autre de ses héritiers qui n'eût enfant mâle n'en pourrait profiter après lui (c).

Union de la Navarre à la France.

Philippe le Bel avait épousé, le 16 août 1284, Jeanne, fille d'Henri I[er], roi de Navarre, qui héritait aussi des comtés de Champagne et de Brie. C'étaient autant de terres considérables, devenues françaises, et c'est de ce temps que date, dans notre histoire, le titre uni de France et de Navarre que nos rois portèrent jusqu'à la fin du règne de Charles X en 1830. La France s'étendit donc depuis ce mariage jusqu'à l'Ebre qui la sépare de l'Espagne. C'était proprement dit le pays des Gascons. Jeanne, princesse accomplie, devint reine de France pour le bonheur des deux peuples, car la France, où elle multiplia ses soins et ses générosités pour le bien public, ne l'aima pas moins à Vincennes, qu'elle habita après son mariage, que la Navarre où elle établit par ses officiers un gouvernement sage, éclairé, juste, et fondant le bonheur de ses sujets sur le zèle de leur bien-être dont elle fit sa gloire jusqu'à sa mort prématurée; car cette mort arriva en 1305

(a) *Art de vérifier les dates*, XIII, 69; — Henault, *Hist. de France*, I, 245.

(b) Henault, *ub sup.*

(c) Du Tillet, *Recueil des Rois de France*, in-4o, 1618, in ann. 1285.

lorsque la digne femme n'avait encore que trente-deux ans (a).

Campagne de Philippe le Hardi en Aragon.

Ces succès politiques aux extrémités méridionales de l'Aquitaine, et cette action, à la fois douce, énergique et légitime qu'y exerça le roi de France, contribuèrent beaucoup à ramener la paix dans ces contrées : car la noblesse s'était souvent révoltée contre l'autorité royale. C'étaient de continuelles altercations entre les seigneurs des petits pays qui s'entendaient peu et se harcelaient souvent les uns les autres. De ceux-là les comtes de Foix, d'Armagnac et de Narbonne étaient le plus en mouvement, et il fallut, pour les soumettre enfin et les dominer, tous les efforts que Philippe le Hardi dut mettre ou à les accorder, ou à les séparer des rois de Navarre, de Castille et d'Aragon, dont ils se faisaient souvent les auxiliaires (b).

Premières difficultés entre Philippe le Bel et le roi d'Angleterre Edouard Ier.

De son côté, l'Angleterre avait changé de roi, et aussi de gouvernement. Henri III, qui n'avait su avec beaucoup de défauts et peu de qualités, ni se faire aimer ni se faire craindre, avait pour successeur son fils, Edouard Ier, qui sut trop se faire craindre sans être aimé. Déjà absolu dans ses prétentions et entreprenant dans ses Etats où une guerre injuste lui avait assujetti le pays de Galles à force de violences et de craintes, il affecta tout d'abord dans les chartes émises en son nom pour les affaires de Guyenne d'user de sa dénomination de roi d'Angleterre et de l'année de son règne. Comme cette formule semblait indiquer qu'une portion de la France dépendait uniquement d'un autre roi que de Philippe IV, celui-ci le contraignit à dater uniquement de ses propres années, attendu qu'Edouard, en Guyenne, n'était réellement que son vassal (c). Cette décision ne dut plaire que médiocrement à

(a) Henault, *Art de vérifier les dates*, loc. cit., et t. VI, p. 499 ; — Mézeray, II, 317.

(b) D. Vaissette, *ad ann.* 1283-1285.

(c) Henault, I.

un prince aussi hautain qu'ambitieux et le laissa en des dispositions qui fomentaient déjà de graves dissentions entre les deux royaumes.

Meilleurs rapports qui s'établissent entre eux.

En attendant que ses plans fussent dressés et bien mûris, Edouard, qui comptait l'astuce parmi ses instincts d'ambitieux, dissimula soigneusement ses projets, et tout humilié qu'il se regardât de se soumettre à un roi de France qui n'avait que dix-huit ans à peine, lorsque lui, Edouard, touchait à sa quarante-huitième année, il consentit à venir à Paris remplir le rôle de conciliateur entre le roi de France et ceux d'Aragon et de Castille, parents de la famille d'Angleterre, ceux-ci disputant déloyalement au préalable la couronne de Navarre qu'ils auraient voulu se partager. L'affaire s'arrangea; Philippe en témoigna sa reconnaissance à Edouard, en lui remettant pour toute sa vie toutes les amendes et confiscations qui pourraient être prononcées au sujet des appels à la cour de France. Edouard, acceptant cette faveur, rendit hommage à Philippe pour le territoire qu'il possédait en France, et, pour faire acte immédiat d'autorité dans ces terres, il passa aussitôt en Guyenne, y dressa divers règlements à l'avantage des seigneurs qui lui avaient envoyé des subsides et des hommes pour sa guerre contre les Gallois. Ces aménités n'empêchèrent pas cependant qu'à Bordeaux il fit mettre à mort un certain nombre des chefs d'une conspiration qu'on y avait découverte pour livrer la ville au roi de France (a).

Présages d'une nouvelle rupture.

Il y eut ainsi pendant plusieurs années des tiraillements entre les deux cours sur diverses questions où la mauvaise foi d'Edouard ne put entièrement se dissimuler, si bien qu'on peut sans témérité soupçonner que, tout en voulant le faire attribuer à des circonstances dans lesquelles il n'entrait pour rien, il avait permis au moins que des affidés et peut-être des trahisons convenues avec quelques

(a) Smolet, V, 233 et suiv.; — Rapin-Toyras et Velly, *ad ann.* 1286 et 1287.

Poitevins jetassent sur nos rivages les premières étincelles d'une guerre à laquelle l'Angleterre seule avait à gagner.

Comment elle arrive.

En 1292, une querelle de peu d'intérêt s'éleva dans le port de Bayonne, entre deux matelots, l'un Anglais, l'autre Normand : celui-ci y fut tué ; ce malheur amena des récriminations des Normands qui, bientôt, se livrèrent sur mer à des courses, où chacun cherchait par des massacres et des pillages à se venger et à s'enrichir. Ce serait là, d'après nos conjectures, qu'apparaîtrait l'action secrète du roi d'Angleterre qui pensa qu'il pouvait saisir cette occasion de satisfaire ses propres rancunes : car, comment se persuader, sans supposer un mobile caché, que ces deux nations, engagées dans une querelle particulière, auraient pu songer à attaquer l'île de Ré et la Rochelle elle-même s'il n'y avait pas eu un encouragement à ces entreprises ? C'est pourtant ce qui arriva. Les Anglais, se détournant des galiotes normandes, se jetèrent sur la Rochelle, y mirent tout au pillage et se retirèrent chez eux chargés de toutes les richesses de la malheureuse cité. On ne conçoit pas comment les historiens n'ont pas deviné qu'un tel jeu ne pouvait pas se faire sans des ressorts plus ou moins habilement cachés. Le roi de France ne s'y trompa point. Il appela à sa cour des pairs le vassal en qui était toute la responsabilité de ces violences. Cet appel ne se faisait qu'en 1293, après avoir demandé plusieurs fois des explications qui n'étaient pas données. La citation fut apportée à Londres par deux évêques, pendant que le sénéchal de Périgord la faisait afficher à la principale porte de la ville de Libourne, la première de la Guyenne du côté de la France.

Ses phases diverses pendant ce temps.

Édouard, occupé à sa guerre contre l'Écosse, dépêcha son frère Edmond pour présenter ses excuses de ne pas comparaître. Le roi avait peu de confiance dans une telle ambassade : ayant cherché à engourdir la vigilance de l'ambassadeur en traitant avec lui d'un projet de mariage entre Édouard et une sœur de Philippe, il envoya le con-

nétable de Nesle avec des troupes pour se saisir de tout ce que l'Anglais possédait en deçà de la mer. Les gens d'Edouard n'opposèrent aucune résistance, sans doute par suite d'un mot d'ordre reçu d'avance, car Edouard couvait aussi un dessein qui peut seul expliquer cette facilité des siens à une telle condescendance. En effet, cité une dernière fois dans un parlement tenu à Paris le 5 mai 1293, et ayant persisté à faire défaut, il fut déclaré coutumace et déchu de toutes ses possessions sur le territoire français. A cette nouvelle, Edouard, dans une violente colére, envoie à Philippe une déclaration de guerre et il obtint à prix d'argent que la même déclaration lui fut adressée par l'empereur Adolphe de Nassau, récemment élu, et déjà généralement méprisé. Philippe répondit fièrement à cette insolence. La Franche-Comté fut bientôt envahie par les troupes allemandes, mais le roi de France y résista de façon à les repousser, et il n'eut bientôt plus en tête que les forces anglaises qu'Edouard fit débarquer en décembre 1294 à l'embouchure de la Gironde d'oû elles se rendirent maîtresses de Blaye et prirent en peu de temps Bourg, la Réole, s'emparérent de Bayonne le 1er janvier 1295, puis de Sourdes, et le 7 avril de Saint-Sévére sur l'Adour. Mais le roi envoya contre les envahisseurs son frére Charles de Valois qui reprit promptement toutes ces places, et en 1296, le comte d'Artois, autre frére de Philippe, vint à son tour soutenir la guerre et dispersa les Anglais de maniére à les dégoûter de cette campagne qu'ils abandonnérent devant des forces habilement distribuées. Edouard demanda une tréve de deux ans que Philippe lui accorda en même temps pour s'attacher de plus en plus les populations du Toulousain et de l'Albigeois dont les sénéchaussées lui étaient restées constamment fidèles ; il leur accorda, par une ordonnance d'avril 1298, plusieurs privilèges dont le plus remarquable fut l'abolition de toute servitude corporelle, le droit de propriété sur certaines terres ou maisons que les anciens serfs pourraient acquérir

et garder, en prélevant sur chaque famille, en retour de ces droits, un cens annuel de douze deniers tournois sur la sixième partie de leurs domaines cultivés. C'était une grande affaire que celle-là, car on y trouve en germe l'abolition de la servitude et le commencement du Tiers-Etat qui naît ici sous les auspices de cette royauté tant calomniée (a). Nous verrons comment cette institution surgit d'un sentiment très louable du roi de France, même s'il y comprenait l'intérêt bien entendu de sa couronne, rien n'étant plus légitime que de tirer son propre avantage du bien qu'on fait à autrui. Mais ce bon usage de la force que donne une autorité légitime n'autorise jamais à exagérer son pouvoir, à se mettre au-dessus des lois morales, seul frein que les rois puissent sentir en certains cas contre les excès d'une colère injuste.

Premières traces du Tiers-Etat.

C'est pourtant ce dont Philippe le Bel allait tacher sa vie en se laissant guider plus par l'orgueil et l'égoïsme que par la raison éclairée de la foi dont son saint aïeul lui avait laissé de si mémorables exemples. Il faut que nous en parlions ici, d'autant plus que sa triste et fatale politique se mêla à nos affaires du Poitou.

Origine des différends entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

Le pape Boniface VIII gouvernait la chrétienté depuis 1294. Il voyait avec peine la guerre troubler l'Europe pour les querelles mondaines des princes chrétiens dont il aurait bien voulu voir les armes se retourner contre les Sarrasins de la Palestine où les choses se passaient mal. Un autre abus lui paraissait à réprimer. C'étaient les subsides que les rois levaient sans cesse sur le Clergé et les églises et qu'ils employaient à leurs guerres particulières au lieu de les consacrer à la croisade qu'ils promettaient toujours d'embrasser et dont ils s'éloignaient pour des querelles ruineuses et injustes. Ces guerres alors n'avaient pour fauteurs que l'empereur Adolphe de Nassau, Edouard d'Angleterre et Philippe de France. Après plusieurs

(a) D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, IV, 98.

démarches pour les rappeler à une politique chrétienne, c'est-à-dire aussi exempte d'orgueil que d'ambition, Boniface publia en 1296 une bulle où, s'élevant contre les violences de certains laïques puissants contre le clergé qu'ils accablaient de charges intolérables, il défendait aux laïques d'exercer plus ces tyrannies, aux clercs de leur payer aucune de ces redevances indues, et excommuniait tous ceux qui s'empareraient, comme il était souvent arrivé, des dépôts des églises et de leurs biens temporels. Enfin l'absolution de ceux qui auraient mérité ces censures était réservée au Pape seul.

Il n'y avait rien en cela que de très juste, de très conforme aux lois canoniques et de très avantageux au droit des gens et au bien de la société chrétienne.

C'étaient autant de raisons pour que la bulle déplût à l'empereur, homme sans principes, qui avait acheté l'empire par des fraudes (a); à Edouard, qui suivait trop l'exemple de son père par ses continuelles extorsions sur ses sujets; à Philippe enfin dont nous avons ici à nous occuper à l'exclusion de tant d'autres.

Caractère de ce prince. — Ses exactions.

Beaucoup des choses qui vont suivre s'expliqueront par la connaissance que les historiens s'accordent à nous donner de son caractère. Excellent homme dans l'intérieur de sa famille, il manquait de loyauté et de modération dès lors qu'il traitait d'affaires où il voulait que prévalussent avant tout son autorité et sa pensée. Ambitieux, jaloux de son pouvoir, hautain avec tous; aimant l'argent par dessus tout et s'en procurant sans scrupule par tous les moyens dont il pouvait abuser, il accablait son peuple, avec une rudesse détestable de taxes et d'impôts; il ne craignit pas d'ajouter à ses ressources en altérant les monnaies, et en ne leur laissant plus en dernier lieu que le septième de ce que les mêmes pièces avaient valu sous saint Louis. Si l'on ajoute à ces traits les excès

(a) *Art de vérifier les dates*, VII, 354.

d'un tempéramment colère, dont le fond s'était formé sur la certitude de se faire obéir par tous et contre tous [a], on aura l'homme qui va tenir tête au Pape et soutenir ses prétentions iniques contre les avertissements paternels et les justes rigueurs de la papauté.

Comment le Pape s'y oppose.

Philippe, mal conseillé sans doute, comme le Pape ne craignit pas de le dire, se fâcha et outra ses pouvoirs en défendant à tous ses sujets de porter ou envoyer à Rome aucune somme d'argent destinée à l'Eglise. Une réponse publique du Pape réfuta ces mauvaises raisons, et il fit menacer en secret par ses légats, des châtiments canoniques le prince qui osait outrepasser son droit en se mêlant de la conduite spirituelle du clergé et des fidèles dans ce qui touchait leur liberté de faire l'aumône à qui ils voulaient. C'était toute la question, et en accordant ce point, le roi amenait le Pape à lui faire comprendre que le Saint-Siège n'interdisait à personne ni dans le clergé, ni parmi les laïques de donner au roi des secours volontaires de quelque nature qu'ils fussent. Il entendait seulement qu'aucune taxe dont on pouvait trop abuser, ne devait être levée sur le clergé séculier ou régulier sans que le Pape l'eût consentie, dans le double intérêt de l'Eglise et de l'Etat.

Origine du gallicanisme.

Ces explications mirent fin à des discussions qui avaient eu trop d'éclat, et par l'intervention des docteurs et des jurisconsultes, comme de la noblesse elle-même toujours jalouse des pouvoirs qui pouvaient contrebalancer ses idées, on vit naître alors les notions légales de cette doctrine malheureuse appelée le *Gallicanisme*, laquelle tendit dès lors à diminuer l'action de la papauté au prétendu profit de la royauté temporelle. Tout le profit qu'en a tiré la France a été dans une diminution du respect religieux pour l'Eglise ; c'était l'embrion de l'idée révolutionnaire dont nous savons aujourd'hui la marche triomphale et les odieuses convictions.

(a) C'est le jugement de tous les historiens.

C'est au milieu de ces vives querelles que nous voyons chez nous confisquer au nom du roi les biens de l'évêché de Poitiers. D'où venait cette rigueur dont rien n'a révélé la cause, même aux auteurs du *Gallia christiana ?* Il est à croire que notre diocèse ne fut pas le seul frappé de cette mesure qu'il ne faut expliquer, selon nous, que par le courage qu'aurait eu notre évêque Gauthier de Bruges de se mettre du côté du Saint-Siége contre le roi qu'il condamnait. De là sans doute des colères royales, de nobles résistances, et un séquestre de trois ans sur les biens de l'Eglise, car l'évêque fut spolié de 1299 à 1301. Ainsi les passions aveuglent-elles ! Les rois prétendaient détruire les abus de la féodalité ; un des plus coupables était cet abus de la force contre l'Eglise, comme nous l'avons vu pratiquer à Poitiers, à Angoulême, à Périgueux et ailleurs. Et voici un roi qui, sans autre forme de procès, uniquement parce qu'un évêque maintient la vérité contre ses idées, s'empare de la mense épiscopale et prouve, en la confisquant à son profit, qu'il a pour lui le droit, la raison et le ciel !!! Il n'avait pas plus épargné l'évêque de Pamiers, Bernard de Saisset, dont le siége était nouvellement érigé, lorsque, sur des dénonciations plus au moins graves, il l'avait fait emprisonner en 1301, quand déjà s'échauffaient les querelles entre les deux pouvoirs.

Violences du roi contre l'évêché de Poitiers.

Cependant la trêve accordée par Philippe au roi d'Angleterre allait finir. La guerre ne tarda pas à recommencer. C'était en 1299. Elle dura deux ans, après lesquels Philippe, à la suite d'alternatives de succès et de revers, par un traité du 20 mai 1203, rendit la Guyenne à l'Angleterre et rappela ainsi en France un pouvoir rival dont la présence allait devenir un nouveau germe de guerre où l'avenir de ce beau royaume serait plus d'une fois compromis.

Philippe rend la Guyenne à l'Angleterre.

C'est ici qu'il faut revenir à notre évêque Gauthier de Bruges dont la vie, déjà si éprouvée par les brutalités royales, allait l'être encore par les rigueurs imméritées d'un Pontife auquel il dut lui coûter bien plus d'avoir à

Affaire de l'évêque Gauthier de Bruges.

résister, mais que Dieu se plut à justifier par celui-là même de qui lui était venue la persécution.

Pour bien comprendre la conduite de Gauthier et de ceux qui se trouvèrent mêlés à ses affaires, il faut remonter à quelques années antérieures de notre histoire ecclésiastique.

Histoire du primatat de l'église de Bourges sur l'Aquitaine.

Quand l'Aquitaine avait été érigée en royaume par Charlemagne, Bourges en fut déclaré la capitale, par cela même le Métropolitain fut institué patriarche ou primat du nouveau royaume, ce qui lui donnait le privilège d'y présider tous les conciles et d'y visiter avec droit de juridiction, quand il le jugerait à propos, les diocèses de l'Aquitaine. Cette grande contrée avait alors trois métropoles, Auch, Narbonne et Bordeaux. Les deux premières, par différentes circonstances qui importent peu ici, furent soustraites à cette primatie de Bourges : Bordeaux ne s'en était jamais séparée. Arriva le temps où les rois d'Angleterre devinrent ducs d'Aquitaine, et Henri Ier, ayant demandé au Saint-Siége d'élever Bordeaux au titre de patriarcat, Philippe-Auguste s'y opposa, et Innocent III confirma, en 1211, l'état de choses déjà consacré par les trois siècles précédents. Mais il suffit parfois d'éveiller une idée, si mal conçue qu'elle ait pu être, pour qu'elle trouve place aussitôt en certaines têtes qui croient pouvoir en profiter. C'est ainsi qu'en 1112 moins d'une année après cette décision, le même Pape soutenait encore la suprématie de Bourges, et en 1255 Alexandre IV approuvait en termes formels et dans le même sens la visite primatiale qui venait d'être faite dans le diocèse de Bordeaux, que gouvernait alors Giraud de Malmort, par l'archevêque de Bourges Philippe Berruyer. Il y a plus. Longtemps après ce dernier, en 1281, Simon de Beaulieu visita aussi la province de Bordeaux. Le droit canonique avait donc toujours été observé sur ce point depuis Charlemagne.

Premiers États généraux où siège le Tiers-État. —

Il ne faut pas oublier, avant d'aller plus loin, de nous arrêter ici brièvement à cette première assemblée des Etats

généraux, convoquée en 1302. Philippe IV y avait pour objet de faire sanctionner par tous les ordres de ses Etats les iniquités commencées contre le pape Boniface VIII ; il voulait, entouré de ses nouveaux docteurs en droit, s'y faire donner toutes les voix en acquérant les suffrages par les faveurs dont il disposait, mais surtout en y donnant, pour la première fois au Tiers-Etats, une sorte d'importance qu'il n'avait pas eue encore dans les affaires publiques, et qui, faute de lumières, de science et de discernement, lui laissa croire qu'il était là comme un conseil, lorsque réellement il n'y était appelé que pour voter. Ce fut l'occasion de ce gallicanisme légal dont on a toujours voulu depuis lors s'appuyer en France contre les droits du Souverain Pontife, et qui naquit de l'indigne lettre de Philippe à Boniface où le roi, s'oubliant jusqu'à l'insolence du plus bas langage, posa la théorie insensée qui lui permettait d'émettre à son profit des prétentions qu'il combattait dans le Pape (a). C'est à ces règles faciles que nous verrons Philippe IV se raccrocher, quand il agira sans le Pape, en des affaires où les lois du temps auraient dû l'empêcher de se mêler.

Abus que le roi compte en faire.

Revenons au primatiat de Bourges.

En dépit des prétentions de l'archevêque de Bordeaux, par une de ces bizarreries que certains événements expliquent sans les excuser, un archevêque de Bordeaux, élu en 1299 ou 1300, vint faire une question d'un fait dont personne n'avait jamais douté.

Prétentions au patriarcat d'Aquitaine par Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux.

C'était Bertrand de Got, né d'une famille considérable du Bordelais, et qui, pour certains désagréments que cette famille avait éprouvés de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, se trouvait en assez mauvais termes avec celui-ci. D'un autre côté le Siége de Bourges était occupé par Gilles de Rome, ancien précepteur du roi, homme de mérite, mais qui déplaisait à Bertrand par sa position même à la cour de France. De là, sans doute, l'opposition

(a) Longueval, XVI, 224 et suiv.

que Bertrand crut devoir faire au Primat, ne craignant pas de prendre ce titre dans ses actes publics et d'affirmer hautement qu'il ne souffrirait chez lui personne qui voulut s'y attribuer la dignité et les fonctions primatiales. C'est là que l'évêque de Poitiers commença à se voir impliqué bien malgré lui dans une suite de mésaventures où sa religieuse énergie ne devait pas moins éclater que ses solides vertus.

Ses différends avec Gauthier de Bruges.

Quand le roi avait exercé contre Gauthier les violences que nous savons, l'évêque avait eu recours, par une filière naturelle, à la protection de son métropolitain dont il devait espérer l'appui contre une injustice. Mais en homme que la justice intéresse bien moins que son repos, l'archevêque avait refusé de s'en occuper, sans aucun motif particulier contre son suffragant, et ne voulant pas se commettre avec le roi en une affaire où ses intérêts personnels n'entraient pour rien. Il paraîtrait que certains conflits de juridiction se seraient élevés entre les deux prélats sur des sujets qui nous sont peu clairement expliqués aujourd'hui, mais qui durent constituer pour l'évêque une atteinte à quelque droit de sa mense ou de sa juridiction. Quoi qu'il en soit, le rôle imposé par le primat était difficile mais de ceux que sa position ne lui permettaient pas de récuser. Gauthier, d'ailleurs, dons son cœur droit et intègre, ne trouvait pas que ce déni de justice fût approuvable dans un évêque. Il discuta donc, mais fort résolument repoussé, il se trouva réduit à tout supporter sans rien dire. Il n'eut ni aigreur ni plaintes amères. Il se résigna et ne rentra en possession de sa mense, indignement escroquée, qu'après la réconciliation du pape et du roi.

Il devient Pape sous le nom de Clement V.

Mais une autre épreuve l'attendait, de celles que la Providence ménage parfois à ses saints pour nous en faire des modèles de patience et d'humilité. Gilles de Bourges, qui ne pouvait souffrir que la dignité de son Siège et de sa personne fût méconnue, songea après plusieurs lettres restées inutiles, à faire entendre à Bertrand un langage

officiel et légal. Il connaissait la fermeté douce et inébranlable de Gauthier, il le chargea de faire connaître au prélat de Bordeaux que s'il osait continuer de s'arroger un titre exclusivement conféré à l'archevêque de Bourges, celui-ci se verrait obligé de l'excommunier. Il fallut donc céder. Gauthier, mal reçu à Bordeaux, avait rempli sa mission, et obéi, malgré les désagréments qu'il en prévoyait, à un supérieur légitime. Il s'en revint à Poitiers pour y rentrer dans sa paix habituelle au milieu de ses saintes occupations.

Et dépose l'évêque de Poitiers.

Mais tout n'était pas fini. Ces choses s'étant passées dans le courant de 1304. Moins d'un an après, le 5 juin 1305, Bertrand était élu pape par les intrigues de Philippe le Bel qui avait besoin de lui. Quand il apprit son élection, il faisait la visite canonique du diocèse de Poitiers et se trouvait à Lusignan. Gauthier l'avait reçu de son mieux dans sa ville épiscopale. Mais le nouveau Pape ne le paya pas de retour. A peine couronné à Lyon, il se ressouvint très malheureusement de ses griefs contre l'évêque de Poitiers, et, n'écoutant que son mécontentement aussi maladroit qu'injuste, il n'hésita pas à déposer, sans préoccupation aucune du sentiment public, un évêque dont tout le crime était d'avoir fait son devoir : il lui fit ordonner de se confiner, pour y vivre et mourir, dans le couvent des Cordeliers de Poitiers. La victime n'avait qu'à se soumettre ; elle obéit, mais, accablé par cette injustice, le digne pasteur, regretté de tous mourut de chagrin le 21 janvier de l'année suivante 1306 (a).

Tentative d'empoisonnement des fontaines par les Juifs.

Cette année ne fut pas attristée seulement en Poitou par cette perte très regrettable. Les chroniques nous parlent d'une calamité qui, de toutes parts, affligeait la France, quoique ce fut surtout en Aquitaine qu'elle prit de plus déplorables développements. Nous voulons parler de l'abominable conspiration que les Juifs avaient tramée d'empoi-

(a) *Art de vérifier les dates*, III, 384 ; — Longueval, XVI, 97 et suiv.

sonner les fontaines dans toute l'étendue de la Guyenne et du Poitou.

Cette infernale idée leur était venue des Maures d'Espagne contre lesquels des expéditions, nous l'avons vu, étaient souvent parties de cette contrée qui gardait contre eux une imitié séculaire. Personne ne leur parut plus propre à ce crime que les Juifs généralement détestés pour leur religion suspecte, leurs usures et leurs pratiques sanguinaires toujours dissimulées, mais très notoires contre les chrétiens. Plusieurs fois on les avait chassés de France sous peine de mort s'ils y reparaissaient, et une dernière ordonnance de Philippe le Hardi les expulsa de tout le pays en confisquant leurs biens dont la plus grande partie était le fruit des rapines qu'ils exerçaient sous toutes les formes. Dix ans après cependant, son fils Philippe le Bel leur permit, pour de grosses sommes d'argent, dont il avait toujours besoin, de rentrer dans le royaume, mais à condition qu'ils porteraient sur leurs habits une petite rouelle découpée en drap jaune, et qu'ils auraient dans chaque ville un quartier particulier qui serait fermé chaque soir. Telle fut à Poitiers la rue dite d'abord *de la Juiverie,* connue aujourd'hui sous le nom de Penthièvre, dans l'ancienne paroisse de Saint-Paul.

Qui y intéressent les lépreux.

Donc les Juifs, n'osant pas céder à des offres qui constituaient pour eux un danger redoutable, persuadèrent aux lépreux qui étaient en grand nombre à Poitiers, de se charger des méfaits dont la conséquence, disaient-ils, devait être que le poison à employer n'était pas mortel, mais communiquait la lèpre, et qu'ainsi tout le monde en étant frappé, les lépreux ne seraient donc plus dans une position exceptionnelle et déshonorante. Le conseil fut goûté, et une mortalité considérable se déclara dans toute la Guyenne. Mais le complot ne put être si bien caché qu'on ne découvrit pas bientôt la complicité des ladres et des Juifs. Un grand nombre furent brûlés ou frappés d'autres châtiments, et surtout d'une expulsion nouvelle. Nous anticipons

quelque peu ici sur la fin de cette affaire qui ne se termina qu'en 1316. Ce qui est certain, c'est que les Juifs, qui avaient beaucoup trafiqué avec les Arabes pendant les croisades, avaient gâté les lépreux en Europe, et que ceux-ci étaient devenus aussi suspects à cette époque par leurs allures et leurs menées secrètes contre les populations que leur jalousie leur faisait détester. Ils s'employaient volontiers à des crimes occultes qui amenaient des germes de corruption dans une société où le luxe pénétrait avec les habitudes d'une poésie efféminée, où les plaisirs de la volupté entraient pour une grande part, où le pouvoir royal, visant à l'unité si désirable en elle-même, donnait en même temps le mauvais exemple des mœurs dissolues, de la violence autoritaire et d'une politique de mauvaise foi (a).

Et contribuent à la perversion des mœurs.

Revenons à notre évêque Gauthier de Bruges.

Comment Gauthier en appelle à Dieu de l'injustice qu'il subit.

Le saint prélat songeait dans sa retraite, à ce qu'avait d'inouï l'acte arbitraire du Pape, cet arrêt, prononcé et exécuté sans appel possible, sans aucune des formes canoniques exigées pour les procédures ecclésiastiques : il sentit, d'après son énergie naturelle, que la justice ainsi blessée demandait au moins une réparation qui dépendait de lui. Il protesta, dans une pièce demeurée secrète pendant le reste de sa vie, contre cette violence faite à son caractère, et il écrivit cette protestation, adressée à Dieu et au futur concile général, sur une feuille de parchemin qu'il voulait être mise avec lui dans son sépulcre. En effet, elle fut déposée dans sa main droite avant sa sépulture dans un caveau de l'église des Cordeliers de Poitiers.

Le Pape à Poitiers. — Ce qui se passe au tombeau de Gauthier de Bruges.

C'était le temps où déjà, entre Philippe le Bel et Clément V, était entamée la grande affaire des Templiers dont nous devrons parler bientôt. Pour en conférer plus à l'aise, il avait été convenu que le Pape et le roi se réuni-

(a) Tous les historiens.

raient à Poitiers, et en effet ils s'y trouvèrent, le Pape y arrivant dans le mois de mars 1307 et le roi au mois de mai suivant. Clément, non sans une raison personnelle, sans doute, et probablement instruit des dernières dispositions de Gauthier, voulut loger aux Cordeliers où il ne tarda pas à se faire ouvrir le tombeau. Ce fut un archidiacre du diocèse, chanoine de la cathédrale, qu'il chargea de lui apporter le parchemin dont on lui avait parlé. Le dignitaire descendit donc dans le caveau ; la tombe fut descellée et le défunt apparut tout entier, encore inattaqué par la mort, et tenant dans sa main droite la cédule si désirée. Mais quand le chanoine voulut la prendre, la main se refusa à la céder et opposa une invincible résistance à tous les efforts. Il fallut rendre compte au Pape de ce prodige. Il se rendit sur les lieux et éprouva la même résistance. Evidemment quelque chose d'extraordinaire se passait. Clément, usant alors de son autorité, qu'inspirait un sentiment de foi, ordonna au mort de le satisfaire au nom de l'obéissance religieuse, promettant d'ailleurs de lui rendre l'écrit après l'avoir lu. Cette parole souveraine triompha : la main s'ouvrit et laissa passer dans celle du Pape le feuillet devenu miraculeux. Celui-ci y lut, non sans émotion, la protestation rédigée, paraît-il, en un style énergique, respectueux, mais qui respirait une sainte confiance dans la justice divine.

Comment le Pape y répare sa faute.

Clément avait eu le temps de se reprocher plus d'une fois une sévérité que rien n'avait pu autoriser sinon une rancune indigne de lui. Ce qui venait de se passer quand il eut remis entre ses mains encore vivantes, cet espèce de testament qui l'appelait au tribunal de Dieu, devait éveiller en lui de sérieuses et efficaces réflexions. Il conçut dès ce moment un véritable repentir ; il voulut réparer sa faute et ne doutant plus qu'il eût affaire à un saint, dont plusieurs miracles avérés avaient déjà répandu le nom, soit à Poitiers, soit en d'autres couvents de son Ordre, il n'hésita pas à réparer son injustice autant qu'il lui était

encore possible. Une singulière coïncidence d'ailleurs sembla seconder cette résolution : car, décidé à manifester son repentir et son respect pour un tombeau digne du vénérable défunt, il voulut l'élever dans la nef de l'église conventuelle, en face l'autel majeur, et au-dessus du caveau qu'il occupait depuis plusieurs mois. Or Dieu lui en laissa le temps. Peut-être par suite de l'agitation et des inquiétudes que cet événement lui avait imprimées; il tomba malade d'un mal qui persista toute une année et lui laissa le loisir de présider à l'accomplissement de cette louable expiation (1).

Ouvrages de cet évêque.

Gautier était docteur en théologie et l'avait enseignée dans quelques couvents de son ordre. Ses livres, qui sont nombreux, ne se lisent plus, mais ont dû servir utilement à en faire d'autres et ne semblent pas devoir être négligés par ceux qui se livrent aux études théologiques ou scripturaires. Trithème, bénédictin de la fin du xv[e] siècle, et saint Antonin parlent de lui avec éloge et comme d'un des doctes de leur temps. La variété des matières qu'il traita témoigne autant de sa vie occupée que de son érudition. On reconnaît, dans son *Traité de la pénitence,* l'auteur des canons réglementaires publiés en ses synodes ; dans ses *questions* ou *thèses,* on trouve la sagacité d'un scholastique réfléchi ; ses *sermons,* dont il a composé deux livres, sont pratiques autant que bien conçus et écrits d'un style plus élégant que celui de ses ouvrages de théologie, dont la forme se ressent nécessairement de la sécheresse inhérente au genre d'argumentation des maîtres d'alors qu'il avait sans doute fréquentés. On peut croire que le livre qu'il intitula *Rudiments pour les prédicateurs* sont les matériaux de ses sermons mis en ordre à loisir pour épargner du travail à ceux qui se livrent à la prédication, et, en cela, il a atteint un but qui rend cet écrit aussi utile que récréatif. Il a aussi un ouvrage curieux sur les noms propres de la Bible, où il donne le sens étymologique de ces noms avec ce qu'ils avaient de symbolique et de significatif au point de vue moral et historique.

Le Grand-Gautier.

Enfin, on lui doit un Pouillé du diocèse que nous connaissons aujourd'hui sous le titre de *Grand-Gautier,* parce qu'il le dressa pour établir nettement et incontestablement l'ordre à mettre dans les choses de son Eglise ; c'est une nomenclature de tous les bénéfices du diocèse, de leurs conditions d'existence, leurs collateurs, les perceptions à y faire par l'ordinaire ou autres bénéfices simples qui en dépendaient. Là se trouvent des notions qui, sans lui, n'eussent probablement jamais été connues. Ce livre était d'une grande importance pour le diocèse de Poitiers et pour l'évêché, puisqu'il énumérait tous les titres de cette vaste Eglise et mentionnait les obligations de chaque titulaire, les droits réservés à l'évêque et l'inventaire de tous les actes concernant les domaines de l'évêché. Ce livre, si précieux aujourd'hui et si utile à notre histoire, a eu des fortunes diverses. Il avait disparu dès le temps de Gautier, soustrait sans doute par une main infidèle qui y avait quelque intérêt. L'histoire accuse de ce fait un certain André, doyen de Talmont, qui avait profité, pour le faire disparaître, de la vacance du siège entre Gautier et son prédécesseur. Gautier, fort soucieux des soins dont il prenait la charge, et qui sans doute avait pu comprendre l'utilité pratique de ce Pouillé, s'empressa de le reconstituer à force d'enquêtes et de recherches laborieuses, et quand il l'eut achevé, il mit en première page, afin d'authentiquer tous ces renseignements, une lettre à son successeur pour lui faire connaître l'histoire de ce livre, comment il avait disparu et comment lui, Gautier, s'était donné la peine de le refaire. Il affirmait que tout y était conforme à la vérité et qu'on devait s'en rapporter à cette reproduction faite sous ses yeux comme à l'original lui-même (a). Par une suite de circonstances restées inconnues, il tomba, vers le premier quart du XIXe siècle, aux mains d'un connaisseur qui le garda jusqu'à sa mort et dont les

(a) V. Aillery, *Pouillé de Luçon,* p. 1 et 108.

héritiers le cédèrent, en 1841, à la Bibliothèque de Poitiers où il est fréquemment consulté par ceux qu'intéressent ces matières (a).

Avantages faits au Chapitre de Poitiers par Clément V.

Le pape Clément V ne montra pas seulement ses regrets de ses injustes vivacités envers Gautier par ce qu'il fit pour honorer la mémoire du saint prélat ; il voulut encore que son Eglise fût autant que possible dédommagée des douleurs qu'elle avait souffertes. La cathédrale et le chapitre en reçurent de grandes preuves d'intérêt. Ainsi il établit, en vue des distributions journalières faites au chœur, un revenu de six cents livres payable sur ceux de la mense épiscopale, et régla certains points importants de juridiction entre l'évêque et la compagnie, créant aussi de nouveaux avantages pour elle par une bulle longtemps célèbre sous le nom de Clémentine. Ce fut cette bulle qui opéra une distinction nette et précise des biens ecclésiastiques entre l'évêque et le collège canonial ; elle précisa aussi la juridiction du prélat sur les diocésains et celle du chapitre sur tout son personnel, dignitaires et autres (b). Cette bulle était datée du 4 août 1307, trois mois, par conséquent, après l'intronisation du successeur de Gautier, dont nous avons à parler maintenant.

Car, et c'était encore là une attention due à un sentiment de bienveillance, Clément n'avait pas tardé à remplir le siège vacant. Trois mois à peine s'étaient écoulés entre la mort de Gautier et l'installation de celui qu'il appela à le remplacer.

Avènement d'Arnaud d'Aux, LVI• évêque de Poitiers.

C'était Arnaud d'Aux, d'une noble et ancienne famille de Gascogne, qui habitait le diocèse de Condom. Il avait été, à Bordeaux, secrétaire de Bertrand de Got, qui, distinguant son mérite, crut faire chose utile à Poitiers que de le lui donner. Le prélat ne tarda pas à se faire introniser à

(a) *Archives historiques du Poitou*, V, XXV et suiv.

(b) V. notre *Histoire de la cathédrale*, II, 65 et suiv.; — Bourgeois, *Histoire manuscrite*.

Cérémonial de son entrée solennelle.

Poitiers, où son entrée solennelle se fit le 3 mai avec le cérémonial déjà fort anciennement usité, mais que nous voyons décrit pour la première fois dans nos annales diocésaines. On sait qu'en qualité de suzerain le prélat était porté par les quatre barons du Poitou dont les domaines féodaux relevaient de l'évêché et cette charge leur incombait depuis l'église Notre-Dame-la-Grande, où le prélat venait faire sa première visite après être entré dans la ville, jusqu'à la principale porte de la cathédrale. C'étaient, par ordre de préséance : le sire de Lusignan, grand écuyer de l'évêché ; le sire de Parthenay, grand bouteiller ou échanson ; le vicomte de Châtellerault, grand-maître des cérémonies ; et enfin le seigneur de Belleville et de Fief-l'Evêque ou celui de Laval, selon que l'un d'eux jouissait depuis plus longtemps de sa seigneurie. L'un et l'autre, selon le rang d'ancienneté, avait le titre de sénéchal de l'évêque présidant les tribunaux de son ressort. Ces quatre personnages portaient le prélat sur leurs épaules, d'abord jusqu'à la porte majeure de l'église-mère, où il descendait de la *sedia* pour prêter serment de garder les constitutions et les privilèges du chapitre. Après quoi, il reprenait son siège et venait en descendre devant le grand autel où il renouvelait le même serment sur la châsse contenant *les barbes* de Monsieur *saint Pierre*. Après quoi, revêtu du costume canonial, c'est-à-dire du surplis et de l'aumuse, il prêtait le serment des chanoines dont une prébende lui était assignée en augmentation de son revenu ; puis il s'obligeait de payer les droits de cloche et de canonicat. — On le reconduisait alors à l'évêché où il donnait un grand dîner au chapitre, aux principaux seigneurs dont s'étaient composé son cortége. Parmi ces derniers figuraient de droit les quatre porteurs du trône épiscopal. Après le dîner, le grand écuyer s'emparait de droit de la haquenée blanche qu'avait montée le prélat de la porte de la ville à Notre-Dame, le grand échanson de la coupe d'or qu'il avait remplie et posée au commencement du repas devant l'évêque et des nappes qui

avaient couvert les tables. Au grand maître des cérémonies appartenaient le vase et l'aiguière d'or dont il s'était servi pour donner à laver, et le grand sénéchal gardait pour lui deux des plats d'argent qu'il avait déposés sur la table par devoir de sa charge (a).

Autre entrée à Saint-Hilaire.

Observons que dès le lendemain de cette cérémonie, elle était répétée à Saint-Hilaire avec les mêmes particularités (b). Au reste, elle n'était pas une coutume locale de Poitiers, on la trouve dans les souvenirs de Tours, d'Orléans et de bien d'autres églises. Elle dura chez nous jusqu'en 1612, à l'entrée de M. de la Rocheposay. Il y a lieu de croire qu'elle s'exerçait ainsi partout, comme elle se fait toujours à Rome pour le Pape chez lequel les traditions se sont conservées parce qu'elles n'y dépendaient que de lui seul, et que d'ailleurs on y trouve beaucoup de symbole dont l'église est là, plus que partout, souveraine et intelligente conservatrice.

Plusieurs événements de grand intérêt se groupent cette année dans l'histoire de Poitiers. Pendant que le Pape y habite, il détache officiellement Bordeaux de la primatie de Bourges (c), et peu après il prit le soin d'une autre affaire encore plus importante. Dès le IXe siècle, les Papes avaient dirigé vers la Chine des missionnaires qui y avaient trouvé des éléments de succès près de ce peuple encore imbu de quelque tradition chrétienne dues à l'apostolat primitif de saint Thomas. Au XIIIe siècle, un Franciscain, chef d'une mission florissante, y baptisait de nombreux néophytes et bâtissait de magnifiques églises. C'était Jean de Montécorvino, qui ne pouvant plus suffire avec ses dix ou douze missionnaires aux travaux de sa mission que protégeait le roi du pays, avait envoyé en Turquie saint Thomas de Tolentin pour y chercher des

(a) V. Besly, *Comtes de Poitiers*, p 63 ; — D. Fonteneau, XXXV, 57 et 200.

(b) V. pour plus de détails, l'*Histoire de la cathédrale*, citée plus haut, avec les sources d'où nous avons tiré nos renseignements.

(c) Du Tressay, *Histoire des évêques de Luçon*, I, 203.

secours. Le saint religieux vint trouver le Pape à Poitiers, et celui-ci, charmé de ce succès, prit sept frères mineurs qu'il ordonna évêques et les renvoya à Pékin avec une bulle qui élevait Jean à la dignité de métropolitain dont les autres prélats devaient être les suffragants. Les choses se firent ainsi ; les religieux allèrent remplir les intentions du Pape, fondèrent de nouvelles églises, mais aussi trouvèrent, en certaines contrées où le roi n'était plus le même, des persécuteurs, et le P. Thomas de Tolentin fut un des martyrs dont l'Eglise célèbre la fête le 1er avril.

Qui n'admirerait pas ici comme la papauté a toujours son côté surnaturel, et comment, lors même que le cœur humain y laisse voir certaines faiblesses, elle obéit pourtant à une inspiration qui ne lui permet pas de négliger les intérêts de l'Eglise ; elle veille au salut des âmes avec un zèle qui ne s'est jamais démenti ; les clefs de Pierre lui ouvrent toutes les contrées. N'y a-t-il donc rien de divin dans cette persévérance qui ne se lasse pas, dont nous sommes encore témoins dans notre âge de fer et qui affirme par là qu'elle persistera jusqu'au dernier jour à grossir le troupeau de Jésus-Christ ?

Mais Arnaud lui-même a droit maintenant à nous révéler des souvenirs personnels, et il nous faut les rechercher pour les monumenter ici avec tant d'autres. Il était d'une ancienne famille de Gascogne, celle des comtes d'Armagnac, car il portait d'*argent au lion rampant de gueules, qui est d'Armagnac,* et son écusson très compliqué en comprenait un autre *mi-partie de Montpellier et de Got,* ce qui laisse penser qu'il pouvait être parent de Clément V, et qui explique comment il serait devenu le confident intime de l'archevêque de Bordeaux. Au reste cette famille ne commença ses relations en Poitou qu'à partir de l'épiscopat d'Arnaud, mais il faut dire qu'elle fut prompte à s'y implanter, car les d'Aux se trouvent établis dans un grand nombre de fiefs autour de Poitiers (2) surtout.

Origine et famille d'Arnaud d'Aux.

L'évêque, si promptement substitué à son prédécesseur

par Bertrand, ne trouva pas le même empressement à le servir dans le roi de France qui, s'étant emparé, sous prétexte de la régale, des biens épiscopaux aussitôt après la mort de Gautier, ne les rendit à son successeur que le 14 juin suivant. Mais ce successeur ne fut pas celui que Clément V avait nommé immédiatement après lui : ce qui se passa alors prouve trop que le Pape qui était son parent et a qui l'on à reproché trop justement d'avoir abusé des commendes, n'avait pas choisi précisément un sujet dont la vocation fût bien sûre. Car après avoir été prieur de la Réole, doyen de Saint-Paul de Londres et archidiacre de Bruxelles en Brabant, ledit Arnaud III de Chanteloup, après avoir été installé dans son archevêché en 1305 et reçu une bulle de novembre qui exemptait la métropole de Bordeaux de la primatie de Bourges, disparut tout à coup sans même avoir été sacré, et laissa ce siége à son neveu Arnaud IV; c'est à celui-ci qu'Arnaud d'Aux prêta serment d'obéissance comme le faisaient les suffragants à l'égard du métropolitain (a).

Il s'en fallait que ces grands seigneurs eussent la foi simple, la douceur paternelle et le désintéressement religieux qui, dans Gauthier de Bruges, avaient donné au diocèse une édification de 28 ans. A peine Arnaud d'Aux, au jour de sa réception avait-il promis au Chapitre de respecter les droits de la compagnie, que celle-ci, obligée de se plaindre de ses entreprises, en avait dû appeler au Pape contre la prétention de l'évêque qui s'attribuait un droit de direction sur les clercs de la cathédrale. L'infraction aux statuts était des plus évidente. Le Pape n'avait donc pas à hésiter, et une bulle, datée de la troisième année de son pontificat, confirma la juridiction capitulaire dans un droit essentiel à son administration. Cette décision fit loi désormais ; dans le parlement on s'appuya en 1498 pour reconnaître le bien fondé de la compagnie

Arnaud confirme et assure les droits du Chapitre de Poitiers.

(a) Du Tems, II, 212 et 422 ; — Besly, *Evesq.*, 166 et suiv.

contre l'évêque Pierre d'Amboise qui s'était mis dans le même cas qu'Arnaud d'Aux (a).

Les droits sur le château de Lusignan.

Les Lusignan se partageaient entre la Marche et l'Angoumois, habitant tantôt à Guéret et tantôt à Angoulême. Il leur fallait dans leur fief du haut Poitou un châtelain qui les représentât, et comme les guerres avaient cessé assez généralement d'un fief à l'autre, Hugues X se faisait représenter au château de sa petite ville par un châtelain. En 1308 ce titre était possédé par un prêtre de Chauvigny, peut-être de la famille seigneuriale. Hugues vint à mourir cette année là, et comme l'évêché de Poitiers était suzerain de Lusignan, Arnaud se mit en devoir de faire saisir le château et la châtellenie. Les sergents du manoir s'y opposèrent, refusant les clefs en alléguant que le domaine était entre les mains du roi. L'affaire finit ainsi et prouvait déjà que l'unité de gouvernement était bonne à éteindre la première étincelle d'un conflit qui naguère n'aurait pas manqué d'embrâser bientôt toute une contrée (b).

Le roi le seconde pour sa bonne administration du diocèse.

Cette même année, Philippe le Bel, qui cherchait à se ménager la bienveillance du Pape, se montra favorable, à diverses reprises, aux intentions d'Arnaud pour le bien de son diocèse : il donna, le 26 juillet, quatre lettres tendant à soutenir l'évêque contre certains magistrats jaloux de sa juridiction ; et intimant à ceux-ci de l'aider dans ses exécutions de moyenne justice (c). Ces pièces sont importantes et prouvent, autant qu'elles les exigent les réparations pour des désordres déjà invétérés, combien les exactions de Philippe avaient autorisé d'attaques contre l'Eglise, puisqu'il était obligé de revenir si souvent à de nouveaux ordres pour le rétablissement des droits spirituels et temporels.

[illegible] en Angleterre.

En 1308 chauffait ardemment en Angleterre une sérieuse

(a) Calendrier de Fauveau, *mihi*, p. 249 ; — nos *Pièces capitulaires*, p. 44 ; — Besly, *Evesq.*, 172.

(b) D. Fonteneau, III, 507. — *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, XXIII, 87.

(c) D. Fonteneau, III, 481, 485, 487 et 489.

querelle entre le roi Edouard I[er] et ses barons avec lesquels il avait toujours été très mal par suite de ses exactions, de sa politique déloyale et de ses mauvaises mœurs. Ces disputes dénaturaient l'esprit de patriotisme dans le pays et nuisaient singulièrement aux vues du Pape qui aurait voulu qu'on s'occupât plus en Europe de la Syrie où les affaires de la croisade languissaient faute du concours qu'on n'y avait plus. Clément résolut donc d'envoyer à Londres l'évêque de Poitiers qui y était connu dès longtemps ; il écrivit à Edouard pour l'engager à terminer des difficultés qui dépendaient plus de lui que de personne et il chargea le prélat de sa lettre qui était datée de Ligugé (a). Arnaud fut député à titre de légat avec un autre Arnaud, cardinal de Saint-Brisque.

Il paraît, d'après un renseignement donné par un auteur contemporain, que pendant ce voyage qui devait se prolonger au-delà de ses prévisions, Arnaud avait confié le soin du diocèse à son neveu Fortius, fils de Guillaume, un de ses frères ; mais il dut revenir à Poitiers après sa légation accomplie, car on l'y trouve en 1310 tenant un synode dont les *constitutions* sont mentionnées par Du Tems. En 1311 et 1312 il assista au concile de Vienne en Dauphiné, où les Templiers furent supprimés. Son action est peu sensible dans cette suite d'événements où son rôle consiste en quelques négociations suivies de plus ou moins de succès avec des gens d'assez mauvais vouloir. C'est à la suite de ce concile que Clément V le fit cardinal, soit parce qu'il en avait été secondé habilement dans ses délégations, soit pour s'attacher de plus près un homme dévoué dont il pouvait tirer parti en beaucoup de circonstances. C'est donc en 1312 qu'il dut quitter le diocèse et laissa le siège à ce même neveu qui l'avait remplacé pendant ses voyages diplomatiques sans que nous sachions rien de précis sur cette administration intérimaire.

Il est fait cardinal.

(a) Smolett, V, 424, Rymer, *fœdera,* I, 54. 55 et suiv.

Nous verrons bientôt commencer l'épiscopat de ce dernier et nous placerons, dès à présent, ce qui se rapporte aux dernières années d'Arnaud. Son titre de cardinal le rattacha à Rome où il fut camérier de la sainte Eglise romaine, c'est-à-dire premier ministre du Souverain Pontife, et évêque d'Albano, en Lombardie. Il mourut à Avignon le 21 août 1319 ou 1320, sous le pontificat de Jean XXII. Il avait à la Romieu, village près de Condom qui appartenait à sa famille et où probablement il était né, une église collégiale. Il avait voulu y être inhumé, on l'y transporta, et on y voit encore, dans un enfeu du sanctuaire, son tombeau où se lit une épitaphe de meilleur style que l'inscription commémorative qu'on lui avait faite sous le jubé de la cathédrale de Poitiers (a).

Sa mort à Avignon et sa sépulture à la Romieu

On remarque qu'Arnaud d'Aux fut le premier des évêques de Poitiers décoré de la dignité cardinalice. Dans ces fonctions, on le vit plus tard servir utilement l'Eglise en d'importantes circonstances où nous ne tarderons pas à le remarquer. Arrêtons-nous maintenant à une affaire qui fut du plus haut intérêt pour le Poitou.

Affaire des Templiers.

Nous avons parlé de l'origine des Templiers, de leur magnifique règle faite par saint Bernard et de la bravoure de ce corps d'élite si souvent funeste aux Sarrasins. Comment ces magnifiques débuts avaient-ils été suivis d'un relâchement qui amena leur perte? C'est un de ces mystères de l'histoire qui, embarrassant plus l'intelligence, méritent le plus d'être médité.

[illegible]

Leur belle conduite dans l'armée des croisades ; leur vaillance décisive en plus d'une occasion ; leur mépris de la mort là où elle était certaine quand il s'agissait de la braver pour la gloire du nom chrétien ; ce généreux engagement surtout, pris en face des autels au jour de leur profession, de plutôt mourir que de se rendre aux infidèles en quelque danger que les combats leur ménageassent vis-à-vis d'eux ;

(a) Documents de notre cabinet ; — Dreux-Duradier, I, 32,

disons aussi l'austérité de leur vie religieuse et l'aménité habituelle qui semblait contraster vis-à-vis des foules avec la distinction de leur naissance et les brusques devoirs de leur profession militaire, tout cela leur avait singulièrement valu l'estime des hautes classes et les sympathies du peuple qui les regardait comme étant de ses plus héroïques défenseurs. Ils tenaient d'ailleurs de si près à ces hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem si dévoués aux pauvres de la famille et aux blessés de l'armée ! Et pourtant il se trouvait entre les uns et les autres des éléments très différents, dont quelques-uns expliquent la fragilité de la glorieuse milice. Les hospitaliers n'avaient qu'une vie tout intérieure partagée entre la prière et le soin des malades, deux choses dont le catholicisme a si bien consacré et béni la sainte union dans les congrégations charitables d'hommes et de femmes. Les Templiers, au contraire, se livraient par devoir aux œuvres de la guerre où la prière réglée était forcément interrompue, où le beau idéal de leur sainte association ne se réalisait qu'imparfaitement. La pauvreté, qui était un de leurs vœux, était difficile aussi à pratiquer à cause de la prospérité temporelle et des richesses immenses que les libéralités des grandes maisons leur avaient procuré tout d'abord dans l'intérêt de leur ordre dont l'établissement avait exigé d'incalculables dépenses. La nature résiste peu à cet attrait du bien-être matériel que les richesses font naître et entretiennent. Il est facile de s'y laisser prendre, et le sentiment de l'observance jurée s'oblitéra bientôt sous des prétextes plus ou moins spécieux qui, peu à peu en altérèrent l'importance. Enfin laissez venir comme auxiliaire à ces côtés faibles une certaine négligence de direction, quelque mollesse dans la surveillance des habitudes monastiques, l'indulgence des supérieurs sur beaucoup de détails qui leur échappent, d'où naît pour les inférieurs une moindre importance pour des devoirs qu'ils regardent aisément comme secondaires : voilà quels durent être d'abord les

Causes et occasion de leur dégradation morale.

germes d'affaissement qui se glissèrent dans une famille à la fois monastique et militaire.

Plût à Dieu que d'autres n'y fussent pas venus plus fatals encore ! à la suite des combats journaliers où les Templiers faisaient leurs preuves, de nombreux prisonniers étaient faits de part et d'autres, et tour à tour ils tombaient aux mains des musulmans et les musulmans entre les leurs. Des deux côtés il fallait des rançons peu faciles à trouver et à défaut desquelles la captivité se prolongeait. Ainsi s'établirent des relations plus ou moins familières et dangereuses. Les disciples de Mahomet étaient d'incroyables débauchés ; tous les genres de luxure leur étaient bons même des plus infâmes. Comment n'auraient-ils pas trouvé des victimes, de malheureuses natures trop capables de succomber à des suggestions infernales, aux attraits des passions, aux tortures qu'amenaient des refus, aux menaces de mort qui devaient punir leur résistance et enfin aux séduisantes promesses d'une liberté immédiate ? mais surtout l'infidèle aimait l'apostasie. Son plus beau triomphe était de faire abandonner la religion du Christ pour celle du faux prophète. Tous les vainqueurs renouvelaient en cela leurs tentatives ; ils montraient le cimeterre à ceux qui refusaient, caressaient les hésitants de perspectives séduisantes ; puis venaient les affiliations à ce paganisme dégoûtant qui après avoir exigé le renoncement à la croix et l'adoration des idoles, renvoyaient libres les malheureux adeptes de cette horrible association qui ne s'en allaient pas sans avoir fait serment de propager ces mœurs nouvelles.

Mystère philosophique d'une telle perversion.

Que ce soient là des conjectures, nous l'avouons ; mais c'est par elles seules que parfois on arrive à la vérité. Et si rien n'est vrai dans ces suppositions d'ailleurs appuyées sur une foule de traditions orientales (a), comment expliquer les horreurs avouées par les Templiers eux-mêmes,

(a) V. tous les historiens des croisades.

comment auraient-elles trouvé place dans la vie et les habitudes les plus communes d'un ordre si généralement vénéré? c'est que le cœur humain est ainsi fait : la corruption du bien y produit le pire mal; c'est la preuve de ce dogme du péché originel sans lequel la perversité de l'homme est inexplicable. C'est l'histoire de Satan mêlée à celle de l'homme qui, livré à lui seul, ne fût jamais parvenu à ce degré de perversion que toute l'Europe reconnut et condamna au commencement du XIII[e] siècle, et que les découvertes les plus récentes ont confirmé par les témoignages irrécusables.

En 1128, saint Bernard faisait un pompeux éloge des Templiers. C'était le commencement de leur floraison. En 1155, deux ans après sa mort, des faits scandaleux étaient mis à leur charge par l'historien Guillaume de Tyr (a). Ainsi des Templiers ayant persuadé à un chef infidèle de se faire chrétien, des musulmans, au moment où il allait être baptisé, proposèrent aux chevaliers soixante mille francs de sa personne; ceux-ci les acceptèrent; le malheureux leur fut livré et ils le coupèrent en morceaux pour satisfaire leur vengeance. Le même Guillaume raconte que le Vieux de la Montagne, chef infidèle qui poussait le fanatisme jusqu'à dresser des sectaires à l'assassinat de quiconque lui paraissait trop redoutable ou lui avait déplu parmi les princes chrétiens, faisait aux Templiers une rente annuelle de deux mille pièces d'or moyennant lesquelles il était protégé par ceux qui auraient pu en défaire le camp chrétien. Ce même chef ayant envoyé un ambassadeur à Amaury II de Lusignan, roi de Jérusalem, les chevaliers, craignant une entente qui finirait par nuire à leurs affaires, firent assassiner par un des leurs l'envoyé qui s'en retournait content de sa négociation; et quand on s'étonnait de ce crime, ils ne parurent pas le désapprouver (b). Vers le

Faits criminels qu'on leur reprochait.

(a) Liv. LXVIII, c. IX.

(b) *Ibid.*, liv. XX, c. XII.

milieu du XIII[e] siècle, il était notoire qu'on les regardait comme permettant chez eux des superstitions dans leurs réunions religieuses (a). On n'en parlait pas mieux sous le rapport des mœurs : la sobriété ne semblait pas être une de leurs vertus, et en telles villes leur quartier n'était pas de ceux qu'une femme honnête devait traverser. On s'entretenait donc beaucoup de ces désordres, qui avaient attiré l'attention des Papes. Saint Grégoire X, Nicolas IV avaient songé à les réunir aux Hospitaliers, toujours fervents et saintement occupés. Aux débuts du pontificat de Clément V, les désordres étaient plus grands que jamais. L'ordre était tombé dans un état de décadence.

On voit donc que leur bonne renommée s'était échangée en mauvaise réputation et déjà on s'en préoccupait de toutes parts, lorsqu'un épisode plus remarquable vint ouvrir les yeux du roi Philippe le Bel et découvrit l'immense mystère dont personne ne se serait jamais douté.

Comment ils arrivent à la connaissance du roi

En ce temps, où la confession avait toute sa force sur les âmes et où tous les chrétiens la regardaient avec raison comme un moyen indispensable au salut, on suppléait au défaut de prêtre en se confessant à un laïque, persuadé que Dieu accepterait ce moyen d'humiliation et de pénitence dont Bayard usa lui-même, en 1524, en se confessant à son maître d'hôtel sur le champ de bataille où il allait mourir. Donc, en 1306, un chevalier, renfermé pour ses crimes et menacé du dernier supplice, se confessa à un de ses frères renfermé avec lui pour des fautes moins graves, lequel, ayant appris par là d'énormes crimes qui se commettaient dans l'ordre, imagina de les révéler, mais au roi seul, afin d'en obtenir sa propre grâce (b). Philippe s'en ouvrit au Pape, et il fut convenu qu'on se trouverait à Poitiers l'année suivante 1307 pour y traiter de cette grave affaire. Le Pape et le roi y vinrent donc ; Clément logeant au cou-

(a) Mathieu Paris, p. 618.

(b) Baluze, *Hist. Pontif. avenicns*, I, an 1307.

vent des Franciscains, Philippe chez les Dominicains; des galeries souterraines furent pratiquées entre les deux maisons pour faciliter, selon le besoin, les visites des deux souverains. Cette mémorable rencontre amena dans la ville un surcroît de population qui obligea le sénéchal, Pierre de Villardouin, à de grandes mesures de sûreté et de prévoyance. Outre que de hauts personnages devaient s'y rendre à la demande du Saint-Père, tels que le roi du Mazor Dom Jacques, Foulques de Vilaret, grand-maître de l'Hôpital et d'une ambassade des Tartares qui s'étaient souvent alliés aux croisés contre les Sarrasins (a). Les deux cours d'ailleurs attiraient par elles-mêmes une grande affluence de seigneurs et d'étrangers intéressant d'autant plus de monde, qu'une curiosité était excitée par la grosse importance de ce procès. Deux marchés devaient être tenus chaque jour pendant le séjour du Pape et du roi, l'un au *marché vieil* devenu la place d'Armes, l'autre sur celle du Pilori qui a encore ce nom. On régla aussi le prix des choses de première nécessité afin d'éviter toute perturbation dans la vie commune. Il en fut ainsi du prix des journées de travail et du temps demandé aux ouvriers (b), sage mesure qui ne blessaient en rien la liberté des personnes, puisque la liberté ne peut jamais imposer aux autres des lois tyranniques faites d'après le caprice d'une volonté exagérée.

Philippe était attendu à Poitiers où il n'arriva qu'après le Pape. C'est que, très désireux de mener au plus vite l'affaire des Templiers et d'y satisfaire ses tendances contre eux, il avait voulu faire acte d'autorité et se couvrir des apparences de la justice pour faire main-basse sur eux sans l'assentiment du Pape qui luttait déjà contre lui pour éviter des violences intempestives et des persécutions arbitraires. Il s'était donc hâté de convoquer à Tours,

(a) Michaud, *Histoire des Croisades*, V, 126.

(b) *Archives historiques du Poitou*, VIII, 402 et suiv.

Parlement réuni à Tours.

après avoir fait instruire le procès, un parlement pour le 1er mai 1308. Cette assemblée, qu'on pouvait regarder comme des États généraux, se composa de tous les ordres de la nation, c'est-à-dire que de toutes les villes capitales du royaume y vinrent des représentants de la commune. Poitiers y délégua son maire, Guillaume Lallemand, qui l'était pour la troisième fois, et deux échevins Jean le Sénéchal et Amaury Odonnet. Le reste y fut défavorable aux Templiers. Le roi, qui était déjà venu à Poitiers plaider contre eux devant le Pape, y revint et renouvela ses efforts en des conférences qui se prolongèrent presque chaque jour jusqu'au mois d'août. C'est alors que le Pape, qui craignait surtout qu'on ne discernât pas assez les innocents des coupables, interrogea Jacques de Molay, mandé à Poitiers sans qu'on lui eût dit la cause de ce voyage.

Le Pape, d'ailleurs, s'était trouvé stupéfait à la suite du premier interrogatoire. Il aurait voulu ne pas croire à des aveux qui cependant étaient formels. A Paris, Philippe avait aussi instruit l'affaire sur les aveux formels de ceux qui avaient comparu devant lui en son conseil. Ces aveux, conformes au dire des témoins pris aussi bien dans l'ordre qu'en dehors, étaient terribles ; il y en avait à peine un ou deux que la législation du temps ne punît de mort. Ainsi les coupables étaient convaincus de sacrilèges commis en des circonstances de la plus haute gravité. On avait la certitude que dans leur réception ils devaient, comme nous l'avons dit, renier Jésus-Christ, cracher sur la croix et la fouler aux pieds, adorer une idole, se livrer à des impuretés révoltantes..., on savait enfin que les prêtres pendant la messe ne prononçaient pas les paroles de la consécration !

Sur quels faits s'appuie l'accusation.

Entre les accusés et les juges les pourparlers furent nombreux et longs : toute liberté fut donnée à la défense. Le roi, de son côté, y mettait une ardeur par trop empressée parce qu'il avait plus d'une raison secrète de

hâter la perte des Templiers ; quant au Pape, voyant très clairement que les dispositions contre eux étaient irrécusables, il voulait pourtant que la justice fût observée en tout et regardait qu'une sage lenteur était une règle indispensable d'équité. Il trouva même qu'à Paris on manquait à des formalités et à une modération qui devaient être autant de garanties en faveur des accusés, et pour éviter tout reproche à des juges dont le rôle était nécessairement parallèle à celui de la justice ecclésiastique, il voulut juger seul, comme il en avait le droit, et, prenant sur lui la responsabilité des décisions ultérieures, il donna au procès sa physionomie exclusivement juridique, et voulut que l'instruction, les interrogatoires et toutes les formes légales fussent observées selon la teneur du droit. Il nomma donc plusieurs commissions présidées par des cardinaux pour l'information contradictoire. Un de ces cardinaux fut notre ancien évêque Arnaud d'Aux qu'on trouve en quelques autres cas remplissant les mêmes fonctions et se signalant avec ses collègues par sa douceur, sa condescendance et son empressement à ménager aux prévenus tous les moyens, si difficiles et coûteux qu'ils fussent quelquefois, d'une pleine et libre défense.

Moyens de justice employés en faveur des accusés.

Les défenseurs furent tous des membres de l'ordre qui se présentèrent d'eux-mêmes, que pas un accusé ne songeât à récuser, mais qui, l'histoire doit le dire, n'apportèrent aucune raison solide en faveur des coupables compromis par leurs propres aveux, ou ne se défendant que par des négations qui ne tenaient pas contre les charges se multipliant de toutes parts.

Cet immense procès ne pouvait incomber à un seul tribunal. Clément V et son conseil, pour plus d'ordre et de régularité, déléguèrent à chaque évêque l'examen de la cause pour ce qui regardait chaque diocèse ; chacun dut procéder à des assises locales ; tous les chevaliers ayant été, sur les ordres du roi, arrêtés partout le même jour et à la même heure, il était facile de les assigner et inter-

roger. Et, chose étonnante, qui facilita singulièrement la tâche des juges, c'est que de tous les points de l'Europe, où l'Ordre était répandu, les mêmes rapports arrivèrent au tribunal suprême. La majorité avoua les crimes sur lesquels on les interrogeait. On aurait cru à une immense conspiration pour la destruction de toute une famille monastique s'abandonnant à l'espérance que ces aveux, même entachés de mensonges, seraient des moyens de salut et les rachèteraient au moins du dernier supplice.. .. — Mais comment de telles conceptions eussent-elles été possibles entre gens dispersés si loin les uns des autres, incapables de se concerter, de mœurs et de caractères si différents, et tombant d'accord sur un point unique où la diversité d'appréciation eût constitué toute seule une difficulté insoluble ?

Les enquêtes établissent leur culpabilité.

Toutes ces enquêtes furent la base d'un rapport général fait par ordre du Pape d'où résulta pour lui et pour le roi, à qui tout était soigneusement communiqué, la conviction d'une culpabilité de l'ordre entier. C'était en réalité une secte qui, sous les apparences de la foi chrétienne, cachait avec soin l'hérésie, l'athéisme, les plus horribles pratiques d'un libertinage qui renouvelait, en plein XIIIe siècle, celle des Manichéens et des Sociniens des premiers temps de l'Église. Clément V reconnut clairement qu'il n'y avait qu'un remède à un si détestable mal : c'était la destruction de l'ordre dont la corruption était telle qu'il ne fallait même plus penser à le fondre dans celui des Hospitaliers. Il fut donc convenu entre les deux puissances que le Pape l'abolirait ; que ses biens seraient donnés aux Hospitaliers de Jérusalem, au soulagement des œuvres de la Terre-Sainte, à constituer des pensions viagères à ceux des membres trouvés moins coupables ou innocents comme n'ayant pas été enveloppés dans le commerce d'hypocrisie et de perversion qu'on ne leur avait pas encore révélés; et qu'enfin on pourvoirait aux frais de la procédure, qui avaient été considérables, et à ceux d'un concile général sans

lequel Clément ne croyait pas devoir prononcer définitivement sur une affaire de cette gravité. Ce concile fut indiqué à Vienne, en Dauphiné, par une bulle du 12 août 1308. L'information, les interrogatoires, la procédure, la défense, aussi libre qu'aucune autre ne le fut jamais devant aucun tribunal, avaient donc duré près de dix-huit mois. C'était suffisant sans doute, pour éclairer les consciences qui devaient juger.

Concile général de Vienne en Dauphiné.

La bulle du 12 août 1308 convoquait le concile pour le 16 octobre 1311. Elle avait porté à tous les évêques de la chrétienté les longs détails de l'affaire et l'histoire de toutes les phases du procès, et pendant ce long intervalle nécessité par les difficultés et les lenteurs des communications internationales, les prisonniers furent traités avec tous les égards de la charité et l'on s'appliqua à recueillir tous les renseignements capables de corroborer les preuves déjà acquises ; car c'était un jugement nouveau, mais sans appel, que les Pères du concile allaient avoir à prononcer. On jugera de la valeur de ce nouvel arrêt quand on saura qu'au témoignage de Villanie [a] qu'au concile de Vienne siégèrent plus de trois cents évêques, outre les moines, les prélats, abbés et prieurs. Après un nouvel exposé des choses données dans la première session, on s'ajourna au 3 avril, c'est-à-dire à six mois de là pour donner à chaque juge le temps d'étudier encore les détails des diverses commissions dont les rapports furent lus en définitif et conclurent à l'abolition des Templiers. Cette seconde session se tint donc au jour dit en présence du roi qui avait toujours pris les choses à cœur ; il y était accompagné de son frère Charles de Valois et de ses trois fils. Il avait toujours convoité les biens des Templiers, et son zèle à les poursuivre semblait inspiré par un certain amour de l'argent assez généralement connu. Mais le Pape qui savait ces aspirations ne voulait pas priver des biens de l'Eglise, dont

Les Templiers y sont abolis.

(1) *Chronic. lib ; — Art de vérifier les dates,* III, 205.

il avait légalement la disposition, les œuvres piés auxquelles il les avait destinés. Il mit donc fin à la difficulté en ne prononçant, selon les canons, la sentence du concile qu'à titre provisoire et se réservant à lui seul et à l'Eglise la disposition des biens et celle des personnes.

Clément agissait ainsi pour éviter des sévérités redoutables à certains chefs de l'Ordre, contre lesquels il croyait avoir à craindre la partialité ou la haine. C'est dans cette pensée qu'il avait remis à prononcer contre le grand maître, Jacques de Molay, emprisonné à Paris pendant le concile. L'ayant fait juger par ses commissaires, ceux-ci le condamnèrent à une prison perpétuelle en même temps qu'un de ses complices sur l'aveu même de leur culpabilité. Mais

Le roi fait mettre à mort Jacques de Molay.

les deux coupables se récrièrent aussitôt contre cette peine, soutenant que leurs aveux n'étaient que des mensonges et protestant contre le jugement qui les frappait. L'incident se produisait vers la fin du jour ; on voulut bien retarder jusqu'au lendemain l'examen de cette circonstance inattendue. Mais, dans la soirée même, Philippe fit prendre les prisonniers et les fit brûler vifs dans une petite île de la Seine attenante au jardin royal, malgré leurs protestations et leur persistance à se soutenir innocents. L'opinion, quand on sut les détails de cet acte arbitraire, se prononça vivement contre le roi, et le Pape ne lui cacha pas ce qu'il en pensait. Au reste, Philippe avait eu au concile une déception qui l'avait peut-être déterminé à cette injuste

Haine de ce prince contre Boniface VIII.

cruauté. Il aurait voulu se venger de Boniface VIII contre lequel sa haine vivait toujours, et obtenir du concile qu'il lui infligeât la double tache d'hérésie et d'usurpation du trône pontifical. Trois cardinaux, chargés d'un rapport sur ces deux questions, en disculpaient le Pape défunt, et le concile définit et prononça qu'il n'avait rien dit ni fait contre la foi, ni rien accompli qui pût faire douter

Qui est justifié par le concile.

de la légitimité de son élection. Ainsi, la conduite impie du souverain, qui avait tant à se reprocher contre le Pontife, tourna à la gloire de sa victime, et il subit lui-

même une condamnation morale au lieu de celle qu'on refusait à sa politique haineuse (**3**).

Les biens enlevés aux Templiers par une conséquence de leur condamnation appartenaient à l'Eglise et n'en devaient pas sortir. Ils furent donc, malgré la convoitise de Philippe le Bel qui avait compté en avoir sa part, adjugés aux chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui continuaient l'œuvre sainte pour laquelle ils avaient été créés; toutes les maisons de l'Ordre situées dans le Poitou furent remises, par ordonnance royale de la fin d'avril 1314, au prieuré de Saint-Jean de la Rochelle avec tous leurs fruits et revenus. Chez nous, elles furent au nombre de onze, prises sur tout le terrain qui forme aujourd'hui les trois départements de la Vendée, de la Vienne et des Deux-Sèvres; on en fit des commanderies dont quelques-unes existent encore sous ce nom, quoique d'autres aient disparues par suite de diverses circonstances (**4**).

Ainsi se termina l'affaire la plus considérable et la plus singulière qui ait jamais occupé la justice régulière. L'élévation des juges, l'importance des accusés, la sévérité des peines pour les plus coupables; ces inexplicables rétractations après des aveux si explicites; ces témoignages si unanimes et si nombreux de gens de tous les degrés de la hiérarchie, et qui, arrêtés tous le même jour et partout à la même heure, n'avaient pas pu communiquer pour s'entendre et mentir d'un commun accord contre leurs frères et leurs amis, n'est-ce pas là, redisons-le, un ensemble de circonstances qui, au milieu même des anxiétés qu'elles suscitent, ne peuvent cependant laisser des doutes sur la culpabilité de cette milice tombée de si haut? — Et pourtant ces lumières s'entourent parfois de certaines obscurités, mais celles-ci n'empêchent pas celle-là d'éclater après un examen attentif. Selon nous, les essais de réhabilitation, qu'ont fait des Templiers quelques écrivains bien intentionnés, n'ont pas abouti à les disculper, mais à prouver qu'il n'est de si mauvaise cause qui ne puisse avoir ses avocats (**5**).

Influence des légistes sur la politique de Philippe le Bel.

Après tout, il ressort de tout ce que nous venons de dire que déjà se manifestait dans la politique royale, en France, les principes dont nous avons parlé comme d'une source de libéralisme jusqu'alors inouïs. C'est l'influence des légistes qui, venus des écoles d'Italie, s'étaient imprégnés du droit romain et le faisaient servir, en dépit de son caractère païen, comme un plastron contre le droit canonique sur lequel la loi française avait été calquée depuis l'origine des capitulaires. L'esprit astucieux et le système d'opposition à l'Eglise, dont Philippe le Bel avait le principe dans son avarice et son ambition orgueilleuse, fut singulièrement secondé par ces docteurs de bonne foi équivoque, et c'est poussé par eux que ce roi, le premier parmi les nôtres qui se soit montré systématiquement hostile à l'Eglise, usa tour à tour de ses violentes fureurs et de ses habiletés déloyales. De ces serviteurs et parmi ceux dont le prince forma ses conseils, trois surtout, qui n'y manquèrent pas d'élèves et d'imitateurs, l'avaient inspiré dans son plan contre les Templiers. C'est Dubois, c'est Nogaret, c'est Pierre de Flotte, qui complotèrent avec lui et l'encouragèrent dans l'arrestation, l'incarcération et le dépouillement de tout l'Ordre, qui se fit par des mandements royaux donnés secrètement à Pontoise le 14 septembre 1307, et contre lesquels Clément protesta si énergiquement de Poitiers, le 27 octobre suivant, quand il eut été clairement informé de l'usurpation que le roi avait osé faire des pouvoirs du Saint-Siège. Sa conduite, en effet, était odieuse autant qu'injuste, puisqu'il s'attribuait un pouvoir aussi exagéré qu'arbitraire sur des personnes et des choses que les lois du temps ne soumettaient exclusivement qu'à la puissance apostolique. C'était d'ailleurs tout le contraire de ce qui avait été convenu dans les entretiens réitérés à Poitiers, et toujours en présence de plusieurs cardinaux, entre le Pape et le roi, le premier s'y étant toujours réservé à lui seul le droit d'agir, le second n'ayant témoigné d'aucunes prétentions contraires, et montrant nettement, quel-

ques jours après, combien était fondée la méfiance qu'on avait de sa bonne foi et de son honneur. Le style de la pièce envoyée par Philippe aux baillis et sénéchaux de toute la France, le soin qu'il avait pris d'y entrer dans les détails des moindres précautions pour s'assurer de ses victimes et de leurs richesses, prouvaient du reste que des légistes retors avaient minuté cette infamie. On va loin avec de tels conseillers quand on a à son service une force armée, on n'écoute plus la voix de la conscience, des lois, des convenances publiques, les traditions les plus honorables : et c'est ainsi que le petit-fils de saint Louis, dont l'aïeul et le père avaient été dans leur grandeur si fidèles à leurs devoirs envers l'Eglise, ouvrit la porte à toutes ces menées qui mirent les lois séculaires de la nation en lambeaux au profit des ambitions princières et s'affublèrent indignement, en riant sous cape, de ce qu'ils appelèrent les libertés de l'Eglise gallicane, dont ils ne se servirent en réalité, que pour l'humilier et l'asservir (a). C'était la naissance du catholicisme libéral !

Origines du catholicisme libéral.

Il fallait dire cela pour mettre chacun à leur place les personnages que l'histoire vient de placer sous notre plume, et donner, pour l'avenir, le secret de beaucoup de persécutions et d'injustices dont l'Eglise souffrira d'autant plus à mesure que les plus mauvaises passions détacheront d'Elle les gouvernants et les peuples.

Mort de Clément V et de Philippe IV.

Le Pape et le roi ne survécurent pas longtemps aux derniers détails de l'affaire des Templiers. Clément mourut le 20 avril 1314, pendant un voyage qu'il faisait vers Bordeaux pour se reposer en prenant l'air natal. Philippe succombait le 29 novembre suivant à Fontainebleau, laissant après lui, dit un historien, cette tristesse d'avoir besoin d'apologie en fait d'avarice et de cruauté (b), et pendant que le conclave s'occupait de l'élection de Jean XXII, laquelle

(a) Cf. Boutaric, *Clément V; Philippe le Bel et les Templiers*, ub sup., p. 36 et suiv.

(b) Longueval, XVI, 483.

rendue très laborieuse par les circonstances, ne se fit que plus de deux ans après, le 7 août 1316. Durant les années précédentes, depuis 1306, quelques faits s'étaient passés sur lesquels nous devons revenir, car ils doivent se retrouver à la place que nos grands événements leur ont enlevée.

Mort de Hugues XIII de Lusignan, dernier possesseur d'Angoulême et de la Marche.

Et d'abord mentionnons l'extinction dans la Marche de la maison de Lusignan qui cessa d'y régner par la mort, en novembre 1303, de Hugues XIII. Son testament, écrit en 1283, avait institué pour héritier son frère Gui qui, s'étant brouillé avec lui à la suite d'un de ces coups de tête habituels dans la famille, fut déshérité et remplacé par Geoffroi, cousin des deux frères ennemis. Cette annulation n'empêcha pas Gui, quand Hugues fut mort bientôt après, de brûler le testament de son frère, de se déclarer successeur à ces deux comtés. Mais Philippe le Bel, ayant appris la maladie de Hugues, était venu à Poitiers où il le savait alité et avait obtenu que le testament le déclarât légataire universel du moribond. Il devait donc entendre les choses autrement que Gui et n'hésita pas à opposer une redoutable raison, ce fut de le traduire devant le parlement comme ayant livré naguère aux Anglais Cognac, puis Marpins, château-fort des environs. Sur l'arrêt, rendu à Paris, il confisqua les comtés d'Angoulême et de la Marche ; il y eut plus : Gui fut condamné à douze mille livres d'amende, ce qui le ruina. Il fut trop heureux de racheter, en 1308, quelques terres restées aux mains d'une sœur de Hugues XIII. Celui-ci n'en fut pas moins le dernier comte des deux provinces et celui des Lusignan qui eut en France le dernier titre princier (6).

Philippe fut reconnaissant de cette donation qui le débarrassait, dans le Poitou, d'une maison qui y avait toujours troublé l'autorité suzeraine. Il donna au défunt un riche tombeau dans l'église des Cordeliers de Poitiers.

Établissement du parlement à Paris.

Le parlement de Paris, dont nous venons de parler, y avait été établi, en 1304, pour y demeurer sédentaire (a).

(a) Daniel Velly, Mézerai, *ad. ann.*, 1304.

C'était un moyen royal de se faire servir, au besoin, par des conseillers imbus des idées politiques et religieuses du maître. On verra comment enfin la partie tourna contre ceux dont les ascendants l'avaient engagée...

Philippe abolit aussi, en 1306, le droit de monnayage que chaque haut baron s'était attribué depuis longtemps. Il réserva ce droit au roi seul. Mais c'eût été trop peu pour lui ! Il altéra la valeur des monnaies courantes, ce qui causa à Paris une émeute dont tout le résultat fut de faire pendre vingt-huit des plus mutins et de forcer les seigneurs récalcitrants partout ailleurs de céder malgré eux un privilège que le roi avait l'adresse de leur acheter pour leur interdire toute réclamation ultérieure (a).

Les libertés s'achètent cher chez les nations qui commencent à les comprendre, et les rois qui les ont données ne suffisent pas toujours à les protéger ; celles des Parisiens ne furent pas si aisément observées qu'à Poitiers. Là il n'y eut pas d'assez fréquentes réclamations du corps de ville contre les officiers royaux qui amplifiaient leur autorité et se livraient à des vexations et à des empiètements aussi coupables que maladroits. Les trente-cinq premières années du XIIIe siècle furent une lutte presque continuelle entre les sénéchaux et la commune dont les phases réitérées finissaient toujours par une injonction royale de favoriser les libertés de la ville et la sécurité des habitants (b). Ce n'était pas que de temps à autre cette haute protection ne dût se reconnaître par des concessions onéreuses, comme par exemple plusieurs réquisitions de troupes. L'idée d'une garde communale dans chaque ville avait fait créer des rôles de milice qui restaient permanents au service de la cité ; de là était venu la pensée des armées permanentes que Philippe le Bel accepta le premier, lesquelles se formaient de ces troupes mises en mouvement et qui marchaient

Milices communales et armées permanentes.

(a) Bouchet, *ub sup.*

(b) *Archives municipales de Poitiers*, depuis 129 jusqu'à 1231.

au premier avis vers un point indiqué où se formait l'armée royale.

Les impôts furent aussitôt perçus par les corps de villes et celui de Poitiers avait obtenu, en 1305, le droit d'en établir les cotes. Le maire et les échevins se partageaient ce travail; qui établissait des rapports plus familiers entre les chefs de l'administration et leurs subordonnés, et les multipliait entre les autorités locales et le pouvoir central qui, de son côté, resserrait plus forts chaque jour les éléments de l'unité nationale.

On trouve deux exemples de réquisition royale touchant les troupes poitevines en 1314 et 1315 pour la guerre qu'il fallut soutenir contre la Flandre à deux reprises différentes et qui n'eut pas lieu ou dura très peu par suite d'une paix inespérée.

Règnes très courts de Louis X et de Jean Ier.

Tout ce qui précède s'était passé sous Philippe IV qui mourut le 29 novembre 1314. Louis X, son fils, lui succéda avec le surnom de Hutin *(Hautain, le Fier).* Il avait vingt-cinq ans, et, ayant été, dès sa jeunesse, roi de Navarre, par sa mère Jeanne, il fut le premier qui joignit ce titre à celui de roi de France. Son règne fut court, ayant fini par une pleurésie qui l'emporta, en quelques jours, le 5 juin 1316 sans que son règne soit marqué par aucun rapport avec notre province.

Philippe le Long leur succède.

Son fils, Jean Ier, naquit cinq mois après sa mort, le 15 novembre 1316. Il ne vécut que quatre jours. Après lui vient Philippe V, dit le Long, à cause de sa haute taille, second fils de Philippe le Bel, né en 1294; il avait reçu de son père le comté de Poitou en apanage. Nous voici donc un comte; il était venu à Poitiers prendre les très légères rênes de son gouvernement, du vivant de son père. Nous l'y reverrons en 1319.

Il est à remarquer maintenant qu'on a vu à peine Fortius d'Aux, soixante-septième évêque de Poitiers, succéder à son oncle Arnaud quand celui-ci quitta Poitiers à la suite de Clément V, en 1312. Il est temps de dire ce que nous

savons de son épiscopat. Au milieu des grandes choses qui furent traitées à Poitiers même, où son nom ne semble pas avoir été prononcé une seule fois, il s'effaça entièrement, et il n'apparaît, après le retour du calme, que dans une circonstance solennelle où nous allons le voir figurer. Il n'avait pas succédé immédiatement à son oncle en 1312, et commençait ainsi le plus long de tous les épiscopats qui se comptent dans l'histoire de notre diocèse, car, tout en succédant à cet oncle dès 1312, il est indiqué, en 1315, comme évêque élu et paraît avoir exercé néanmoins la juridiction ordinaire qui dura pendant quarante-cinq ans. On ne sait pour quelle raison il était absent de Poitiers cette année 1315 lorsqu'à sa demande, sans doute, l'évêque d'Elne, Odon, vint bénir, dans son monastère, l'abbesse de la Trinité, Sybille Sauvaigne. Peut-être n'était-il pas encore sacré; quoi qu'il en soit, son autorité fut singulièrement diminuée par un événement qui ne peut être oublié dans notre pays. Le pape Jean XXII, qui venait d'être élu à Lyon le 7 août 1316, était de Cahors. Il avait pu apprécier les idées que Clément V s'était déjà faites à l'égard de plusieurs évêchés du Midi, et de les diviser en y créant plusieurs diocèses sur le territoire de chacun, de façon que la juridiction y étant remise à un plus grand nombre d'évêques, la surveillance y fut plus facile en des pays où l'hérésie des Albigeois avait fait tant de mal et gardait encore un levain. Il est certain que ces évêchés étaient d'une grande étendue et ne pouvaient se gouverner convenablement, à cause des énormes distances à parcourir pour l'évêque ou ses délégués lors des visites des paroisses ou des monastères. Cette étendue même, tout en restreignant l'action épiscopale, avait un autre inconvénient : les évêques y étaient trop riches. Certains abusaient de ces richesses et menaient plutôt la vie de grands seigneurs que de pères humbles, charitables et dévoués des peuples. Le vaste diocèse de Poitiers, dont les relations avec l'étranger avaient beaucoup augmenté la population, avait

Le pape Jean XXII songe à remanier plusieurs diocèses.

attiré aussi l'attention des Papes, et Jean XXII le fit entrer dans le cadre de ses réformes. Nous allons voir quels grands changements y furent opérés. Au reste, par ces mêmes considérations que nous venons d'énumérer, tous les évêques ne virent pas du même œil cette importante révolution apportée dans leurs gouvernements. Quelques-uns y firent une courte et inutile opposition. Nous ne voyons pas que Fortius d'Aux ait perdu son temps en ces vaines protestations. Ce fut toujours un principe de droit canonique de multiplier les évêchés à l'avantage des pays chrétiens, et cette prérogative des Papes, à l'endroit des églises secondaires, est certainement un des moyens providentiels du gouvernement de la papauté sur l'Eglise universelle et une des grandes preuves de la divinité de ses pouvoirs.



NOTES DU LIVRE LXII

Note 1

Ce que nous racontons ici n'est pas seulement *une tradition pieuse,* comme on l'a dit, mais une suite de circonstances toutes très historiques et que nous empruntons soit à des témoins et auteurs contemporains instruits, très dignes de confiance, et écrivant à des époques successives, entourés de documents originaux, et autorisés par des témoins oculaires du fait et qui l'avaient assuré sous la foi du serment. Et d'ailleurs l'intervention de Clément dans cette affaire suffirait pour consacrer le récit de l'incident, il faut bien pour qu'il ait pu reconnaître ses torts aussi ostensiblement, pour élever un monument à un homme qu'il a persécuté, pour se laisser émouvoir par cette sentence du défunt qui le traduit devant le juge suprême, il faut bien qu'aucune de ces circonstances ne soit contestable. On doit remarquer aussi cette fidélité du Pape à tenir sa promesse en replaçant entre les mains de Gautier la sentence qui le condamnait. Remarquons enfin cette maladie d'un an qui retient le pontife chez les Cordeliers comme pour veiller lui-même à l'achèvement plus prompt et plus complet du monument expiatoire. Ce monument, l'annaliste Bouchet presque contemporain de l'histoire, l'a vu encore placé dans la nef où il est demeuré jusqu'à 1603, lorsque le saint corps, signalé à la vénération publique par des guérisons miraculeuses opérées dans l'église et ailleurs, fut retiré de ce mausolée pour être déposé dans l'intérieur du grand autel en présence des principales autorités de la ville et notamment d'André Richard, maire cette année là. (Bouchet et D. Fonteneau, XXXIII, *Liste des maires de Poitiers.*) Pour procéder à une telle cérémonie il ne fallait rien de moins qu'une autorisation du Pape régnant, qui était alors Innocent III, ou du moins de l'Ordinaire, Geoffroy de Saint-Belin. Le prodige avait, au reste, été attesté par un acte authentique donné en 1329 par Jean Amandi, chanoine de Sainte-Croix de Loudun, qui attesta par écrit que les détails précédents lui avaient été affirmés avec serment par un officier de la cour de Clément V et qui l'accompagna dans le caveau pendant sa visite nocturne. (*Gall. christ.,* II, *instrum.*, col. 440. — Du Tems, II, 423. — Dreux-Duradier, *Biblioth. littér.,* I, 322.)

Dans son Ordre, Gautier, qu'on vénérait beaucoup pendant sa vie

pour la pureté de ses mœurs, sa douceur exemplaire, son amour des pauvres pour lesquels il se privait de tout, fut traité de Bienheureux aussitôt après sa mort, et lorsque les protestants dévastant l'église des Cordeliers en 1562 eurent renversé le monument funèbre on s'empressa de lui substituer une simple dale où se lisait pour unique éloge : *Hùc jacet S. Galterius.*

Le P. de La Mainferme raconte tous ces détails dans sa *Défense de Fontevrault (clypeus Fontebraldensis),* t. II, p. 56 et suiv. On lit dans les *Chroniques* des *Frères Mineurs,* par Marc Lisbonne, liv. IV, ch. XXIV, qu'un vénérable chanoine de Poitiers avait raconté à l'auteur que pendant que le saint évêque prêchait dans sa cathédrale, il avait vu plusieurs fois une colombe se tenir planant sur sa tête. On voit au moins par ce trait quelle estime avaient de sa sainteté ceux qui l'entouraient habituellement. Plusieurs malades furent guéris instantanément de la fièvre quarte par son intercession. (Marc de Lisbonne, *ub. sup.)* — Le P. Barthelémy de Pise, lib. *conformitatum ; Bolon,* 1590, auteur contemporain parle de lui comme d'un saint et son livre fut approuvé par le Chapitre général de l'ordre tenu à Assises, en 1385. Les auteurs de son ordre, Marc de Lisbonne, cité ci-dessus, et les PP. Hiacinthe Haralca, et Fabien de Hongrie parlent, entre autres miracles qu'on lui attribue, de la vue rendue à des aveugles. Ces ecrivains réfutent ainsi saint Antonin, archevèque de Florence, qui prétendait que jusqu'à lui personne n'avait parlé des faits attribués à Gautier de Bruges. Saint Antonin mourait en 1459. Il était loin du théâtre des événements ; les écrivains franciscains étaient mieux placés que lui pour savoir l'histoire de leur famille religieuse. D'ailleurs n'oublions pas que Bouchet, qui écrit à Poitiers, sur les lieux mêmes où vécut et mourut le saint évêque et qui ne pouvait voir son tombeau élevé par Clément V sans s'être informé des traditions franciscaines, rapporte le fait principal (Voir *Annal. d'Aquit.,* ad ann. 1305), est plus croyable sur ce point que le prélat italien.

Qu'on nous permette maintenant, quand l'authenticité du fait est nettement établie, de reproduire en entier la note que nous crûmes devoir communiquer en juin 1885 à la Société des Antiquaires sur la sainteté liturgique refusée à notre évêque dans la séance du 21 mai précédent. Elle répond à une question que nos lecteurs ne manqueraient pas de se faire et sur laquelle nous aimons à donner une réponse qui méritera peut-être un jour quelque attention.

« Il a été question, à la séance du 21 mai 1885 de la *Société des Antiquaires de l'Ouest,* de notre évêque Gautier de Bruges, et l'on y a contesté le titre qu'il aurait eu à avoir une statue dans l'église

Saint-Savin de Poitiers. La raison donnée de ce refus vient de ce que, dit-on, Gautier de Bruges n'est pas au nombre des saints. C'est une erreur. Comme beaucoup d'autres dont le culte n'a pas une autre origine, ce prélat, qui gouverna le diocèse de Poitiers de 1278 à 1306, y fut honoré aussitôt après sa mort comme Bienheureux, c'est-à-dire ayant un culte restreint au diocèse et même à l'ordre particulier des Frères-Mineurs auquel il appartenait. Nous pouvons dire que ce culte existe encore, car il a été mentionné et continué dans l'office public du diocèse de Poitiers, dont le Propre a conservé et signalé comme devant être récité au 20 janvier, jour de l'octave de Saint-Hilaire, une neuvième leçon où mention était faite de Gautier de Bruges dans les termes suivants : Decimo tertio demùm sœculo Beatus Gualterius Brugensis, ordinis minorum, vir doctrina, pietate, fortitudine, disciplinœ et hierarchiœ ecclesiasticœ zelo conspicuus, ideoque de positus et ad claustrum remissus est. At morte sublatus decimo kalendas februarii adni millesimi trecentesimi sexti, miraculis ita claruit, ut ipse clemens quintus, a quo depositus fuerat, iptius tumulum ornari mandaverit. — (*Breviar., Pictav.,* part. hibernal, in octava, *B. Hilarii,* p. 517, in-32, 1765.)

« Voilà bien la sainteté du personnage établie historiquement et liturgiquement. On n'a donc pas à dire que la statue trouvée à Saint-Savin est peut-être celle de Guillaume Tempier, dont les titres ne sont certainement pas mieux établis que ceux que je viens d'exposer. Tout nous autorise aussi bien à dire que l'image sculptée est peut-être de Gautier, ce qui suffit pour s'opposer à ce qu'on la rejette. N'y a-t-il pas aussi à examiner la facture du statuaire pour déterminer si celui-ci a travaillé au XIIe ou au XIIIe siècle, dont les caractères, dans les draperies et les traits de la figure, diffèrent beaucoup ? Le costume, d'ailleurs, a des différences à remarquer entre un chanoine régulier de la Celle-de-Saint-Hilaire et un Frère-Mineur, si le personnage n'est pas revêtu des vêtements épiscopaux. »

Après ces documents que reste-t-il à faire pour que le diocèse de Poitiers se trouve autorisé à demander à qui de droit la reprise et la généralisation au moins dans le diocèse et dans celui de Luçon, d'un culte d'abord trop restreint et ensuite malheureusement interrompu chez les fidèles. Il faudrait deux conditions indispensables, semble-t-il, mais à peu près sûre. L'initiative des Franciscains et le concours d'un évêque de Poitiers. Ce serait peut-être aussi l'occasion de revenir dans l'examen de notre *Propre* diocésain sur un certain nombre d'anciennes célébrités hagiographiques trop négligées et qui remplaceraient très convenablement les simples

féries et même quelques saints étrangers ; ceux-ci ne pouvant avoir pour nous l'intérêt de ceux qui furent nos compatriotes, nos amis et nos modèles dans la pratique de grandes vertus à ranimer parmi nous.

C'est pour servir cette cause, si quelques jours il y a lieu de s'en occuper que nous finissons cette longue note en insérant ici un témoignage de plus en faveur de l'opinion que nous venons d'établir. C'est celui du digne et bienveillant président des Antiquaires de l'Ouest, M. le colonel Babinet, qui voulut bien répondre à l'envoi de la note du 18 juin 1885 :

« Monsieur le Chanoine,

» J'ai donné lecture à la Société de l'intéressante note relative à la statue qui pourrait être celle du Bienheureux Gautier de Bruges. Elle a été accueillie avec tout l'intérêt qui s'attache à ce qui émane de son savant auteur ; d'autant plus que, contrairement à ce que vous a fait penser la lecture du compte rendu de notre séance antérieure dans les journaux, la Société n'avait nullement *son siège fait* à l'égard de cette statue. Cette note sera publiée *in extenso*, et je ne doute pas que la lumière ne se fasse sur la véritable attribution à donner à cette statue. »

Quoi qu'il arrive, nous aurons déposé ici un ensemble de documents utiles à l'affaire, et capable, comme on le voit par de graves assentiments, de faire impression sur les intelligences élevées, quant à la béatification de notre bon et courageux évêque du XVIe siècle. Nous devons ajouter enfin toutes nos cordiales actions de grâces au R. P. Bonaventure, franciscain du couvent de Bordeaux, qui a daigné nous donner, dans un travail fait à notre intention en 1887, tous les renseignements biographiques et bibliographiques relatifs à notre Bienheureux évêque.

Note 2

Cette branche qui vint habiter le Poitou y fut d'abord représentée par les neveux de l'évêque, et les armoiries s'y modifièrent, probablement par des alliances car nous trouvons qu'elles portaient très anciennement « *coupé au 1er d'azur, chargées de trois rocs d'échiquier d'argent* qui est d'Aux. » — (*Dictionn. des Familles du Poitou,* I, 163.)

Note 3

Nous avons consulté sur cette question tous les auteurs du moyen âge et ceux qui en dernier lieu ont écrit d'après les pièces originales du procès, publiées par Michelet et qui fait une part si intéresante

des mémoires relatifs à l'histoire de France publiés par le ministère de l'instruction publique. Ces dernières pièces sont concluantes contre les Templiers, car en dépit des objections apportées en leur faveur, et que certains écrivains n'ont émises que parce que les coupables furent déclarés tels par l'Eglise, on voit bien qu'entre leurs propres aveux et les dires d'innombrables témoins ils avaient contre eux leur mauvaise réputation déjà séculaire. Ils ont, en plus aujourd'hui, les études sérieuses faites par des savants désintéressés et qui, tout en admettant quelques détails trop emprunts de partialité et d'injustice, comme les rancunes odieuses de Philippe le Bel qui ne leur pardonnait pas d'avoir soutenu contre ses violences le pape Boniface VIII, ont dû reconnaître pourtant, qu'historiquement parlant, il y avait bien jugé et que la cause, en dépit des stupéfiantes rétractations devenues en désespoir de cause une frauduleuse défense, était désormais sans appel. Qui peut, en effet, douter de la culpabilité de tout un corps, si nombreux qu'il soit, quand on le voit condamné par tout ce qu'il y a de plus honorable, de plus éclairé et de plus consciencieux à son époque ? Est-il bien sûr que les défenseurs qui, à la nôtre, leur sont venus en certaines revues, ne se sont pas laissés tenter par cet attrait de nouveauté qui a ouvert si souvent à la polémique des portes qu'on aurait mieux fait de leur tenir fermées ? Quelques-uns se sont étonnés et n'ont pu admettre qu'un secret comme celui qui assurait le cours de leurs iniquités eût pu tenir si longtemps et captiver un si grand nombre de personne. Mais tous n'étaient pas tenus à ce serment, parce que beaucoup devaient ignorer le fond des choses, ajoutons que des raisons très modernes, dont on ne peut plus douter, sont devenues la solution des difficultés du XIII[e] siecle. Nous ne tarderons pas à en parler.

Ajoutons qu'à entendre *l'Art de vérifier les dates* (V, 356), toute cette affaire aurait été une trahison de Philippe III et de Clément V contre la justice et la vérité.

Nous savons, par ce qui précède, à quoi nous en tenir sur l'un et l'autre.

Note 4

Voir M. Charles Tranchant, *Procès-verbal de la remise des maisons des Templiers aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans le Poitou*, in-8°, p. 8 et suiv., 1882. Tous les sénéchaux avaient reçu le même ordre pour agir ainsi dans leur ressort. En Touraine ce fut le bailly Jean de Vaucelles, à Poitiers le sénéchal Pierre de Ville-Blouin, qui opérèrent. D'après les renseignements

donnés par M. Tranchant *(loc. cit.)*, voici quelles maisons du Poitou furent données aux Hospitaliers de la Rochelle.

Dans le département de la Vienne :

Les Roches, aujourd'hui Roche-Touffon ; deux hameaux de la commune de Cloué, canton de Lusignan. On en a formé la commanderie de Roche, réunie plus tard à celle de la Ville-Dieu, dont on a fait celle de la Roche-Villedieu.

La Bruyère, hameau du territoire de Lusignan et de Bouillé.

Nous ignorons pourquoi l'ordonnance royale ne mentionne pas, comme devant être remis aux Hospitaliers de la Rochelle, les biens des Templiers dépendant de leurs manoirs de Chauvigny, de Montgauguier de la Condrie et de tant d'autres. Nous en dirons autant de plusieurs autres. Comme Philippe le Bel se fit donner, pour les Hospitaliers, à titre de frais pour le procès, l'énorme somme de deux cent mille livres, il pourrait bien se faire que ces maisons, passées sous silence, fussent restées aux mains du roi pour représenter cette somme ou en garantie de son paiement. Ce fait, qui est constaté par M. Boutaric (*Clément V, Philippe le Bel et les Templiers, dans la revue des questions historiques*, 1er octobre 1871, p. 321.), montre très bien comment le roi demeura désintéressé dans cette affaire, car les Deux-Sèvres et la Vendée sont également à noter quant à cette même omission. A Chauvigny les Templiers possédaient un manoir dans la rue Saint-François, c'est actuellement une boulangerie à qui restent quelques fenêtres du moyen âge et de belles caves élégamment voûtées. (M. Tranchant, *Notice sur Chauvigny*, p. 143 et suiv.) On n'y trouve pas non plus la commanderie de Poitiers, ni celle de Montgauguier, canton de Mirebeau, ni celle de Saint-Georges-les-Baillargeaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poitiers, ni bien d'autres dont l'absence sur le procès-verbal de 1312 doit constater pour les Hospitaliers une grande diminution de ce qu'ils auraient dû recevoir.

Dans les Deux-Sèvres on trouve la Crozélière, hameau de la commune d'Avon, près de la Mothe-Sainte-Héraie ; la Barre-de-Clairin, de la commune de Saint-Léger-les-Melle ; Bret-en-Ensigné, canton de Brioux ; la Boissière-en-Gâtine, commune de Saint-Pompain, canton de Coulonges ; le *précepteur* ou supérieur de la Boissière fut un de ceux qu'interrogèrent, le 12 mai 1310, les commissaires pontificaux ; la Lande-de-Parthenay, commune de Gourgé, canton de Saint-Loup. (Antiquaires de l'Ouest, *Documents inédits*, p. 93.)

Nous ne trouvons en Vendée que la maison de Sainte-Gemme, localité de la commune de Benet, canton de Maillezais. Bien

d'autres ne furent passées sous silence, sans doute que par la même raison que nous avons dite pour les autres parties de la province.

Note 5

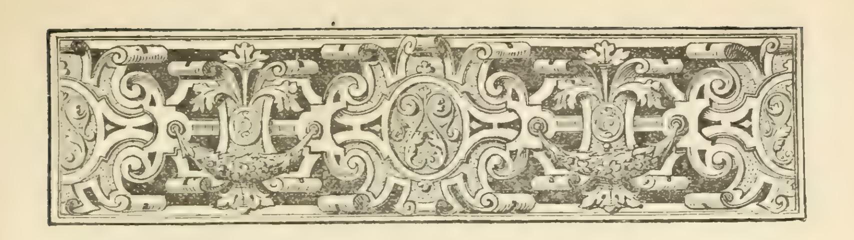
Les Templiers disparurent donc. Mais est-ce à dire qu'ils furent complètement et réellement effacés? Nous ne le croyons pas. On peut se demander comment il se trouve aujourd'hui tant d'analogie entre les pratiques et les apostasies qui les firent condamner et celles qu'on reproche à la franc-maçonnerie et dont toutes les preuves sont acquises? Ceux-ci n'ont-ils pas, comme les anciens, un serment qui les lie, un secret dont la violation fut plus d'une fois la cause de quelque mort violente demeurée souvent inexplicable. Le sacrilège contre la croix, l'apostasie, l'adoption de nouveaux symboles et le mépris de tous principes de morale religieuse ne rapprochaient-ils pas le XIIIe siècle de notre époque témoin de la puissance que se sont acquise les prétendus enfants d'Hiram ou de Caransius? Nous serions peu étonné que l'on découvrît, quelque jour, certaines pièces échappées au naufrage ou aux incendies dont beaucoup ont été victimes et qui révèleraient que ces mêmes sectaires, ne sachant plus que devenir après leur interdiction, se fussent mêlés à ces confréries très catholiques nées au XIe siècle pour la reconstruction générale des églises qui tombaient en ruines; qu'avec l'astuce et l'hypocrisie qui leur étaient naturelles, partageant les pieux travaux, les dévotions et la vie extérieure de leur nouvelle famille, ils se soient entendus, sous le voile d'un secret inviolable, pour continuer les superstitions païennes et les impiétés systématiques de leur premier rôle. Ceci est très possible à des hommes perdus, et certains chefs, par leur ascendant et leur exemple, leur aura inspiré un sentiment de vengeance contre les rois et contre l'Eglise, vengeance qui devait se perpétuer indéfiniment par l'assassinat et la persécution. Ce qui corrobore cette présomption c'est qu'au XIVe siècle, la franc-maçonnerie était cette association libre et affranchie qui s'était répandue partout pour construire des églises, allant d'une ville à l'autre dans le même but; que cette association a disparu au XVIe siècle, mais que le nom en a subsisté, quoique, depuis lors, ceux qui l'ont porté ne se soient plus occupés d'églises; ils ont même gardé le nom de *Loges*, qu'Ervein de Steinbach avait donné à chaque association d'ouvriers destinés à s'employer en divers lieux, et tout en cachant sous des emblèmes et des figures dérisoires leurs sataniques intentions, ils ont continué leurs œuvres de ténèbres et leurs projets destructeurs; leur mouvement occulte s'est accentué aux approches de 89, ouvrant toutes grandes les loges, attirant les

adeptes, tuant les rois, renversant, sous prétexte de réformes, les glorieuses institutions de la France, renversant les autels, tuant les prêtres : mais tout cela sans se nommer et toujours s'affublant des nippes tricolores du patriotisme et du progrès ; jusqu'à ce qu'enfin on vint, en 1848, par l'argent du juif Crémieux, devenu ministre de la justice, à se féliciter nettement, en réponse à une députation franc-maçonne, que l'illustre compagnie, tout en feignant de dormir, avait toujours agi dans les intérêts du désordre et pour le triomphe d'aujourd'hui. Certaines loges, même en nos jours où la révolte ne rougit plus de rien, n'ont pas craint de se désigner sous le nom de *Loge des Templiers*. C'est un souvenir de famille auquel on ne craint plus de revenir ; c'est un écusson effacé dont la devise revit encore autour des pièces honorables qu'on se glorifie de restaurer.

Note 6

Art de vérifier les dates, X, 234 ; — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 181. Bouchet s'est trompé en donnant le nom de Gui à Hugues et Guérinière l'a copié, I, 183 — On voit ici quel fut le véritable rôle des deux frères.



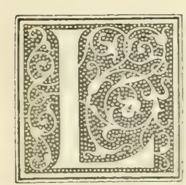


LIVRE LXIII

Depuis la création des évêchés de Luçon et de Maillezais, jusqu'à la cession du Poitou à l'Angleterre

(De 1317 à 1361)

Entente des deux pouvoirs pour le partage des diocèses de Poitiers.



Le grand mouvement qui s'opérait ainsi dans l'Eglise de France y modifiait beaucoup de coutumes locales, y transportait d'importants revenus d'un lieu à un autre, et relevait donc en partie du roi Philippe le Long avec lequel le Pape dut s'entendre, comme il était justice. C'était là une circonstance où les deux pouvoirs avaient à conserver chacun sa propre juridiction (a). Ceci était d'autant plus certain que, par leur création même au titre d'évêchés, beaucoup de lieux, de simples et modestes bourgades qu'ils étaient, devenaient des cités. Le Pape les érigeait à ce titre avant tout et par la même puissance qui établissait le côté spirituel de la chose (1).

Comment se composait ce diocèse.

Aux XIIe et XIIIe siècles, le diocèse de Poitiers se partageait en trois archidiaconés, ceux de Briou (ou Briançay), de Thouars et de Poitiers. Le premier comprenait douze archiprêtrés et trois doyennés, d'où relevaient directement les paroisses plus ou moins nombreuses de leur juridiction. Un doyenné d'Aizenay, posé vers le Nord du diocèse, et

(a) Longueval, XVI, 511 ; — Du Tressay, *Histoire des Moines et des Evêques.*

qui est aujourd'hui au diocèse de Luçon, était en dehors de tout archidiaconé, ne relevant d'aucun d'eux.

L'archidiaconé de Thouars avait deux archiprêtrés et cinq doyennés.

Celui de Poitiers avait neuf archiprêtrés, et le tout formait, pour le diocèse entier, plus de douze cents paroisses. Sur cet immense territoire s'élevaient près de quatre-vingts abbayes et plus de trois cents prieurés. Ces seuls chiffres disent combien était difficile le gouvernement d'un territoire si étendu, où les détails d'administration religieuse et judiciaire devaient être souvent, par cela même, insaisissables et exposés à beaucoup d'erreurs, de défaillance ou de mauvais vouloir de la part des officiers ou subalternes quelconques. C'était donc une excellente mesure que réalisa Jean XXII dans la division en trois diocèses de celui qui avait formé jusque-là l'immense diocèse de Poitiers.

Raisons de cette division ; limites du nouveau diocèse de Poitiers.

Les parts cependant ne purent être égales. Il ne fallait pas oublier que celui-ci devait conserver, au moins par son étendue, une réelle prépondérance. Il l'eut, en effet ; on s'arrêta à la division naturelle qui avait distingué de tout temps la province en Haut et Bas-Poitou. La première conserva le siège épiscopal à Poitiers en respectant son titre primordial, que recommandait d'ailleurs la configuration presque partout égale du pays ; on traça ses limites du Nord au Sud, depuis celles de la Touraine, où le Port-de-Piles fut notre dernière paroisse, jusqu'à celles de la Saintonge et de l'Aunis, de l'Angoumois et du Limousin, où nous allâmes jusqu'à Chizé et à Dompierre, au delà de Ruffec. A l'Est, nous fûmes arrêtés par la Gartempe et la Creuse. A l'Ouest, nous laissâmes Thouars, Airvault et Parthenay, sur une ligne perpendiculaire du 40e au 47e degré de longitude au nouveau diocèse de Maillezais.

Celles de Luçon et de Maillezais.

Il fallait de graves raisons pour faire de Maillezais et de Luçon les sièges d'évêchés qui semblaient bien isolés des centres qu'ils devaient gouverner. Mais c'étaient de florissantes abbayes, ayant une belle existence et certains droits,

si l'on considère l'ordre et la ferveur qui s'y remarquaient, le mérite des deux abbés, deux cathédrales toutes faites en de splendides églises, une extension déterminée sur le sol du Bas-Poitou depuis Fontenay jusqu'à l'ancien pays d'Herbauges ; toutes ces conditions étaient de quelque valeur. La ville de Maillezais, d'ailleurs, s'était refaite et considérablement améliorée depuis quelques années. Son existence, pendant le XIe siècle, était restée fort obscure. Ce XIe siècle l'avait vue réduite à néant par les armes de Guillaume VIII, mais le commencement du XIIe l'avait fait arriver, après de longs efforts, à une reconstitution entière, et l'église abbatiale, recommencée vers 1109, avait été consacrée enfin en 1121 sous l'abbatiat de Gerbert. C'était un beau bâtiment ayant à peu près les mêmes proportions que la cathédrale actuelle, laquelle, renouvelée vers 1320, garde encore des débris de celle de Gerbert au mur septentrional dans l'intérieur du clocher. C'est cette belle église de Gerbert qui fut la cathédrale de Pierre de la Voirie.

Vicissitudes de Luçon du Xe au XIIe siècle.

Le diocèse nouveau de Luçon touchait au Nord les limites de celui de Poitiers ; il s'avançait jusqu'à cinq ou six lieues de la Loire où plusieurs paroisses appartenaient, dès le VIIe siècle, au diocèse de Nantes et avoisinait par un point la Sèvre-Nantaise, qui, non loin de là, allait se perdre dans le grand fleuve. A l'Ouest, il côtoyait l'Océan. Dans cette circonscription se trouvèrent à peu près deux cent cinquante paroisses et treize abbayes (a). Le premier évêque, Pierre de la Voirie, était abbé du monastère depuis quinze ans quand il prit la crosse épiscopale. Rien ne fut changé à la marche habituelle de l'abbaye. Les moines maintinrent les observances régulières ; ils devinrent un chapitre dans lequel le prélat trouva sans peine un conseil.

Circonscription du diocèse de Maillezais.

Il en fut ainsi à Maillezais où rien ne fut changé aux habitudes de la vie monastique. Geoffroy de Ponerelle en devint évêque après un long abbatiat. Son diocèse, d'après

(a) Du Tressay, I, 242.

la bulle du 13 août de cette année, se composa des quatre doyennés de Fontenay, Saint-Florent, Vihiers et Bressuire sous l'unique archiprêtré d'Ardin.

L'Eglise est la grande conservatrice de la paix et de l'union parmi les hommes. Elle aime à les voir perpétuer tous les moyens de les entretenir et favorise toutes les traditions qui peuvent fortifier ces biens de la charité, du respect et du dévouement. C'est pourquoi, en séparant de l'église de Poitiers un si grand nombre d'âmes qui allaient appartenir à d'autres pasteurs, le pasteur suprême voulut garder entre elles et leur église-mère de Poitiers un trait d'union et de dépendance filiale qui perpétuât le souvenir de leur première unité.

Le droit de luminaire conservé à la cathédrale de Poitiers.

Comme le diocèse entier avait eu à sa charge, de temps immémorial, la dépense de toute la cire consommée aux offices de la cathédrale, la bulle de 1317 maintint cette redevance et voulut en plus que, pendant les offices capitulaires, quatre cierges brûlassent à perpétuité aux quatre angles de l'autel majeur. C'était, pour chacun des deux autres diocèses, une rente de cent vingt livres, employée à consacrer, en l'honneur de la belle basilique poitevine, une filiation et une dépendance spirituelle [a].

Comment est constaté ce privilège à la cathédrale de Poitiers.

Nous avons vu ces quatre beaux chandeliers de cuivre doré fonctionnant encore en 1820, fidèles à leur place assignée où le chapitre les maintenait avec une religieuse sollicitude. Ces beaux meubles, remarquables par leurs formes et leurs dimensions, semblaient, par leur style, de l'époque de Louis XIV ou de Louis XV. Ils remplaçaient sans doute ceux qu'avaient détruits les calvinistes quand ils pillèrent l'église en 1562.

Ce qu'il y est devenu.

— Que sont-ils devenus? Des mains inconscientes les ont égarés dans les nefs à des usages infimes. Des réclamations ont été élaguées sous prétexte que « ce n'était pas dans le romain », et un jour, qui n'est pas loin, on aura perdu le sens et le sentiment de ces beaux meubles dont l'histoire seule restera pleine de si nobles et de si religieux souvenirs.

(a) *Gall. christ.*, II, col. 1194 ; — Labbe, Bibl. mss., II.

On n'en était plus aux habitudes longtemps suivies pour la répartition des impôts et la levée des gens de guerre et autres usages dont le roi ou le comte disposaient selon leur bon plaisir. Les libertés données aux villes et aux communes n'étaient cependant pas tellement des libertés qu'on pût s'y refuser à son gré. Les objections arrivaient souvent, mais étaient peu écoutées. Pendant toutes ces difficiles affaires que nous venons de raconter plusieurs fois il fallut que le corps de ville votât des subsides pour diverses petites guerres faites en Gascogne et en Flandre. La docilité, en pareil cas, était plus grande que les intéressés n'auraient voulu, et Philippe le Bel savait toujours parler et faire de façon à se voir obéi. Plût à Dieu que ce despotisme n'eût jamais été plus loin ! mais on doit reconnaître que singulièrement aidé par les juristes, il s'efforça aussi, par la publicité calculée donnée à leurs pamphlets, d'insuffler dans la pensée publique les faux principes avec lesquels il se faisait une doctrine schismatique contre l'obéissance envers Rome et le respect de sa doctrine et de ses décisions. C'était autant de poisons délétères dont on enivrait les esprits médiocres et, comme ceux-ci forment toujours la majorité, on s'en faisait un argument en faveur de cette politique malsaine; on travaillait à la cour, au barreau, dans les parlements ; on faussait ainsi la discipline, on revisait les enseignements de la théologie, et, tout en protestant d'un inaltérable respect pour la foi, les sacrements, le caractère divin du sacerdoce, on s'acheminait à pas comptés, mais sûrement, vers des révoltes ouvertes où la foi serait bouleversée, ses écoles méprisées ; où l'apostasie se réfugierait dans la guerre civile, et l'Etat dans la négation de Dieu lui-même.

Les impôts en Poitou.

Despotisme de Philippe le Bel

C'était donc un grand danger qui s'inaugurait avec ces prétentions du pouvoir absolu tendant à se soumettre tout et à n'avoir d'autre loi que la sienne. La féodalité avait eu ses abus ; la royauté allait avoir les siens ; elle voudrait surtout gouverner avec ses légistes du droit romain et se

passer du Pape qui l'avait si souvent protégée contre les tyrannies des grands et de la populace. Et c'est à Philippe le Bel que le monde devra ces calamités. C'est lui qui, par ses guerres audacieuses, parfois occultes mais toujours acharnées contre la papauté, aura jeté dans le champ du Père de famille la semence que nous récoltons.

Ces choses étaient bonnes à dire, car ici va commencer une ère nouvelle où la logique des affaires surgira presque toujours des égarements du cœur humain, égarements qui seront, non plus le fait de quelques hommes privilégiés, mais de la société tout entière avec les hideux caractères qui se remarquent dans les masses quand elles dépendent plus ou moins de guides qui les abusent.

Diverses apparitions à Poitiers de Philippe.

Louis le Hutin ne régna que deux ans à peine, de 1314 à 1316. Son père, Philippe le Bel, lui avait donné le Poitou en apanage, et quand il devint roi il le céda à Philippe le Long qui régna de 1316 à 1322. Le comté du Poitou ne faisait qu'un alors avec celui de Toulouse. Philippe vint à Poitiers prendre en 1315 le gouvernement dont il confirma les dignitaires et officiers. Il garda le titre pendant son règne. L'importance que commençaient à prendre les provinces fut consacrée par lui en 1320, lorsqu'il voulut s'occuper de l'unité des monnaies qu'on songeait, depuis quelque temps, à réformer aussi bien que les mesures qu'on voulait rendre égales pour toute la France. En cette occasion il manda à Pontoise trois députés de Poitiers qui s'y trouvèrent avec ceux venus des principales villes pour en conférer, aussi bien que d'autres affaires. En 1319, au jour de Pâques, la noblesse poitevine se réunit à Poitiers même pour s'occuper des intérêts de la province; Robert, comte d'Artois, y présida avec l'évêque d'Amiens, Robert de Fouilloy. Deux ans après, on s'occupait, d'après les idées du roi, de l'unité de la monnaie si endommagée par Philippe le Bel, et de celle des poids et mesures dont les développements du commerce faisaient sentir le besoin. Mais cette question se compliqua de difficultés qui empê-

Monnaie, poids et mesures.

chèrent de la résoudre, et elle ne fut reprise sérieusement que sous Charles VI et Charles VII qui n'y réussirent encore qu'en partie.

Philippe revint à Poitiers dans le courant de juin ; d'autres questions d'une haute importance y furent traitées, comme l'empoisonnement des fontaines, qui avait recommencé, par les juifs et les lépreux. Des mesures sévères furent employées contre les coupables ; un certain nombre furent pendus ou brûlés. C'est aussi pendant cette visite du roi-comte que des lettres d'anoblissement, dont on avait déjà quelques exemples, furent données à Berland, seigneur des Halles de Poitiers. Dès le XII[e] siècle, la famille de ce Berland possédait ce fief avec des droits et redevances. Le titre de noblesse que le roi lui accordait était une récompense de son honorabilité et lui allouait les honneurs jusque-là réservés à ceux qui étaient nobles de naissance. Ce fut un de ses parents qui fonda, en 1345, à Poitiers, le couvent des Augustins, dont les restes qui occupent encore un des angles de la place d'Armes (a).

Herbert Berland, seigneur des Halles de Poitiers, reçoit des lettres de noblesse.

Des faits de guerre où il fallait déployer une grande activité démontrent combien était déjà solide l'organisation de l'action publique de la commune de Poitiers. Nous touchons aux origines d'une grande inimitié qui s'élèvera bientôt entre la France et l'Angleterre. C'est du Poitou que jaillira la première étincelle.

Philippe le Long était mort dans la nuit du 2 au 3 janvier 1322. Son frère Charles, comte de la Marche, lui succéda aussitôt sans secousse, sans difficulté, et par ce principe qui, dans les monarchies, est une des plus merveilleuses garanties de la paix publique. Ce nouveau roi fut Charles IV, surnommé le Bel. A peine sur le trône, où il se distingua surtout pendant un règne de courte durée, par son inflexible amour de la justice contre les ambitieux et les voleurs titrés, il apprit que des désordres se grossissaient dans la

Premiers conflits pour la Guyenne entre les rois de France et d'Angleterre.

(a) *Archives historiques du Poitou*, XIII, 52 ; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XII, 64 et 76.

partie de la Guyenne abandonnée aux Anglais, par le fait des agents d'Edouard. Ceux-ci, en effet, prétendaient s'attribuer diverses propriétés du roi de France enclavées dans l'Agenais et la Guyenne. Leur roi n'ignorait pas ces injustices ; il les autorisait surtout par le peu d'empressement qu'il avait mis á venir, en 1322, rendre son hommage á Paris où on l'attendait encore. Philippe le manda à Amiens, où il devait se trouver aux fêtes de Pâques prochaines afin d'y accomplir ce devoir. Au lieu de s'y rendre, Edouard négocia pour gagner du temps, et pendant que ses ambassadeurs prolongent leurs représentations à propos de griefs fictifs allégués contre les officiers français chargés du pays, on apprend que ce même pays est saccagé par des gouverneurs anglais et que des serviteurs du roi de France sont iniquement mis à mort auprès du poteau où ses armoiries attestaient son droit et devaient en maintenir le respect. Charles manda alors au sénéchal de Périgord d'entrer en Guyenne dans l'octave de la Pentecôte. Alors nouvelles promesses, par ambassadeurs, de réparations qu'Edouard désavoue encore ; aprés quoi, Charles fait partir, sous les ordres de son oncle le comte de Valois, une armée considérable qui entre en Guyenne le 3 août. En moins de trois semaines le prince soumet en grande partie l'Agenais et la Guyenne. Mais autour des deux provinces des efforts se font contre la France par cette ancienne noblesse toujours attachée au souvenir des Plantagenets et irrités de voir son autonomie abaissée sous une domination qu'elle repousse. De là des entraves aux succés du roi de France ; des siéges, des mêlées qui amènent des trèves, des traités de paix que suivent de nouvelles ruptures ; des intrigues de femmes venaient se mêler aux négociations et les embarrasser sous l'influence de la reine d'Angleterre Isabelle, sœur du roi de France, qui, venue à Paris, soi-disant pour y ménager la paix, n'agit en réalité qu'en faveur de ses intérêts par des machinations les plus désavouables : si bien que le sang des batailles inonda

pendant trois ans ces belles plaines où désormais est fondée, pour plus de deux siècles, une rivalité malheureuse entre deux nations qui devraient s'entendre pour la paix du monde, et qui, par les instincts opposés qu'elles se sont faits, semblent destinées à n'écouter jamais l'une contre l'autre que ceux d'une jalousie ambitieuse et d'une mesquine domination des intérêts commerciaux.

Cette rivalité, disons plus, cette haine nationale contre les insulaires, eut bientôt une occasion solennelle de se montrer dans toute son effervescence. En 1327, Charles IV tombait malade la veille de Noël, et, le 1er février suivant, il mourait à trente-quatre ans, laissant enceinte la reine, Jeanne d'Évreux. L'Etat restait donc sous une régence qui fut dévolue naturellement à Philippe, cousin du roi défunt et fils du comte de Valois que nous avons vu chargé de la guerre de Guyenne. Si la reine eût été mère d'un fils, le trône revenait à celui-ci ; dans le cas contraire la branche collatérale des Valois héritait du sceptre ; cependant d'autres prétentions se produisaient. C'était, ni plus ni moins, celles d'Edouard d'Angleterre qui aurait bien voulu changer Londres, où il n'avait pas su se faire aimer, pour Paris où, sans doute, on ne l'eût pas goûté davantage. Quoi qu'il en fût, une fille naquit ; toutes les incertitudes cessèrent, et le peuple, d'accord avec le parlement qui fut unanime, se jeta au devant de Philippe VI avec un enthousiasme que rendent à peine tous les auteurs du temps. Aussi prolongea-t-on de quinze jours, à Paris et dans tout le royaume, les fêtes du sacre qui eut lieu à Reims le 29 mai 1329. On avait la certitude enfin qu'un roi anglais ne ceindrait pas la couronne de France.

Commencement de la rivalité entre les deux pays.

Ces symptômes pourtant n'étaient pas les seuls qui démontrassent cette opposition mutuelle et de plus en plus acerbe. Cette même année, quand Philippe de Valois fit prévenir Edouard qu'il rendrait son hommage dans l'église cathédrale d'Amiens, et que celui-ci, après des retards calculés, y fut enfin venu le 6 juin, Philippe affecta de

Mauvaise foi du roi d'Angleterre Edouard II.

donner à la cérémonie une véritable splendeur, recevant assis sur un trône magnifique, paré d'une riche couronne de pierres précieuses et d'un sceptre d'or, il était revêtu d'un manteau de velours violet semé de fleurs de lis d'or ; sa cour l'entourait en costumes éclatants : le roi d'Angleterre s'était approché jusqu'au pied du trône avec les mêmes ornements royaux, en plus l'épée au côté et chaussé des éperons d'or, insigne de la chevalerie ; mais là finissait le rôle de roi : le grand chambellan lui commanda d'ôter sa couronne, son épée et ses éperons et de s'agenouiller devant le roi : toutes prescriptions très conformes au cérémonial d'usage. Le vassal ne s'y prêta point, refusant de promettre l'hommage-*lige,* et offrant de prouver par ses chartes qu'il ne devait que l'hommage simple qui consistait à faire le serment debout et la main sur l'Evangile. On consentit à attendre ses preuves que sa mauvaise foi ne lui fit pas trouver ; on se contenta donc de l'hommage provisoire ; mais son humiliation avait été d'autant plus grande et il en remporta une blessure au cœur qui s'est perpétuée dans son fils sur tous ses autres descendants jusqu'à l'expulsion définitive des Anglais de ce sol sur lequel ils prétendaient avoir des droits à régner (2).

On a affirmé que le prince anglais envoya bientôt après les preuves que son hommage était, en droit, celui qu'il avait consenti et que Philippe s'en serait contenté. Nous croyons que les preuves écrites ne s'en trouvent nulle part, et après tout on s'accorde à dire que cette scène, dont Edouard sortit furieux, fut le germe de cette colère implacable qu'il jura à Philippe dont il ne chercha plus qu'à se venger (1).

Évêques de Luçon.

En 1334, le second évêque de Luçon était élu le 16 mai, après la mort de Pierre de la Voirie, disparu le 12 novembre précédent, c'était Régnaud de Thouars, fils de Hugues de Pouzauges. Il fonda une chapellenie dans son église, et y

(1) Smolett, V. 34.

pourvut à l'établissement d'une dignité de trésorier. Il vécut jusqu'au 18 mars 1353 (a).

A Maillezais, où les moines n'avaient pas été sécularisés, l'évêque était en même temps abbé local. Geoffroi de Ponerelle n'avait pas joui longtemps de cette double dignité. Il était mort en 1318, et dès le 20 septembre de cette année, on trouve son successeur, Guillaume de Sambuti, dont on sait peu de chose, mais qui, en 1319, avait été obligé de rendre à l'évêque de Poitiers deux villages de son diocèse, peut-être Coulon et Benet, qu'il s'était attribués comme appartenant à Fontenay, quand certainement ils étaient du territoire de Niort. Jean XXII décida le différend. D'épaisses obscurités se font sur cet épiscopat, qui a pu être confondu avec celui de ses deux successeurs, Robert, absolument inconnu, et Geoffroi de Pons, dont on ne sait rien davantage. Il paraîtrait pourtant qu'en réalité ce Guillaume, premier du nom, s'employa beaucoup, par commission royale, à l'établissement du port de Niort. Il créa une cathédrale à Maillezais, dont les ruines parlent encore éloquemment du beau style de cette époque, et il prolongea aussi ses travaux (b) jusqu'en 1333.

Le Pape Benoit XII cherche à ranimer le zèle des croisades.

Maintenant, tournons nos regards vers la Palestine qui semble oubliée depuis longtemps et sur le terrain de laquelle tout n'allait pas à souhait. Les affaires des chrétiens avaient perdu considérablement depuis la mort de saint Louis. Les plus illustres de leurs chefs étaient revenus en Europe, ruinés, morfondus, découragés, et un grand nombre pouvant se repentir d'avoir été, faute d'entente, d'humilité et de cet esprit religieux qui attire les regards de Dieu, les causes trop actives de cette lamentable détresse. Souvent des plaintes revenaient vers nos rivages des bords lointains où la croix, après de glorieux triomphes, était de nouveau asservie. Comment s'en serait-on occupé dans

(a) Du Tressay, *Histoire des évêques de Luçon*, I, 245 et suiv.

(b) *Gall. christ.*, II, col. 1371; — Lacurie, *Histoire de Maillezais*, p. 110 et suiv.

un monde où les questions d'orgueil froissé, d'ambitions ardentes, d'oisiveté luxueuse et de mœurs faciles remplissaient des âmes tombées en des soucis secondaires et en des querelles où les plus hauts principes devenaient autant de questions? Les Papes seuls, véritables pères de l'humanité dont les idées se maintiennent au-dessus de la terre et gardent le niveau des choses éternelles, s'inquiétaient depuis soixante ans de relever le zèle guerrier et l'amour sacré des saintes expéditions : on ne les avait pas entendus ; les passions politiques agitaient le monde ; eux-mêmes, trahis par d'indignes et puissants ambitieux, avaient dû combattre en même temps les adversaires de la foi et ceux de leur autorité temporelle. Les promesses même des souverains avaient été oubliées. Plusieurs avaient promis aux Papes eux-mêmes des secours qui n'étaient jamais venus! Enfin une occasion nouvelle se présenta en 1336. Benoît XII maintenait encore la papauté à Avignon, où elle n'avait pas à redouter le caractère fragile des Romains et les rivalités des familles ambitieuses. Et c'était par ces familles mêmes que les rois étaient sollicité de ménager le retour des Souverains Pontifes à Rome que leur absence faisait dépérir sensiblement. Philippe, de son côté, préférait que le Pape fût en France où il pouvait lui être plus utile et il prétendait le dissuader de ce départ. C'est dans ce but que, cette année, il résolut de faire une visite au Pape. Il y alla avec Jean de Luxembourg, roi de Bohême, celui de Navarre, Philippe d'Evreux, et un nombre considérable de seigneurs et de courtisans. Dans un entretien auquel les trois princes assistaient, il leur persuada de prendre la croix et leur permit de lever des décimes sur le

Philippe s'y engage.

clergé pour seconder l'expédition. Des démarches avaient été faites près d'Edouard III, nanti du trône d'Angleterre, en 1327, par la mort de son père, Hugues IV de Lusignan, roi de Chypre. Ce prince était alors à la cour de Philippe VI pour y concerter les moyens de relever la Terre-Sainte, il devait partir avec la première flotte déjà préparée au port

de Marseille. Tout était donc prêt et il ne fallait plus que fixer l'heure du départ, lorsque Philippe s'imagina, par un bon sentiment très louable en lui-même, qu'il ferait bien d'inviter le roi d'Angleterre à partager les dangers et la gloire de cette expédition. Edouard, dont le cœur n'avait rien qui lui fît comprendre cette noble pensée, et qui d'ailleurs était sous l'influence de mauvais conseils, fit répondre au roi de France qu'il se mettrait de moitié avec lui dans cette affaire quand il lui aurait rendu ce qu'il avait à lui ; c'était une sottise et une injure après laquelle il ne restait plus d'espérance d'une paix solide avec celui qui osait la faire. Il vit bien que ce devait être le fait de son beau-frère Robert d'Artois, qui, mécontent de n'avoir pas vu juger en sa faveur une affaire inique, avait quitté la cour de dépit et résolu de se retirer en Angleterre et de s'y venger (a). Il ne fallait donc pas s'y tromper. C'était une rupture et la croisade fut manquée, car des actes d'hostilité commencèrent cette année 1336, dans la Guyenne et la Flandre. De ce dernier côté, en effet, Edouard et Robert avaient des amis qui, déjà, s'étaient montrés plus d'une fois hostiles à la France. On commença donc à se battre sur mer ; on se bat aussi en Bretagne où le traître Robert, qui déjà a fait du mal dans le Nord de sa patrie, pénètre en 1342, est blessé mortellement et va expirer à Londres très digne du sort qui frappe en lui la félonie et la trahison. Plus de cinq ans se passent entre les deux rois en envahissement des pays du Nord et de la France, en combats où des fortunes diverses les animent d'autant plus l'un contre l'autre. C'est en 1345 seulement que le Midi se voit abordé par Henri de Lancastre, comte de Derby, qui, débarquant à Bayonne au mois de juin, prend plusieurs places de la Guyenne, entre lesquelles Angoulême et Bergerac (b). Ces places furent bientôt reprises par le duc de Normandie, Jean, fils aîné

Comment Edouard d'Angleterre fait manquer l'expédition.

Ses nouvelles hostilités en Guyenne.

Et dans le nord de la France.

(a) D'Orléans, *Révolution d'Angleterre*, VI, 138 et suiv.

(b) Smolet, VII, 173 et suiv.

de Philippe, et qui, en 1356, devait être si malheureux contre les Anglais. Edouard avait profité de ce mouvement en Guyenne pour entrer en Normandie et s'y faire de grands succès. La guerre générale, acharnée et sanglante dévasta bientôt le centre de la France où Edouard en personne promène le pillage et l'incendie. Il y gagne, en 1346, la bataille de Crécy, village de Ponthieu, près d'Abbeville, grâce à une imprudence de Philippe qui y reçut deux blessures. Là fut tué Jean IV, seigneur d'Arcourt, qui avait trahi son roi en passant au parti anglais et possédait à Chauvigny le fief et le château de son nom (3). Poitiers, qui avait perdu dans cette catastrophe beaucoup de ses enfants, eut la sage pensée de refaire ses murs d'enceinte, qui avaient été négligés depuis qu'on y craignait moins les attaques armées. Ce qui se passait en Guyenne faisait prévoir la nécessité des moyens de prudence, et le corps de ville demanda au roi une portion des impôts qu'il y percevrait pour l'appliquer à des réparations plus urgentes que jamais. On avait été bien avisé, car, en 1346, le comte de Derby, qui gouvernait la Guyenne pour les Anglais, marcha sur Poitiers afin de profiter de la consternation qu'y avait causée la bataille de Crécy. Il se jeta d'abord, dès le 12 septembre, dans la Saintonge ; il emporta les fortes places de Lusignan et de Montreuil-Bonnin. Après quoi Poitiers le vit se présenter sous ses murs avec une

Précautions prises pour la sûreté de la ville.

quinzaine de mille hommes. Un Aimery, d'une noble maison poitevine du XIe siècle, y commandait une garnison insuffisante, mais qui se défendit bravement aux trois assauts que soutinrent presque simultanément, les portes de la Tranchée, de Pont-Achard et du Pont-Joubert ; mais avec des forces aussi disparates, la résistance ne pouvait durer. L'ennemi entra, les habitants se dispersèrent et tout devint la proie d'une soldatesque désordonnée, tout fut pillé, incendié, ruiné, massacré. Ce fut seulement le centre de la ville qui souffrit : le palais fut incendié, ses murs de défense n'existent plus ; ses fossés comblés étaient devenus la base

d'habitations et de couvents ; églises, maisons eurent le même sort, et les débris eux-mêmes eussent disparu si Derby, touché d'une pitié tardive, n'eût mis fin au pillage par des ordres sévères de l'arrêter. Rochechouard en fut quitte pour sa personne avec une rançon de quatre mille écus d'or, pièces nouvelles frappées depuis 1336 et qui pouvaient valoir à peu près de quinze à vingt francs de notre monnaie actuelle. Cet horrible brigandage avait duré huit jours lorsqu'enfin le général reprit le chemin de Bordeaux, où l'on s'étonna de le voir chargé, lui et les siens, de ces riches et incalculables dépouilles (a).

Cette année, on fut interrompu, à Poitiers, par ces tristes événements dans l'érection du couvent des Augustins établi sur le *Marché-Vieil,* aujourd'hui la place d'Armes ; c'était l'œuvre d'Herbert Berland, que nous avons vu maire de Poitiers, annobli par lettres royales, puis seigneur des Halles. Il avait commencé les bâtiments l'année précédente. Cette prise de Poitiers l'avait complétement ruiné ; le roi, en reconnaissance de ses services, le dédommagea en lui donnant le revenu de deux foires et en transférant à Poitiers celle de la Pierre-Levée au 18 octobre. Ces générosités rétablirent sa fortune. Aussi il commença son œuvre des Augustins, et par son testament, fait dix ans après, leur lègue une somme de cent quarante livres, c'est-à-dire à peu près quatre mille francs pour continuer leur église dont le beau portail, sculpté plus tard par un de nos Girouard, mérite encore l'attention des connaisseurs.

Les tristes mésaventures de 1346 firent comprendre que tant que demeureraient en Guyenne ces ennemis venus d'outre-Manche, il faudrait se méfier de leurs entreprises, et l'on prit des précautions contre leur retour. On releva les murs endommagés, les fortifications entamées ; on établit des gardes sévères et continues aux portes de la ville dont trois seulement durent rester ouvertes pendant

(a) Bouchet, f° 196 et suiv.

le jour. Le capitaine du château, le sénéchal et le maire se partagèrent la surveillance de la ville et des environs ; les habitants, y compris ceux de la banlieue et même les ecclésiastiques, furent obligés à leur tour de garder par eux-mêmes ou par des représentants, chacun s'armant à ses frais. Le palais qui était devenu la demeure du sénéchal fut réparé en 1349, et entouré de murailles pour en empêcher les abords (a). Cette grande infortune fut suivie d'épisodes funestes qui signalèrent la présence trop prolongée sur le territoire de la France de l'ennemi qui désormais allait s'y maintenir par la force et lui infliger d'affreux dégâts. C'est pendant cette longue suite de combats, de trêves et de malheurs, qu'eut lieu durant près d'un an le siège de Calais dont Édouard s'empara enfin au milieu de circonstances dramatiquement lamentables. Trop heureuse encore notre malheureuse France dont les gloires naissantes s'alliaient à tant de revers si ce fléau de la guerre

Famine et peste.

n'avait pas fait naître en 1349 une terrible peste, des plus affreuses dont l'histoire ait parlé et dont les caractères effrayants n'épargnèrent pas plus l'Aquitaine que les autres contrées (b). La famine augmenta la mortalité. Le deuil était partout. Et cependant ce qui montre combien déjà progressait cet esprit de légèreté reproché à juste titre à nos

Légèreté du caractère français.

Français rien de tout cela, dit-on, n'interrompait les amusements des grands, plus avides de plaisirs que d'idées utiles et dont la vie, devenue plus matérielle selon qu'on leur apprenait à mépriser les principes de la foi et de la raison, ne semblait faite que pour accepter et donner les stupides exemples des voluptés coupables et des ridicules dissipations de l'esprit. En face de ces fléaux qui dépeuplaient le monde, désolaient chaque famille et frappaient aveuglément toutes les classes, les plus élevées persistaient à se faire des amusements princiers qui insultaient au deuil et à la

(a) *Archives de la municipalité*, in h. ann.

(b) Gaillard, *Histoire de la Rivalité*.

misère des petits. On donnait des carrousels et des tournois souvent interdits, et avec raison pour les périls dont ils étaient l'occasion ; les femmes avaient leurs *cours d'amour* où la légèreté séduisante de gracieuses frivolités consumaient les jours et les nuits à d'équivoques badinages de l'imagination et des sens ; les jeux floraux naissaient à Toulouse où ils commençaient avec un certain éclat, empreints d'abord de l'esprit du temps mais purifiés par le sentiment religieux qui, dans l'inspiration de la spirituelle et ingénieuse Clémence Isaure, imposa aux réunions annuelles de l'académie d'avoir un prix pour la meilleure hymne à la Vierge présentée à son jugement. Alors disparaissaient les troubadours, leurs chants ne pouvant plus égayer que les rues et ne leur permettant pas de lutter avec les hautes pensées et la dignité poétique des odes et des élégies qui s'imposaient aux jeux floraux. Ces souvenirs de l'esprit du temps sont dans son histoire des diversions plus ou moins louables, mais certainement insuffisantes, aux douleurs que déjà imprimaient à nos cités plus civilisées, à nos campagnes trop souvent dévastées, ces guerres mémorables qui commencent dans ce premier quart du XIVe siècle. L'histoire n'oubliera jamais que ces calamités nous vinrent de cet Edouard qui dévastait autant l'Europe et l'Irlande que les provinces françaises dont sa convoitise était par dessus tout ambitieuse.

Mouvement plus grave de la littérature.

Il convient ici de signaler l'existence à cette époque de quelques Poitevins qui obtenaient en des mesures diverses l'honneur alors envié de s'entendre appeler poètes provençaux. C'était toujours vers la cour de Toulouse ou des grandes cités méridionales qu'ils se sentaient attirés par une vaniteuse attraction. Sans s'en douter, ils servent, en notre Poitou, les développements de la langue provençale qui a déjà ses affinités avec la langue française, gaie et vive dans ses allures, et qui doit sans doute ce caractère, aujourd'hui moins remarquable qu'aux XVe et XVIe siècles, à la futilité des sujets faciles qu'elle traite ; ce sont toujours des

chansons, non plus de gestes, mais d'amours profanes, trop favorables à la vie galante et aux molles afféteries de salons qui ne savent pas toujours se garer assez des grosses familiarités des camps. Ce que les historiens de cette littérature grivoise nous ont écrit de ceux qui la versifiaient vers 1350 y mêlent les noms de Pierre Milhon, d'une famille noble du Poitou, qui devint maître d'hôtel de Philippe le Long, comte de Poitiers, et qui paraît être mort en 1320.

Emeric de Rochefort.

— En 1320, Louis Emeric, seigneur de Rochefort, qui était alors en Poitou, payait aussi son tribut à la dernière heure, d'abord secrétaire du bon roi d'Aragon Iayme II, et ensuite du roi de France Philippe V, fut connu de Pétrarque dont il reçut les éloges comme l'un des meilleurs poëtes de son temps. Ses poésies, il est vrai, ont la même importance que celles d'Emeric dont rien ne prouve qu'elles aient été d'une grande influence sur la littérature du temps.

Guillaume de Montloudun.

Nous aimons mieux ce Guillaume de Montloudun, qui, aprés avoir été gouverneur des enfants du roi de Hongrie (a), vint professer à Poitiers la philosophie et le droit canon aprés les avoir enseignés d'abord à Paris et à Toulouse. Il était probablement déjà moine bénédictin, car il fut, bientôt aprés son arrivée à Poitiers, prieur de Saint-Paul, puis abbé de Montierneuf, de qui nous savons que ce prieuré dépendait. Il fonda dans l'abbaye une bibliothèque autre que la *librairie* commune, où un certain nombre de religieux travaillaient toujours, et ce fond se composa tout d'abord de livres qui lui appartenaient, que peut-être même il avait écrits : c'était un cadeau de haute importance, qui d'ailleurs consistait probablement en ouvrages de sa façon sur les sacrements et le droit. Mort en janvier 1343, il fut inhumé dans son abbaye (b).

Un nom, qui ferait supposer une autre origine, Marche-

(a) Roi que Dreux Duradier nomme mal à propos Sigismond, lequel ne monta sur le trône qu'en 1392.

(b) *Gall. christ.*, II, col. 170. — Trithème, *descriptor. ecclesiast.*, ann. 1550, p. 222.

brusc, originaire du Poitou, est encore un de ceux qui furent attirés de notre contrée, où il était né, vers la Provence. Les femmes, par leur impulsion, n'avaient pas le moindre rôle dans ces amusements beaucoup trop appréciés en ces vies d'une morale douteuse. Les biographes du temps font un pompeux éloge du génie élevé et délicat, disent-ils, de la mère de ce jeune gentilhomme dont elle se fit accompagner à Toulouse où elle voulut habiter de préférence pour y tenir une cour d'amour et se faire la lauréate universelle des jeux floraux et des cours qui rivalisaient avec la sienne. Nostradamus, qui a donné une *Vie des poètes provençaux*, et les autres biographes du même temps ou des âges suivants, ne semblent pas croire en cette dame, restée sans nom, à une vertu surhumaine, et nous autorisent à croire qu'elle donna plus que ses vers à ceux qu'elle préconisait, soit en jouissant de leurs entretiens, soit en déplorant leur absence. Après avoir lu ses poésies, plus curieuses par ce qu'elles nous apprennent des efforts de la langue française pour sortir de ses langes que par le fond des idées, on n'y trouve réellement que les banalités des chansons et romances comme on en fait encore ; et ces belles compositions, et ces réunions littéraires des châteaux de l'époque n'étaient que le commencement des minaudières jolivetés que Molière immortalisa sous le nom de précieuses ridicules (*a*).

Marchebrusc et sa mère.

Valeur morales de ses compositions littéraires.

Un trait qui caractérise surtout ces prétendus chefs-d'œuvre de la verve poétique d'alors, c'est qu'on y ressent très fortement sinon le mépris pour l'idée religieuse des croisades, au moins la préférence qu'on y donna à ces afféteries de la volupté sensuelles sur le courage guerrier et le spiritualisme de la chevalerie chrétienne. Une fictive bergère, dans Marchebrusc, se lamente, près d'un ruisseau, dont les eaux ne sont rien en comparaison de ses larmes, sur le départ d'un objet chéri. « C'est Théons qui a

(*a*) V. Sainte-Palaye, Dreux Duradier, Raynouard.

disparu... Sans doute cette privation peut lui être comptée en rémission de ses péchés. C'est égal, Dieu aurait mieux fait de le lui laisser ! » (a) et mille autres dévotions de ce genre qui sont déjà l'abnégation *poétique* du sentiment chrétien. Guillaume IX avait donné ce malheureux exemple; c'était son école qui allait le multiplier sans pudeur.

Présage prochain d'une décadence.

Marchebrusc mourut en 1343. Son nom est oublié comme ses œuvres. Il est de ceux qui, de son temps, ont moins inauguré la naissance de notre littérature que celle de cette licence de la pensée qui faisait prévoir le retour des épigrammes de Martial et des grossières ballades de Villon.

A côté de ces joyeusetés de goût équivoque, nous rencontrons quelques plumes dignes d'arrêter nos regards et des esprits d'un ordre plus élevé. Pierre Berchorius y figure avec des avantages qui font au moins de ses livres d'heureux précurseurs et des inspirateurs éclairés des siècles suivants. Né à Saint-Pierre-du-Chemin, lorsque déjà peut-être ce lieu, qui avait une ancienne importance gallo-romane, près de la Châtaigneraie, appartenait déjà au diocèse de Maillezais. Son enfance fut dirigée par les bénédictins; il prit parmi eux le goût de l'étude et travailla beaucoup, favorisé par les bontés du cardinal du Prat qui lui fournissait des livres. Esprit délié, philosophique, et capable d'universaliser ses conceptions, il montra d'abord ces qualités dans son livre *Des propriétés des choses,* et s'en était fait une étude d'après les anciens qu'il avait lus avec fruit et dont l'esprit encyclopédique, à la suite de Pline, le naturaliste, avaient réuni à l'avantage de la science, toutes les notions, alors divulguées de la physique et des autres branches des connaissances humaines. Si donc on ne peut dire que Berchorius ait inventé la méthode d'enseignement universel que Pline, Sénèque, Solin, saint Isidore de Séville et quelques autres avaient développée

(a) *Mémoires de Sainte-Palaye*, Dreux Duradier, I, 354.

avant lui, toujours est-il que, venu à son temps, il a saisi le niveau plus élevé de la science, a ajouté ses propres observations à l'ensemble des connaissances acquises ; et, comme dans les siècles de foi les déductions morales ne se séparaient jamais des nouvelles découvertes et y faisaient ressortir l'action de la Providence sur le monde matériel ou spirituel, l'auteur tira de ses études et des réflexions élevées qu'il y trouva, ce *Reductorium morale* où il *réduit* toute la science, toute la conduite de la vie de l'homme à cette pratique du bien né de l'étude générale et complète de la Bible. L'Ecriture Sainte, oracle infaillible, devient son point de départ pour arriver à l'enseignement sous forme de commentaire, de vérités dont le principe se trouve dans les commandements de Dieu. Plus tard, dans le siècle suivant, le savant Vincent de Beauvais ne donna réellement dans son *Miroir,* si renommé, que la suite des œuvres de Berchorius. Comme lui, il prit la science avec les progrès qu'elle avait réalisés depuis cent ans. C'est ce travail que tous les siècles recommencent et continuent, mais il leur faut ces grands hommes dont le génie augmente si merveilleusement la chaîne du savoir, se l'adapte, en distribue les trésors et sert la bonne doctrine aux générations présentes pour le grand avantage de l'avenir. Nous voulons bien que l'imagination fasse le rôle que Dieu lui a donné dans les affaires de l'intelligence humaine; la poésie est charmante et la colore ; elle devient une des plus séduisantes richesses de l'esprit. Mais elle se prête trop aux égarements de la pensée que la véritable philosophie ramène toujours au vrai et au bon. C'est pourquoi, le raisonnement d'Esthétique, la morale, les sciences économiques justement appliquées firent toujours la base solide de la politique chrétienne. Dans ce milieu on trouve mieux que les folles chansons des trouvères, dussent-ils devenir toujours des Lamartine ou des Hugo.

De plus en plus les relations se faisaient fréquentes entre les communes et le centre du gouvernement royal :

on sentait qu'on avait mutuellement besoin de se secourir et de s'aider. Désormais les villes appartenaient au roi ; il y avait toujours la suzeraineté qui lui assujétissait le pouvoir local sous toutes ses formes, et de leur côté les communes étaient comme l'avant-garde de la royauté et lui maintenaient l'obéissance des provinces par les capitaines généraux préposés à chaque région et parmi lesquels on compta, pour le Poitou de 1348 à 1352, des noms alors respectés, tels que : Flatton du Reval, Ogier de Lille, Guy de Nesle, Amaury de Craon. Ils commandaient les troupes régulières placées dans les villes secondaires et dans les campagnes et châteaux fortifiés autour de la cité, tandis que le maire avait la conduite et le commandement des forces urbaines et de celles de la banlieue. C'était de l'ordre établi, de la discipline mieux comprise et des réglements sévères qui ne permettaient l'insubordination et le crime pas plus au seigneur officier de grande maison qu'au simple soldat appelé de la chaumière sous le drapeau qui l'avait guidé au quartier général.

Constitution des pouvoirs communaux.

Philippe de Valois venait de mourir le 22 août 1350, laissant sept enfants dont cinq fils. L'aîné, Jean, qui était duc de Normandie, lui avait succédé à l'âge de trente ans, sous le nom de Jean II. La guerre se continuait dans le Poitou. La peste ajoutait ses calamités à celles de la guerre ; le Pape Clément VI, qui venait de monter sur le Saint-Siège en 1352, voulut, dans l'intérêt d'un si grand nombre de peuples souffrant de ce double fléau, qu'une trêve se conclut entre les deux princes : mais en dépit de la trêve les hostilités recommencèrent bientôt. Pendant qu'un parti anglais ravageait la Bretagne, le prince de Galles Édouard, reprenait le commandement en Guyenne des forces de sa nation. Il débarquait à Bordeaux en 1355 et, fils du roi d'Angleterre, dont il épousait la haine contre la France, il reparaissait avec le prestige que lui avait fait naguère sa fameuse victoire de Crécy où l'on croit que l'artillerie, employée pour la première fois, détermina la perte des Français.

Fâcheux commencement du règne de Jean II.

[illegible]

[illegible]

En même temps son père, débarqué à Calais, ravageait l'Artois et la Picardie. C'était l'envahissement de la France qui commençait. Ainsi de graves affaires se présentaient, une autre descente menaçait la Normandie où l'ennemi refusant le titre de roi à Jean prétendait l'attribuer exclusivement au descendant d'Éléonore et d'Henri II. C'est dans cette guerre soutenue en Normandie qu'un Geoffroi d'Harcourt ayant été tué dans une bataille près Coutances, sa seigneurie de Saint-Sauveur-le-Vicomte fut donnée par le roi d'Angleterre au célèbre lord anglais Jean Chandos, qui va devenir célèbre dans notre contrée et que nous trouvons ici pour la première fois (a). On savait d'ailleurs à Poitiers les desseins qui devaient seconder en Poitou, sous la conduite du prince de Galles, les efforts tentés trop heureusement dans l'ancienne Neustrie, et l'autorité militaire dès l'an 1355 avait fortifié la ville et son château. On s'y attendait à une attaque dont les préliminaires se marquaient déjà dès le milieu de 1356 par la marche qu'Edouard de Galles avait entreprise sur Paris. Le 19 août 1356, il se trouvait dans le Limousin, à Lussac-les-Eglises, qui confinait au Poitou. Là se trouvait un gros de la garnison de Poitiers surveillant la frontière, commandée par Herbert Guichard à qui la mairie était échue cette année. Un engagement assez vif mit en conflit les deux partis, et Guichard fut fait prisonnier; il dut promettre pour se racheter une somme de cinq cents écus, qu'il n'avait pas, mais que dut cautionner le seigneur de Ruffec.

Première apparition du Tiers-Etat.

Ces entreprises de l'Angleterre, avant même qu'elles fussent écloses, étaient assez apparentes pour que de grandes inquiétudes agitassent les esprits dans la capitale de la France. Le roi Jean y convoqua une réunion de la noblesse et de la bourgeoisie où apparut aussi pour la première fois le corps de la classe inférieure des marchands, des ouvriers, laboureurs et autres gens désignés

(a) Rymer, *Actes*, I. 456; — Froissard, édition; — Smolet, *Luce*, VII, 272.

sous le nom de Tiers-Etat et dont les délégués prirent part comme les autres à la discussion des affaires publiques. Des améliorations considérables y furent faites aux principaux détails de l'économie politique, impôts, levées, commerce, chasse et pêche. La plus importante des mesures fut surtout l'armement de trente mille lances, c'est-à-dire d'autant d'hommes ayant sous leurs ordres quatre autres hommes armés, ce qui formait un contingent de cent cinquante mille combattants (a).

Marche du roi Jean à la rencontre du prince Noir.

Le prince de Galles, qu'on appelait aussi le prince Noir, à cause de la couleur de son armure, se dirigeait donc vers le Nord de la France où il espérait sans doute opérer sa jonction avec son père vers le Blaisois et la Normandie. Là était déjà l'un des théâtres de la guerre, et Jean y assiégeait la petite ville de Bréteuil sur les confins de la Normandie et de la Beauce. Son activité naturelle se multiplia en apprenant cette nouvelle. Un vigoureux effort hâta la prise de cette place, puis revenant à Paris pour mettre tout en état de défense, il s'empressa d'aller au devant de l'ennemi pour lui interdire le terrain sur lequel il voulait agir. Le prince anglais se sachant trop peu fort pour résister, rétrograde vers la Guyenne, repasse la Loire et s'engage dans le Poitou dont toutes les villes avaient été fermées. Jean le suivait de près accompagné de plus de cinquante mille hommes de cavalerie. Après avoir passé la Vienne à Châtellerault et à Chauvigny il s'avançait vers l'ennemi qui se trouvait entre cette ville et celle de

Ils se rencontrent à Maupertuis, entre Poitiers et Chauvigny.

Poitiers, à deux lieues seulement de cette dernière. Cette rencontre se fit le 17 septembre, qui était un samedi, et les Anglais occupaient un terrain connu alors sous le nom de Mauperthuis, ce lieu situé dans la commune actuelle de Mignaloux (a). Beauvoir ne devait être qu'une halte pour le prince de Galles, d'où il semble avoir conçu le dessein de

(a) *Art de vérifier les dates*, VI, 43.

(b) Mignaloux et Beauvoir.

s'avancer vers Poitiers et de s'en saisir. Aussi fut-il fort surpris d'apprendre que les Français étaient si près de lui avec des forces bien plus considérables que les siennes : car il n'avait que dix à douze mille hommes. C'était bien peu, outre que la position de son camp, quoiqu'assez favorable par son assiette, pouvait être entourée facilement, le cerner dans un cercle de fer et le réduire. Il n'y avait pas à hésiter cependant. On était en des vignes étendues et de fortes haies qui formaient un rempart naturel difficile à franchir par des chevaux et des hommes bardés de fer. En même temps que les chariots et autres fourniments formaient un rempart à l'Occident et au Nord pour empêcher toute surprise du côté de Poitiers, on creusait des fossés qui retranchaient le camp du côté de l'Est, mais ces sages précautions n'empêchaient pas que, n'ayant songé qu'à une retraite pour laquelle on se ravitaillerait aux dépens des endroits espacés sur la route, on manquait de vivres dans le camp improvisé et les troupes étaient accablées de fatigues par les marches et contremarches dont cette halte forcée était le premier repos.

Voilà donc notre prince anglais à qui tout espoir d'échapper par une retraite quelconque était ravi par la proximité du roi qu'il allait avoir en face, et ce qu'il savait de la route de Bordeaux qu'il ne pouvait plus gagner par Civray, parce qu'elle était occupée par de nombreux détachements de l'armée française. Placé entre Chauvigny et Nouaillé, il occupait une étendue d'une à deux lieues entre Maupertuis, appelé aussi la Cardinerie, puis le champ d'Alexandre aujourd'hui oublié. A l'extrémité Sud de cette position coulait le Miosson, aux ondes rares et peu profondes, lequel était plus propre à déterminer un champ de bataille qu'à y jouer un rôle de quelque valeur, puisqu'il n'y pouvait servir ni d'obstacle ni de rempart.

Dispositions prises par le roi Jean.

Jean, de son côté, se portait en hâte vers Poitiers pour le défendre contre une entreprise très supposable. Mais il sut bientôt où en était l'ennemi et ne douta point que ses

embarras ne lui facilitassent une prompte victoire dont tous les éléments semblaient entre ses mains.

Le soir du samedi, les deux armées étaient en présence. Jean ne se doutait pas que l'ennemi eût employé aussi utilement pour sa défense les deux ou trois jours précédents. Il tint un conseil de guerre où il fut résolu que dès le lendemain à la pointe du jour on attaquerait le camp par le seul côté où le défaut de haies naturelles le laissait ouvert.

Intervention des légats qui proposent un arrangement.

Cependant le cardinal de Périgord et celui d'Urgel qui avaient suivi l'armée royale, chargés par le pape Innocent VI de négocier entre les deux adversaires pour éviter l'effusion du sang, commencèrent à mettre dans cette mission aussi glorieuse que difficile une activité digne d'eux. Dès les premières heures du dimanche 18 septembre, ils s'employèrent de tout leur pouvoir pour persuader au roi d'écouter des propositions de paix auxquelles ils comptaient que le prince Noir ne pourrait se refuser. Le roi y consentit sagement et devait espérer que le prince accepterait des offres d'autant plus avantageuses qu'un ou deux jours de plus devaient suffire à l'assommer lui et les siens. D'autre part, il se voyait enfermé par une armée bien conduite, dont les mouvements témoignaient dans son chef autant de capacité militaire que de prévoyance et de réflexion. En vain l'Anglais s'appuyait d'un côté sur un marais qui gardait ses abords, de l'autre sur une colline élevée où les manœuvres étaient impossibles contre lui. Cette énorme masse de bataillons bien disciplinés l'emportaient sur la solide position qu'il s'était faite, et Édouard accepta les ouvertures du cardinal qui fut de très bonne heure introduit près de lui. Ces conditions étaient avantageuses au roi puisqu'elles comportaient une trêve de sept ans pendant laquelle Édouard promettait de ne pas servir en personne contre la France et se retirait libre à Bordeaux avec son armée. Mais Jean voulait davantage, et, pressé par ses barons, il exigeait que le prince se constituât prisonnier avec cent de ses cheva-

liers d'élite. Un refus formel accueillit une telle prétention, ce refus était plein de noblesse et affirmait qu'on mourrait avant de se déshonorer. Ces termes reportés au camp français auraient dû y commander le respect et la modération, et Jean n'y aurait pas résisté si les barons, n'écoutant qu'une nationalité mal comprise et les ambitieuses exigences de leur caractère habituel, ne se fussent récriés contre tout autre arrangement que le leur : ils imposèrent au roi leur sentiment personnel. L'attaque fut donc décidée. Le roi, la France et sa noblesse allaient payer cher ce vaniteux égarement.

Leurs propositions sont refusées

Nous avons signalé une entrée unique ménagée dans le camp anglais et qui était destinée à en assurer la garde contre toute tentative de l'ennemi. Cette mesure et beaucoup de celles que les Français avaient prises pour se défendre eux-mêmes et attaquer savamment leurs adversaires, témoignent d'un grand progrès dans l'art de la guerre et comment d'habiles combinaisons s'étaient faites pour seconder les masses formidables qu'on commençait à faire mouvoir sur le champ de bataille au pied des forteresses assiégées. Une preuve remarquable de ce talent d'observations et de ce coup d'œil stratégique, c'est que l'unique entrée ménagée au camp du prince de Galles était protégée dans sa forme de défilé profond par une ligne de gens d'armes et d'archers à cheval qui devaient tomber sur ceux qui oseraient s'y engager. C'est en présence de ces évêques, le dimanche 18 septembre, l'office divin entendu, et le jour presque entier employé jusqu'au soir en des négociations inutiles, qu'on résolut dans le camp français de donner dès le lendemain à la pointe du jour. Le lundi donc, 19, vers sept heures, les maréchaux de France sire de Clermont et d'Andreghem, selon qu'ils en étaient convenus avec le roi, s'avancèrent avec trois autres chevaliers vers les retranchements anglais qu'entouraient les vignes au milieu desquelles s'ouvrait le passage qu'il s'agissait d'emporter : ce premier mouvement nous fut fatal. La haie vivante

Commencement de l'action.

d'archers décocha sur les premiers entrés, dont l'impétuosité opérait un entraînement excessif, des milliers de traits les accablèrent eux et leurs chevaux ; les uns et les autres tombèrent pêle-mêle, obstruant le passage et empêchant les suivants de se mêler à l'action. Il fallut reculer, et la nouvelle de cet échec se répandant bientôt dans l'armée, fit craindre pour le dauphin Charles, fils aîné du roi, qui se tenait non loin de là prêt à agir à la tête de l'aile gauche avec ses deux frères Jean, duc de Berry et Louis, duc d'Anjou. Un groupe considérable de chevaliers les entourait dont quelques-uns crurent devoir tirer d'un danger suprême le plus cher trésor de la France après le roi. Ils entraînèrent donc le jeune prince jusqu'à Chauvigny où Jean avait laissé une importante garnison et l'y mirent en sûreté. Pendant que ce mouvement s'opérait Jean, qui l'ignorait encore, monté sur un beau cheval blanc de haute taille, prenait la tête du centre, veillait à tout en prudent capitaine et donnait ordre au seigneur d'Angle, Guichard et à trois ou quatre autres chevaliers d'aller voir pour lui rendre compte de quelle façon le plateau dominant la plaine où il se trouvait, était occupé par les Anglais. Ceux-ci, dont le coup d'œil était moins celui de généraux avisés que de militaires aussi impétueux que braves, s'acquittèrent de leur mission très incomplètement, n'examinant pas assez comment le prince Noir protégeait ses ailes et quelles ressources il s'y était faites en s'occupant, le jour précédent, à rendre ses fossés plus larges et plus profonds. Jean attendait ses envoyés en exhortant son corps de bataille à faire son devoir comme lui-même. C'est d'après leurs renseignements et sur leur avis qu'il fut convenu d'attaquer à pied pour rendre plus facile l'accès du défilé ; le roi se plaça au milieu d'eux pour juger de l'attaque.

Mesures prises des deux côtés.

Ce qu'il y avait de plus triste dans cette situation réciproque des deux camps, c'est que l'armée d'Edouard, forte seulement de douze à quinze mille hommes, en avait

à peine cinq qui fussent anglais, le reste était composé de noblesse d'Aquitaine et d'archers tirés de Gascogne. C'était donc comme une guerre civile qui éclatait décidément malgré de nouvelles démarches des cardinaux. Ceux-ci, revenus de Poitiers de grand matin, s'en retournèrent sans avoir pu rien obtenir. Encore une fois, des chevaliers expérimentés voulaient, et entre autres, Jean de la Marche, ancien connétable, qu'au lieu de prendre l'ennemi de front on se développât sur une de ses ailes pour restreindre ses mouvements pendant que le roi, profitant du moment où l'ennemi aurait dû se défendre de ce côté seul abordable, se serait jeté sur l'avant et aurait atténué d'autant plus cette défensive acharnée. Jean s'en tint trop à l'avis contraire qui était le sien. C'était aussi celui de Ribaumont, chevalier d'une valeur aussi forte qu'habile, qui l'entraîna, par une inexplicable fatalité, à mettre à pied toute la noblesse, ne réservant que ces trois cents chevaliers qui devaient ouvrir le défilé où nous avons vu se produire le premier conflit. Une grande imprévoyance fut de n'avoir pas attaqué les flancs en même temps que le front pour occuper à la fois tous les côtés du carré qu'on aurait dû même attaquer par ses derrières, la nombreuse armée du roi s'y prêtant fort bien, et le peu de largeur du Miosson ne suffisant pas à une défense sérieuse. On préféra à cette disposition celle qui partageait l'armée française en échiquiers, tellement séparés qu'ils ne pouvaient se donner secours une fois l'action engagée. Dieu n'aime ni l'orgueil ni l'ambition. Il fallait bien que ces deux mobiles, qui avaient porté les seigneurs français à refuser des offres si avantageuses à la France eussent déterminé cet aveuglement qui causa sa perte. Il est certain que jamais plus de chances favorables ne pouvaient lui être données et que jamais de telles imprudences ne firent éclore une si complète catastrophe; ou si la défaite devait sembler étonnante plus aussi devait-elle être honorable par la bravoure qui s'y développa de part et d'autre en une mêlée des plus sanglantes.

Fausse stratégie des Français.

Les maréchaux qui conduisaient les trois cents chevaliers entrés dans le défilé furent malheureux; l'un d'eux, Arnould d'Audreghem fut fait prisonnier, et Jean de Clermont fut tué, par une vengeance, dit-on, de Jean Chandos qui lui avait disputé, pendant la trêve de la veille, son signe héraldique : une sainte Vierge vêtue de bleu et entourée d'un rayon d'or. C'était le *Mulier amicta sole* de l'Apocalypse. Cette perte de deux des maréchaux épouvanta les fantassins qui les suivaient ; ils reculèrent en désordre et jetèrent la confusion dans les lignes qui s'avançaient pour les soutenir. Le prince Noir, qui observait tous ces mouvements, s'aperçut que le Dauphin, revenu sur le champ de bataille, s'ébranlait pour attaquer par le flanc le centre de l'ennemi. Il le fit attaquer par les neuf cents hommes qu'il avait dissimulés sous le revers de la colline ; cette surprise fut fatale aux Français, d'abord par la défaite du corps que dirigeait le Dauphin, et ensuite parce que se trouvaient engagés avec lui les ducs de Berry et d'Anjou, ses jeunes frères, à qui leur gouverneur, pour les arracher à un péril si menaçant, fit reprendre le chemin de Chauvigny, pendant que notre aile gauche succombait et donnait aux Anglais l'espérance fondée d'une victoire prochaine. Ce fut dans cette pensée que, sur le conseil de Chandos, Edouard se décida à chercher le roi de France pour le faire prisonnier. Celui-ci avait vu ses chevaux succomber en grand nombre, beaucoup d'autres entraînés après le Dauphin et ses frères privèrent l'armée d'un secours important. Jean prit donc le parti de quitter le plateau où se tenaient encore les principales forces de l'ennemi et de regagner la plaine où le combat à pied devenait plus facile. Mais sa division perdit dans le trajet beaucoup de monde, et arriva dans un désordre complet pour se voir entourée d'ennemis acharnés auxquels il fallait résister corps à corps. A cette vue les deux partis jetaient leurs nobles cris de guerre : *Saint-Denys* et *Saint-Georges*. En même temps l'Anglais, qui avait conservé ses

Premier échec des Français

Qui se multiplient autour du roi.

Leur défaite définitive.

chevaux, se rua furieusement sur nos rangs, les dispersa et les poussa en grand nombre jusque sous les murs de Poitiers où le carnage fut plus considérable. Il s'augmenta encore quand les habitants, craignant de faire entrer les vainqueurs avec les vaincus, refusèrent d'ouvrir leurs portes.

Cependant le roi Jean combattait toujours avec un héroïque courage et semblait forcer la fortune à le respecter. Ses bannerets tombaient successivement autour de lui, Geoffroy de Charui, qui portait la bannière royale, était mort à ses côtés, couvrant de son corps l'insigne sacré confié à sa valeur. Autour du roi quelques poignées de soldats combattaient toujours, mais se découragèrent ne voyant plus l'étendard royal et crurent que le roi était tué ou prisonnier. Mais Jean se défendait encore courageusement, une hache à la main et secondait de son mieux quarante barons qui continuaient de l'entourer et de le protéger de leur corps. Son jeune fils surtout, Philippe, âgé de 14 ans, qui s'était tenu à ses côtés durant l'action, avait combattu aussi, veillant sur son père, et, épuisé de fatigue, le servait du moins de toute sa présence d'esprit et l'avertissait du danger partout où il le voyait plus menaçant. « Mon père, s'écriait le noble enfant, à gauche..., à droite, » et il s'efforçait ainsi, sans penser à lui-même, de suppléer à ses forces par les empressements de sa voix et la sollicitude de son cœur. Il était d'ailleurs blessé, et la vue de son sang fit comprendre à son père, qui n'aurait pas refusé de se faire tuer plutôt que de se rendre, qu'il fallait cesser enfin une résistance dont le malheur ne pouvait qu'augmenter. Il consentit donc à se rendre, mais il ne voulait céder sa lance mutilée, la seule arme qui lui restât, qu'au prince de Galles ou à un de ses chevaliers bannerets. Le prince était assez loin de là se reposant sous une tente improvisée, désarmé par ses officiers qui lui servaient les rafraîchissements. Sur le champ de bataille, Jean, résigné à se rendre, avait demandé le chef de l'armée anglaise. Denys de Morbac, chevalier d'Artois, qu'une mésaven-

Héroïsme du roi Jean.

Il se rend à Denys de Morbac.

ture de cour avait forcé d'embrasser le parti des Anglais, se présenta alors : Sire, lui dit-il en ce moment, le prince n'est pas ici, mais si vous voulez vous rendre à moi je vous conduirai vers lui. Jean lui remit alors, en signe de soumission, son gant ensanglanté et il fut conduit avec son fils à la tente du prince. Celui-ci s'était informé de lui et ne doutait pas de sa défaite. Il s'honora en le recevant avec autant de courtoisie que de déférence, ne lui épargna aucune marque d'un profond respect, imposé d'ailleurs à un galant homme par ce qu'il avait vu de cette valeur incomparable, digne d'un meilleur sort, et dont le déplorable échec n'était dû, en dépit de ses propres volontés, qu'à la fougue déraisonnable et à l'inhabileté de ses généraux.

L'affaire, commencée à neuf heures du matin, s'était prolongée jusque vers trois heures du soir. Le prince de Galles amena le roi et son fils coucher au château de Savigny-l'Evêcaut, et non à Chauvigny comme on l'a dit par erreur : Chauvigny, nous le savons, était occupé par une garnison française : Savigny, à trois lieues de Poitiers, était aux mains du prince Noir qui s'en était emparé lors de sa marche sur Romorantin (4)

La France semblait anéantie. Cette malheureuse journée avait vu succomber la fleur de sa chevalerie à qui avait manqué l'expérience des guerres raisonnées telles qu'on commençait à les comprendre bien plus que le courage et surtout cette fidélité dévouée à son roi qui allait devenir héréditaire et qui, depuis, fit toujours sa plus grande gloire jusqu'à ce que les idées de philosophisme amenassent celles de la révolte et de l'égoïsme qui domine aujourd'hui le caractère de tous les peuples. A Poitiers, ou plutôt à Maupertuis périrent les plus nobles représentants de toutes les provinces de la France telle qu'elle commençait à se former dans son unité providentielle. Le Poitou surtout y regretta ses plus beaux noms ; beaucoup de ses héros du devoir et de la bravoure furent recherchés par leurs familles sur le champ de bataille, et

quelques mois après on les vit, dans l'église des Jacobins et des Cordeliers de Poitiers, peints avec leurs armoiries sur les murs avec ces noms immortalisés dans nos annales. Une foule de seigneurs des provinces centrales de la France furent emportés dans leur pays où ils reçurent de splendides sépultures. Les Poitevins eurent à regretter les seigneurs dont la valeur n'avait pas été moindre que leur fidélité à la cause royale qu'ils défendirent avec une admirable témérité. Parmi les morts on distingue les sires de Parthenay, un sire de Brosse, Clérin de Cherves, de Beaulieu, de Linières, de Rocheservière, de Noireterre, du Rétail, de Rézé, de Mirebeau, et beaucoup d'autres chevaliers ou écuyers dont les noms vivent encore dans notre pays. Tous ceux-ci furent transportés par les frères mineurs et par les dominicains dans leurs églises de Poitiers, ou dans leurs cimetières ou dans les cloîtres : ils y furent honorablement inhumés. Des prières publiques y furent faites pour le repos de ces âmes généreuses (a).

Après ce grand malheur, Poitiers, qui avait pu se tenir fermée, ne put empêcher, le soir même, les vainqueurs de s'y introduire en enfonçant les portes et d'y mettre tout à feu et à sang dans un désordre qui dura jusqu'à l'après-midi du lendemain. Car alors des ordres vinrent du prince Noir ordonnant de rallier l'armée, et les pillards regagnèrent le camp chargé de butin et laissant dans la misère la triste cité qui avait vu périr ses principaux capitaines, la petite garnison de son château et ceux de ses citoyens qui s'étaient si généreusement employés à sa défense soit sur le champ de bataille soit dans ses murs dévastés. Heureuse encore la piteuse capitale de cette Guyenne, désormais anglaise, à qui la sage politique du jeune vainqueur fit comprendre que cette conquête lui serait difficile à conserver dans un pays où sa possession deviendrait embarrassante : Edouard préféra revenir à

Pillage de Poitiers.

(a) Bouchet, *Annales*, p. 200 et suiv.

Bordeaux pour s'y embarquer avec le roi de France et les nombreux prisonniers qui l'accompagnaient (a). Le pape Innocent VI envoya à Bordeaux deux cardinaux pour essayer de traiter d'une paix qui aurait rendu la liberté au roi de France. Ils ne purent obtenir qu'une trêve de deux ans ; après quoi le prince Noir rachetant de ceux qui les avaient pris les seigneurs français, jetés par le sort entre les mains de ses soldats, les embarqua avec lui pour Londres le 4 avril 1357, avec une suite nombreuse de noblesse anglaise et gasconne ; cette dernière, devenue étrangère par les lois de la féodalité et de la guerre, à cette France dont les belles campagnes et les cités florissantes faisaient naguère encore une si glorieuse part.

Le roi Jean emmené en Angleterre.

L'infortuné roi Jean allait se trouver, après une journée de marche, dans les rues de Londres et, servant de sujet de triomphe au pays presque tout entier groupé sous les arcades triomphales et au milieu des monuments pavoisés, arriva enfin, accablé de fatigue, mais supportant noblement cette humiliante détresse, à Westminster où le roi l'attendait, le reçut honorablement et embrassa son fils en le félicitant de s'être conduit moins en heureux vainqueur qu'en chevalier digne de sa fortune et de son nom (b). Ce roi qui parlait si bien n'en était pas moins ce cruel et fourbe Edouard III à qui ces fantastiques projets sur la France avaient persuadé qu'il pouvait en revendiquer le trône du chef d'Isabelle de France, sa mère, qu'il tenait en prison depuis son avènement en 1327, où elle expia, jusqu'à sa mort en 1355, son noble et patriotique refus de reconnaître les folles et iniques prétentions de son fils (5).

Avant de poursuivre ces faits de guerres, mentionnons ici un événement que l'histoire a longtemps attendu dans un silence dont la cause doit être dans les troubles de cette époque si mouvementée. Quarante-quatre ans s'étaient

(a) *Archiv. hist. du Poit.*, XVII.

(b) Smolet, VII, 293 et suiv ; — Reymer ; — Knygton.

écoulés, en effet, depuis l'intronisation à Poitiers de l'évêque Fortius d'Aux, et rien n'avait indiqué son action épiscopale sur la terre de sa juridiction ; sa charge, il est vrai, avait été bien diminuée par la division territoriale de son diocèse où l'année 1317 avait vu créer ceux de Luçon et de Maillezais. Pendant que ces deux Eglises étaient confiées aux mains de l'un de ces derniers abbés, Pierre de la Veyrie, l'autre à celle de Geoffroy de Pommereuil qui changeait aussi sa crosse abbatiale pour celle de l'épiscopat ; Fortius veillait par lui, en ses délégués, aux soins de son propre diocèse. C'est sous lui et en 1330 que se fondait à Thouars une maison de Frères Mineurs sous les auspices du vicomte Louis et de sa femme Jeanne de Dreux. Une fondation de Dominicains avait, paraît-il, précédé celle-ci dans la même ville, mais on n'en sait plus la date. Il avait établi aussi en 1361, à la cathédrale, une chapelle qu'il dota de revenus et dont le doyen, Raymond d'Aux, et le sous-chantre, Guillaume d'Aux, ses deux frères, consacrèrent longtemps le souvenir par leurs épitaphes gravées sur plaques de cuivre encastrées dans le mur principal du jubé. Ces soins, auxquels Fortius se donna après la mort de ses frères, prouvent que dans l'obscurité que l'histoire lui a faite, il ne resta pas étranger aux choses de son rôle. Ce rôle se termina, après quarante-cinq ans d'épiscopat, par une digne mort le 8 août 1357. Il laissa une mémoire de vénération, comme l'établit son épitaphe aujourd'hui perdue, mais conservée dans les chroniques diocésaines, et que nous avons reproduite ailleurs (a).

Mort de l'évêque de Poitiers Fortius d'Aux.

Le Chapitre le remplaça par un sujet tiré peut-être de son sein, mais que cette origine n'aurait pas rendu plus célèbre. Il siégea sous le nom de Jean V jusqu'en 1362, et ces cinq années ne nous disent rien de son existence. Les circonstances difficiles de l'occupation anglaise, la

Jean V, LXVIIIe évêque de Poitiers

(a) *Gall. christ.* II, col. 1190 ; — Du Tems, II, 424 ; — Notre *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, II, 84 et suiv.

ruine, par la guerre, des propriétés épiscopales, l'état de délabrement où le pillage de la ville aurait jeté l'évêché, l'auront peut-être éloigné de son siége. De là cette nuit si profonde autour de lui et ce silence de tous les chroniqueurs.

Avènement d'Aimeric de Monts, LXIXe évêque de Poitiers.

Après lui, vint immédiatement Aimeric de Monts, ainsi nommé des seigneurs de Monts, en Loudunais, dont il était le dernier descendant, ayant pour frères aînés deux chevaliers du même nom Philippe et Guillaume; nous ne tarderons pas à le retrouver.

Conduite équivoque d'Edouard III

Pour revenir à Edouard III il faut que la France sache bien que ce prince, doué de grandes qualités, ne manqua pas de les ternir par une ambition démesurée comme sa grande gloire militaire par des fautes de mœurs toujours funestes à un souverain [a]. Il dissimula sa joie profonde et l'orgueilleuse espérance qu'il trouvait pour l'accomplissement de ses plans dans l'immense avantage que la victoire venait de lui procurer. Il fut d'abord poli, modéré, affecta une générosité toute royale. Mais ces dehors cachaient un dessein auquel Jean ne se laissa pas prendre.

Projet de traité entre les deux rois

On exigea bientôt de lui qu'il renonçât à son titre de suzerain, qu'il dépendît de l'Angleterre comme ne tenant plus d'elle qu'un simple fief qui anéantissait l'autonomie de ce qu'on regardait déjà comme le plus beau royaume du monde. Ce n'était pas Jean II qui pouvait se racheter par une lâcheté si coupable. On lui donna donc pour demeure la Tour de Londres au lieu du palais qu'on lui avait fait entrevoir. Quatre ans s'écoulèrent, longs et difficiles, d'une captivité pendant laquelle le Dauphin, devenu lieutenant général du royaume, dut tenir tête aux factions suscitées par le prévôt des marchands, Etienne Marcel, qu'aidaient de leur mieux ces légistes que déjà nous avons vu fomenter, sous Philippe IV, les tentatives de révoltes qui désormais, sous leur conduite, outrageront tour à tour

(a) *Art de vérifier les dates*, VII, 132; — Léo Taxil, *Le martyr de Jeanne d'Arc*, p. 1re.

l'Eglise et l'Etat, selon que l'une et l'autre auront à réprimer les ambitions de la démagogie et des parlements. Ainsi commençait à poindre les trompeuses lumières du gouvernement représentatif. Déjà à l'instant même où le principe salutaire de l'unité monarchique avait cru trouver dans l'élément populaire un appui pour mieux gouverner au profit du peuple et faire de la France un Etat libre et puissant, détruisant les abus, créant l'indépendance nationale sous l'égide des lois, de l'ordre et d'une paix fondée sur le respect de chacun, déjà l'esprit de faction s'agitait, d'indignes ambitions exaltaient leurs exigences égoïstes et mettaient le gouvernement en question, sous prétextes des libertés méconnues et des privilèges oubliés. Et cela se passait quand le roi de France était captif, quand sa famille toute entière avait disputé héroïquement le sol de la France à un envahissement de mauvaise foi !

Malheurs de la France.

Edouard essaya longtemps à s'approprier la France ; il avait inondé nos rivages au Sud, au Nord et à l'Ouest de ses troupes : des combats incessants renaissaient dans la province entre Français et Anglais, pendant qu'à Paris le désordre s'accroissait au profit des anarchistes qui songeaient par dessus tout à s'emparer du pouvoir. Contre cette tempête le dauphin Charles luttait courageusement ; il prit le titre de régent en 1358, quand sa majorité fut arrivée, et cette sage fermeté contribua pour beaucoup à faire comprendre qu'Edouard perdrait son temps à chercher une couronne que la noblesse et l'armée défendaient si bien par tout le royaume. Il proposa donc en 1359 un traité trop dur pour amener un arrangement, et que Jean n'accepta que malgré lui, mais comme pouvant, du moins, ouvrir des voies à sa liberté après des modifications possibles. Aux termes de cette convention préliminaire, signée à Londres par les deux rois, Edouard renonçait à toutes ses prétentions sur le duché de Normandie, les comtés d'Anjou et du Maine et à la couronne de France, c'était beaucoup, et, de la sorte, on

ne devait plus avoir à redouter des entreprises inacceptables. Mais on cédait à l'Anglais, en revanche, la Guyenne, la Gascogne, l'Angoumois, la Saintonge, le Périgord, le Quercy, le Limousin, le Poitou, la Touraine. Outre le midi de la France qui faisait une autre France aux mains de l'Anglais, celui-ci conservait ainsi vers le Nord, le Calaisis, Guines, Boulogne et son territoire, enfin le Ponthieu, et toutes ces provinces devenues indépendantes en tout, de la France proprement dite, eussent laissé sans cesse à celle-ci le contact dangereux d'ennemis à qui l'on devait supposer l'arrière-pensée de reprendre tôt ou tard des hostilités dont le prétexte n'aurait jamais manqué aux Plantagenet. Ces considérations étaient puissantes contre une conclusion. Combien ne le furent-elles pas d'avantage quand on vit l'Angleterre ajouter à ses prétentions une rançon de trois millions d'or pour la personne du roi et d'un million pour les autres prisonniers gardés avec lui (a).

Rejeté par les États généraux.

Ces États, rassemblés à Paris le 29 mai 1359 et auxquels assistaient trois députés de la ville de Poitiers, indignés de ces conditions humiliantes et ruineuses, refusent de les ratifier. Edouard fait alors resserrer la prison de Jean et de son fils et débarque à Calais le 28 octobre avec cent mille hommes et, pendant que la révolte était à Paris, qu'une guerre de paysans poursuivait la noblesse des provinces et que des routiers ou malandrins jetaient le désordre et le brigandage dans les campagnes, la France se vit obligée de défendre ses foyers, à peine créés, contre un ennemi rendu bien autrement redoutable par ses forces inépuisables et sa puissante organisation. Le mal est partout à son comble ; on se bat partout, l'Anglais est souvent victorieux au cœur de la France. Edouard ne se propose rien de moins que de s'en faire couronner roi dans la cathédrale de Reims, et c'est à Bretigny, à quelque

Traité de Bretigny.

(a) Smolet, VII, 303 ; — D. Martenne, *Ampliss. coll.* I, col. 186.

distance de Chartres, qu'Edouard, victime aussi de ses propres guerres, songea à s'arrêter enfin dans cette course affolée où tout lui prouvait d'ailleurs que sa fortune pouvait sombrer. C'est à Notre-Dame de Chartres, dont la dévotion datait déjà de fort loin chez nos aïeux, que les historiens attribuent le miracle qui sauva la France en ces difficiles occasions. On raconte donc, qu'étant à deux lieues de Chartres et cherchant à s'emparer de la capitale de la France, Edouard fut surpris par un furieux ouragan accompagné d'une grêle si prodigieuse qu'en quelques instants il se vit tuer mille hommes et dix mille chevaux au milieu des violents éclats de la foudre. Le roi, effrayé de cette affreuse tempête, se jeta de son cheval à terre et, levant les mains vers l'église de Chartres que ces beaux clochers dominaient au loin, promit à Dieu, par un nouveau serment solennel, qu'il ne rejetterait plus les propositions raisonnables qui pourraient lui être faites. L'orage se calma ; des ouvertures s'en suivirent et, peu de jours après, Edouard reçut les plénipotentiaires de Jean et signa, le 8 mai 1360, le traité de Bretigny (a). Cette fois l'Anglais se vit échoir l'ancienne Aquitaine qu'il possédera en toute suzeraineté avec le Ponthieu et la ville de Calais. C'étaient donc à peu près les mêmes conditions que d'abord, sauf un des quatre millions d'écus alors exigés. La charge restait encore fort onéreuse pourtant car elle laissait à l'Angleterre d'énormes avantages en maintenant ses armées au milieu même de ses conquêtes et ses flottes dans nos ports de l'Ouest parmi lesquels, Bordeaux, la Rochelle et Royan tenaient déjà d'importantes positions (b). La Rochelle surtout répugnait fort à cette servitude. Elle ne fut remise qu'au mois de janvier suivant.

C'est dans ces mêmes circonstances qu'un des partis anglais qui couraient la France vint tenter contre Poitiers

(a) Voir une note de Targe, traducteur de Smolet, ub sup p. 308 ; — Renault, I, 307.

(b). Smolet, VII, 311 et suiv.

une entreprise qui ne réussit pas : ils en voulaient faire le siége, mais on leur avait ôté un grand secours en abattant en grande partie des bâtiments de Saint-Cyprien et ceux de Ligugé où les moines étaient alors très nombreux. Ils en vinrent néanmoins à chasser les moines, se logeant comme ils purent et y demeurèrent quatre mois, ne s'en retirant que lorsqu'après avoir ruiné les campagnes voisines, ils n'y trouvèrent plus rien à prendre ni à manger [a]. Qu'on juge de la désolation de ce malheureux pays !

Et ravages autour de Poitiers.

Jean était donc en liberté ; mais seul, son jeune fils, Philippe, était resté en otage jusqu'à la livraison de l'importante ville maritime.

Le pire résultat de ces événements fut que le Poitou était une des provinces cédées à l'Angleterre ; la France dut s'en dépouiller, la jeter aux mains d'Edouard III et se résigner à voir cette nationalité nouvelle appuyée légalement par toutes les habitudes féodales consacrées en Europe. Il fallut donc, pour consommer cette transmission, en passer par les formes voulues en pareil cas et s'humilier jusqu'à un renoncement public et authentique de ses antiques possessions. Des deux côtés, des plénipotentiaires durent s'entendre pour cette cession définitive qui s'exécuta à Poitiers le 22 septembre 1361. — Du côté du roi de France les pouvoirs furent exercés par Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France et père de l'autre maréchal qui écrivit des mémoires si intéressants sur l'époque où il exerça une véritable influence militaire. L'Angleterre était représentée par ce Chandos que nous connaissons déjà par le rôle important qu'il se fit à la bataille de Mauperthuis. Les deux nobles seigneurs arrivèrent ensemble à Poitiers où ils firent leur entrée solennelle par la porte Saint-Lazare ou Saint-Ladre entourés d'une foule immense [b]. C'est dans la grande salle du Palais, là où

(a) Thibaudeau, *Histoire de Poitiers*, I, 377.

(b) *Archives municipales*.

s'était manifesté si souvent autrefois l'autonomie glorieuse de nos anciens ducs, qu'en une assemblée des échevins et des bourgeois, la ville et la province furent remises par le commissaire du roi de France à celui du roi d'Angleterre. Jean Chandos déclara aussitôt le Poitou propriété de son pays. Il proclama sénéchal pour Edouard III, Guillaume de Felton, Irlandais, dont la descendance devait avoir un rôle bruyant bien au delà de cette époque ; ce furent deux Français, Jean le Breton et Renaud Poulailler qui devinrent : l'un, receveur du fisc, l'autre, prévôt. La capitainerie du château était confiée à Guillaume d'Apelvoisin, d'une famille déjà ancienne dans le Poitou qui semblait associée à cette fonction pour en assurer le profit au nouveau pouvoir.

Le Poitou cédé solennellement à l'Angleterre.

Ainsi c'en était fait. La France n'était plus la France. Elle était aussi bien l'Angleterre ayant à côté de sa dynastie, déjà glorieuse même dans ses malheurs, une royauté rivale à laquelle les lois du temps s'assujettiront mais que le patriotisme aquitain sut lui disputer avec une noble énergie. Déjà la guerre de cent ans est commencée ; elle va se dérouler en des exploits heureux tour à tour pour les deux nations, mais qui aboutiront enfin, après cette trop longue période, à une délivrance que la patrie française aura due à la noble persévérance de ses efforts.



NOTES DU LIVRE LXIII

Note 1

« On a peine, dit l'abbé du Tressay, à retenir un sourire de pitié » en lisant les déclarations de l'auteur de l'*Histoire de Maillezais* » (M. Arnaud, ancien conseiller de préfecture à Niort) affirmant à » ce propos que la puissance des Papes était souveraine sur la terre » de France, et que, pour l'érection de l'évêché de Maillezais, le » Pape ne pensa à consulter ni le roi ni l'évêque de Poitiers. L'avis » des cardinaux, son exacte connaissance des lieux et la plénitude » de son pouvoir, voilà ses seuls guides. » Et notre historien catho- » lique ajoute avec raison : « M. Arnaud n'a pas compris le sens de la formule obligée de la bulle d'érection. Tant il est vrai que pour écrire l'histoire il faut une entière connaissance des usages, se défier de soi-même, faire abnégation de ses propres idées ! *(Histoires des Moines et des Evêques de Luçon,* I, 239. — Lacurie, *Histoire de Maillezais,* p. 108.)

Note 2

Les historiens anglais racontent qu'avant de partir pour Amiens, Edouard II avait protesté devant sa noblesse assemblée qu'il désavouait d'avance l'hommage auquel il allait se prêter et qu'il ne renonçait pas à ses droits sur la couronne. Lui et son père avaient inventé ce prétexte, qu'ils tiraient de leur descendance d'Eléonore d'Aquitaine, pour soutenir qu'ils étaient roi de France avant tout prince de la famille française. Targe, le traducteur de Smolet, essaie de réfuter cette idée anglaise, mais il est très conforme à celles des prédécesseurs d'Edouard II d'ajouter dans leurs armoiries les fleurs de lys aux léopards qui seuls avaient le droit d'y être. Ce qui est certain c'est que ces prétentions ne se basaient que sur une chicane de mauvaise foi autant qu'elle était illusoire. La preuve qu'il faut bien croire à un hommage-lige venu plus tard, et quand Edouard eut en vain prétendu s'en débarrasser par plus ou moins de mauvaises raisons, c'est que Philippe répondit en 1339 à un cartel envoyé par Edouard que les lois féodales ne permettaient pas à un vassal d'appeler en duel son suzerain, le roi d'Angleterre « *ayant fait hommage-lige* il devait obéissance au roi de France *comme à son droiturier seigneur.* » *(Art de vérifier les dates,* VI, 35.) Il n'y a

rien à opposer à ces textes, qui mettaient à jour le mauvais esprit et la foi douteuse d'un tel adversaire.

Note 3

M. Tranchant, *Notice sur Chauvigny,* p. 53 ; *Art de vérifier les dates,* VI, 37. — Une particularité très singulière se révèle dans ce dernier auteur et que nous devons rapporter ici pour rester complètement dans la vérité historique. Les d'Harcourt s'étaient fort mal conduits envers le roi de France, leur suzerain, au profit du roi d'Angleterre dont ils avaient secondé les efforts lors de l'invasion de la Normandie. L'un d'eux, Geoffroi, outre sa participation à cette entreprise, s'était révolté les armes à la main pour se venger de la juste sévérité de Philippe qui avait été, après quatre refus de comparaître, déclaré rebelle et privé de ses possessions nobiliaires. Geoffroi n'avait rien trouvé de mieux que de se réfugier dans le camp d'Edouard ; il avait été pour beaucoup par ses conseils dans la prise d'armes qui avait jeté les troupes anglaises sur nos côtes de l'Ouest. Il s'était trouvé à Crécy, et saisi de remords en voyant la cruelle défaite de ses compatriotes, le roi blessé, et surtout Louis d'Harcourt, son frère, tué dans la mêlée avec beaucoup d'autres chevaliers du plus haut rang, il tomba dans un tel désespoir qu'il se pendit à un arbre, sous lequel, quelques instants après, Philippe qui fuyait à la hâte, le vit tomber à ses pieds la corde au cou. *(Art de vérifier les dates*, ub sup.) Que de leçons de ce genre dans l'histoire où elles ne peuvent être ménagées par hasard.

Note 4

Afin de ne pas couper trop fréquemment un récit de cette importance nous avons réservé les citations habituelles de nos sources, si bien étudiées jusqu'ici par nos historiens qu'elles sont toutes les mêmes dans tous les auteurs. Quelques points de détails diffèrent sans doute ; mais il faut bien reconnaître que plusieurs de nos historiens du Poitou se sont occupés avec plus de succès que les autres des lieux, de la topograhie et de la description du théâtre de l'action. C'est l'avantage offert au lecteur par ceux qui ont pu comme nous, dans un intérêt de curiosité louable, voir les lieux, rechercher Mauperthuis, reconnaître ses traces effacées et visiter assidûment les collines, la plaine, le petit fleuve, témoins d'une des plus tristes afflictions de notre histoire de France. Froissard s'était souvent trompé, étant trop loin de nous lorsqu'il écrivit, après lui beaucoup répétèrent ses fautes, et il faudra désormais pour ne pas les réitérer lire l'édition qu'en a publiée en 1889 M. Siméon Luce (liv. I,

2e page), ou celle un peu antérieure de M. Kervin. Ce sont là des sources aujourd'hui probantes quant à une foule de détails exactement rectifiés. Mais nos sources locales renferment aussi des récits de ce grand événement que nous avons dû lire, lesquelles en donnent d'attachantes notions et que nous indiquons ici avec confiance comme capables de compléter à cet égard l'ensemble de nos idées. La plus large publication qu'ait faite sur ce sujet la *Soc. des Antiq. de l'Ouest* se trouve au 8e volume de ses mémoires publiés en 1841, par le docteur Allonnau qui, en 50 pages, a parfaitement résumé tout ce qu'avaient donné sur ce sujet les devanciers dont il s'est fait autant de témoins. C'est lui surtout qui nous a guidé dans cet exposé. Nous n'avons pas moins consulté dans ces mêmes mémoires (t. XI, an. 1844) le travail de M. le colonel Saint-Hypolite (p. 70 et suiv.) — l'*Art de vérif. les dat*, VII, 44 et suiv., — VII, 129 et suiv., — Smolet, *Histoire d'Angleterre*, t. VII, liv. III, c. v. Cet auteur, qui a ses partialités contre la France, est entré cependant en une foule de circonstances qui rendent sa narration fort attachante. En fait de renseignements locaux nous avons pu constater aussi les archives municipales de Poitiers feuilletées par nous avec soin pour notre *Histoire de la cathédrale* avant qu'elles n'eussent reçu encore le bel ordre que leur ont donné MM. Redet et Nicias Gaillard. — *Enfin les archives historiques du Poitou* renferment encore des documents de haute valeur, aussi bien que les manuscrits de D. Fonteneau, de Bourgeois, les *Annales d'Aquitaine*, souvent très vagues, souvent décharnées aussi, mais dont les dates valent mieux parfois que celles d'autres plus prétentieux et moins bien renseignés.

Note 5

On regarde généralement les cruautés d'Edouard III envers sa mère comme étant une juste vengeance de la part qu'elle avait prise, disait-on, à l'assassinat de son mari. Mais en réalité c'est qu'Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, ne pouvait consentir à voir son mari, vassal du roi de France, remplacer celui-ci sur le trône de sa famille et la preuve de ce mauvais prétexte semble bien se trouver dans la prolongation de cette captivité jusqu'à la mort d'Isabelle qui ne voulut jamais acheter sa liberté par une concession qu'elle regardait comme étant en opposition avec le droit de sa patrie et l'honnêteté de sa conscience.

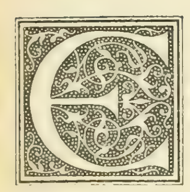




LIVRE LXIV

Depuis l'établissement des Anglais en Poitou, jusqu'a la mort du comte Jean, duc de Berry

(De 1361 à 1416)



douard III, pourvu de trés mauvaises qualités, ambitieux, pervers, et dont la mauvaise foi secondait le caractére, ne pouvait manquer de cette politique habile qu'on trouve toujours dans les princes dont l'esprit astucieux doit s'appuyer de plans profondément médités. Il sentit le besoin de ces moyens solides dés qu'il se fut emparé, chez nous, du pouvoir que le sort des armes avait placé entre ses mains. Des oppositions se manifestérent aussitôt de la part des Poitevins qui ne cédaient qu'avec une extrême répugnance au revers qui les frappait. Sincérement attachés, et par une singularité remarquable, à leurs rois dont l'autorité s'était encrée si vite et si profondément dans leur sol devenu français, ils semblaient déjà façonnés à ce joug nouveau que la bonté des grands suzerains avait su d'ailleurs leur adoucir. Ils aimaient surtout le roi Jean dont la bravoure, la franchise et les infortunes si noblement supportées les avaient touchés, et sa rançon s'était faite chez eux, pour la part assez considérable qui leur était échue, avec une facilité et une promptitude qui

témoignaient éloquemment de leur amour. Aussi la Guyenne n'était pas arrivée à se soumettre sans coup férir. Les comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges et plusieurs autres seigneurs puissants, avaient d'abord refusé leur soumission, si bien que la conclusion du traité n'avait pu être signée qu'à la fin de juin 1361. Ce n'était pas tout : dans l'intervalle des négociations une autre difficulté s'était faite. C'était la présence en Guyenne d'un nombre infini d'aventuriers, restés des dernières guerres, à qui la paix semblait fatale et qui, ne pouvant s'accoutumer à un repos et à une soumission qui les laissaient sans ressources, prétendaient retenir les nombreux châteaux dont ils s'étaient emparés, et les occuper pour piller de là les terres des environs. Des menaces du sénéchal, des mesures violentes prises aussitôt en avaient expulsé un grand nombre de leurs forts : mais alors ils s'étaient joints à différents corps de flibustiers qui se répandirent dans les provinces du centre, y causèrent beaucoup de mal en y allumant la guerre avec tous ses désordres. Au moins le Poitou trouva une sorte de délivrance dans cette diversion. Mais il dut subir, pour sa sécurité même contre ces bandes affairées, un autre envahissement qui devait consommer son abaissement en lui imposant chaque jour, plus amères, les charges et les tristesses d'un peuple vaincu.

Premières difficultés du gouvernement anglais en Guyenne.

Plusieurs provinces refusent leur soumission.

Le prince Noir nommé prince d'Aquitaine.

Edouard III n'avait d'autre moyen contre ces embarras que de faire de toute l'ancienne seconde Aquitaine une vice-royauté pour son fils, le prince Noir. Les belles qualités du jeune prince, sa valeur reconnue, son génie de la guerre, sa douceur et sa droiture qui le faisaient généralement aimer, engagèrent son père à le déclarer prince de l'Aquitaine, le préposant en son nom, et seulement à charge d'hommage-lige et avec redevance annuelle d'une once d'or, à tout le pays situé entre la Loire et les Pyrénées. C'était un beau fleuron pour attendre ceux de la couronne d'Angleterre ; mais nous devrons reconnaître que

les vertus et les qualités jusque là admirées dans le fils d'Edouard ne tardèrent pas à se démentir et devaient être mêlées d'avance de quelques défauts qui allaient se faire jour en certains excès de son gouvernement.

Il reçoit à Poitiers le serment de la noblesse d'Aquitaine.

Le 13 septembre 1363, après beaucoup de préparatifs faits à Londres pour son établissement en Guyenne, le prince de Galles, arrivé à Poitiers, y prit possession du pays et reçut le serment des dignitaires qui devaient le seconder y compris les comtes et les évêques des nombreux diocèses. Une seule exception parmi ces derniers constata que l'évêque de Poitiers croyait devoir refuser cet acte de soumission féodale.

Auquel se refuse l'évêque Aimeric de Monts. — Histoire de cet épiscopat.

Aimeric de Monts était cet évêque, le 69e de notre liste. Il était des seigneurs de Monts en Loudunais, et portait : *d'argent à la bande de gueules, chargée de trois griffes de lion d'or accompagnée d'un aigle double éployé d'azur au-dessous et trois moucheions d'hermine au-dessus,* et qui venait, le 4 juin précédent, de faire son entrée dans sa ville épiscopale. Les cérémonies depuis longtemps accoutumées avaient signalé cette solennité, et les quatre barons de l'évêché s'y étaient trouvés pour porter sur le trône épiscopal le nouveau suzerain que l'Eglise leur avait donné. C'étaient Guillaume d'Angle, seigneur de Pleumartin ; Maingot de Melle, possesseur de cette ville après une longue interruption de ses ancêtres et représentant, comme vice-roi, le roi d'Angleterre en Poitou ; Renaud de Mauléon, chambellan du roi Charles V, et enfin Guillaume de Parthenay-Larchevêque. Il était donc pourvu de son titre quand se fit, le 13 septembre, l'assemblée où il refusa le serment personnel au prince de Galles. Ce refus n'était pas sans quelque hardiesse. On n'en dit pas le motif qui dût être dans l'attachement que sa famille avait toujours eu pour la maison de France, attachement qu'avait augmenté d'ailleurs la mort généreuse de quelques-uns des siens sur le champ de bataille de Mauperthuis. Quelle que fût la raison de cet acte de fierté, le prince, par

habileté ou par conviction, ne s'offensa point et ne récrimina en rien contre cette dissidence et ne gêna nullement l'action épiscopale. Nous dirons tout de suite ici l'ensemble de son administration pour ne pas nous détourner plus tard de la marche normale des événements. Rien de bien saillant ne s'y remarque du reste, si ce n'est qu'après un synode tenu en 1367, pour la réforme de la discipline et des mœurs, il s'occupa, avec un zèle qui ne lui réussit pas, de soumettre à sa juridiction le prieuré de Saint-Denys en Vaux, dont les moines bénédictins se prétendaient exempts. Urbain V, à qui la cause avait été déférée, reconnut les droits du monastère et le prieuré fut maintenu dans la seule dépendance de sa maison-mère, qui était la grande abbaye de Paris (a). Aimeric fonda la salle du chapitre à la cathédrale; ce n'était pas encore ce très bel annexe consistant en un corps de deux compartiments, dont l'un, celui de l'ouest, fut destiné à recevoir les archives, et l'autre est devenu la sacristie actuelle des messes. C'était un hors-d'œuvre beaucoup moins élégant occupant l'emplacement des deux pièces susdites, près la chapelle de Notre-Dame-des-Dons, où l'on ne voit plus que le tableau mural de la Sainte Famille qui y fut peint au XVIIe siècle. Devant ce modeste mais utile édifice, Aimeric fut inhumé avec une épitaphe sur plaque de cuivre où il est indiqué comme le fondateur de cette salle capitulaire. Aimeric mourut le 17 mars 1370 dans son château des évêques à Chauvigny. Son testament daté du même lieu y fut écrit en mai de l'année précédente. Par cette pièce, le prélat faisait du bien à plusieurs communautés de sa ville et à son église cathédrale. Son épitaphe nous apprend aussi qu'il était docteur en l'un et l'autre droit *(utriusque juris)*, car déjà les universités suivaient l'élan commun des goûts scientifiques, et leurs grades étaient déjà des titres à la candidature des hautes

(a) Nous avons raconté cette fondation du prieuré de Vaux sous le règne de Dagobert, ci-dessus, I, II, 324 et suiv.

positions (a). Les solennités de l'hommage avaient duré à Poitiers du mois de septembre 1363 au mois de mars de l'année suivante, et les séances s'étaient tenu tour à tour au palais, à la cathédrale et aux cordeliers. A cette occasion, comme plus tard, le prince se plut à confirmer les priviléges de la ville et augmenta singulièrement aussi les forces du gouvernement municipal, car parmi ces nouvelles dispositions se trouve l'obligation pour tous les bourgeois de la ville de prêter au maire serment de fidélité et d'obéissance. C'était les mettre à sa disposition pour tous les emplois que le premier magistrat urbain jugerait convenable de leur confier, y compris la milice dont il était déjà le promoteur et le chef selon qu'il le jugerait utile à l'ordre intérieur ou aux intérêts de la défense commune. Après quoi le prince s'en fut à Bordeaux qu'il voulait habiter ordinairement, et où il se forma une cour brillante, où la plupart des courtisans se consolérent assez vite de la perte de leur première nationalité. Le prince, d'ailleurs, avait épousé depuis peu sa cousine Jeanne, fille d'Edouard Plantagenet, dont la famille représentait l'ancienne race des comtes d'Anjou, et perpétuait en elle les traditions peu honorables, le caractère emporté et les passions violentes des vieux rivaux de nos comtes de Poitou. Nous verrons si ces beaux commencements du règne anglais durèrent sous les mêmes auspices. Un autre sujet attire ici notre attention.

Edouard de Galles s'établit en Guyenne et se fixe à Bordeaux.

Par suite des agitations survenues en Europe sous la funeste influence des querelles Anglo-Françaises, les croisades avaient été oubliées ; le pouvoir chrétien s'était affaibli en Palestine ; les Turcs s'y étaient fortifiés, et menaçaient de repousser des rivages de l'Orient les dernières troupes croisées qui s'y trouvaient encore. En 1361 une peste cruelle y vint cependant faire beaucoup de mal aux Sarrasins et les affaiblit considérablement. Pierre

Etat des affaires en Palestine.

(a) *Gall. christ.*, II, *ub. sup.* — Dreux Duradier, *Bibl. litter.*, I, 34. — *Hist. de la cathédrale*, II, 222 et suiv.

Pierre de Lusignan, roi de Chypre, s'efforce de ranimer les croisades.

de Lusignan, qui régnait toujours à Chypre, résolut de profiter de cette circonstance et passa en Europe en 1362. Il y visita toutes les cours, cherchant à engager dans une nouvelle croisade les souverains qui semblaient goûter alors une paix favorable à ce dessein. Il lui fut facile de persuader le bon roi Jean qui, sans se laisser séduire par le repos qui succédait pour lui à une longue et fatiguante captivité, crut que les fautes de son père engagé à la croisade sans avoir tenu sa promesse avaient causé tous les malheurs de la France. C'est à Avignon qu'ils se rencontrèrent quand Pierre y venait en 1363 pour implorer la protection du pape Urbain V. Jean s'engagea à porter personnellement des secours aux croisés, mais il n'en eut pas le temps. Son fils, le duc d'Anjou, las de servir d'otage à l'Angleterre comme garantie du traité de Brétigny qu'Edouard III différait toujours d'exécuter, s'était sauvé. Jean, dont l'honneur et la bonne foi se sentirent blessés de cette faute, passa en Angleterre pour la réparer et en finir avec les clauses du traité. Et pendant que Lusignan, qu'il comptait suivre, repassait les mers avec des secours d'hommes et d'argent qui devinrent bientôt funestes aux

Mort du roi Jean.

Egyptiens, il mourut à Londres le 8 avril 1364, bon roi, honnête homme, dont les revers furent dus beaucoup moins à une inhabileté, qu'on lui a injustement reprochée, qu'à la fougue maladroite d'une chevalerie dont la bravoure était mal servie par la réflexion. Son fils aîné Charles V, dauphin et duc de Normandie, lui succéda aussitôt. Ce fut comme le signal d'un revirement dans la conduite du prince de Galles, et dans les affaires de notre contrée qui devaient nécessairement s'en ressentir.

En effet, le prince Noir s'était donné le tort de protéger et de recevoir à sa cour l'infâme roi de Castille Pierre le Cruel, obligé de fuir devant les révoltes de ses sujets après le meurtre de sa femme et de ses frères. Il le protégea même par un secours de troupes destinées à seconder son retour en Espagne ou Duguesclin triompha

de lui; cette guerre imprudente autant qu'injuste de la part de l'Anglais, avait épuisé ses trésors. Il prétendit les retrouver en traitant la Guyenne en pays conquis et bien plus mal que ce héros breton n'avait traité la Castille. Des impôts exorbitants dont un des plus lourds dut se prélever sous le nom de droit de fouages sur toute maison habitée, furent établis, malgré les observations de la noblesse et du peuple. Cet impôt avait été voté par une assemblée convoquée à Niort, qui fut appelé le parlement de Niort, le prince n'y obtint pas ce qu'il désirait sans conteste. Une opposition énergique céda pourtant aux sollicitations de ses amis qui l'emportèrent et lui valurent un vote de douze mille livres qui étaient encore bien au-dessous de ses besoins. En 1369, les barons et le clergé n'y tenant plus, résolurent de porter une plainte commune au roi Charles V contre les exactions dont son vassal abusait. Celui-ci ajourna devant la cour des paires, par lettres du 25 janvier suivant, le prince de Galles, qui promit de s'y présenter avec soixante mille hommes. C'était le signal de la guerre. On s'arma des deux côtés, et lorsqu'au mois de mai suivant, Charles, qui se vit seconder par la victoire partout où il y a des Anglais à défaire, déclare la guerre à Edouard III qui envoyait des secours à son fils. Un mouvement français se manifeste alors de toutes parts. En France les troupes royales s'emparent en quelques semaines des places et châteaux anglais de la Picardie, de la Normandie et du Poitou. En Guyenne, le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, reçoit la soumission du Quercy, du Rouargue et du Limousin. La noblesse d'Aquitaine est redevenue française et partout villes et campagnes, châteaux et villages se prononcent contre un pouvoir étranger qui foule les populations et manque autant à ses promesses qu'à ses devoirs. Ces succès pourtant auront leurs revers. Le prince Noir se mit en campagne vers Limoges où s'était manifesté plus ardente l'opposition de cette partie de la Guyenne, ruina la ville et revint dans

Exactions du prince de Galles. —Soulèvement de la Guyenne.

Parlement de Niort.

Nouvelle guerre entre les deux nations.

l'Angoumois, où il avait son quartier général, pour y surveiller de plus près la révolte qui lui causait tant de soucis. Mais tant d'efforts à la suite de ses fatigues d'Espagne, avaient compromis gravement sa santé. Les médecins voulurent qu'il se fortifiât par l'air natal. Il passa donc en Angleterre, laissant au duc de Lancastre, son frère, le commandement de la Guyenne.

Guy de Malsec, LXXe évêque de Poitiers.

Ceci se passait en 1370. Ce fut aussi l'année où l'évêque de Poitiers Aimeric de Monts laissait la succession de son siége à Guy de Malsec, qui était le soixante-dixième de ces dignitaires. Guy était originaire de Tulle et tenait à la maison de Chalus en Limousin, qui portait d'*argent au lion de gueules au chef d'or chargé de trois étoiles*... Il était neveu du pape Grégoire XI, dont une sœur avait épousé son père. Ce Pape venait, cette même année, d'occuper le Saint-Siége après la mort d'Urbain V. Cet événement fut pour beaucoup sans doute dans sa fortune. Déjà archidiacre de Narbonne et chapelain d'Urbain V, quand ce Pape lui donna d'abord l'évêché de Lodève lorsque la mort d'Aimeric le fit passer à Poitiers où il fut installé l'année suivante 1371. Mais il n'y resta que quatre ans, ayant été élevé en 1375 au cardinalat sous le titre de Sainte-Croix de Jérusalem, sa vie fut dès lors très mouvementée, se trouvant mêlée aussitôt après l'élection d'Urbain VI en 1378 à toutes les grandes secousses de ce qu'on a appelé le grand schisme d'Occident, malheureuse période qui pendant soixante-douze ans troubla l'Eglise universelle de commotions auxquelles elle n'eût pu résister si elle n'avait pas une marche divine sur la terre. Nous verrons Guy de Malsec, qu'on ne cessa pas d'appeler le cardinal de Poitiers, figurer dans plusieurs scènes de ce vaste tableau dont nous ne pouvons donner qu'une esquisse, mais où il sera suivi par plusieurs de nos prélats diocésains.

Mort de Chandos à Lussac.

Chandos, sénéchal du Poitou depuis 1369, habitait Poitiers que les Français convoitaient surtout comme un

centre d'où leurs efforts s'épancheraient sur la province. Grand ami du roi qui venait de lui donner l'ordre nouvellement institué de la Jarretière, son lieutenant général en dehors de toutes ses possessions de l'Angleterre, il était aussi connétable en France sous les ordres du jeune prince de Galles. Aimé de ses chevaliers, doué d'excellentes qualités militaires, il était aussi actif que brave et généreux, et sa dignité lui était venue à la demande unanime des chevaliers anglais et poitevins. Ce fut une grande perte pour son parti lorsqu'en revenant à Poitiers, de Saint-Savin qu'il n'avait pu surprendre, il mourut dans une rencontre inattendue, et où il semblait avoir préparé fatalement lui-même sa défaite. Très mécontent de son échec il s'était arrêté dans une hôtellerie de Chauvigny, d'où il renvoya les chevaliers de son expédition, ne gardant avec lui que quarante lances c'est-à-dire deux cents hommes environ. Il était à peine séparé de ces forces qu'on vint l'avertir que les sires Carlhouët le Breton et Louis de Saint-Julien, qui avaient contribué beaucoup à la défense de Saint-Savin, s'en étaient retirés après son départ, et s'étaient dirigés vers Lussac et suivaient le cours de la Vienne. Son premier mouvement fut de s'élancer après eux et il les joignit près du pont de Lussac. Le terrain lui était peu favorable, car la pluie l'avait détrempé ; il mit pied à terre avec tous ses hommes, et s'avança l'épée à la main vers l'ennemi. Mais comme il portait par dessus son armure un long manteau brodé de ses armes, il s'y embarrassa les jambes et trébucha. Un écuyer français qui se trouvait près de lui le frappa de son épée au visage, car il ne portait jamais de visière, et l'arme porta si malheureusement que la chute du chevalier contribua à la lui enfoncer dans le cerveau. Emporté après le combat par les siens au château de Morthemer, il y mourut le lendemain qui était le 2 janvier 1370.

Remarquons ici, pour la gloire d'une famille encore existante dans le Poitou, que l'écuyer qui se fit un nom

par ce fait d'armes, ne put jouir de la gloire qu'il lui aurait procurée. Il fut blessé aux deux jambes d'un même coup d'épée en se battant bravement et mourut cinq jours après à Poitiers où l'Anglais, vainqueur malgré cette perte cruelle, avait transporté ses prisonniers. Sa famille, originaire du Quercy, était devenue poitevine et elle y est restée sous le nom de Saint-Martin de Bagnac, qu'elle porte encore, et a exercé des charges importantes soit en Poitou, soit dans la Basse-Marche où elle a eu deux sénéchaux dans le cours du xv[e] siècle (a).

Mort de l'écuyer Jacques de Saint-Martin de Bagnac.

La mort de Chandos devait arrêter quelque temps les succès de l'Angleterre en Poitou. Avant qu'elle pût s'en douter, ses enfants qui lui avaient donné un tombeau dans l'église de Morthemer, n'y en trouvent pas aujourd'hui la moindre trace. Il en est autrement de celui qu'ils élevèrent sans tarder au vaillant sénéchal aux abords du pont près duquel il avait succombé. C'était un cénotaphe en forme de chevalet dont les quatre faces étaient ornées de sculptures parmi lesquelles on croit reconnaître encore un pennon et une épée. Les inscriptions sont mutilées et méconnaissables. Le pieux guerrier n'a plus que son nom dans l'histoire, mais il s'y entoure de tout ce que les meilleurs souvenirs laissent toujours à un héros qui n'aurait pas changé pour la gloire militaire celle que reflette la conscience dans une âme empreinte de loyauté et d'honneur (b).

Le héros de l'Angleterre avait su relever par des vertus chrétiennes les belles qualités militaires qui l'avaient fait admirer. Poitiers lui avait dû, en 1366, le couvent des Carmes établi alors dans la rue qui porte encore leur nom, au nord de la cathédrale. Ces religieux, nés au sommet du Carmel, étaient venus s'établir en France à la fin du xii[e] siècle. Ils s'occupaient surtout de la prédication et de

(a) Jouilleton, *Hist. de la Marche*, II, 254; — Reproduite par les éditeurs de Thibaudeau, 2e édition, I, 490.

(b) *Mémoires des Antiq. de l'Ouest.*

la direction des communautés de femmes. Cette reprise de la guerre mit en scène des personnages importants qui y prirent un rôle au premier rang des célébrités militaires de notre pays. Nous ferons connaissance avec eux dès que nous les rencontrerons sur le théâtre des événements où ils auront à briller.

Au milieu de ces circonstances difficiles, la ville de Poitiers avait aussi ses agitations qui la divisaient en deux factions dont l'une tenait pour la France et l'autre pour l'Angleterre. La première se composait surtout du clergé et de la bourgeoisie : c'était la plus nombreuse. La plus forte cependant était celle qui se voyait appuyée par le maire Jean Régnaud et par tout ce que les Anglais avaient de chevaliers restés attachés au prince de Galles. On louvoya longtemps des deux côtés, s'observant et ménageant des ruses et des mesures que la vigilance de Chandos déjouait toujours. Cependant, lorsque ce héros eut succombé et que le prince Noir eut quitté le pays, des espérances se renouvelèrent dans le parti français, et, en 1372, il donna avis d'un succès possible à un des acteurs les plus célèbres de cette guerre, que partout ailleurs déjà la France soutenait contre les insulaires qui l'envahissaient.

Factions à Poitiers pour et contre l'Angleterre.

Ce guerrier d'élite était Bertrand Duguesclin, chevalier d'une noble famille de Bretagne, déjà vieux alors, qui s'était signalé plus d'une fois au service du roi Jean et de son fils, s'était mesuré avec Chandos et passait pour doué d'autant de prudence que d'intrépidité militaires. A peine prévenu, Bertrand vient sur Poitiers où il campa dans la nuit même de son arrivée. Connétable de France, on jugea qu'un tel adversaire pourrait donner du mal à une ville assiégée ; on s'y prépara donc à une résistance déterminée. L'habile général n'hésita pas, et, se promettant de revenir, il alla s'emparer d'abord de plusieurs places importantes qui le rendraient d'autant plus fort dans le pays. Montmorillon ne résista que pour être pris après un premier assaut, ce qui amena la reddition de Lussac, Chauvigny

La ville est prise par Duguesclin.

et Montcontour. Les Poitevins appelèrent alors à leur secours Thomas de Percy, sénéchal anglais, qui arriva avec des forces, mais ne crut pas devoir y demeurer quand il apprit que Duguesclin était allé former en Limousin le siège de Sainte-Sévère, un des postes les plus forts de la province (a).

Désireux de la conserver aux Anglais, Percy songea à marcher dans cette direction : mais pendant qu'il s'éloignait, laissant au maire Jean Régnaud la garde de Poitiers, la discorde se met dans la ville. Les deux partis s'y soulèvent et prétendent l'un l'ouvrir aux Français, l'autre la conserver aux Anglais. Pendant ce conflit, les Français expédient à Duguesclin des envoyés qui l'instruisent de ce qui se passe. Il revient aussitôt à marche forcée vers le Poitou avec deux mille hommes détachés de son armée, arrive jusqu'aux murs de Poitiers, parlemente et promet à la ville de lui laisser ses privilèges, et le 7 août, après une nuit de négociations agitées, on lui ouvre les portes. Cependant le parti anglais, réfugié dans le château, y résista à outrance, il lui fallut céder pourtant après une journée d'assauts. Le connétable devint donc le maître. La population s'abandonne alors à des transports de joie. Elle sent qu'elle est encore française, et à la cathédrale un *Te Deum* est chanté par Aimeric de Monts, cet évêque dont le patriotisme n'avait pas craint de refuser au prince de Galles un serment de fidélité qu'il se sentait peu décidé à tenir.

Conséquence de cet événement.

Cette prise de Poitiers fut un sérieux retour de la fortune vers nos affaires. Les villes les plus enviables du Poitou et de la Saintonge, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Taillebourg, Marans, Surgères, Saintes, la Rochelle suivirent le même élan ; Fontenay se rendit après plusieurs assauts (b). Mais les vaincus se vengèrent cruellement de leur échec

(a) Daniel, *in. h. ann.*

(b) Smolet, *Archives municipales de Poitiers.* — Froissart, *Archives du Poit.*, XIX, 121 et suiv, 170 et suiv.

devant Poitiers. Ils allèrent assiéger Niort qui était restée fidèle à la France. La ville ferma ses portes. Mais ses forces servirent mal son courage. Elle fut prise et souffrit des massacres et des incendies d'un ennemi irrité de sa patriotique résistance (a). Une fois maître de la ville, les Anglais s'y établirent et de là firent des expéditions contre les places des environs qu'ils s'assurèrent. Mais cette position ne leur facilita en rien la possession du reste du Bas-Poitou. Thouars leur appartenait encore et ils s'y étaient fortement retranchés. Mais on y envoya Duguesclin qui le ceignit en peu de jours avec quinze mille hommes, fit fondre des canons et seconda leur action meurtrière par des assauts réitérés. Les barons poitevins du parti anglais y étaient en grand nombre, et, fidèles aux conditions de leur délivrance, ils se rendirent tous à Poitiers pour y faire hommage au roi de France de leurs personnes et de leurs domaines féodaux. Cette prise de Thouars et de places voisines fut alors un grand succès pour la France. On y laissa une garnison de cinq cents hommes qui maintint le pays. Au reste, il ne faut pas oublier que la plus haute noblesse du Poitou avait combattu avec le connétable et ramené par là au roi Charles V le pays tout entier avec les valeureux suzerains qui venaient encore l'honorer.

Entreprises et revers des Anglais sur les côtes de l'Océan.

On voit que les circonstances étaient critiques pour l'Angleterre. Edouard III ordonna à son fils, le duc de Lancastre, qui déjà était parti pour envahir la Picardie, de détourner toutes ses forces vers le Poitou, se disposant lui-même à y descendre avec une armée qui ne devait pas occuper moins de quatre cents vaisseaux de haut bord. Mais ces coûteux préparatifs furent anéantis par les vents contraires ; la flotte resta plus d'un mois inactive et Edouard fut obligé de rentrer à Londres quand déjà les moyens de défense avaient été multipliés sur les côtes de

(a) Thibaudeau, I, 389 et suiv.

France où se fussent élevées contre lui des empêchements inattendus (a).

L'année suivante 1373 fut très défavorable aux Anglais. Duguesclin les poursuivait et les battait partout. En Poitou toutes les forteresses lui appartenaient. De là il passe en Bretagne d'où il chasse l'ennemi, le duc de Lancastre y avait trente mille hommes : il évite de les combattre, mais les poursuit, les harcèle, les force de reprendre le chemin de Bordeaux, et quand ils arrivèrent ils étaient réduits à six mille hommes tant il avait su les fatiguer sans accepter jamais aucun engagement (b).

Duguesclin après ce triomphe ne tarda pas à quitter Poitiers pour aller, sur les ordres du roi, défendre la Picardie et la Champagne où les Anglais causaient beaucoup de mal. Il fut remplacé à Poitiers par le duc de Bourgogne, frère de Charles V, qui vint y rejoindre son autre frère Jean de Berry, revenu de Chauvigny où il s'était tenu pendant l'occupation étrangère de Poitiers. Cette ville devint le quartier général des deux princes depuis le mois d'août jusqu'au printemps de 1373. Et, pendant qu'ils dirigeaient de là les opérations militaires et achevaient la soumission de la Guyenne, le roi récompensait le retour à son obéissance en donnant des lettres de noblesse héréditaires tant aux maires qu'aux échevins de Poitiers qui étaient au nombre de vingt-quatre. Parmi les notables mentionnés dans les lettres royales qui authentiquent ses faveurs, se trouve le nom de Jean Régnaud, dont l'opposition comme maire avait été si énergique, et qui avait cru devoir donner, par son retour au seul parti honorable, la preuve que s'il avait dû prendre par devoir une position malheureuse, il avait compris enfin qu'une ville française était la seule qui convînt à un Français.

Noblesse donnée aux maires et aux échevins de Poitiers.

C'est au duc de Berry que la ville dut bientôt de voir

(a) Les historiens anglais, Hume, Smolet, Rapin-Thoyras.

(b) *Art de vérifier les dates,* VI, 53 ; — Du Châtellet, *Hist de Duguesclin,* p. 217.

reconstruire le château démentelé dans l'assaut du mois d'août 1372. Il fit reconstruire aussi le palais destiné dès lors à redevenir une résidence princière et dont la magnificence apparaît encore sous ce qui reste de son ensemble mutilé. Sa tour de l'horloge municipale, appelée alors le *Gros-Horloge,* élevée aux frais de la ville, dut au même prince en partie son érection à laquelle il contribua beaucoup et dont le soin fut confié à son propre architecte Guy de Dammartin, qui avait fait restaurer aussi le palais et le château. Le *gros horloge* était placé dans une tour de cent vingt-huit pieds de haut, en face l'église Notre-Dame et accolée à l'Hôtel-Dieu, devenu ensuite l'hôtel des facultés et la bibliothèque publique (a).

Soins de Jean de Berry pour la ville

Ainsi le prince, qui remplaçait avec tant d'éclat l'ancienne dynastie des ducs d'Aquitaine, aimait les arts de la paix tout en maintenant de son intelligence et de ses trésors les ressources de la sécurité publique par les soins bien entendus de la guerre. Il songeait à la défense de la ville quand personne ne l'attaquait plus, mais que les secousses renouvelées en France par les guerres civiles, les révoltes et les efforts des Anglais disaient trop qu'il fallait pourvoir à de nouveaux troubles. Ces derniers cependant ne laissaient pas d'être à craindre, occupés qu'ils étaient dans le Nord et le Centre du royaume, par les factions qui disputaient le pouvoir au roi lui-même sous le nom d'Armagnacs et de Bourguignons. Dailleurs de grands événements s'étaient accomplis dans leur pays. Le prince de Galles était mort en 1376 ; l'année suivante, c'était le tour de son père, Edouard III, dont le fils aîné, Richard Ier, venait de monter sur le trône à peine âgé de dix ans. Ces changements fondamentaux dans les affaires du royaume laissaient à la France le temps d'observer une certaine paix qui l'eût reposée si déjà les factions n'avaient surgi pour la fatiguer.

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* VII, 140 et suiv. — *Bulletin de la même société,* III (2e série), p. 92 et suiv.

Nous trouverons ces grandes lignes en tant qu'elles devront aboutir à notre sujet. Revenons sur nos pas pour étudier au point de vue de notre histoire ecclésiastique, forcément oubliée depuis quelque temps, des événements et des personnages qui ne peuvent manquer de nous intéresser.

Episcopat à Poitiers de Bertrand de Maumont, LXXIe évêque.

On ne sait comment le siège de Poitiers, laissé vacant par l'élévation au cardinalat de Guy de Malsec, en 1370, resta cinq ans sans pasteur, car ce ne fut que le 17 janvier 1375 que Bertrand de Maumont fit son entrée à Poitiers, le Chapitre ayant gouverné pendant plus de quatre ans et n'ayant laissé aucun souvenir remarquable de son administration pendant cette interruption si prolongée. Encore ne fut-ce pas lui qui nomma ce nouveau chef du diocèse. Il paraîtrait avoir été choisi par le pape Grégoire XI qui estimait sa piété régulière, sa science et sa doctrine, dont il avait pu juger par lui-même, lorsque Bertrand habitait Avignon avant le retour à Rome de la cour pontificale. Ce prélat était d'une grande noblesse, ayant pour armoiries *d'azur à trois fasces d'or*. Il entra dans sa ville avec le cérémonial ordinaire, le 24 mai 1377, porté par les seigneurs de la Vauguyon en Bretagne, Jean de Parthenay-Larchevêque, Louis d'Harcourt, vicomte de Châtellerault, représenté par Pierre de Rameneuil, un de ses chevaliers, tous trois présidés par le duc Jean de Berry, en sa qualité de sire de Lusignan. Son épiscopat fut à peine de dix ans, étant mort le 12 août 1385. Le plus remarquable de ses actes fut la consécration de sa cathédrale, longtemps interrompue, soit par les guerres, soit par les vicissitudes du gouvernement ecclésiastique. On devait son achèvement presque complet au duc Jean qui, depuis cinq ans, lui avait été fort généreux, et aussi aux gratifications splendides du cardinal de Malsec qui n'était pas moins remarquable par ses libéralités que par ses richesses. Il y avait deux siècles que le sanctuaire et la nef étaient employés au culte, mais les murs latéraux, les

voûtes, la fenestration ne s'étaient continués que lentement et ce fut une grande joie dans la population de cette illustre cité revenue à la France, et dans toute la province quand on vit, sous les auspices d'un frère du roi, le vaste et magnifique monument consacré enfin par des prières qui devenaient sa sauvegarde contre les périls des temps à venir. Cette belle fonction fut accomplie par Bertrand le 18 octobre 1379. Le duc Jean voulut monumenter ce souvenir en donnant à son église préférée un riche reliquaire d'or destiné *aux barbes de saint Pierre,* l'une des reliques les plus précieuses et les plus appréciées qu'elle possédât. (a).

Il y reçoit sa sépulture.

Bertrand de Maumont ne survécut que cinq ou six ans à cette belle cérémonie qui fut une de ses plus profondes consolations. Il était bien juste qu'il eût, dans cette église, sa dernière place après s'être donné avec tant de zèle à une œuvre pour laquelle il n'avait pas épargné ses propres richesses. Il s'était réservé cet asile dans la chapelle de Saint-André qui est devenue depuis 1814 celle du Sacré-Cœur. C'est là qu'avant 1789 on voyait encore, sur une pierre plate placée dans le pavé près le mur occidental, une inscription de quelques lignes, sans éloge quelconque, ne contenant qu'un nom et la date de la mort du prélat, mais en lettres très modernes. Cette pierre, arrachée à l'église pendant l'époque révolutionnaire sans doute, fut découverte dans une maison de Poitiers par l'auteur de cette histoire qui la fit reporter à sa place où elle demeure encore comme un humble souvenir, à peine regardé, d'un évêque qui imprima sa plus grande gloire à la majestueuse basilique.

Premières années de son successeur Simon de Cramaud.

L'avènement de son successeur, Simon de Cramaud, avait coïncidé avec l'une des phases les plus agitées de l'histoire de l'Eglise. Ce prélat, qui va nous apparaître souvent pendant le cours trop prolongé de ces troubles mémorables, était né vers 1340 au château de Cramaud,

(a) *Gall. christ.*, II, col. 1194. — *Histoire de la cathédrale,* II, 119 et suiv.

situé dans la paroisse de Biennac, prés de Rochechouard, qui était alors du Poitou. Il était fils de Pierre de Cramaud, damoiseau ou fils du seigneur du lieu, et de Marthe de Sardène. Un autre Pierre, son frère aîné, avait échappé au désastre de 1356 où il portait l'étendard du seigneur des Rochechouard qui y fut tué. L'écu des Cramaud portait d'*azur à la bande d'or accompagnée de six merlettes de sable à l'orle de gueules, chargée de onze besans d'or*. Destiné en qualité de puîné à l'état ecclésiastique, Simon avait fait de bonnes études chez les bénédictins de Saint-Lucien de Beauvais. Nous anticipons un peu sur les événements en disant ici qu'après avoir été conseiller de Charles VI, devenu roi en 1380, il fut chancelier du duc de Berry, comte de Poitou, qui l'avait distingué à la cour de son frère et le pourvut en 1382 du siége épiscopal d'Agen ; il avait alors à peu prés quarante-deux ans.

Origine du grand schisme d'Occident.

Maintenant nous entrons avec lui dans les affaires du grand schisme d'Occident où son génie devait lui donner un rôle si remarqué. Cette dissidence entre les deux partis qui divisèrent si malheureusement l'Eglise datait de 1378, lors de l'élection presque simultanée des deux papes Urbain VI à Rome et Clément VII à Avignon. C'était une de ces crises qui, toujours variées et plus ou moins fréquentes, doivent jusqu'à la fin signaler l'existence de l'Eglise comme pour mieux prouver qu'une main toute puissante la soutient et ne l'abandonne jamais. En pareil cas il y a toujours péril pour la foi, car il est à craindre que la question de personne n'arrive à soutenir des questions de doctrines, celles-ci étant faciles à dénaturer dans l'effervescence des discussions où l'imagination ne manque pas d'égarer la rectitude de la pensée. C'est pourquoi, dès les premières difficultés nées de cette double élection, on avait songé en France, où la foi était toujours restée intacte et fidèle, à s'éclairer par une enquête sérieuse. En 1378 Charles V avait réuni à Vincennes, qu'il venait d'achever et qu'il habitait, une assemblée d'évêques :

on s'y décida pour Clément VII dont l'élection avait eu les caractères les plus avouables. C'est pour établir une entente nécessaire entre le nouveau Pape et la cour de France qu'on résolut, à Paris, d'avoir un envoyé à Rome, et cet envoyé fut l'évêque d'Agen, dont on savait la pénétration et la prudence. Cette nomination fut faite par le duc d'Anjou, régent du royaume pendant la minorité de Charles VI. Cramaud ne demeura pas longtemps dans ce poste dont les difficultés lui semblèrent peut-être peu supportables en présence de certaines oppositions dont on ignore la nature. Il revint donc à Agen, y donna bientôt sa démission pour ne conserver que sa place de chancelier du duc de Berry, et, lorsqu'en 1385 Bertrand de Maumont cessa de vivre, le prince le remplaça sur le siége poitevin par l'homme de sa confiance et de son affection. Ce fut Simon qui y monta. Il garda dans ce nouveau poste le titre et la dignité de chancelier du duc, laquelle demeura aussi à ses successeurs Ythier de Martreuil et Gérard de Montaigu.

Avènement de Simon de Cramaud, LXXIIe évêque de Poitiers.

Il y avait, parmi les érudits que Jean aimait à s'attacher, un trésorier de Saint-Hilaire, chanoine en même temps de l'église de Poitiers; C'était Etienne de Loypeau qui, érudit par goût et curieux par nature, recherchait les vieilles choses et les collectionnait en antiquaire expérimenté. Le duc s'en servait comme d'un gardien zélé des curiosités qu'il réunissait autour de lui, et des reliquaires qu'il décorait avec une grande élégance de dorures, de pierres précieuses et de filigranes, ainsi avaient-ils réussi tous deux à se faire d'intéressantes collections et un commencement de bibliothèque pour laquelle le prince ne craignait pas de dépenser beaucoup d'argent. Les magnifiques reliures y décoraient les plus riches manuscrits. On possède encore à la bibliothèque publique de Poitiers le manuscrit où se trouve la légende de sainte Loubette, copie d'un manuscrit de Saint-Pierre-le-Pueller, et qu'il avait fait relier en argent, mais qui en a été dépouillé par

Etienne de Loypeau seconde Jean du Berry dans son amour de l'étude.

des mains sacriléges (a). Tous les auteurs qui ont écrit soit de notre littérature, soit de la vie du prince lui-même, Froissard, le religieux de Saint-Denis, auteur de l'histoire de Charles V, Juvénal des Ursins, le Laboureur, Bouchet et bien d'autres se sont plu à louer son goût pour les lettres et sa générosité en leur faveur (b).

Affaires ecclésiastiques de Luçon.

Cette année 1388, Etienne Loypeau, dont un frère était commandant de la ville de Mézières, dans les Ardennes, et qui avait dû à la faveur du duc Jean ses titres ecclésiastiques, en reçut le complément en devenant le huitième évêque de Luçon. Il résida pourtant à Poitiers, administrant son diocèse par ses vicaires, et il y mourut sans qu'on s'accorde bien sur l'époque : les uns disent 1404, les autres 1407 (c).

A Luçon, se succédèrent depuis 1409, peu de mois après la mort d'Etienne, jusque vers 1460, une suite de cinq ou six évêques dont aucun ne laisse de traces remarquables, presqu'aucun d'eux n'étant originaire du pays et venant de divers postes occupés ailleurs à la faveur de la pluralité des bénéfices dont on ne se faisait plus scrupule, grâce aux désordres propagés par les agitations de l'Eglise. Il faut distinguer cependant Jean II de Fleury, mort en 1461, qui légua de quoi bâtir une sacristie et une bibliothèque du Chapitre. Après lui vint Nicolas Cœur, frère du célèbre Jacques Cœur, argentier ou trésorier de Charles VII, lequel mourut en 1451.

Ces épiscopats, presque inaperçus, eurent bien parfois leurs troubles intérieurs et aussi des commotions affligeantes. Ainsi les abbayes du diocèse se faisaient difficilement à la pensée que celle de Luçon eût pris sur elle une prépondérance née cependant très justement de l'ordre des choses. Saint-Michel-en-l'Herm se fit remarquer surtout

(a) V. ci dessus, t. I, p. 110 et suiv.

(b) Dreux Duradier, I, 378 et suiv. — D. Bouquet, *Histoire littéraire*, XIV.

(c) L'abbé du Tressay, *Histoire des évêques de Luçon*, I, 270 et suiv.

par cette indépendance déraisonnable ; Germain Paillat, qui siégea de 1407 à 1418, vint à bout de ne consommer sa soumission qu'en 1415.

Exactions de Georges de La Trémouille.

Son successeur, Elie Martineau, dont le nom existe encore en Vendée comme représentant du sien, eut à supporter d'injustes attaques et d'impardonnables violences de la part de ce Georges de la Trémouille, que nous avons vu favori de Charles VII, et dont le rôle n'était pas toujours empreint de la dignité reconnue de sa famille. Les Martineau, d'une de ces anciennes familles bourgeoises que leur mérite élevait alors au niveau de certaines autorités féodales, avaient professé une grande fidélité à Charles VII contre le parti anglais. Elie avait obtenu du roi la remise entre ses mains du château de Luçon enlevé à son prédécesseur et que les évêques avaient toujours gardé. Il n'avait pas manqué d'y placer un capitaine et une garnison de son choix. Georges de la Trémouille, alors seigneur laïque de Luçon, oublia les bons rapports de plusieurs siècles conservés dignement entre sa famille et le monastère. Il entra un jour violemment dans la forteresse, en chassa le capitaine, remplacé aussitôt par un des siens ; puis il va assiéger le monastère des Moutiers-sur-le-Lay qui dépendait de l'abbaye-mère. Le canon eut bientôt raison d'une résistance acharnée, mais devenue inutile désormais contre de si terribles engins. Obligés de capituler, les assiégés furent dépouillés de tout et se trouvèrent ruinés au milieu des cadavres des leurs et des soldats qui les avaient en vain défendus. Non satisfait de ce succès, il en étendit les conséquences avec une rare brutalité sur l'évêché lui-même. Il traita la contrée en pays vaincu, ravagea et confisqua les terres de l'évêque et du Chapitre, exigeant en outre un impôt de sept cents écus d'or et une taille de même valeur. Elie Martineau ne put supporter ces barbaries et mourut quand son évêché les supportait encore le 7 février 1424.

Maillezais était resté paisible pendant ces désolantes

commotions. Il avait vu se suivre, sur un nouveau et modeste trône épiscopal, deux frères du nom de Lucé, famille du Maine se succédant immédiatement de 1421 à 1430. Dans les actes du temps on trouve encore deux noms suspects, un Jean et un Jacques, indiqués avec le titre d'évêques, et qui n'ont jamais paru dans nos dyptiques, sans doute parce qu'on n'y devait aucune place à des fauteurs du schisme, nommés par un ou deux antipapes que personne en Poitou ne consentait à honorer.

Evêques de Maillezais.

Pierre de Thury.

Un nom illustre se rattacha, en 1382, au siége de Luçon. Ce fut celui de Pierre de Thury, qu'aimait Charles VI et qu'il honora de plusieurs emplois de confiance pendant les affaires du schisme. Clément VII le fit cardinal et son légat dans le royaume de Naples, au moyen d'un concile général. Au milieu de ces travaux et toujours éloigné de son siége, il garda le titre d'évêque de Maillezais. Dans les délicates affaires de cette scabreuse période, il pensa toujours sainement, s'entendit avec Simon de Cramaud pour tenir tête à l'ambition des schismatiques ; ce fut dans un sentiment plein de religion qu'il renonça à son siége avant 1401, et assista au concile de Pise en 1409. Quoique dégagé de ses obligations envers son diocèse, il ne l'aima pas moins et usa de la faveur de Charles VI pour obtenir la reprise du dessèchement des marais de Luçon, commencé en 1317 et que les guerres avaient interrompu.

Simon de Cramaud passe au siége d'Avignon.

Simon de Cramaud, après avoir pris possession du siége de Poitiers le 22 mars 1385 n'y fit cependant son entrée solennelle que le 5 février 1388. Mais deux ans après, par une lettre du 2 juillet 1390, le pape Clément VII l'appela près de lui à Avignon où il se ménageait ainsi un conseiller aussi fidèle que plein de maturité et d'entente des affaires. C'est depuis lors surtout qu'il se trouve mêlé aux grands intérêts de l'Eglise universelle.

Il laissait le Poitou tranquille en quelque sorte, et parce que les Anglais y avaient perdu toute domination, mais toujours troublé cependant, car, outre la crainte de les y

voir revenir, Duguesclin était mort en 1380, et c'était contre eux un appui de moins pour la France. On voyait d'ailleurs toujours rôder dans les campagnes de la Guyenne des maraudeurs armés en grand nombre et dont les coups de mains habituels prouvaient qu'ils cherchaient à se faire des lieux de refuge d'où ils pussent maîtriser plus sûrement la contrée. C'est pourquoi l'on ne s'endormait pas à Poitiers dans une paix trompeuse. On relevait le château en l'enveloppant de fortes murailles ; on entourait la ville de murs solides, dus en partie aux sacrifices des habitants et de généreux secours du roi et du duc de Berry. Ce prince, qui habitait Paris ordinairement, ayant épousé en seconde noces Jeanne de Boulogne, lui fit visiter Poitiers en 1389. Tous les ordres de la cité, qui désormais se confondaient dans le maniement des affaires, leur firent une réception affectueuse et s'entendirent pour offrir à la jeune comtesse deux coupes d'or enrichies de diamants. L'année suivante vit tenir en cette ville une assemblée de ce qu'on appela les grands jours. C'était une réunion de magistrats délégués par le roi pour réformer la justice et juger certaines causes majeures dont l'issue était souvent fatale à des coupables titrés : ainsi des crimes longtemps impunis et continués finissaient assez souvent par une peine capitale. Ces grands jours, qui s'y étaient déjà tenus en septembre 1387, s'y renouvelèrent plusieurs fois pendant les années suivantes. Ils jetèrent assez de crainte aux quelques âmes désordonnées pour ramener la sécurité et la paix au sein d'un peuple que des libertés honorables accoutumaient à se révolter contre certaines tyrannies. On ne voyait pas, en effet, sans quelques satisfactions, donner à la justice des faveurs capables de la protéger.

Mariage du duc de Berry avec Jeanne de Boulogne.

Grands jours à Poitiers.

Cette année, Simon de Cramaud, qui habitait toujours Avignon, fut nommé patriarche d'Alexandrie par Clément VII. Cette dignité, l'une des quatre établies en Orient, était une de ces sinécures instituées pour maintenir dans l'Eglise latine la hiérarchie détruite par le

Simon de Cramaud patriarche d'Alexandrie.

mahométisme et qui devenait une protestation, comme tous les évêchés *in partibus,* contre l'usurpation de l'hérésie ou du paganisme. Elle donnait une juridiction factice nominale, mais très honorée sur les quelques groupes chrétiens qui résidaient, grâce aux croisades, dans les pays envahis par les infidèles. Ce patriarcat, au reste, obligeait à une grande représentation, et de riches bénéfices y étaient attachés. C'est à cette occasion que le prélat, demeuré toujours affectueux à l'évêché de Poitiers, fit abolir, par Clément VII, la dignité de chefcier, l'une des plus considérables du Chapitre, dont le revenu était pris sur ceux de l'évêché, d'après une décision de Clément V, en faveur du Chapitre. Ce revenu reposait sur le produit du sceau de l'officialité et était de six cent soixante livres du temps, somme considérable, qui fut compensée par une somme de onze mille francs, une fois donnée, et une rente de quatre cents francs d'or au coin du roi, car les monnaies baroniales avaient été presque toutes abolies.

Abolitions de la chevalerie dans le chapitre de Poitiers.

Le patriarcat d'Alexandrie ne procurant aucun bénéfice au titulaire, il fallut le pourvoir d'un autre pour soutenir les charges attachées à sa dignité. Clément VII lui donna, à cet effet, l'administration du diocèse de Carcassonne, dont la résidence ne fut pas obligatoire, et dont il toucha les revenus en y laissant le soin des affaires à des vicaires généraux dépendants toujours de lui. Quant à Poitiers, le siège resté vacant par le départ de Cramaud, demeura tel jusqu'en 1393, sans doute parce que Charles VI, voulant le donner à Louis d'Orléans, fils naturel de Philippe, duc d'Orléans et de Tours, il fallut accomplir certaines formalités pour arriver vis-à-vis du Saint-Siège à sa légitimation, condition indispensable à la possession d'un titre ecclésiastique. Le prince était, lors de son élection, conseiller au parlement et maître des requêtes. On voit que déjà les rois s'étaient accoutumés à pourvoir les sièges épiscopaux, comme les abbayes, de favoris qu'ils faisaient accepter à Rome, qui ne se doutait pas à quel assujet-

Louis d'Orléans, LXXIIIe évêque de Poitiers.

tissement elle acheminait l'Eglise par ses concessions dont le pouvoir laïque abusait si largement. Ainsi étaient dans le diocèse des bouleversements continuels où la discipline et les mœurs n'avaient rien à gagner. C'est ainsi que Louis d'Orléans resta à peine un an à Poitiers. En 1394, il passa au siège de Beauvais, puis s'en fut à Jérusalem où il mourut le 27 mars 1396.

Ce prélat était, par sa naissance, petit-fils de Philippe le Bel : il fut remplacé par un autre membre de la famille royale qui n'était rien de moins, par sa mère, Marie de France, une des filles du roi Jean, que le petit-fils de ce roi aussi honoré que malheureux. Il portait d'*azur à deux bares adossés d'or*. Il ne fut nommé qu'administrateur du diocèse ; il y parut donc qu'à peine, et ne tarda pas à posséder successivement ou momentanément les sièges de Langres, de Châlons-sur-Marne et de Verdun. C'était trop pour un seul homme : c'était trop peu pour chaque église qui devenait ainsi la chose ou la proie de titulaires parfaitement inutiles. On voit trop que déjà les grandes dignités, même ecclésiastiques, s'inféodaient aux familles seigneuriales. Louis était fils de Robert, duc de Bar, qui avait épousé, comme nous l'avons dit, une princesse de France. Edouard, son frère, qui avait hérité, en qualité d'aîné, du duché de Bar fut tué à la bataille d'Azincourt et avait laissé sa couronne ducale à son puîné, ce qui mit Louis au faîte d'une brillante fortune. Il ne pouvait manquer le cardinalat que Benoît XIII lui conféra et qui lui fut confirmé par Martin V. En 1409, Charles VI l'avait envoyé comme ambassadeur dans un concile de Pise. Jean XXIII lui donna l'évêché de Porto, à quatre lieues de Rome, Gautier de Bruges l'a confondu dans son Pouillé avec Louis d'Orléans qui le précéda ; il en fit aussi un neveu et non, comme il fallait dire, un petit-fils du roi Jean (a).

Louis de Bar, LXXIVe évêque.

(a) Besly, *Evêq.*, p. 197 et suiv. — *Gall. christ.*, II, 1197 et suiv.

Exactions du duc de Berry en Languedoc.

Le duc de Berry, dont nous avons loué quelques belles qualités, méritait moins d'éloges comme gouverneur du Languedoc, dont son oncle le roi Charles VI l'avait investi. Il paraît que les goûts paisibles et élevés pouvaient s'y concilier avec des duretés et des rigueurs de gouvernement, avec des exactions et des brutalités qui l'y rendaient absolument impopulaire et le faisaient détester de tous. En 1389, le roi, appelé par les clameurs de la réprobation publique, s'était rendu à Toulouse où, sur les plaintes d'une foule de maltraités, il retira la province du duc et s'occupa de réparer ses torts. Dans cette conduite souvent injuste et toujours hautaine Jean avait dû avoir des complices favoris qui profitaient pour s'enrichir de leur crédit près du prince, et qui devinrent l'objet de l'animadversion de tous et de plaintes passionnées quand leur gouvernement put tomber. Plusieurs furent frappés par la justice, entr'autres Jean de Bétizac, gentilhomme du Rouargue, qui fut pendu et brûlé pour ses nombreuses et inqualifiables exactions (a).

Réprimées par Charles VI.

La démence de Charles VI, qui date de l'année 1392, augmenta le pouvoir du comte de Poitou et de ses frères. Le comte redevint, par la force et au grand regret de ses sujets, l'arbitre de toutes choses en Berry, en Auvergne et en Guyenne où les peuples ne le détestèrent que mieux. Nulle part, dans les limites de son gouvernement ainsi accru ou recouvré, il ne put ramener l'ordre, le respect des propriétés parmi les grands qui pressuraient les peuples ni dans la bourgeoisie qui se laissait prendre à ces mauvais exemples et paraissait souvent dans les rangs des reîtres et autres brigands qui dévastaient les campagnes et devenaient le fléau meurtrier des pauvres et des petits. De là ce renouvellement des grands jours convoqués à Poitiers quatre fois dans un court espace de trois ou quatre ans, et dont la sévérité justifiée vengea, dans le

(a) D. Vaissette, *ad. ann.* 1389.

sang de criminels de toutes conditions, la mort et la ruine de tant de victimes.

Cependant, tandis que les diplomates traitaient des affaires de l'Eglise loin du diocèse, un autre évêque, le soixante-quinzième, Ythier de Martreuil, qui avait la dignité de chantre dans l'église de Poitiers et celle de chancelier du duc de Berry, se trouva tout prêt à recueillir la dépouille de Louis de Bar. Il occupa le siége de Poitiers après celui du Puy en Velay. C'était vers la fin de 1396. Il avait aussi travaillé à l'extinction du schisme comme ambassadeur de Charles VI, près de Benoit XIII. Toutefois ces fonctions si multipliées l'effacent entièrement des choses diocésaines qu'il gouverna jusqu'à sa mort en 1405, sans y avoir laissé d'autres vestiges de son administration que le souvenir d'un hommage reçu en 1394, sans doute au commencement de son épiscopat, pour la seigneurie de Celle-l'Evescault. En 1396, il avait tenu un synode dont quelques statuts existent encore parmi ceux de l'église de Poitiers (a). Ythier *portait d'azur au chevron de gueules accompagné de trois tourteaux de sinople au chef vairé d'or et d'azur.*

Ythier de Martreuil LXXV° évêque de Poitiers.

Gérard de Montaigu ne tarda pas à lui succéder. Il était des seigneurs de ce nom en Bas-Poitou, son frère Jean était archevêque de Sens et lui-même était le chancelier de notre duc de Berry avec lequel il se donna beaucoup de peine pour l'érection de la Sainte-Chapelle de Bourges. Cette même année, et après sa nomination à Poitiers, il devint président de la chambre des comptes par la démission de son frère l'archevêque de Sens. Ces charges si importantes confiées à des mains épiscopales ne devaient pas en être mieux remplies. Mais un prompt déplacement suivit ce surcroit d'honneur. L'évêque de Poitiers devint évêque de Paris en 1409 et y mourut le 25 septembre 1420. *Il portait d'or à la croix d'azur cantonné de quatre aigles de gueules.*

Gérard de Montaigu, LXXVI° évêque de Poitiers.

(a) *Gall. christ.*, II, col. 1197.

Evêques de Luçon.

A Luçon, l'épiscopat se ressentit aussi des secousses violentes que subissait la société de ces temps difficiles. Depuis la mort du second évêque Renaud de Thouars, en 1353, jusqu'à la fin du XIVe siècle, six évêques, et peut-être plus, car la liste en paraît incomplète, occupent le même siége non sans de nombreuses permutations dues aux circonstances, jusqu'à ce fameux Etienne Loypeau, dont nous avons parlé, qui, par une exception remarquable, siégea plus de vingt ans, mais plus souvent ailleurs qu'à Luçon même. Quand Jean Jofevry fut nommé en 1354, il avait déjà siégé à Riez et à Valence, et l'année même, Innocent VI le transférait au siége d'Elne et enfin au Puy. On le vit remplacé par deux autres restés sans œuvres ni souvenirs ; puis, immédiatement avant Loypeau, parut un Guy de la Rochefoucaud qui mourut le 27 janvier 1387. Peu de temps après venait d'Auxerre Germain Paillat, neveu de l'évêque de Noyon, qui était chantre de la cathédrale de Paris, il se fit représenter en 1409 au concile de Pise par deux députés, il prêta quatre cents livres au roi Charles VI et mourut au mois d'octobre de l'année suivante. On voit que toutes ces notoriétés faisaient peu de bruit à cette époque, malgré le mérite d'administration que puisse faire supposer de si fréquentes translations, venant presque toutes des papes qui les utilisaient sans doute pour leurs affaires alors si embarrassées. Ces variations néanmoins ne prouvent pas que les affaires des diocèses, où tout était entravé ou interrompu, allaient mieux que celles de l'Eglise universelle dont les souffrances étaient si profondes (a).

Ceux de Maillezais.

Les huit évêques donnés à Maillezais de 1319 à 1418 ne semblent pas s'être mêlés beaucoup aux mouvements de ce siècle. On ne sait guère que les noms de sept d'entre eux. Ce siège était si peu considérable et si reculé aux confins d'une province que son épiscopat devait y être peu

(a) *Gall. christ*, ub sup. ; — Besly, *Evêq.*, p. 183 et suiv.

envié. Mais le dernier de ces huit, Pierre de Thury, fait exception à cette espèce de nullité consacrée. C'est vers 1382 qu'il obtint le siège de Luçon après avoir été custode ou sacriste de l'église de Lyon, où deux de ses oncles, Guillaume et Philippe de Thury, furent successivement archevêques. Trois ans après, Clément VII le créa cardinal du titre de Sainte-Suzanne. Sa conduite dans les difficiles circonstances qui agitaient l'Eglise ne parut à ses contemporains ni assez droite ni assez suffisamment désintéressée dans la question de l'obédience aux Papes entre lesquels on se partageait, mais ces jugements ne sont pas toujours acceptables, les partis n'étant jamais assez impartiaux que la postérité qui juge plus froidement et sans parti pris. C'était beaucoup alors de s'être vu d'accord avec ceux qui, à la suite de notre cardinal de Cramaud, voulurent qu'un concile général reçût l'abdication des Papes contendants et en nommât un auquel ils se soumissent généreusement. Il était à Pise en 1409 et fut ensuite légat à Avignon de Martin V, qui eut le bonheur de mettre fin au schisme en 1417. Au reste, Pierre, qui avait renoncé au siège de Luçon en 1403, et n'en continua pas moins de s'intéresser à son ancien diocèse, car il obtint de Charles VI la reprise des desséchements des marais de Luçon commencé en 1217 et interrompu par les guerres.

En 1404, il avait été remplacé à Maillezais par Jean, troisième du nom, d'une famille Lemasle, peu connue. Il dut sans doute son bénéfice au duc de Berry dont il était chancelier, et siégea jusqu'en 1421 (a). Après lui vinrent à la suite l'un de l'autre Guillaume et Thibaud de Lucé, d'une famille du Maine, ou frères, ou oncle et neveu qui avaient servi également à la cour et paraissent sur le même siège de 1421 à 1453. Dans cet intervalle, on trouve dans les chartes du prieuré de Montaigu-sur-Sèvre en

(a) Du Tressay, I, 250 et suiv. — Lacurie, *Histoire de Maillezais*, p. 115 et suiv.

1430 un Jean indiqué sous le titre d'évêque de Maillezais et, en 1440, un Jacques, revêtu du même rôle, inconciliable des deux côtés avec l'histoire connue des titulaires dont nous parlons ici. Cette prétention que ne consacrent en rien, pas même par un seul mot, les annales du diocèse, était probablement celle de deux anciens évêques schismatiques nommés à Maillezais ou ailleurs par quelques-uns des antipapes, et qui se roidissant contre l'annulation et l'oubli de leur personne, se seront entêtés à se donner leur titre illégitime. Ce sont de ces opiniâtretés qu'on retrouve après toutes les tempêtes politiques religieuses, et qu'un sourire de pitié accompagne jusqu'à ce que ces noms, d'abord suspects, finissent par n'être plus que ridicules ou odieux.

A Paris et dans les pays dépendants de la France, les troubles politiques des Armagnacs et des Bourguignons ne laissaient pas de repos aux chefs du gouvernement, déjà ils retentissaient dans toutes les provinces, et préludaient aux déplorables désordres dont la longue période qui devait s'accentuer surtout dès 1413 s'étendrait jusqu'à 1435. Les Armagnacs étaient les partisans du duc d'Orléans, frère de Charles VI, ainsi appelés de ce que le fils de ce duc, ayant épousé une fille du comte d'Armagnac, tenait réellement la tête du parti. Leurs adversaires, les Bourguignons, se rattachaient à celui du duc de Bourgogne, Jean sans Peur qui domina quelques semaines à Paris en 1435.

Le duc de Berry pendant les guerres civiles des Bourguignons et des Armagnacs.

Ces rivalités où l'ambition avait le principal rôle dégénérèrent en guerre civile. Au milieu de ces fluctuations, le duc de Berry qui préférait ses intérêts, il faut bien le dire, à la paix publique, profita de sa position qui le plaçait si près du trône pour veiller surtout à ses affaires. Habitant alternativement à Paris, à Bourges ou à Poitiers, il se montrait également actif dans ces trois provinces, et cependant ne perdait pas de vue la Guyenne, dont il souhaitait surtout reprendre le gouvernement. En même temps il se prêtait avec zèle aux restaurations et à l'entretien des défenses de

Poitiers en secondant les soins qu'on se donnait pour le château, l'enceinte murale et le bon état de la ville, aidant les maires qui s'y succédaient tous les ans de ses propres deniers et leur ménageant les subsides des assemblées officielles. Une de ces réunions convoquée à Niort au mois de juillet 1411, vota pour cet objet près de deux cents mille livres. Le duc qui était favorable aux Armagnacs que la cour n'aimait pas, fut en cela très utile à sa province de Poitou, mais ce n'était pas sans arrière-pensée, car il comptait sur l'action de son parti pour se faire de Poitiers un appui utile pour son retour au gouvernement du Languedoc. Il cherchait donc à se ménager les deux factions sans se montrer trop hostile à aucune. Cette politique lui valut le gouvernement de Paris, lorsque les Armagnacs s'y furent emparé du pouvoir en 1410 ; il se hâta, pour se faire mieux venir des Poitevins, de rendre plusieurs ordonnances déchargeant le peuple de certaines redevances publiques et impôts les plus importants. Mais cette conduite déplut à Charles VI, qui avait ses moments de lucidité, et peut-être aussi dans cette circonstance, des conseils qui le guidaient sagement, et le roi, avant que son oncle se fût emparé de la Guyenne, la donna, avec tous les droits souverains que celui-ci comptait y reprendre, au dauphin Louis, et déclara confisqué même son comté de Poitou. En janvier 1412 des troupes arrivèrent donc sous Poitiers qui ne résista point. Elle y gagna une exemption d'impôts pour cinq ans. Jean s'était retiré au château de Lusignan pour y observer la marche des choses, mais il n'y demeura pas oisif. Il crut important de se venger de cette humiliation, forma une ligue avec ses amis et alla à Gien, dans l'Orléanais, faire signer un traité contre le duc de Bourgogne pour le *bien du royaume,* disait-il, le *service du roi et les libertés et franchises du pays.* Mais le 22 août de cette même année la paix est signée à Auxerre entre les deux partis, et le prince redevient comtè de Poitou, et, le 6 septembre, la

ville était remise aux mains des délégués qu'il avait munis à cet effet de ses pouvoirs (a).

Services rendus à l'Eglise et à l'Etat par Simon de Cramaud.

Revenons maintenant aux affaires du schisme. Notre ancien évêque Simon de Cramaud avait paru avec éclat dans toutes les circonstances où l'Eglise avait eu besoin de son intervention. Après la mort de Clément VII, en 1404, il présida, par ordre de Charles VI, le concile national de Paris où il entraîna par son éloquence l'assemblée toute entière à se séparer des deux compétiteurs Boniface IX qui avait été élu à Rome et Benoit XIII qu'on avait préféré à Avignon. Nous ne saurions entrer ici dans les longs détails de cette vie si occupée, si active, si dévouée à l'Eglise, de ces luttes qu'il dût soutenir tour à tour contre des papes plus ou moins légitimes, mais également entêtés à soutenir leurs intérêts propres beaucoup plus que le bien commun. Nous avons dit ailleurs toutes ces circonstances mémorables où le cardinal balloté par les fluctuations des partis contraires fut plusieurs fois en disgrâce et jamais découragé. Au milieu de ses revers, il ne manqua jamais de revenir au secours de la vérité qui lui apparut toujours claire parce qu'il ne cherchait qu'elle et n'obéissait à aucune passion personnelle (b). Enfin il parut en 1409 au concile de Pise. Il y régla la marche du concile, y fit adopter la soustraction d'obéissance aux deux antagonistes; ce fut après cette grande opération que fut proclamé Alexandre V qui le créa cardinal en récompense de si grands services. Il reçut en même temps le titre d'évêque de Préneste ou Palestrine, à six lieues de Rome. Mais il sentit enfin le besoin de repos, et toujours attaché au Poitou sa patrie, il obtint en même temps l'administration de l'évêché de Poitiers où il revint se fixer, lorsque le cardinal de Trousseau devint archevêque de Reims.

Pierre IV de Trousseau, LXXVIIe évêque de Poitiers.

Ce Pierre de Trousseau avait été placé sur ce siège

(a) Archives municipales de la ville de Poitiers, an. 1412.

(b) V. *nos recherches sur la vie de Simon de Cramaud*, passim.

en 1409, quand Gérard de Montaigu l'avait quitté pour celui de Paris. Il était d'abord archidiacre de ce diocèse et maître des requêtes au Parlement. Enfin il passa, en 1413, à l'archevêché de Reims. Ces surcroits d'honneur ne prolongèrent pas sa vie, car il mourut un an à peine après cette translation. Sa mémoire n'a donc laissé aucun souvenir. Il était le soixante-dix-septième dans la liste de nos évêques (a). Il avait porté d'abord, comme sa famille, originaire de France : *de gueules à la bande de vair;* mais, en considération de ses services au Conseil d'Etat, Charles VII remplaça cette bande par une *fasce d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or.*

Simon de Cramaud évêque pour la seconde fois et le LXXVIIIe.

C'est après sa mort que Cramaud, trouvant l'occasion de revenir dans le pays qu'il aimait, se fit nommer administrateur de l'évêché de Poitiers, sans abandonner toutefois le titre de Palestrine, dont la mense lui etait indispensable, et qu'il joignit utilement au revenu de l'évêché de Poitiers, sa fortune personnelle étant insuffisante, en ce pays, pour soutenir la dignité de son rang. Il redevint un véritable évêque de Poitiers où dix ans d'administration font mieux apprécier son zèle et sa piété sacerdotale que ne l'avaient pu faire les longues années qu'il avait consumées dans les pénibles négociations de la polémique et de la diplomatie (b).

Il était à peine dans ce nouveau poste, qui devait être le dernier pour lui sur la terre, qu'il eut l'occasion de présider une cérémonie des plus mémorables de son diocèse. Le duc de Berry, que ses embarras politiques ne ralentissaient pas dans ses opérations d'architecture qu'il aimait beaucoup, terminait, à Bourges, la Sainte-Chapelle qu'il désirait enrichir de reliques insignes. Un prince poitevin ne pouvait manquer de songer à celles de sainte Radégonde, conservées dans son église où elles attiraient de nombreux concours depuis qu'on les y avait recouvrées quatre siècles

(a) *Gallia christ.*, ub sup.

(b) Id, ibid.

auparavant (a). Il s'en ouvrit donc à Simon qui trouvait difficile de résister à ses instances réitérées et qui se vit obligé de céder avec le monastère de Sainte-Croix et le Chapitre de la collégiale. C'était toujours dans l'église de ce dernier que les restes précieux se gardaient, sous la crypte où ils reposent encore depuis le VIe siècle. Donc, un jour de février 1412, qu'on avait préféré comme étant l'anniversaire de la découverte du mois de février 1012, en présence de Simon et du duc Jean, d'un nombreux clergé et d'une grande affluence de fidèles, le tombeau de marbre renfermé dans la crypte, celui que nous y avons encore, fut porté dans la nef et ouvert. La sainte apparut alors, dit Bouchet (b), tout entière portant une couronne d'or, les mains jointes, couvertes du manteau royal. Le prince demandait la tête en homme qui ne doute de rien. Cette majesté, qui vivait encore dans ce tombeau où neuf siècles l'avaient respectée, ne permettait pas un sacrifice qui eût tout dénaturé ; il fut convenu qu'il se contenterait d'un doigt de la main droite. Deux des doigts de cette main portaient chacun un anneau d'or. L'un était celui de l'ancienne épouse du roi de France, l'autre celui qu'elle avait reçu au jour de sa consécration religieuse. C'est celui-là que voulait le duc sans en avoir encore compris l'importance. La sainte s'y refusa, plia le doigt pour conserver sa parure, et, comme après s'être étonné du miracle constaté par les procès-verbaux, on recourut à l'autre doigt, celui-ci plus docile se laissa dépouiller. Il fut séparé du corps et emporté bientôt par le prince en grande pompe dans une riche capse de sa chapelle.

Ouverture du tombeau de sainte Radégonde.

L'histoire, en dépit des délicats qui repoussent toute pensée du miracle, ne doit pas omettre ici qu'un prodige vint constater, pendant ces heures précieuses, et l'authenticité de la relique et la puissance de la sainte. Un ouvrier,

Double miracle opéré par l'anneau de la sainte.

(a) V. ci-dessus, t. II, p. 445 et suiv.

(b) *Annales d'Aquitaine.*

en séparant du tombeau le couvercle qui y était scellé, se blessa d'un éclat du marbre à un de ses yeux qu'il avait gravement endommagé. Quoique souffrant beaucoup, il ne voulait pas s'éloigner, espérant peut-être une de ces guérisons qui n'étaient pas rares près du pieux monument. Il s'approcha donc quand tout fut fini et l'anneau, devenu la conquête du prince, ayant été apposé sur la blessure, elle fut guérie instantanément. Le prince voulut consacrer la vérité et le souvenir de ce prodige. La scène en fut reproduite par la peinture sur un des côtés de l'ambon existant alors dans l'église. A deux siècles de là, la disparition du jubé entraîna la perte de cette décoration, mais Bouchet l'avait vu, il l'atteste dans ses *Annales* où nous avons pris le fait raconté ici, et ce témoignage peut amplement suppléer à ce que le temps et les hommes ont pu détruire des anciens récits (a).

On peut croire aussi que le duc ne s'en tint pas là pour attester à la grande sainte sa dévotion reconnaissante. Le grand vitrail nord de son église est une magnifique page de ses armoiries se mêlant aux épisodes hagiographiques de la légende locale et y resteront longtemps comme autant de témoignages autorisés.

Dernières années du duc de Berry.

Les phases de la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons motivèrent, pendant plusieurs années, de fréquents voyages de Jean de Berry à Paris, à Bourges et à Poitiers. Vers l'année 1412 il était déjà fatigué et sentait la mort s'approcher sans qu'elle diminuât rien de ses aspirations ambitieuses. Cependant sa santé s'était affaiblie, trois ou quatre ans encore. C'était le temps où les Cabochiens, sorte de brigands au service du duc de Bourgogne, remplissaient Paris de vols, d'assassinats. Le duc de Berry s'y mêla peu, jouissant le plus paisiblement qu'il pût de sa fortune revenue et des lettres patentes par lesquelles le roi ou tout autre ami de la cour l'avait entié-

(a) Bouchet, loc. cit

rement réhabilité au sujet des accusations dont on l'avait chargé. Dans les derniers jours de sa vie il habitait à Paris, l'hôtel de Nesle. C'est pendant cette retraite, où sa santé et son âge ne lui permettaient plus de participer aux affaires publiques, qu'on vit Henri, le roi d'Angleterre, pressurer la France de ces tentatives dont l'insolence ne suscita pas même une indignation patriotique dans une cour abaissée et dans un peuple qui, livré aux factions antérieures, ne savait plus se défendre contre l'étranger. C'est alors que la défaite d'Azincourt, en Artois, le 25 octobre 1415, joncha le champ de bataille de dix mille Français, dont huit mille gentilshommes, parmi lesquels étaient dix princes du sang avec les ducs d'Orléans et de Bourbon. L'année suivante le duc de Bourgogne tramait une horrible conspiration contre le roi et plusieurs personnages du parti d'Orléans, dont Jean de Berry devait être une des victimes (a), ce qui prouverait que malgré son apparente tranquillité on le redoutait encore, au moins pour ses conseils. Le 15 juin suivant, le prince succombait à l'âge de 76 ans, ne laissant de regrets à personne et disparaissant aux derniers jours d'une vieillesse peu honorée avec la singulière réputation d'une avarice habituelle, d'une prodigalité capricieuse, car il pillait sans scrupule et donnait sans discernement. L'inconstance de son caractère eut de fréquentes occasions de se montrer dans les tempêtes civiles qui dominèrent son époque ; sa conduite, maintes fois, y aurait dû être plus honorable, et les traits meilleurs qui n'y sont pas rares, n'ont pu effacer des fautes considérables dont les peuples souffrirent et dont il n'eut qu'à profiter. Grandes leçons pour les pouvoirs que Dieu charge des choses humaines ! les formes de leur autorité s'améliorent, les peuples semblent appelés sous leur sceptre à une plus grande somme de bien-être, et trop souvent l'enivrement des passions étouffe en eux le

(a) *Art de vérifier les dates,* VI, 73 et suiv. ; Hénault, I, 345.

dévouement, l'égoïsme s'en suit, l'injustice s'y mêle au besoin, et l'on se demande si, au point de vue du bonheur public, il n'eût pas mieux valu pour ces générations déçues rester dans leur état primitif de paix insouciante que d'arriver à une civilisation dont les libertés sont des abus et où la tyrannie devient l'état normal de toutes les classes.

Un service fut célébré à la cathédrale par l'évêque Simon de Cramaud pour le repos de l'âme du comte. A la demande du maire Guillaume de Parthenay et des échevins que le prince avait assez bien traités. On peut croire néanmoins que, de la part de ceux-ci, ce fut chose de convenance et de charité plutôt que d'affection et de regrets.



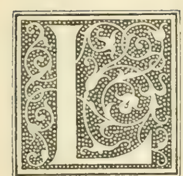


LIVRE LXV

Depuis l'avènement au comté de Poitou de Jean, duc de Touraine, jusqu'a la mort de Jeanne d'Arc.

(De 1416 à 1430)

Avènement du dauphin Charles, au comté de Poitiers.



e Poitou, n'étant plus qu'un apanage dépendant de la couronne de France, fut donné, après la mort de Jean de Berry, à son cousin, Jean de France, fils de Charles VI qui, jeune encore et déjà marié à Jacquelline de Bavière, mourut le 5 avril 1407, empoisonné, dit-on, par le duc de Bourgogne qui le redoutait comme un des plus fiers soutiens de la cour contre le roi d'Angleterre en faveur duquel les Bourguignons conspiraient contre la France. Par cette mort, ce dernier fils du roi, qui devait être bientôt Charles VII, devint dauphin et hérita de l'apanage. Le 8 octobre de cette année le corps de ville, que présidait le maire, Jean Larcher, tint une assemblée générale où tous s'engagèrent par serment à tenir obéissance et fidélité à leur nouveau comte.

On ne devait pas tarder à lui prouver la fausseté de ces promesses. Henri V d'Angleterre avait épousé, non sans arrière-pensée et avec la complicité de l'affreuse reine Isabeau de Bavière, la jeune fille de celle-ci et de Charles VI, Catherine. L'Anglais, toujours aidé de sa

perfide auxiliaire, avait surpris la signature du roi en démence confirmant la promesse qu'avec une dot qui lui livrait la ville de Paris, la Champagne, la Brie, le Vermandois et autre province de la couronne, il lui laissait, après sa mort, la possession de tout le royaume de France qui, par là, s'anéantissait aussi bien que la famille royale tout entière. Cette horrible supercherie servit de prétexte aux prétentions du parti anglais avec lequel les Bourguignons ne faisaient qu'un.

Le dauphin, le plus intéressé à combattre ces éléments d'anarchie et à soutenir les intérêts les plus sacrés de la patrie et de sa maison, résolut de la repousser avec une énergie qu'il proportionna aux besoins des circonstances. Inactif et voluptueux jusqu'alors, il déclara son opposition formelle et implacable à la trahison qui marchait déjà tête levée, il quitta Paris et, dédaignant le nombre, les forces et la scélératesse d'Henri V et de sa propre mère, obligé de fuir une ville où les factions ne l'auraient pas épargné, il se retira en Guyenne où il se savait des soutiens dévoués, s'y empara de Pont-Saint-Esprit et de Nîmes, s'assura de tout le Languedoc dont il changea les gouverneurs, alla s'assurer du Berry et de la Touraine et, à chacune de ces haltes il se faisait reconnaître pour lieutenant-général du royaume et asseyait son gouvernement. Ceci dura près de deux ans, et enfin, le 15 août 1420, il réalisait, en faisant une entrée solennelle à Poitiers, le projet qu'il avait arrêté d'y établir la capitale provisoire du royaume. Aussitôt donc qu'il eut reçu l'hommage et les présents accoutumés de la ville, il institua dans la ville même le parlement d'où devrait ressortir désormais tout l'ordre judiciaire. Le parlement de Paris avait été dispersé par les révoltés et plusieurs de ses membres s'étaient tournés de leur côté. C'était peu engageant pour l'autorité légitime et elle ne pouvait recourir à de tels magistrats. C'était aussi s'assurer par un moyen de plus l'affection et la reconnaissance des Poitevins que de composer le

Il s'établit à Poitiers, devenu la capitale du royaume.

nouveau corps de douze conseillers choisis parmi les plus dignes de la ville, de trois maîtres des requêtes, tous sous la présidence de Jean de Veilly, aidé de son ordre et du second président, Jean Juvenal, qui prit plus tard le surnom des Ursins, de l'hôtel qu'il habitait à Paris. Parmi ces graves personnages, quelques-uns nous reviendront parfois avec une illustration qui les rend encore vénérables en Poitou. Au reste, cette cour souveraine fut augmentée plus tard selon les besoins des causes.

Revenu à un de ses moments de raison, le malheureux Charles VI comprit combien cette sage politique suivie par son fils pouvait balancer au moins les prétentions et les actes du gouvernement usurpateur qui l'emprisonnait à Paris. Il approuva ces institutions et toute la conduite de son fils en des lettres du 19 juillet 1421.

Cette vie de luttes fatigantes, ces troubles incessants et qui causaient une affliction générale devaient se compliquer vers la fin de 1419 d'un fléau plus triste encore. Une cruelle famine frappa le Poitou, dont les campagnes dévastées ou manquant de bras pour l'agriculture, furent accablées par ce fléau. Un moyen qui dut rester insuffisant sans doute, mais qui semblait le plus urgent et le meilleur fut pris par le comte Jean. Il défendit par lettres datées de Poitiers du 7 septembre 1420 d'importer aucune quantité de blé et chercha à en procurer à la province par des achats et des arrivages.

Famine dans le Poitou.

Mais ce mal si déplorable, qu'était-il cependant en comparaison de ce que souffrait la France? le roi anglais, en vertu du traité passé à Troyes le 21 mai 1420, occupait le Louvre, palais royal de Paris, comme si déjà il lui avait appartenu.

Il commandait en roi et fit rendre par le parlement de Paris un arrêt qui condamnait le dauphin comme coupable de félonie et déliait les sujets du serment qu'il lui avait prêté. Et cet arrêt avait été prononcé par un certain nombre de jurisconsultes qui, sans doute, avait refusé ce

droit aux papes en plus d'un accès de zèle pour les libertés de l'Eglise gallicane! et tout cela était signé du pauvre Charles VI! et les considérants s'appuyaient « sur le rapport du roi d'Angleterre, héritier et régent du royaume ». Le dauphin répondit à ce nouveau défi en dépêchant les membres de son parlement de Poitiers, à titre de magistrats et d'hommes de guerre pour mettre la main sur toutes les villes, châteaux et autres lieux fortifiés, pour les assurer au roi en leur donnant des garnisons décidées à une forte résistance. Puis il alla visiter les autres lieux de ses provinces où il mit le même ordre, et en 1421 il y était revenu pour honorer la bienvenue d'un renfort de troupes envoyées d'Ecosse, alors en guerre avec les Anglais (a). Mais aucun secours ne lui fut plus grand. Toutefois ce secours ne lui fut pas aussi avantageux que la mort d'Henri V à Vincennes, le 31 août 1422, laquelle fut suivie le 20 octobre de celle de Charles VI, qui, en dépit des résistances des factions, remit pourtant la France aux mains du nouveau roi. Ce roi était le dauphin lui-même, le comte de Poitou, qui devint Charles VII, et s'achemina, quoique péniblement, à de meilleures destinées pour la France et pour lui-même. Pendant que le parlement de Paris jetait à ses partisans un audacieux manifeste où tout parlait en faveur de l'Angleterre, Charles se rendait de Meun-sur-Yèvre, en Berry, à Poitiers pour s'y faire proclamer, ce qui eut lieu au palais par les seigneurs fidèles et à la cathédrale où l'évêque Simon de Cramaud présida la cérémonie religieuse qui lui fut une grande joie ménagée par la Providence à ses derniers jours après tant de soucis et de travaux consacrés à la double cause de l'Eglise et de la Monarchie.

Mort de Simon de Cramaud.

Car le digne cardinal était mort en janvier 1422, laissant une mémoire bénie de tous, une réputation sans tache, et les souvenirs des grands services rendus à l'Eglise par sa

(a) Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 141 et suiv. — Hénault, I, 350.

loyauté inaltérable, sa profonde science de la diplomatie et du droit et son désintéressement envers son diocèse. Par son testament du 2 juillet 1421, il fonda, dans le chapitre, six chanoines hebdomadiers munis d'une prébende qui les obligeait à remplacer, à tour de rôle, pour les offices du sanctuaire et du chœur, les chanoines titulaires qui s'en trouvaient ainsi déchargés, au grand soulagement de l'âge et des infirmités d'un certain nombre. Il établit aussi dans sa paroisse natale de Biennac quatre chapelains destinés à prier pour lui et sa famille à perpétuité. On lui doit, du reste, une autre fondation importante dans la cathédrale. C'était pendant qu'il était administrateur de Carcassonne qu'il établit, à cet effet, six enfants de chœur avec un maître qui devait leur enseigner le chant et la pratique des cérémonies. Tous ces établissements, généreusement dotés, sont l'objet d'inscriptions gravées tant dans la cathédrale que dans l'église de Biennac où on les lit encore.

Sa sépulture à Poitiers.

Sa vie, depuis son retour à Poitiers, avait été pleine de fatigues et de bonnes œuvres. C'étaient autant de causes pour lesquelles il s'en était absenté. On le vit plusieurs fois à Rome ; il fut une des lumières du concile de Constance en 1413 ; il s'y montra d'une prudence remarquable quant à la déposition de Jean XXIII et à l'élection de Martin V qui eut le bonheur de terminer le schisme. Cette élection rendant la paix à l'Eglise, le cardinal revint à Poitiers pour n'en plus sortir, et y fut d'une grande utilité à son église par les statuts qu'il lui donna, le bien qu'il fit aux communautés et y mourut vénéré et regretté de tous (a). Il reposa dans le tombeau de marbre qu'il s'était préparé lui-même au côté nord du chœur de la cathédrale. C'était un beau monument sur lequel était couchée sa statue en albâtre avec une inscription qui rappelait ses titres et la date de sa mort. En 1562, les huguenots, dévastant la belle église, n'épargnèrent pas plus ce monument que les

(a) Besly, *Evesq.*, p. 200 ; — *Gall. christ.*, II, col. 1198.

autres qui l'ornaient en grand nombre. Après cette dévastation, les ossements dispersés du cardinal furent rassemblés à la hâte et renfermés dans une bière qu'on déposa dans la cathédrale au-dessous même de l'emplacement que le tombeau avait eu dans le chœur ; en 1858, quand on défigura l'illustre basilique, sous prétexte d'une restauration quelconque, on remua le pavé du sanctuaire et les restes de Cramaud y furent découverts avec des fragments de son sépulcre qu'on aurait mis là comme pour les authentiquer. Nous avons raconté alors les curieuses circonstances de ce fait intéressant (1).

Hugues de Combarel, LXXIXe évêque de Poitiers.

Les tempêtes politiques retardèrent de dix-sept mois l'avènement du successeur de Cramaud. Ce fut à Hugues de Combarel qu'incomba cette charge, non plus par élection du Chapitre, cet usage salutaire étant tombé en désuétude, mais par un de ces abus du pouvoir royal qui trouvait plus commode et plus utile à ses vues de nommer aux grands bénéfices des créatures ou *personnes agréables* qui devenaient trop souvent moins favorables aux églises qu'à des amis qu'il fallait se ménager partout. Hugues, à qui nous voyons un homonyme dans le parlement de Paris, si ce n'est lui-même, était d'une noble famille du Limousin qui portait d'*azur à trois coquilles d'or en pal ; parti de gueules à une demi-molette d'argent*. Bouchet s'est trompé, d'après le Grand-Gautier, en l'appelant Guillaume. Il quittait le siège de Béziers quand il reçut celui de Poitiers, ayant commencé par être évêque de Tulle. Ce pontificat, comme tous ceux de cette époque agitée, semble s'être autant employé en négociations extérieures qu'aux soins de ces trois diocèses. Nous pouvons donc grouper ici, pour n'en plus parler jusqu'à la mort de Combarel, arrivée vers 1440, les principaux événements auxquels il prit part. On le voit donc négocier au Mans une trêve entre Charles VII et Henri VI; sa vie ne dut pas être exempte de contrariétés si communes en ce temps à quiconque voulait la paix et le bien public. Il paraîtrait

même qu'en 1430, quoiqu'il se fût maintenu à Poitiers, un antagoniste lui fut suscité par les derniers efforts du schisme, peut-être par Clément XIII élu en 1340 sans avoir été reconnu. C'est une charte, donnée en cette même année à Saint-Pierre-de-Montaigu, en Bas-Poitou, qui aurait révélé l'existence de ce prétendu évêque dont on ne sait ni le nom ni la famille (a). On le vit aussi, en 1438, assister à l'assemblée de Bourges où Charles VII déclare qu'il tenait avec la France pour le vrai pape, Eugène IV, à qui le schisme opposait encore le duc de Savoie sous le nom de Félix V. Quel parti tint-il dans les discussions doctrinales mis sous le nom de pragmatique-sanction, vieux mot tiré du droit romain et qui, dans l'espèce, exprimait les étranges conséquences d'une décision nulle de plein droit prise par le concile de Bâle ? On ne le sait guère, et on ne peut accuser l'évêque de Poitiers d'avoir contribué à consolider en France de prétendus principes qui ne furent jamais qu'un prétexte à de nouveaux schismes (b).

Affaires de la France mêlées à celles du Poitou.

En Poitou la fermeté du pouvoir royal se faisait ressentir sous l'influence du nouveau comte qui était le roi lui-même, la ville de Poitiers étant devenue le chef-lieu de son gouvernement. Il y régla d'abord le prix des vivres et autres marchandises, ce qui importait beaucoup après la famine dont on avait tant souffert. Il y eut, en 1424, à Issoudun en Berry, une réunion des Etats généraux bientôt transférés à Selles-sur-Cher, non loin de là, où le château était plus vaste et mieux approprié à la tenue d'une telle assemblée. On y conserva aux besoins publics un million de livres, dont mille furent attribuées par le roi à l'entretien des fortifications de Poitiers. Le prince s'y rendit au commencement d'août de cette même année, y présida encore des Etats généraux dont il retira cinquante

(a) *Gall. christ.*, ub sup. ; — Hénault, loc. cit.

(b) Cf. Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise,* XXI, 525 et suiv.

mille livres. L'année suivante il y revint passer deux mois. C'est alors qu'il nomma sénéchal Pierre Frottier de la Messelière, l'un des seigneurs qui lui était resté le plus fidèlement attaché. En effet, il avait accompagné le roi à l'entrevue où fut tué le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, et quand il n'était encore que dauphin, lorsque les Bourguignons s'emparèrent de Paris, Frottier l'emporta sur son dos à la Bastille et le sauva des fureurs de la populace (a). Et pendant que le prince se donnait ces sollicitudes, les Etats du Languedoc se tinrent à Poitiers du 16 au 20 octobre ; on s'y plaignait amèrement des violences exercées par les troupes même royales qui, profitant de leur position supérieure n'observaient aucune mesure ni discipline. C'est là que l'évêque de Poitiers, Hugues de Combarel, s'éleva avec éloquence contre ces désordres et demanda avec fermeté qu'on y mît fin. Le roi, qui promit d'y faire veiller, quitta la ville trois jours après, non sans y avoir créé une cour des aides pour les impôts levés sur les boissons. Parmi les membres de cette cour nous distinguons Hugues de Combarel et Jean, II[e] du nom, seigneur de la Châtaigneraie et de Saint-Georges-de-Rexe (b). Malheureusement ces sages mesures n'ôtaient rien aux animosités particulières que certains seigneurs, mus par l'ambition et la vanité blessées, entretenaient entre eux. Le duc de Bretagne, Arthur de Richemont, brave gentilhomme honoré de la confiance royale, se trouva ainsi plusieurs années en contradiction avec Georges de la Trémouille et le roi lui-même qui aimait ce seigneur dont il avait reçu de signalés services. Ces discordes cependant inquiétaient d'autant plus le roi qu'il était plus mal mené par les Anglais, maîtres de toute la partie septentrionale du royaume ; ils tenaient surtout Orléans dont ils s'étaient emparé, et l'occupation de cette place

Détresse de celles de l'Etat.

(a) *Dictionnaire des familles du Poitou*, II, 130.

(b *Id. ibid.* — Beaucourt, *Histoire Charles VII.*

forte maintenait les Anglais dans la possession de tout le pays environnant, pendant que les autres provinces, le Perche, la Normandie, la Champagne, le Nivernois, et celles du Nord où ils possédaient Calais, étaient d'autant plus assurées aux mains de leurs possesseurs. En un mot les affaires étaient désespérées et l'on ne prévoyait pas comment elles se rétabliraient contre des forces accablantes et que l'ennemi voulait sans cesse renouveler.

Mais la Providence à des moyens au-dessus de toutes les conceptions humaines. Elle avait sur la France des desseins qui devaient lui maintenir sa protection et elle allait lui prouver une fois de plus quelle serait son ingratitude si elle se détournait de sa loi quand, elle-même, l'affirmait par des arguments irrésistibles.

Commencements de Jeanne d'Arc.

A Domremy, en Lorraine, vivait alors une jeune personne nommée Jeanne d'Arc. Elle avait dix-huit ans, était belle et forte, ses occupations, l'éducation simple qu'elle avait reçue consistait à savoir coudre, filer, soigner les bestiaux, aider aux travaux des champs. Elle ne sut jamais ni lire ni écrire, mais elle se faisait remarquer par une pieuse et solide dévotion où l'avait instruite sa mère, et quand ses compagnes cherchaient la danse et les plaisirs de leur âge on la trouvait à l'église du village. Elle avait pris dans ses habitudes un grand amour de Dieu et de la Sainte Vierge, sa charité lui faisait distribuer aux pauvres tout ce qui était à son usage, souvent elle abandonna son lit à des malheureux sans asile. Ajoutons à ces qualités ou plutôt à ces vertus, l'innocence de sa vie, la pureté de ses habitudes manifestées par une modestie virginale qui inspiraient une crainte subite à ceux qui l'auraient regardée pour penser au mal. Ces détails nous plaisent à consigner ici. On y trouve la raison de cette protection divine qui va faire une héroïne de la sainte pucelle appelée à sauver la France. Sainte Géneviève, les enfants de la Salette, la vierge de Lourdes, étaient des âmes non moins recommandables et disposées par une vie sainte et innocente

autant qu'obscure à la mission que Dieu voulait leur donner.

Le moindre hameau savait en France ce qui se passait à la cour et les sujets trop nombreux des discussions sanglantes qui divisaient toujours les Armagnacs et les Bourguignons. Le pays de Jeanne tenait pour les premiers et le parti du roi s'y était fortifié de tout ce qu'on savait des revers et des épreuves du bon monarque dont le trône chancelait, car il n'avait ni troupes, ni argent, et l'Anglais menaçait, d'autant plus, d'être bientôt l'unique maître de la France presque tout entière envahie par lui.

Un arbre des Fous était regardé dans le voisinage de Domrémy comme objet d'une vénération séculaire. Les jeunes filles avec les familles de la contrée, tressaient à certaine époque de l'année des guirlandes de fleurs dont elles ornaient son branchage; quand Jeanne y avait déposé les siennes à l'exemple de ses compagnes, elle avait soin de les retirer pour en parer ses images de la Sainte Vierge.

Ses *voix* et ses révélations.

Un jour, elle avait à peine quatorze ans, elle eut des extases dans le jardin de son père attenant à l'église. Une vive clarté apparaissait à sa droite, du côté de l'église; une voix en sortait et lui parlait. C'était, elle le sut bientôt, celle de saint Michel, saint Gabriel ne tarda pas à s'y joindre, et enfin celles de sainte Catherine et de sainte Marguerite ses deux saintes de prédilection. Toutes deux lui parlaient le plus souvent et finirent par lui rester seules, l'entretenant de ce qu'elle devait faire. Elle les écoutait avec docilité, avec un pieux amour, et ce furent celles, comme elle l'a toujours soutenu devant tous ceux qui l'interrogèrent successivement, grands, seigneurs de la cour, docteurs, théologiens, juges, enfin dans le cours de son procès: ce furent celles qui lui ordonnèrent d'aller en France, de faire lever le siège d'Orléans et de parler de

Premières oppositions à ses desseins.

cela tout d'abord au capitaine Robert de Baudricourt, qui commandait, pour le roi, la châtellenie de Vaucouleurs.

C'était là que devaient commencer les obstacles. Elle n'était pas chargée seulement de délivrer Orléans ; elle devait encore mener le roi à Reims pour y être sacré, et, afin d'être introduite plus sûrement près de lui, ses voix lui avaient révélé un secret qui importait beaucoup au prince et qu'elle était chargée de lui apprendre. Toutefois, ses parents, désireux de faire cesser les singularités qui attiraient l'attention publique sur la famille, complotèrent de la marier. Jeanne reçut donc les ouvertures d'un jeune homme de Toul. Jeanne avait promis à Dieu de rester vierge. Le jeune homme ne craignit pas de mentir en affirmant à l'official qu'elle lui était fiancée. La jeune fille alla à Toul, vit l'official, se défendit et triompha. Ce n'était pas tout cependant, il fallait encore persuader Baudricourt, qu'elle aborda enfin et reconnut, sans l'avoir jamais vu, au milieu de plusieurs autres chevaliers dont rien ne le distinguait. Celui-ci la regardait comme folle : elle répondit à son abord soldatesque, et sans se déconcerter, qu'elle avait une mission de Dieu. Au commencement de février elle alla le trouver elle-même et, sur la demande du capitaine de quelle part elle venait, elle répondit que c'était de la part de son Seigneur. — Et quel est votre Seigneur ? — C'est, répondit-elle avec fermeté, le Dieu du ciel. Le capitaine ne crut pas encore devoir l'écouter ni en écrire au roi. Or, ses voix, qu'elle entendait de ses oreilles à l'extérieur d'elle-même, comme elle avait vu ses saintes des yeux du corps, lui avaient prédit que Baudricourt refuserait de partir jusqu'à trois fois. Il avait fallu, pour le convaincre, qu'elle insistât, parlant toujours de ses missions et se fiât, en dépit des apparences, à cette prédiction qui s'accomplit. Pendant ces oppositions et ces délais elle se désolait en songeant que la volonté de Dieu ne se faisait pas, que la France se perdait de plus en plus ; ses lamentations touchèrent enfin deux gentilshommes du pays. Ils furent émus de ses instances, de l'ardeur de ses prières à Dieu pour le succès de son entreprise et du

Sa fermeté à les combattre.

contraste qu'ils remarquaient entre cette âme naturellement timide et l'énergie de sa volonté. C'étaient Jean de Metz, très estimé de toute la contrée, et Bertrand de Poulengy qui avait assisté au premier entretien de Jeanne avec Baudricourt et y avait pris en elle une grande confiance. Ils l'entendaient répéter d'ailleurs, depuis plusieurs jours, qu'elle voulait absolument aller parler au roi au nom de son Seigneur et qu'elle y arriverait malgré tout dût-elle y marcher sur ses genoux.

On consent à l'envoyer à Charles VII.

La prudence de l'intrépide vierge était égale à sa pudeur. Dieu lui avait fait une grâce convenable à l'œuvre qu'il lui destinait en la délivrant des infirmités de son sexe incompatibles en effet avec le genre de vie qu'elle allait embrasser. Elle trouvait, dans ce phénomène miraculeux, un encouragement de plus dans sa voie. Une autre particularité dont elle comprit alors la portée se présentait à elle avec tous les avantages qu'elle en pouvait tirer. Dans son enfance, elle s'était exercée à monter les chevaux de son père et à les diriger vers les pâturages qu'elle fréquentait chaque jour. Rien ne lui parut donc difficile dans le nouveau rôle qu'elle s'imposait au nom de la Providence. Le respect dont elle était l'objet inspira donc à ceux qui devenaient ses guides dans son voyage un religieux dévouement. Baudricourt, gagné par la confiance de ces guides, exigea d'eux le serment qu'ils veilleraient sur son honneur, sa santé et qu'ils la mèneraient saine et sauve jusqu'en présence du roi. Au reste, sept personnes composaient son escorte : les deux gentilshommes qui se dévouaient pour elle, leurs deux serviteurs, son frère, Pierre d'Arc, un archer nommé Richard et un nommé Collet de Vienne qui prenait le titre de messager du roi ; car déjà le roi était prévenu et avait ordonné de la lui envoyer. Tel fut le cortège qui devait la protéger ou, pour mieux dire, qui forma sa suite, car elle inspirait déjà à tous ces hommes, plus ou moins distingués par le rang et l'éducation, une vénération qu'ils sentirent se fortifier en

Préparatifs et précautions pour le voyage.

eux « à cause de l'honnêteté et bonté » qu'ils lui reconnaissaient chaque jour plus. Une précaution était encore à prendre pour ne pas attirer l'attention dans le trajet enfin résolu et la garder elle-même contre certains dangers, elle prit des habits d'homme et couchait, chaque nuit, entre les deux gentilshommes, enveloppée de son manteau de voyage et les aiguillettes de ses chausses et de son *gippon* fortement attachés. On partit donc au commencement de février 1429 et l'on arriva, par un trajet de cent cinquante lieues de mauvais chemins coupés de rivières, de vallons et de montagnes et à travers de nombreuses troupes de partisans, jusqu'à un village de Touraine, nommé Sainte-Catherine-de-Fierbois. Ce nom d'une de ses saintes protectrices excita sa dévotion; elle s'y arrêta et y entendit plusieurs messes. C'est de là qu'elle fit écrire au roi pour lui annoncer son arrivée; car Charles VII tenait sa cour dans le magnifique château de Chinon. On y arriva le 24 février. L'épreuve et les difficultés allaient commencer pour elle et vérifier une fois de plus cette vérité aussi ancienne que le christianisme : que les œuvres de Dieu ne se font pas sans contradictions. Outre donc qu'on délibéra d'abord s'il fallait se hasarder à la recevoir, quand on s'y fut décidé le roi avait eu la pensée de lui tendre un piége, et, quand elle fut introduite près de lui, qui, entouré d'un grand nombre de chevaliers, s'était dissimulé dans leurs rangs en un costume qui ne le faisait nullement reconnaître, Jeanne alla droit à lui, sans hésiter, s'agenouilla à ses pieds, et, comme le prince lui disait : « je ne suis pas le roi, le voici, » en lui montrant un seigneur. « Mon Dieu, gentil prince, dit-elle, c'est vous et » non autres ; je suis envoyée de la part de Dieu pour » prêter secours à vous et à votre royaume, et vous mande » le Roi des cieux par moi que vous serez sacré et » couronné en la ville de Reims, et serez lieutenant du Roi » des cieux qui est roi de France. » Ce langage si net, si positif étonna le roi qui, l'attirant à lui, parla à voix basse,

Miracles de cette marche difficile.

Son entrevue à Chinon avec le roi.

Elle lui révèle des secrets que lui seul savait.

et bientôt il se retourna vers la foule, avouant qu'elle venait de lui dire des choses qui ne pouvaient être sues que de Dieu et de lui. Sa confiance n'eut plus de bornes lorsque, après un autre entretien où il lui parla de ses inquiétudes au sujet de sa mère, Isabeau de Bavière, dont la conduite scandaleuse avait fait dire à ses ennemis que lui, Charles VII, n'était pas fils de Charles VI, Jeanne lui répondit qu'il l'était en vérité, et qu'il en aurait la preuve dans son sacre même qu'il fallait disposer en dépit des Anglais qui tenaient toute la Champagne.

Il se décide enfin à la croire.

De telles décisions, données avec une telle assurance, remplissaient et ranimaient le cœur du roi ; tout le monde s'en imprégnait, l'abattement des esprits et des cœurs disparaissait. Jeanne, en un mot, avait communiqué à tous son zèle et son ardeur. Les échos de Chinon portèrent cette bonne nouvelle à Orléans où deux chevaliers de la cour de Chinon parvinrent à rentrer. Ils y ranimèrent le courage des assiégés qui reconnaissent que bientôt il faudrait se rendre et que la perte de cette ville amènerait celle de la France. Dunois, l'un des héros de cette époque, où ils ne se comptaient pas, était gouverneur d'Orléans, il voulut que les deux chevaliers Villiers et Jamet de Tilloy racontassent devant le peuple et les troupes rassemblées ce qu'ils avaient vu et entendu à Chinon. Ce récit enthousiasma l'auditoire et il n'y eut personne qui ne jurât de défendre Orléans jusqu'à la mort.

On suppose néanmoins quelque rôle possible du démon.

Toutefois l'affaire allait subir une nouvelle phase. En ces temps de foi vive où les désordres de la pensée n'avaient pas encore jeté sur une terre féconde en œuvres chrétiennes le poison du doute et de l'hérésie, on savait très bien les vérités théologiques, on les respectait ; elles étaient des principes, et la vie toute entière y était volontairement subordonnée. On savait donc que depuis la chute originelle, l'action de Dieu dans le christianisme a pour parallèle celle du démon, souverainement intéressé par sa malice naturelle à compromettre la liberté humaine

par l'attrait des passions, il se porte partout comme l'antagoniste de la puissance souveraine qui a payé sa révolte d'une condamnation éternelle. Immortel et toujours puni, il est jaloux de la nature humaine réhabilitée par le Rédempteur, il voudrait effacer ses titres à la félicité éternelle et pour y réussir il se fait à l'occasion, selon l'expression de Tertullien, le *singe de Dieu,* et cherche par de faux miracles à séduire, amener à ses fins ceux qu'il ne peut tromper autrement. Tous ces points appartiennent à la foi catholique, on ne peut pas les nier plus que le *Credo,* et de tout temps l'Eglise a eu, elle a encore ses prières et sa liturgie pour conjurer les pratiques diaboliques et des exorcistes pour les exercer.

Et voilà ce qui, au temps de Jeanne d'Arc, dut préoccuper les esprits imbus des vérités de la foi et qui, charmés par cette candeur, cette assurance et ces affirmations de la jeune fille, qui venait de conquérir en un instant l'adhésion du roi, redevenu serein et convaincu, pouvaient croire à une illusion causée par une tromperie du démon. Cette anxiété fut générale : car il s'agissait de trop grandes choses, il y avait de trop grands périls à se tromper pour ne pas se prémunir avant tout contre une erreur si fatale.

En pareil cas on s'adresse à l'Eglise, dont la science doctrinale émane de la vérité infaillible et qui, par ses docteurs, rassure les âmes et les délivre de toute anxiété. On songea donc à appliquer cette règle à la Pucelle et elle eut plusieurs conférences dans ce but avec des évêques qui se trouvèrent à la cour. Mais ceux-ci, après examens et réflexions, n'osèrent s'en rapporter à eux-mêmes sur une si grave appréciation, et décidèrent que la jeune fille serait envoyée à Poitiers où de doctes théologiens de l'université de Paris, venus en cette ville en même temps que le parlement, enseignaient avec succès en des écoles, qui s'y étaient acquis une grande réputation.

On partit donc pour Poitiers et le roi voulut y venir

Qui n'est pas conciliable avec la conduite de la Pucelle.

aussi afin d'y juger, de plus près et plus promptement, de ce qui s'y passerait. Jeanne demande, déjà en route, où on la menait, et, comme on lui apprit que c'était à Poitiers, l'esprit de prophétie qui lui avait fait découvrir que le roi s'était décidé mentalement, et sans en dire mot à personne, à se retirer à l'étranger, désespérant de son royaume ; cet esprit la reprit alors, et, sur ce qu'on lui dit qu'elle allait à Poitiers, elle répondit : « Je suis sûre que j'y aurai bien à faire ; mais Dieu m'y aidera, allons-y. »

Dans cette ville, on la déposa à l'hôtel de la Rose, chez maître Jean Rabateau, avocat général au Parlement, qui demeurait rue Saint-Etienne, devenue depuis la rue Sainte-Marthe. La femme de ce magistrat était digne et vertueuse. Jeanne lui fut confiée, et tout le temps qu'elle y passa, elle garda ses vêtements d'homme auxquels elle tenait beaucoup. Une commission fut formée de docteurs en théologie et de bacheliers lesquels, un jour, entrèrent, comme à l'improviste, dans la salle où elle se trouvait. Elle alla aussitôt, fort étonnée, se réfugier dans un coin, au bout d'un banc, et leur demanda ce qu'ils voulaient. L'un d'eux expliqua alors le motif de cette venue et posa aussitôt la thèse qu'on ne pouvait croire ce qu'elle avait dit au roi. Et pendant deux heures les uns et les autres soutinrent à leur tour la même argumentation dont ils apportaient des raisons diverses, mais auxquelles Jeanne répondit avec tant de précision, de justesse et de sens que les docteurs ébahis, ne comprenaient pas comment tant de raison se pouvait allier, dans cette simple bergère, à tant de force, de douceur et de présence d'esprit. La fermeté de sa réponse coupait net à la discussion et les forçait d'abandonner l'argument. Un père Carme lui ayant objecté qu'elle tentait Dieu et qu'on ne pouvait lui confier des troupes et, en quelque sorte, l'honneur et le salut de la patrie, si elle ne donnait pas de signe de sa mission (comme si la connaissance des secrets du roi n'en était pas un), mon signe, dit-elle avec dignité,... il est dans l'ordre que je

Son séjour à Poitiers.

veux accomplir de délivrer la France des Anglais, de leur prendre Orléans et de faire sacrer le roi à Reims. « Venez-y, ajoutait-elle, et vous le verrez. Les Anglais occupent toutes les places depuis Orléans jusqu'à Reims, et nous les ferons déguerpir. » — Un autre théologien, des frères-prêcheurs, lui dit : « Qu'elle demande des gens d'armes pour que, selon le bon plaisir de Dieu, les Anglais soient chassés : mais pourtant, si c'est le bon plaisir de Dieu, il n'a pas besoin de gens d'armes !... » Et la sainte de répliquer avec une concision qui vaut toute une thèse : « Les soldats se battront et Dieu donnera la victoire. »

A Poitiers, beaucoup de gentilshommes et autres de haute condition la visitèrent, à l'hôtel de la Rose, et y admirèrent ses conversations sur les divers sujets qu'on lui proposait, soit sur les choses de la foi, soit sur celles de la guerre et de l'état actuel de la France. Elle parlait à ravir, disent ses chroniqueurs, de Dieu, de sa benoiste Mère; des anges, de la guerre, des choses de la patrie et des moyens providentiels qui lui étaient offerts. Des seigneurs, des magistrats venaient la voir avec la prévention la mieux arrêtée contre sa mission et ses projets ; ils s'en retournaient convertis à ses idées ; les grandes dames, les demoiselles ou bourgeoises pleuraient d'admiration en l'entendant. Le charme et la grâce de ses paroles, la suavité de sa tenue, la limpidité de son regard sûr et pur à la fois lui avaient conquis la confiance populaire ; aux yeux de tous, si Dieu voulait une sainte pour le salut du pays, tout disait que Jeanne devait l'opérer.

Et, comme on lui objectait, dans une conversation, en présence d'une réunion assez nombreuse, qu'il n'était pas facile de débusquer les Anglais des environs d'Orléans, elle répondit, avec son assurance et sa vivacité habituelles : « Nous n'aurons qu'à les trouver et nous saurons bientôt les passer hors. »

Cependant ce qui se passait à Poitiers, ces nouvelles de l'assistance divine qui semblaient faire déjà une auréole à

la sainte fille aux yeux du vulgaire comme à ceux des grands, n'empêchaient pas que le roi, les chevaliers de sa plus intime confiance, les docteurs qui l'avaient interrogée, ses hôtes eux-mêmes qui admiraient tant d'amabilité jointe à tant de courage et de vertus, s'étaient donnés, à son égard, un rôle qu'elle ne soupçonnait pas. Nuit et jour, on surveillait ses habitudes, soit à l'hôtel de la Rose, soit au dehors, afin de ne rien négliger de ce qui pouvait motiver une détermination. On avait même chargé deux docteurs de se rendre en Lorraine afin d'y constater, soit à Domrémy, soit à Vaucouleurs, les précédents de ses premières années. Remarque importante pour son histoire ! car ces précautions étaient pour la prospérité non moins que pour la revue de son procès une sorte de garantie qu'on n'a jamais négligée dans la canonisation des saints.

Le résultat de ces enquêtes fut partout favorable à l'héroïque paysanne et, joint à ce qu'on en voyait de ses propres yeux, ne laissa aucun doute sur le cas qu'il fallait faire de sa mission. Charles VII n'hésita plus à lui confier le soin de ses affaires ; il lui donna le commandement d'un corps de troupes, entoura ce merveilleux général d'officiers éprouvés qui devaient lui obéir et se laisser diriger par elle ; il la munit d'une armure complète, la pourvut d'un cheval blanc ; elle se servit de l'un et de l'autre avec une grâce et une aisance qui excluaient toute timidité et tout embarras, à la grande admiration de toute l'armée. Quand elle monta à cheval pour quitter Poitiers, *elle prit advantage* d'une borne placée au coin de la rue qu'elle habitait et encore connue, dans un des musées de Poitiers, sous le nom de *Montoir de la Pucelle.* On se dirigea vers Orléans ; depuis plus de six mois, les Anglais l'assiégeaient et Poitiers avait envoyé, pour les besoins de la défense, une somme de neuf cents livres avec grande espérance de voir la ville rendue au roi. On y reçut ce secours et la nouvelle de l'arrivée de la jeune Lorraine avec de grands témoignages de joie et l'on ne fut pas détrompé lorsque les Anglais

ayant été repoussés hors de leurs retranchements, on vit l'assaut, donné sur son ordre à la ville, présenter l'étonnant spectacle d'une femme animant les soldats et les chefs par son exemple, poser elle-même des échelles dans les fossés, y monter la première et ne penser pas plus au danger que s'il n'y en avait pas eu.

Un jour, elle est atteinte au haut de la poitrine par une flèche qui la renverse, on la tire de la mêlée ; elle arrache elle-même le fer de la plaie et quelques jours après on la retrouvait combattant de nouveau, animant le courage de tous et les entraînant au milieu des périls. Enfin Orléans fut pris le 8 mai : Jeanne y entra en triomphe, à côté du roi et proclamée par un enthousiasme inexprimable la mère et le sauveur de la France. De là, elle voulait marcher à Reims : mais il fallait s'assurer avant tout de beaucoup de places considérables. Partout elle fut encore la première au combat et la dernière à en revenir. Au siège de Jargeau, à quatre lieues d'Orléans, elle était sur une échelle montant à l'assaut, son étendard fleurdelisé à la main. Un Anglais la renverse sous le coup d'une énorme pierre dans le fossé où elle tombe sur ses genoux. Elle se relève et, ranimant les siens consternés, elle les soutient au pied de ces murs si vaillamment défendus mais que de nouveaux efforts inspirés par elle font tomber bientôt en son pouvoir. Partout son héroïsme est le même. Elle prie souvent pendant le combat, et, un jour, quand les chances paraissaient douteuses au fort des Tourelles, dont elle dirigeait l'attaque, elle se retire dans une vigne y prie un quart d'heure, pendant lequel on s'animait à l'action en la voyant, et ne revient prendre la conduite de l'affaire que pour emporter le fort et déterminer la prise de la ville, dont les Tourelles étaient le dernier rempart.

Siège de Jargeau.

Un des faits d'armes qui suivirent la prise d'Orléans et firent valoir surtout le talent militaire, la bravoure et le caractère surnaturel de Jeanne, fut la victoire de Patay, petite ville de la Beauce, dont la plaine fertile vit la

Bataille de Patay.

première bataille rangée que les Français aient gagnée après la défaite d'Azincourt et tant d'autres. C'était le 18 mai 1429 (2). Les Anglais s'étaient réunis là au nombre de plus de six mille venus de diverses garnisons qu'ils avaient été obligés d'abandonner. Le duc de Bedfort, régent du royaume pour l'Angleterre, les commandait, c'était une rencontre où, en dépit de la répugnance des Français pour une action en rase campagne, Jeanne décide qu'il fallait pousser en avant. On le fit et la suite de l'événement justifia la promesse qu'elle avait faite au nom de Dieu que la victoire serait encore pour eux.

Le roi sacré à Reims.

Les Anglais, chassés de partout, avaient laissé libre le chemin vers la Champagne, Reims n'avait plus qu'une garnison de six cents hommes qui cédèrent sans coup férir. Le roi fut sacré et la Sainte Ampoule qui devait servir à l'onction royale fut solennellement apportée de l'abbaye de Saint-Remy à la cathédrale par un cortège d'ecclésiastiques et de seigneurs délégués par le roi. Au nombre de ces derniers étaient deux Poitevins, le fameux Gilles de Retz, qui ne prévoyait pas encore son fatal avenir, et l'amiral de France de Culant dont la famille, originaire du Berry, s'était alliée, en Poitou, aux Linière et aux Parcay. De son côté, Gilles de Retz était seigneur de Pouzauges et avait épousé une *demoiselle* de la maison de Thouars.

Jeanne d'Arc demande en vain à rentrer dans sa vie obscure.

Le sacre de Reims avait conféré à Charles VII un caractère religieux ; l'action victorieuse de Jeanne d'Arc lui avait rendu son royaume, naguère à deux doigts de sa perte. L'auguste enfant avait rempli sa mission ; il semblait raisonnable à cette âme, aussi simple et désintéressée que noble et glorieuse, qu'elle en avait fini avec cette vie publique, bruyante, où sa nature, contrainte par l'obéissance, avait besoin de se reposer après tant de périls et d'émotions. Elle demanda au roi, qui allait quitter Reims, de s'en retourner dans son village. Charles le lui refusa : il a encore, dit-il, besoin de ses conseils. La vierge insiste

et se précipite à ses genoux. Charles y répond en lui faisant donner, au mois de décembre 1429, des lettres de noblesse et un écusson *d'azur à une épée d'or en pal, croisée et pommetée d'or, soutenant de la pointe une couronne d'or, et cotoyée de deux fleurs de lis d'or.* Toute la famille de Jeanne était anoblie en même temps, elle prit alors le nom de du Lys, ce qui semble répondre assez mal à l'estime qu'on aurait dû faire du véritable nom.

Anoblissement de sa famille.

Ici finit la première période de cette vie illustre. La seconde ne le sera pas moins à la honte d'incompréhensibles ennemis. Mais ici nous sortirions de notre cadre si nous tentions d'ajouter à ces détails la suite de cette belle et tragique histoire que tous les historiens de la France ont racontée. Néanmoins, l'avenir est ici inséparable du passé et nous devons rappeler, en peu de mots, comment, s'employant, sous les ordres du roi, à la prise de plusieurs places qui restaient aux Anglais, on la vit comme toujours d'une bravoure surnaturelle, s'exposant à tous les périls, recevant des blessures qu'elle aperçoit à peine tant elle met d'ardeur à se défendre et à activer son commandement. Toujours à la tête des assaillants, elle s'applique, au besoin, à couvrir la retraite de ses troupes et alors, l'habileté de sa stratégie n'est pas moins remarquable que son dévouement. C'est ainsi qu'aprés être sortie de Compiégne le 30 mai 1430 et voyant s'augmenter le nombre des Anglais et des Bourguignons qui s'avancent contre elle, on la voit ordonner la retraite, se diriger vers la ville pour y entrer, se tenir à l'arrière pour mieux suivre le mouvement de l'ennemi qui la suit de près, et s'exposer d'autant plus en hâtant la marche, de ses paroles et de son exemple. Cette marche est savamment ordonnée, mais les Bourguignons ont des leurs dans la place ; ils poussent d'autant plus vers les murs les Français qui les atteignent, mais qu'une décharge d'artillerie mit en désordre. Alors une horrible mêlée commence, Jeanne fait des prodiges de valeur, mais

Elle est prise à Compiègne et devient prisonnière des Anglais.

à un moment où chacun songe plus à soi qu'à elle, son armure d'écarlate, son étendard qu'elle ne quitte jamais, attirent tous les regards ; elle devient le point de mire de tous, enfin, elle est renversée de cheval, on s'empresse autour d'elle ; elle est prisonnière, et la France a un revers de plus.

Lâcheté de ses vainqueurs.

La joie fut plus grande à Londres, à Calais et dans les quelques villes occupées encore par les Anglais qu'elle ne l'avait été lors de nos désastres de Crécy, d'Azincourt et de Poitiers. Mais ce sentiment élevé et national, après tout, de la part de l'Angleterre, se souilla d'une pensée de haine et de vengeance qui déshonore toujours une victoire. Beaufort était ravi. Il avait des complices qui devaient, dans un accès de haine cruelle, se venger des maux qu'elle leur avait causés. La condamner à une prison préventive des plus dures, compliquée d'une cage de fer où elle était attachée des pieds et des mains jusqu'à d'insupportables douleurs. Cette captivité fut rendue plus cruelle encore pas ses juges : ils devinrent des ennemis poussant leur injustice jusqu'à la férocité, durant plus de douze mois, et se termina par la condamnation la plus monstrueuse et le supplice le plus affreux que la méchanceté humaine ait jamais pu formuler. L'histoire s'indigne de voir le trop fameux Cauchon, évêque de Beauvais, présider une suite de séances où le prétendu procès déshonore ses juges par la mauvaise foi, le mensonge, la haine réfléchie et cette horrible soif de vengeance que les partis ne peuvent jamais assouvir. C'est le 30 décembre 1431 que l'infortunée victime fut brûlée vive à Rouen, comme convaincue d'*hérésie*, de *magie* et de *sortilège !* La postérité s'indigne encore ; elle frémira jusqu'à la fin des temps aussi souvent qu'elle subira le contact de ces hideux souvenirs (3).

Ajoutons ici qu'un trait fatal semble dominer dans cette déplorable affaire. Quand l'héroïne, qui avait sauvé la France et son roi de la plus affreuse destinée, tombait aux

mains de ces hordes anglaises et bourguignonnes liguées contre eux, où était le roi, où était la France ? la France ! hélas ! celle-ci était partout et nulle part, encore impuissante à se délivrer de l'étranger toujours maître de la capitale. L'autre n'avait ni assez de troupes ni assez d'argent pour entreprendre un coup de main sur Rouen et la Normandie où les Anglais tenaient encore tout le pays. Evitons donc de faire cause commune avec les accusateurs de ce roi malheureux, et n'ajoutons pas une imputation injuste à celles qu'on pourrait lui adresser trop légitimement sous d'autres chefs. Disons, au contraire, qu'aussitôt qu'il le put il s'occupa de la révision de son procès, à sa demande, comme entaché de passion et d'injustice. On ne vit ni l'un ni l'autre tenter le moindre effort pour la sauver. L'Anglais tremblait partout, le Bourguignon voyait ses bannières abaissées. N'était-ce pas le cas de voler au secours de la victorieuse jeune fille qui subissait un revers et de tout essayer ou offrir pour la sauver. Pendant la longue durée de ce procès hypocrite, où le mensonge fut prodigué sous toutes les formes, où Jeanne, prisonnière de guerre, devait être délivrée par une rançon que personne ne songea à proposer, quand on savait qu'elle ne subissait, comme récompense de son patriotisme, que d'ignobles tourments et de douloureuses angoisses, personne en France, parmi ces généraux illustres qui l'avaient reconquise, personne, dans cette cour qui lui devait son éclat et dont elle dédaigna les honneurs, qui songeât à marcher sur Rouen, à l'assiéger, à faire trembler les lâches qui s'étaient faits les bourreaux de la douce et innocente victime.

Inaction de Charles VII après l'échec de Jeanne d'Arc.

Iniquités de son procès qui prend tous les caractères d'une vengeance cruelle.

Parmi les personnages dont Charles VII se servit avec profit dans le cours de ses guerres contre les Anglais, nous distinguons quelques familles du Poitou qui vivent encore au milieu de nos contemporains et qui ne cessèrent pas de l'illustrer, dans la suite, jusqu'à la fin de notre ancien régime. On y voit figurer particulièrement les

Familles Poitevines figurant dans les événements de cette époque.

Linières et les Culant qui s'allièrent par des mariages vers le commencement du XIV[e] siècle. Ces deux familles semblent marcher parallèlement dans les affaires de ce règne et du précédent, soit dans les choses de guerre, soit dans celles de la diplomatie. Les Linières écrivirent tour à tour leur nom de famille *Liniers, Liners* ou *Linières* selon que les notaires ou actes publics les établirent, comme toujours alors, assez arbitrairement. Ils figurent, dès le IX[e] siècle, 1090, dans une charte de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. Froissard en cite un autre qui se trouva à la bataille de Poitiers, en 1356, plus heureux que son parent, Guillaume, qui y fut tué et reçut la sépulture aux Cordeliers. Un autre passa en Palestine avec d'autres Poitevins en 1390. Une longue succession de neuf branches sortit de ce tronc toujours fécond en hommes dont la gloire fut toujours celle de l'honneur jusqu'à celui qui, devenu par ses mérites, sa bravoure et son dévouement au service de l'Espagne, vice-roi de Buenos-Ayres, fut trahi par les révolutionnaires et fusillé par eux pour avoir gardé sa foi à son roi et à son pays adoptif. Ses descendants portent encore, *d'argent à la fasce de gueules et à la bordure de sable chargée de huit besans d'or.* — Le maréchal de Boucicaut, dont nous avons des mémoires curieux sur le XIV[e] siècle, avait épousé une Floris de Linières et nous a souvent parlé de cette famille et de la suivante.

Les Linières.

Les Culant.

Les Culant étaient originaires du Berry où est encore un petit village de ce nom, près Château-Meillant (Indre). L'alliance aux Linières semble avoir commencé, vers 1341, par un mariage entre François de Linières et Alix de Culant, fille de Jean de Culant et de Jeanne de Bouville, veuve alors de Hugues de Surgères, dont la maison était depuis longtemps étendue et renommée. Louis de Culant fut amiral de France de 1423 à 1436. Il fut chargé de la garde de la Sainte-Ampoule au sacre de Charles VII (a).

(a) Moréri, *Dict.*, V. Culan ; — Boucicaut, *Mémoires,* t. I, *passim.*

Les Tudert figurent aussi dans les guerres du Poitou sous le prince de Galles dont ils étaient les sujets naturels, étant venus de ce pays à leur suite. Ils se distinguèrent dans les premiers jours de la guerre, s'établirent ensuite dans la province et se fixèrent aux environs de Mirebeau. Ils y eurent surtout des charges civiles paraissant souvent en des actes publics avec le caractère de conseillers et d'hommes d'affaires civiles, et enfin arrivèrent à se faire à Poitiers même une position honorable, y devenant échevins et maires, toujours munis de diplômes qui les montrent pourvus des degrés acquis dans les universités. L'Eglise leur donna aussi des dignités, l'un d'eux, Olivier de Tudert, étant doyen de Poitiers en 1400, et devint ensuite conseiller clerc au parlement de Paris. Cette famille portait d'abord *écartelé au premier et quatrième d'or à deux losanges d'azur, au chef d'azur chargé de trois besans d'or.* En 1496 Joachim de Tudert, maire de Poitiers, adopte celles que ses descendants portent aujourd'hui : « *d'or à deux losanges d'azur, au chef d'azur chargé de trois besans d'or* » (a). Les Tudert.

Depuis longtemps les La Trémouille très puissants dans leur pays d'origine, s'étaient beaucoup étendu par de multiples alliances qui leur avaient donné de nombreuses et riches possessions dans le nord de la France. Ils furent représentés au milieu du XIVe siècle par Georges de la Trémouille qui fut favori du roi Charles VII, et se signala moins par les vertus de son rang que par des intrigues ambitieuses et des haines de partis qui ternissent les hautes fonctions par lesquelles il brille dans l'histoire. Ses biographes ont pu attribuer ses difficultés à la jalousie et à la haine de ses rivaux antagonistes : à bien considérer les choses et les personnes, nous croyons que ces mauvaises qualités pouvaient se remarquer à la fois des deux côtés, et que ces déplorables contentions Les la Trémouille.

(a) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou,* II, 764 et suiv.

persistèrent entre beaucoup de courtisans même après sa mort arrivée le 6 mai 1446 (a). Pour être juste cependant, il faut dire que cette famille compta des membres aussi remarquables par leurs services que par leurs vertus, et que Bouchet n'a pas écrit sans de légitimes raisons l'histoire du *Chevalier sans peur,* ce Louis II de La Trémouille, tué à Pavie le 24 février 1525, et qui, n'ayant jamais augmenté sa fortune au milieu de charges et d'honneurs toujours mérités, mourut vénéré de tous pour son intelligence, sa bravoure, ses talents guerriers, sa chasteté exemplaires : son nom suffirait en illustrant une famille, à couvrir, devant l'histoire, les taches que beaucoup de ses membres n'avaient pas assez évitées (b).

(a) Moréri, La Chesnaye et autres; — Thibaudeau, II, 5 et suiv.

(b) *Histoire de Louis de La Trémouille, dit le Chevalier sans peur,* Poitiers, in-4°, 1527.



NOTES DU LIVRE LXV

Note 1

Les grands hommes ont de singulières négligences qu'il peut être donné à de plus petits de réparer. Le squelette de Cramaud, très complet (il n'y manquait qu'une vertèbre), avait été découvert sous l'épiscopat de monseigneur Pie par un dignitaire du diocèse de Poitiers. Il fut convenu entre lui et le prélat qu'on lui ferait de dignes obsèques, les ossements étant réunis à leur place primitive au-dessus du sanctuaire, et que dans le pavé de celui-ci serait encastrée une plaque de marbre noir contenant une inscription gravée, dont l'évêque se réservait de fournir le texte. Cependant c'était le temps où, sous prétexte de mieux placer le grand autel de la cathédrale, Monseigneur bouleversa toute l'économie du chœur, sacrifia plusieurs de nos magnifiques stalles et fit élever au-dessus du trône l'affreux baldaquin qui le couronne si disgracieusement. C'est à propos de ces prétendues restaurations de notre chœur mutilé et des dégradations de ce bel ensemble qu'un dissentiment naquit entre le digne prélat et le pauvre chanoine. D'un côté était le génie sans le sentiment de l'art ; de l'autre le sentiment de l'art sans le génie. Ce fut le premier qui l'emporta... et le procès fut vidé au détriment de l'ancien cardinal. Il fut condamné à regagner son lit funèbre sans aucune pompe. Par ordre de Mgr Pie, les ossements furent déposés pêle-mêle dans une boîte d'à peu près cinquante centimètres sur quarante. Ce fut le doyen, M. Charbonneau, qui fut chargé de l'exécution. Comme celui-ci était un peu embarrassé de ce rôle et qu'il nous savait quelque peu expert dans les affaires de ce genre, nous voulûmes bien l'aider, à sa demande c'était pour nous une consolation d'assister à la seconde sépulture d'un haut dignitaire de l'Eglise universelle, d'un évêque de notre diocèse, dont nous avions écrit la vie. Nous renfermâmes donc dans sa pauvre boîte, ce qui restait d'un grand homme malheureusement méprisé ; nous y joignîmes une inscription qui put le faire reconnaître en des temps meilleurs ; puis nous glissâmes l'humble contenant et l'immortel contenu en son ancien caveau par une ouverture pratiquée dans le mur. Cette ouverture est reconnaissable à une pierre encadrée dans le pavé du bas côté nord, et en arrière du trône épiscopal et munie d'un anneau qui rendra au besoin son ouverture plus facile.

Nous complétons ces détails, pour qu'à l'avenir, si le jour venait où l'un de nos évêques crût s'honorer en réparant cet oubli envers l'illustre cardinal qui termina le grand schisme d'Orient, on sût où le trouver pour lui rendre, dans cette église qu'il avait tant aimée, les honneurs que nul autre n'a mieux mérités.

NOTE 2.

Cette date si précise est celle que donnent les Bénédictins, t. VI, p. 88. Elle est en contradiction évidente, mais très fondée, avec Cousinot de Montreuil qui, dans sa *Chronique de la Pucelle*, indique le 18 juin de la même année.

Dire comment s'est formé ce désaccord, n'est pas facile, entre deux sources qui semblent également autorisées dans l'opinion des savants. Néanmoins nous préférons ici celle de l'*Art de vérifier les dates*, dont le récit est beaucoup plus clair et mieux suivi quant aux dates subséquentes.

NOTE 3.

Tout ce que nous venons de raconter de Jeanne d'Arc est tiré des sources les plus authentiques et vérifié par nous dans les divers recueils de pièces originales. On voit très clairement que nous ne pouvons adopter sur ce point les idées préconçues de ceux qui n'ont voulu voir en cette noble et sainte fille qu'une pauvre tête atteinte de folie, et qui n'est folle que parce qu'elle s'est faite, patriotiquement et sans calcul de sa volonté propre, le missionnaire de Dieu pour sauver la France et son royaume. Il ne faut donc pas mettre ici au rang des fous, celle qui a prouvé sa mission par les faits qui en furent le témoignage, mais ceux qui, de parti pris et iniquement par hostilité contre une idée catholique, nient la divinité de cette mission qui les forcerait de croire aux anges, aux saints, à l'inspiration de Dieu, de la sainte Vierge, en un mot à l'intervention du surnaturel dans les choses humaines. Nous défions au contraire les hommes sensés et de bonne foi de lire les pièces officielles du temps, les livres écrits d'après elles dans la suite, et de suivre attentivement tous les détails de cette histoire sans être saisi d'horreur pour les juges qui furent autant de bourreaux, et d'une religieuse admiration pour celle dont ils firent l'infortuné jouet de leur odieuse politique. En citant comme une de nos sources le *Procès de Jeanne,* publié en 3 volumes in-4° par Quicherat, parmi les *Mémoires relatifs à l'Histoire de France,* nous avons trouvé plus que des pièces souverainement intéressantes pour la vie de l'immortelle enfant de notre Lorraine : C'est la preuve que cet éditeur librepenseur d'habitude et par bon ton trouvait dans ces matériaux des

faits inconciliables avec ses *libertés* préconçues, les avait omis et rejeté dans un silence absolu. Cette méthode est fort commode à ceux qui s'abstiennent, en faveur de leurs opinions personnelles, de respecter l'histoire pour la remplacer par ses romans fabriqués à plaisir. Mais tôt ou tard la fraude se découvre, et un auteur devenu muet, et à qui il ne fut plus possible de rien réparer, en est quitte pour avoir jeté un vilain relief sur sa mémoire. On trouvera la preuve de ces réflexions dans l'intéressante publication de M. Léo Taxil, le *Martyre de Jeanne d'Arc,* introduction, p. IX. — Nous avons emprunté aussi des détails originaux à la *Chronique de la Pucelle,* de Cousinot de Montreuil, publiée par M. Vallet de Viriville. Enfin la *Jeanne d'Arc* de Chaussard, publiée en 1806 et pleine de détails aussi intéressants qu'authentiques. Les historiens, mais Hume surtout, ont raconté avec beaucoup d'émotion, toutes les circonstances de la vie et de la mort de la Pucelle; indiquons aussi le bel article de *Jeanne d'Arc* inséré par M. Walkenaer au 21e vol. de la *Biographie universelle* de Michaud, où l'élévation du sentiment est égale à la justesse des aperçus et aux convenances remarquables du style.





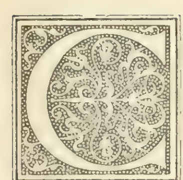
LIVRE LXVI

—

Depuis la création de l'Université de Poitiers jusqu'à l'avènement de François Ier

(De 1431 à 1515)

Etat de la ville de Poitiers à cette époque.



HARLES VII avait plus d'une raison d'aimer Poitiers. Outre la fidélité que lui avaient gardée les habitants, depuis que s'y étant réfugié en 1412 il y avait été nommé régent du royaume, il y avait tenu sa cour au château nouvellement reconstruit, il y avait été couronné ; peu après il y recevait le serment des maires, parmi lesquels le Poitou aimait à voir le maire Claveurier, son successeur, Tannay, et Guillaume de Taveau, baron de Morthemer ; ce dernier l'accompagna, quelques jours après, à la Rochelle, escorté d'une de ces compagnies bourgeoises qui faisaient le service militaire de la ville. Toujours disposé à augmenter les privilèges de Poitiers, il les avait tous confirmés, à la demande de l'échevinage ; il y avait fait venir aussi l'université de Paris pour enlever à ses élèves, très nombreux et fort turbulents, les occasions de s'engager en des disputes de factions dont celles-ci profitaient pour entretenir la licence et les passions désordonnées si utiles aux Bourguignons.

Nous savons combien Poitiers a cultivé les lettres, aimé les savants et obtenu un rang distingué par ses écoles. Le

Création de l'université de Poitiers.

contact avec l'université de Paris, vivant dans son enceinte, n'avait pu qu'y développer les goûts littéraires, et, jaloux de voir se continuer le mouvement scientifique parmi eux, les principaux habitants désiraient surtout que, si les temps devenant meilleurs, l'université retournait à Paris, Poitiers eût au moins alors l'avantage d'un corps qui la remplaçât dans la province. Le roi s'intéressa à cet établissement qui devait donner un nouveau lustre à sa bonne ville. Il sollicita donc cet avantage du pape Eugène IV. On ne croyait pas encore que Dieu ne fut pas le principe de toute science et de tout enseignement. Les universités, qui la prodiguaient sous les auspices de la foi, avaient pour garantie l'Eglise elle-même et le Pape qui donna, en 1431, la bulle d'érection datée du 29 mai, et, le 1er février suivant, une procession solennelle de tout le clergé et de tous les ordres religieux vint inaugurer, à la cathédrale, l'existence de cette nouvelle famille savante à laquelle toutes les autres allaient confier le soin moral d'une jeunesse nombreuse venue des provinces pour chercher un centre de vie intellectuelle. On sait comment cette institution a eu, jusqu'à nos jours, ses hommes illustres et quels modèles d'éloquence et de doctrine sortirent de son sein depuis plus de quatre siècles (a). L'université de Toulouse existait déjà et avait ses quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts ou des belles-lettres. Poitiers eut aussi les siennes. Elles furent présidées par un recteur auquel on adjoignit un chancelier qui fut le trésorier de Saint-Hilaire. Ces dignitaires, comme ceux des universités érigées antérieurement à Paris, à Toulouse, à Orléans, à Angers et à Montpellier, furent secondés par deux Conservateurs des privilèges royaux et pontificaux chargés de veiller au maintien des

(a) *Hist. de la cathédrale de Poitiers*, II, 166 et suiv. ; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXVII, 15 ; — Bouchet, p. 250, et, à la fin des *Annales*, la Bulle d'érection datée du 28 mai 1431 ; — Beaucoup de détails dans Thibaudeau, II et suiv.

immunités accordées par le roi ou par le Pape. Ces titres furent donnés par lettres patentes au lieutenant-général de la sénéchaussée et à ses successeurs. Celui des affaires ecclésiastiques fut le doyen du chapitre.

Quels soins il prend du gouvernement de Poitiers.

Le corps de l'université se composa de quatre *nations* : celles de *France*, d'Aquitaine, de Touraine et de Berry ; elles eurent pour patrons : saint Denys, saint Hilaire, saint Martin et saint Guillaume. Les professeurs furent nommés dont plusieurs se firent une réputation et eurent, un jour, jusqu'à quatre mille écoliers. Les professeurs furent tous docteurs, comme c'était déjà une règle partout ailleurs.

Le chapitre de la cathédrale se crut en droit de réclamer contre le choix qu'on avait fait du trésorier de Saint-Hilaire comme chancelier. Il concluait sa revendication d'anciens usages dont l'analogie ne parut pas favorable à sa cause et il fut débouté. On lui accorda cependant, comme à d'autres églises de la ville, que certaines assemblées solennelles auraient lieu à la cathédrale.

Eglise Sainte-Opportune à Poitiers.

L'église Sainte-Opportune était alors une simple chapelle de la paroisse de Saint-Cybard, située dans la rue qui en porte encore le nom. Comme elle était centrale, on lui accorda de s'ouvrir à la soutenance des thèses de théologie et, à cette occasion, son chapelain, Jean Lambert, ayant été nommé recteur de l'université, sa chapelle fut érigée en paroisse par décret de l'évêque de Poitiers, Guillaume de Charpaignes en 1444. Deux ans après, la petite église était agrandie par les libéralités et le crédit de Jean Barbe, ancien maire en 1439 et alors avocat du roi au présidial de Poitiers. Il y reçut sa sépulture en 1458. Son premier successeur fut Pierre Mamoris qui fut aussi professeur en théologie. Il était Limousin et chanoine de Saint-Pierre de Saintes, et mourut en 1459 [a].

La grande France, envahie par les Anglais, n'était pas la seule que tourmentassent des événements qui mettaient

(a) *Bull. des Antiq. de l'Ouest*, VIII et suiv. ; — Thibaudeau, II, 41 et suiv.

en jeu son existence, cette autre patrie, qui suivait Charles VII dans les différentes stations du Berry et du Poitou, n'était pas exempte des passions dangereuses de ses plus fidèles soutiens qui laissaient trop voir à leur conduite qu'ils gouvernaient beaucoup plus pour eux que pour le roi. C'étaient de continuelles luttes d'ambitions effrénées et de vanité misérable entre les premiers dignitaires de l'Etat qui s'acharnaient mutuellement en des querelles des plus nuisibles au bien public et aux véritables intérêts de la monarchie. On avait vu Georges de la Trémouille, favori du souverain, saisi, dans le château de Chinon, que Charles habitait, par le connétable de Richemont et forcé à une rançon considérable ; ce même connétable avait fait assassiner, à Poitiers, sous les murs du château, Jean le Camus de Beaution, capitaine de ce même château, que le roi aimait et écoutait beaucoup ; ce qu'il y avait de plus triste, c'est que le roi n'osait pas punir les coupables de peur de se les aliéner. Il s'inclinait devant ces crimes et s'étourdissait trop souvent dans l'oubli de ses devoirs par suite de la faiblesse qui le ramenait à Chinon ou rapprochait de lui à Poitiers cette Agnès, l'illustre adultère qui n'a trouvé, dans le plus grand nombre de nos historiens, que des panégyristes de sa beauté et de maladroits avocats de ses désordres [a].

Ces égarements, toutefois, ne laissèrent pas toujours perdre de vue au monarque exilé, les intérêts de la province qu'il avait tant de raison de préférer à tant d'autres. Après avoir augmenté le nombre des membres du Parlement de Poitiers et lui avoir adjoint celui de Toulouse pour une plus prompte expédition des affaires, il s'occupa de réprimer les actes de brigandage qui se multipliaient aux dehors de la ville, à la faveur de l'anarchie gouvernementale. La ville prit sa part de ces mesures de surveillance et organisa ses corps. Trente bourgeois furent

(a) De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, II, 140 et suiv.

chargés de faire, chaque nuit, autour de Poitiers, des courses qui éloignèrent les pillards et, à partir de 1436, rendirent plus de sécurité à la ville et à ses campagnes. C'est cette même année que Paris fut repris sur les Anglais, le 20 avril, par le connétable de France Arthur de Bretagne. Alors le Parlement fut rappelé à Paris après quatorze ans de séjour à Poitiers et, aussitôt, furent enregistrées dans cette Assemblée les lettres patentes qui réunissaient le Poitou à la Couronne pour n'appartenir jamais, en propre, qu'au roi qui ne le donnerait, quand il y aurait lieu, qu'en apanage toujours reversible à son domaine. En même temps, le roi établissait un siége royal de justice dans l'antique cité. Il fut question d'établir un parlement à Poitiers dont les causes n'allaient pas à Paris sans de grands frais et de grands retards. Mais ce projet plusieurs fois repris ne put aboutir, et ne se réalisa qu'en partie par la création d'un présidial qui eut le droit de porter des robes rouges. (a)

Navigation du Clain.

La navigation du Clain à la Vienne, qui avait été reprise en 1429, avait été conduite jusqu'à Beaumond, paroisse située entre Poitiers et Châtellerault. Il fut question de la reprendre après une assez longue interruption de quatre ou cinq ans, et c'eût été une des plus importantes preuves de la gratitude royale. Mais, le manque d'argent qui avait fait interrompre les travaux, força de les reculer encore et, depuis lors, aucune circonstance favorable ne permit de la reprendre assez vivement pour la continuer et la mener à bonne fin. (b)

Charles VII eut alors un chagrin de plus à dévorer ; son fils, le dauphin qui devait être après lui Louis XI, se tenait en révolte contre lui depuis cinq ans et, poussé par des conseils intéressés, se comportait sans dignité et tendait à se faire, par anticipation, un trône que son ambition et ses

(a) Thibaudeau, II, 6 et suiv.

(b) Bouchet, *Annal.* p. 252. — Thibaudeau, *loc. cit.* p. 39.

sentiments pervers lui faisaient convoiter en dépit de pardons réitérés après des promesses astucieuses.

La praguerie en Poitou.

Ce qui semblait plus amer au roi dans cette révolte, c'était de la voir fomentée par ceux qu'il avait eus pour favoris et qu'il avait comblés de sa confiance. C'était la praguerie, guerre quelques instants célèbres qui avait soulevé les paysans soudoyés dans toute la France par le parti de la rébellion. Les chefs n'étaient pas autres que ceux-là même qui, ayant été comblés de ses faveurs, supportaient mal que des serviteurs plus fidèles en fussent comblés à leur tour. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, Georges de la Trémouille lui-même étaient à la tête des mécontents. Ils essayèrent de profiter du temps que Charles passait à Paris pour opérer sur le Poitou ; d'Alençon et le dauphin s'emparèrent de Niort dont le château leur offrait une ressource ; après quoi, aidé par un traître nommé Jacquet, ils se rendent maîtres de Saint-Maixent, pillent la ville et s'établissent dans le château. L'abbaye avait résisté et devint victime de leurs excès ; mais le roi apprend ces succès remarquables et se porte contre eux. Il s'arrête à Poitiers et, suivi de deux mille hommes, il va à leur tête à Saint-Maixent qu'il prend d'assaut. Là, il fait écarteler Jacquet, dédommage l'abbaye de ses pertes et court dans le Bourbonnais où il achève la ruine du parti. (a)

Gilles de Retz, ou la Barbe-Bleue.

C'est en ce temps, et le 25 octobre 1440, que se passait, dans une vaste prairie, près de Nantes, le dernier acte d'une tragédie où figurait, avec les plus indignes taches d'infamie qui puissent jamais souiller un grand seigneur, le maréchal de France, Gilles de Retz, fils de Guy de Laval, allié à l'antique maison de Thouars, et que la légende a popularisé dans le Bas-Poitou sous le nom longtemps redouté de la Barbe-Bleue. Né en 1396, au château de Retz limitrophe de la Loire, il avait servi, jeune encore, avec distintion sous le duc de Bretagne, Jean V,

(a) Hénault, I, 361 ; — Daniel Mézeray, *in h. ann.* ; — Bouchet qui met à tort ce fait en 1445, p. 254.

dit le Bon, son souverain. Il était passé, bientôt après, au service de Charles VII, se signalant par des faits de guerre. Il fut un de ceux qui aidèrent plus efficacement Jeanne d'Arc à ravitailler Orléans et à prendre la ville. Il accompagna le roi à Reims pour son sacre et nous l'avons vu y porter solennellement la Sainte-Ampoule avec l'amiral de Culant. Enfin, on le trouva partout jusqu'en 1436 où les Anglais furent battus, il y prêta contre eux son épée au relèvement de la France. C'est là aussi que cessa sa gloire. Héritier d'une fortune considérable, de terres étendues dans le Bas-Poitou, le Maine et l'Anjou ; il aimait surtout à habiter tour à tour ses châteaux de Chantocé, de la Suze et de Tiffauges. Mais que s'y passait-il ? Il y faisait des dépenses considérables, des profusions folles et inutiles qui forcèrent sa famille à lui faire interdire, par le Parlement de Paris, la vente de ses plus beaux domaines. Et pendant qu'il étonnait ainsi les regards de tous par des fêtes et des cérémonies des plus coûteuses, le malheureux, égaré par des rêves de la pierre philosophale, envieux de trésors qu'il espérait se créer, s'appliquait à la magie et ne craignait pas de multiplier des meurtres sur des enfants et des jeunes filles sur lesquels il s'abandonnait aux plus odieux attentats. Les mœurs, la religion, le respect, la plus simple convenance sociale étaient donc pour lui l'objet d'un oubli profond, d'un mépris qui alla jusqu'à lui faire dédaigner les plus redoutables avertissements. Enfin, les familles alarmées murmurèrent jusqu'à attirer l'attention de la justice. Plusieurs témoins avaient vu entrer au château de Tiffauges des enfants qui n'en étaient pas sortis. Tout à coup, une descente s'y fit par les ordres du sénéchal de Nantes. Gilles de Retz fut arrêté, on trouva dans ses caves cent quarante cadavres ou squelettes et des cendres accumulées, reste de ses monstrueuses opérations. Son procès se fit à Nantes ; il y avoua tout et subit le supplice du feu avec de grands signes de repentir. Il laissa ainsi l'inexplicable spectacle d'un coupable de ce rang,

victime de fausses idées que l'ambition, la plus horrible impiété, la folie née des idées nouvelles et d'une science mal digérée avaient pu jeter de désordre dans une âme chrétienne. En échouant au bout de cette abominable carrière, heureux fut-il d'avoir avoué ses crimes en chrétien, accepté dignement l'expiation. Quoi qu'il en soit, il laissa à la philosophie et à l'histoire un des plus inexplicables exemples des aberrations possibles au cœur humain (a).

Hugues de Combarel, évêque de Poitiers, qui avait assisté en 1438, à l'assemblée de Bourges, après avoir travaillé à la trève signée au Mans en 1435, entre la France et l'Angleterre, était mort à une époque incertaine, laissant après lui un prétendu évêque, probablement de la nomination du faux pape Clément VIII. L'histoire a rendu justice à ce pasteur inconnu jusqu'à ne rien dire de ses actes qui se passèrent, sans doute, dans un isolement mérité et dépourvu de toute considération. C'est peut-être aussi ce qui explique pourquoi le successeur légitime de Combarel ne fut nommé qu'en 1441. En qualité de seigneur de Chauvigny il avait dû faire quelques réparations au chœur ou au sanctuaire de Saint-Pierre, car on y voit encore, sur le pilier qui soutient la voûte de ce sanctuaire et celle du bas-côté méridionnal, son écusson armorié. Il portait *d'azur à trois coquilles d'or en pal, parti de gueules à une molette d'argent*, d'où l'on peut conclure que ses ancêtres à trois ou quatre siécles de là s'étaient illustrés dans les guerres de la Palestine, sinon contre les Sarrazins d'Espagne (b).

Gouges de Charpaignes, [illegible] évêque de Poitiers.

Après lui le chapitre nomma, le 17 mai 1441, Guillaume Gouges de Charpaignes, originaire de ce lieu, en Lor-

(a) V. le livre de MM. l'abbé Bossard et René de Maulde *Gilles de Retz, maréchal de France, dit la Barbe-Bleue*, in-8o, Paris, Champion, 1886; — Audinet, dans la *Biographie universelle*, XXXVII, 398 et suiv.

(b) *Gall. christ.*, II, 11[illegible]; — Dreux Duradier; — Du Tems, etc.

raine, qui fut de nos jours du département de la Meurthe. *Il portait d'azur, à la fasce d'or accompagnée de trois croissants d'argent montants 2 et 1.* C'était l'histoire héroïque d'une famille remontant jusqu'aux croisades et d'habitudes toutes chevaleresques. Rien ne le rattachait donc à notre pays, sinon peut-être quelque recommandation puissante inspirée par sa position et ses relations élevées. Il était en effet chancelier de Jean, duc de Berry, comte de Poitou et frère du roi Charles V. Ce prince étant mort en 1416, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans, laisse supposer que Gouges pouvait être d'un âge mûr quand il arriva au siège de Poitiers. Il était alors conseiller d'Etat et maître des requêtes au parlement de Paris. De son temps, l'archevêque de Bourges avait repris ses prétentions au primatiat d'Aquitaine et prétendait qu'en aucune question de juridiction ecclésiastique, l'évêque de Poitiers ne recourût à l'archevêché de Bordeaux. C'était une protestation déjà ancienne sans doute et qui avait dû suivre de près la mort de Clément V, dont les décisions contraires avaient causé tant de troubles. Dès l'aurore de cet épiscopat, c'était Henri d'Avaugour, assis alors sur le siège de Bourges, qui confirma, selon l'usage et en qualité de primat, l'élection du chapitre de Poitiers. Cet acte d'autorité fut l'occasion d'une opposition restée sans effet de la part du métropolitain de Bordeaux, Pierre de Puyberland, dont la résistance ne fut pas écoutée. C'est, sans doute, par dévotion à la Sainte Vierge que Gouges voulut être sacré dans l'église du Puy-Notre-Dame, sur la frontière méridionale de l'Anjou et du Poitou. Cette église était le rendez-vous de nombreux pélerinages où l'on venait honorer une ceinture de la Sainte Vierge, qu'on y vénère encore et que Guillaume IX, comte de Poitou, y avait déposée après son retour de la Palestine. La dévotion du prince et de sa femme, Marguerite d'Ecosse, était très grande à cette relique souvent invoquée par les femmes en enfantement. Le roi érigea, par reconnaissance du bien qu'il avait reçu, l'église en

collégiale et, en 1438, il l'avait dotée d'une châsse en vermeil destinée à la précieuse relique. Ces faveurs donnèrent lieu à beaucoup d'autres de la part des rois descendants de Louis XI et des seigneurs de la contrée. De sorte que le chapitre du Puy devint un des plus riches de la France, en objets précieux qui lui vinrent de toutes parts. Ce trésor si mémorable fut, au siècle suivant, la proie des huguenots.

Acquisition du château d'Harcourt, à Chauvigny, par l'évêque de Poitiers.

Hugues de Combarel avait généreusement accepté de terminer, à la cathédrale, les nouveaux bâtiments capitulaires commencés par Simon de Cramaud. Mais, quand sous son épiscopat, la grosse cloche ou bourdon fut mise hors d'état de service par suite d'un accident, il refusa, malgré les conventions qui lui en imposaient la refonte, d'accepter cette charge qui lui semblait onéreuse et, de refus en refus, il arriva jusqu'à mourir sans s'en être acquitté. Guillaume de Charpaignes se chargea d'y pourvoir et donna une nouvelle cloche qui fut inaugurée en 1446. L'année suivante, il dota son évêché et ses successeurs d'un nouveau fief en acquérant, à Chauvigny, le château d'Harcourt. Les seigneurs de ce domaine étaient vicomtes de Châtellerault, depuis que le comte Jean VII d'Harcourt avait acquis cette dignité, dont il avait fait hommage à Simon de Cramaud. En échange de ce nouveau fief, Charpaignes donna les terres de Conflans et de la Peyrate, puis la seigneurie de Thuré, près Châtellerault, et de Saint-Christophe-sous-Faye, en Tourraine; la Tour d'Oiré et la Dune de Sénillé et, enfin, quatre mille écus d'or [a]. Il dut se donner aussi le soin de refondre la cloche principale de la cathédrale qui fut endommagée en 1445. C'était enrichir son église et se montrer large et juste à l'endroit de certaines obligations contractées avec le chapitre : plusieurs de ses prédécesseurs ayant usé envers ces mêmes redevances de difficultés ou de refus positifs que des traités

[a] M. Charles Tranchant, Notice sur Chauvigny de Poitou, p. 56.

avaient consacrés d'avance et qu'il n'est jamais digne de méconnaître.

L'épiscopat de Gouges fut encore de courte durée. En 1444 un nouveau prélat prenait sa place, tiré encore presque au hasard des rangs d'une noblesse étrangère au Poitou par ses traditions et ses services. C'était Jacques Juvénal des Ursins, troisième fils d'un baron de Trainel, en Champagne. Cette famille portait *bandé d'or et de gueules de six pièces au chef d'argent chargée d'une rose de gueules.* Jacques avait le titre d'avocat; il était archidiacre de Paris et président de la chambre des comptes lorsqu'en 1444 il fut nommé à l'évêché de Poitiers, c'est-à-dire pourvu des revenus considérables de ce siége, sans obligation de résidence ni, par conséquent, de soins laborieux d'aucune administration, ceux-ci étant dévolus à des vicaires généraux. Cinq ans après, en 1449, on le trouve à Fréjus, revêtu en plus du titre de patriarche d'Antioche, pour lequel il reçut le pallium, le 27 avril. Il fut aussi prieur commandataire de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Si on considère aussi qu'il fut longtemps à Rome pour les affaires du schisme dont la solution, quoique consommée depuis longtemps, traînait toujours en longueur par une foule de détails, grâce aux prétentions ambitieuses de certains personnages accrédités par les faveurs royales; on voit comment devait se gouverner le diocèse de Poitiers et tant d'autres. Juvénal mourut le 12 mars 1456, et fut inhumé dans la cathédrale de Poitiers, devant le grand autel (a).

Juvénal des Ursins, LXXXIe évêque de Poitiers.

Ainsi les malheurs de l'Eglise universelle se multipliaient dans les Eglises secondaires. Ils servaient d'excuse ou de prétexte à la violation des règles les plus impérieuses de la vie active sur les âmes. De grandes infortunes surviendront bientôt de ces tristes conceptions qui n'avaient jamais lieu qu'au mépris du désintéressement évangélique et par

(a) *Gall. christ.*, II, col. 1199 et suiv; — Dachery, spicileg, IV, 345 et suiv; — Du Tems, II, 427.

conséquent des vertus essentielles dont l'oubli avait causé les éloquents gémissements de saint Bernard.

Culture des lettres.

Les lettres ne cessaient pas d'avoir une culture relative dans le Poitou au milieu des événements politiques et civils qui avaient changé la face de la vie commune. L'autonomie acquise par les villes principales et par d'autres aussi que leur position secondaire n'empêchait pas de se faire des privilèges et des libertés, n'entrait pas pour rien dans ce développement des esprits dont beaucoup s'élevaient par le maniement le plus habituel et une appréciation plus juste des choses de la vie ordinaire. L'institution de l'université avait singulièrement favorisé aussi ce mouvement intellectuel. Enfin, ces éléments de succès avaient été noblement favorisés, nous l'avons vu, par des princes comme Jean de Berry et Charles VII. A Poitiers toutes les sciences étaient enseignées. Le droit s'y était fait des adeptes d'autant plus honorés à une époque où les subtilités de la chicane s'exerçaient du reste sur les événements publics et sur des causes dont le palais ne manquait pas. Ce fut là, en ce temps, une partie très active de la vie chrétienne.

Poitiers fournit douze francs-archers.

Il y avait toujours en Poitou de graves éléments de désordres et des charges qui s'augmentaient de plus en plus. En 1117, une députation de corps de l'échevinage fut envoyée à Paris pour réclamer contre les excès de la taille dont une diminution eut lieu aussitôt. C'étaient le temps où les francs-archers, destinés à grossir l'armée royale en cas de besoin et au premier appel, furent créés de contingents divers imposés aux villes et aux communes. En 1449, Poitiers en devait douze équipés et armés aux frais de la commune, lesquels contribuèrent, cette même année, à la conquête définitive de la Normandie faite par Charles VII après la rupture d'une trêve par les Anglais.

[illegible] et prise de Bordeaux.

Cependant le Midi n'agissait pas comme le Nord où les Normands avaient reçu avec enthousiasme le joug plus doux et plus civilisateur de la France. Bordeaux, où s'était

gardé un vieux levain de mécontentement dans l'ancienne noblesse de l'Aquitaine, s'était de nouveau livré aux Anglais, et, à la fin d'avril 1453, le roi se porta vers ce centre de la rébellion. Il passa à Poitiers pour s'y rendre; ses opérations durèrent jusqu'au mois d'octobre et la ville tomba aux mains du roi. Ce furent de grandes réjouissances à Poitiers quand *le victorieux* y repassa couronné de ces nouveaux lauriers qui symbolisaient une partie importante de la France reconquise sur une rivale qui faiblissait partout sous ses armes. De magnifiques fêtes lui furent données et il écouta, pendant les huit jours qu'il y demeura à l'évêché, la demande que lui firent, avec le maire Jean Chevredent, qui, avec l'évêque Juvénal des Ursins et d'autres seigneurs des plus hauts placés, sollicitèrent l'établissement d'un parlement à Poitiers. Le roi n'y aurait pas été contraire, mais le conseil y trouva des inconvénients et, par une décision du 14 février 1454, Charles, qui refuse cet avantage à la ville, promit de subvenir d'une autre façon aux besoins de la justice et, en effet, il fut question de les dédommager par un présidial, mais de longs retards suivirent cette promesse et le présidial ne fut établi que sous Henri II, par un édit de 1551.

Refus d'un parlement à Poitiers.

C'est le temps où l'ancien pont Saint-Engilbert, connu aujourd'hui sous le nom de Pont-Joubert, après n'avoir été qu'un passage composé d'un tablier et de parapets en bois, fut reconstruit en pierre, en 1451, par les soins du maire Hilaire Larchier, alors en exercice. Ce pont s'abouchait avec la rue du même nom vers la rue Cornet, et ce même nom est porté aujourd'hui par la partie de la grande rue qui commence au bas de la rue Saint-Maixent. [a]

Restauration du Pont-Joubert.

Ce fut aussi, à l'occasion du séjour à Poitiers de Charles VII, qu'on y vit représenter un de ces mystères de la vie du Sauveur qui remplaçaient pour toutes les intelligences à la fois les romans de chevalerie qui avaient

Représentation des mystères.

(a) Thibeaudeau, VI, 307, — Dufour, l'*Ancien Poitou*, p. 452.

séduit si longtemps l'esprit des populations éclairées des siècles précédents. Quand on perdit ce goût du romanesque la foi vivait encore éclatante et pure. On trouva bien plus d'attraits à des souvenirs vrais et religieux : ce fut l'idée génératrice des scènes de la vie du Christ, des apôtres et des martyrs ; on s'y appliquait donc avec zèle, on se faisait honneur d'y prendre un rôle ; on se glorifiait d'y avoir concourru, et ces noms devenus si nombreux dans notre nomenclature patronimique : Chevalier, Lemoine, l'Évêque, et autres semblables, sont restés à des familles dont les membres avaient d'abord représenté, dans les mystères, des personnages dont le titre avait été gardé par eux avec soin. Bouchet nous a laissé ses souvenirs, à propos d'un mystère de la *Nativité, Passion et Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, représenté en grand triomphe et somptuosité*, en 1436, et où l'on vint de toutes parts avec un grand empressement. C'est une représentation de ce genre qui fut donnée à Charles VII, dans le cloître des Augustins, outre une grande chasse dans la célèbre forêt de Molière. Pendant que de si belles choses tendaient à obtenir un parlement d'un souverain qui ne l'accordait pas, on songeait autour de lui à établir, en Poitou, l'impôt le plus vexatoire et le moins populaire, celui établi sur le sel sous Saint-Louis et Philippe le Hardi, et qu'on appelait *de la gabelle*, mais qui n'avait pas alors le caractère odieux qu'on lui avait donné dans la suite. La ville eut le bonheur d'échapper à cette exigence. Mais on n'obtint, quant au parlement sollicité, qu'une vague promesse d'améliorer sans trop de retard le cours de la justice. Il y avait d'ailleurs un parlement provincial institué à Toulouse, puis un autre à Bordeaux pour le Languedoc et la Guyenne. Le pouvoir se sentait peu porté à trop multiplier ces cours d'appel que leurs tendances portaient déjà trop à s'occuper d'autre chose que de la justice.

Néanmoins, une ordonnance de cette même année, donnée à Montils-les-Tours, où se trouvait Charles VII,

réalisa des espérances formées dès longtemps et devenues impérieuses depuis que la féodalité avait moins d'empire sur les populations et que les tribunaux fondés par la royauté répartissaient la justice avec moins d'arbitraire. Il s'agissait de réviser les lois en vigueur dont l'ensemble constituait les *coutumes du Poitou*. Ces coutumes, comme celles de toutes les autres provinces, se complétaient mutuellement, car ce que l'une d'elles n'avait pas réglé sur tel cas possible, elle l'empruntait à la coutume voisine. Mais encore y avait-il souvent quelque confusion dans l'interprétation trop libre laissée aux juges. Des travaux particuliers avaient élucidé sur les questions de droit local certaines difficultés dont quelques jurisconsultes locaux avaient gardé les cahiers. En 1352, grâce à une réunion d'avocats présidée par Jean Mignot, lieutenant de Thomas de Faltan, une autre rédaction avait été faite pour féconder la première idée, mais, pour dire dès à présent ce qui se rattache à ce fait si important pour notre province, la première rédaction ne se fit, sans qu'on puisse en trouver la date précise, que de janvier à février 1482. C'est quatre ans après, en 1514, que la première impression s'en fit à Poitiers, très différentes des précédentes en beaucoup de dispositions, puisqu'en les composant on trouve que cette dernière avait perdu plus de trois cents articles autrefois obligatoires et qui y furent abolis ou modifiés. Les manuscrits de ces diverses rédactions sont devenus ou fort rares ou fort introuvables (a).

Première ordonnance pour la revision de la coutume du Poitou.

En 1451 et les deux années suivantes fut consommé par la prise de Bergerac, de Bordeaux, de Bayonne et de quelques autres places moins importantes, le retour à la France de la Guyenne qui avait appartenu aux Anglais depuis le mariage d'Eléonore avec Henri II en 1155. C'était un long espace de quatre cents ans bien lourds à la belle province. L'esprit patriotique avait amené ce dénouement

La Guyenne revient entièrement à la France

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXXIII, p. 238 et suiv. ; — *Bullet.*, II, 257.

grâce au succès de Charles VII et à sa noble persévérance. Bientôt on arrivera à ne plus regarder que comme une étrangère dans notre pays cette ambitieuse et jalouse Albion que trop d'imprévoyances y avaient accueillie (a).

L'imprimerie à Poitiers.

Une découverte qui nous importe beaucoup ici, parce qu'elle fructifia à Poitiers dès ses commencements, c'est celle de l'imprimerie qui allait changer la face du monde, et qui, merveilleuse par elle-même, se prépara promptement dans les affaires publiques un rôle qui ne pouvait manquer de servir en des partis opposés : le bien et le mal, les ténèbres et la lumière, le règne de l'Eglise et celui de l'hérésie et des mauvaises passions. On ne peut dire précisément l'époque de ces premiers essais qui semblent venir de l'Allemagne, mais on sait particulièrement que dès 1444 on s'en occupait sérieusement à Avignon (b). A Poitiers on la vit apparaître dès 1519 par une édition du *Breviarium historiale*, puis le *Coutumier* du Poitou, in-folio, en 1486 sortis des presses, l'un de Jean Marnef, l'autre de celles de J. Bouyer et de Pierre Belle-Esculée. Ce dernier ouvrage, antérieur à ces premières dates, est devenu très rare et n'existe même plus à Poitiers ; il en est ainsi des *Heures à l'usage de l'église d'Angers.* (c) Dans ces temps où l'université offrait chez nous à nos libraires de si belles chances de succès, on s'étonne peu que l'imprimerie y ait fait des progrès aussi rapides que considérables. Aussi, dès le siècle suivant, on y vit briller Jean et Engilbert Marnef, les frères Bouchet, fils ou neveux de l'annaliste et d'autres dont les travaux rivalisent avec les plus belles éditions, par la correction du texte et l'élégance de l'impression. Ce fut une ressource de grande valeur pour les érudits et les littérateurs du pays qui confièrent leurs livres à ces habiles hommes et purent surveiller de leurs propres yeux les impressions confiées à leurs presses.

(a) Bouchet, *Annales*, p. 2[illegible].

(b) Voy. [illegible] de *l'Univers*, 10 octobre 1890.

(c) Lettre de M. Lièvre, conservateur de la bibliothèque de Poitiers.

Au reste, cette industrie avait été précédée à Poitiers par une autre qui en devait devenir inséparable. On peut faire remonter à 1436 la confection par Maurice Claveurier, lieutenant sénéchal de Poitiers, du moulin à papier, aux environs du Moulin-Bajon et du Pré-l'Abbesse, dont le terrain appartenait à l'abbaye de Sainte-Croix.

Moulins à Papier à Poitiers.

Un événement dont le caractère ne fut sans doute pas compris de tous à sa juste valeur, intéressa en 1453 la capitale du Poitou, en y montrant un des plus mémorables exemples de l'instabilité de la fortune, et plus encore de la méchanceté des hommes. Il s'agit du célèbre Jacques Cœur, qui vint subir à Poitiers les plus tristes revers qui puissent atteindre la considération et la vie d'un honnête homme. Ses premières années s'étaient passées à Poitiers, où l'université lui avait vu faire de brillantes études et où il était entré dans la cléricature, comme il arrivait souvent à des étudiants qui aimaient à renforcer leurs privilèges de quelques immunités ecclésiastiques. Il avait donc pris la tonsure à Poitiers, mais, vers l'âge de 19 à 20 ans, il était retourné à Bourges, où son père exerçait la profession d'orfèvre, il se sentit le génie du commerce, s'y adonna avec succès et y fit de si grands profits qu'après quelques années il était devenu un des négociants les plus considérables de l'Europe. Charles VII n'avait pas attendu ces remarquables succès pour distinguer son aptitude aux affaires. Il l'avait fait maître de la monnaie à Bourges, et bientôt après lui confia l'administration des finances du royaume. Pendant qu'il se donnait à ces soins, pour le bien public, il n'en avait pas moins ses agents qui parcouraient les mers et allaient dans le Levant pour y vendre les produits de l'Europe et en rapporter les productions les plus estimées. Son opulence devint telle, par suite de combinaisons toujours heureuses, qu'on disait : « riche comme Jacques Cœur ». Il avait pris les finances en très mauvais état, par suite de tant de guerres soutenues depuis si longtemps. Lorsqu'il s'agit de conquérir la Normandie, en

Jacques Cœur à Poitiers.

1448, Jacques prêta au roi deux cent mille écus d'or, c'est-à-dire près de trois millions sans lesquels la guerre était impossible. Ses grands services, sa fidélité au roi, lui méritèrent les faveurs toujours plus hautes de ce prince ; il eut des lettres de noblesse et se trouva, par ces titres et par sa position à la cour, au niveau des plus illustres seigneurs. Quelques-uns lui ont reproché son luxe et ses prétentions à les égaler : il était bien difficile de ne pas les avoir quand ce luxe et sa conduite, exempte d'ailleurs d'orgueilleuse vanité, ne coûtait rien à personne et lui semblait autorisé par son rang et ses relations.

Malheureusement, toutefois, c'était le temps des légistes chicaneurs et des courtisans astucieux. Cette prépondérance d'un homme si supérieur à tant d'autres par ses talents et ses vertus, suscita la jalousie et pendant que Jacques Cœur était en ambassade à Lausanne pour y terminer les affaires du Saint-Siège, quand il entretenait à ses frais quatre armées au service du roi, ses ennemis, excités par l'envie et la cupidité, le desservirent aux yeux de ce prince par des calomnies sans vraisemblance, mais que le roi eut la faiblesse d'accepter : de sorte qu'à son retour l'ambassadeur fut arrêté : Charles ne craignit pas de joindre l'ingratitude à l'injustice en nommant, pour le juger, une commission composée, en majeure partie, de ses ennemis, et présidée par Chabannes, l'un de ses plus ardents accusateurs. Comme toujours, en pareil cas, en produisant contre lui des témoins qu'on lui refusa de contredire par les siens, le procès fut bientôt fini. Il fut envoyé à Poitiers, où l'inique commission le jugea. En vain l'accusé réclama selon son droit des juges ecclésiastiques ; en vain l'évêque Juvénal des Ursins le revendiquait comme clerc de son diocèse ; en présence des instruments de torture, dont on le menaçait, on lui fit avouer tout ce qu'on voulut. C'était le triomphe de la jalousie et de la haine.. On le condamna à mort et à la confiscation de tous ses biens dont la plus grande partie fut adjugée à

ses accusateurs et à ses juges. Dans cet odieux système de partage le président Chabannes eut vingt mille écus et acheta à vil prix les plus belles propriétés du condamné. Ce ne fut pas tout : et quand le 29 mai 1453, l'arrêté eut été rendu, on préluda à son exécution par une humiliation inséparable alors de ces grandes condamnations par la haute justice. Il fallut, qu'une torche de cire à la main, il se mît à genoux dans la grande salle du palais, et y prononça l'amende honorable des crimes dont il était injustement accusé. Il y avait à peine vingt ans qu'on en avait fait autant à l'angélique Jeanne d'Arc. Cette fois pourtant on n'osa pas aller jusqu'à verser le sang innocent. L'ingrat Charles VII changea l'arrêt de mort en exil perpétuel, puis lui assigna le couvent des Cordeliers de Beaucaire. C'était le mettre sous sa propre surveillance et répondre de lui. Les facteurs nombreux de Jacques, dont les services lui avaient procuré son immense fortune et qui l'avaient aimé, se cotisèrent pour lui faire un sort qui le relevât de la profonde misère où l'avaient jeté l'iniquité des uns et la faiblesse des autres. Ce déni de justice semblait alors à des ennemis sans scrupules autant de moyens de réussir contre des adversaires tombés. Ainsi s'établissait, en dépit de l'enseignement du droit professé dans les universités nouvelles, les caprices de juges impies et les fausses lumières jetées par eux dans l'âme si peu courageuse des princes. Ceux-ci préféraient donc la flatterie à la vérité en faisant connaître par leurs courtisans des causes qu'ils auraient dû juger eux-mêmes.

Jacques Cœur nous intéresse assez pour que nous ajoutions ici que grâce au dévouement d'un de ses neveux, il put s'évader de sa prison. Il se réfugia à Rome où le pape Calixte III, qui armait contre les Turcs, lui confia le commandement de sa flotte. Il partit donc, mais tombé malade, il s'arrêta à Chio où il mourut en 1460. Dieu permit que Louis XI vengeât sa mémoire. Il fit réviser le procès : la vérité se fit jour et les biens confisqués furent

rendus à sa famille. Ce qui paraîtra surprenant dans ce dernier fait, c'est que cette restitution, ordonnée par Louis XI, se fit par Chabannes lui-même, condamné à la prison pour les méfaits trop avérés qu'il avait reprochés injustement à Jacques Cœur et qu'il avait commis lui-même [a].

Léon Guérinet, LXXXIIe évêque de Poitiers.

Quand l'évêque Juvénal des Ursins mourut, en 1457, le chapitre avait pour doyen Léon Guérinet, né à Poitiers et qui cumulait, comme d'usage, avec cette dignité le titre de conseiller au parlement de Paris. Une confusion avec un de ses parents l'a fait maladroitement surnommer par Besly, *Pagani*, qu'on avait traduit par *Payen*, équivoque consacrée aussi par d'autres auteurs. Le chapitre l'élut en 1457 ; on voit, par un renseignement des frères Sainte-Marthe [b], que la question du primatiat de Bourges ne semblait pas encore terminée décidément, car Léon s'adressa au métropolitain de Bordeaux, Arthur de Montauban, pour faire confirmer son élection, ce que celui-ci refusa, parce qu'il ne trouvait, disait-il, dans ses titres, aucune preuve qu'il possédait la primatie d'Aquitaine. [c] Quoi qu'il en soit, il fit son entrée solennelle à Poitiers, le 27 novembre. Par un de ces tripotages qui mettaient, si souvent alors les évêchés et les abbayes à la disposition des rois et des grands, il avait été convenu entre

Jean du Bellay, LXXXIIIe évêque.

Charles VII et Jean du Bellay, de la fameuse famille angevine de ce nom, que l'évêché de Poitiers passerait des mains de Guérinet à celles de ce même du Bellay, moyennant une pension que celui-ci aurait faite au premier. Mais Léon ne consentit à quitter Poitiers qu'en recevant l'évêché de Fréjus. D'abord moine de Saint-Florent de Saumur, il en était devenu abbé. A Fréjus, trouvant le siége

(a) Tous les Historiens du temps, *Histoire de l'Eglise gallicane* et la *Biographie universelle*, de Michaud, t. IX, p. 182 et suiv.

(b) *Gall. christ.* ub. sup. et suiv.

(c) *Id., ibid.*

de Poitiers plus à sa convenance à cause de ses relations de famille, il s'arrangea de façon à permuter avec Léon Guérinet, ce qui fut consommé en 1461. Guérinet portait : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois canettes de sable ;* et Jean Dufay, *d'azur à la bande fuselée de gueules accompagnée de six fleurs de lys d'azur mises en orle.*

Un acte de justice réclamé depuis longtemps par l'opinion publique, fut ménagé en 1455 par Charles VII, sans que la famille de la Pucelle, bien posée désormais, restât étrangère à cette démarche. Tous les matériaux historiques qui se rattachent à cette affaire sont devenus si évidents et si nombreux, qu'on n'eût pu se tromper sur ce retour à la vérité et à la justice. C'est en 1455 qu'eut lieu cette première révision dont les pièces ont servi dans la suite à établir la vérité sur les points les plus importants. Ce fut le pape Calixte III qui fut prié par la famille de Jeanne, et à l'instigation de Charles VII, de faire examiner cette affaire : il en vit assez pour déclarer la glorieuse bergère *martyre de sa religion, de sa patrie et de son roi.* Mais les grands embarras du Pontife ne lui laissèrent que peu de temps à y donner. L'année suivante, en 1456, le chancelier de l'Université de Paris publia son apologie. Enfin, Louis XI voulut aussi rendre hommage à la justice, en faveur de l'héroïne qu'il avait connue et admirée. On espère de nos jours, que ce ne sera pas le dernier mot prononcé en faveur de cette cause qui a quelque chose de sacré pour la France. [a]

Révision du procès de Jeanne d'Arc.

Charles VII était mort le 22 juillet 1461 après avoir fait beaucoup pour le Poitou avant et depuis sa réunion à la couronne. Son fils, Louis XI, lui succéda et fut sacré à Reims le 15 août suivant. Le 28 décembre il fit son entrée à Poitiers où l'échevinage lui offrait en cadeau pour trois cents écus de vaisselle d'argent. Il reconnut cette galanterie

Louis XI à Poitiers. Il confirme les privilèges de la ville.

(a) V. Daniel Mézeray, Michaud et Velley.

en exemptant les vingt-cinq échevins du ban et de l'arrière-ban comme compensation de l'obligation qu'ils avaient acceptée de garder la ville sous son obéissance et de la défendre. Cette dernière charge incomba à tous les habitants six ans après.

Priviléges donnés à Niort.

Mais Poitiers ne fut pas le seul objet des faveurs du nouveau roi. Niort, qui l'avait soutenu dans sa révolte contre Charles VII et que ce dernier avait en punition dépouillé de ses priviléges de la mairie, trouva son fils d'autant plus disposé à la choyer. Donc, ces libertés et ces droits particuliers que le roi offensé avait fini par leur rendre, après un certain temps, il les confirma, les augmenta et alla jusqu'à conférer la noblesse aux échevins. Un acte de la même année 1461 prouve qu'il y avait alors à Niort un couvent de Cordeliers avec lequel les habitants avaient contracté certains liens spirituels qui les unissaient pendant la vie et après la mort par le secours de communes prières.

Caractère de Louis XI. guerre du bien public.

Cependant Louis XI était dur et soupçonneux. Toute sa jeunesse avait été employée à conspirer contre son père dont il aurait voulu hâter l'héritage. Son idée fixe était d'abaisser les grands et il leur interdit jusqu'au droit de chasse, l'un de ceux auxquels la noblesse tenait le plus. Des mécontentements éclatèrent partout et donnèrent lieu à une révolte. Ayant convoqué à Poitiers, en 1465, les Etats généraux des cinq provinces qui entouraient le Poitou, son frère Charles duc de Berry, qui l'accompagnait, s'esquiva et alla rejoindre le duc de Bretagne François II, qui était mal avec le roi, dont il avait eu de justes sujets de se plaindre. Le roi se trouva en tête les plus grands seigneurs du royaume, mécontents de ces mauvais traitements. Une guerre civile

[illegible]

s'en suivit qui fut dite du *bien public* et qui ne fut pas aussi mal nommée que certains l'ont prétendu, car le peuple, vexé de mille manières, était aussi mécontent que les grands. En cette même année la paix fut signée à Conflans, près Paris. Louis ayant fait des concessions qu'il

comptait atténuer par des intrigues inséparables de sa politique (a).

Poitiers, parmi ces mouvements difficiles, était resté fidèle à Louis XI, qui en remercia le maire et les échevins par une lettre datée de Thouars. Il y était aller chauffer ses intérêts près de Georges de la Trémouille, indigne favori, qui s'était emparé de la vicomté au détriment de son frère Louis, lequel ne valait guère mieux que lui (b).

Le Poitou donné en apanage au duc de Berry.

Une réconciliation s'était faite entre Louis XI et son frère Charles de Berry, qu'il nomma apanagiste du Poitou en 1469. La province, qui retrouvait ainsi une sorte d'autonomie, fut heureuse de ce changement qui remplaçait par un prince commode un autre qui ne l'était pas du tout et dont les humeurs capricieuses étaient à peu près tout le droit législatif et criminel. Ce fut une bonne idée à lui, et qui prouvait au moins une tête bien organisée pour le gouvernement, que d'appeler à Poitiers le parlement de Bordeaux dont la juridiction fut donnée à Toulouse qui avait le sien ; cette nouvelle disposition était rationnelle puisqu'elle rapprochait du centre de la justice supérieure les justiciables trop éloignés du centre et obligés à des déplacements onéreux. Mais cette faveur n'eut qu'une courte durée. Le roi, sans laisser percer sa pensée, avait voulu rehausser l'apanage de son frère et se venger de Bordeaux qu'il n'aimait point. Il sut le montrer lorsqu'à peine trois ans aprés, quand le duc de Berry fut mort, il se hâta de ramener ce parlement à Bordeaux, car le roi, faute d'héritiers mâles de son frère, avait repris le comté, et il fit verser à la ville de Poitiers cinq cent mille livres que lui avait coûté le changement qui cessait alors d'avoir son effet (c).

Statuts des corps et métiers à Poitiers.

Les corps de métiers, nous l'avons vu, étaient établis

(a) Hainaut, II, 377 ; — *Art de vérifier les dates*, XIII, 237, VI, 103.

(b) Bourniseau, *Hist. de Thouars*, p. 159 et suiv.

(c) Bouchet, *Annales*, p. 275 et suiv. ; — Archives de la ville.

depuis longtemps à Poitiers. C'était une excellente institution donnant des garanties nécessaires au commerce et aux particuliers qu'elle sauvait des fraudes et tromperies dont les commerçants, laissés à eux-mêmes, ne savent jamais assez se garder. Au lieu de réformer les abus qui s'étaient glissés dans l'usage des statuts, on les détruisit en laissant au maire la pleine disposition de la réception et de l'établissement des ouvriers. Cette mesure devait rester insuffisante : on s'en aperçut bientôt. Le conseil de ville décida, quatre ans après, que les chefs-d'œuvres, rétablis comme preuve indispensable de l'aptitude des ouvriers, seraient examinés par les maîtres jurés que présiderait le maire. C'était à la fois justice et raison. Il en résulta de véritables avantages au profit des consommateurs de tous genres. Chaque maître, à sa réception, jurait de remplir fidèlement et avec *honnêteté* ses devoirs envers ses apprentis et compagnons, de ne livrer que des marchandises confectionnées dans leurs moindres détails d'après les règles imposées ; l'ouvrage mal fait en dehors de ces règles était brûlé (a). Quand cet équivoque génie qu'on appelle Turgot abolit ces sûretés publiques sous pretexte de la liberté du commerce et des citoyens, nous savons mieux que jamais à quoi réussirent ces eutopies. Le commerce est devenu une école de falsification ; ces citoyens ont la liberté de voler, les autres l'avantage d'être dupes, et tous l'agrément de vivre sous la pression d'une méfiance mutuelle. Au système contraire ainsi aboli par le novateur Limousin, beaucoup d'avantages se rattachaient. Chacun savait s'honorer lui-même, l'estime se mesurait à la dignité relative d'une vie que la religion honorait également pour tous et une véritable solidarité s'etablissait entre tous les corps d'état. Il est vrai qu'aujourd'hui nous avons les syndicats et les lois qui font payer aux *patrons* les incuries de leurs ouvriers.

(a) *Bulletin de la Soc. Academ. de Poitiers*, VI et suiv.

Une observation qui nous intéresse à cette époque, regarde l'état des mœurs publiques et les allures générales de cette société nouvelle qui s'agitait dans un milieu où l'intelligence se partageait entre les éclosions des sciences, de la littérature et des arts. Ces derniers n'étaient guère que dans l'architecture, qui dressait encore ou terminait de majestueuses cathédrales ou de splendides hôtels de ville, ou des demeures princières dans les grandes cités où dans les *Bois* privilégiés des environs de Paris. La peinture s'exerçait déjà en Italie, grâce à la palette de Giotto et d'Angélico, comme les fréres Van-Dyck, en Brabant, donnaient à la peinture historique et décorative le caractère de naïveté chrétienne qui fait son plus touchant attribut. L'orfévrerie se perfectionnait par la ciselure prodiguée á tous les objets de luxe et d'ornementation.

Etat des esprits et de la littérature de ce temps.

Mais les études surtout florissaient dans les universités fondées de toutes parts à Paris, à Turin, à Leyde et dans tous les grands centres, où ne manquaient pas de se rendre et de se voir établis les savants Grecs exilés de leurs pays par la prise de Contantinople. Ces universités étaient florissantes. Nous avons vu quatre mille écoliers à celle de Poitiers, et il faut avouer, qu'à côté de cet éclat, jeté autour d'eux par l'étude et les progrés des sciences, se voyait singuliérement servi le désordre des mœurs dont de telles agglomérations ne se gardent pas facilement. Ces dispositions se mêlaient trop aussi à ces égarements de l'esprit qui exaltent l'imagination des jeunes hommes, séduisent les studieux de tout âge et entraînent aux passions déréglées, ceux qui abandonnent les régles de la foi dés lors qu'elle cesse de dominer la raison. Wiclef, Jean Hus, Jérôme de Prague, étaient de ces savants formés à la dispute, à l'ergotisme, dans les universités d'Allemagne ou d'Angleterre, et que la perversion du cœur avait amenés aux égarements de la pensée. Ils avaient payé de leur vie leurs attaques à la constitution sociale ; mais ces exemples de dévergondage avaient engendré les mêmes aberrations

dans un trop grand nombre d'étudiants et de légistes, que le besoin d'argumenter ne retenait plus, même devant les vérités indiscutables de la religion nationale. Ces sorties laissaient toujours des plaies profondes dans les âmes qu'elles avaient trompées. La jeunesse surtout s'y laissait séduire et, pour peu que ses penchants naturels l'emportassent sur la foi et le raisonnement, on trouvait en elle un facile développement des grossièretés de la nature et et des aberrations de l'esprit.

François Villon et ses aventures.

Ce double caractère apparut à cette époque dans un de ces jeunes écervelés que des dispositions natives et des entraînements de circonstance avaient jeté dans ce milieu où le libertinage s'alliait trop à des études dont il étouffait souvent le succès. François Villon fut de ceux-là. Né de parents pauvres, avec un esprit délié et un penchant décidé pour la littérature facile ; le goût des lettres alla bien à son humeur légère et dans quelque université qu'il ait étudié, il n'y acquit aucune estime des veilles sérieuses, et ses premiers jours durent se ressentir de sa mauvaise éducation. C'est en dérobant volontiers le bien d'autrui, en se livrant à ses goûts de dissipation et de larcins fréquents, qu'il vit changer par ses compagnons de débauche son nom de Corbueil, en celui de Villon, qui, dans leur argot, équivalait à ceux de voleur et de fripon. Ces avanies le jetèrent, quand il n'avait pas encore vingt ans, en une certaine compagnie où ses méfaits le firent condamner à la potence, qu'il ne vit changer en bannissement que par une faveur de Louis XI. Il se réfugia alors dans le Poitou, on ne sait trop pourquoi ni comment, et se fixa d'abord à

[illegible]

Saint-Maixent. Son activité d'esprit, son amour de la poésie, qu'il ne tournait pas mal pour son temps, l'ingénièrent de composer et de représenter, dans la petite ville, un drame de la passion en langage poitevin, pour lequel il avait besoin, afin de mieux revêtir Dieu le Père d'une très belle chappe, que possédaient les Cordeliers du lieux. Il la demanda au sacristain du couvent qui déclina la

requête : les statuts de son ordre ne permettaient pas de subvenir, par un moyen semblable, à aucune représentation théâtrale. Une vengeance devait s'en suivre : Villon disposa les acteurs, jeunes libertins comme lui, à guetter une sortie du moine qu'ils maltraitèrent à plaisir et, avec des circonstances qu'on serait plus disposé à croire si elles avaient de plus estimables témoins que Rabelais, autre mauvais sujet du temps, dont la jovialité scabreuse cultivait le grotesque avec plus de succès encore, et dont on sait le talent d'amplification contre les moines. [a] Au reste, ces grosses farces, dont la vie de Villon fut pleine, ses débauches scandaleuses, ses fréquents démêlés avec la police locale, se reflétèrent dans ses poésies qui n'en furent que l'expression la plus ordinaire. Sales et impies, ses vers, qui pointaient déjà par leur tournure plus souple et plus ferme vers les caractères de la versification moderne, l'exactitude habituelle de sa rime, presque toujours élégante, sont autant de mérites dans ses écrits. Mais ces qualités essentielles n'y rachètent pas la monotonie et l'ennui que produit encore l'ignorance de cette règle, qui se remarqua peu après dans Marot, et arriva à l'harmonie poétique par l'alternation régulière de la rime féminine et masculine. On ne sait ni quand ni où mourut Villon. On croit qu'il passa les derniers jours de sa vie à Saint-Maixent, sous la protection d'un des prieurs qui, de 1440 à 1461, gouvernèrent l'abbaye sous le bon plaisir des abbés commendataires. On voit, par là, combien se trompe Duradier, qui le fait mourir en 1460, puisqu'il vécut sous Louis XI, qui ne régna que de 1461 à 1483.

C'est vers cette époque, et sans pouvoir assigner une date précise à ses commencements, qu'il nous faut placer une étrange physionomie sur laquelle tant de jugements divers ont été portés. Il s'agit de Jean de La Balue, un des personnages les plus en vue du règne de Louis XI, Le cardinal La Balue.

(a) V. Pantagruel, liv. IV, c. XIII.

quoiqu'il fût issu de la plus basse extraction, les uns le disent fils d'un meunier quelconque ou d'un tailleur de Poitiers, d'autres encore d'une famille obscure d'Angles sur l'Angiin. Quoi qu'il en soit, il était né en 1422. Doué du génie des affaires, intelligent et vif aux choses des études, il avait aussi le talent malheureux de l'intrigue et de l'ambition. Jeune encore, il plut à l'évêque de Poitiers, Juvénal des Ursins, qui le nomma son exécuteur testamentaire, à quoi l'infidèle confident trouva le moyen de s'enrichir aux dépens des héritiers. Cette prévarication fut plus ou moins visible et ne l'empêcha pas de devenir vicaire général de l'évêque d'Angers, Jean de Beauvais. Désireux par dessus tout de s'avancer, il fut attiré à la cour, par Jean de Melun, qui avait la faveur de Louis XI, et, par son appui, devint bientôt trésorier du roi et secrétaire d'État. Il trouva bien vite le moyen de se faire nommer évêque d'Évreux, mais ce siége ne suffisant pas à son ambition, il ne craignit pas de calomnier, en d'infâmes délations, son bienfaiteur, Jacques de Fauvain, qu'il fit déposer ; après quoi, il s'empara de son évêché. Jean de Melun fut trahi, à son tour, et mourut victime de sa perfidie. Chargé par de différents emplois de la disposition de beaucoup de bénéfices il les vendit en grand nombre et augmenta sa fortune par ses forfaitures sacriléges. Louis XI, qui cherchait moins dans ses serviteurs la vertu que le talent de lui plaire, trouva en lui son homme-lige, il l'adopta d'autant plus qu'en 1465 il eut a employer La Balue au traité de Conflans, qui suivit la bataille de Montlhery, et mit fin à la guerre *du bien public*. Une telle protection et les intrigues de La Balue lui valurent le chapeau de cardinal que Jules II avait refusé d'abord et qu'il obtint enfin par d'indignes complaisances. Devenu premier ministre de Louis XI à force d'obséquiosités, il s'efforça d'entretenir la division entre lui et le duc de Berry son frère, dont il craignait que le crédit n'éclairât le roi sur sa conduite. En effet, il livrait à son adversaire, le duc de

Bourgogne, Philippe le Bon, les secrets du gouvernement largement payés. Ces menées furent découvertes et prouvées par ses correspondances. Louis le fit enfermer au château de Loches, dans une cage de fer qu'on y voit encore, et dont on devait l'invention à La Balue lui-même. Il y resta onze ans. Comme ce supplice d'une longue réclusion dans un espace de huit pieds carrés avait été imposé contre l'assentiment de la cour de Rome, on y eut le tort, après sa délivrance due aux supplications d'un légat, de l'y recevoir avec une faveur que rien n'explique sinon les justes méfiances qu'on y avait contre le roi de France, dont la politique ne valut pas mieux là qu'ailleurs. Ces considérations de peu de portée semblaient justifier en Italie les dédommagements qu'on crut devoir donner à l'indigne cardinal : il fut fait évêque d'Albano, par Innocent VIII. Il était légat de la Marche d'Ancône, en 1419, quand il mourut, laissant la plus déplorable réputation qu'un évêque ait jamais pu s'attirer. Les historiens et les biographes s'accordent à ne lui reconnaître aucune vertu et disent qu'il eut tous les vices excepté l'hypocrisie. Nous pourrions rectifier cette assertion : car il n'était guère possible qu'il manquât de celui-là dans ses efforts pour tromper ses protecteurs et jusqu'à Louis XI qui seul put l'en punir selon ses mérites. On dit qu'il procura de précieux manuscrits à la bibliothèque de l'évêché d'Evreux : cela prouverait que dans un temps, qui était déjà celui de la renaissance des lettres, il songeait peut-être plus à sa propre gloire qu'à l'avantage de la science et de l'érudition (1).

Louis XI, en qui venait rarement un sentiment de pitié dans lequel il n'eût un intérêt à garder, n'hésitait pas quand il fallait sévir contre un ennemi, persuadé que les morts ne reviennent pas et que ceux dont il se défaisait, il n'aurait plus à les combattre. Cette politique le disposa à punir enfin les infidélités réitérées du comte Jean V d'Armagnac, qu'on avait toujours vu s'unir contre lui à toutes les

Siége et prise de Lectour par Louis XI.

révoltes soulevées par les ducs de Bretagne, de Bourgogne et d'Alençon. Il fait donc assiéger Lectour, capitale de l'Armagnac, sur le Gers, et dans une position trés forte. Le comte s'y renferme et le défend, mais il est tué par trahison du roi aprés une capitulation par laquelle il se croyait couvert. On arrêta aussi le cadet d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeilles, dans le pays d'Auch, qui avait servi les trahisons de son duc. Le malheureux fut conduit en prison à Poitiers en mars 1472, et condamné à mort. Il monta sur l'échafaud le 7 avril suivant, laissant un nouvel exemple d'une justice sévère mais trop méritée (a), et qui devait contribuer à faire rester dans le devoir une foule de rebelles que certains succès même n'auraient pas préservés longtemps du sort que l'énergie royale leur préparait.

Guillaume de Cluny, LXXXIVe évêque de Poitiers.

Un membre de la célèbre maison de Cluny, en Bourgogne, occupa dès la fin de 1478, après la mort de Jean VI du Bellay, le siège de Poitiers que lui donna la faveur de Louis XI. Cette famille portait de *gueules à trois fasces barissées d'argent*. Guillaume n'avait manqué d'aucunes dignités ecclésiastiques dans son diocèse d'Autun où il fut à la fois ou successivement chanoine, official, proto-notaire du Saint-Siége et parvint en dernier lieu à l'évêché de Thérouanne (b). Louis XI l'avait employé pendant la guerre du bien public à des négociations avec Louis de Bourgogne et les autres princes ligués contre lui. C'est en récompense de ces services, qu'atteste Comines (c), que le roi lui fit avoir l'évêché de Poitiers. Ce fut presqu'aussitôt après que le roi l'employa en Bretagne, conjointement avec son chambellan Jacques de Beaumont de Bressuire, sénéchal du Poitou, à négocier un accord entre le comte de Penthièvre Jean de Brosse, et François II, duc de la province. Il était abbé commendataire de

(a) Hénault, Daniel, Mézeray, *Art de vérifier les dates*, IX, 319; — Bouchet, *Annales*, p. 281.

(b) Et non pas de Tarbes, comme Duradier l'a dit par erreur.

(c) *Mémoires*, liv. V, c. XVII.

Bourgueil en Touraine, son court épiscopat, qui ne fut pas de deux ans, fut tout consacré à des affaires de ce genre pendant lesquelles on le vit peu à Poitiers. C'est dans une de ces courses d'affaires qu'il mourut à Tours vers la fin de 1480, c'est-à-dire après le 14 août, car on a des lettres signées de lui ce même jour (a).

C'est sous l'épiscopat de Guillaume de Cluny, en 1479, que Louis XI, vieux, infirme et tremblant pour le compte qu'il ne tarderait pas à rendre à Dieu de sa vie passablement égoïste et souvent cruelle, envoya à Charroux, en se recommandant aux prières des saints et à l'efficacité des reliques célèbres qu'on y vénérait, six lampes d'argent du poids de six cent vingt-six marcs et demi pour y être entretenues à perpétuité devant le Saint-Vœu, qui était une relique eucharistique dont nous avons vu l'histoire au VIIIe siècle. Ces lampes furent envoyées à Poitiers, d'où le corps de ville, par ordre du roi, devait les faire porter à l'abbaye par un des plus notables échevins. Ce qui ne se fit pas sans une grande solennité. La lettre du roi était datée le 7 janvier du Plessis-les-Tours, devenu depuis le château des Ormes, où il s'était fait une solitude dont les environs tremblaient de peur quand il y demeurait (b).

Pierre V d'Amboise, LXXXVe évêque de Poitiers.

Dès le 21 novembre 1481, Guillaume de Cluny eut pour successeur Pierre V d'Amboise, fils de Pierre, seigneur de Chaumont-sur-Loire, et frère du célèbre Georges d'Amboise, cardinal archevêque de Rouen. Il avait commencé par être moine, puis abbé de Saint-Jouin-de-Marnes où il avait reconstruit les lieux réguliers détruits pendant les guerres anglo-françaises, et les archives de ce monastère conservaient des pièces où se trouvent quelques preuves de l'action bienveillante qu'il y exerçait encore en 1489 et 1493. Il aimait la collégiale de Champigny-sur-Veude, aux confins de la Touraine et du

(a) *Gall. christ*, Du Tems, Dreux Duradier, le P. Berthier, *Histoire de l'Eglise gallicane.*

(b) Thibaudeau, *Histoire de Poitiers,* II, 88.

Poitou, et procura, de la part du pape Alexandre VI, au doyen et au chapitre de cette église, le privilège d'user des insignes épiscopaux. Il possédait, à quatre lieues au nord de Poitiers, le château de Dissais, dont ses prédécesseurs avaient fait leur maison de campagne depuis que celui de Chauvigny, d'abord plus difficile et plus coûteux à entretenir, s'était vu abandonner par ses seigneurs féodaux. Cette maison répondait peu à ses goûts d'homme intelligent, ayant été considérablement endommagée par les dernières guerres. Son long épiscopat lui permit d'en entreprendre la reconstruction sur des plans dont on sent encore, après une déformation considérable, quel dût être l'élégante et majestueuse beauté. Il eut avec le chapitre des différends qui tournèrent justement à son avantage tant par des jugements des sénéchaux de la province que de la sénéchaussée de Poitiers.

Les mœurs et les habitudes de Pierre d'Amboise et son désintéressement naturel furent irréprochables, et cette honorabilité de toute sa vie n'empêche pas Dufourny [a] de lui avoir attribué deux enfants, dont l'un, dit-il, avait été abbé de Saint-Cyprien de Poitiers. Or celui-ci, le seul dont il indique une trace, est inconnu partout, même dans les dyptiques de cette abbaye où son nom ne vient nulle part. Ce seul témoignage indique assez ce que vaut l'assertion imprudemment publiée par l'*histoire* des maréchaux [b]. Pierre ne mourut que le 1er septembre 1505, après vingt-quatre ans d'épiscopat, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Ce fut à Blois qu'il succomba à une maladie de quelques jours. On le rapporta à Dissais ; il y fut enterré dans la chapelle du château où l'on voyait encore son tombeau avant le pillage de 1792. Ses armes étaient d'*or et de gueules de six pièces.*

L'histoire de cette dernière moitié du XVe siècle a peu

(a) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, IX, 240. — *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, II, 182 et suiv., 332.

(b) *Histoire des Maréchaux de France*, II, 75.

d'événements saillants, mais elle nous montre Poitiers appliqué tout entier par son corps de ville et ses magistrats au développement de la cité, au soin de son enceinte murale, à la protection des nombreuses industries qui y entretiennent le commerce, à la bonne tenue de ses édifices. Tout va bien dans ce gouvernement qui semble autonome, qui s'attache au roi selon toute la teneur de ses promesses, lui garde la ville et le reçoit avec toutes les marques d'un fidèle dévouement lorsque Charles VIII, qui avait succédé à Louis XI en 1483, passa à Poitiers trois ans après en allant réprimer le mouvement de rebellion que les fils du fameux Dunois avaient excité en Guyenne. La justice de la sénéchaussée maintenait l'ordre contre les malfaiteurs et y mettait la probité en honneur autant qu'elle rabaissait le crime et les exactions. Un maire de Poitiers, Hilaire Boislève, n'en sut que dire pour son propre compte. Il occupait la mairie en 1496. Il y rendait des services, car on lui devait la restauration du pont de Rochereuil et celle de la Grosse-Horloge. Mais comme il était en même temps maître de la monnaie, il eut la malheureuse idée de s'enrichir en faisant fabriquer des écus d'argent d'un titre moindre que la loi ne l'avait fixé. La cour des monnaies à Paris, eut connaissance de l'affaire et le condamna à six cents livres d'amende et le déchut de tout droit à remplir désormais la même charge (a); c'était sous le règne de Louis XII.

L'administration civile à Poitiers.

Le maire, Boislève, condamné pour prévarication.

En 1505, Jean VIIe de la Trémouille, prenait possession du siège épiscopal de Poitiers; il succédait à son cousin Pierre d'Amboise, mort le 1er septembre précédent. C'est le lieu de dire comment s'explique cette parenté entre les deux maisons de la Trémouille et d'Amboise. Cette dernière était entrée en possession de la vicomté de Thouars par la mort du dernier vicomte Louis, qui ne laissait pas d'enfant mâle, et dont une fille, Isabeau, épousa Ingerger,

Jean (VII) de la Trémouille, LXXXVIe évêque de Poitiers.

(a) *Mémoire des Antiquaires de l'Ouest*, 1877, p. 23 et suiv. ; — *Archives de la ville de Poitiers.*

premier seigneur d'Amboise, qui, étant mort sans postérité en 1698, laissa la terre de Thouars à un neveu, seigneur d'Amboise, qui devint vicomte de Thouars et de beaucoup d'autres terres de la contrée. C'est par un mariage de Louis de la Trémouille, fils de Georges, favori de Charles VII, avec une Marguerite d'Amboise que la terre de Thouars, dont elle devint vicomtesse, passa à la famille de la Trémouille (a).

Familles de Thouars et de la Trémouille.

Jean VII était cardinal et archevêque d'Auch quand il obtint, sans doute pour grossir sa fortune, le titre d'administrateur perpétuel de l'évêché de Poitiers. C'était une manière commode, n'obligeant à rien qu'à toucher des revenus auxquels personne ne pouvait plus prétendre. Mais il y eut, dans cette perpétuité d'un tel bénéfice, une sorte de dérision que la mort se chargea bientôt d'accentuer. L'administrateur perpétuel mourut deux ans après à Milan, et on le rapporta à Thouars où était le caveau funéraire de sa maison, dans l'église collégiale du château (b).

Claude de Husson, LXXXVII° évêque.

Jean de la Trémouille avait un neveu, fils de sa sœur Antoinette de la Trémouille qui avait épousé un seigneur de Husson, en Normandie. Quand l'oncle mourut, Claude, ce neveu, était déjà évêque de Séez et comte de Tonnerre en Champagne, ce qui l'a fait appeler par Besly du nom de cette ville. Recommandé au chapitre de Poitiers par l'évêque défunt, il fut élu. Cependant il y avait un antagoniste, à qui une partie de la compagnie donna sa voix, Florent d'Allemagne, qui était prévôt de la même église et abbé régulier de Saint-Savin. Il paraît que cette contestation dura trois ans et ne se termina à l'avantage de Claude de Husson qu'en 1510 par la mort, à Saint-Savin, du compétiteur qui fut enterré dans la partie du cloître la plus voisine de l'église. Claude jouit de son siège jusqu'en 1521, année de sa mort.

(a) Thibaudeau, II, 1131, 120.

(b) *Gallia christiana* ; — Besly, *Evêques*, p. 211 ; — Du Tems, II, 429.

Ce Florent d'Allemagne était d'une famille de la Bresse, d'où une branche était venu se fixer en Poitou ; elle habitait soit Saint-Savin, soit les environs de Montmorillon depuis le XIIe siécle. L'un d'eux était tombé héroïquement, en 1356, à la bataille de Poitiers en défendant le roi Jean, et dès 1273, un écuyer de la même famille, Hugues d'Allemagne, donnait des terres à l'abbaye de Maillezais (a).

Traité avec la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude.

En 1521 et la même année que mourut Claude de Husson, un traité avait été passé après une visite qu'il fit au château de Champigny-sur-Veude en Touraine, entre lui et Louise de Bourbon-Montpensier, dame du lieu, à laquelle se joignit le doyen de la collégiale, François de Barbançon. D'après cet accord il était entendu que l'évêque et son successeur pourraient, une seule fois dans le cours de leur épiscopat, visiter ladite église en personne et non autrement, et qu'on lui donnerait un repas ou une somme de dix livres tournois au choix et option du chapitre (b).

Claude de Husson portait martelé au *1 et au 4 d'azur à 6 annelets d'argent 3, 2 et 1 qui est de Husson ; au 2 et 3 de gueules à la bande d'or qui est de Chalonne ou de Tonnerre en Bourgogne.*

Mœurs chrétiennes du peuple opposées à celles de la cour.

Les soins donnés à l'administration de la ville de Poitiers n'empêchaient pas le sentiment chrétien de se faire jour partout et d'attester que la vie civile était véritablement alors une vie de famille fondée sur l'esprit de l'Evangile. Et pendant qu'à Paris et dans les cours seigneuriales les mœurs délinquaient toujours plus au contact des guerres d'Italie, où une ambition mal comprise avait malheureusement engagé nos rois, la vie de province s'était formée à l'abri des institutions nouvelles dans le respect du foyer domestique, et la pratique des vertus sincères, honorée dans tous les rangs de la société. Cette société était toute

(a) D. Fonteneau, XXV, 223.

(b) *Cérémonial du chapitre de Champigny* ; — Lettre de M. Moriceau, curé de Champigny, du 7 août 1848 (*mes documents*).

entière enveloppée par la religion. La prière était commune chaque jour entre les père et mère et les enfants ; les dimanches et les fêtes de l'année étaient la joie de tous comme un repos gagné par les travaux de la semaine ; on y aimait la parole de Dieu et les cérémonies du culte ; les corporations y avaient leurs fêtes publiques, leurs processions où se déployaient les riches bannières de chacun ; on s'unissait dans les fêtes patronales et les pélerinages ; on y faisait des quêtes pour les pauvres et les malades. Ce dernier soin surtout attestait en tous ce principe de charité qui est le caractère propre du christianisme, et ce devoir était d'un grand prix à ceux que leur charge rendait les dépositaires des intérêts publics. Ce sentiment de solidarité pieuse avait fait fonder à Poitiers, en divers temps et par diverses personnes, des aumôneries ou hôpitaux qui étaient, en 1506, au nombre de huit, répandus dans les différents quartiers de la ville, et distingués par les noms de ces quartiers. C'étaient ceux de Saint-Pierre (cathédrale), de St-Sornin ou Saturnin, de Ste-Marthe, de Notre-Dame-la-Grande, de St-Cyprien, de St-Antoine et de Montierneuf.

Les hôpitaux à Poitiers.

Ces hôpitaux avaient chacun une administration composée mi-partie d'ecclésiastiques et de laïques à qui incombait le soin des malades et qu'on nommait aumôniers. Cette année 1506, le procureur de la ville, chargé par l'initiative de son rôle de veiller à la bonne tenue de ces établissements, formula une plainte contre les aumôniers qui n'assistaient plus suffisamment les pauvres et négligeaient de leur ouvrir l'asile qu'il leur devait. Il les assigna donc devant la sénéchaussée qui renouvela le zèle en rappelant à leurs obligations ceux qui les négligeaient en une si grave matière.

La peste à Poitiers [illegible]

La peste se déclara à Poitiers en 1515, à l'époque où François Ier montait sur le trône de Louis XII. Le mal sévit jusqu'à dénaturer toutes les parties de toutes les administrations qui ne pouvaient plus fonctionner. On croit voir dans ce fait, qui se renouvela plusieurs fois dans le

cours du XVIe siècle, que si l'on s'entendait à maintenir l'ordre civil dans la cité, on devait y manquer cependant des précautions d'hygiène inséparables aujourd'hui d'une bonne administration. Des rues étroites, des maisons mal aérées, des eaux d'un fleuve peu rapide et réduit dans l'été à de sensibles diminutions, pouvaient être pour beaucoup dans ces cruelles épidémies qui se localisaient, du reste, dans l'enceinte même de la ville et dont les campagnes environnantes étaient presque toujours exemptes. On trouva les preuves de cette singularité dans le choix fait des petites villes des environs ou des localités moindres qui, moins sujettes aux agglomérations et jouissant d'un air meilleur, restaient sans aucune atteinte du fléau. On voit, en effet, Chauvigny servir de refuge à la sénéchaussée qui y transporta ses séances pendant tout le cours de l'épidémie. Les collégiales de Poitiers, n'ayant pas de charge d'âmes, se retirèrent à la campagne, laissant le clergé paroissial aux Franciscains, toujours dévoués à ces œuvres si périlleuses, le soin des malades. Le chapitre cathédral, qui avait peut-être été frappé dès les premières atteintes du mal, se retira dans son château de Montgamé, près Vouneuil-sur-Vienne. C'est là qu'il se réfugia aussi pendant une autre peste de 1521, qui dura trois mois entiers. Les moines de Saint-Cyprien y possédaient aussi une châtellenie qui leur servit d'asile provisoire. Cette année, le chapitre se retira à Loches où il avait un château réparé et mis en état de défense, en 1428, contre les courses des Anglais. Et pourtant ce n'était pas la dernière fois qu'il faudrait renouveler ces tristes étapes. Il fallut encore se garder de la contagion dix ans après. Thouars et d'autres localités environnantes se trouvèrent saisies par le fléau ; Poitiers le vit revenir en 1631, et c'est alors que François Fumé, seigneur de Jaulnay, qui avait été maire en 1520, donna à la ville une maison qu'il possédait hors de la porte de Rochereuil afin d'y établir, pour les victimes du fléau, un hôpital qu'on appela l'*Hôpital des champs*, et

Autre peste de 1521.

Fondation de l'Hôpital des champs.

qui est devenu, en 1800, un des cimetières de la ville. Mais le luxe de la charité vint surtout du doyen du chapitre qui fit l'abandon de son domaine de la Barre, peu éloigné de l'hôpital, afin que les pestiférés guéris dans ce dernier pussent y aller passer le temps de leur convalescence. De telles œuvres consolent de ce qu'avait de navrant ce retour de tant de tristesses si souvent réitérées (a).

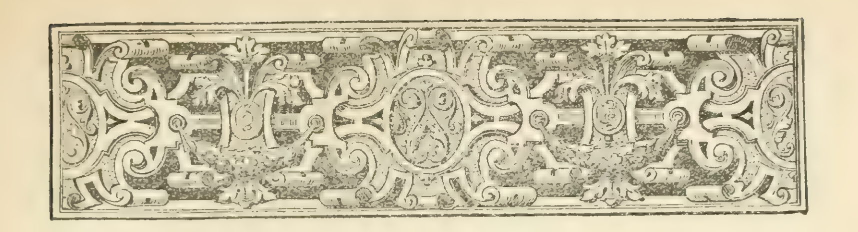
(a) *Histoire de la cathédrale*, II, 195 et 464 ; -- Bouchet, p. 203, *Hôpital des champs.*



NOTE DU LIVRE LXVI

NOTE 1

Ces quelques pages paraîtront-elles sévères sur l'indigne personnage qui ne pouvait, comme Poitevin, échapper à nos lecteurs, et que nous regrettons d'être obligé, en conscience, de présenter sous de si vilains dehors? C'est encore une obligation pour nous de ne pas laisser ignorer à ce sujet qu'en 1836 un membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest publia, dans le deuxième volume de ses *Mémoires*, une biographie du fameux Cardinal, où, après avoir essayé de blanchir Louis XI et Comines, en dépit du caractère peu honorable que l'histoire leur a définitivement reconnu, il s'efforça de plaider les circonstances atténuantes en faveur du principal de ces trois grands hommes, qui valait bien à lui seul les deux autres. Avant de commencer ce *travail*, l'auteur nous avait demandé notre avis et nos renseignements possibles pour dresser ce monument à la gloire de son héros. Nous lui répondions franchement que, selon nous et après une étude sérieuse, il ne parviendrait pas à le justifier. Le digne magistrat n'en exécuta pas moins son plan, et fut imprimé par la société savante qui lui consacra (bulletin I, p. 260) un éloge de huit lignes, sorte de préface de l'œuvre promise au public. Quelque temps après l'opuscule fut réimprimé in-4° avec un portrait du Cardinal, et un exemplaire magnifiquement relié fut adressé au pape Grégoire XVI, avec une lettre dédicatoire. Aucun rescrit ne vint de Rome, soit par quelque inadvertance de la poste, soit que le plaidoyer n'ait pas semblé aussi louable que les bonnes intentions de l'auteur. En effet, il n'est pas difficile de réfuter cette apologie tout à fait ressemblante à un grand nombre d'autres fondées sur une sorte de patriotisme irréfléchi qui fait croire à quelques bonnes âmes que parce qu'un personnage est né au pays qu'on habite, il ne peut guère manquer d'avoir été un saint ou un héros.



LIVRE LXVII

Depuis le Concordat de Léon X jusqu'aux guerres civiles du XVIe siècle

(De 1517 à 1555)

Avènement de François Ier. Caractère de ce prince.

près Louis XII, François Ier monta sur le trône. Les guerres que celui-là avait faites en Italie où il revendiquait sans fruit, aussi bien que ses successeurs, des droits contestés sur Naples et le Milanais, n'avaient pas peu servi à porter sur le sol de la France un désordre des mœurs, qui allait y semer de grands ravages. Le roi chevalier était peu disposé à contrebalancer de si déplorables affaissements. Au contraire, entraîné dans ce milieu dès longtemps formé déjà par les débauches des courtisans et les faciles interprétations d'une magistrature et d'universités qui gagnaient toujours près du pouvoir à une déloyale obséquiosité, François aima la galanterie, le luxe, les plaisirs, et par suite il n'avait que cette foi religieuse qui se laisse atteindre et endommager par tous les côtés humains de la vie. Avec de telles dispositions, que les voluptés coupables entretiennent et ne tardent pas d'augmenter, sa religion était une forme officielle du gouvernement ; il s'en servit à l'exemple de ses deux ou trois derniers prédécesseurs, pour autoriser sa politique sans

trop compromettre d'abord son titre de roi très chrétien, et après un certain temps passé dans cette inaction de la conscience chrétienne, des jours devaient venir où il remplaça, par une reprochable indifférence, l'énergie qu'il avait dû mettre à protéger contre le cataclysme de l'irréligion, la sainte et antique foi de son pays.

Son avènement fut marqué par un des faits les plus importants qu'ait enregistré l'histoire de l'Eglise de France. Léon X, qui avait ceint la tiare en 1513, aspirait à voir abolir ou au moins reviser la pragmatique sanction que les juristes de Charles VII avaient élaboré à Bourges en 1438. Les plus graves abus n'avaient pas tardé à s'en suivre, les libertés de l'Eglise, sans lesquelles son action sur les âmes est impossible, avaient été méconnues, violées, regardées comme lettre morte : les rois et les seigneurs s'étaient rendus maîtres des bénéfices, en avaient gorgé leurs favoris, et la plus affreuse confusion s'était jetée dans les rangs du clergé où rien ne se faisait plus que par favoritisme et ambition, d'où naissaient la vénalité et la simonie, et les plus honteux trafics. Les papes avaient en vain réclamé, et les rois n'avaient prêté l'oreille qu'à leurs préoccupations plus ou moins honorables. Léon avait résolu, quand il vit finir le règne de Louis XII, de signaler les commencements de son pontificat en renouvelant ses sollicitations près de Francois Ier. Celui-ci, entouré de ses conseils exercés aux ruses de leur métier, lui fit entendre qu'une concession en valait une autre et qu'il faudrait trouver une compassion aux siennes en certains privilèges qu'on ne pût plus lui disputer.

Concordat entre Léon X et François Ier.

La pragmatique disparaissait donc, mais le Concordat qui la remplaçait se composait de douze articles dont le premier, le plus important à tous égards, démantelait toutes les garanties de la vieille Eglise de France et renouvelait, avec une sanction légale, tous les abus qu'avaient amenés les idées suivies depuis Charles le Chauve et Louis le Bègue, dans la disposition arbitraire des bénéfices. Ainsi

désormais plus d'élection par les chapitres et les assemblées conventuelles des évêques, des abbés et des prieurs. Le roi nommait ces dignitaires, les présentait au Pape, et celui-ci n'avait plus que le droit, souvent illusoire, d'agréer le sujet ou de le refuser. Mais comment refuser un homme qui était celui du roi, comment le Pape pouvait-il ne pas agréer un sujet dont, après maintes explications diplomatiques, il faudrait sanctionner la nomination. C'était remettre les plus chers intérêts de l'Eglise entre des mains laïques et faire juger d'un droit sacré et de hautes convenances par des experts qu'on ne pourrait jamais récuser.

Les conséquences de telles conventions n'échappérent pas au clergé qui fit de vives réclamations. Les universités et les parlements s'élevant contre ce régime inouï, imbû de leurs principes personnels, regrettaient la pragmatique sanction qu'ils avaient faite contre l'Eglise, et, dans leur entêtement de parti, l'estimaient plus que les droits nouveaux accordés aux rois et dont ils ne voyaient pas encore combien il était facile d'abuser.

En effet, on ne tarda pas à voir le fatal usage qu'on pouvait faire d'un pareil instrument une arme où le caprice, la faveur ou l'impiété trouveraient presque toujours à remplacer le mérite et la vertu par les aptitudes nuisibles de l'habileté sans conscience et du sacerdoce sans vocation.

C'est ainsi que Francois Ier et ses successeurs, en des mesures diverses peut-être, mais certainement avec le plus profond dédain de leurs devoirs les plus sacrés, se livrèrent à l'exploitation des plus hautes dignités de l'Eglise. Les abbayes tombèrent toutes en commende et furent livrées en pâture à des laïques dont les titres à la cour ou dans les hauts emplois des provinces suffisaient à en toucher le revenu sans en comprendre les devoirs les plus élémentaires. L'habitude en était si bien prise, avant la fin de ce régne désastreux pour l'Eglise et pour la France, que les grands seigneurs, au rapport de Brantôme, ne comprenaient

plus comment le roi ne leur livrait pas la belle et riche abbaye de leur village « pour soutenir leur rang et leur dignité. » C'était l'oubli de tous les principes, la dégradation de tous les sentiments de probité et de religion qu'on avait respectés jusqu'alors. Tels furent tout d'abord les fruits du Concordat qui servit à des fortunes scandaleuses, à discréditer la religion, à jeter les richesses des évêques, des monastères et des pauvres aux mains de cyniques détenteurs qui les dissipaient en des orgies journalières et allaient étaler à la cour du *Restaurateur des Lettres* le luxe et le dévergondage des mœurs perdues et d'un libertinage qui touchait déjà à l'impiété.

Depuis Charles VIII et Louis XII, les guerres d'Italie avaient apporté dans les habitudes de la vie commune des modifications dont les mœurs s'étaient trop ressenties. C'était le grand monde surtout qui en donnait l'exemple, et, à l'aide de ces faveurs royales qui introduisaient dans les abbayes des supérieurs trop justement suspects, on s'accoutumait à n'y voir plus que des personnages qui n'avaient ni le respect ni l'affection d'autrefois. De là ressortait dans le peuple une diminution de la foi fondamentale, une licence d'actions et de paroles qui s'autorisaient des scandales venus de haut, et une disposition à l'indépendance qui donnait aux tribunaux plus de soucis que jamais.

Grands-Jours à Poitiers.

On avait besoin des Grands-Jours à Poitiers où un certain désordre s'était mis dans l'exercice de la justice locale dont les décisions se faisaient trop longtemps attendre, et où une commission du parlement de Paris, envoyée par le roi, siégea du 15 septembre au 11 novembre 1519. Cette haute justice semble n'avoir eu à terminer que des affaires en retard entre la ville et l'université, et aussi contre les abbayes de Sainte-Croix et de la Trinité, où la main de l'autorité laïque avait apporté des troubles qui furent définitivement apaisés par une décision plus ou moins compétente puisqu'un tribunal civil y prononça sur des questions de droit canonique où l'Église n'avait plus rien

à voir, grâce au Concordat (a). Bouchet ne peut se consoler de cette tyrannie officielle frappant une abbesse de Sainte-Croix de la maison de Couhé, et à la Trinité, une autre de la famille d'Amboise, et toutes deux traitées, dit notre auteur, comme des rebelles malgré leurs vertus et la sainteté de leur vie religieuse. Le grand crime qui servait de prétexte à ces barbaries était le refus que les deux communautés avaient fait constamment d'abandonner leur règle pour celle de Fontevrault que personne n'avait le droit de leur imposer. Un évêque de Senlis, Jean Calvan, aussitôt après le départ du roi avec qui ces mesures avaient été concertées, suspendit les deux abbesses de leur dignité; elles furent emmenées en d'autres monastères. On appelait cela une *réformation,* et c'était un des premiers fruits de cette omnipotence contre l'Eglise que le nouveau régime concordataire ne pouvait pas légitimer quoiqu'il servît de prétexte à ces indignités gouvernementales (b). Il y avait pourtant, quant à Sainte-Croix, une autre question pendante aussi depuis plus de vingt ans. C'était la revendication, par l'abbaye, d'un terrain donné induement par la ville à un armurier venu de Tours et qui devait y établir une manufacture d'armes et un moulin à eau pour son service. Ce moulin s'était construit sur le canal du Pré-l'Abbesse, appartenant à l'abbaye, et portait préjudice à sa propriété qu'il faisait submerger. Aux Grands-Jours ce fut la ville qui gagna, et ce fut aux juges de considérer en quoi leur arrêt pouvait s'accorder avec la conscience (c).

Le 5 janvier suivant le roi, accompagné de la reine sa mère, Claude de France, fille de Louis XI, et sa mère, Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, fit à Poitiers une entrée solennelle. Il allait à Cognac, qui était son lieu de naissance, après avoir été dîner au château de Dissay,

François I[er] à Poitiers.

(a) Bouchet, p. 363.

(b) Bouchet, p. 366.

(c) *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* IX, 352 et suiv.

où il fut reçu par l'évêque, Claude de Husson, qui était déjà vieux et près de mourir. La cour ne resta que deux jours à Poitiers, dans un hôtel de la paroisse de Saint-Savin, chez François des Moulins de Rochefort, dont les descendants sont encore représentés dans le Poitou. La ville fit au roi et à la reine de magnifiques cadeaux en orfèvrerie allégorique (a).

Quant après la malheureuse journée du 24 février 1525, François Ier devint le prisonnier de Charles-Quint, victorieux à Pavie, le roi de France se vit livrer aux cruelles conditions d'un vainqueur aussi dépourvu de grandeur d'âme que de bonne foi. Il exigea pour rançon l'abandon de deux provinces de la France et la réhabilitation du connétable Charles de Bourbon que ses perfidies avait fait chasser de la cour et de sa patrie : de plus il voulut pour otages, en attendant l'exécution du traité, le jeune Dauphin, François, qui n'avait que sept ans, et son frère Henri, duc d'Orléans, qui n'en avait que six. François promit tout, bien sûr que la France ne ratifierait pas le traité ; ce qui arriva. Comme on s'était méfié de certaines factions qui ne manqueraient pas de profiter de la catastrophe pour jeter à leur profit le trouble dans les populations, la reine-mère, duchesse d'Angoulême, nommée régente par le roi, conduisit les choses avec une grande prudence et envoya des ordres à toutes les villes importantes par des gens dévoués pour se garder contre toutes les entreprises et se conserver fidèles au roi. Cette mission fut confiée pour Poitiers à un maître des requêtes René Ragueneau. Il obtint de l'Assemblée générale, composée du corps de ville, de la noblesse et du clergé, toutes les mesures de sages précautions qui pouvaient assurer au roi le maintien de son autorité. On put voir alors, et non moins à Poitiers qu'ailleurs, combien l'esprit monarchique s'était implanté dans les cœurs. En dépit des erreurs politiques dont le roi était le fauteur et la

Zèle pour la défense du roi.

(a) Thibaudeau, II, 151 ; — Bouchet, 353.

victime, on l'aima dès qu'il fut malheureux, on résolut de ne rien négliger pour le ramener dans son royaume, on s'indigna du caractère abaissé de Charles-Quint, plus geôlier que roi, et par une résistance générale à ses prétentions, on parvint à procurer la liberté du roi en refusant de condescendre au consentement forcé qu'il avait donné au traité de Madrid (a).

Les enfants de France livrés en otages.

La paix fut publiée à Poitiers le 12 février 1526. Huit jours après, la régente conduisit en Espagne les enfants de France demandés comme otages. Elle avait fait sagement de préférer ce parti à celui qu'elle aurait pu choisir de livrer plusieurs des généraux les plus habiles de la France, au risque de donner au perfide politique une occasion de recommencer avec plus de succès une guerre qui restait toujours dans ses projets.

Là ne se borna pas le zèle dévoué de notre ville. On y contribua bientôt après, et généreusement, et par des dons volontaires à la rançon du roi qui devait ramener les enfants de France à Paris. Toutes conditions, tous les corps de métiers, riches et pauvres, voulurent s'imposer dans ce but patriotique. C'était l'enthousiasme appliqué, comme partout, à l'honneur et à la dignité de France (b), qu'on juge de ses sacrifices en ces circonstances calamiteuses par ce fait que la rançon fut portée de Bayonne à Saint-Jean-de-Luz, sur la frontière d'Espagne (c), par trente et un mulets chargés chacun de cent mille écus d'or qu'il faut évaluer de quatre à cinq millions de notre monnaie (d). On voit que l'avare espagnol n'y allait pas de main morte, François I[er] qui était venu à Bordeaux pour y attendre la délivrance de ses enfants, alla au devant d'eux, les ramena

(a) Thibaudeau, II, 210 et suiv. ; — Hainaut, I, 437 et suiv. ; — Garnier, Daniel Mézeray ; Fauchet et autres, *ad ann.*

(b) Bouchet, 456.

(c) Aujourd'hui chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées, à deux mille cinq cents habitants.

(d) Bouchet, p. 457.

à Bordeaux et de là à Angoulême et à Cognac, où ils séjournèrent jusqu'au mois de septembre.

La peste à Poitiers.

Au mois de mars de cette même année, la peste était revenue à Poitiers, ce qui força les princes à se détourner de la ville pour aller au château de Dissay où ils firent une halte de deux jours, puis se reposèrent deux autres à celui du Fou, qui venait d'être achevé, et dont les charmants aspects sur la Vienne offraient une des plus agréables et des plus magnifiques demeures du pays. De là ils passèrent à Blois d'où ils arrivèrent à Fontainebleau, où était la cour.

A Dissay, les illustres voyageurs n'avaient plus trouvé le propriétaire qui avait donné, en 1520, à François Ier, une somptueuse hospitalité. Claude de Husson était mort en 1521, et l'Eglise commençait dès lors à éprouver les funestes suites du Concordat. Les raisons de famille, le favoritisme du souverain, les ambitions incapables autant qu'indignes se présentèrent au hasard, sans aucun respect humain ni honorables scrupules en face des sièges épiscopaux et les envahirent à l'envie. Claude, mort dans son unique diocèse à l'âge de soixante et un ans, y avait passé dans l'accomplissement de tous ses devoirs les onze dernières années de sa vie. A peine il avait expiré qu'on donna son héritage à un neveu de son nom Louis (IIIe) de Husson (1). Il est vrai que celui-ci était fils de Louis, comte de Tonnerre, et d'une Françoise de Rohan, dont un frère était archevêque de Lyon. Mais cette belle provenance n'ajoutait pas un jour au dix-huit ans du neveu titulaire qui ne pouvait même pas être sous-diacre, et qui, sans autre aptitude que sa parenté, son rang et ses prétentions simoniaques, s'empara du temporel de l'évêché, fit administrer la partie spirituelle par un évêque d'Hébron, connu sous le nom de Jean, à titre d'auxiliaire ou de suffragant. Il n'eut donc aucun devoir à remplir, et garda cette belle position jusqu'en 1533. C'est alors qu'après être entré dans les ordres sacrés depuis quelques années, il

Louis (III) de Husson, LXXXVIIIe évêque de Poitiers.

s'ennuya de ce rôle, et, sous prétexte de ne pas laisser tomber sa maison qui allait disparaître par la mort de son frère Claude, tué à la bataille de Pavie, il résolut de se marier. Il lui fallait des dispenses qui jusqu'alors avaient été des plus rares. François Ier les fit obtenir par son ambassadeur à Rome, l'évêque d'Auxerre. Louis épousa donc cinq ans après à Avignon.

Le choix d'un successeur n'était pas difficile, Louis y avait pourvu, de l'agrément royal, lorsqu'il donna sa démission en 1532. Dès le 26 mars de cette année on vit prendre possession du siége de Poitiers par Gabriel de Grammont, qui était déjà cardinal de Sainte-Cécile, fils de Roger de Grammont, sénéchal de Guyenne, qui avait été ambassadeur de Louis XII à Rome ; c'était un grand seigneur : il avait été successivement évêque de Consérans, puis de Tarbes qui était plus considérable, puis enfin archevêque de Bordeaux dont le siége venait de vaquer, en 1529, par la mort de Jean de Foix. Mais cette élection, faite par le chapitre qui n'acceptait pas encore le concordat de 1517, fut cassée à Rome. Gabriel s'en consola en se faisant nommer, en cour de France, administrateur de l'évêché de Poitiers, c'est-à-dire qu'il en prit le bénéfice en se déchargeant des obligations pastorales et n'en devint pas moins archevêque de Toulouse, sans cesser d'administrer le diocèse de Poitiers. Il n'était connu, entraîné qu'il fût dans le tumulte des affaires, dans aucun des évêchés dont il eut le titre, et il n'y laissa, ni pendant sa vie, ni après sa mort, aucun souvenir ni aucun regret. Du Tems a dit (a) qu'il rendit de grands services à François Ier qui lui avait donné l'ambassade de Rome auprès de Clément VII. Il en obtint en effet que le Pape abandonnât au roi les réserves faites au Concordat où un certain nombre d'évêchés et d'abbayes que, par exception à l'article 1er, Léon X devait continuer à pourvoir, fussent

Gabriel de Grammont, LXXXIXe évêque.

(a) *Le Clergé de France*, II, 224.

désormais de nomination royale : c'était augmenter le mal qui ressortait déjà du texte primitif de la convention. Mais l'aveuglement était tel à cette malheureuse époque, et dans ceux mêmes dont les yeux eussent dû rester plus ouverts, que rien n'était plus capable d'éclairer sur la décadence morale qui régnait partout et gangrénait tous les membres de la société européenne [a].

Au reste, ces fréquentes désorganisations de la pensée et de la conduite d'une société qu'agitaient à la fois les mouvements de la guerre, les discussions du droit, les prétentions diverses des partis, pénétraient dans toutes les classes et s'y manifestaient selon les circonstances et les positions. Elles arrivaient jusqu'à renverser les idées de dépendance et de subordination. La trop longue prison du roi avait, surtout en Poitou, ranimé dans la noblesse l'esprit d'hostilité au pouvoir. En plusieurs localités des bandes armées avaient suivi des chefs improvisés portant le pillage dans les campagnes et donnant lieu à des répressions sévères de la part des sénéchaux. Et, quand l'autorité royale se fut partout rétablie, on songea à tirer une prompte justice de ces méfaits dont on avait espéré l'impunité. François Ier indiqua, pour 1534, une tenue des Grands-Jours du Poitou; mais il voulut que ce tribunal siégeât à Tours, pour une plus grande sécurité, et onze seigneurs, parmi lesquels les plus coupables, furent punis de mort à Poitiers. D'autres payèrent des amendes ruineuses ou durent subir de longues prisons. C'étaient les châtiments mérités de prises d'armes, de faits de guerres civiles qu'accompagnaient des brigandages, des sacrilèges et violences publiques dignes, en effet, des plus exemplaires punitions [b].

Grands-Jours du Poitou à Tours.

Les magistrats des Grands-Jours ayant fini leur tâche partirent à la fin d'octobre; l'hiver fut rigoureux et suivi

(a) Dreux Duradier, II, 90.

(b) *Annales d'Aquitaine*, p. 171.

de chaleurs intenses qui commencèrent avec le printemps ; elles devinrent excessives pendant les mois de mai et de juin 1532. Cet excès de température développa dans toute l'Aquitaine des maladies contagieuses, parmi lesquelles la peste manquait rarement son apparition. Poitiers en fut affligé depuis la mi-juillet jusque vers la mi-novembre. Beaucoup de monde y périt (a).

Premières conséquences du luthéranisme sur les populations.

Cependant d'autres tempêtes étaient poussées vers la France par un vent parti du Nord et dont les ravages allaient changer la face de l'Europe. Depuis 1517 Luther s'était révolté contre l'Eglise pour venger son orgueil blessé, et en était arrivé à soulever l'Allemagne, que ses partisans avaient couverte de cendres et de cadavres (b). De telles rébellions ne restent pas longtemps dans le cadre qu'on leur a fait d'abord ; elles s'étendent et deviennent contagieuses. Le droit qu'on s'est donné de tout faire amène le droit de tout penser ; les sectes se forment, les erreurs philosophiques engendrent promptement l'irréligion, et le nombre augmente rapidement de ceux qui peuvent s'enrichir du désordre ; on en vient à tout nier des principes de la morale et de la foi, et ces barrières, une fois renversées, la foule se précipite, les peuples s'exaltent, et, à la suite des plus méprisables renégats, se créent une nouvelle existence, et quand le fanatisme est né de ces commotions fiévreuses, les plus mauvaises passions font éclore les guerres civiles ; et alors plus d'union fondée sur la charité évangélique, il n'y a plus ni droit ni devoir, les partis se prononcent et prennent les armes. C'est ce que l'Allemagne vit avec horreur par la faute de l'astucieux Charles-Quint ; c'est ce qu'on allait voir en France par la faiblesse efféminée du valeureux et sensuel François Ier.

Malheureusement les orages de l'hérésie, qui a toujours la révolte à son service, parce qu'elle engendre naturelle-

(a) Bouchet, *Annales*, p. 265.

(b) De Bussière, *Hist. des Anabaptistes*, p. 108 et suiv.

ment le mépris du devoir, ne s'était pas étendue sur l'Allemagne même. En France, où les disputes des universités, les vues des légistes et le dérangement des mœurs dans les hautes classes avaient ouvert une voie facile à ces opinions et aux entreprises hardies, des hommes du savoir, des magistrats mécontents de la politique royale, des juristes ergoteurs, dont les aspirations orgueilleuses ou cupides visaient à des changements où la religion et les lois se trouvaient également compromises, ne tardèrent pas à former des groupes où l'on s'entretenait des tendances nouvelles; on y résonnait des choses et des idées qui se faisaient jour de plus en plus parmi de nombreux adeptes. S'ils étaient du pays on formait avec eux des conventions; s'ils venaient de loin on les recueillait, et on grossissait ainsi chaque jour le groupe d'où la révolte sortirait bientôt.

Calvin à Poitiers. C'est lorsqu'on en était là que Calvin, attiré par Lesage, docteur en droit, qui, comme lui, était de Noyon, qu'autour d'eux se rangèrent bientôt des prosélytes gagnés par leurs confidences. Ce furent tous ces légistes avides de nouveautés et travaillés dès longtemps par les séduisantes amorces d'une vanité qui est surtout une maladie des savants, qui tinrent chez Régnier, lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, la première réunion secrète des amis de Calvin. François Fouquet, le prieur des Trois-Moutiers, près Loudun, était de la partie; tantôt il le recevait dans son prieuré, tantôt il venait le voir à Poitiers; ensemble ils allaient en des promenades solitaires conférer de leurs nouvelles croyances.

[illegible] La verve du sectaire, aussi méchant que rusé, les disposait à embrasser la révolte contre l'Eglise, et l'esprit de prosélytisme s'en mêlant, ils ne se quittaient que pour travailler à grossir leurs rangs. Bientôt ils se furent adjoint Antoine de la Dugnie, docteur en droit, le procureur Philippe Véron, l'avocat Jean Vernon, Albert Babinot, qui alla bientôt *évangéliser* Niort, où une rue porte encore son nom, et qui professait alors, à la faculté de droit, les

institutes de Justinien; enfin Jean Boisseau de la Borderie, avocat distingué au présidial de Poitiers, qui devait avoir le bonheur de quitter la secte et mourut catholique, joyeux d'avoir abjuré ses erreurs. Ardents, mais d'abord silencieux et discrets, leurs rendez-vous habituels étaient dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Benoit-de-Quincay; ils y avaient trouvé une caverne percée dans le rocher au-dessus de la rivière, où le chef, qui a laissé son nom à la *grotte de Calvin,* développait ses doctrines, dont se nourrissaient les affidés qui étaient tombés dans le piège. Tels furent les premiers émissaires de l'hérétique. Plus tard ils se séparèrent en effet, car des postes leur furent assignés, Vernon resta à Poitiers; Babinot y fut d'abord diacre de par Calvin; d'autres voyagèrent dans les villes et les campagnes voisines pour recruter des fidèles en prêchant la prétendue réforme (a). Or cette réforme consistait à tout renverser de l'antique foi des aïeux; on en battit en brèche tous les dogmes; il n'y avait plus rien de vrai dans ce qu'on avait adoré depuis seize siècles; la morale ne fut pas plus respectée, et il le fallait bien. En préconisant d'avance les dogmes nouveaux, Calvin anticipait sur les écrits où il combattait à la fois la modération des désirs, l'obéissance à l'autorité légitime, la sainteté du mariage, la présence réelle, la majesté austère de la chasteté. Ce dernier point est surtout à remarquer dans toutes les sectes qui se sont séparées du catholicisme. Le mépris de cette vertu, la licence qu'il engendre est l'attrait le plus sensible au cœur humain. Une fois délié des croyances chrétiennes, et avec cette dégoûtante facilité donnée par tous les hérésiarques, on ne s'expliquerait pas comment des hommes instruits, qui avaient étudié la religion, pouvaient tout à coup, sans espérance d'une plus grande fortune, s'attacher à des principes nouveaux qui n'eussent pas rendu pour eux la religion plus facile, car ces singuliers novateurs avaient

(a) Florimond de Raymond, *Hist. de l'Hérésie de ce siècle,* p. 891 et suiv., in-4°, Bordeaux, 1618.

étudié la religion, ils l'avaient aimée, ils en avaient fait la base de la famille et la garantie de leur paix intérieure.

Au reste, ces lâchetés se dissimulaient toujours sous les fausses apparences d'une indulgence hypocrite pour les faiblesses de l'humanité. Pour peu qu'on examine à cette époque l'entraînement de l'hérésie et ses progrès si rapides, on reconnaît trop bien que les passions charnelles aidèrent alors à la chute des anciennes vertus. François I[er] et Charles-Quint, qui sévirent d'abord quelquefois par raison politique, manquèrent de courage dès qu'ils s'aperçurent que la vie était plus commode sous les fourberies de Martin Luther et de Jean Calvin.

A la cour de ces grands hommes les bâtards ne manquaient pas plus qu'ailleurs, et les habitudes que supposent de tels héritages sont peu en harmonie avec la force morale nécessaire au maintient de notre religion toute de pureté et de sacrifices. Si ces deux princes se fussent entendus, au nom de la religion outragée, pour endiguer le torrent du libertinage et de l'hérésie; s'ils eussent laissé Luther se morfondre toute sa vie à la Warburg, et Calvin au Châtelet de Paris, leur course était entravée et les quelques disciples à leur suite fussent bientôt rentrés dans le devoir. Nous ne tarderons pas à voir quelles calamités cette noble et chrétienne fermeté eût épargnées à notre malheureuse France et à tout le Nord de l'Europe.

Mort du cardinal de Grammont. — [illegible] évêque [illegible].

Nous savons que depuis Louis de Husson, démissionnaire en 1532, Poitiers avait un évêché sans évêque, Gabriel de Grammont n'en était que l'administrateur. Si le diocèse eût eu un évêque résidant lorsque l'hérésie commença ses menées à Poitiers, une surveillance active et prudente eût pu étouffer les premiers germes du mal. C'est cette même année, que, devenu cardinal et archevêque de Toulouse, il mourut sur ce siège le 6 avril. Aussitôt le Chapitre qui s'obstinait à ne pas reconnaître le Concordat, usa du droit qu'il croyait toujours avoir, contre toutes les notions du droit canon, et nomma vicaire général capitu-

laire un de ses membres, Jean Chapanat qui fut en même temps official pendant les vacances du siège (a). Cette vacance dura sept ans, et ne finit qu'en 1541. Claude était cardinal dès 1533, et était devenu d'abord évêque de Langres, puis administrateur de Périgueux. Sa famille était une des plus considérables de Lorraine, qui portait *d'azur à la bande d'or,* quand il fut nommé à Poitiers en 1510, en même temps que Gabriel Pouvery, abbé de Saint-Cyprien, devenait évêque d'Angers par François Ier; on l'appelait déjà le cardinal de Givry, du nom d'une belle propriété qu'il possédait dans le Nivernais. Il prit possession le 22 mars de l'année suivante; il entrait solennellement à Poitiers avec son coadjuteur ou suffragant comme on disait alors, Barthélemy Bodin ou Urdin, que nous ne connaissons pas autrement.

Reprise de la navigation du Clain.

Cependant on s'occupait toujours à Poitiers de reprendre les travaux interrompus de la canalisation du Clain. Le 26 avril 1538, François Ier approuva les travaux qu'on avait résolu de faire remonter jusqu'à Vivonne, en aval. En amont du fleuve on travailla à des écluses qui devaient l'augmenter dans toute l'étendue de son cours au-dessous de Poitiers. Une dernière écluse avec une partie manquait encore à Saint-Benoit, quand on vit les fonds épuisés. On recourut à une levée sur les divers corps; il fallait dix-sept mille livres, et le clergé, qu'on n'épargnait pas dans les besoins publics et qui s'était exécuté souvent, refusa d'ajouter à ses charges celle de ce nouvel impôt, et une fois de plus le projet fut abandonné.

Passage de Charles-Quint à Poitiers.

On se rend compte de ces refus quand on apprend que l'année suivante on voit le passage de Charles-Quint occasionner à la ville, sur la demande et le « mandement » exprès du roi, des frais considérables de représentation, en dépenses de luxe, en cadeaux et fêtes de toutes sortes. C'étaient là des charges publiques, amabilité charmante

(a) *Cartulaire de la Cathédrale,* I, 367.

envers un souverain toujours en guerre avec la France, et qui, ayant à faire à un prince dont la politique était aussi méfiante que la sienne, profitait d'une paix apparente pour porter la guerre ailleurs à grand renfort de réceptions magnifiques et de dépenses énormes qui chargeaient le peuple au grand éloge de la munificence royale. L'empereur, après avoir été reçu à la cathédrale, prit son logement à l'évêché, où Claude de Longwi n'avait pas manqué de se trouver.

Progrès des opinions novatrices en Poitou.

Pendant que la France s'agitait ainsi en de longues guerres et de courtes trêves qui donnaient quelque singularité aux amours équivoques des deux princes, les novateurs augmentaient leur nombre, serraient leurs rangs, et ne se gênaient pas pour endoctriner chaque jour quelques adeptes de plus. Parmi ces néophytes, les plus imprudents parlaient trop et la justice en avait bientôt raison sur les échafauds où ils expiaient le crime d'une opposition insolente à la religion nationale et celui de la révolte armée contre l'autorité civile. Le clergé lui-même n'était pas assez en garde contre ce double malheur; et on peut juger si la licence des opinions se glissa aisément parmi cette foule d'évêques de hasard et d'abbés commendataires qui ne s'étaient jamais tant multipliés que depuis le Concordat. On comprend quelles facilités ouvraient aux plus étranges idées ces monastères sans nombre vivant presque tous sans abbés, ou n'en ayant que de nom, se comportant en grands seigneurs et se faisant une villégiature continuelle dans les maisons d'agrément qu'ils avaient su se faire à peu de distance de leur abbaye; ils y revenaient parfois pour recevoir les honneurs de leur rang dans les offices des fêtes solennelles ou au passage des souverains, jamais pour y prêcher la parole de Dieu ou encourager par leur exemple

Jean de Saint-Gelais, abbé de Saint-Maixent.

l'estime et la pratique des vertus de leur état. En Poitou, on remarquait déjà, avant 1540, ces malheureuses tendances dans l'abbaye de Saint-Maixent. Elle était censé gouvernée par un abbé commendataire, Jean de Saint-Gelais, de la

grande famille qui depuis longtemps florissait en Angoumois, et portait *d'azur à la croix alizée d'argent.* Rien de moins régulier que cet homme qui s'était fait une retraite aussi agréable que luxueuse au château de l'Hort-Poitiers, à deux lieues de Saint-Maixent. Trop riche pour envier une révolution, il se tint sur la réserve et ne s'exprima que très prudemment sur les idées nouvelles, mais laissa trop voir ce qu'il pensait de la vie religieuse en travaillant sous main à la sécularisation de l'abbaye où il eût introduit la régle moins austère des chanoines, et lui, devenu doyen, ne s'était pas oublié dans la distribution des prébendes et des bénéfices. Il en avait pourtant déjà plus qu'il en fallait pour scandaliser les honnêtes gens qui gémissaient sur les malheurs de l'Eglise, et il ne méritait plus que leur mépris lorsqu'en 1562 on le vit demeurer tranquille et sans émotion à l'Hort-Poitiers pendant que son abbaye était la proie des huguenots qui y portaient l'incendie et le pillage. Mandé à Rome pour répondre à l'accusation d'hérésie, il n'y alla pas. En 1566 le saint pape Pie V le déchut de son abbaye pour ce refus inexcusable. Mais Jean parvint à se faire réhabiliter par la protection de Charles IX. On voit assez par ce trait et beaucoup d'autres semblables comment le roi très chrétien s'entendait alors à maintenir le respect du Saint-Siége et des traditions nationales les plus sacrées. Ce trait peint l'époque, explique mieux que tout autre comment la corruption des personnes et des choses amena, par la faute du gouvernement, les flots de sang, les monceaux de cendres et l'abaissement des principes religieux dont la France aura toujours à souffrir (a).

Grands-Jours. — Administration civile de Poitiers améliorée.

Le mouvement des affaires devenu plus actif, une difficulté locale à effacer par des dispositions légales, rappelérent les Grands-Jours à Poitiers en 1541. On y fit, en commun avec les établissements qui y avaient droit, comme l'abbaye de Saint-Hilaire, dont la juridiction, nous

(a) *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou,* II, 332 et suiv. ; — *Journal de Leriche, passim,* 154 et suiv.

l'avons vu, s'étendait autour d'elle en dehors et en dedans de la ville, des réglements d'une véritable importance, sagement conçus pour la police municipale des auberges, la surveillance des marchés et l'exactitude des corporations à remplir les devoirs contractés. Tout cela était d'une entente véritable des éléments essentiels d'une bonne direction municipale (a).

Une autre question préoccupait encore cependant les esprits formés aux affaires, et le peuple s'y trouvait engagé pour sa part. C'était l'idée arrêtée de n'introduire dans le corps de ville ni bourgeois, ni marchands, ces deux titres ayant toujours paru incompatibles avec la noblesse que Charles VII avait accordée aux échevins. Ceux-ci oubliaient en cela que tout d'abord ils étaient sortis de la roture. Si, en 1543, un marchand, Jean Gourlard, fut nommé maire, il le dut à un prêt de mille livres qu'il fit à la ville, ce qui n'empêcha pas le peuple de s'en réjouir bruyamment. Mais pour recevoir l'anoblissement, il lui fallut cependant abandonner le commerce, ce qui sauva encore le principe. Mais il y avait mieux, on arriva, en 1547, à obtenir du roi un édit réservant les offices municipaux aux deux seuls bourgeois et aux membres du commerce, à l'exclusion des magistrats ou membres des tribunaux que la multiplicité des charges pouvait détourner de leurs devoirs. La magistrature poitevine approuva peu cette exception qui la privait d'une partie de son crédit ; il fallut pourtant se soumettre à une mesure très bonne en elle-même puisqu'elle rendait à la justice le temps absorbé souvent par des affaires qui ne lui incombaient pas. Et pourtant tout n'était pas fini sur la question des tiraillements qui dura encore plus de deux ans. En 1548, tout cela fut changé. Un édit annula celui de l'année précédente : le maire ne dut être pris que parmi la magistrature de l'ordre judiciaire. Mais le corps municipal trouva que c'était là une restriction trop

(a) Registres de la ville ; — Chartrier de Saint-Hilaire, II, 199, 213 et suiv.

gênante à l'exercice de ses pouvoirs. Il sollicita de nouveau, et, par une dernière concession, il fut décidé que le maire pourrait être une personne de la haute magistrature, pourvu qu'il fît déjà partie des cent membres du corps de ville. Il fut donc bien rare à l'avenir qu'on admit à cette nomination quelqu'un qui appartint au commerce ou à la simple bourgeoisie.

Ces questions n'avaient d'importance que pour le régime intérieur de Poitiers.

Révolte contre la gabelle.

La gabelle, dont l'impôt était perçu avec une rigueur tyrannique, éprouvait, depuis son établissement, en 1342, sous Philippe de Valois, une réprobation générale de toutes les provinces. L'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis et le Périgord l'avaient d'autant plus en haine que les marais salants y servaient plus les exactions des *gabeleurs*. Plusieurs révoltes s'y étaient élevées dans le but de faire abolir cet odieux impôt, et cette fois encore dans les provinces limitrophes du Poitou les rebelles s'étaient répandus en armes, avaient pris Ruffec, s'avançaient vers Civray; Poitiers était menacé. Mais le maire Joachim Prévôt prit des mesures énergiques avec le comte du Lude, François de Daillon, alors gouverneur du Poitou. Les choses pourtant n'allèrent pas à l'extrême. Henri II préféra les négociations et les moyens de douceur. Il fit publier que ceux qui abandonneraient la révolte ne seraient pas poursuivis pour ce fait, et qu'il réglerait l'affaire dans son conseil. Les paysans rentrèrent donc chez eux. Bientôt les Etats provinciaux se tinrent à Poitiers et une députation envoyée au roi, chargée de racheter l'abolition de l'impôt moyennant la somme de deux cent mille écus qui furent acceptés, et un édit de 1549 sanctionna cette mesure. Tous les corps de la ville durent contribuer à cette rançon. Le doyen et le chapitre cathédral y furent à eux seuls pour seize mille quatre cents livres. La révolte fut néanmoins cruellement punie à Bordeaux, à Angoulème et à Poitiers où le connétable de Montmorency ne put l'étouffer.

Hôtel des monnaies et types nouveaux.

Un édit de 1548, en modifiant le type des monnaies, changea aussi tout le fonctionnement de leur admininistration dans toute la France. De plus en plus, la royauté s'affirmait et tendait à une unité de gouvernement dont le mérite est incontestable, pourvu qu'il ne mène pas à une centralisation exagérant ses droits au-dessus de ceux des communes. Il y avait donc avantage dans l'abolition d'un certain nombre d'hôtels des monnaies dont certains seigneurs avaient conservé l'usage dans leurs villes en dépit de plusieurs ordonnances royales. Henri II n'en conservait que douze pour toute la France, chacun ayant pour la distinguer une ou deux majuscules de l'alphabet. Poitiers eut son hôtel et la lettre G. Mais un signe du temps apparut trop tôt, sans qu'on n'ait pu s'en douter, dans l'abolition de la figure de la croix qu'on avait toujours vue à l'obvers de toutes les pièces de toutes matières. Elle y fut remplacée par l'image du roi qui plaça encore à ce revers ses armoiries devenues celles de la France. Le roi semblait pourtant y dire assez par lui-même. Un des côtés pouvait très bien se glorifier du signe de la chrétienté, si le prince n'eût pas déjà trop affaibli en lui-même ce titre de roi très chrétien que trop de contrastes démentaient depuis longtemps autour du trône.

Établissement d'un présidial à Poitiers.

Poitiers voyait encore augmenter son importance par les changements avantageux qu'y subit le système judiciaire. En 1551 s'accomplit pour lui un des désirs qui y étaient dès longtemps exprimés : celui d'avoir une de ces cours d'appel que le roi venait d'instituer pour un certain nombre de villes dont les justiciables ne seraient plus obligés de porter leurs appels à des parlements relativement éloignés. On appela ces nouvelles cours du nom de présidial et il fut décidé qu'une serait établie à Poitiers et aurait juridiction sur toutes les sénéchaussées du ressort, ce qui n'empêcherait pas Poitiers de garder la sienne. François Aubert, seigneur d'Aventon, avait, par ce fief, situé à trois lieues au couchant de Poitiers, des relations avec le Poitou.

Il fut nommé président de la nouvelle cour et quitta, pour se fixer à Poitiers, le parlement de Paris où il avait une place de conseiller (a).

En 1554, le cardinal de Longwi ou de Givry se démit du siége de Poitiers et aurait été remplacé, dit-on, par un Claude de Luxembourg qui n'est mentionné à tort, paraît-il, que dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, et dont ne parle aucune de nos chroniques locales. Son véritable successeur fut Jean (VIII) d'Amoncourt, d'une noble et ancienne famille de Bourgogne. Son père était seigneur de Montigny-sur-Aube, près Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Il portait de *gueules à un sautoir d'or*. Jean était neveu et vicaire général du précédent et fit son entrée le 25 août 1555. Un de ses premiers soins fut de faire refondre la grosse cloche de la cathédrale, due en dernier lieu à Guillaume de Charpaigne, et qui, cent ans après, avait été brisée par la maladresse des sonneurs. Le poids en fut augmenté à cette occasion. Il ne gouverna guère que huit ans. On a peu de détails sur sa vie épiscopale ; ce qu'on sait trop certainement, c'est qu'il put être témoin des affreux désordres que subit sa ville épiscopale lors de l'invasion qu'y firent les calvinistes en 1562. Nous reviendrons sur ces lugubres circonstances. Le silence est profond dans notre histoire sur ce personnage qu'on voit se mêler très peu aux affaires publiques de son temps et qui, probablement, n'était pas à Poitiers quand la désolation y fut portée par les fureurs des révoltes protestantes (b).

Jean VIII d'Amoncourt, XCIe évêque de Poitiers.

Les temps étaient vraiment difficiles au double point de vue de l'action sociale et des principes qui doivent les diriger. Les pasteurs des peuples avaient perdu l'art de les conduire ; la tourbe des savants qui s'étaient faits les conseillers du trône, les vaniteux suppôts des universités, des communes, qui, sorties en grand nombre des basses

Désordres moraux de la société de ce temps.

(a) Thibaudeau, II, 238 et suiv.

(b) *Gallia christiana*, II, 1263 ; — Du Tems, II, 430.

conditions, cherchaient à s'élever jusqu'à la noblesse par les fonctions nouvelles, avaient fait surgir des sources d'ambitions orgueilleuses ou de prétentieuses aspirations, et tant d'éléments de désordres, mis à la portée des dernières classes sociales, étaient autant de prétextes à la jalousie et aux répulsions de la part des grands, chagrinés de se voir atteints ou dépassés par des rivaux contre lesquels se grossissaient en eux la haine et le mépris. Que si nous regardons la direction du clergé, elle n'était pas meilleure. Depuis longtemps on y abusait de la pluralité des bénéfices. Nous avons vu, et nous ne cesserons pas de le voir, un même évêque posséder deux ou trois évêchés et autant d'abbayes, sinon plus. Les laïques mêmes, au grand scandale de tous, s'emparaient des monastères comme récompense de leurs services de tout ordre ; on voyait des femmes en posséder, et les moines laissés à l'abandon, dépourvus souvent du nécessaire, voyant la discipline s'écrouler comme les murs de leur clôture, erraient au dehors cherchant des distractions mondaines. Quoi de plus favorable aux convoitises des laïques, aux poursuites des impies et à cette prétendue réforme que d'étranges réformateurs appelaient déjà hypocritement au nom de la religion méconnue et des plus sordides intérêts.

[illegible] du diocèse de Luçon, et ses [illegible]

Ces tristes idées régnaient partout. Le diocèse de Luçon dont nous avons vu l'évêque André de la Roche siéger au milieu du dernier siècle ne laissa aucun souvenir de son passage. Les huit qui vont suivre jusqu'au milieu de celui-ci ne semblent guère mériter l'indulgence qu'ont eue pour eux la plupart des historiens modernes (a). Ce sont moins des surveillants que des voyageurs, vivant sous prétexte de négociations politiques en dehors des lieux où aurait dû les retenir la charge des âmes, leur premier et leur plus imprescriptible devoir. Si nous voyons Nicolas Boutaud, en sécularisant son ministère, travailler avec

(a) MM. Lafontenelle et l'abbé du Tressay.

discernement et zèle à dresser les statuts diocésains, après lui, Mathurin de Dercé passe trois ans sur son siége, de 1491 à 1494, sans laisser rien à dire de ses soins pour son troupeau. Un abbé de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, Pierre de Sacierge, arrive à son siège en 1496, achète aussitôt la seigneurie de Bourg-Archambaud, près Montmorillon, on le voit au concile de Pise en 1512, et mourir à Padoue deux ans après. Il est peu à Luçon; suit de préférence le roi Louis XI en beaucoup d'affaires. Il y recueille les honneurs mondains, mais aussi les éclaboussures d'une réputation sinon tout à fait méritée, au moins fort peu édifiante et plus digne d'un complice que d'un évêque. Ladislas du Fou arrive enfin; il est remarquable par sa piété, il donne au Chapitre un aigle d'airain aux ailes éployées, qui lui rappellera que par les élans du cœur et l'ardeur des saints désirs, la prière doit être portée vers le ciel pleine de force et de majesté. Il eut d'abord un compétiteur soutenu par la faveur de François Ier. Une triple anomalie se rattache à son successeur. Il est nommé malgré une irrégularité, se démet avant d'avoir pris possession, mais ne cède son bénéfice que moyennant une pension de cent livres qui fait de cette opération un acte légal de simonie. Ce beau marché se fait donc entre le démissionnaire Charles, cardinal de Lorraine, qui aima mieux l'archevêché de Reims, et Milon d'Hilliers, doyen de Chartres, qui siége de 1527 à 1541. Le même marché se renouvelle entre René de Daillon du Lude, d'une famille distinguée de l'Anjou, frère du gouverneur de Poitiers, et Jean Tiercelin qui lui succède et qui achète sa démission moyennant une pension assez considérable pour que l'acquéreur ne trouve pas exorbitant d'y ajouter l'abbaye des Châtelliers. Après quoi il s'en alla à Bayeux dont l'évêché le dédommagea en Normandie de ce qu'il avait vendu en Poitou.

On voit à ces traits où en était rendu la pauvre Eglise de France et comment y tombait si bas le caractère le plus

élevé. Une double cause doit être reconnue à ces désordres. La foi s'affaissant dans l'esprit et le cœur des nouveaux distributeurs des bénéfices et l'indignité allant jusqu'au mercantilisme de ceux qui les poursuivaient sans avoir presque jamais aucun titre à les obtenir.

[illegible] Le même système, qui était d'ailleurs celui de toute la France, présidait aux affaires de l'Eglise de Maillezais. En 1455, Louis Rouant, des seigneurs de la Rousselière, en Anjou, passa de l'abbaye de Bourgueil à l'évêché de la petite ville qu'il gouverna quelque temps sans se démettre de son abbaye. Il usa de la faveur de Louis XI pour mettre son diocèse et toutes ces dépendances temporelles en état convenable. Il y était encore en 1460 quand un mouvement du sol aussi prompt qu'inattendu occasionna le retrait de la mer qui couvrait les marais environnants pendant les premières vêpres de la Toussaint. L'île, par cela même, se confondit avec la terre ferme. Louis établit aussi, en 1477, des foires et des marchés dans le bourg de l'Hermenault.

Jean d'Amboise. De 1478 à 1481 voici un guerrier de la maison d'Amboise, Jean, qui, après s'être battu au service de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, sent le besoin de se reposer, devient évêque du petit évêché de Maillezais en attendant le siége plus riche et plus agréable de Langres, qui lui est donné après sa troisième année de noviciat.

Frédéric de San-Severino. Un napolitain, Frédéric de San-Severino, se trouva tout prêt pour le suppléer en Poitou. Mais un Guillaume Le Roi se prétendait élu en 1483, parce que le nouveau titulaire, attendu après deux ans de retard, ne venait pas, au grand étonnement du chapitre qui, en bonne vérité, usait de son droit. Jean n'en eut pas moins un titre qui le nantissait *provisoirement* du revenu. Mais il voulut se donner une garantie de plus. Un des curieux agissements de cette époque était, sous prétexte de libertés de l'Eglise gallicane, que les procès de ce genre, si promptement terminés naguère en cour de Rome, devaient être portés de préférence au parlement de Paris où tout se prolongeait à

l'infini et assujétissait le clergé, sans qu'il le sût, à une théologie d'opposition au Saint-Siége. Quoi qu'il en fût de ces malentendus, San-Severino ne vint jamais dans son diocèse. Qu'importait, au reste, puisqu'il en touchait les fruits? Sous Innocent VIII et Jules II, qui furent papes de son temps, il éprouva tour à tour les faveurs et les mécontentements du Saint-Siége. Enfin il reçut le chapeau de cardinal en 1511.

Pierre Accolti.

Maillezais n'en avait pas fini avec les Italiens. Il y avait un noble florentin, Pierre Accolti, évêque d'Ancône ; c'était encore une de ces vocations de hasard qui, des places fructueuses du professorat dans les universités, venaient chercher, à Rome ou ailleurs, dans le clergé, des postes plus lucratifs que propres à les sanctifier. On ne nous dit pas comment Accolti devint évêque de Maillezais où on ne le vit jamais. Etait-ce pour avoir un bénéfice de plus ? on pourrait le croire car il parut infatigable. Qui croirait que de 1505 à 1532, année de sa mort, il posséda tour à tour ou à la fois onze évêchés, car, outre les deux premiers, il eut encore à ce titre Cadix, Arras, Crémone, Ravenne, Albano, Palestrine, Sabine et Porto? De quels services était-ce la récompense ? on n'en sait pas bien le mystère : ajoutons qu'il avait été cardinal en 1511, quand il siégeait encore à Ancône. On aurait pu croire que ce devait être une raison de donner de meilleurs exemples.

Philippe de Luxembourg.

Un Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, désira comme appoint à son riche bénéfice des bords de la Sarthe, le modeste siége de Maillezais. Il mourut quatorze jours après, ayant le titre de cardinal: Après lui on vit apparaître Geoffroi d'Estissac, d'une famille considérable de Guyenne (a). Abbé de Celles, il garda son abbaye en devenant évêque, fidèle à ce triste abus déjà invétéré. L'église de Maillezais avait encore son monastère, on y comptait trente et un moines, desquels était le fameux Rabelais, dont nous

(a) *Gallia christiana* ; — Du Tems, t. II.

parlerons bientôt. Cet étrange religieux plut assez, paraît-il, à l'évêque, à qui il procura, de l'Italie, des plantes rares pour ses jardins de Luçon et pour ceux de Ligugé, dont le prieuré, où il se plaisait beaucoup, dépendait; et quand, en 1539, on s'occupa à Poitiers de la canalisation du Clain, il prit part aux travaux qui se firent près de ce bourg.

[illegible]

Geoffroi mourut peu après, et son successeur à Maillezais fut Jacques d'Escoubleau, des seigneurs de Sourdis. Il avait été abbé de Mauléon d'Airvault et de Saint-Martin de Pontoise. Il gouverna en 1543 ; il y était encore en 1559. Il eut à taxer le clergé de son diocèse de deux mille cinq cent quarante livres pour la suppression de la gabelle dont nous avons parlé : ce qui causa des troubles et ne se perçut pas sans de grandes difficultés.

Tel était à peu près partout, quoique non sans de remarquables mais trop rares exceptions, le personnel du haut clergé à cette époque où les esprits étaient si agités, où les hostilités les plus audacieuses préludaient déjà à des orages qui allaient éclater. Et cependant il résulte de la lecture des chroniques du temps et des témoignages les moins suspects que le clergé régulier et séculier conservait encore ses conditions natives de piété et de zèle charitable dont il puisait l'esprit dans les travaux du saint ministère et dans la vie méditative du cloître et de ses travaux. Ainsi, en Vendée comme dans le haut Poitou, les ravages de la peste avaient été l'occasion de grands dévouements et d'intrépides sacrifices. Quand les peuples affolés fuyaient le foyer de la contagion, les prêtres, les moines restaient à leurs postes pour consoler, encourager et bénir les victimes frappées en si grand nombre dans les villes, les bourgades et les campagnes. L'esprit de Dieu était toujours là, et on respire après trois siècles et plus de malheurs nés de tant d'iniquités, que nous avons vu en présence de ces vertus protestant toujours contre le mal.

[illegible]

C'était aussi l'époque d'une littérature qui commençait à se former sous la plume de Trithème et de Philippe de Comi-

nes, d'Erasme, de Guichardin, traitant de l'histoire et de la philosophie ; d'autres étaient poètes, comme Clément Marot et notre Jean Bouchet, l'un remarquable par la tournure fine de son esprit et le maniement de la phrase poétique, l'autre par l'abondance de ses vers estimés de son temps, mais moins prisés aujourd'hui à cause de la lâcheté du style et du côté presque toujours sérieux de ses sujets. Alors florissait aussi Jean d'Authon, abbé d'Angles, qui fit une histoire de Louis XII, souvent citée dans les annales de Bouchet. Mais le triomphe des lettres était alors bien plus dans la poésie latine que dans celle de notre langue qui s'essayait encore quoiqu'elle ne manquât pas des élans qui la portaient vers la belle facture de notre XVIIe siècle. François Quirit et Salmon Macrin, tous deux de Loudun, y ont laissé le souvenir de leurs productions où l'on retrouve la belle diction d'harmonie heureuse qui signala la latinité du siècle d'Auguste.

La jurisprudence ne brillait pas moins à Poitiers sous les noms d'Elie Reignier et Pierre Rat, qui fut maire de Poitiers en 1539. C'était ce même mouvement littéraire qui s'énonçait partout. Les plus célèbres villes de l'Allemagne se donnaient des universités : Kenisberg, Iéna, Genève, Strasbourg, Edimbourg, Leyde, Milan datent de cette époque ; et ces fondations sont aussi des jours où les discussions politiques, littéraires et philosophiques s'attachaient à seconder les doctrines hérétiques. On ne se cachait plus de les professer, des livres paraissaient en grand nombre pour répandre et protéger les nouvelles opinions, car celles-ci faisaient d'effrayants progrès ; on s'y livrait avec une même ardeur qui engendrait de sérieuses disputes ; les familles commençaient à se diviser, la piété chrétienne y était d'abord négligée et puis méconnue et ridiculisée ; les livres sortis de toutes les presses et attaquant les saintes données de la foi se multipliaient tous les jours. Les pamphlets les plus dévergondés, personne ne songeait à les interdire pas plus qu'à les examiner, et

cette lâcheté coupable était devenue une véritable complicité dans laquelle tout le monde semblait entrer : princes, magistrats, juristes et souvent même des seigneurs haut placés et même des dames des premières familles, comme Anne de Parthenay, sœur du fameux Jean Larchevêque, seigneur de Soubise, et l'un des plus ardents calvinistes de son temps. Que si l'on veut se faire une idée du désordre des mœurs, des lettres de ces temps malheureux, il faut essayer de lire, sans être sûr d'aller jusqu'au bout, les livres que laissa alors jeter au public l'autorité qui devait se faire un devoir de les faire brûler en place de Grève. Nous osons parler ainsi du *Gargantua* et du *Pentagruel* de François Rabelais. Ce mauvais sujet qui a mérité justement l'admiration des libres penseurs et le mépris des honnêtes gens, est un des écrivailleurs qui ont jeté, en ces jours néfastes, le plus de ridicule sur les choses saintes et d'impiétés grossières à la face du catholicisme. Dès son enfance, il n'avait profité d'une tendance naturelle à un esprit satirique et mordant que pour se moquer de tout ce que respectaient encore les hommes religieux ou bien élevés. Sans qu'on sache trop pourquoi, il s'était tourné vers la vie religieuse ; il commença par entrer d'abord chez les Franciscains de Fontenay, puis chez les Bénédictins de Maillezais. Tout en étudiant dans ces deux maisons plus qu'il n'avait fait dans son enfance, il parvint à y apprendre le latin et le grec, puis, mécontent de son inconstance naturelle et sans aucun respect de ses proches ni des engagements contractés sans convictions, il jeta le froc de côté, alla étudier la médecine à Montpellier où il ne tarda pas à devenir docteur et à professer avec un succès qui lui fit une réputation. Parti encore de là pour Paris, il s'y attacha à l'archevêque cardinal du Bellay qui sentait apparamment le besoin d'un bouffon et l'emmena à Rome quand il y fut nommé ambassadeur. Le rôle qu'y joua cet homme, qui ne prenait rien au sérieux et ne créait avec son esprit et son érudition de mauvais aloi

Caractère de Rabelais comme un type de son temps.

que des saletés et des impudences, l'a fait chasser honteusement, et le cardinal, de retour à Paris, ne craignit pas de le nantir de plusieurs bénéfices, y compris la cure de Meudon, ce qui prouvait trop bien qu'on ne regardait pas la charge d'âme comme assez importante pour la confier à un homme religieux et édifiant. On ne sait quand il commença d'écrire ses livres si renommés par les impiétés, les fadaises, les facéties boueuses et dégoûtantes, spirituelles et effrontées dont il a farci ses deux livres; on peut croire qu'il les écrivit partout et toute sa vie. Le fait est que c'est un décousu complet et qu'on y suivrait difficilement parfois des idées logiquement rattachées aux précédentes. Rabelais était à moitié fou : on lui trouve du génie, et l'on veut que Molière et La Fontaine aient emprunté à sa verve tant de traits subtils, naïfs ou risibles qui émaillent leurs écrits et dont on veut voir la source dans Pentagruel et Gargantua. Nous le croirons quand il s'agira pour le premier de certaines grosses farces de ces comédies qui sont loin de ses chefs-d'œuvres, et pour le second des *contes* dont le succès a inquiété les derniers jours de l'auteur. Quoi qu'il en soit, il n'a que le génie grotesque des drôleries, des plaisanteries de mauvais goût et des turpitudes admissibles tout au plus dans les carrefours et les mauvais lieux. C'est une satyre de la religion où ne sont respectés ni le caractère sacerdotal, ni la dignité épiscopale, ni le Pape lui-même, ni les cérémonies du culte, ni les plus vénérables mystères de notre foi. C'est un calviniste dévergondé professant le mépris du catholicisme et dont les attaques peu déguisées excitent déjà aux massacres et aux incendies qui vont désoler le pays qu'on lui a livré, car on ne peut douter qu'une des responsabilités les plus révoltantes n'aient été faites alors à ceux qui voyaient ces sarcarmes pour en rire ou feignaient de ne pas comprendre pour s'éviter la peine de sévir.

Voilà ce grand homme, le génie admirable dont notre littérature s'enorgueillit encore, dont les imitateurs sont

arrivés, par le chemin qu'il frayait à la langue française, à cet art pornographique et débraillé dont nos romans à réputation ont reproduit et surenchéri les honteuses infamies. Le plus grave reproche mérité par cet homme abêti par le mépris des choses saintes, par le rire impie imprégné dans ses traits et son regard ; c'est qu'après avoir apostasié en même temps l'état religieux et la foi chrétienne, il se soit fait hypocritement le fauteur et le drapeau de toutes les hérésies, d'avoir ri de ces âmes si nombreuses qui, sous ses regards, à la lecture de ses pages souillées, abjuraient la foi de leur père, et jetaient dans le champ du père de famille l'ivraie qu'on n'y séparerait jamais du bon grain. Protéger ou tolérer ces attaques à l'Eglise, c'était la trahir au premier chef. Nous allons entrer dans les conséquences de cette trahison.

Jean Bouchet, sa vie et sa mort.

Vers ce même temps, sans qu'on en sache bien l'année, mourut un homme d'un mérite bien différent, Jean Bouchet, procureur en la sénéchaussée de Poitiers, que le soin des affaires des tribunaux n'empêchait pas de se livrer à des études diverses, qui fit de la prose assez utile dans ses *Annales d'Aquitaine*, pour faire oublier ses autres œuvres, et des vers qui avaient le mérite, comme tant d'autres, de mener insensiblement vers l'époque de la poésie française où les gens de goût sentiraient qu'il est possible de les lire. Ces *Annales* qui méritent notre attention s'arrêtent à l'année 1555 qui fut sans doute celle de sa mort. Il était né le 30 janvier 1475 et aurait donc vécu jusqu'à sa quatre-vingtième année. Son père était de l'Anjou et bien vu dans la famille de la Trémouille où Jean passa sa première jeunesse. Ce fut pour lui l'occasion d'écrire plus tard l'histoire aussi édifiante qu'héroïque du comte Louis II tué à la bataille de Pavie. Sa vie fut laborieuse, chrétienne, ses recherches historiques nous ont rendu de grands services en réunissant dans un gros volume qui fut édité trois fois, en 1524, 1535 à Poitiers, en 1540 à Paris, et mériterait de l'être encore en faveur de nos études locales. Les

naïves crédulités qu'on y trouve n'empêchent pas, en effet, le fond sérieux des points historiques fort curieux que l'auteur devait à des livres que nous n'avons plus, avec des citations qui témoignent de sa véracité, et les personnages qui ont pu l'instruire souvent de faits importants des XIVe et XVe siècles. Nous ne ferons ici aucune autre mention de Bouchet ni de ses œuvres : nous en avons parlé ailleurs et n'avons voulu signaler ici que l'époque où disparut un de ces hommes les plus remarquables par toutes les qualités qui font le critique et le savant (a).

(a) V. *notre Etude sur les Historiens du Poitou*, in-8°, Niort, Clouzot, 1872 ; — Dreux Duradier, II, 115 et suiv. ; — *Mém. de Trévoux*, février 1849, p. 180 ; — la *Bibliothèque de Gouget*, t. XII.



NOTE DU LIVRE LXVII

Note 1

Dreux Duradier, qui ne manque pas d'erreurs en beaucoup de pages de sa *Bibliothèque littéraire* (notre *Table générale* en a signalé quelques-unes), a compté ici Florent d'Allemagne, compétiteur de Claude de Husson, parmi les évêques de Poitiers. Le simple récit de ce qui se passe infirme cette introduction, puisque son antagoniste, élu légitimement par le chapitre de Poitiers, n'avait jamais occupé le siège auquel il n'avait pas droit, puisque Claude était monté sur le siège qu'on lui contestait et l'avait possédé paisiblement pendant trois ans. C'est pourquoi nous avons omis de compter Florent d'Allemagne pour le 88e de nos prélats. Ce chiffre appartient à Louis III de Husson qui fut le prédécesseur de Claude et le 88e évêque en réalité. D'après Dreux Duradier ce serait le 92e. Mais il écrit ainsi par suite de l'oubli où il est tombé en signalant dans nos dyptiques plusieurs prélats qui n'y avaient pas plus de droit que Florent d'Allemagne.

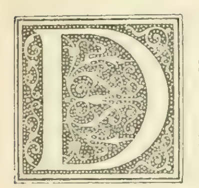




LIVRE LXVIII

Depuis le commencement des guerres de religion jusqu'à la conversion d'Henri IV

(De 1555 à 1594)



Commencements des troubles de l'hérésie.

Depuis que Calvin était venu jeter furtivement ses principes de discordes chez ses premiers adeptes de Poitiers, de nombreux complices s'étaient adjoints à ses disciples. Ceux-ci s'étaient augmentés par les fréquents conciliabules tenus dans la ville et les campagnes. Timides d'abord et n'osant trop se dévoiler devant la magistrature et les hauts personnages qu'on savait attachés à la foi ; sachant, par une éducation quinze fois séculaire, que la religion était celle de l'Etat, du prince, de tous ceux qui guidaient la société ; les gens déjà tarés par les doctrines hérétiques savaient très bien que leur opposition au roi et à la société était, en dépit des sophismes qui cherchaient à la justifier, un crime de lèse-majesté divine et humaine. Seulement ils se familiarisaient avec l'esprit d'indépendance, en voyant les méfaits, en écoutant les propos de ceux qui, par leurs exemples, apprenaient à s'affranchir des règles et à briser les chaînes qui les avaient toujours attachés au devoir. Ces égarements n'avaient pas, d'ailleurs, pour seuls adeptes les classes infimes. Celles-ci marchaient à la suite des

savants, des grands seigneurs, de prêtres mêmes, d'évêques à la vie dissipée, d'abbés commendataires, des moines jetés dans le besoin par de tels chefs et aspirant à des changements qui les dispenseraient de leurs souffrances.

Causes véritables de leurs progrès.

On comprend ces folies de la foule et cette chute si profonde en ces ornières perfides. Mais comment excuser les esprits supérieurs qui avaient compris la foi chrétienne avec toutes ses preuves, ces docteurs versés dans l'étude de la théologie du droit canonique ; ces hommes qui avaient su lire et apprécier les écrits cyniques, les propos dégoûtants, les blasphèmes grossiers d'un insolent comme Luther ou d'un hypocrite méprisé comme Calvin, de tous ceux qui avaient connu sa jeunesse : pour ceux-là, on comprendrait moins leur apostasie s'ils n'avaient eu de tristes ambitions à satisfaire, ou des haines à contenter, ou des cupidités et des jalousies à assouvir : ajoutons que si les éléments de discordes étaient nombreux, les fautes des gouvernements étaient impardonnables. Déjà, avouons-le, ils s'étaient trompés dès le commencement. Si lors des premiers troubles religieux de l'Allemagne, suivis de guerres si cruelles, Charles-Quint eût refusé un sauf-conduit au moine apostat; si les princes qui menaient l'Europe des XVe et XVIe siècles eussent été moins attentifs à leurs plaisirs ou à leurs ambitions qu'aux intérêts de leur foi et de leurs royaumes; s'ils y eussent interdit l'entrée de cette foule de pamphlets qui inondaient Paris et les provinces, et servaient d'appâts à tous les amateurs de nouveautés ; si Henri II avait défendu sous de graves peines les prédicateurs aussi hostiles à la loi civile qu'à celle de la religion, le mal eût été bientôt étouffé. En Espagne, nous le disons au risque de déplaire à la philosophie de Voltaire et de Raynal, le catholicisme ne se fût jamais soutenu sans l'inquisition, dont les libérâtres ont fait un épouvantail et à laquelle cependant le pays n'a dû l'unité en sa foi que parce que le remède fût tout d'abord opposé au mal.

Les faiblesses des rois et les ambitions des grands

Mais, en 1555, la conspiration était déjà enracinée dans

le Poitou. Poitiers, Lusignan, Châtellerault avaient déjà leurs ministres attachés aux groupes formés en beaucoup de localités. On avait laissé émouvoir les esprits par des prédications impunies et qui pourtant étaient par leurs incitations en opposition formelle avec les lois du pays. Les divisions entre citoyens s'exaltaient toujours plus. Les prédicateurs catholiques prévenaient leurs auditoires en de fréquents sermons contre les hérésies que les Calvinistes prêchaient de leur côté avec un zèle trop évidemment toléré : les Franciscains surtout se distinguaient dans cette lutte, et l'on vit jusqu'où pouvait aller la haine de leurs ennemis, lorsqu'après s'être montrés ouvertement hostiles aux catholiques, ils se trouvèrent sérieusement organisés, tinrent tête au corps de ville qui, ayant voulu, trop tard hélas ! les comprimer, les vit se soulever contre lui, et le lundi de Pâques 1559, 27 mars, ils envahirent, pendant l'office du matin, le couvent des Cordeliers et y mirent tout à feu et à sang, en dépit de l'autorité et de la force armée. Ce crime s'était commis sans opposition et ne fut réprimé, qu'après avoir eu toutes ses conséquences, par l'arrivée sur les lieux du président Aubert, secondé par le sire de la la Guerche, seigneur tourangeau, très zélé catholique, lesquels, ayant été chercher des secours, mirent fin à l'émeute et se saisirent des plus mutins qui furent aussitôt jugés et pendus. Quelques autres retenus en prison profitèrent d'une occasion inattendue.

Pillage chez les Jacobins de Poitiers.

Henri II était mort le 10 juillet 1559. Il avait lutté, mais sans succès parce que le mal s'était déjà trop gangréné sous ses prédécesseurs, contre le luthéranisme qui avait passé le Rhin s'implantant en France en voyant quelle facilité on y avait laissé à Calvin et à ses sectaires devenus innombrables. François II succédait à son père. Il n'avait que seize ans. Son règne ne fut que de dix-sept mois à peine et la France put voir en lui un de ses plus malheureux rois, parce que la division eut assez de temps pour se mettre entre les princes du sang et ceux de la famille

Grâce accordée au plus grand nombre des émeutiers.

royale et que l'ambition des uns, profitant du prétexte de la religion, ne craignit pas de s'appuyer sur le calvinisme contre ceux qui lui restaient aussi fidèles qu'au roi. En ces circonstances, François II ayant conduit jusqu'à Châtellerault sa sœur Elisabeth qui allait épouser en Espagne le roi, Philippe II, cette princesse fut heureuse d'apporter, dans la prison même, aux rebelles qui y étaient encore depuis le 27 mars, la grâce que le roi leur avait accordée à sa prière. La liberté leur fut rendue le 26 novembre : c'était en soi une mesure politique d'un bon effet en certains cas spéciaux. Mais dans celui dont il s'agit ici il est rare qu'elle arrête le mal en corrigeant les mauvais. Le président Aubert, qui avait vu les gens à l'œuvre, ne douta pas qu'ils n'y revinssent. Il avait déjà émis depuis deux mois son ordonnance du 26 septembre contre toute prédication à Poitiers faite par les sectaires ; à cette occasion, il en renouvelait les clauses pénales. Mais la digue était ouverte, le torrent se précipitait et n'allait pas tarder à renverser sur ses bases le royaume très chrétien et les plus belles institutions qui eussent étonné le monde (a).

Antoine de Bourbon, gouverneur du Poitou.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, était gouverneur du Poitou et s'employa beaucoup à y maintenir l'ordre et la paix. En mai 1559, il avait écrit aux habitants pour les exhorter à maintenir parmi eux ce repos qui tenait tant au bien de la ville et que le roi désirait par dessus tout. Ce prince mourut en 1562 au siège de Rouen que les protestants tenaient déjà. Il était le père d'Henri IV dont la loyauté naturelle avait toujours été une contradiction avec son rôle de sectaire, et le mari de cette Jeanne d'Albret qui, devenue veuve, porta jusqu'au cynisme tous les excès de l'impiété anticatholique. D'accord avec Henri II, Antoine avait approuvé pleinement la conduite sévère que le corps de ville avait tenu contre les envahisseurs du couvent des Cordeliers. Plusieurs lettres de lui écrites au corps muni-

(a) *Archives historiques du Poitou*, IV, 322 ; XII, 95 ; XV, 5, 6 ; — M. Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*, I, 55.

cipal, une surtout du 13 mai 1559, les exhortèrent à surveiller les suspects dont les projets n'étaient plus un mystère. L'émotion était grande dans la ville, et comme les catholiques abhorraient surtout un des plus détestables dogmes du protestantisme osant nier l'intervention de la mère du Christ dans les choses du salut, ils avaient pris l'habitude de l'honorer d'autant plus, de lui rendre un culte public journalier en plaçant son image à tous les carrefours, aux façades de certaines maisons. On s'y agenouillait, chantant le *Salve Regina* et brûlant des cierges en son honneur. On forçait les passants à s'associer à ce culte, on les imposait d'une offrande en menue monnaie pour subvenir aux frais de ce culte, et personne ne s'y opposait de ceux mêmes qui ne cédaient que par la crainte d'y être forcés. En cela, les catholiques étaient parfaitement dans leur droit. Ils se sentaient d'ailleurs autorisés par un pouvoir dont ils n'avaient pas à se méfier.

Mais les courtisans de François II, qui menaient les choses en son nom et qui déjà s'étaient prononcés en faveur des nouvelles doctrines plus favorables à leurs prétentions, s'éloignèrent des affaires, aussi bien que les princes de la maison de Guise. Ils conspirèrent pour mettre à la tête du gouvernement le prince de Condé qui tenait pour eux afin de les commander, et on travailla dans ce but à la conjuration d'Amboise dont la découverte en 1560 coûta la vie à un grand nombre des partisans de Condé qui en était le chef réel sous le nom de la Renaudie, on était d'avis, disent les écrits du temps, qu'il y avait chez ces conjurés « plus de *malcontentement que de huguenoterie.* »

Le chancelier de l'Hospital, qui, sans se déclarer jamais ouvertement favorable au protestantisme, le servit grandement en plusieurs rencontres, ménagea, cette même année 1560, l'édit de Romorantin qui interdisait la connaissance du crime d'hérésie aux parlements et le réservait aux évêques. En droit, cette décision paraissait aussi juste que

Le chancelier de l'Hospital.

politique, mais au fond le chancelier avait un autre motif, il voulait détourner l'établissement de l'inquisition dont le nom a toujours excité la répulsion irréfléchie ou calculée des libéraux de tous les temps. Il est certain que le tribunal en question vint à cette époque beaucoup trop tard et ne sut opérer le bien qu'on aurait dû en attendre si on l'eût institué en 1535. Mais les maladresses ou les lâchetés du gouvernement de la France ne devaient plus s'arrêter. Des mesures sévères, comme la condamnation à mort de Condé dont on avait découvert une nouvelle conspiration et qui ne conserva la vie que par la mort de François II, n'avaient pas empêché la cour d'accepter, à une assemblée de Fontainebleau, une proposition de l'amiral de Coligny de laisser en paix les hérétiques dont il était déjà l'un des chefs les plus apparents [a]. Charles IX succède à la couronne sous la tutelle de sa mère, la trop célèbre Catherine de Médicis, qui allait répondre désormais de toutes les

Édit de Juillet.

iniquités prêtées au jeune roi. En 1561 elle donne l'*édit de juillet* qui faisait du catholicisme un simple parti en face de l'hérésie qui en était un autre et exhortait les deux à se garder une mutuelle bienveillance. Quelques jours après, les chefs des huguenots, dont Théodore de Bèze était

Colloque de Poissy.

l'orateur, obtiennent un *colloque* à Poissy. Pour surcroît de complicité, du moins apparente, la cour oblige tous les bénéficiers du royaume à donner un relevé de tous leurs bénéfices : odieuse pratique dont la conséquence était de faire croire à une prochaine spoliation. Le mécontentement fut aussi grand du côté des ecclésiastiques et des fidèles que la joie ouvertement exprimée de leurs ennemis. On fut obligé d'annuler aussitôt cette mesure. Mais l'opinion savait trop à quoi s'en tenir. On voyait bien que le gouvernement, envahi par la secte, abandonnait la défense de la foi et allait bientôt avoir à se défendre lui-même. Mais l'édit de janvier de l'année suivante mit le comble à cette

(a) Hanaut, II, 184 et suiv. ; — Thibaudeau, II, 288 et suiv.

politique de dernier ordre en accordant aux huguenots, (qui venaient d'être nommés ainsi d'un mot allemand qui signifie des conjurés liés par des serments), la liberté de religion. C'était l'apostasie gouvernementale qui ne laissait plus aux catholiques de France que le droit de s'armer contre l'ennemi qui les menaçait depuis longtemps (a).

Les protestants se fortifient à Poitiers contre l'autorité légitime.

A Poitiers le comte du Lude était gouverneur de la province dont le sénéchal était Florent de Montpezat. Sincères catholiques, mais retenus par les intentions de la cour qu'ils savaient répugner à des mesures de fermeté, ils voyaient leur zèle arrêté par des instructions fréquemment reçues de fermer les yeux sur les hardiesses des protestants, et ceux-ci, qui se sentaient rassurés par leurs chefs, s'étaient fait dans la ville même et dans les places considérables des environs une vie de religionnaires, trois fois par semaines ils avaient leurs prêches où les ministres contredisaient librement la doctrine catholique. Aussi les fidèles se sentaient-ils chaque jour plus exaltés, comprenant que leur foi était abandonnée par ses protecteurs naturels, et qu'ils allaient être obligés de la défendre par les armes et de contrarier les entreprises de gens dont beaucoup étaient leurs parents ou leurs amis. C'est à peine si François Aubert avait cru devoir donner lecture de l'édit de janvier sans rien mettre en œuvre pour son observance. On en était là lorsque Jeanne d'Albret, devenue une des plus ardentes protestantes, vient à Poitiers pour y exciter les siens, et prend son logement à l'abbaye de Sainte-Croix dont sa belle-sœur, Madeleine de Bourbon, était abbesse. Elle ne fit pas difficulté de faire prêcher ses ministres sur une place voisine du château (b). On voit combien se sentirent autorisés par là des gens qui, depuis plusieurs années, s'étaient donnés le cruel plaisir de piller et d'abattre les églises, de renverser les croix, de voler les récoltes, de profaner les statues et les images des

(a) Les historiens du temps; — *Archives historiques du Poitou*, XII, 101.
(b) Registres de l'hôtel de ville ; — *Archives de l'hist. du Poitou*, ub sup.

saints, de fouler aux pieds les objets du respect de tous : ils savaient d'ailleurs que les menaces légales, si elles étaient exécutées, n'occasionneraient que la délivrance des prisonniers par leurs complices. La conspiration était permanente. Elle n'attendait plus que le moment d'éclater.

Révolte de Vassy.

Ce moment ne tarda pas. A Vassy, petite ville de Champagne, où le duc de Guise entendait la messe, un dimanche, les protestants et leurs ministres insultèrent les gens du duc qui les avait envoyés avec prière aux chefs du parti de maintenir les leurs dans la paix avec les siens. La querelle se prolongeant, il accourut ; mais les révoltés lancèrent des pierres dont une atteignit le duc à la tête. Ses gens indignés firent alors main basse sur les huguenots, dont beaucoup furent tués ou blessés. Le duc de Condé saisit l'occasion de demander une réparation à Guise dont il était l'ennemi. Mais celui-ci formait avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André une sorte de triumvirat qui menait les affaires.

Le duc de Condé en prend prétexte pour armer les protestants.

Condé récrimina par un manifeste où, se targuant d'un absolu désintéressement, il déclara prendre les armes pour assurer la liberté de conscience à ses frères persécutés par ceux qui tenaient le roi en tutelle. Cette excuse a été fréquemment celle des princes révoltés contre le chef de leur famille. Il chercha à séduire la magistrature de Poitiers par cet argument. On lui répondit par une fin de non recevoir : on voulait avant tout rester fidèle au roi. Condé disparut pour devenir plus funeste, car de loin il veillait sur Poitiers où il avait laissé en armes, à la tête du parti des affidés que vint bientôt rejoindre le seigneur de Sainte-Gemme. On le reçut mal, ce qui ne l'empêcha pas de s'établir et d'enlever, dès le lendemain, les clefs de la ville aux mains des rebelles qui, fomentant l'émeute, avaient accueilli de tout cœur des coureurs et routiers

[illegible] ennemies.

qu'attirait l'odeur du pillage. On était au 26 mai. Le 27, le comte de Grammont, qui menait à sa suite un parti de Gascons, et celui de Duras introduisirent dans les murs

un ramassis de cinq mille Gascons, gens vivant dès longtemps, sans nulle discipline, au service de qui les payait et leur permettait le meurtre, l'incendie et le pillage. A peine la première nuit passée, et quelle nuit ! ils se répandirent armés et vociférant dans toute la cité. Ils procédèrent à un saccagement complet de la malheureuse ville où il n'y eut d'épargné que les demeures des complices qui avaient introduit dans la place ces forcenés à qui tout cédait et qui s'y emparaient de tout. De merveilleuses basiliques depuis la Cathédrale et Saint-Hilaire jusqu'à Notre-Dame-la-Grande et Montierneuf ; de nombreuses chapelles, de riches paroisses y gardaient de précieuses reliques, des trésors d'orfèvrerie et de paléographie, des meubles antiques, des tapisseries, des monuments sculptés ou peints, des palais où des verrières historiées disputaient de valeur avec ceux des églises. De tous ces chefs-d'œuvre conservés encore le 28 mai au matin dans ces asiles de prières, d'innocence et de saintes œuvres, le soir à quatre heures on ne trouvait plus rien qu'à l'état de ruines, de démolitions, d'incendies fumants encore... bijoux, vases sacrés, coffrets d'or et de cristal, anciens témoignages de l'art des aïeux, inscriptions et dalles tumulaires, boiseries patiemment travaillées pour les stalles des chœurs et les rétables des autels : tout cela avait disparu. Poitiers n'avait plus que son passé. Partout le désordre, la désolation, les cadavres, une ville en fuite, où restaient les échos assourdis des cris d'effroi et des sanglots. Telle était, le 28 mai 1562, la ville qui avait été celle de saint Hilaire, de Guillaume V (a).

Pillage des églises et des monastères.

Le reste du Poitou ne fut pas mieux traité. Une sorte de rage avait répandu sa contagion sur tous ceux, seigneurs et paysans, que l'ambition, la jalousie, la cupidité ou la vengeance avaient armés, à l'appel de Condé et de Coligny, de Grammont et de Sainte-Gemme, contre les églises, les

Le Poitou éprouve le même sort

(a) D. Fonteneau, XII, 323, 699.

châteaux et tous les lieux fortifiés qui s'opposaient à leurs attaques. Pendant que la malheureuse ville de Poitiers, victime d'un irrémédiable désastre, se défendait encore contre de nouveaux assauts qu'elle repoussait grâce au secours du maréchal de Saint-André et le comte de Villiers ; pendant que les autorités criminelles y faisaient pendre le maire Herbert, accusé de trahison avec plusieurs complices. Déjà Luçon avait été saccagé à la fin d'avril avec sa malheureuse cathédrale et ses autres églises (a). Là aussi les principaux fauteurs de l'hérésie, ou plutôt de la nouvelle politique, sortaient des principales familles du pays. On rougit pour elles, quand leurs apostasies ont couvert la Vendée si fidèle dans la suite à sa religion, d'avoir mêlé leurs noms aux sanglantes orgies et aux dévastations acharnées des saintes maisons fondées par leurs ancêtres : Tels furent les Béjarry, les Tanneguy du Bouchet.

Saccage de la Vendée et de Luçon.

Tels furent, sans compter beaucoup d'autres, les pillards des Fontenelles d'Orbestier, de Sainte-Croix de Talmond, de Lieu-Dieu-en-Jard et bien d'autres. La guerre nettement déclarée était entretenue aussi par des chefs étrangers qui parcouraient le pays et n'épargnaient ni les villes ni les campagnes. La Noue commandait à la Rochelle un corps considérable de partisans, puis tour à tour Luçon, le Gué-de-Velluire, le Langon, Mareuil et les riches plaines d'Olonne. Ces villes furent bientôt reprises par Puy-Gaillard, officier du comte du Lude. Mais ces prises et reprises des mêmes villes n'étaient pour les malheureux habitants qu'un double fléau qui centuplait leurs pertes et leurs infortunes (b). C'est ce qui arriva aussi dans le Haut-Poitou où Saint-Savin, Charroux, Saint-Maixent virent leurs villes et leurs abbayes détruites par les hordes aux ordres de brigands acharnés. Coligny prit Châtellerault et

(a) *Chronique du Langon*, p. 52 et 53 ; — D. Fonteneau, XIII, 225 ; II, 481, 465.

(b) Du Tressay, *Evêques de Luçon*, I, 115 et suiv.

Lusignan et y exerça ses violences avec une grande perte d'hommes des deux partis. Royalistes et révoltés se partageaient les succès. Niort eut aussi son siège où le capitaine Pluviant, qui occupait la Rochelle avec La Noue, entra malgré une vive défense (a).

Plusieurs années s'étaient passées à ces tristes opérations. Poitiers n'était plus cette ville paisible où les études donnaient un lustre à une université de savants, à la culture des arts : les partis s'y étaient dessinés, s'y persécutaient. La cordialité avait disparu, le zèle des deux religions y était amer et une longue période de malheurs dus à l'ambition des gouvernants et à la faiblesse de la foi pratique dans les gouvernés. On s'efforçait pourtant d'y conserver les intérêts matériels qui tenaient du bien-être public. C'est à l'année 1566 qu'il faut reporter l'établissement d'un tribunal consulaire composé de trois juges qui devaient régler les contestations survenues entre les marchands, ils pouvaient juger sans appel de toutes les affaires qui ne dépassaient pas cinq cents francs. Au commencement du XVIIe siècle la porte monumentale de l'hôtel consulaire fut remarquablement sculptée par un des frères Girouard artiste de la ville à qui la Bretagne dut aussi des œuvres remarquables. Cet hôtel était situé rue de la Mairie : on ne voit pas pourquoi on a trouvé convenable d'en démolir la porte qui avait une grande dignité de décoration, pour en reléguer les débris dans un musée où ils ne sont plus qu'une ruine incomplète (b).

Cette même année marque aussi la mort d'une femme trop célèbre dont nous ne parlons ici que parce que son nom se rattache dès l'origine de sa famille à celle de nos anciens comtes. Nous voulons parler de Diane de Poitiers, dont le roi Henri II avait fait une de ses femmes adultères : les rois de France, au reste, ne savaient plus s'en passer puisque le pouvoir absolu leur avait laissé croire qu'ils

Mort de Diane de Poitiers.

(a) Thibaudeau, II, 326 et suiv.
(b) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest.*

pouvaient mépriser les mœurs de leurs sujets jusqu'à leur donner l'exemple d'un libertinage officiel. Diane était descendante de Guillaume IX. Nous avons vu l'origine bâtarde de sa famille en 1114 [a], au milieu des égarements que manifestait trop son rôle près d'Henri II, il semble qu'elle resta toujours près de lui plus par faiblesse que par calcul, et son attachement au catholicisme a assez déplu aux écrivains libéraux de notre siècle pour inspirer à l'égard de Diane des reproches qu'elle n'a pas mérités. Car en admettant qu'il fallût qualifier de *cruautés* des sévérités souvent employées sous son règne envers les hérétiques qui ne furent jamais que des révoltés, et dont le seul défaut était de venir trop tard ; Diane n'avait d'autre intérêt que celui du royaume déchiré par les hypocrites rébellions dont elle était un témoin de chaque jour. Née en 1499, elle était venue à la cour en 1532, et, étant restée jusqu'alors aussi pure de réputation que de conduite, le roi lui avait donné par souvenir des premières années de sa famille le duché de Valentinois qui en était sorti et qui conservait pour elle une honorable mémoire de son premier aïeul. Aussitôt après la mort d'Henri II, elle se retira au château d'Anet qu'elle avait fait bâtir dans la Bauce et y mourut le 22 avril 1566, après une retraite consacrée à la solitude et à des œuvres de charité.

[illegible]

L'évêque Jean d'Amoncourt avait vu ces grandes calamités passer sur son diocèse, sa ville détruite avec sa cathédrale, ses paroisses et ses communautés. La mort vint le délivrer en 1563 des chagrins d'une si grosse catastrophe et des malheurs qu'il devait prévoir encore pour son Eglise. Après lui monta sur le siége le quatre-vingt-treizième de nos prélats, Charles de Pérusse d'Escars, fils de Jacques de Pérusse, seigneur d'Escars, en Limousin, et d'Anne de l'Ile-Jourdain. Il descendait de cette ancienne famille italienne que les révolutions

(a) Voir ci-dessus, VIII, 15.

avaient privée, au VIII[e] siècle, de son marquisat de Pérouse et était venue se fixer alors en Limousin et en Poitou [a]. Les siens jouissaient au XVI[e] siècle d'une grande considération, un frère puîné de Charles était déjà cardinal et évêque de Lisieux. Les propriétés de l'évêché ayant été ravagées, il fallut vendre pour les réparer une partie des bois de la mense épiscopale. Mais tout en faisant en cela de bonne administration, il dut en abandonner bientôt le soin : car, en 1568, devenu évêque de Langres, il eut le titre de duc attaché à son nouveau siège. Pérusse d'Escars portait comme sa famille *de gueules au pal de vair.*

Bientôt après Jean de Fay lui succéda. Il était d'une illustre maison du Velay dont il est mention dès 1096. Il était fils d'Antonin de Fay, baron de Peyraud et de Françoise de la Luze, dame de la Baume en Dauphiné. Jean était prieur d'une maison de Bénédictins quand il fut nommé à l'évêché de Poitiers, où il traversa aussi des jours mauvais. Un Louis de Fay Peyraud, neveu de Jean, épousa en 1574 une fille de Barthélemy Aubert d'Aventon, président au présidial de Poitiers que nous avons vu distinguer maintes fois dans sa charge par son intelligence, sa fermeté et sa fidélité à sa religion. Cette famille *portait de gueules à la bande d'or, chargé d'une fouine d'azur.* Jean ne mourut qu'en 1578, après neuf années d'épiscopat. En 1568, la ville de Poitiers fut mise sous son autorité par Charles IX ou plutôt par la reine sa mère, la cour ayant confiance dans l'attachement de sa famille et il y était encore lorsque, quatre ans après, la saint Barthélemy arrivant, il eut le bonheur de contribuer, avec les magistrats de l'ordre civil et judiciaire, au salut des protestants qui n'éprouvèrent à Poitiers aucune des horribles persécutions qu'ils subirent en quelques autres villes.

Jean de Fay, LXXXXIV[e] évêque lui succéda.

Il y eut en 1567 une réunion des Grands-Jours à Poitiers

Grands Jours à Poitiers, Coligny en interrompt la tenue.

(a) Voir ci-dessus, t. II, 110, 111, 318, 365.

où beaucoup de crimes, de violences et d'exactions furent punis, surtout dans les hautes classes de la société, mais ils furent obligés de se clore bientôt devant les empêchements qui y furent mis. Pendant que se tenaient ces séances, Coligny s'était fixé dans la Saintonge et l'Angoumois, et méditait une attaque sur Poitiers dont il cherchait à se rendre maître. Catherine de Médicis lui expédia le duc d'Anjou avec des forces qui pussent s'opposer aux siennes. Il passa à Poitiers le 11 novembre 1568, et rencontra vers Lusignan le parti ennemi qu'il battit le 13 près Jazeneuil et revint le 17 à Poitiers où il demeura quelques jours, après avoir laissé le plus grand nombre de ses troupes à la garde des environs. Le 1er décembre, un autre combat fut livré à Auzance, à une lieue de Poitiers, le duc de Brissac et de Guise, attachés au catholicisme par un dévouement religieux, veillèrent aussi dans cette même région sur les mouvements de Condé et de Coligny. Celui-ci, l'âme des complots calvinistes, cherchait toujours à s'établir à Poitiers d'où il eût dominé le pays. Assuré des concours de quelques chefs entreprenants, il s'assurait déjà par Saint-Georges-de-Vérac du château de Couhé que les troupes royales furent obligées de lui céder au milieu des flammes. Autour de la grande ville, les autres garnisons dépendaient toutes de lui, Vivône, Montreuil-Bonnin, Dissay, Gençay et d'autres châteaux forts lui faisaient une ceinture de places que rien ne pouvait entamer, et qui devaient protéger ses opérations aussitôt qu'elles pourraient commencer contre la grande ville.

Mouvements militaires de Coligny autour de Poitiers.

A Poitiers cependant on ne pouvait croire que toutes ces mesures ne fussent pas autant de préparatifs qui imposaient d'égales précautions. L'artillerie qui jouait un grand rôle dans les sièges, fut disposée dans les remparts et aux abords comme un puissant répulsif. Des corps importants avaient été introduits dans la place. Des chefs expérimentés et braves y commandaient les troupes. On y distinguait les Daillon du Lude, les Morthemer, les Mali-

cornes, La Trémouille, d'Argence, de la Ménardière, de Surineau, du Petit-Chêne, Traversay, Guron de Rechignevoisin.

A la force morale que ces noms donnaient déjà aux chefs de la ville, vinrent se joindre, dès qu'on apprit que le siége se préparait, le duc de Guise et le marquis de Mayenne avec de la cavalerie et beaucoup de noblesse. Ils se jetèrent dans la ville et y attendirent l'ennemi.

Bientôt les environs de Croutelle et de Saint-Benoît furent occupés par les calvinistes. Coligny eut son quartier-général à l'abbaye. Près de Poitiers il plaça des postes, à Saint-Cyprien, aux différents faubourgs. Il disposa son avant-poste et ses canons sur les hauteurs de Montbernage et de la Cueille pour tirer sur la ville qui, de son côté, avait fortifié ses remparts, rompu ses ponts, et du château se disposait à une énergique résistance.

Le siége commença le 24 juillet, d'après le journal qu'en a tenu Liberge, et ne finit que sept semaines après.

Ce ne fut pas sans une série nombreuse de sorties et de combats sanglants qui se renouvelèrent avec un égal acharnement de l'attaque et de la défense durant la chaude période du 25 juillet au 7 septembre. Trois assauts y furent entrepris avec tous les moyens possibles alors, et repoussés avec une valeur héroïque, laquelle découragea enfin les assaillants. De beaux faits d'armes, des hardiesses merveilleuses témoignèrent du courage dévoué de la milice bourgeoise qui marchait à la suite du duc de Guise, du comte du Lude et des capitaines de la ville tels que le maire Joseph Le Bascle, doyen seigneur de Sainte-Soline, le lieutenant-général Jean de la Haye, et d'autres qui trouvèrent une mort glorieuse dans ses rencontres où sur les remparts d'où plus d'une fois ils précipitèrent l'ennemi (a). Que si l'on ajoute à ces dangers si bravement courus les privations éprouvées par la population et l'armée à qui les

(a) *V. Journal du siège de Poitiers*, par Liberge.

vivres furent prêts de manquer, on aura quelque idée de cette patriotique résistance que le roi dédommagea un peu par un don de quarante mille livres, bien mérité sans doute, mais bien mieux proportionné aux ressources du trésor royal qu'aux besoins d'une ville dont les pertes en choses et en personnes venaient d'être si considérables.

Destruction de l'abbaye de Saint-Cyprien.

L'abbaye de Saint-Cyprien qui avait servi à l'ennemi, l'avait vu se comporter pendant le siège en vandales qui s'y faisaient un plaisir de tout endommager et détruire. Quand ils furent partis, les habitants qui n'avaient à remuer là que des ruines, craignirent que les masures n'y servissent encore et ne voulurent les relever; une nouvelle expédition les rasa entièrement. C'était sous l'abbatiat commandataire de Nicolas Bouvery, chanoine d'Angers.

Pendant les derniers jours que durait le siége de Poitiers, le duc d'Anjou faisait le siège de Châtellerault que tenaient les rebelles; il s'y fit des hauts faits d'armes par les catholiques dont l'ardeur allait emporter la place, quand le duc, apprenant la levée du siége et le départ de Coligny, se replia sur la Haye, ville voisine appartenant au comte Voyer, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit : l'amiral se vengeait ainsi d'un seigneur demeuré toujours bon catholique. Par suite de ces mouvements, Henri d'Anjou, qui savait Coligny se diriger vers Celles et Chizé d'où il comptait se poser dans le Bas-Poitou, alla au-devant de ce projet et manœuvra de manière à s'emparer du pays

[illegible]

que l'amiral devait traverser pour exécuter son plan. En effet, il arriva le premier dans les plaines du Loudunais d'où il eut été facile de traverser la Dive pour occuper les campagnes de Saint-Jouin-de-Marnes et de Mirebeau. Il tenait surtout à s'emparer du château et de la petite ville de Moncontour, dont la possession dans cette vaste campagne

[illegible] de Moncontour.

offrait un réel avantage. Mais la marche de l'amiral lui avait permis de le devancer, et il s'empara de ce poste qu'il fit occuper. Le duc, prévoyant de ce rapprochement des deux armées une affaire prochaine, alla se poser un

peu plus au Nord dans la plaine de Saint-Clair, ainsi nommée du petit village qui occupe le centre du canton actuel de Moncontour.

Là le rapprochement des deux avant-gardes amena dès le soir du 2 octobre une mêlée où celle des protestants reçut un échec considérable. C'était pour le lendemain le présage d'un conflit plus sérieux. En effet, par suite de mouvements que les deux généraux opérèrent pendant la nuit, deux armées se trouvèrent dans la même rangée entre la Dive et le Thouet. On se canonna près de quatre heures sans commencer la mêlée. De part et d'autre, des chefs braves autant qu'habiles se préparaient avec calme et discutaient des moyens. Des militaires de mérite se trouvaient attachés à chacun des chefs ennemis. Le duc d'Anjou comptait parmi les siens le duc de Montpensier, le marquis de Villars, et Tavannes surtout qui lui conseilla de se faire une réserve de troupes qui pussent donner au besoin sur la fin de l'action. C'était la première fois qu'on songeait à ce moyen de prudence dont on eut lieu de s'applaudir dans cette journée; car la mêlée ayant commencé vers deux heures, Montpensier commanda l'attaque et aussitôt commença un grand carnage où l'on vit l'ardeur des guerres civiles se caractériser par tous les excès de l'acharnement et de la haine. Les deux généraux ne s'y épargnèrent pas. D'Anjou fut renversé de son cheval et remonta sur celui de Villars qui le remit en bataille et le sauva d'une mort certaine. L'amiral reçut dans la figure un coup de pistolet qui lui cassa plusieurs dents. Ce fut un massacre général qui, pour n'avoir duré qu'une heure, occasionna une entière déroute des troupes allemandes servant sous le nom de lansquenet dans l'armée protestante. Le duc d'Anjou sauva la vie à plus de deux mille Français faits prisonniers; Coligny se vit forcé à la retraite, et réunit à Niort les débris de son armée. D'Anjou, qui avait campé la nuit suivante à Saint-Généroux, vint assiéger Niort, où le commandant de Mony trouva la mort dans une sortie. Cette

Détails sur cette importante affaire.

Siége de Niort.

perte découragea les habitants qui obtinrent une capitulation. Coligny se retira à la Rochelle où se trouvait déjà un boulevard de l'hérésie, parce qu'on y pouvait recevoir plus facilement du secours des Anglais, toujours intéressés à entretenir nos guerres intestines. C'était d'ailleurs l'esprit de Henri VIII qui dominait la politique de cette nation victime depuis quarante ans de la grossière morale de Luther, du landgrave de Hesse et de Cromwel [a].

Le roi et la cour s'y rendent.

Peu de jours après la capitulation de Niort, la cour de France y vint demeurer quelques jours pour se concilier l'esprit des habitants et les affermir dans leur retour. Charles IX, Catherine de Médicis, le duc d'Anjou formèrent ce groupe important auquel se réunit le cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise.

Autres places rendues au roi.

Ce fut aussi le temps où le baron de Mirebeau, capitaine qui s'était emparé de Lusignan pour Coligny, voyant qu'il ne pouvait le garder plus longtemps, le céda à Lansac son proche parent. Fontenay, la Rocheposay, Angles, Preuilly suivirent l'exemple de tout le Poitou en se remettant sous l'obéissance du roi.

Catastrophe de Jean de la Haye, lieutenant de la sénéchaussée de Poitiers.

Un personnage qui s'était distingué pendant le siége de Poitiers et qui ne manquait pas d'ambitions, se fourvoya malheureusement par une conduite indigne de ce qui avait pu paraître en lui un noble élan de patriotisme. C'était Jean de la Haye, lieutenant-général en la sénéchaussée, et qui maintes fois avait secondé et encouragé la défense. Il profita des dispositions de certains partisans qu'il s'était faits ainsi pour se faire porter aux honneurs de la mairie, mais son ambition fut trop justement appréciée ; on le savait d'ailleurs d'un caractère peu digne, s'attribuant à tort une noblesse très reculée, mais en réalité de son invention [b],

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, X, 337 ; XI, 91 ; — Thibaudeau, II, 366.

(b) V. les *Mémoires de la Gaule aquitanique* à la suite des *Annales d'Aquitaine* de Bouchet, édit. de 1544, et notre étude sur les *Historiens du Poitou*.

l'élection ne put se faire telle qu'il l'avait désiré. Son orgueil s'en irrita, le poussa dans les rangs du protestantisme qu'il avait jusque-là toujours combattu, et, tout en voulant paraître dévoué aux premières convictions, il agit cependant de façon à se venger de ses adversaires sans nuire à ses propres intérêts. Audacieux autant que fourbe, il employa tous les moyens, si déloyaux qu'ils fussent, pour arriver à ses fins, chercha à s'emparer de la ville pour la livrer aux protestants, et pour répondre au justes plaintes qu'on écrivait contre lui de Poitiers à la cour, il écrivait lui-même au roi en lui dénonçant comme des rebelles à son pouvoir ceux qui lui parlaient des perfides menées de son lieutenant-général. Enfin, on réussit à le faire connaître, et des ordres vinrent de Paris pour le faire arrêter. Il était alors à sa maison de la Bégaudière, voisine de Poitiers, et agréablement située aux bords de la Boivre, entre Biard et Béruges, ayant appris qu'on venait l'arrêter, il s'y retrancha, résolu de s'y défendre. Mais après quelques blessures, il fut enfin tué, apporté à Poitiers, et eut la tête tranchée sur la place Notre-Dame, où une foule considérable honnissait sa trahison en applaudissant à son châtiment (a).

Siège et démolition du château de Lusignan.

En ce même temps, et pendant que ces opérations militaires se passaient sous la conduite des autres chefs, le duc de Montpensier, qui avait eu à cet égard sa pensée arrêtée depuis longtemps, se dirigea vers Lusignan, l'assiégea, et, aprés une héroïque résistance de quatre mois, une horrible famine put seule amener la reddition de la place. La garnison sortit saine et sauve. Mais le prince était résolu d'en finir avec une forteresse qui devenait si souvent le refuge des rebelles. Le château fut rasé, et quelque regrettable que puisse sembler la perte d'un si remarquable monument dont six siécles avaient vu la gloire, on dut regarder sa ruine comme indispensable à la paix de la contrée. Il n'y eut que Catherine de Médicis qui

(a) *Archives historiques du Poitou*, XII et XIV ; — La Fontenelle, *Chronique fontenaisienne*, p. 385 ; — Thibaudeau, II, 376 et suiv.

osât maudire cette trop nécessaire expédition. Mais elle prouvait une fois de plus que les succès des protestants, si évidemment encouragés par elle, ne lui avaient pas tant déplu qu'aux catholiques qu'elle n'avait jamais aimés.

Établissement des Jésuites à Poitiers.

C'est cette même année 1570 que l'illustre compagnie des Jésuites envoya quelques-uns des siens fonder à Poitiers une de leurs maisons qui devait y être des plus florissantes. Cette société avait commencée à Paris en 1534 sous les auspices de saint Ignace de Loyola, noble espagnol, homme de génie qui comprit son temps et disposa ses fils à combattre à la fois, par des mœurs irréprochables, une science solide et une complète abnégation d'eux-mêmes, les débauches païennes de la Renaissance, les erreurs du Calvinisme et la fausse littérature qui envahissait les hommes de lettres et les hommes de loi. Dans ce vaillant combat, auquel ils n'ont pas manqué depuis plus de trois siècles, ils eurent à repousser la haine des calomniateurs, des pamphlétaires et des hérétiques ; tous les ennemis du catholicisme les attaquèrent et eux ils ne reculèrent jamais quand ils durent défendre, aux dépens d'infatigables efforts, la vérité catholique, l'intégrité du culte et l'autorité du Saint-Siège. On voit en quelles conditions ils arrivaient à Poitiers. Plusieurs professèrent bientôt à l'université, d'autres remplirent les chaires où leur controverse éclairait les populations et leur valait une popularité utile. Mais aussi, dès ce temps et sur cette arène ouverte à leur zèle, les ennemis ne leur manquèrent pas. Ils en avaient de réels dans les calvinistes déclarés, dans les faux catholiques, dans tous ceux que leur franchise incommodait, ce qui ne les dégoûtait pas de confondre le mensonge, de gouverner les âmes et de s'attirer le respect de tous ceux qui voulaient Dieu et le bien. Nous les verrons à l'œuvre dans les phases diverses de la ligue où leur rôle fut toujours celui de soldats vaillants et éclairés, comprenant très bien, sans participer à l'entreprise de l'Espagne sur le trône de France, que le

plus grand malheur de leur patrie était de tomber aux mains de l'hérésie qui n'était que le double libertinage du corps et de l'esprit, et que la cour de Henri III n'était propre qu'à maintenir la France dans l'état d'anarchie et de ruines d'où les ambitieux et les mignons ne la relèveraient jamais.

Cependant depuis l'édit de janvier 1562 qui, en dépit d'un double refus du parlement, avait accordé aux huguenots l'exercice public de leur religion, ceux-ci, grâce à la reine Italienne de France, avaient marqué chaque année par des prétentions nouvelles, conduites par des princes sans honneur qui ne cherchaient que leur indépendance et leur profit sous l'indigne prétexte d'une liberté de conscience toute factice et faisaient des populations égarées le marchepied de leurs coupables ambitions. Depuis lors leurs progrés avaient été poursuivis à main armée. Défaits en quatre batailles rangées, ils s'en étaient chaque fois relevés par des traités de paix où le catholicisme perdait de plus en plus sa prépondérance, et l'on sait déjà, au peu de détails qui ont pu rentrer dans le cadre de cette histoire, quels malheurs s'en étaient suivis pour l'Eglise et pour la France. Déjà, en 1568, les catholiques en plusieurs provinces avaient été victimes des concessions de la cour. Leurs ennemis n'avaient pas manqué d'en tirer parti. L'esprit de conspiration s'y développa de plus en plus, et fit ourdir par les chefs renégats une trame qui devait amener une déplorable catastrophe. La cour avait été avertie qu'une conspiration devait éclater le 25 août 1592 où seraient massacrés en même temps le roi, sa famille et les principaux chefs du parti catholique, c'était une décision désespérée venue de l'abattement où les protestants voyaient leur parti et qui semblait devoir relever son courage et amener son triomphe [a]. Ces projets perçaient surtout dans le soin que Coligny avait d'entretenir le roi

(a) Sismondi, *Hist. des Français,* XIX, 39, 85 et suiv.

dans un mécontentement profond contre sa mère et le duc d'Anjou ; le discrédit de l'une et la perte de l'autre étaient assurés à la suite de cette entreprise où le duc eût péri infailliblement (a). De leur côté Coligny et les princes ses auxiliaires s'étaient retirés à la Rochelle d'où ils appelaient sur la France, par l'espérance d'une invasion, les troupes de l'Angleterre et des Pays-Bas. Et en dépit de ces préparatifs, il n'y avait pas de flatteries impolitiques, de concessions maladroites, disons même de lâches complaisances dont Charles IX, capricieux absolu et colère à l'excès, ne fit d'avance aux huguenots. Ceux-ci furent enfin persuadés par de telles avances ; ils revinrent à la cour à l'occasion de son mariage : mais ils surent, à la tenue de la famille royale et des courtisans, que le roi y avait peu de partisans de son système. Ils cherchèrent alors à l'engager à une alliance avec les religionnaires du nord de l'Europe, et son adhésion à ce projet releva leur espérance et exalta leur orgueil (b). Bientôt ils firent du roi le chef presque avoué de la conspiration calviniste (c). C'est dans cet esprit que Coligny et ses complices voulaient entretenir la guerre déjà commencée contre l'Espagne, détourner la France de Rome et de l'Italie ; et par là arriver à un triomphe définitif du calvinisme. La reine fut plus épouvantée que personne de ce malheur irréparable. De leur côté, les chefs huguenots s'agitaient dans l'ombre et se décidaient à un coup de main qui devait renverser en un clin d'œil la dynastie, la famille royale, les princes dévoués au catholicisme et faire régner sur la terre de Clovis et de saint Louis les représentants de Luther et de Calvin (d). Sur ces entrefaites, Coligny est blessé traîtreusement d'un coup d'arquebuse par un gentilhomme catholique, Maureval, coutumier du fait. Le roi ne se retient plus, il va voir

(a) *Archiv. histor. du Poitou*, XII, 297.
(b) La Vallée, *Hist. des Français*, II, 274.
(c) *Mémoires* de Tavannes, liv. XXIV.
(d) Rhorbacher, *Hist. de l'Eglise*, XXIV, 634.

l'amiral qui insiste pour l'accomplissement de ses promesses, lui inspire de se méfier de sa mère, le presse de s'en détacher et lui offre contre elle toutes les forces de son parti ; il accuse d'avoir fait le coup le duc de Guise, dont la loyauté en était incapable ; mais par cette accusation trop acceptée par les siens, il augmente la haine de son parti. Alors, si malheureuse que fût la position, il fallait se déterminer à se défendre. Une horrible exécution fut résolue : il ne s'agit de rien moins, dans le conseil de la reine, que de se maintenir contre un attentat par un crime des plus lamentables. Malheureuses extrémités des guerres civiles ! Le roi, revenu au Louvre, est gagné enfin à comprendre le péril qui le menace lui-même ; on lui découvre le piége dangereux où l'amiral va le jeter, on le détourne de son parti ; d'ailleurs l'agitation était des plus ardentes dans les rues de Paris. Les deux partis menaçaient d'en venir aux mains. Le conseil ne trouva d'autres préservatifs contre le péril que de ne pas attendre l'attaque, mais d'en préparer lui-même une aussi énergique et où disparussent ceux qui semblaient en réalité leurs plus dangereux ennemis. Dans la nuit du 24 août, qui était un dimanche, le signal fut donné. Des catholiques armés, pris dans la foule des mercenaires toujours au service du crime et des méchants, se répandirent dans presque toutes les villes de France et multiplièrent à leur gré des meurtres dont beaucoup ne furent pas moins des vengeances particulières que des inspirations du fanatisme. A Paris, Coligny fut assassiné des premiers, expiant devant Dieu le renoncement à sa foi et les crimes qu'elle avait trop motivés dans sa longue vie de haine sectaire et de coupable rebellion contre ses rois.

Journée de la Saint-Barthélemy

En plusieurs villes les gouverneurs qui avaient reçu des ordres par des courriers se refusèrent généreusement à exécuter ces cruautés. A Poitiers comme à Tours, les protestants furent protégés sans qu'une goutte de sang y fût versée, par les dignes magistrats qui gouvernaient la

ville. Il en fut de même à Luçon et dans le Bas-Poitou, à Saint-Maixent, à Parthenay et bien ailleurs. Notre contrée fut donc, sous ce rapport, tout à fait privilégiée, et il ne faut pas oublier que le *Martyrologe des Huguenots,* publié en 1582, ne cite officiellement que douze villes de France où ces déplorables exécutions furent accomplies (1).

En 1574, quand Henri III, revenu de Pologne et succédant à Charles IX, crut, dans ses intérêts dynastiques d'abandonner la religion qu'il avait si vaillamment défendue comme duc d'Anjou, il jeta de justes réformes au cœur de ses plus fidèles sujets. Un déplorable caractère distinguait sa cour : c'était le règne des favoris, disait-on alors, et ceux-ci n'étaient que des libertins qui servaient à ses plaisirs et sont tombés avec lui dans le mépris de l'histoire. Le malheureux prince s'aveugla jusqu'à espérer quelque avantage de nouvelles concessions au parti des rebelles. Il donna en mai 1576 un édit de pacification le plus durable qu'eussent obtenu encore les Calvinistes. C'était le triomphe assuré de l'hérésie en France et une véritable apostasie de la cour à laquelle il ne manquait qu'une formule d'abjuration, alors les catholiques s'allièrent sous

Établissement de la ligue.

le nom de *Sainte-Ligue,* à Péronne en Picardie, un plan de défense auquel Henri III souscrivit imprudemment sans s'apercevoir qu'il ne trompait aucun des deux partis et et qu'il s'attirerait tôt ou tard la vengeance de l'un des deux. C'était d'ailleurs prendre une part trop active aux démonstrations exagérées qui signalent toujours en pareil cas l'action des partis. Prédications, processions, réunions officielles et autres actes publics auxquels le roi se crut obligé d'assister, outrèrent l'opposition et compromirent sa situation politique et religieuse. On ne peut se dissimuler que l'action de la ligue fut très utile à la France dans ces jours malheureux. Comme toujours elle dépassa le but et fit trop de mal en jetant dans les esprits des principes dont il était facile d'abuser, car on donna à leur exposition publique une forme qui alla trop souvent jusqu'à

des orgies de paroles et de conduite. Et pourtant ce fut elle qui, si déraisonnable qu'elle fût, empêcha le triomphe du protestantisme sur toute la France religieuse. Elle amena la pacification définitive en forçant Henri IV de reconnaître qu'il ne pouvait monter sur un trône qu'autant que ce serait celui de saint Louis (a).

Les provinces, assez généralement d'accord pour se liguer avec l'association de Paris, y voyaient cependant une considérable augmentation des frais de guerre qui les ruinaient. Leurs Etats généraux s'y refusaient, et Henri III fit demander à Poitiers par le nouveau gouverneur Guy de Daillon, qui avait remplacé son père dans cette charge, que la signature de la ligue fût accompagnée d'une levée de douze cents hommes de pied et de trois cents chevaux. Ces exigences parurent outrées à une ville déjà surmenée et dont les dépenses publiques de chaque année étaient considérables. Une année entière se passa en tiraillement et pourparlers : alors le duc de la Trémouille se présenta devant Poitiers sous prétexte de négociation amicale. Mais il n'y fut pas reçu, Daillon, peu flatté de le voir s'emparer d'une mission qui était la sienne, lui opposa sous mains les difficultés de la circonstance et l'impossibilité de persuader les habitants. Il en fut ainsi en France de presque toutes les villes considérables. Le roi crut utile à ses vues de venir, sous prétexte des troupes armées qui se renouvelaient autour de Poitiers comme en Angoumois et en Saintonge, passer quelque temps à Poitiers où il demeura du 4 juillet au 5 octobre 1577. Sa cause n'en valut pas mieux ensuite. On y vit de trop près les scandales d'une cour désordonnée, perdue de débauche, où la conduite du chef astucieux, sans fixité de principes ni dignité aucune, autorisait tous les désordres et forçait de croire dans ses partisans à une absence complète du sentiment religieux, car on y mêlait, dit un de nos écrivains « la dévotion la

(a) Voir tous les historiens.

plus minutieuse aux plus honteux plaisirs ». Poitiers, intimement indigné de ces scandales, lui donna du moins une sévère leçon. Le roi ayant voulu donner un bal aux dames de sa cour dont la vie était peu exemplaire, celles de la bourgeoisie poitevine refusèrent d'y assister malgré les invitations nombreuses dont on avait cru devoir les honorer.

Paix signée à Poitiers entre les protestants et les catholiques.

Les protestants ne craignaient pas d'appeler à leur secours, dans le royaume, des troupes étrangères soit d'Espagne, dont le roi, Philippe II, n'aurait pas mieux demandé que de s'assolider en France, soit d'Allemagne où les mêmes erreurs avaient fait des peuples autant d'auxiliaires au calvinisme. La crainte de voir cette considération réussir contre lui engagea le roi, avec une incroyable légèreté, à un nouvel édit de paix accordé aux révoltés. Ce décret fut signé à Poitiers avec des considérants dérisoires (a). Il était conclu le 24 septembre avec le roi de Navarre et ne satisfit personne, chacun s'attendant bien qu'il ne durerait pas plus que les autres.

Grands-Jours.

Le désordre se faisait si grand à la faveur de ces tergiversations incessantes d'un gouvernement sans plus de bonne foi politique que de religion, qu'il fallut tenir à Poitiers une assemblée des Grands-Jours qui dura du 9 octobre, après le départ du roi, jusqu'au 18 décembre 1579. Ils firent de sévères exemples sous la présidence de Harlay. Les crimes des particuliers, les rebellions armées de quelques seigneurs, les attentats à toutes les lois divines et humaines y furent punis de mort ou d'autres peines corporelles ; on aurait cru que la foi chrétienne avait abandonné ce beau pays où jamais, en aucun temps, des forfaits aussi détestables n'avaient dû être réprimés par d'aussi exemplaires châtiments, avant que la liberté de penser y vînt autoriser celle de tout faire (b).

(a) Lecourayer, *Appendice de l'Histoire du Concile de Trente.*

(b) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XX, 110 et suiv.

Ces grands coups judiciaires ne rétablirent ni la paix, ni les mœurs dans notre malheureuse province. L'abandon de Dieu, abdiqué par un des partis, et méconnu par l'autre, autorisait de plus en plus les attentats de toute sorte et les courses de brigandage se faisaient par des hordes armées portant partout autour de Poitiers le pillage, le feu et l'assassinat. Les paysans étaient victimes des gens de guerre partout répandus sans discipline. Et cependant le roi levait des taxes exhorbitantes qu'il dissipait aussitôt, exaspérant par cette conduite déloyale les mécontentements de toutes les classes de ses sujets. Les commissaires envoyés à Poitiers pour réclamer ces levées extraordinaires que les lois défendaient d'exiger sans le concours des Etats généraux, reçurent un refus courageux des magistrats qui se plaignirent hautement que ces sommes ainsi demandées à un peuple pauvre et maltraité ne servaient qu'à satisfaire les passions de courtisans perdus de mœurs. Ils renoncèrent à la part que Poitiers devait donner d'une somme de quinze cent mille écus levés sur les villes closes du royaume, et le fit changer en une promesse de six mille écus qui du reste ne furent jamais payés (a).

Poitiers refuse de nouveaux impôts réclamés par le roi.

Après la mort de notre évêque, Jean de Faye, qui disparut en 1578, on vit reparaître Charles de Pérusse d'Escars, qui, après s'en être allé à Langres, trouva avantageux de revenir à Poitiers. Il y fut donc installé en 1578, peu après la mort de son prédécesseur. Mais par une singularité dont nous ne voyons pas l'explication, sinon peut-être dans les difficultés d'un poste rendu peu tenable par les événements politiques du temps, il ne tarda pas à s'en défaire et dès 1582 il l'abandonnait à Geoffroi de Saint-Belin, qui assistait l'année suivante au concile provincial de Bordeaux, que présidait l'archevêque Prévost de Sansac.

Second épiscopat de Charles de Pérusse d'Escars, XVC^e^ évêque de Poitiers.

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, ub sup, p. 114 et suiv.

Geoffroi, qui fut commendataire, était abbé de Saint-Savin de 1597 à 1600, était champenois, fils de Jean de Belin, seigneur de Tivet, en Bassigny. Comme son archevêque de Bordeaux il fut profondément attaché à l'autorité de ses rois légitimes, et ne le fut pas moins à la ligue ce qui ne l'empêcha pas d'influencer beaucoup, en 1591, le retour des habitants de Poitiers sur l'autorité d'Henri IV. Nous le retrouverons en plus d'une rencontre, jouant un rôle digne de sa position et de son caractère. A peine revenu du concile, où le rite romain fut rétabli dans la province de Bordeaux, il s'empressa de le donner à son diocèse où tant de troubles avaient apporté dans la prière des modifications et des difformités regrettables. Une nouvelle liturgie y fut promulguée par l'entente mutuelle de l'évêque et du chapitre dont on ne croyait pas encore que malgré les prescriptions les plus anciennes on pût se passer dans les choses essentielles du culte public [a].

Edit de Nemours, son caractère impolitique.

Tant de calamités avaient réduit la France à un état habituel de vie agitée et violente ; la politique versatile de Henri III qui l'y avait jeté, n'étant ni loyale ni éclairée, il crut habile de revenir aux catholiques par une décision extrême prise sous mesure et donna, le 7 juillet 1585, l'édit de Nemours qui n'était rien moins que l'abolition brusque et radicale du calvinisme. La ligue, alors devenue moins prudente qu'irritée des succès de l'opposition hérétique et ne songeant qu'à un triomphe subit mais impossible, avait forcé le roi par la crainte, et l'édit décrétait l'effacement du calvinisme, ne voulant plus que la véritable religion. Les ministres avaient un mois pour sortir de France, les huguenots qui n'auraient pas abjuré dans les six mois devraient s'expatrier. La France eût pu être délivrée du piège qui l'enserrait, si ce moyen eût été pris dès la première apparition de la révolte ; aujourd'hui il était trop tard. On se révolta d'autant plus. Alors un

(a) *Gall. christ.* III, 1203 ; — Du Tems, II, 226 et 431.

nouvel édit du 7 octobre n'accorda plus que quinze jours aux émigrants. Ceux-ci eurent peur en plus grand nombre, d'innombrables abjurations achetèrent la vie et la paix. Mais les chefs ne se montrèrent que plus hardis. Ils poussèrent à des révoltes qui, suivies de quelques succès, remontèrent le courage de leurs troupes. Condé se montra plus actif que jamais à la tête des révoltés du Poitou, il s'adjoignit Claude de la Trémouille, dont il épousa la sœur en 1586. François de Montpensier, fils de Louis II, mort depuis trois ans, et qui n'avait pas hésité à leur enlever pour toujours le château de Lusignan. Mais déjà l'esprit héréditaire délinguait dans le nouveau duc. Moins ferme dans sa foi que son père, il s'était fait accorder, en 1583, le duché de Châtellerault pour prix anticipé d'une fidélité qui allait faiblir ; et somptueusement retiré dans son magnifique château de Champigny-sur-Veude d'où il s'entendait sans trop de discrétion avec la noblesse protestante du pays (a).

Les événements se hâtaient. Le roi Henri de Navarre tenait toujours la tête de ses affaires dans le Midi et parfois dans les provinces centrales de la France. Rien n'en allait mieux chez nous où les craintes publiques d'un prochain envahissement prétextaient des courses habituelles de gens de guerre, véritables pillards nuisibles aux peuples des campagnes qu'ils rouaient à merci et violentaient sans mesure. C'était le retour des dernières commotions à peine apaisées. La plupart des paroisses rurales, quelques-unes même de la ville, étaient sans pasteurs, soit que ceux-ci n'eussent pu être remplacés après la dispersion des années précédentes, soit que ceux qui en avaient encore la charge fussent employés de gré ou de force par les seigneurs qui abusaient de leur pouvoir. Et toute la France en était au même point lorsqu'un événement inattendu vint changer profondément la face de la politique générale. Le duc

(a) Journal de Le Riche, p. 419 ; — *Bibliothèque de l'école des Chartes,* 4e série, I, septembre et octobre 1854.

d'Alençon, le seul prince catholique qui séparât le roi légitime de ce Henri de Navarre, laissa par sa mort en 1584 ? le titre héréditaire à Henri de Béarn. Mais la ligue se ranimant à cette perspective, déclara qu'elle ne laisserait jamais monter un hérétique sur le trône de France. Ce sentiment renouvela à Poitiers l'opposition au parti de la cour dont la faiblesse laissait de vives inquiétudes aux catholiques. En Poitou, Condé restait à la tête des prétendus réformés. Mercœur, gouverneur en Bretagne, y commandait la ligue. Daillon du Lude, mort le 11 juillet 1585, était remplacé comme gouverneur de la province par un autre seigneur du Maine, Jean de Malicorne. Enfin c'était François Palustre, d'une bonne famille de l'échevinage, qui était maire en 1585 lorsque, au mois de septembre, le château d'Angers était tombé aux mains d'un parti de coureurs, on craignit à Poitiers de subir une semblable déconvenue, et le corps de garde demanda au roi de rentrer en possession du château dont il s'était réservé la garde. De longs pourparlers embarrassèrent la position, si bien qu'en 1588, les bruits que le roi de Navarre remportait de dangereux succès firent mettre la ville en état de défense. C'était une mesure prise par les ligueurs qui étaient maîtres de la ville et avec lesquels s'entendaient parfaitement la magistrature civile et le présidial. Le roi se hâta de venir les forcer à l'obéissance. Quand il paraît sous les murs, le 17 mai 1588, on lui ferme les portes, et quand il se dispose à camper sur les dunes, on le débusque à coup de canon. Dès lors un mouvement irrésistible se prononça pour la ligue. Tous les corps constitués s'y mêlèrent. Malicorne chassé violemment de la cité y fut remplacé comme gouverneur par le comte de la Guierche. L'évêque Geoffroy de Saint-Belin, goûté des protestants auxquels il s'était montré toujours doux et bienveillant, établit aux Cordeliers un Conseil qui représenta tous les ordres de la cité. L'action religieuse était secondée en ce sens par les prédications d'orateurs populaires goûtés de

Nouveaux troubles dans les campagnes du Poitou.

tous et dont l'éloquence contribuait journellement à soutenir ou à ranimer le zèle des catholiques et n'était pas inutile aux protestants de bonne foi. Parmi eux était plus remarqué le cordelier Jean Prothaise, esprit délié, instruit, dialectique et toujours prêt à la polémique et au travail. Les jésuites aussi, établis à Poitiers depuis 1570, s'employaient avec leur zèle habituel à la défense de la foi. Ils avaient alors pour chef, à Poitiers le célèbre Maldonat qui enseignait la théologie à l'université et dont l'habileté de controversiste était remarquée (a).

On n'en était venu là qu'à travers des troubles qui se multipliaient en France sous toutes les formes lorsqu'un événement consommé à Paris par les faiblesses de Henri III, hâta le dernier jour d'un règne qui ne devait qu'à lui tant de malheurs. La ligue, pour lutter contre lui plus sûrement, s'était formée dans la capitale un conseil dit des *Seize,* destiné à surveiller les seize quartiers de la ville et de maintenir le parti contre les concessions toujours plus redoutables à une cour sans vigueur et sans foi. En pareils cas, de graves abus se produisent de côté et d'autre, et il arrive trop souvent que l'histoire ne peut justifier aucun d'eux. Dans un de ses mécontentements plus ou moins fondés, le roi laissa échapper contre les Seize des menaces qui éveillèrent leurs craintes. Ils le pressent donc de revenir à Paris d'où il était exilé. Chef des catholiques, le prince s'empresse d'y revenir bien accompagné. Le roi n'a pas le courage de faire arrêter un conflit qui s'engage : les ligueurs se soulèvent et établissent dans les rues des barricades contre les troupes royales qui sont forcées. Henri quitte Paris pendant que Guise y exerce le pouvoir. Ce fut pour le pauvre roi une suite de pérégrinations fatigantes, dont la dernière aboutit près de Tours à une jonction avec le roi de Navarre, son héritier présomptif, qu'il aurait voulu ramener au catholicisme,

Les Seize. — Journées des barricades à Paris.

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XXI, ub sup, *passim.*

c'est-à-dire au plus sûr moyen d'une paix définitive. Celui-ci, qui n'avait jamais été hérétique autant par le cœur que par les influences de sa mère, n'était pas éloigné de ce retour. Ils marchent donc ensemble sur Paris qu'ils assiègent avec trente mille hommes. Le roi posa son quartier-général à Saint-Cloud, et c'est là que le 1er août 1589, il tomba victime du fanatisme sous le couteau d'un jacobin, Jacques Clément, que la ligue avait excité à ce meurtre, quand il put se persuader que l'alliance du roi de France avec celui de Navarre devait livrer la France à un prince hérétique pour la perte de la religion (a).

Mort d'Henri III.

En mourant, en effet, Henri III désigna le roi de Navarre pour son successeur. C'était la fin des Valois qui avaient régné depuis 1328.

La ligue avait singulièrement ému le Poitou où le roi de Navarre avait assiégé par lui ou par ses généraux Chizé, Saint-Maixent, Niort, Beauvoir, Fontenay, Montaigu, Machecoul, la Garnache et d'autres places dont la possession l'avait rendu à peu près le maître du Bas-Poitou. Là les catholiques trouvèrent en lui un antagoniste énergique et souvent heureux. Mais la mort d'Henri III redoubla l'activité des ligueurs. Ils prirent Montmorillon, Angles, Saint-Savin, et firent un effort sur la Rocheposay, commandée par Dabin du Chasteigner, gouverneur de la Marche, qui avait été ambassadeur d'Henri III à Rome, et dont le fils Henri-Louis devait succéder à Geoffroy de Saint-Belin sur le siège de Poitiers (b). Il empêcha le siège de cette place par cela seul qu'il se porta à son secours ; il agissait là pour Henri IV près duquel il s'était distingué à Coutras et à Yvry, fut de là aider à la prise de Mirebeau et continua ses services à ce prince contre les derniers efforts des ligueurs (c). Peu après, ce même seigneur défit, non loin de son château de la Guierche, dont il s'empara,

(a) Sismondi, Henant, Daniel et autres.

(b) *Dictionnaire des Familles du Poitou*, p. 614.

(c) Thibaudeau, III, 91.

le chef ligueur de ce nom qui avait joué un si grand rôle dans le gouvernement du Poitou. C'était un militaire brave et expérimenté qui se noya dans la Vienne en fuyant la poursuite des vainqueurs.

Efforts et progrès de la ligue en Poitou.

Henri IV, qui devait avoir à lutter encore contre la ligue, était reconnu par la plus grande partie des seigneurs des deux religions. Les ligueurs de Poitiers tenaient pourtant contre lui et dans Poitiers ils résistaient au blocus du prince de Conti, auquel se joignit bientôt le duc de Guise, fils du Balafré assassiné à Paris, et qui grossissaient le parti du roi. Mais le plan des ligueurs n'en allait pas moins à ses fins. Pendant qu'un certain nombre d'entre eux aimaient mieux, contre toute idée de patriotisme, se faire un roi espagnol, que d'en recevoir un protestant, le reste acceptait déjà la maison de Bourbon, comme une héritière légitime du trône, pourvu qu'elle revînt à la foi de la France, celle des aïeux et de l'immense majorité de la nation. C'est dans ce but que les ducs de Guise et de Mayenne, ce dernier général en chef de toute la ligue, écrivirent plusieurs fois en 1591 aux magistrats et habitants de Poitiers afin de les amener à une conciliation. Mais on s'y gardait néanmoins, et un blocus, de nombreuses sorties, de fréquentes escarmouches, le zèle que mirent les royalistes à s'emparer des châteaux voisins et des positions de Croutelle, d'Auzence et de Nouaillé, d'où ils s'efforçaient de fatiguer la ville, n'empêchèrent pas celle-ci, qui avait pourtant des intelligences secrètes avec les chefs royalistes, de se conserver indépendante jusqu'à ce qu'enfin Henri IV se rendît au vœu de ses sujets en revenant à la religion dont il n'avait dû la perte qu'à l'ambition et aux entêtements de sa mère. Ce grand événement arriva en 1594. Henri avait trente-six ans. Il fut le 27 février de l'année suivante sacré à Chartres, Reims étant encore occupé par quelques milliers de ligueurs récalcitrants (a).

(a) Thibaudeau, ub sup., *Archiv. de la ville*; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest* loc. cit.

Les principales villes du royaume s'étant soumises au roi, Poitiers ne pouvait résister plus longtemps : sa fidélité au catholicisme n'ayant plus d'ailleurs aucun motif de résistance.

Là étaient d'ailleurs les deux frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe, nés à Loudun, et qui avaient été l'un maire de Poitiers et trésorier de France, l'autre avocat du roi au présidial. Ils ménagèrent la reddition de la ville à des conditions très honorables.



NOTE DU LIVRE LXVIII

Note 1

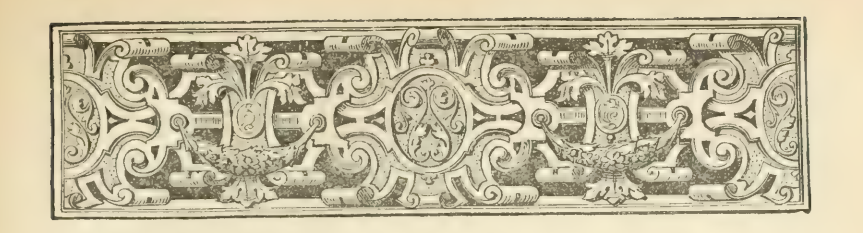
Journal de Le Riche, p. 109 et suiv. — On ne peut rencontrer dans l'histoire ce fait déplorable de la Saint-Barthélemy sans se heurter contre les particularités qui ont aidé les écrivains protestants à calomnier les catholiques. Ce n'est pas à leurs écrits qu'il faut recourir pour savoir la vérité, mais aux sources du temps et aux écrivains qui, dans la suite, se sont inspirés du sentiment de la justice. L'histoire, ayant été trop écrite depuis trois cents ans, par des catholiques équivoques ou des calvinistes déguisés, s'est égarée et a trompé le public sur toutes les causes, sur les détails et les conséquences de cette affreuse catastrophe. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, sur le nombre des officiers massacrés en ce terrible jour. A entendre les exagérations des ministres et autres écrivains de la prétendue religion, le nombre en aurait été à cent mille. Ce chiffre ne coûtait rien à des gens qui savaient trop ce qu'ils avaient fait souffrir aux catholiques depuis trente ans de guerres sanglantes, de ruines et de déprédation. En réalité, si nous en croyons W. Coblet, auteur anglicain, et par conséquent peu suspect, des *Lettres sur l'histoire de la Réforme en Angleterre* (Lettre X), il faut rabattre considérablement de telles données. En effet, d'après un document publié en 1582, et les détails recueillis dans les différentes villes du royaume et envoyés au gouvernement, on peut évaluer en tout le nombre des morts qu'à 780. Lingard dit à ce sujet *(Hist. d'Angleterre*, V, note T) « En donnant ce nombre nous » pouvons penser que nous sommes aussi près que possible de la » vérité à plus forte raison si nous accordions le double de ce » chiffre : On avait d'abord compté cent mille personnes assassinées, » plus tard il n'y eut plus que soixante-dix mille, ensuite trente » mille, enfin vingt mille, puis dix mille, mais toujours en nombre » rond. » — V. aussi de plus longs et plus curieux détails dans Saint-Victor, *Tableau de Paris,* t. III.

Cette réduction se comprend d'autant mieux quand on reconnait qu'en un grand nombre de ville du midi de la France, comme nous l'avons vu à Tours et à Poitiers, la sage fermeté des magistrats cacha les ordres de la cour, et les ecclésiastiques furent les plus empressés à les seconder. C'est ainsi que l'évèque de Lisieux, Jean Hennuyer, ramena à l'Église tous les calvinistes de son diocèse.....

Nous avons vu aussi quel beau rôle avait rempli à Poitiers notre évêque Jean du Faye, à cette malheureuse époque.

Enfin, puisque l'occasion s'en présente, faisons justice ici d'une calomnie que protestants et catholiques voltairiens n'ont pas manqué de ressasser comme faisant un sombre effet dans leur tableau. Ils ont osé dire qu'à Rome, le pape Grégoire XIII, en apprenant la nouvelle de la Saint-Barthélemy, avait ordonné des réjouissances publiques, absolument comme si le sang versé eut été l'objet de cette joie inexplicable. Or, voici tout ce qu'il en fut. Le cardinal de Lorraine, oncle des Guise, était encore à Rome après le conclave qui venait d'élire Grégoire XIII lorsqu'il y reçut la nouvelle de ce qui venait de se passer à Paris. Cette nouvelle, selon les lenteurs obligées du temps, partie à la hâte et arrivant seulement le 6 septembre 1572, annonçait officiellement, mais sans aucuns détails circonstanciés, que Charles XI venait d'échapper, lui et sa famille, à une nouvelle conjuration des huguenots dont les auteurs et les complices avaient été arrêtés et punis. Le Pape, suivi des cardinaux et des ambassadeurs, alla rendre des actions de grâces solennelles à Saint-Pierre du Vatican, et envoya un légat pour féliciter la famille royale. Quoi de plus simple et de plus avouable au Vicaire de Jésus-Christ qui ne pouvant encore voir en tout cela qu'un événement de la plus haute importance pour la France catholique et l'univers chrétien. On voit qu'ici le Pape se devait à un fait non moins religieux que politique dont il ne pouvait se désintéresser. Il y a loin de là à se féliciter des assassinats qu'on ignorait encore, et les lecteurs clairvoyants des choses de ce temps-là peuvent justement reprocher à ceux qui blâment amèrement les fêtes publiques données, disent-ils à cette intention, de n'avoir pas voulu comprendre que ces fêtes n'étaient que les réjouissances déjà commencées pour célébrer la victoire récente de Lépante, fêtes qui duraient encore quand on apprit à Rome la découverte de la conspiration calviniste. Sismondi, XIX, 103 et suiv.; De Thou, *Histoire universelle,* liv. 53. — Ce sont deux protestants. — Tout cela vaut mieux que la prose de tant de narrateurs modernes, inspirés par la *Henriade,* nous montrant les prêtres assassinant eux-mêmes à Paris les huguenots, quand il est solidement établi que toute la part prise par le clergé et la religion dans cet affreux épisode de notre histoire, se trouve toute dans la mort du chanoine Rouillard, du chapitre de Paris, assassiné dans son lit pour s'être fait la réputation de calviniste.

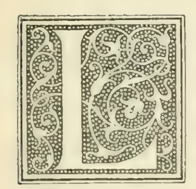
Voir ces curieux détails donnés par Rhorbacher, que nous suivons ici en grande partie.



LIVRE LXIX

Depuis la conversion d'Henri IV jusqu'au commencement de la Fronde

(De 1594 à 1649)



Le roi Henri IV avait abjuré le protestantisme avec toute la loyauté de son caractère, et en homme qui n'avait jamais été profondément convaincu des doctrines mal agencées de Luther et de Calvin. Ces doctrines, d'ailleurs, avaient fait leurs preuves. Toutes les erreurs de l'esprit y attaquaient aussi bien la politique et la religion que la sainteté des mœurs et le respect de Dieu lui-même. Un roi, homme d'esprit, devait donc savoir à quoi s'en tenir comme moyen de gouvernement entre les deux religions de Jésus-Christ et de Calvin, si toutefois celle-ci en était une. Au jour de son sacre, Henri avait promis, par serment, de maintenir la foi catholique et l'autorité du Saint-Siége (a). Mais, sorti de là, il s'était retrouvé un simple roi de France, c'est-à-dire ce prince que les factions avaient maîtrisé depuis Philippe le Bel sous la simarre des légistes et l'épée audacieuse des courtisans. Il fut donc circonvenu par ceux qui se décla-

(a) Berthier, *Hist. de l'Eglise gall.*, XXIV, 50.

rèrent les plus dévoués de ses serviteurs. Les protestants ne se regardaient pas comme battus, ils comptaient bien rester un parti dans l'Etat, et osèrent demander des garanties en leur faveur, puisque le roi venait d'en donner aux catholiques. Ses conseillers, tels que de Thou et Collignon, Schomberg et Jannin, catholiques fort douteux, se chargèrent de dresser un arrangement qui dédommageât le parti vaincu et lui continuât une vie politique, une religion officielle, et les encourageât dans cet esprit de révolte qui devait encore renouveler, jusqu'à la fin du siècle qui commençait, une suite de guerres intestines dont le siège de la Rochelle devait être le type le plus complet. On fit plus, et les membres de cette Commission préparatoire s'adjoignirent, comme une lumière indispensable, Daniel Charnier, le plus habile des ministres protestants, dit le président Hainault (a).

Édit de Nantes, tout favorable aux huguenots.

C'est de cet atelier que sortit l'édit de Nantes entièrement rédigé par ce Charnier qu'on n'eut pas honte de mettre ainsi à la tête de cette nouvelle ligue.

Ce parti-pris était-il une complicité ou un effet de la peur ? Toujours est-il qu'il vint à la suite d'une nouvelle échauffourée des protestants qui, réunis à Châtellerault, avaient menacé le roi de « recourir à une nécessaire » défense, s'ils le voyaient conduit à des résolutions con- » traires à leurs prétentions » (b).

C'en était fait : les conditions faites par le Pape et consenties à Rome au nom du roi par les cardinaux Dassat et du Perron étaient, grâce à la trahison des conseillers royaux, réduites à l'état de lettre morte. Moins de trois ans après cette grande solennité, les protestants, qui devaient être exclus, d'après ce traité, de tous les emplois, et l'obligation prise de ne les tolérer qu'autant que pour les exterminer, le pouvoir ne serait pas obligé de recom-

(a) *Histoire de France*, II, 570.

(b) [illegible], *ub. sup.*, p. 55 ; — Sismondi, liv. XXI ; — Rorhbacher, XXIV, 676.

mencer la guerre (a), tout cela était oublié. Parmi les soixante-douze articles de l'édit, les huguenots en trouvaient qui leur ouvraient les places de judicature et de finance. Ce qu'il y avait de plus singulier, c'était d'y voir, sous forme de cinquante-six autres articles secrets, une foule de concessions toutes favorables au maintien de l'hérésie armée, telles que la liberté de se bâtir des temples, et qui plus est, *des places de sûreté,* c'est-à-dire des villes où ils seraient entièrement les maîtres quant à l'administration civile et le gouvernement militaire : villes où pourraient donc se fortifier les ennemis de l'Etat, s'y défendre contre les entreprises les plus légitimes de l'autorité, et recommencer à l'occasion une guerre civile (b). C'était une France nouvelle dans l'ancienne France, un poison latent qui devait tôt ou tard exterminer la monarchie. En un mot, l'édit de Nantes fut la destruction des moyens de paix pris à Rome, acceptés à Paris. C'était le germe païen des troubles révolutionnaires qui ont jeté peu à peu notre patrie dans l'abîme où nous la voyons aujourd'hui.

On voit combien la ligue, abstraction faite bien entendu des excès de caractère et de tempérament d'agitateurs sans mesure, avait eu raison de combattre sans faiblesse les politiques dont le but était moins de garder la vraie religion que se faire un roi qui leur convînt et les maintînt à la tête des affaires publiques. A Poitiers, la grande majorité des catholiques avait compris ce sentiment. L'esprit de la foi s'y était soutenu, et l'évêque Geoffroy de Saint-Belin avait été pour beaucoup dans cette persistance de ses ouailles. Il avait soutenu ou excité le zèle de ses diocésains par des prières publiques, par des mandements et instructions. En dépit de cette action et de celle du mois et cens qui se tenait sur ses gardes et ne voulait céder la

(a) Berthier, *ub sup.*, p. 677.

(b) *Ibid*, p. 66.

ville qu'à un prince catholique, les royalistes du dehors travaillèrent tour à tour pour Henri III et pour son successeur, s'entendant peu néanmoins. De ces chefs dont plusieurs avaient le gouvernement des villes plus ou moins considérables de la province, le plus renommé, quoiqu'il n'eût pas de gouvernement, était Louis de Chasteigner, seigneur d'Abin et de la Rocheposay, toujours prêt à soutenir la cause royale de sa personne et de sa fortune. Il était un des adversaires redoutés de la Guierche à Poitiers, et avec lui on voyait tenir leur rang, dans la même opposition, La Boulaye, qui commandait à Fontenay, Pierre de Chouppe, à Loudun, Saint-Gelais, à Niort, Malicorne, à Parthenay, d'Aubigné, à Maillezais, et Reaux, à Châtellerault [a].

Beaucoup d'épisodes militaires signalèrent ainsi l'espace qui s'écoula entre l'avènement d'Henri IV et la paix qui suivit enfin son abjuration. Ce grand acte mit fin à toute l'opposition qui dès lors n'avait plus de prétexte. Grâce à l'édit de Nantes, on vit les protestants profiter de l'étrange faculté qu'on leur avait faite d'avoir un temple à Poitiers; ils le construisirent au point culminant de la Cueille mirbalaise, à l'occident de la ville, sans qu'aucun mécontentement ni opposition leur fût témoignés par les habitants las de discussions, avides de repos et qui sentaient le besoin d'une paix domestique avec beaucoup de ceux qui leur étaient plus ou moins parents ou alliés. Ils furent moins patients à l'apparition d'un conseiller d'Etat venu en mai 1601 réclamer une nouvelle levée d'impôts: cet envoyé crut prudent d'éviter un mauvais parti par la fuite. Le roi, irrité, se calma pourtant bientôt et vint à Poitiers le 19 mai 1602. On lui fit de grands honneurs, ayant été reçu à la cathédrale par l'évêque de Saint-Belin et rendit ses bonnes grâces à la ville. Il nomma alors gouverneur de Poitiers Louis Gouffier, duc du Rouannais, puis il continua son voyage en

(a) Thibaudeau, III, 132 et suiv.

Limousin et dans la Haute-Guyenne où il trouva les esprits dociles et témoigna beaucoup de bonté.

En ces mêmes temps le duc de Biron, qui avait paru longtemps un des plus fidèles serviteurs d'Henri IV, le trahissait par une conspiration qui devait mettre le haut Poitou et même la Guyenne et le Languedoc aux mains d'une association de malfaiteurs gentilshommes et autres qui avaient résolu de se partager la France avec assistance des huguenots. Il lui en coûta la tête. Mais en attendant les précautions furent prises pour assurer la paix des pays menacés. En décembre 1602 Louis Gouffier prit le gouvernement de Poitiers, et Sully celui de la province (a). Celui-ci était protestant. Henri lui donnait cette charge pour lui prouver, disait-il, sa confiance, quoiqu'il le sût opiniâtre dans le calviniste qu'il persistait à garder. C'était d'un cœur élevé de croire à une loyauté politique en opposition avec de telles idées religieuses ; mais Henri mesurait trop la valeur des sectaires à la sienne en les croyant incapables de subir les influences des faux principes. Sully servit son roi avec une louable rigueur de probité et d'honneur. Mais huguenot au fond plus qu'en apparence, il conserva ses préjugés et chercha à les faire valoir en tout ce qui favorisait les préventions de ses coréligionnaires. Arrivé à Poitiers, où il fut reçu solennellement, le 22 juin 1604, il s'y trouva au moment où les jésuites recevaient des lettres-patentes datées du 7 août suivant. Mais ces lettres ne contenaient qu'en partie l'expression du vœu des habitants sur cette importante matière. Pour bien faire comprendre ici ce côté de la question, il nous faut résumer l'histoire des différents établissements de ce genre qui figurent dans l'histoire de Poitiers.

Gouvernement de Sully à Poitiers.

De tout temps on avait regardé la diffusion de l'enseignement public comme un bienfait. On reconnaissait donc comme méritoire le zèle d'un particulier quelconque cher-

Etablissement à Poitiers du premier collège des Jésuites.

(a) Mémoires de Sully, *Hist. du Poitou*, III, 139, Thibaudeau.

chant le bien de tous dans l'établissement d'un collége de plus ou moins d'importance. Aucun gouvernement ne se serait avisé de croire qu'un bienfaiteur dût implorer sa permission et s'exposer à des chicanes pour ouvrir à la jeunesse une maison d'études où les lettres, les sciences, la philosophie et la théologie pussent lui être enseignées par des maîtres aussi modestes et désintéressés que dévoués et habiles. Tout avait donc été pour le mieux jusque-là. En 1522, Antoine Girouet, docteur ès art, ou ès lettres, comme nous dirions aujourd'hui, avait fondé le collége de Sainte-Marthe, situé non loin du Marché-Vieil. Mais les troubles survenus peu après l'avaient privé de ses éléves et de ses professeurs, à qui le loisir n'était plus ni d'enseigner ni d'apprendre. Il en résultait un grand vide pour les études, surtout dans une ville dont l'université allait se relever aprés de fâcheuses interruptions.

Mais les jésuites étaient à Poitiers depuis près de quarante ans. L'enseignement n'était pas moins dans leur vocation que la prédication et la direction des âmes, et jamais l'Eglise n'avait paru avoir plus besoin d'un corps religieux qui accordât l'intelligence de la jeunesse contre le poison de l'hérésie et de l'immoralité. On devait donc songer aux jésuites pour cette œuvre sociale et eux-mêmes se décidèrent à ne pas y manquer. Ce vœu était celui de la noblesse et de la bourgeoisie. Mais les magistrats, les administrateurs, ceux qui tenaient leur position du gouvernement, auraient préféré un collége royal émanant de l'université et soumis avant tout à l'action de l'éducation officielle. Ce n'était pas le compte des jésuites, qui avaient leur méthode propre dont on s'est si bien trouvé sous leur direction. Il y eut sur ce point des mésentendus ; les dissentiments durèrent longtemps ; Sully, en protestant fidèle aux siens et usant de son crédit de gouverneur du Poitou, était, mais prudemment et sans trop le paraître, un des plus énergiques instruments de l'opposition. Mais les Pères étaient appuyés à Paris par le P. Cotton, que le roi avait choisi pour confesseur et qui le

tenait au courant des mesures secrètes prises contre la compagnie (a). Au reste, il en était de même à Paris, où l'université faisait une vive mais inutile opposition au collège de Clermont, fondé et dirigé par elle (b). Mais à Poitiers comme à Paris, l'influence du roi qui étudiait les jésuites, les appréciait et les défendait en toute occasion contre l'acharnement déjà incorrigible de leurs ennemis, l'emporta et finit par leur faire avoir ce qu'ils voulaient. En 1607 ils acquirent donc l'ancien collège abondonné de Puygarreau, que la famille de ce nom avait fondé en 1478. Là ils ouvrirent leurs classes au mois de juin, en même temps que de l'autre côté de la même rue ils commençaient sur l'emplacement d'une ancienne aumônerie de Sainte-Marthe les bâtiments du grand collège devenu le lycée actuel. Ils occupaient aussi dès ce même temps l'ancien collège de Montanaris, établi par un médecin de ce nom, en 1507, dans la rue d'Enfer (c). Henri IV fut le véritable fondateur de cette maison. Et cependant les longueurs et les tiraillements d'adversaires toujours vivants dans le champ de l'hérésie où la France se débattait, durèrent jusqu'en 1687, où les valeureux instituteurs virent lever enfin les oppositions vainement prolongées de la famille de Puygarreau (1).

Durant ces négociations aussi importantes que pacifiques, il s'en fallait que le bas-Poitou fût aussi tranquille; les révoltés, comprimés par Henri IV, y avaient laissé des restes qui jetaient la terreur à quarante lieues à la ronde des paroisses de la Merlasière et des Essarts. Là, en effet, après la réduction des pertes qu'un motif moins noble avait jeté dans la ligue, trois gentilshommes, frères du même nom, avaient conservé autour d'eux quatre ou cinq cents brigands avec lesquels ils continuaient à dévaster la contrée, à mas-

Mésaventure des trois frères Guilleri.

(a) Mémoires de Sully et *l'Université de Paris au XVIe siècle,* de la page 21 à 103, *passim.*

(b) Maldonat.

(c) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* III, 212 ; — Mémoires, XXVII, 333 et suiv. ; — Thibaudeau, III. 158 et suiv.

sacrer les prévôts ou archers qui les épiaient, et à rançonner les marchands se rendant aux foires et les paysans qui vaquaient à leurs travaux de la campagne. Le pays était morfondu de terreur; les grands jours n'y avaient rien pu et Henri IV, instruit de ces forfaits, résolut d'en finir et ordonna, en 1608, à Parabère, gouverneur de Niort, de se porter sur le repaire de ces scélérats. L'expédition fut aussi prompte que décisive. Parabère se fait suivre de quatre mille hommes et de quelques pièces de canons. Il arriva dans le vallon où de grands arbres cachaient au loin l'aspect de la forteresse que les Guilleri s'étaient bâtie. Ceux-ci se disposaient à résister; mais s'apercevant bientôt qu'ils allaient être obligés de se rendre, l'aîné, qui était le capitaine général, ordonna une sortie, où il espérait qu'une trouée au milieu de l'ennemi lui ménagerait une fuite. Mais le nombre de ses gens ne put résister aux masses qui les accablèrent. Beaucoup purent s'échapper; mais quatre-vingts furent pris, parmi lesquels le redoutable chef. Parabère chargea quatre prévôts d'en exécuter vingt chacun lesquels furent pendus. Le prévôt de Saintes fut chargé de Guilleri, qu'il emmena au chef-lieu de son gouvernement et fit rouer en place publique. C'est à cette occasion que fut faite, sur un air qu'on répète encore dans le pays, la fameuse complainte de Guilleri que nos légendistes ont conservée comme un souvenir populaire de la délivrance du pays et de la sécurité qui lui était rendue (a).

Ici nous changeons nos tableaux pour une scène d'un ordre différent.

Geoffroy de Saint-Belin, qui avait demandé avec plusieurs autres des notabilités poitevines que le collège sollicité par la ville fût un établissement universitaire, s'était rangé cependant du côté des religieux, et les servit avec dévouement dans leur établissement de Poitiers; son zèle le portait d'ailleurs aux œuvres de ce genre et il n'oublia pas non

(a) Michaud, in-8°, *Guilleri*. Thibaudeau, III, 555 ; — Billon, *Notice sur les frères Guilleri*, in-12, Fontenay.

plus les besoins des pauvres et des petits, car ce fut en faveur du peuple, tant éprouvé par les dissensions de ce temps qu'il appela à Poitiers, d'accord avec le corps de ville, l'ordre de Saint-François, ou des Capucins, dont les soins se prodiguaient en des rapports journaliers pour les besoins temporels et spirituels du peuple, le visitant dans ses maladies, le consolant par la parole et les secours. Ces religieux furent reçus par Geoffroy en 1609. Il leur donna l'église paroissiale de Saint-Grégoire, sur le territoire de Saint-Hilaire, et la paroisse en fut annexée à celle de Saint-Porchaire. Il obtint aussi de l'abbaye de Saint-Denis une relique insigne de saint Hilaire qui fut honorée à la cathédrale (a). C'était à peu près le dernier acte important de son épiscopat. Il mourut le 21 novembre 1611 et fut inhumé dans la chapelle des Apôtres devenue celle de la paroisse à la cathédrale depuis le concordat de 1801. — Geoffroy portait *d'azur à trois têtes de bélier d'argent.*

Etablissement des capucins à Poitiers.

Mort de l'évêque Geoffroy de Saint-Belin.

Sully était lié avec la famille des Chasteigner de la Roche-posay dont un membre, ecclésiastique distingué, avait étudié à Rome, étant né à Tivoli le 6 septembre 1577 pendant que son père était ambassadeur à Rome pour Henri IV. Il n'avait donc que trente-trois ans environ lorsque ce prince songea à le faire donner pour coadjuteur à Geoffroy de Saint-Belin, qui était son oncle, déjà fort âgé : le roi y était porté par ce qu'il savait du caractère ferme et décidé de ce sujet sur lequel il comptait pour maintenir l'ordre au besoin dans la ville. — Nous verrons que ce calcul était juste (b). Cette nomination se fit peu avant la mort d'Henri IV, arrivée le 10 mai 1610. Un tel événement aurait pu déterminer des entreprises coupables de la part de quelques ennemis du repos public. Il n'en fut rien. L'esprit monarchique était déjà profondément entré dans l'esprit et les habitudes de la France, et d'autre part le règne qui venait

Episcopat de Henri Louis de la Rocheposay, 97e évêque de Poitiers.

(a) *Gall. christ.,* I, col. 1204 ; — Du Tems, II, 431.

(b) Thibaudeau, III, 47.

de finir si malheureusement avait donné aux Français une si haute confiance dans le gouvernement d'un roi juste et bon que tous les cœurs se rallièrent sans hésitation au nouveau règne de son fils. A Poitiers, il n'y eut qu'un mouvement et une voix pour assurer au jeune prince une fidélité que Sully et le lieutenant général Parabère n'eurent pas de peine à leur inspirer (a). Le 21 juin suivant, un service funèbre eut lieu pour le roi à la cathédrale de Poitiers, où l'oraison funèbre fut prononcée par François Sigou de la Béraudière, abbé de Nouaillé, homme de mérite et de conscience qui, ayant été nommé peu de temps après évêque de Périgueux, ne conserva son abbaye que pour y introduire l'étroite observance en y faisant venir, en 1614, des moines de Saint-Augustin de Limoges.

Henri-Louis de la Rocheposay fit son entrée à Poitiers avec l'antique cérémonie d'usage, au mois de juin 1612 ; nous le retrouverons en plus d'une rencontre resté digne de lui et de son illustre famille (b).

Pyramide de la rue Neuve à Poitiers.

En ce temps-là la foi était encore active parmi les catholiques. Le mois et cens ayant fait percer une rue de communication entre celle dite plus tard de la Mairie et celle des Basses-Treilles, cette rue, qui s'acheva entre les années 1609 et 1611, fut nommée rue Neuve-de-la-Mairie, et comme les vieilles traditions rappelaient que c'était sur son emplacement que saint Hilaire, à son retour de l'exil, avait ressuscité un enfant noyé par une inadvertance de sa mère, le maire Pierre Pidoux eut la dévotion d'y faire élever une pyramide en pierre avec un bas-relief qui rappelait le miracle. Ce monument a été placé naguère quelques pas plus loin à l'angle d'une maison de la rue Neuve-de-la-Mairie (c).

Troubles [illegible] d'Autriche

La régence du royaume donnée par le parlement avec la

(a) Thibaudeau, III, 47.

(b) *Gall. christ.*, II, col. 1205 ; — Du Tems, II, 432.

(c) La Liborlière, *Vieux Poitiers*, p. 119.

tutelle du jeune Louis XIII à la reine veuve Marie de Médicis, ne tarda pas à produire les troubles inséparables de tout gouvernement provisoire. Quelques-uns des princes de la famille royale, en qui l'esprit de révolte n'était pas mort, se montrèrent mécontents et abandonnèrent la cour. C'étaient Henri II, prince de Condé, César, duc de Vendôme, et Alexandre, grand prieur de France, ces deux derniers bâtards fils naturels de Henri IV, Henri, duc de Mayenne, fils de l'ancien chef de la Ligue, les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, et enfin le maréchal de Bouillon, qui tenait la tête de la cabale sans que la reine l'en soupçonnât.

Poitiers fut bientôt atteint de ses germes fatals qui allaient y développer de nouveaux troubles. Ceux qui avaient été autrefois de la Ligue et tenaient d'autant plus le parti de la cour et du roi, se manifestèrent avec raison en faveur de l'autorité légitime. C'étaient l'évêque Henri-Louis de la Rocheposay, que suivaient fidèlement l'ancien maire Pidoux, le conseiller Brillac de Nouzière, Brochard, qui avait aussi fait ses preuves. Le parti des princes était poussé surtout et dirigé par les Sainte-Marthe, qui reprenaient leur rôle d'autrefois. Il y eut à Poitiers, le 19 juin 1614, un conflit où un émissaire de Condé fut blessé par les gens de l'évêque. Le prince ne tarda pas à venir lui-même pour s'emparer de la ville : mais la Rocheposay donna le signal de la résistance en faisant sonner le tocsin, en ordonnant que les rues fussent barricadées et tendues de chaînes, lui-même, revêtu d'une cuirasse, la lance à la main, renfermé comme dans une forteresse et tenant la tête d'une compagnie entretenue à ses ordres. En vain le maire Nicolas Sainte-Marthe voulait ménager à Condé une réception meilleure ; on lui refusa d'admettre ses troupes et lui-même dans la ville. Il s'en vengea en ravageant les abords de Poitiers dont les habitants veillaient à la garde des murs. L'évêque ne vit qu'un remède à ces désordres : il sollicita la venue à Poitiers de la régente et du jeune roi. Après une halte de quelques jours, la cour partit pour Bordeaux, où la jeune sœur du roi devait

L'évêque défend la ville contre le prince de Condé.

épouser un prince d'Espagne. A leur retour, qui eut lieu bientôt après, le désordre était partout. Condé avait fait beaucoup de mal dans le Poitou, les habitants étaient ruinés, souffraient de maladies contagieuses dont la cour elle-même eut à souffrir, et, pour comble de désastre, on laissa à Poitiers huit cents Suisses qui furent logés dans les faubourgs, et qui, ayant charge de maintenir l'ordre et de protéger le gouvernement royal, y devinrent pour les malheureux habitants un surcroît de peines et une nouvelle cause de tristesses toutes attribuables sans contredit aux fauteurs de la révolte et à ceux qui, à Poitiers même, l'avaient encouragée par une politique aussi fausse que déloyale [a].

L'abbé de Saint-Cyran à Poitiers.

Le fameux abbé de Saint-Cyran, dont nous aurons trop occasion de parler, était alors vicaire général de l'évêque de Poitiers. Comme il entendait quelques adversaires, et probablement des huguenots, se récrier sur cette prise d'armes dont les prélats s'étaient déshabitués depuis longtemps, il en prit occasion de publier à Poitiers même *une apologie* pour messire Henri-Louis de la Rocheposay, *contre ceux qui disent qu'il est défendu aux ecclésiastiques de prendre les armes en cas de nécessité* [b]. L'argumentation était tirée des obligations de la féodalité, et il est certain que puisque l'évêque faisait hommage au roi de ses baronnies d'Angles, de Chauvigny et d'autres lieux, il était tenu à défendre son suzerain contre toutes les attaques. C'était d'ailleurs un usage consacré alors de nommer dans chaque ville des capitaines ecclésiastiques, destinés à commander la milice, qui, d'après les lois féodales, devait servir sous des chefs auxquels elle devait obéissance; ceux-ci se faisaient remplacer pour le service urbain par des lieutenants; on ne trouvait rien de singulier d'ailleurs à ce qu'eux-mêmes remplissent leurs fonctions militaires.

(a) *Archives historiques du Poitou*, passim; — Thibaudeau, III, journal de Le Riche.

(b) Poitiers, 1615, in-8°.

La milice de la ville de Poitiers s'était partagée alors en six quartiers, Louis XIII voulut absolument que celui de la cathédrale fût commandé par le chanoine Léguillon, qui entrait tout à fait dans les intentions de l'Evêque (a). Celui-ci au reste montra bien quel peu de goût il avait pour ces sortes d'exercices, puisque depuis 1614 jusqu'à sa mort en 1651, il habita presque toujours son château de Dissay (b).

Si la Rocheposay s'était muni en Saint-Cyran d'un homme qu'il avait mal apprécié, ce n'était pas moins l'évêque sagace et désireux du bien de son diocèse, par la science autant que par la piété. C'est dans cette pensée, qu'en 1616, il appela à Poitiers les Feuillants.

Etablissement de la communauté du Calvaire.

La Rocheposay, qui comprenait bien les besoins de son diocèse et s'en occupait soigneusement, sentait qu'il devait opposer toutes les influences de l'esprit chrétien à celles qui, malheureusement, pesaient sur la France depuis l'origine de la prétendue réforme. Il s'appliqua donc à y appeler en grand nombre les ordres religieux, soit d'hommes pour la prédication et le soin des pauvres, soit de femmes, afin que par la pratique de la pénitence et de la contemplation elles y ranimassent l'habitude des bonnes œuvres et de la prière. C'était dans ce double but qu'Antoinette d'Orléans, de la maison de Longueville, qui commençait à s'illustrer sous ce nom, fut encouragée par lui à fonder à Poitiers, en 1616, l'institut de Notre-Dame du Calvaire. En 1617, Paul VI l'approuva à la demande de Louis XIII. Il eut la faveur de Richelieu. C'est le 24 octobre 1617, que la princesse prit possession du couvent qui venait d'être bâti sur le coteau qui avoisine le Clain, à l'Orient, et non loin de la basilique de Saint-Hilaire. Les premières religieuses furent tirées, au nombre de vingt-quatre, du prieuré de Lencloître qui appartenait à Fontevrault. Leurs constitutions sous la règle de saint Benoit

(a) Thibaudeau, III, *ub. sup.*, 234 et suiv.

(b) Thibaudeau, *ibid.*, 241.

furent faites par le Père Joseph, que le cardinal de Richelieu en chargea.

Antoinette d'Orléans n'eut pas le temps de voir fleurir cette nouvelle création, étant morte, regrettée de tous ceux qui l'avaient connue, le 24 avril 1618.

La première église du Calvaire se construisit lentement et ne fut consacrée qu'en 1646. Elle a disparu avec la maison confisquée *nationalement* en 1791 : après la tempête les religieuses purent se réunir dans un immeuble acquis par elles dans la rue des Trois-Cheminées, qu'elles habitent encore (a).

Etablissement des Feuillants à Poitiers.

C'est aussi sous ses auspices et attirés par lui que les Feuillants vinrent s'établirent à Poitiers en 1616, à la demande et sous la protection de ce même prélat. C'étaient des bénédictins de l'ordre réformé de Citaux dont le nom venait d'une abbaye de Notre-Dame fondée en 1145 dans un lieu du diocèse de Toulouse nommé *Fulium* ou *Fulina*. Ils ne confessaient ni ne prêchaient et s'adonnaient uniquement à la prière et à l'étude. L'évêque les aimait, ayant été sacré dans leur église à Paris. Ces religieux occupèrent dès lors à Poitiers le terrain, mais plus étendu, que possèdent aujourd'hui les religieuses du Sacré-Cœur qui en ont conservé quelques-uns des anciens bâtiments. Beaucoup des maisons environnantes et des jardins adjacents leur appartinrent jusqu'au boulevard voisin de Montierneuf, c'était de la paroisse de Saint-Michel (b).

Et des Ursulines.

Cette même année vit rétablir dans notre ville les ursulines vouées à l'instruction de la jeunesse. Elles avaient été instituées en Italie en 1537 et étaient en France depuis 1596 ; elles suivaient la règle de saint Augustin. Logées d'abord dans la maison de la Grande-Barre, rue de l'Arceau, l'année suivante elles acquirent dans la rue des Hautes-Treilles plusieurs maisons dont elles se firent un

(a) Thibaudeau, III, 319.

(b) Trésvaux, *Histoire de l'église d'Angers*, II, 47 et suiv. ; — D. Fonteneau, VIII, 129 ; — Thibaudeau, III, 318 ; — La Liborlière, 83.

local destiné à leur pensionnat et à un grand nombre de jeunes filles pauvres à qui elles enseignaient avec la lecture et l'écriture les travaux de leur sexe. En 1840, on voyait encore dans cette dernière rue, à droite en montant vers Saint-Hilaire, la porte de leur chapelle surmontée de trois niches des statues de la sainte Vierge, de saint Augustin et de sainte Ursule, qu'avait surmonté un petit clocher assez élégant.

Les Ursulines ne se sont pas rétablies à Poitiers après la Révolution qui les avait chassées (a).

Etablissement à Poitiers des Filles de Notre-Dame.

Il n'en fut point ainsi des Filles de Notre-Dame qui y vinrent en 1618. Madame de Lestonac, veuve à 41 ans d'un conseiller de Bordeaux, y avait fondé une communauté destinée, sous le vocable de Notre-Dame, à réparer les injures faites au nom de la sainte Vierge par les calvinistes, et à soigner l'éducation chétienne des jeunes personnes catholiques. Approuvées à Rome en 1607, elles eurent, du vivant de la fondatrice, neuf établissements en diverses villes. Poitiers fut la seconde où ces saintes filles vinrent s'établir. Leur chapelle fut bénie en 1618, rue des Basses-Treilles, où une association de quelques femmes pieuses, par Mme de Tusseau, veuve de Jacques des Francs, s'était formée d'avance pour les y recevoir et s'adjoignirent bientôt à elles par les mêmes vœux de religion. Cette maison avait en 1652 plus de quatre-vingts professes. Leur succès s'est prolongé jusqu'en 1791, qu'elles durent se voir spoliées, et après la Révolution elles se rétablirent dans l'ancienne communauté de la Trinité, où elles ont encore un pensionnat florissant. La Mère de Lestonac, morte le 2 février 1640, a été déclarée Vénérable le 6 septembre 1834 par Grégoire XVI; Léon XIII a prononcé en 1890 sur l'héroïcité de ses vertus, et tout fait espérer qu'elle ne tardera pas à recevoir les honneurs des saints (b).

(a) La Libordière, *ub. sup.*

(b) Thibaudeau, III, 349; — *Vie de la Vénérable Mère de Lestonac*, in-12; Poitiers, 1854.

Revenons aux dissentions de la cité. Les plus coupables de ces derniers étaient les Sainte-Marthe qui s'étaient retirés à Loudun, le corps de ville les ayant chassés de Poitiers. Un traité donné au mois de mai 1616 en cette ville stipula leur retour et leur rendit les charges et fonctions qu'ils y avaient remplies : en dépit des mesures que la régente avait dû prendre pour enlever tout esprit de cabale à l'administration de la ville qui reçut du roi pendant trois ou quatre ans des maires non élus, mais désignés par lui, les Poitevins réclamèrent la remise de leurs privilèges qui leur furent rendus en 1620, quand le roi passa à Poitiers pour aller soumettre les calvinistes du Béarn (a).

Etat du protestantisme en Poitou.

Car l'esprit de révolte qui avait présidé à la naissance du calvinisme se trouvait encouragé par les privilèges que ce dernier édit lui avait donné. Les catholiques avaient renoncé à se mêler à leurs rebellions, et Louis XIII, pour y mettre fin dans la Guyenne, avait décrété, en 1620, la réunion du Béarn à la France et la restitution à l'Eglise des biens que ses ennemis lui avaient enlevés. Ils ne tinrent pas contre cette déception. Deux de leurs chefs les plus saillants se déclarèrent ouvertement disposés à les soutenir. C'étaient Henri de Rohan, d'une famille illustre de Bretagne, alliée aux La Trémouille et aux Parthenay ; puis son frère Benjamin de Rohan, baron de Frontenay près Niort. Tous deux étaient sortis d'une famille protestante qui avait persisté dans son hérésie après la pacification d'Henri IV et par conséquent gardaient toujours dans leur cœur le ferment d'opposition au roi catholique.

Les Rohan.

Ses prétendues infractions à l'édit de Nantes étaient devenues, surtout depuis 1611 que la secte ne se trouvait plus en face d'un roi qui la maintenait dans la soumission, le prétexte réitéré de murmures, de menaces et de mécontentements qui enfin éclatèrent en 1621, lorsque les rebelles

(a) Thibaudeau, IV, 368.

s'enfermant dans la Rochelle, une de leurs places de sûreté, se prononcèrent ouvertement contre l'autorité de leur pays et prouvèrent trop combien la confiance que le monarque avait mise en eux était chimérique et erronée.

Projet de République en France élaboré par les protestants.

En effet, en 1621, le parti avait pour chef Sully, dégoûté de la cour où ses idées religieuses étaient devenues suspectes. Ses principaux amis l'y étaient venus joindre et y délibérèrent tout d'abord sur le projet dès longtemps conçu par les mécontents de républicaniser la France à leur profit. Ils prenaient pour modèle le gouvernement de la Hollande, devenue protestante grâce au mélange du luthéranisme et du calvinisme. On créait donc une union de huit cercles. La Bretagne et le Poitou en formaient un où Soubise, l'un des Rohan, eût présidé. Henri de la Trémouille, né dans le protestantisme qu'il devait abjurer sept ans après entre les mains de Richelieu [a], recevait l'Angoumois et la Saintonge. L'Anjou et les provinces voisines devaient être confiés aux deux frères, mais Soubise devait avoir le commandement général, quoique son habileté comme militaire ne répondît pas à son entêtement de sectaire ni à son audace qui était plutôt celle d'un chef de brigands que d'un capitaine qui tînt à son honneur et à ne tacher en rien un nom que son frère sut mieux honorer. L'austérité de l'histoire se doit de signaler un pareil chef comme l'un de ceux qui fut la honte du parti calviniste. Il ne faut pas dire que dans une guerre civile de si longue durée on ne puisse pas se chagriner d'avoir vu des chefs catholiques entraînés par une colère malsaine, dépasser les bornes de la modération et de la charité ; mais aucun, de l'aveu de tous les historiens, n'oublia la dignité du caractère, ses souvenirs de famille, ses devoirs de prince et de général autant que ce misérable : traître trois fois à la parole donnée à son roi qui vient de le vaincre et de lui pardonner, cruel et déloyal envers l'île d'Olonne qu'il fit piller.

(a) *Dictionnaire des Familles du Poitou,* II, 755.

Son frère le duc Henri de Rohan.

Le frère de Soubise, Henri de Rohan, l'accompagna dans son dévouement au parti protestant sans y donner prise ni à sa bravoure, ni à sa loyauté. C'était un prince aimable par son caractère sérieux, par son éducation qu'il avait su goûter et son instruction qu'il avait aimée. En 1605, revenu de voyage où son esprit avait beaucoup gagné, il avait épousé la fille de Sully, ce qui ne fit que l'attacher d'autant plus à ses idées religieuses. C'est surtout à l'assemblée protestante à Saumur en 1611 qu'il dessina sa conduite dans les événements qui se préparaient et en 1620, ayant été avec son frère à la Rochelle, l'ardeur bouillante de celui-ci et l'éloquence persuasive d'Henri leur attirèrent l'égale confiance du parti. Il ne tint pas à lui qu'on évitât la guerre civile qui y fut décidée et il ne s'y engagea que pour ne pas se séparer des siens, ce qui prouve, après tout, que c'est toujours un tort aux hommes sages de s'engager en de mauvaises compagnies. Il y eut de remarquables succès contre Louis XIII en personne, jusqu'à ne conclure avec lui qu'une paix offerte par le monarque et dont la principale condition fut la confirmation de l'édit de Nantes qui laissait aux calvinistes les mêmes moyens d'oppositions armées qui avaient facilité leur révolte. Mais de nouveaux griefs surgirent de part et d'autre, et Rohan se donna l'impardonnable tort de compter en recommençant la guerre sur l'Angleterre et l'Espagne. L'amour et le respect de la patrie cédaient donc à cet entêtement désordonné, à une gloire humaine bien mal calculée dans les esprits égarés ; car ils ne pouvaient pas en conscience se sentir attachés à une religion dont ils savaient la piteuse origine et dont les ministres avouaient qu'on pouvait se sauver dans celle de Jésus-Christ (2).

Au milieu de ces tristes conjectures, des dissensions de familles troublaient la cour où la politique variée des princes, des ministres et des généraux souffrait de l'absence d'un principe d'autorité qui, déjà invétérée, ne pouvait ramener au sentiment du devoir des esprits flottants en

trop grand nombre entre la vérité et l'erreur. Chacun au lieu de se regarder comme sujet du roi voulait être libre, participer au pouvoir, avoir sa part d'autorité, et s'indignait de n'y participer qu'en une proportion amoindrie. Et ces dispositions n'étaient pas moins au Louvre que dans les provinces. Les courtisans formaient des factions pour ou contre le roi et la reine-mère. Celle-ci, ambitieuse, voulant garder l'autorité en dépit de la majorité de son fils, se fit un parti qui, en la soutenant avec des favoris abusant de leur puissance, trouvèrent autour de Louis XIII un parti plus fort que le leur qui fit exiler la reine à Blois. Parvenue à s'en échapper et à se reconstituer une cour à Angoulême, ces péripéties et tant d'autres aussi peu édifiantes troublaient la France tout entière, et coïncidaient malheureusement avec les guerres que le roi était obligé de soutenir contre les Huguenots dans le midi de la Guyenne où Rohan et Soubise luttaient trop souvent contre lui avec des succès qui fortifiaient la rebellion. C'est ici que nous trouvons un homme dont le grand rôle laissa de profondes traces dans l'histoire du monde. Il s'agit d'Armand-Jean du Plessis de Richelieu, né selon les meilleurs renseignements, le 5 septembre 1585 non à Paris, mais au château de Richelieu, petite ville de Touraine qui appartenait alors à notre province. Cette famille remontait aux premières années du XIII[e] siècle par un Guillaume du Plessis dont la terre de ce nom, située à trois lieues d'Angles, relevait à hommage des évêques de Poitiers. Au XVII[e] siècle les du Plessis étaient moins riches que le plus grand nombre des familles du pays. Armand, dans sa jeunesse, était destiné aux armes, mais on lui fit entendre qu'ayant eu tout récemment parmi les siens deux évêques de Luçon il était convenable qu'il le fût lui-même, et cette grave raison suffit à donner la vocation au jeune seigneur. Il obtint en effet cet évêché de Louis XIII, n'ayant encore que vingt-deux ans. Le pape Paul V lui refusa ses bulles pour cette raison même. Richelieu s'en alla à Rome les solliciter lui-même, et plut

Episcopat à Luçon d'Armand de Richelieu.

au Pontife par la manière claire et éloquente dont il traita un des sujets les plus difficiles de la théologie. Il obtint donc une dispense d'âge et fut sacré à Rome en 1606.

Arrivé à Luçon, il en sortit peu pendant plusieurs années, travailla beaucoup au bien de son diocèse, y composa des écrits de controverse pour ramener son troupeau à la vraie religion et se fit des amis nombreux dans la noblesse du pays autant que dans son clergé et dans les classes inférieures, si bien qu'en 1614 il fut député pour représenter le Poitou aux Etats généraux réunis le 27 octobre pour traiter des matières de religion. C'est là qu'il donna la première preuve de son talent politique dans une harangue au roi où la reine fut complimentée avec une habileté qui commença la fortune de l'orateur. Il devint aumônier de la reine régente, puis entra au conseil, fut nommé cardinal et cependant garda, tout en restant à la cour, le siège de Luçon dont il comptait se faire un refuge en cas d'une de ces disgrâces qui démolissaient si souvent les hautes positions. Ainsi il avança, lentement d'abord, et presque malgré Louis XIII qui se méfiait de ce qu'il appelait son ambition démesurée. Enfin, grâce à la reine, il eut entrée au conseil et y ménagea si bien ses affaires sans ménager personne qu'on dut prévoir que cet homme, qui dominait tout par son talent et sa perspicacité autant que par sa ténacité et sa force de caractère, tendait à devenir le maître. En effet, il règne jusque sur le roi lui-même qui, à l'imitation des plus habiles courtisans, céda bientôt à cet ascendant d'une volonté irrésistible; il devint premier ministre et garda cette position dix-huit ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort qui arriva le 4 décembre 1642. Cependant, en 1628, quand il eut enfin emporté d'assaut ce fauteuil si envié et qu'il occupa dès le premier jour avec des allures de maître qui n'y reconnaissait même pas d'égaux, il ne craignit plus de déchoir et se démit de son évêché de Luçon. On sait quels furent le caractère et les fruits de ce ministère qui dura trop longtemps, fut signalé

par de trop graves événements et redressa trop bien la France dont il éteignit les factions en s'en faisant le roi véritable pour n'avoir pas assumé devant l'histoire de hautes et nombreuses responsabilités. On lui reproche d'avoir fait bien des mécontents et bien des victimes. Sa politique fut souvent cruelle en apparence; peut-être ne fut-elle qu'obstinément sévère et dictée par la conviction que la France de son temps, embarrassée encore dans les embûches secrètes des factions politiques et religieuses, ne surmonterait de tels orages qu'en effrayant ses ennemis de l'intérieur. Il est certain qu'il terrassa les espérances et les entreprises des huguenots qu'il sut vaincre définitivement à la Rochelle par son génie et sa fermeté (a).

Diverses péripéties de sa fortune.

En de telles conditions on peut dire de Richelieu que s'il n'a pas été sans tache dans tous les actes de son gouvernement il a prêté souvent des armes à la calomnie qui n'épargna pas plus ses mœurs que ses intentions, et qu'il faut, pour bien le juger, mesurer également la sévérité et l'indulgence. Louis XIII, qu'il effaça mais qui n'était pas sans une réelle valeur, l'avait bien jugé en le regardant comme un ambitieux. On peut ajouter qu'il eut moins de cœur que d'esprit et de génie, plus d'habileté rusée que de douceur véritable et de naturelle bonté. Arrivé jeune aux affaires, son esprit vif, sa profonde intuition des hommes lui firent apprécier d'un premier coup d'œil les aspirations des courtisans qu'il se promit de dominer. Pour en venir là, il lui fallut souvent user de détours peu d'accord avec la loyauté d'une conscience éclairée; il lui fallut aussi se persuader, mais très faussement, que le bien qu'il voulait faire devait autoriser parfois le mal qu'il se permettait. C'était la raison d'Etat invoquée au besoin et dont il usait au profit d'une politique dont le premier principe était le salut de la France par l'abaissement de ses ennemis. Ce principe devait être profondément gravé en lui, et sans en

(a) Le P. Griffet, *Histoire du cardinal de Richelieu*; — Michaud, *Biographie universelle*, XXVIII, 13 et suiv.

excuser les conséquences inavouables, il se trouva reproduit tout entier dans ces paroles de sa dernière heure que l'histoire a conservées comme une sorte d'apologie de cette vie extraordinaire. Quand le cardinal, couché à Lyon sur son lit de mort, ayant demandé le Saint-Viatique : « Voici » mon Seigneur et mon Dieu, s'écria-t-il, je proteste devant » lui que dans tout ce que j'ai entrepris je n'ai jamais eu » en vue que le bien de la religion et de l'Etat. » On ne sait, il est vrai, comment concilier cette tranquillité quant à ce qui regarde la religion avec les prétendues formules du cardinal à faire abolir le concordat de Léon X au profit de son propre pouvoir qui n'aurait plus eu que des évêques de son choix et à se faire nommer légat en France et même patriarche, afin que rien n'y dépendît plus que de lui au détriment du Souverain-Pontife (a). Ce fut donc un homme aussi difficile à juger devant Dieu que devant les hommes, dont toute la vie fut un inexplicable tissu de prodiges politiques et dont le point de départ, selon nous, avait pu être la ruine complète du protestantisme auquel il attribuait avec raison tous les malheurs de cette France mise par lui si souvent à deux doigts de sa perte.

Quel jugement l'histoire doit en porter.

Après Richelieu monta sur le siége de Luçon Aimeric de Bragelone qui changea pour ce siége avec lui son doyenné de Saint-Martin de Tours. Il était abbé de Moreilles dans son propre diocèse où, après s'être retiré pour mener une vie plus austère, il mourut dans ce monastère dont il était abbé, on ne sait en quelle année, mais certainement après 1646 (b).

Evêques de Luçon. — Aimeric de Bragelone.

En 1625 un Pierre de Nivelle, originaire de la Champagne, était abbé général de Citeaux. C'est en sa faveur que Richelieu, désireux de ce titre qui allait bien à ses desseins d'en avoir partout, le fit nommer en 1635 évêque de Luçon et renonça par compensation à une rente de cinq

Pierre de Nivelle.

(a) *Histoire de l'Eglise gallicane*, XXIV, p. 100.

(b) Du Tressay, II, 311.

mille livres qu'il s'était réservée jusque-là. Le nouveau prélat était intelligent, aimait et pratiquait la peinture, se montra vertueux, et eut un gouvernement de vingt-six années, où il eut beaucoup à souffrir des méchancetés de son époque et du délabrement de sa santé. Mais plein d'un zèle exemplaire il s'appliqua au bien de son diocèse et y put être le modèle de plus d'un évêque de son temps.

A Maillezais tout avait souffert, aussi bien que dans le reste de ce petit diocèse, des ravages causés par les hordes religionnaires. Toutes les églises avaient été saccagées et les vols sacrilèges avaient enrichi les chefs et les soldats qui, quelques années auparavant, avaient reçu le baptême ou la communion dans les vases sacrés qu'il ne craignirent pas de ravir à leurs anciennes paroisses. Henri II d'Escoubleau de Sourdis en était évêque depuis 1623. Les moines dispersés sous son prédécesseur avaient dû laisser la ville et le monastère à d'Aubigné qui s'en était emparé au nom du roi de Navarre, et le grand général percevait la majeure partie des revenus. L'état de pauvreté du monastère l'obligea de céder leur prieuré de Saint-Etienne situé à Niort, et dont la ville fit un couvent de capucins. Cela n'empêchait pas d'Aubigné de faire construire, non loin de là, le château du Doignon, laissant Maillezais, où son fils était sous-lieutenant, et faisait du séjour des évêques dépossédés un brelan et un repaire de faux monnayeurs. Au Doignon, le père avait établi une imprimerie où il imprimait lui-même son histoire universelle, faite dans l'intérêt de la secte qu'il représentait.

Henri d'Escoubleau.

Maillezais occupé par d'Aubigné.

Rohan et Soubise firent beaucoup de mal à cette malheureuse contrée. Mais Louis XIII ayant pris Fontenay en 1626, d'Aubigné fut obligé de déguerpir, de rendre à Escoubleau son évêché et en plus neuf mille trois cent soixante-quinze livres en restitution des fruits qu'il avait volés (a).

(a) Lacurie, *Histoire de Maillezais,* p. 156 et suiv.

Escoubleau succéda, en 1629, à son frère, le cardinal de Sourdis, sur le siége métropolitain de Bordeaux. L'année suivante c'était le tour de Henri III de Béthune, de la famille de Sully, qui passa aussi à Bordeaux en 1646. Il s'en fallait de beaucoup que toutes ces translations se fissent selon l'esprit et la règle de l'Eglise (a).

Préliminaires du siége de la Rochelle.

Nous ne pouvons suivre, en revenant aux faits généraux de notre histoire, tous les détails qui signalent les quelques années qui nous séparent du siége et de la reddition de la Rochelle. La révolte s'accentuait toujours plus ; on ne pouvait douter que le calvinisme, sous prétexte d'une égalité parfaite entre les deux cultes, n'aspirât à empiéter toujours davantage et à se ménager une première place à la faveur d'une religion facile qui n'avait plus d'autres dogmes que l'abolition de tous ceux du christianisme. On devinait dans tous leurs agissements ce que deviendrait, après une victoire décisive, cette tolérance qu'ils réclamaient sans cesse et qu'ils n'eussent jamais accordée à leurs ennemis vaincus. C'était là le sentiment qui soutenait leur rebellion, qui les animait dans la guerre et les menait souvent à des succès qui exaltaient leur orgueil et leur courage. Souvent défaits en d'importantes rencontres, ils avaient gardé contre deux siéges en règle Montpellier et Montauban. Le Bas-Poitou vit Louis XIII signaler son courage contre diverses places qu'il emporta. La guerre partout, en faisant éprouver de grandes pertes et en désolant les peuples, fut interrompue trois fois par des traités de paix de courte durée. La dernière ne fut rompue par les huguenots qu'après avoir appelé à leur secours les plus cruels ennemis de la France. Le duc de Burkingham vint d'Angleterre, par ordre du roi Charles Ier, à la tête d'une flotte considérable s'emparer de l'île de Rhé, fit de la Rochelle aux protestants un refuge qu'on croyait inexpugnable et d'où les révoltés se déclarèrent disposés à résister

(a) *Gall. christ.* — Du Tems ; — Lacurie, *loc. cit.*

tant que le roi ne leur accorderait pas une liberté de conscience égale à celle des catholiques.

C'était demander que la France devînt huguenote sous la pression d'une secte qui n'y aurait laissé ni une église catholique ni une famille qui osât la pleurer.

Il n'y avait donc plus à hésiter. Richelieu persuada de faire le siège de la Rochelle au roi, dont il aimait la gloire. Il le décida à y commander lui-même et partit avec lui, et le siège commença le 10 août 1627. Le 17 février suivant le roi revint à Paris pour les affaires de l'Etat; Richelieu fut dès lors le chef effectif de l'armée catholique jusqu'à son retour le 19 mars. Enfin, après une résistance acharnée, une dépense formidable de boulets dont plus de trois cents passèrent sur la tête de Louis XIII, toujours exposé sous les forts (a), la ville, épuisée par la famine, se rendit le 28 octobre 1628.

Prise de la Rochelle.

C'est cette année ou l'année précédente que fut envoyé en Guyenne le premier intendant qui prit ce titre et qui vint suppléer à l'action de la justice locale qui s'était faite parfois trop indulgente envers certains criminels du pays. C'étaient les Grands-Jours proportionnés à des temps plus calmes mais qui avaient encore besoin d'une surveillance exercée par une autorité ferme et indépendante. C'est aux dernières années de Louis XIII qu'on dut cette institution qui finit par remplacer avantageusement à la tête de l'administration des grandes villes le gouverneur nominatif qui n'y était presque jamais, par des officiers qui en eurent toutes les attributions, toute l'autorité et tous les honneurs. Le 1er novembre, le roi y fit son entrée solennelle; Richelieu célébra la messe dans l'église paroissiale profanée par les protestants et bientôt c'en fut fait du boulevard de l'hérésie car immédiatement les fossés furent comblés, les fortifications rasées, l'échevinage et la commune abolis, les habitants désarmés et la taille rétablie à

(a) Hainaut, II, 612.

leur charge. C'était un coup mortel porté à la révolte et le fait le plus glorieux du ministère du cardinal qui avait contribué aux succès par des soins de chaque jour et une vigilance qui prouvèrent en lui le génie d'un général consommé. Tant il est vrai que la force du guerrier n'est pas seulement dans son épée mais tout autant dans le conseil et la prudence du commandement.

Troubles dans le Poitou pendant les opérations de la Rochelle.

Pendant que les révoltés occupaient les forces de la France à l'extrémité occidentale du Poitou, le centre de la province était aussi éprouvé par les conséquences désastreuses de ces continuelles insurrections qui devenaient depuis si longtemps l'état habituel de la France. Poitiers, dont la magistrature était si vigilante, était tenu en éveil et ému d'incessantes inquiétudes par les protestants de l'intérieur et par les désordres qui jetaient la misère et le trouble dans ses environs. Le passage continuel des troupes royales allant à la Rochelle ou en revenant ne prouvait pas du tout qu'on eût encore le temps et les moyens de leur imposer une discipline nécessaire. Leurs exigences brutales, leurs violences fréquentes révoltèrent les paysans qu'ils ruinaient. Ceux-ci en prenaient occasion de ne respecter plus autour d'eux ni l'autorité civile, ni les propriétés qui pouvaient les dédommager de leurs pertes. Si bien que la justice locale ne pouvait plus ni les effrayer ni suffire à les juger. Il fallut invoquer l'assistance d'un autre tribunal ; on délégua de Paris une commission tirée du grand conseil qui vint, et ne resta pas moins d'un an, en séance aux Cordeliers, du 29 novembre 1627 au 28 du même mois de l'année suivante. A cette assemblée succéda une autre du clergé qui vota au roi un subside de trois millions pour les frais de la guerre. Jamais impôt n'avait sans doute coûté moins à voter [a].

En revenant de la Rochelle le roi visita Niort, Parthenay, Thouars et Saumur où l'enthousiasme des populations lui

[a] Thibaudeau, III, 276.

prouva combien l'immense majorité de la France aimait le triomphe de la religion nationale. Néanmoins les factieux, ne fut-ce que par habitude, semblaient pouvoir encore se remuer par de nouvelles entreprises et on prit des précautions pour les surveiller en Poitou où plus qu'ailleurs ils étaient remuants jusque dans leurs irrésolutions (a). C'est pourquoi le roi envoya l'année suivante le prince de Condé qui y porta ses ordres. Quelques semaines après, le cardinal de Richelieu, faisant un voyage dans sa ville natale où s'achevait le magnifique château dont il l'avait dotée, une députation alla le saluer à Parthenay et l'assura de la soumission du pays au roi et à sa famille. Ces assurances semblaient d'autant plus opportunes que les hérétiques ne cessaient pas de se battre en Languedoc et en Guyenne. C'était en novembre 1632.

Couvent de Ste-Catherine, à Poitiers.

C'est chose remarquable que pendant que le monde s'agite en ses convulsions les plus dangereuses, les ordres religieux, appelés sur la terre à garder la paix, se multiplient en dépit des événements et se posent doucement dans le nid mystérieux que la main de Dieu se plaît à leur faire. En 1628, une pieuse veuve de Poitiers adonnée à la prière et aux soins des pauvres, Gabrielle Barraud, donna naissance à Poitiers à la maison de Sainte-Catherine-de-Sienne, congrégation de l'ordre de saint Dominique, appelée avec le secours des frères prêcheurs de leur couvent de Dijon. Les premières religieuses venues aussi furent les mères Jeanne Dumoulin et Bernarde Baudus qui furent d'abord recueillies jusqu'à ce qu'on pût les loger par la communauté de Sainte-Croix, dont l'abbesse était alors la princesse de Nassau. Elles furent pourvues bientôt d'une vaste maison sur la paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Celle et près de cette église. Les saintes filles s'y comportèrent avec une grande édification et méritèrent qu'en 1645, le feu ayant pris à une maison qui

(a) Thibaudeau, III, 276.

avoisinait la leur, deux Pères dominicains apportant le Saint-Sacrement devant les flammes elles se détournèrent aussitôt et le couvent fut préservé. Il y avait chaque année depuis lors et au jour anniversaire de ce miracle une communion générale, et un rosaire récité par toutes les sœurs en action de grâces de cette protection. En 1648, on posa la première pierre d'un dortoir, d'un réfectoire et d'un cloître qui aidèrent singulièrement aux habitudes régulières. Le but de l'institut était d'élever de jeunes pensionnaires, tâche difficile autant que méritoire, dans laquelle disait « Louis XIV dans une lettre à elles adressée en 1643, elles avaient toujours enseignée une excellente doctrine avec la vertu et les bonnes mœurs. »

Fondation du Carmel à Poitiers.

En 1630, en dépit aussi des troubles de la ville et de la contrée, l'évêque songea à enrichir son diocèse d'un ordre contemplatif dont la vie humble, retirée et obscure fut une compensation aux mœurs relachées. C'étaient les filles du Carmel que sainte Thérèse avait fondé en 1562 en Espagne, et qui s'étaient répandues rapidement en Europe. L'ordonnance épiscopale qui les établissait était du 2 février 1629. Un an après, elles obtenaient des lettres patentes du roi Louis XIII qui leur permettaient d'acquérir les maisons nécessaires, ce que favorisa aussi le corps de ville et le maire Julien Dérizier, conseiller au présidial.

Cet établissement avait été pieusement préparé par une dame veuve de M. de Combalet qui avait une charge à la cour. Elle-même était dame d'atour de la reine-mère dont le crédit s'employa près de l'échevinage. Un couvent fut construit dans la rue nommée dès lors des Carmélites, où il existe encore, occupé par le grand séminaire. Les bâtiments n'en furent cependant achevés qu'en 1644. La chapelle en fut consacrée cette année par l'évêque de Poitiers Henri-Louis de la Rocheposay. Madame de Combalet, qui s'était faite religieuse dans le couvent fondé par elle, y mourut après avoir donné l'exemple de toutes les vertus. Deux siècles après, la Révolution chassait les

filles de Sainte-Thérèse de leur sainte maison. On en fit un dépôt de mendicité, et quand elles purent se retrouver après la tempête, elles acquérirent, d'un particulier qui l'avait acheté d'un spoliateur, une portion de l'ancienne abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle où elles sont encore.

En cette même année 1630, saint François de Sales et sainte Chantal commencèrent à Paris l'établissement de l'ordre de la Visitation qui avait pour double but la vie contemplative et l'instruction des jeunes personnes, cette dernière œuvre étant plus nécessaire que jamais. Trois ans après, mademoiselle Gabrielle de Chasteigner, sœur de l'évêque de Poitiers, encouragée par l'évêque de Châlons et l'archevêque de Bourges, neveu et frère de la sainte femme, les installait dans cette ville où elles furent logées dans le voisinage des Trois-Piliers. Ce n'est qu'en 1651 qu'elles purent acheter un terrain qu'avait occupé la famille Irland et avoisinant la rue des Hautes-Treilles. C'était alors un enclos considérable planté de vignes où elles firent bâtir un monastère. Elles y avaient une charmante chapelle détruite par la Révolution quand elle confisqua leur demeure pour en faire la prison départementale. Elles revinrent cependant après l'orage et acquirent l'ancienne sous-chantrerie de la cathédrale où elles sont encore [a].

En 1633, les filles de saint François s'établirent d'abord dans l'ancien diaconé de Thouars et se logèrent mieux, trois ans après, à l'entrée de la rue qui porte son nom, au-dessous des Feuillants dont le terrain avoisinait le leur depuis cette rue jusqu'au boulevard du Pont-Joubert. Ces religieuses furent toujours en petit nombre et suivaient la règle austère du saint dont elles portaient le nom.

Le duc de La Rochefoucauld était gouverneur du Poitou depuis plusieurs années ; il demanda sa démission en 1633 et fut remplacé par Parabère d'une ancienne famille des environs de Niort. Cette année aussi vit disparaître de

Gouvernement de Parabère en Poitou.

(a) Thibaudeau, III, 351 ; — La Libordière, p. 83 et suiv.

Poitiers et de ses campagnes l'horrible fléau de la peste qui sévissait depuis 1628 où il commença dans le faubourg Saint-Saturnin, ajoutant toutes ses tristesses à tant d'autres (a). Ce fut un grand soulagement aussi pour la magistrature de Poitiers qui s'était pleinement dévouée à toutes les fatigues et à tous les sacrifices que de telles épreuves imposent toujours aux chefs des peuples dont la *noblesse* est plus *obligée* alors que jamais.

Ici nous devons remonter un peu sur le passé à certains précédents pour ne rien omettre de ce qui se passa durant cette contagion si importune. Il paraît que ce ne fut pas tant la peste proprement dite qu'une épidémie quelconque dont le caractère fut mal défini. L'évêque avait ordonné des prières publiques et le corps de ville, avec cette foi que gardaient encore si précieusement les gens éclairés, avait délégué près du tombeau de saint Gondault, honoré en Limousin, dans un village de son nom, deux députés tirés du clergé, un membre du corps de ville et un de la bourgeoisie. Ils étaient chargés d'offrir en *ex-voto* au saint protecteur qu'on implorait un calice en vermeil d'une *valeur de quarante escus.*

Le mal ne tarda pas à céder après ce pieux pèlerinage pendant lequel beaucoup d'œuvres de charité s'accomplirent en faveur de la santé publique. De grands dévouements s'y montrèrent : un chirurgien de l'Hôtel-Dieu mourut en soignant les malades ; on eut à regretter aussi le Père Garasse, de la compagnie de Jésus. Il succomba avec plusieurs autres aussi héroïques quoique moins célèbres.

Affaire d'Urbain Grandier.

Ici vient se placer, comme à son époque précise, un fait qui a beaucoup préoccupé, depuis 1634, l'esprit humain qui s'y associa fortement, car il s'agissait d'une affaire à la fois civile et religieuse et dont, par conséquent, les calvinistes avaient assumé l'examen comme ils s'étaient arrogé

(a) *Archives de l'Histoire du Poitou*, XV, 272.

celui de tout ce qui tenait à l'Evangile et à la tradition chrétienne. C'est d'eux que dut venir tout d'abord la critique amère de la conduite que tint le Clergé appelé à juger des faits purement théologiques. Ce sont eux qui, plus mécontents que jamais de la tournure que prenait, depuis la ruine de leurs espérances, le gouvernement de leurs ministres, s'insurgèrent incontinent contre les juges, les religieuses, les magistrats, l'évêque de Poitiers, les exorcistes, et se déclarèrent, par leurs discours et leurs écrits, les irréconciliables adversaires d'un procès autorisé autant par la justice que par la législation existante.

Quelle part y prennent tout d'abord les protestants.

A l'époque où se passèrent tant de faits mémorables, les calvinistes furent les seuls à en nier le principe. Tous les catholiques restés tels en dépit des suggestions et des entraînements de l'hérésie, croyaient à tout ce que l'Eglise croit et enseigne, c'est donc seulement depuis cette grande perturbation que, persistant à se dire catholiques sans l'être, et n'ayant pas apostasié visiblement, ils ont cependant renoncé à leur foi par les égarements de l'esprit, se sont jetés dans le calvinisme en s'associant à son opposition. Ils se sont imaginé que pour se faire une thèse inexpugnable, il suffirait de nier l'existence du démon, son action sur l'âme humaine, le pouvoir de faire de faux miracles, et l'efficacité des prières de l'Eglise contre ce pouvoir malfaiteur.

En niant les dogmes catholiques.

Or l'existence, la malice, les agissements du démon sont incontestablement l'objet de la foi catholique. L'Eglise l'a toujours enseigné et soutenu; elle a eu dans son sein à toutes les époques des âmes soumises à des possessions dont Dieu qui les permettait, avait seul le secret. Elle a eu dès le commencement un ordre d'exorcistes spécialement destiné à les combattre par des rites et des prières qui délivrent toujours les victimes involontaires de ces redoutables épreuves. Dès les premiers jours de la religion, au temps même apostolique, la magie est pratiquée par les païens, nos plus anciens livres le prouvent et les protestants

Quels sont les renseignements de l'Eglise à cet égard.

eux-mêmes n'ont pas encore songé à déchirer les pages des *actes* qui constatent les prétentions coupables et les miraculeuses défaites d'Elymas et de Simon [a].

Les protestants, accoutumés à nier tout et à brûler, depuis une prétendue religion qui n'avait pas encore cent ans, ce qu'ils avaient adoré pendant quinze siècles, n'avaient plus qu'à rire de tout cela. Ce n'était pas plus difficile à défaire que l'Eucharistie, la rémission des péchés, l'ordination et tant d'autres vérités primordiales. En un mot, l'Eglise avait gardé le dépôt divin ; Calvin avait jeté dans la boue ce que son baptême lui avait confié.

On en était là, quand Dieu permit qu'à Loudun, des faits se révélassent, qui, en confirmant la foi de plusieurs, ne servirent à d'autres qu'à obscurcir leur aveuglement.

Ce qu'était Urbain Grandier.

Il y avait donc, dans cette ville, comme curé de Saint-Pierre-du-Marché, muni en même temps d'une prébende canoniale en l'église de Sainte-Croix, un prêtre venu de l'Anjou, né d'une famille honorable, près la petite ville de Sablé. Il avait fait avec succès ses humanités chez les Jésuites de Bordeaux, qui, par leurs confrères de Poitiers, lui valurent le double bénéfice dont il jouissait à Loudun.

Mais cette position, qui le plaçait si convenablement au milieu d'une ville habitée par une société d'élite, n'était pas assez bien soutenue par une dignité de caractère qu'exige le sacerdoce. Doué d'un esprit subtil, d'une taille élevée, d'un extérieur capable de le faire accueillir, il lui manquait une humilité qui seule peut rendre tant d'avantages agréables à tous. Son orgueil le rendait insupportable à ses amis mêmes et, comme il arrive trop souvent, il lui fit négliger les précautions de prudence qui gardent la réputation d'un prêtre : Il s'en fit une très mauvaise par ses airs de bravade, par la dureté de son regard et par des manières qui attirèrent des soupçons injurieux quand on put remarquer, dès le commencement de son ministère, que

(a) *Act. Apostol.*, XIII, 8 ; IX, 8, 35.

des relations suspectes ne le gardaient pas assez contre des chutes dont on parla bientôt. Que ne fût-ce pas dans le public lorsqu'on y sut, par des indiscrétions qui payèrent mal ses confidences, qu'il était auteur d'un libelle favorable au mariage des prêtres, et quand des bruits bientôt avérés prouvèrent qu'il existait dans une des plus considérables familles de son troupeau des fruits de son libertinage.

Ses désordres détournent de lui la confiance publique.

D'autre part, la violence de son caractère, la négligence habituelle des pratiques de la vie intérieure et ses familiarités mondaines laissaient peu de prise à la douceur pastorale et à la modération d'une vie exemplaire. Il s'en suivait, dans sa conduite journalière, des malentendus nombreux ; il s'était fait des ennemis qui, ne se croyant pas plus forcés que lui à la patience chétienne, lui créèrent de fréquentes occasions de disputes scandaleuses où les violences déplacées lui imposèrent de sérieux désagréments, et qui, tout en méritant à ses ennemis des revers judiciaires, n'attachaient pas moins à son nom une mésestime dont son caractère ne pouvait que souffrir. Il était allé plus loin encore dans une diatribe où Richelieu était vivement insulté.

C'est quand sa réputation souffrait le plus de ces scandales, que mourut un prêtre estimable, chapelain et confesseur des religieuses Ursulines de Loudun. Grandier, qui ne doutait de rien et semblait dès lors ne pas comprendre les vertus et les qualités nécessaires au directeur d'une communauté où s'élevait un grand nombre de jeunes pensionnaires des meilleures familles du Loudunais et de l'Anjou, écrivit à la supérieure pour lui demander cet emploi. Il tenait tant à l'obtenir qu'il s'offrait de le remplir sans aucun honoraire. La supérieure, femme d'esprit et d'éducation, était une dame de Belciol, fille du baron de Cose en Saintonge, et se nommait sœur Jeanne-des-Anges. Elle savait trop la renommée du solliciteur pour ne pas éprouver une répugnance fondée à l'admettre dans son troupeau. Elle lui demanda le temps d'y songer et en profita pour écrire à l'évêque : c'était toujours La Roche-

posay, qui connaissait son homme qu'il surveillait depuis longtemps et à qui de nombreuses dénonciations étaient survenues, sans que les formalités du droit eussent permis d'employer contre lui les mesures sévères qu'il méritait.

Il est dénoncé, mis en prison et interdit.

D'autres accusations lui étaient parvenues, cependant, vers le même temps que la lettre de la supérieure, et signées par deux vicaires de Loudun, le prélat ordonna une enquête d'où résultèrent les preuves incontestables des crimes reprochés à Grandier par la voix publique. Il ordonna alors une prise de corps et le coupable fut incarcéré à Dissais. Après une instruction minutieuse, l'évêque le condamna à jeûner tous les vendredis, pendant trois mois, au pain et à l'eau ; de plus, il l'interdit *a divinis* dans le diocèse pendant cinq ans, et à Loudun pour toujours. Grandier en appela à l'archevêque de Bordeaux.

Singulière conduite de l'archevêque de Bordeaux.

Ce prélat était Henri II d'Escoubleau de Sourdis, grand seigneur mais petit évêque, plus orné de talents militaires, dit Du Tems (a), que de vertus épiscopales, assez peu scrupuleux pour joindre à la possession de son riche archevêché celle de huit ou dix abbayes dont l'une était Saint-Jouin-de-Marnes, dans le diocèse de Poitiers et voisine de Loudun. Escoubleau étant venu dans ce même temps visiter cette abbaye, Grandier s'y rendit et trouva son nouveau juge d'autant plus favorable que certaines querelles de juridiction l'avait mis assez mal avec son suffragant, et qu'ordinairement il hésitait peu à exprimer ses mécontentements par des décisions arbitraires. Il cassa donc l'arrêt de l'évêque de Poitiers, et Grandier triomphait mais non sans avoir reçu du métropolitain le conseil de quitter Loudun pour apaiser les mécontents nombreux qu'il y avait faits et qui pourraient l'épier de plus près que jamais. Le curé n'était ni assez raisonnable, ni assez modéré, ni assez prêtre, en un mot, pour se rendre à de tels avis, et il s'attira en effet de nouveaux désagréments.

(a) *Clergé de France*, II, 233.

Le premier de tous c'est que l'official de Poitiers appela de la sentence archiépiscopale au parlement de Paris (c'était une des libertés de l'Eglise gallicane que ses causes relevassent, en certains cas, de juges laïques). Le parlement renvoya l'affaire au présidial de Poitiers. Quand elle y arriva, un singulier incident changea la face de la cause. Grandier avait un frère conseiller au baillage de Loudun ; celui-ci fit si bien près des deux vicaires qui avaient d'abord témoigné contre le curé de Saint-Pierre, qu'il les décida à se rétracter, sans doute par quelques menaces ou promesses qu'ils eurent le tort d'écouter. Or, plus de témoins, plus de condamnation. L'accusé fut déchargé de la plainte et renvoyé absous. C'était le 25 mai 1631 [a]. Secondée par des intrigues qui arrêtent l'affaire.

L'impudent revint donc à Loudun, tenant à la main une branche de laurier dont il fit le symbole de sa malheureuse victoire. Urbain continue ses désordres.

A peine revenu, il recommença des procès contre certains adversaires coupables envers lui d'injures qu'il avait trop méritées. Mais ces injures furent punies par les tribunaux. Deux de ses ennemis les plus ardents se virent condamner, à la grande joie de ses amis et au grand mécontentement de ses adversaires. La part que Grandier prenait aux manifestations qui agitaient le pays pour ou contre lui, et ce qui paraissait trop aux yeux de tous, c'était qu'il n'avait tant désiré se garder à Loudun que pour n'y pas rompre avec des affections et des habitudes qui continuaient à y faire le scandale des honnêtes gens. C'était tout le fruit qu'avait obtenu l'impartialité du métropolitain de Bordeaux.

C'est quand ces conflits étaient les plus graves que les Ursulines, à qui l'évêque avait défendu de prendre Grandier pour confesseur, se virent donner à ce titre, et comme Chapelain de leur maison, un de ses confrères de la collégiale, le chanoine Mignon, avec qui Grandier avait eu

(a) L'abbé Leriche, *Les possessions de Loudun*, p. 34 et suiv.

un de ses nombreux procès. Il fut d'autant plus contrarié de le voir pourvu des fonctions qu'il avait vainement recherchées. Que se passa-t-il alors dans l'âme orgueilleuse et irascible du malheureux prêtre dont le caractère désordonné ne s'était jamais refusé une vengeance possible? Ce qui était advenu à tant d'autres dont l'histoire a rapporté, avec tant de preuves irrécusables, certaines ententes mystérieuses avec l'antique ennemi du genre humain. Un pacte dut se passer entre lui et l'ange déchu dont il était depuis si longtemps le familier; et, comme le démon l'avait servi si souvent dans les suggestions de sa débauche impie, il consentit encore à le seconder dans une de ces œuvres infernales dont les conséquences extrêmes devaient mener à sa perte, comme toujours, la victime de si hideuses passions.

Il pactise avec le démon contre les religieuses Ursulines.

En pareils cas, le magicien, celui par qui doivent s'opérer les effets diaboliques contre une ou plusieurs personnes, peut opérer ouvertement par lui-même le mal qu'il a en vue, ou agir en secret, par la seule force de sa volonté, et d'accord avec le démon. Chacune de ses œuvres est donc une influence surnaturelle que l'homme laissé à lui seul ne pourrait produire, mais dans laquelle il est aidé et obéi par l'esprit de mensonge et de méchanceté qu'il n'a pas craint de faire intervenir. C'est ce qui explique très bien dans le sentiment de l'Eglise et des théologiens catholiques, les détails extraordinaires et toujours inimitables qui signalent ce qu'on appelle la possession. Dans cet état, tout se passe, dans le possédé, en dehors de sa volonté propre ; il ne peut s'y opposer ni s'en défendre, il agit malgré lui par les actes les plus bizarres, les plus inattendus, les plus irrésistibles : observons cependant que cette action diabolique n'est que temporaire ; elle cède aux prières solennelles de la liturgie ecclésiastique, et surtout elle n'attaque jamais le patient que dans son corps et ses membres ; l'âme ne peut en souffrir en rien, n'en est pas souillée, demeure aussi pure que dans son innocence habituelle. Dieu ne permettant pas que le pouvoir

Caractères de la possession diabolique.

laissé par sa divine Providence à ses ennemis sur une créature innocente, puisse jamais altérer la pureté de son âme et sa vie spirituelle. C'est ainsi qu'il avait sauvegardé autrefois le saint homme Job contre toute atteinte qui aurait pu compromettre son salut (a).

Moyen de l'incantation.

Un grand nombre de faits prouvent que le magicien peut opérer sur une personne et s'en rendre maître par le contact d'un objet quelconque auquel le démon a imprimé un caractère qui lui communique une suggession. C'est ainsi qu'un jour Grandier, poursuivant son mauvais dessein, envoya à la supérieure un bouquet de roses que la sainte femme accepta comme une politesse. Le charme était consommé, et dans le premier interrogatoire, le démon qui s'était emparé du corps de la supérieure et qui était passé presque aussitôt dans tout le personnel du couvent, répondit en latin à l'exorciste qui l'interrogeait dans cette langue, qu'il s'était emparé d'elles par animosité au moyen des roses qu'Urbain Grandier, de Saint-Pierre, lui avait envoyées. Ainsi voilà une dénonciation formelle accentuée dans tous ses détails essentiels contre le malheureux apostat qui n'avait pu s'engager avec Satan que sous l'expresse condition d'un secret auquel celui-ci se faisait un jeu de manquer.

Premiers exorcismes.

Cette affaire prenait de l'importance. En présence d'une telle accusation portée directement contre le chef du clergé de la ville, on dut se munir de précautions d'autant plus que Grandier en prenait lui-même, invoquait le bailly contre l'accusation portée contre lui, et que ce dernier se rangeait de son parti et prenait sa défense contre les religieuses; celles-ci, au reste, étaient toutes envahies par la même possession. Il fallut en venir à faire les exorcismes en public, dans la chapelle de la maison que la foule remplissait chaque jour.

Il arriva quelque temps après, que Louis XIII, voulant

(a) Dixit Dominus ecce in manu tuâ est verumtamen animum ejus serva (Job, II, 6.)

L'affaire instruite juridiquement.

raser toutes les forteresses du royaume qui auraient pu favoriser quelques mouvements des protestants, envoya à Loudun, pour cet objet, M. de Laubardemont, conseiller d'Etat, qui, ayant été témoin de ce qui se passait, fit part de ses impressions au cardinal-ministre et à Louis XIII. Le roi et le ministre, convaincus que les religieuses étaient vraiment possédées du fait de Grandier, voulurent que l'affaire fût examinée à fond dans tous ses détails. Laubardemont reçut de pleins pouvoirs pour juger le prévenu si l'on reconnaissait qu'il dût être accusé. Il n'eut qu'à entendre les plaintes publiques et les échos de la réputation que le mauvais prêtre s'était faite pour se décider à instruire l'affaire. Ce fut un sujet de murmures et de menaces de la part des protestants de Loudun qui ne pardonnaient pas à l'émissaire royal la démolition du château sur lequel ils comptaient pour quelque révolte possible, s'indignaient d'autant plus et trouvaient dans la sévérité de la justice un sujet de récrimination en faveur du coupable. Ainsi commencèrent les calomnies contre Laubardemont, dont les écrivains et les écrivailleurs du parti n'ont pas craint de souiller leurs narrations passionnées.

Précautions qui assurent l'impartialité des juges.

Toutes les précautions cependant avaient été prises pour donner à l'accusé les garanties que lui devait la conscience des juges. L'ordonnance royale chargeait Laubardemont de s'adjoindre douze « des plus hommes de bien » qu'il croirait les plus capables et les plus dignes de sa confiance. Ils devaient prononcer en dernier ressort et sans appel, et les mémoires du temps nous apprennent que tous les jours où il y avait séance pour le procès, les juges se faisaient un devoir d'assister au Saint-Sacrifice et d'y communier. Cette conduite n'était pas celle d'hommes capables de se laisser conduire par la passion ; la plupart d'ailleurs n'avaient jamais vu le curé de Loudun. Quant au président, ce qu'il avait vu par lui-même ne pouvait qu'éclairer plus puissamment son opinion que tant de témoins devaient fortifier encore.

Ces témoins étaient en effet nombreux et importants. On s'était assuré de Grandier que toutes les religieuses accusaient de s'être introduit nuitamment dans le couvent, pendant quatre mois, qu'il les avait sollicitées au mal, que plusieurs fois elles s'étaient senties frappées violemment sans savoir d'où leur venaient les coups, que les médecins reconnaissaient à des marques certaines ; on avait fait au domicile de l'accusé une visite de ses papiers où se trouvèrent : le manuscrit *contre le célibat des prêtres* et deux poésies lubriques écrites aussi de sa main. Ces découvertes ne pouvaient que corroborer les dépositions des femmes qui signalaient des immoralités proposées par lui et l'offre qu'il leur avait faite de les faire *princesse des magiciens*. Outre les religieuses et six femmes laïques, soixante témoins déposèrent des adultères, sacriléges et autres impiétés commises par lui, et dans les lieux les plus secrets de son église, dans la sacristie, sans égard même pour la proximité du saint autel, « tous les jours, à toute heure, à tout moment ».

Témoignages contre l'accusé.

On voulut tenter tous les moyens d'avoir la vérité sur lui-même et sur la possession. L'évêque étant venu à Loudun pour en juger de ses propres yeux, on mit Grandier en présence des sœurs qu'on avait séquestrées sur sa demande ; elles répondirent toutes sans la moindre contradiction et accusèrent le coupable des mêmes menées et, en cela, forcées par les exorcismes et au milieu des contorsions ordinaires dont quelques-unes effrayaient les spectateurs par les positions inexplicables et l'usage absolument hétéroclyte des membres et du corps dont les spasmes nerveux étaient naturellement impossibles, et que les médecins et chirurgiens, appelés en grand nombre, déclaraient incompréhensibles à la science.

Suites des exorcismes. — Faits surnaturels.

Le 23 juin 1634, Grandier fut amené de sa prison à l'église de Sainte-Croix où un grand nombre de religieux étaient déjà rassemblés sous la présidence de l'évêque et de Laubardemont. Onze religieuses possédées furent

Grandier ne peut parvenir à opérer par l'exorcisme.

placées dans le chœur, et dès qu'elles virent arriver Grandier, elles s'empressèrent de l'interpeller, de l'appeler leur maître et de lui témoigner leur joie de le revoir. Pour opposer un argument irrévocable aux affirmations que la possession était fausse et un jeu coupable destiné à le perdre, l'évêque lui fit proposer d'exorciser lui-même, ce qu'il accepta avec une sorte de hardiesse qui ne lui manquait jamais dans les circonstances difficiles, mais qui, cette fois, lui réussit mal. On s'aperçut qu'il tronquait la formule sacramentelle, ne se servant pas des termes de l'adjuration faite aux démons en pareils cas, mais leur disant qu'il était forcé d'agir contre eux. La sœur Claire lui demanda de l'interroger en grec, promettant de lui répondre quoiqu'ignorant complètement cette langue que Grandier savait très bien. Ce défit le troubla, une sueur abondante coula de son front et alors ce furent contre lui des objurgations violentes de toutes ces malheureuses filles qui entrèrent en fureur contre lui et menaçaient de lui tordre le cou si le grand nombre des religieux et des gardes qui se trouvaient là ne l'eussent pas protégé contre ces colères si inexplicables en des filles toujours si calmes et si modestes. On le reconduisit à sa prison. Cette scène émouvante avait duré trois heures ; comment en expliquer naturellement les singulières phases ? comment une action évidente et reconnaissable à tous pouvait-elle être contestée à travers cette réunion de circonstances inouïes, sans analogue dans tout ce qu'avait jamais pu retenir la mémoire d'homme, et où la foi de l'Eglise dans la magie et la puissance diabolique recevait une confirmation si évidente.

Conclusion à tirer de ces faits.

Et si l'on remarque, aussi bien, que toutes les séances avaient leurs procès-verbaux écrits en partie par Laubardemont et ses deux secrétaires, et signés par lui et les juges qui l'assistaient, on comprend qu'aucune falsification des pièces n'était possible, et que la vérité sur les moindres détails des séances n'a pu être infirmée que par des adversaires intéressés au mensonge, et que c'est surtout le parti

protestant qui s'efforça à Loudun et ailleurs de tromper l'opinion publique trop disposée à s'évertuer contre les dogmes qu'il avait promis de combattre jusqu'à la fin.

A ces faits déjà longuement racontés, mais qu'il fallait dire tous pour former la conviction des lecteurs chrétiens, nous pourrions en ajouter encore beaucoup. Mais nous nous hâtons d'arriver au dénouement.

Fin des débats. — Précautions avec lesquelles ils furent conduits.

Les débats avaient duré quarante jours, toutes les preuves de la possession avaient été recueillies et elles avaient les caractères surnaturels demandés par l'Eglise. Les démons avaient parlé une langue ou plusieurs langues que ceux qu'ils possédaient n'avaient jamais apprises, révélé des choses secrètes ou futures, ce qui se passe au loin, faire usage de forces supérieures à leur âge et à leur nature, enfin se tenir suspendues en l'air plus ou moins longtemps : et les religieuses de Loudun avaient opéré tous ces phénomènes.

Condamnation et mort de Grandier.

La conscience des juges n'avait donc manqué d'aucune lumière. Tous les crimes imputés à Grandier, son impiété notoire, son mépris de tous les devoirs inhérents à sa charge et à son caractère sacerdotal, le mal qu'il avait fait à sa paroisse, à la ville entière qu'il habitait, en portant le désordre et le déshonneur dans les principales familles ; le dédain des règles ecclésiastiques poussé jusqu'au sacrilége et au blasphème, ses emportements si contraires à la douceur d'un prêtre et à la charité qui pardonne et édifie : tant de vertus méconnues et de vices ouvertement pratiqués auraient mérité à cet homme les plus rigides châtiments des lois civiles et humaines : mais la démolatrie, le commerce notoire et prouvé avec l'esprit du mal, le pacte formel, et l'usage criminel qu'il en avait fait était puni de mort par les lois pénales chez tous les peuples chrétiens. L'arrêt fut rendu dans la matinée du 18 août et exécuté par le feu dans l'après-midi du même jour (3).

Conversion de M. Kériolet.

Une preuve fut donnée que la possession était réelle : C'est que plusieurs personnes du monde ne cessèrent pas

d'en être tourmentées même après la mort de Grandier ; les exorcismes continuèrent à Loudun jusqu'en 1636, et ce fut cette année que Gouvello de Kériolet, noble Breton, se trouvant à Loudun dans l'église de Sainte-Croix où des exorcismes avaient lieu, fut apostrophé de loin par une possédée et que, s'étant vu reprocher des crimes que lui seul connaissait, il conclut que c'était là un acte surnaturel, que l'Eglise avait la vérité révélée, et qu'il commença dès lors à mener une vie sainte et pénitente. N'était-ce pas là une nouvelle preuve de la réalité de la magie et des possessions, aussi bien que la vertu des exorcismes. Au reste, en ce même temps, il y en avait dans plusieurs autres provinces de la France. C'était les dernières manifestations diaboliques de ce genre. L'ange déchu allait faire naître bientôt le jansénisme et ses miracles, de Saint-Médard ; miracles comme il réservait à nos jours : les esprits frappeurs, l'hypnotisme et l'athéisme officiel.

Grands-Jours à Poitiers.

Ce désordre des esprits, qui avait tant ému un coin de la France, n'était pas le seul qu'on y ressentît quoiqu'il l'emportât de beaucoup par son importance sur tant d'autres objets qui préoccupaient l'attention publique. C'est encore pour réformer les habitudes de brigandages et de violences venues tant de certains gentilshommes sans honneur que de gens sans aveu secondant leurs criminelles entreprises, que les Grands-Jours furent encore ouverts à Poitiers. Ils furent présidés par le président du parlement de Paris, Seguin, assisté de douze membres de la même cour. Ils arrivèrent le 1er septembre et leurs séances durèrent jusqu'au 4 novembre. On ne croyait pas alors que la justice des hommes pût se passer de celle de Dieu. Une des réformes les plus importantes de cette session regarda même les exactions des protestants qui en étaient venus à donner le mauvais exemple de l'indifférence pour tous les devoirs religieux. On ordonna aussi la démolition d'un temple qu'ils avaient fait bâtir dans la ville de Saint-Maixent, au mépris des règlements de l'édit de Nantes contre lequel

ils s'étaient récriés et dont ils étaient bien résolus d'oublier tous les articles qui leur étaient favorables. Omer Talon, qui était avocat-général du roi dans cette assemblée, aurait voulu que les Grands-Jours revinssent en Poitou après chaque période de sept à huit ans. On prétendit que le pouvoir royal était devenu assez fort pour s'en passer. Ce fut un tort : si cette mesure avait été prise, elle eût créé pour toute la France un conseil de surveillance qui eût maintenu le calviniste contre ses prétentions trop longtemps souffertes et leur eût épargné la révocation de l'édit (a).

Voyage à Loudun de quelques magistrats des Grands-Jours.

Comme l'affaire d'Urbain Grandier se jugeait à Loudun pendant que le parlement opérait à Poitiers, quelques-uns de ses membres eurent la curiosité d'aller juger par eux-mêmes du fait qui préoccupait toute la France; plusieurs y allèrent en effet ; ils observèrent en hommes expérimentés en débats de ce genre, et nous n'avons pas entendu dire qu'aucun soit revenu exprimer un sentiment qui fît supposer en eux une opinion favorable à l'accusé. Ils y virent ainsi comment les huguenots exhalaient leur haine irréfléchie contre le catholicisme qu'ils calomniaient dans sa foi et dans ses œuvres, et cette observation dut faire croire à la justice qu'elle avait à exercer, contre les religionnaires coupables de graves infractions aux lois mêmes de l'édit de Nantes, une sévérité qui réprimât, avant la fin des assises, les délits qu'on leur reprochait partout (b).

Etablissement à Poitiers des frères de la charité.

Ici vient se placer une institution charitable dont Poitiers avait d'autant plus besoin que depuis longtemps le soin public des pauvres et des malades y était négligé, grâce aux désordres qu'y avait engendrés une très malheureuse indifférence à l'égard de tous les devoirs. Il y avait à Poitiers, depuis plusieurs siècles, un Hôtel-Dieu, fondé par le chapitre de Notre-Dame-la-Grande, en face de l'église et à laquelle, en 1369, l'échevinage avait uni une petite aumô-

(a) Thibaudeau, III, 289 et suiv.

(b) Thibaudeau, III, 287 ; — *Archives historiques du Poitou ; — Journal de Denesde*, XV.

nerie de sa création. Une ordonnance des Grands-Jours de 1579 avait voulu remédier à de graves négligences qu'il fallait attribuer au chapitre de sa collégiale. C'est pourquoi, en 1619, la ville avait confié le soin de l'aumônerie aux frères de Saint-Jean-de-Dieu, dont l'œuvre était le soin des malades et qui, moyennant une subvention de cinq sous par jour et par personne, s'obligèrent à soigner les hommes que la ville leur confierait ; mais ils ne s'y étaient pas engagés irrévocablement, et ils s'établirent bientôt, avec l'assentiment du mois et cens, vis-à-vis de l'abbaye de Montierneuf (a). Ceci s'était fait aussi par la protection de la reine, Marie de Médicis, en 1627. Dans la suite, l'établissement ne fit que prospérer de plus en plus, et Louis XIV les favorisa par différentes ordonnances successives. Les frères Charitains y restèrent jusqu'à la Révolution. Au reste, l'hôpital-général qui porte encore ce nom était adjacent à celui des frères et desservi par des demoiselles charitables de la ville. C'est là que commença l'existence religieuse des sœurs grises que nous raconterons en son temps (b).

Quelques années après, en 1644, on créa l'hôpital des pauvres renfermés où furent confinés les mendiants et vagabonds sans asile qu'on y appliqua aux travaux de la laine et des étoffes grossières (c). C'était un essai de ce qui devait se régulariser plus tard.

Mais au-dessus de ces choses d'intérêt local, d'autres, d'une importance générale, affectaient la France tout entière. Le 5 septembre 1638, Louis XIV était né après une stérilité de sa mère qui durait depuis son mariage en 1615. Anne d'Autriche, d'accord avec le roi, avait fait, l'année précédente, un vœu à Sainte-Radégonde de Poitiers, en y envoyant une statue en marbre de la sainte

(a) Thibaudeau, III, 346 ; — *Archiv. du Poitou*, XV, 89 et suiv.

(b) La Liborlière, *ub sup.*, p. 84 ; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXXIV, 134 ; XXXVII, 17.

(c) Thibaudeau, *loc. cit.*, p. 255.

qu'on voit encore près de son tombeau et qui était l'œuvre de Bouchardon. Le nouveau roi fut acclamé à Poitiers aussitôt qu'on y eut reçu la nouvelle de son avènement. Richelieu mourut quelques mois avant le roi dont il avait été le maître, et, le même jour, Mazarin entra au conseil comme premier ministre. Anne d'Autriche, la reine-mère, était régente et avait pour antagoniste un prince de la famille royale, ce qui allait donner bientôt naissance à la Fronde.

Emeute à Poitiers à l'occasion des droits sur le vin.

En 1639, l'échevinage avait établi un droit de huitième sur la vente du vin dans la ville afin de subvenir à un emprunt de soixante-quatorze mille livres. Quand on voulut recueillir l'impôt, en janvier 1640, une sédition éclata parmi le peuple, et le maire, François de la Pinotière, fut assiégé chez le lieutenant-général de la sénéchaussée où il s'était retiré ; le peuple, qui se portait à des violences au dehors, l'y suivit, entoura la maison et menaçait d'un mauvais parti si on ne lui donnait pas satisfaction. La magistrature fut indulgente ; descendus dans la rue pour sauver les personnes menacées, quelques conseillers au présidial furent maltraités, et les coupables, qui auraient pu être pendus, en furent quittes pour une amende honorable [a].

Construction de la juridiction consulaire à Poitiers.

En 1648 fut commencée la construction d'un tribunal de commerce dans la rue, et à peu de distance de la mairie. C'était ce qu'on appelait alors la juridiction consulaire. Une porte d'entrée monumentale témoignait des idées larges et artistiques de ce corps de marchands qui comprenait la dignité de ses fonctions judiciaires et fit décorer les abords de sa nouvelle demeure de belles sculptures de Girouard, l'artiste indigène, dont on n'a pas craint de mutiler de notre temps ce bel ensemble que tant de raisons recommandaient au respect et à l'admiration de tous.

(a) Thibaudeau, III, 424.

NOTE DU LIVRE LXIX

Note 1

Sully, dans ses Mémoires, a longuement parlé de cet établissement du collège des Jésuites à Poitiers, et il faudrait en tirer les éléments d'un blâme sévère du P. Cotton qui, au dire de Sully, y aurait manqué de franchise et de loyauté envers lui et envers Henri IV. Mais il est naturel de ne s'en rapporter qu'incomplètement à l'écrivain, resté *opiniâtre* dans ses idées religieuses : les lettres qu'auraient envoyées le P. Cotton et qu'il ne put montrer à Henri IV étaient celles, selon toute apparence, qu'avaient écrites quelques personnages considérables, parmi lesquels se trouvaient les Sainte-Marthe, la Parisière, Pidoux, et même Geoffroy de Saint-Belin. Celui-ci ne semble ne se trouver là que comme allié aux autres contre l'esprit de la Ligue, dont ils n'avaient pas tant vu le vrai et bon motif que les erreurs de conduite et les doctrines exagérées. Ces lettres adressées à Sully avec supplication de s'opposer au vœu des Jésuites, étaient inspirées par un mauvais vouloir non douteux. On allait jusqu'à les accuser de quelques pernicieux desseins, ce qui, étant connu du P. Cotton, avait pu lui sembler indiquer, de la part des ministres, une opposition personnelle au projet des religieux. Cette lettre, qui est du 8 septembre 1607, était d'un style factieux, plein de mépris, et témoignait d'un mauvais vouloir très propre à faire croire que Sully n'était pas éloigné d'y adhérer ; car, après tout, l'opposition des maîtres de la ville, et non de la bourgeoisie, se prolongeait depuis plusieurs années, et l'arrivée de Sully au gouvernement n'y avait rien changé.

Rendons justice toutefois à l'ami d'Henri IV : il est certain, par sa propre correspondance, qu'il avait insisté pour qu'on laissât enfin maîtres du terrain à Poitiers les religieux que les huguenots n'y voulaient pas. En des lettres écrites au lieutenant-général Sainte-Marthe et à l'évêque Saint-Belin, il s'étonnait de leur opposition, les assurait qu'ils n'obtiendraient pas le collège royal, le roi y était absolument opposé et ne voulant à Poitiers que les Jésuites. Il est vrai que dans la dictée du ministre on aperçoit les préjugés du religionnaire, des méfiances qui semblent l'associer à celles des *politiques* dont il combattait le sentiment. C'est sans doute contre ces termes qu'on aura prévenu le P. Cotton, lequel, croyant que ces lettres pouvaient

être mises à sa disposition, avait promis à Henri IV de les lui montrer, et ne le put cependant parce qu'elles avaient été brûlées comme compromettantes, beaucoup moins cependant contre Sully que contre les opposants du corps de ville et de l'évêché. Ce qui est à remarquer ici, c'est qu'en dépit de ce que Sully en a écrit et qui semblerait tout à la charge du P. Cotton, et aurait dû le faire éloigner du roi, celui-ci n'en fit pas moins ouvrir le collège de Poitiers, et qu'il garda Cotton pour guide de sa conscience.

Thibaudeau a cité au long dans son *Histoire,* tom. III, p. 158 et suiv., le texte de Sully, et y ajoute les lettres données tant à Paris par lui qu'à Poitiers par les adversaires des Jésuites : et du rapprochement de ces pièces du procès que nous avons conclu à la bonne foi de Cotton et aux soupçons légitimes quoique non mérités que Sully a pu donner contre lui-même dans cette affaire. La seule Biographie du Jésuite qu'on trouve partout suffirait d'ailleurs à sa justification.

Note 2

Ici une réflexion se présente et qui importe beaucoup à la philosophie de l'histoire. C'est qu'en France c'était la première fois que des rebelles, n'ayant plus ni sens politique, ni conception vraiment religieuse, s'imaginaient une république possible chez un peuple de vingt millions d'individus. Voit-on d'ici ces habiles révoltés s'établissant chacun dans un gouvernement où les voisins n'auraient compris que leurs intérêts particuliers, se seraient dévorés les uns les autres, et, après s'être ôté la ressource d'un roi, n'auraient plus eu d'autre résultat de leurs ambitions déçues que l'anarchie avec tous les malheurs qu'elle réserve à un peuple ! Et en cela le mal eût été d'autant plus grand qu'aucune foi religieuse ne serait venue au secours d'un repentir aussi inutile que tardif. La prétendue réforme qui, très peu de temps après son apparition, n'avait déjà plus de doctrine fixe (Bossuet, *Histoire des Variations,* IV, VII), comment aurait-elle cédé à une réforme vraiment chrétienne en des esprits que le matérialisme n'aurait pas manqué d'envahir ? Qu'on le sache bien, ces belles découvertes du XVIe siècle qui n'ont abouti alors qu'à une série de guerres civiles, de violences haineuses et de dissensions interminables, n'étaient que des éclairs précurseurs des orages qui éclatent encore sur le monde. Aujourd'hui, à la suite de ces cataclysmes, nous en sommes aux tremblements de terre ; nous attendons les fissures qui nous menacent et les éboulements qui doivent tout envahir ! C'est que la Providence, Elle aussi, a ses réformes très légitimes, celles-là, et le plus grand

malheur des peuples est de ne pas les prévoir quand ils s'égarent, et de ne pas les craindre quand elles sont près d'éclater.

Note 3

Nous avons dû omettre, pour être court autant que possible, beaucoup de preuves de détails qu'on trouvera dans les auteurs catholiques qui ont traité de ce fait. Remarquons seulement encore que le procès de Grandier n'occupa les esprits, avec la passion qu'il y avait excitée, que plus de cent ans après le fait. Les contemporains l'oublièrent bientôt, comme s'effacent toujours promptement les événements terminés sur l'échafaud. Le protestant Aubin n'en publia qu'en 1737 son fameux livre *Des cruels Effets de la vengeance de Richelieu.* Il fit, selon qu'il l'avait espéré, beaucoup d'effet sur l'esprit de ses coreligionnaires. Accuser un cardinal de s'être vengé, par son influence sur les juges, d'un malheureux qui l'aurait calomnié, raconter une foule d'anecdotes de son invention à la charge des religieux mêlés au procès, leur reprocher jusqu'à des cruautés impossibles et les noircir aux yeux de ses lecteurs ; représenter le coupable comme une victime du fanatisme et de la superstition, ange de patience au contraire et d'une admirable résignation, en dépit du caractère de colère et d'orgueil trop prouvé dans son histoire, combattre la foi dans la possession et les exorcismes : telle a été la tâche du ministre Aubin, qu'un prêtre pieux et zélé, la Ménarday, ne tarda pas à réfuter dans son *Examen critique de l'Histoire des diables de Loudun* (in-12, Liège, 1749), mais le XVIIIe siècle et toute l'école de Voltaire ne manquèrent pas de saluer comme un beau et véridique livre le pamphlet du ministre protestant : ce sont les chefs de cette école qui ont fait feu de cette arme perfide, et, grâce au mot d'ordre soufflé dans leurs rangs, on a dû, chaque fois qu'il était question de l'affaire d'Urbain Grandier, représenter Richelieu comme un criminel hypocrite, Laubardemont comme un bourreau inique et astucieux, Escoubleau comme un juge impartial, les douze juges comme autant d'imbéciles fanatiques, les religieuses comme des comédiennes complices des juges et des exorcistes ; ces derniers, enfin, comme d'indignes saltimbanques encouragés par l'évêque de Poitiers. Il ne fallait pas moins que tout cela pour faire un roman, et Aubin a réussi à faire accepter son livre avec ses mensonges passionnés par ces forts esprits qui ne buvaient plus qu'à la coupe du philosophisme triomphant. Avouons pourtant que pour faire croire au drame fabriqué par Aubin, et le façonner avec les éléments que nous venons d'y reconnaître, il aurait fallu avoir plus d'esprit que tous les diables dont on nie

l'existence et l'intervention ! Quoi ! ce siècle où les lumières coloraient déjà l'aurore de la grande littérature de Louis XIV, ce temps devenu illustre par les travaux littéraires de Grotius, de Voiture, de Saumaise, de Balzac, de Descartes, de Pascal et de Milton, de Corneille, de Racine et de La Bruyère ; cette époque où se découvraient le microscope et le thermomètre, la circulation du sang et la pendule. Ces jours fleuris où s'ouvrait l'Académie française à côté de celles des inscriptions et des sciences, c'était le temps où un roi juste comme Louis XIII, un ministre éclairé comme Richelieu, auraient été faire présider douze idiots par un gredin comme Laubardemont pour juger une farce indigne en présence de tout un peuple, et condamner au supplice des apostats et pour un crime imaginaire un prêtre aussi innocent que recommandable? C'est à quoi n'avaient pas songé les instigateurs de cette fable impie que seul, encore une fois, le protestantisme pouvait jeter sur la scène du monde avec des assertions audacieuses qui révoltent le bon sens et qu'ils ont toujours avancées sans les appuyer d'aucunes preuves. Qu'on le sache bien : devant la postérité qui l'attend toujours, ce procès fait aux juges de Grandier est toujours à reviser. Les pièces doivent en être reprises, montrées à tous, publiées avec le sincère développement qu'elles comportent, non par des sectaires ou des ignorants, non par des catholiques de naissance, plus ou moins calvinisés et pour qui le baptême n'est plus rien, mais par une intelligence droite, consciencieuse, qui se plaise à venger la vérité catholique toujours outragée dans cette question depuis plus de deux cents ans : par un homme enfin dont les sérieuses études sur les personnes, et les faits de l'époque divulgueront les vérités méconnues, les calomnies calculées, les fictions hérétiques dont les auteurs après Aubin et à sa suite ont opposé leurs noms à une critique méritée. Nous lui signalons d'avance, après ceux qu'a cités dans sa préface l'abbé de La Ménardaye (p. 13 et suiv.), les quelques livres dictés de nos jours par le zèle du bien et de la vérité étudiée sur place. Ce sont MM. l'abbé Leriche, *Etudes sur les possessions de Loudun,* in-18, Paris, 1859 ; on regardera comme un roman de mauvais goût l'*Urbain Grandier et les possédées de Loudun,* imprimé à Paris en 1880, in-4°, dont le luxe ne parvint pas à dissimuler le caractère d'opposition passionnée et auquel M. Charles Barbier a eu la mauvaise chance de fournir des documents mal employés. M. de Mirville, dans son beau livre *des Esprits fluidiques et de leurs manifestations divines* (in-8°, Paris, 1863), où on relate le fait des Ursulines de Loudun (tom. Ier, 103 et suiv.), a très bien démontré la réalité de la pos-

session et la part que Grandier y avait prise. — On lira aussi sur ce point avec fruit et une entière intelligence de la chose la *Science expérimentale des choses de l'autre vie,* in-12, Avignon, 1829, 149 et suiv. — Puis son *Triomphe de l'amour divin sur la puissance de Lucifer*, où ce saint religieux a traité des possessions en théologien expérimenté, s'étant trouvé lui-même chargé d'exorciser la même supérieure et ayant été possédé personnellement. C'est un de ces livres de véritable science théologique, très capable de faire bien juger la question et qu'auraient bien fait de comprendre certains jeunes auteurs dont plus d'une ligne pourrait être effacée en faveur de la véritable doctrine catholique. — Enfin M. de Gouvello a publié en 1878 (in-12, Bray, Paris,) *Le Pénitent breton Pierre de Kériolet,* son parent, où il a raconté d'une façon très intéressante la conversion de ce jeune seigneur débauché et incrédule qui se trouva à un des exorcismes qui suivirent la mort de Grandier et revint à Dieu convaincu par les révélations que lui avait faites de son passé plusieurs possédées. Nous proposons ces lectures aux hommes de bonne foi : elles suffiront pour les éclairer sur la valeur des gens intéressés à répandre les fausses idées du XVIII[e] siècle et de ses pauvres adorateurs. On y verra aussi bien comment il faut prendre les narrations de Thibaudeau (t. III, 301 et suiv.) et les indignations juvéniles de Guérinière qui, déclamant comme un réthoricien en verve pour justifier Richelieu d'avoir poursuivi d'une haine impossible sa prétendue victime, a fait de celle-ci le plus intéressant criminel qu'on ait jamais vu. Pauvre Guérinière ! c'était l'éducation de son temps, fruit amer de celui où Thibaudeau avait fait une évolution si complète sur la scène de 1791.



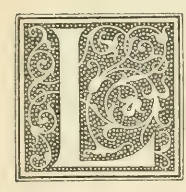


LIVRE LXX

—

Depuis le commencement de la Fronde jusqu'à la Révolution Française

(De 1649 à 1789)



e Parlement de Paris, que les rois avaient trop accoutumé à les servir quand ils avaient besoin de lui pour enregistrer des injustices, semblaient l'avoir autorisé ainsi à gouverner avec eux et à marchander au prince ses services et son obéissance. Tous ces légistes se nourrissaient de chicanes. Deux des membres de l'illustre assemblée surtout : le président Blanc-Ménil, et Broussel, furent arrêtés pour leur opposition passionnée à la création de douze charges nouvelles de maîtres de requêtes, opposition déraisonnable, prétextée en réalité pour se venger de griefs personnels. Comme toujours, des mécontents cachés soufflèrent une révolte dans le peuple qui barricada les rues, prolongeant le tapage, et, tout en paraissant respecter la majesté royale, accusaient Mazarin d'avoir fait le mal et le forcèrent de délivrer les prisonniers. C'était la *Fronde,* dont le nom faisait allusion à une troupe de cavaliers qui se battaient à coup de pierres sur une place de Paris avec les archers envoyés contre eux ; une fois ceux-ci retirés, le jeu recommençait de plus belle entre les

Naissance et caractère de la Fronde.

jeunes frondeurs qui, de nouveau disposés, revenaient bientôt après : C'était l'histoire des deux partis qui divisaient la cour et occasionnèrent plus d'une fois, dans les rues et les faubourgs de Paris, des collisions sanglantes, indignes moyens de satisfaire aux amours propres et aux ambitions d'un tas de courtisans sans probité. De ceux-ci était le prince de Marsillac, que la reine avait nommé gouverneur de Poitiers, et qui abusait de cette position pour favoriser à Poitiers le parti hostile à la cour. C'était de sa part moins une conviction qu'une idée adoptée d'après son attachement pour la duchesse de Longueville, femme légère et entêtée qui s'était faite un des chefs de la révolte. La reine écrivit au maire de Poitiers de ne plus obéir à Marsillac, qu'elle remplaçait dans sa charge par le marquis d'Aumont. En même temps, l'évêque recevait un billet anonyme qui lui découvrait une conspiration tramée pour enlever la ville au roi. L'évêque envoya le billet au maire. Le corps de ville affirma qu'il n'en était rien et conclut pour tout à une garde plus exacte. Et quelques jours après, un autre avis fut donné par un religieux qu'on devait s'emparer d'une des portes de la ville. En effet, un corps de douze à quinze cents hommes se montra en mouvement du côté de la Tranchée. A ce sujet on persuada à l'évêque, désireux d'avoir une force armée pour l'accompagner à Dissay, qu'il serait plus dans les intérêts de la ville qu'il y restât en cas d'un mouvement qu'on n'évita qu'à force de précautions. Dans ce même temps, une paix de quelques jours s'étant faite à Paris, le prince de Marsillac qui s'y était rendu parmi les siens, écrivit au maire et échevin de Poitiers en style d'un homme qui n'aurait reçu aucune disgrâce et n'avait pas perdu son commandement. Quelques jours après, le roi, averti de nouveaux complots, faisait arrêter le duc de Longueville avec les princes de Condé et de Contis, les trois promoteurs. Marsillac, se tournant encore contre le roi, s'avança dans le Poitou jusqu'à Lusignan. Il fallut y envoyer le maréchal de la Meilleraye

Etat politique de Poitiers pendant la Fronde.

Conduite blâmable du prince de Marsillac.

pour le faire disparaître par crainte d'un châtiment qu'il sentait avoir mérité (a).

Nous en avons dit assez pour donner une idée suffisante de la Fronde où princes et autres jouaient aux révoltés pour se donner de l'importance, où des frondeurs pas un n'était de bonne foi, et qui s'amusaient d'une monarchie si fortement assise comme s'ils n'eussent été que des républicains, prenant leur revanche des sévérités de Richelieu, dont la France n'était plus armée.

Cependant quelques intervalles s'étaient faits aux violences de la politique. L'évêque de Poitiers en avait profité pour retourner à Dissay, il n'avait pris à ces conflits que la moindre part possible soit par dégoût de ce qu'il y voyait de déloyal et de mesquin, soit parce qu'il préférait la solitude pour travailler à loisir à des études préférées. Il y était dans une grande paix relative lorsqu'une attaque d'apoplexie l'y frappa, sans aucun symptôme qui la fît prévoir, le 30 juillet 1651. Il avait soixante-quatorze ans. Son inhumation ne se fit pas à la cathédrale, où il avait choisi à cet effet sa chapelle. Il s'y était préparé un tombeau en marbre qui fut transporté avec lui dans l'église de Notre-Dame de La Rocheposay, au pied du château de ses ancêtres. Un peu trop grand seigneur, il avait fait en sorte de ménager à des membres de sa maison et à des favoris les charges du Chapitre envers lequel cependant on le vit négliger d'importantes obligations pour la sacristie et la dignité du culte. Cette négligence avait amené depuis trente-neuf ans entre lui et la compagnie de fréquentes mésintelligences d'autant plus graves qu'il avait par sa position même, et jouissant de soixante-dix à quatre-vingts mille livres de rente sur l'Eglise de Poitiers, des devoirs qu'il ne remplissait point, et auxquels la chambre des requêtes reconnut qu'il était soumis par sa charge. Il avait donné aussi dans un arbitraire sans exemple, lorsque pour n'avoir plus

Mort de Henri-Louis de la Rocheposay, évêque de Poitiers.

(a) Thibaudeau, III, 310 et suiv.

aucun rapport avec le Chapitre il était allé jusqu'à convoquer à Châtellerault le synode annuel de la Pentecôte qui, d'après les statuts capitulaires, ne pouvait se tenir qu'à la cathédrale. Ainsi il empoisonna de vives contrariétés les derniers jours de sa vie, et put se convaincre, avant de mourir, qu'une vie de famille où un évêque a le malheur de porter le trouble, n'engendre jamais l'édification qu'il y doit toujours maintenir [a].

En dehors de ces prétentions exagérées, Henri-Louis a laissé pour sa mémoire des sujets d'éloges mérités ; nous avons vu quel zèle il avait mis à orner son diocèse de maisons religieuses où l'étude et la prière, les vertus et la pénitence venaient seconder sa mission apostolique et celle de son clergé. Il avait beaucoup travaillé par là, et aussi par ses écrits à la conversion des hérétiques, c'est dans ce but surtout qu'il composa des Commentaires pratiques sur plusieurs livres de l'écriture et d'autres ouvrages dont on trouve la liste dans Dreux Duradier [b].

La Rocheposay avait, outre le revenu de son évêché, celui de quatre riches abbayes dont il était commendataire. C'était celle de Nanteuil en Vallée, de la Couture du Mans, de Saint-Cyprien de Poitiers, et de Saint-Cyran en Berry. Nous ne pouvons le louer de ce surcroît de fortune en dépit d'un usage plus ancien même que le concordat de François Ier et que le Saint-Siège avait pu autoriser antérieurement pour augmenter le trop modeste revenu de quelques petits évêchés. Les évêques instruits, les théologiens canonistes ne pouvaient en conscience s'enrichir outre mesure des abus que la royauté avaient créés pour augmenter l'avoir de ses favoris et propager dans l'Eglise un désordre qui menait peu à peu au mépris et à l'oubli des principes conservateurs de la société.

Les jours de tristesses n'étaient pas sans quelques conso-

(a) *Hist. de la Cathédrale de Poitiers*, II, 347 et suiv.

(b) t. III, p. 380.

lations pour les âmes ferventes du catholicisme. En 1658, le 31 novembre, on avait reçu une relique insigne de saint Hilaire et une autre de saint Georges, évêque du Puy. C'était, pour le premier, l'humérus gauche et une partie du crâne, et pour le second, l'un des os de l'avant-bras, qui furent reconnus par une Commission de médecins de la Faculté de Poitiers. La première fut déposée l'année suivante dans une châsse confectionnée à Paris pour le prix de trois mille sept cents livres. Ce reliquaire, brisé par la Commission *nationale* de 1791, a été restauré en 1869 et renferme les mêmes reliques que la susdite Commission avait désignés alors comme n'étant *qu'un objet sans valeur.*

Les reliques de saint Hilaire sont reçues à Poitiers.

En 1657, le Chapitre profita, semble-t-il, de la vacance du siége pour faire un acte blâmable d'une autorité que le concile de Trente et celui de Bordeaux avaient abolie par un principe d'unité. Il donna une nouvelle édition du bréviaire selon le rit du diocèse, quoiqu'une bulle de Pie V et le décret de Bordeaux eussent déclaré désormais l'exclusion de tout autre office que celui de Rome. C'était une grande faute et un refus formel d'obéissance à une autorité irrécusable. L'omnipotence qu'on s'attribua en cette occasion n'était pas plus raisonnable que celle des Chapitres qui, après le concordat de 1517, prétendaient se conserver le droit de nomination des évêques. Les dépositaires d'un pouvoir quelconque ne pouvaient se faire un droit au mépris du droit.

Nouvelle liturgie indûment promulguée par le chapitre.

Revenons aux affaires politiques.

Le foyer de l'opposition était à Bordeaux où la reine résolut de mener le roi qui n'avait que douze ans. Il passa donc à Poitiers le 21 juillet 1650 et y fut reçu comme dans une ville fidèle : on lui rendit les mêmes honneurs, lorsqu'à son retour il s'y arrêta encore le 31 octobre de l'année suivante ; ce jour là, étant venu par Bourges, il avait couché à Chauvigny, dans le logis du sénéchal qui existe encore. Il demeura trois mois à Poitiers, les ministres et

Séjour de Louis XIV à Poitiers.

les corps de l'Etat y étant venus s'établir près de lui. En janvier 1652, il accorda aux jésuites, dont l'enseignement y florissait, le titre de collège royal avec trois mille livres de rente annuelle et les privilèges qui assuraient leur indépendance.

Le Poitou fut relativement assez tranquille pendant tout le temps que le roi y resta : les troubles n'en continuaient pas moins à Paris et aux environs. Mais à peine la cour y était rentrée qu'un grand nombre de gentilshommes poitevins se remuèrent encore, formulèrent des mécontentements dans lesquels on découvre plus de caprice que de raison. Poitiers ne fut pas la seule ville qui pût juger de ces rodomontades, Niort eut aussi ses troubles de même origine et de même valeur. Ces mesquineries, qui donnaient toujours à l'autorité plus de soucis qu'elles n'en méritaient, furent tempérées deux fois par des événements qui ramenèrent le jeune roi à Poitiers et donnèrent à la ville sa part des joies publiques. Ainsi, en 1654, lorsque Louis XIV fut sacré à Reims, de grandes réjouissances y eurent lieu. Cinq ans après, il y eut avec l'Espagne un traité de paix après une guerre de plusieurs années. La sanction de ce traité fut le mariage du jeune roi, âgé de dix-neuf ans, avec l'infante d'Espagne, fille de Philippe IV. Le mariage devant se conclure à Fontarabie, Louis s'y rendit et passa par Poitiers sans presque s'y arrêter. Ce fut à son retour, le 4 juillet 1660, qu'il y séjourna avec les deux reines. Les Carmélites, dont la chapelle allait être commencée, obtinrent la faveur que le roi y posât la première pierre. C'est le joli sanctuaire occupé par le grand séminaire depuis 1824.

Fondation de l'Hôpital-Hospice de Niort.

En 1662, un édit de Louis XIV prescrivit de former dans chaque ville et gros bourg un hôpital général destiné aux pauvres mendiants et valides qui se multipliaient partout à la suite des souffrances que les guerres et les brigandages avaient imposés à la société. On y devait admettre aussi les enfants orphelins pour les y élever

dans la prière, dans les principes chrétiens et y apprendre un état. Et comme ces pauvres recevaient chaque semaine à la porte de toutes les communautés des aumônes en argent et en blé ou autres denrées d'alimentation, ces communautés devaient remettre désormais ces aumônes aux mains d'une commission des magistrats locaux et de quelques membres de la bourgeoisie, afin d'en faire une masse pour les dépenses des nouveaux établissements. Des difficultés locales ne permirent pas de fonder immédiatement ces maisons partout à la fois. A Niort, on commença en 1665 et on fonda dans le faubourg Saint-Florens, près la place Saint-Jean, l'hôpital nommé aujourd'hui l'*Hôpital-Hospice.* Une police intérieure fut confiée à la commission administrative qui jugeait seule les délits d'après les lois en vigueur (a). On voit que c'était déjà la charité officielle telle que notre législation moderne nous l'a développée avec moins de garanties morales ; mais alors elle était chrétienne, sincère et ne pouvait se laisser dominer par aucun esprit de parti.

Au reste cette mesure, qui reportait aux hôpitaux les aumônes des communautés, s'était réalisée également à Poitiers et à Fontenay par une ordonnance de 1725. On n'avait qu'à se louer alors de ce que le soin des pauvres eût été confié à des administrateurs dont la religion dirigeait toute la conduite (b).

L'abbé de Saint-Cyran, son rôle dans le jansénisme.

Nous avons déjà parlé de l'abbé de Saint-Cyran, nous avons dit que la Rocheposay, en faisant Duvergier de Haurane son grand vicaire, lui avait cédé cette abbaye ; Duvergier était donc venu à Poitiers revêtu de ce titre. Il était aussi chanoine de la cathédrale mais n'avait pas gardé cette dignité qui ne lui semblait pas assez bien comprise par ses confrères. Ses premières années de théologie s'étaient passées à Louvain dans l'intimité de

(a) Thibaudeau, III, 480.

(b) *Id. ibid.*

Jansénius, qui y professait, et ils entrèrent aussitôt dans une idée de réforme théologique sur ce que les Pères de l'Église avaient pensé de la grâce. A les croire, saint Augustin n'était bien compris que par eux. Armand d'Andilly, autre rêveur à qui il fallait de l'extraordinaire, se joignit à eux. Ils cherchèrent ensemble ou séparément à entraîner un grand nombre de personnages de Paris à qui ils ne tardèrent pas d'inculquer leurs hérésies, de sorte que le jansénisme commença surtout par lui à se glisser dans la société parisienne. Les jésuites furent les premiers à sentir de quel danger était pour le catholicisme un système qui, sous les apparences d'une juste sévérité de doctrines, tendait à décourager les âmes en les séparant des sacrements. Ce système était un secours caché donné au calvinisme, mais hypocrite, s'aidant d'une fausse piété et n'ayant pour but, comme le prouve trop bien la correspondance de Saint-Cyran et de Jansénius, que la ruine de cette doctrine révélée qu'ils voulaient remplacer par la leur. Saint-Cyran fit dans ce temps, c'est-à-dire vers 1635, un livre où, sous le titre de *Petrus Aurelius,* il attaquait la théologie des jésuites, qui était toujours conforme à celle de l'Église, et leur personnel qui ne manquait pas de plumes capables de lui répondre. Cette polémique lui attira plus que jamais l'attention, celle surtout du cardinal de Richelieu qui, voyant en lui un brouillon dangereux, ne trouva rien de mieux que de lui ménager un appartement au donjon de Vincennes. Mais Richelieu étant mort le 4 décembre 1642, le prisonnier recouvra sa liberté dont, au reste, il ne jouit pas longtemps, car il mourut le 11 octobre 1643, après avoir continué ses relations avec Port-Royal, ses religieuses et ses *solitaires,* auxquels il avait soufflé le poison de l'hérésie. Déjà, en 1640, Jansénius étant mort, son fameux livre *Augustinus* avait paru. Ce n'était pas sans que l'auteur, selon l'esprit de la secte, n'en eût confié l'examen au Saint-Siège dans sa préface, tout en démentant cette apparente soumission dans une lettre

Marche astucieuse des sectaires.

secrète à Duvergier où il l'adjurait de soutenir les principes convenus entre eux. Or le pape Urbain VIII, auquel l'hérésiarque avait soumis son livre, le condamna, par une bulle du 6 mars 1642, comme contenant des propositions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII. Plus tard, à mesure que l'affaire s'embarrasse dans les raisonnements de ses affidés, on trouve le jansénisme d'autant plus entêté, qu'il s'était fait plus de partisans ; non content de nier l'efficacité de la grâce et la bonté de Dieu qui ne la refuse à personne, ils soutinrent systématiquement que les propositions condamnées par l'Eglise ne se trouvaient pas dans l'*Augustinus :* c'est-à-dire qu'une poignée de sophistes formés à cette nouvelle école en savaient plus que l'Eglise sur la question et sur tant d'autres ! Voilà ce qu'était le jansénisme, comment il avait commencé, comment il s'étendit et demeura dans son erreur tout en niant qu'ils fussent séparés de l'Eglise. Aujourd'hui encore nous ne manquons pas de savants qui nous affirment sans rire que le jansénisme n'a jamais existé ! (a).

Le cardinal Barbérini nommé à l'évêché de Poitiers.

Aprés la mort de La Rocheposay, le siége de Poitiers resta vacant jusqu'en 1659, lorsque le 15 mars, possession personnelle en fut prise par Gilbert de Clérambaud. La cause de ce retard fut que Louis XIV, ayant nommé le 16 août 1652 Antoine Barbérini, Innocent X, successeur d'Urbain VIII, n'accepta pas cette nomination, et il ne fut donc jamais évêque de Poitiers, quoiqu'il attendît longtemps dans l'espérance de l'être. Barbérini, cardinal depuis 1628, avait occupé les plus hauts postes de l'Eglise, et était encore camérier du Saint-Père, ce qui supposait la résidence prés de sa personne. Il s'était réfugié en France pour éviter les mésintelligences avec le Pape qui ne lui était pas favorable, et il devint archevêque de Reims en 1657 quand Alexandre VII eut succédé à Innocent X. Il s'acquit l'estime du peuple par la dignité de sa conduite,

(a) *Biographie universelle,* XXXIX, 337 ; — Longueval, *ad ann.*, 1642.

son zèle éclairé et la modération qui le fit aimer jusqu'à ce qu'il revînt finir ses jours en Italie, où il mourut en 1671 dans son château de Némi, à six lieues de Rome. Nous ne voyons pas comment on lui a donné rang parmi nos évêques, dont il n'eut pas même un seul jour la succession. Nous regardons donc comme successeur immédiat de La Rocheposay (ce que ses bulles ont donc soin d'établir) (a), Gilbert de Clérambaud, dont nous avons à parler maintenant; à son arrivée, finit l'administration capitulaire qui avait duré six ans. Gilbert était fils de Jacques Clérambaud, et frère de Philippe, maréchal de France, abbé de Lieu-Dieu-en-Jard et de Breuil-Herbaud, son diocèse, où nous le verrons mourir après une administration de vingt et un ans, le 4 janvier (1) 1680. Dès à présent, toutefois, nous pouvons signaler quelques faits qui se rattachent aux premiers jours de son pontificat, regrettant qu'ils lui soient tous moins honorables qu'il le faudrait à un évêque. Un an s'était écoulé depuis sa nomination jusqu'à son arrivée en disputes et en colères, et de mauvaise foi avec le Chapitre. Les tribunaux de Poitiers, auxquels celui-ci avait demandé justice, lui avaient donné droit et l'évêque ne leur avait pas pardonné ces arrêts que motivèrent pourtant les précédents immémoriaux des évêques et du Chapitre avec les compagnies ; ce sont des rancunes qui pesaient au cœur du prélat et qui déterminèrent des maussaderies dans ses premiers rapports avec ses plus importants diocésains (b). En effet, il montra au jour même de son arrivée à Poitiers aussi peu de désintéressement que d'aménité. Il fut le premier qui osa rompre avec le glorieux passé des usages et des droits épiscopaux en refusant de se plier aux cérémonies solennelles de son entrée. Il arriva à sept heures du soir à l'évêché, sans cérémonie, rejetant le vieil usage de la *sedia gestatoria,* et n'invitant personne au dîner que

Gilbert de Clérambaud LXXXVIIIe évêque de Poitiers.

(a) *Archives historiog. de Poit.*, XV, 164.

(b) Nous avons raconté les circonstances et les causes de ces singularités dans l'*Histoire de la cathédrale*, II, 355.

l'évêque, au jour de son intronisation, offrait officiellement aux maire, échevins et autres dignités de la ville. On ne voit d'autres raisons à cette étrangeté sinon son extrême amour de l'économie que nous verrons trop malheureusement prouvé dans la suite (a).

Mouvement dans le personnel militaire du Poitou. — Sa division en haut et bas Poitou.

Depuis une ordonnance royale du 12 septembre 1645, notre province était distinguée en haut et bas Poitou, C'était le moyen d'y implanter, par une double surveillance plus facile et plus active, l'autorité royale à laquelle désormais tout était soumis dans une heureuse unité de pouvoir et d'action. En 1660 on songea à y modifier le personnel de l'autorité militaire. Le haut Poitou s'étendait depuis Châtellerault et Poitiers jusqu'aux cours de la Dive et du Thouet, au-delà desquels Fontenay était la capitale de la partie inférieure de la province. Poitiers avait alors pour lieutenant du roi le marquis de La Rocheposay. Il donna sa démission et le roi transmit sa charge au marquis de Pleumartin, d'une ancienne maison qui remonte au XIIe siècle (b). Le comte de Pardaillant, qui commandait à tout le Poitou, reçut le commandement de Poitiers en cas d'absence du duc de Roanès, gouverneur, et des marquis de la Bretèche et de Pleumartin, et enfin, sur la démission de Roanès, le duc de Vieuville fut nommé gouverneur du Poitou. Le bas Poitou avait pour territoire tout ce qui s'étendait depuis les deux rivières susdites jusqu'à la mer et à la Loire, et Niort faisait partie de la première lieutenance. En 1670, une autre ordonnance rangeait dans cette même catégorie les faubourgs des villes de Thouars, de Parthenay et de Saint-Loup. Il fut entendu aussi que les lieutenants de chacune de ces divisions n'auraient de juridiction dans l'autre, que pour les cas où le lieutenant de celle-ci serait absent. Ainsi on mettait fin à certains conflits de juridiction qui avaient

(a) *Archives historiques du Poitou*, XV, 164.

(b) Thibaudeau, III, 319.

donné lieu à cette mesure, et la plus étroite surveillance était assurée sur des pays où le calvinisme et la Fronde avaient nécessité le plus d'efforts pour la défense du gouvernement royal (a).

Caractères et fonction des intendants. — Ce qu'on entendait par généralités.

Le gouvernement civil, par une mesure qui s'était étendue à toute la France, avait aussi reçu à Poitiers, vers le commencement de ce siècle, une modification qui semblait alors un complément de l'action administrative, mais qui, dans le cours des cinquante années suivantes, avait acquis par son zèle du bien et la sagesse de sa direction, un crédit et une puissance qui, en fortifiant l'autorité royale, finit par absorber presque entièrement la direction des affaires de la ville et de la province. Les intendants avaient été d'abord des administrateurs des finances d'une contrée, et, comme on les nommait généraux des finances, leur district fut nommé généralité, et le nom d'intendant resta à ceux-là seuls qui en étaient pourvus. On donnait cette charge à des conseillers d'Etat, hommes instruits, exercés aux choses de la vie administrative et dont la conduite, à Poitiers du moins, fut toujours, à très peu d'exceptions près, digne, laborieuse et appliquée au bien public, surveillant toutes les parties de l'administration locale, ils y remplaçaient le roi pour ainsi dire, et depuis le ministère de Mazarin, rien ne se faisait sans eux. Ils ne laissaient au gouverneur nominal que les soins de la force militaire. En réalité ils étaient maîtres de tout ; le roi agissait par eux dans chaque généralité et sans se donner le tort de rien entreprendre sur l'autorité active de la commune, il centralisait par les intendants, toujours d'accord avec lui, la pensée de Richelieu qui avait voulu, en centralisant le pouvoir de la noblesse, la modérer toujours et la comprimer au besoin (b). Le premier intendant donné à Poitiers fut le conseiller d'Etat Margot,

(a) Thibaudeau, *ibid.*, p. 320 et suiv.

(b) *Mémoire des Antiquaires de l'Ouest*, XXII, 288 et suiv.

installé en 1615 ; il fut suivi de vingt-sept autres jusqu'en 1784 : où M. Boula de Nanteuil ferma la liste de ces fonctionnaires, sept ans après, quand l'ancien régime de la France s'écroula tout entier sous le marteau de la démocratie politique (a).

Evêques de Luçon. — Pierre de Nivelle.

En 1661, l'évêché de Luçon était devenu vacant par la mort de Pierre III de Nivelle, qui fut inhumé dans le sanctuaire de sa cathédrale, on songea à lui donner pour successeur un membre de la famille d'Argenson, Claude de Voyer de Paulmi qui refusa par humilité, ce qui était assez rare alors pour être admiré. Ce fut Nicolas Colbert qui l'accepta. Il était frère du ministre, docteur de Sorbonne ; il voulut être sacré dans l'église de cet établissement. Dix ans après, il fut transféré à Auxerre. Après lui vint encore, malgré lui pour ainsi dire, Henri de Barillon, prélat vertueux, qui se démit aussitôt d'un riche bénéfice, ne voulant pas en posséder deux à la fois, se borna aux revenus de son patrimoine et soutint ses bonnes œuvres avec celles de son séminaire, établit les conférences ecclésiastiques dans son diocèse qu'il visita souvent, maintint son clergé dans une exacte discipline par des synodes annuels, et s'appliqua constamment à la conversion des hérétiques. On se repose doucement sur la mémoire d'un évêque devenu l'exemple de tant d'autres. Ce grand et digne caractère fut éprouvé dans les dernières années de sa vie par une douloureuse maladie qui l'avait forcé d'aller chercher des soins à Paris où il mourut le 7 mai 1697. Il se rendit encore utile pendant ses longues souffrances en composant plusieurs ouvrages de piété pour la préparation à la mort. Ce fut un grand profit pour les âmes et un nouveau sujet de récompense pour un prélat qui sut répandre sur toute son existence les fruits d'une éducation qui seconda en lui une excellente nature et une énergie méritoire (b).

Nicolas Colbert.

Henri de Barillon.

(a) *Mémoire des Antiquaires de l'Ouest,* XXVI, 508.
(b) *Gallia christiana, II.*

Le siège épiscopal de Maillezais.

Vers le milieu de ce siècle de grandes choses s'étaient passées à Maillezais. L'évêque avait eu le personnel monastique pour chapitre depuis la création du siége. Cet arrangement avait opéré le bien qu'on en attendait lorsque les troubles religieux apportèrent dans ce régime une perturbation qui allait en s'augmentant. Le relâchement s'était introduit dans la belle abbaye avec les rapports plus fréquents entre les moines et les séculiers, ce qui avait persuadé à Urbain VIII de séculariser le monastère, d'en faire un Chapitre et de transférer le siége à Fontenay, car le mal que les guerres avaient fait à l'établissement ne permettait plus de s'y maintenir. De son côté Louis XIII, dans l'intérêt du culte et celui de cette partie du bas-Poitou où l'hérésie avait tant de partisans, désirait cette translation et l'évêque de Poitiers La Rocheposay fut chargé de l'opérer. Mais les préparatifs traînaient en longueur par suite des nouvelles idées qu'on s'était faites en faveur de la Rochelle, selon un projet que le roi avait médité depuis longtemps, et les choses étaient revenues à ce point que Jacques Raoul, qui était évêque de Maillezais en 1646, travailla beaucoup à faire préférer la Rochelle, et Innocent X, par une bulle donnée en 1648, supprima définitivement Maillezais, et la Rochelle fut érigée. Jacques Raoul en fut le premier titulaire (a).

Transféré à la Rochelle.

Ainsi Maillezais disparaît de notre histoire ; il n'est plus qu'un bourg démantelé qui n'y aura plus qu'un rôle muet, à peine revêtu de ses anciens souvenirs et que rien ne recommandera désormais à l'attention de l'historien. La Rochelle, au contraire, va grandir mais ne nous intéressera plus qu'en dehors de notre histoire locale, à laquelle pourtant vont encore la mêler les menées plus ou moins secrètes du protestantisme.

Comme il faut que l'on sache bien quel esprit dangereux inspirait la secte même quand elle semblait plus tranquille,

(a) *Maillezais*, p. 170 et suiv.

nous ne devons pas négliger un trait qui montre, en 1662, combien leurs émotions étaient toujours prêtes à se réveiller. Cette année un de leurs ministres, sur lequel ils comptaient le plus parce qu'il était remarquable par son talent, Samuel Cottiby, était revenu au catholicisme et son abjuration s'était faite avec grand éclat à la cathédrale, le Jeudi-Saint, en présence de plus de dix mille personnes. Cottiby était enfant de Poitiers, y habitait et y servait même en qualité de ministre la secte dans laquelle il était né. Peu satisfait des mauvaises raisons qui retenaient dans l'erreur ses coreligionnaires, il s'était déclaré pour la controverse active qui chaque jour publiait pour ou contre des livres et des conférences. Son abjuration se fit entre les mains de Gilbert de Clérambaud, et la solennité qu'on lui donna souleva les mécontentements injurieux des protestants, d'autant plus contrariés que dans le même temps l'avocat Bourseau se convertissait aussi en prononçant son abjuration dans la chaire de Saint-Porchaire, où il parla éloquemment de ses égarements et des motifs de son retour. Mais l'émotion causée par ces événements n'en resta pas là. Entre les deux partis les discussions se renouvelèrent. Un certain Ingrand, sieur de la Sigogne, s'était avisé de répandre sa bile contre le converti dans un libelle où la religion était insultée autant que lui et le Pape. Le présidial condamna le pamphlet et son auteur : celui-ci à se rétracter publiquement, ce qu'il fit; et l'autre à être brûlé sur la place Notre-Dame par les mains du bourreau, ce qui fut exécuté le 23 janvier 1661.

Conversion du ministre Cottiby.

Cottiby cependant n'en fut pas quitte pour ces attaques passionnées. Le fameux Daillé, ministre de Charenton, crut devoir contrebalancer les compliments que le roi, la reine et le cardinal Mazarin avaient adressés au converti qui leur fut présenté chez les Carmélites, quand le roi y posa la première pierre de leur nouvelle maison. Daillé s'escrima dans un écrit qui, tout en méritant le même sort que celui d'Ingrand, eut une meilleure destinée puisqu'il fut réfuté en

une excellente controverse par le Père Adam, jésuite, qui réfuta à la fois Daillé et Ingrand, dans un livre approuvé par trois docteurs de l'Université de Poitiers et par le Provincial de Guyenne (a). Ces excitations fréquentes, cet esprit d'opposition qui ne laissait pas échapper une seule occasion de renouveler les polémiques en des entreprises également dangereuses, soulevaient l'opinon publique et interdisaient la moindre espérance d'une paix qu'on avait trop espérée et qui avait trop souvent servi d'excuses aux faiblesses du pouvoir compétent. De toutes parts on sentait qu'il fallait à la sécurité de tous une protection efficace que les masses appelaient sans la connaître et qu'on pressentait sans la définir. En un mot on marchait vers un grand événement qui va devenir dans toute la France le point de départ d'une révolte plus active du protestantisme, qui lui servira de prétexte pour jeter de hauts cris d'indignation contre les catholiques, et qui, dans l'histoire des deux siècles suivants, égarera les esprits en dénaturant l'histoire au profit de la révolution et de l'hérisie. Nous parlons ici de la révocation de l'édit de Nantes qui va dominer toute cette dernière moitié du XVII[e] siècle : car si cet acte d'une si haute importance ne fut signé qu'en 1685 il fut préparé, et par les calvinistes eux-mêmes, plus de vingt ans d'avance par les mille preuves qu'ils y donnèrent d'une tendance persistante à s'égaler aux catholiques par des révoltes continuelles et des prétentions à ne vouloir jamais que la première place sur le terrain religieux de la France.

Préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes.

Pour bien comprendre ces idées revenons sur ce qui se passait dès longtemps à cet égard, surtout dans notre province que des habitudes de rébellion rendaient l'objet d'une attention particulière.

[illegible]

Les plus anciennes familles et les plus riches de la Province avaient apostasié dès le commencement des guerres. Cette grande et si universelle défection avait entraîné les

(a) Réponse à la lettre de M. Daillé, ministre de Charenton, contre l'honneur de [illegible]... — Poitiers, Fleuriau, in-12, 1661.

Thouars et les La Trémouille. Ces apostasies s'expliquent par les nombreuses alliances que ces familles avaient entre elles, mais tout d'abord et surtout par la jalousie contre le clergé, l'envie de ses dépouilles et la cupidité sacrilége qui, dans l'espérance de l'impunité, avait porté à la spoliation des monastères, des cathédrales, des évêchés et des églises.. Là, des trésors consacrés aux magnifiques pompes du culte étaient devenus la proie de cette noblesse sacrilége, conduisant à sa suite à l'assaut des murs sacrés une soldatesque alléchée par l'espérance d'une fortune facile, car ses chefs abandonnaient dans le pillage tout ce qu'ils ne pouvaient pas emporter.

Malheur irréparable des populations entraînées au calvinisme.

Le plus malheureux caractère de ces égarements se trouve dans ce fait que les premiers fauteurs de cette hideuse apostasie ont fini par revenir à la religion méconnue, à celle que leurs pères avaient suivie depuis quinze cents ans, et qu'en y rentrant soit par suite des lois sévères qui les y forcèrent sous Louis XIV, soit par les convictions nées d'études sérieuses et de consciencieuses controverses, avaient reconnu que ces nouvelles doctrines n'étaient qu'une négation de tout dogme et de toute morale chrétienne, sans aucun principe capable de la remplacer.

Leurs révoltes à Chauvigny.

C'est ce qui était arrivé à Henri-Charles de La Trémouille, prince de Tarente et de Talmont, duc de Thouars, qui revint à la vérité en reconnaissant comment elle avait été faussée par Calvin et les ministres (a). Un autre malheur, c'est que ces pauvres gens, imbus eux-mêmes de plus ou moins d'entêtement, se retrouvaient en toutes occasions dans les rangs des révoltés chaque fois qu'une émeute apparaissait sous prétexte des impôts ou des priviléges à défendre, ou des libertés concédées par les édits et dont ils abusaient toujours ; c'étaient eux que les meneurs jetaient en avant au risque de les voir emprisonnés ou pendus. Et ces scènes s'étaient souvent renouvelées.

(a) *Mémoires* du duc Charles de La Trémouille, dans Thibaudeau, t. III, p. 330 et suiv.

Remontons un peu à une vingtaine d'années pour nous expliquer de quelle répression avait besoin l'attitude des religionnaires à Poitiers même et dans le Poitou.

L'édit de Nantes avait été trop large envers de pareils gens dont on devait bien se douter que la soumission, mêlée d'ailleurs d'une grande insolence, devait se lasser bientôt et revenir à ses premières exigences. Astucieux par besoin et par nature, ils s'étaient fait donner parmi leurs places de sûreté, et malgré la clause du traité qui excluait les villes appartenant à des seigneurs ecclésiastiques, la ville de Chauvigny où ils avaient aussitôt construit un de leurs temples. M. de La Rocheposay, évêque de Poitiers et seigneur du lieu, s'y opposa énergiquement. Les calvinistes se révoltèrent, saccagèrent un quartier de la ville et, en dépit d'ordres donnés au nom du roi, résistèrent au sénéchal. Les ordres réitérés de la cour, des arrêts du Présidial, l'intervention de grosses têtes du parti jetée comme intermédiaire, n'y firent rien. Il fallut un dernier arrêt du conseil royal pour les débouter enfin et leur interdire le culte à Chauvigny. Le conflit avait duré de 1645 à 1653. On juge comme de telles disputes prolongées ainsi par les oppositions les plus entêtées devaient apporter de trouble dans les relations de la vie civile. Il est vrai qu'on avait eu le tort de donner des sièges judiciaires dans ces procès entre les deux partis à des juges protestants qui, sous prétexte d'impartialité, embrouillaient nécessairement le procès dans l'intérêt de leurs commettants.

A Melle. A Melle, où les hérétiques étaient fort nombreux, ils s'étaient fait aussi un temple contre les traités, et la démolition en avait été ordonnée en 1643. Ils se révoltèrent, et à force d'oppositions, d'appels et de moyens dilatoires, ils n'obéirent qu'après trois ans, puis, après la démolition, ils s'obstinèrent à se rassembler dans un bois voisin de l'église Saint-Hilaire et dans les campagnes voisines. Malgré de nouvelles défenses et deux démolitions successives de temples reconstruits par les révoltés, il fallut des

envois de commissaires chargés d'instructions aussi inutiles que pacifiques ; néanmoins les religionnaires virent leur temple abattu peu après pour y avoir admis, contre un article exprès de la loi, des relaps reconnus pour être revenus au protestantisme après l'avoir abjuré. Ce fut la fin à Melle de l'exercice de la prétendue religion qui n'y reparut pas dans la suite.

Il fallut qu'une commission royale fît un état des lieux où les temples avaient été autorisés ou interdits. On démolit les uns, on permit de garder les autres, mais avec de singulières précautions de surveillance pour qu'on ne contrevînt en rien aux conditions qui les avaient fait accorder. Par suite de ces mesures et d'autres contraventions on démolit dans le même temps les temples de Thouars et de Saint-Maixent ; ceux de Niort et de Poitiers éprouvèrent le même sort. Ce qu'il y eut de remarquable surtout, c'est que beaucoup de protestants, privés de leurs temples, se convertirent, et que leurs plus habiles ministres, réfléchissant enfin qu'ils compromettaient, sans arriver à une conviction véritable, leur conscience et leur salut, revinrent à la vérité. De ce nombre fut le célèbre ministre Cottiby, dont nous avons raconté plus haut l'abjuration. Cette conversion encouragea plusieurs autres dont Poitiers eut à se réjouir dans le même temps[a].

A Thouars, à Saint-Maixent, à Niort et à Poitiers.

Ce que nous racontons ici du Poitou se passait partout ailleurs. Partout, en effet, l'esprit d'opposition venait sous les mêmes formes d'esprit remuant qui avait toujours fait du calvinisme plutôt un parti politique qu'une religion, car s'ils savaient très bien s'entendre pour résister à l'autorité, il est aussi certain qu'ils manquaient d'unité dogmatique et qu'ayant été toujours très savants à nier et à renverser, ils n'avaient jamais su mettre rien à la place de ce qu'ils avaient détruit. Ce caractère de polémique observé, soit par les juges officiels, soit par ceux qui ne jugeaient de

Autres excès du calvinisme.

(a) Thibaudeau, III, 330 et suiv

leur controverse que par la simple raison, n'aboutit jamais pour les hommes de bonne foi qu'à ne reconnaître en eux qu'une ignorance grossière de la religion et un mépris de l'autorité qui soutenait leur courage par l'espérance de bouleversement dont ils sauraient s'enrichir. Ajoutons enfin que ces natures simples et faciles à tromper durent se laisser aisément persuader par leurs ministres que la prétendue religion qu'on leur offrait était la plus facile du monde. Pas de confessions, pas de jeûnes, pas de pénitence ni d'autres obligations spirituelles que d'écouter ce qu'ils appelaient la parole de Dieu, c'est-à-dire de continuelles déclamations contre la messe et le Pape, puis de chanter des cantiques de Marot, un débauché reconnu; ainsi devaient s'effacer chez eux tous les dogmes, même celui du baptême, toutes les croyances, même celle de la Sainte-Trinité.

Rapport sur l'état du Poitou par Colbert de Croissy.

D'autres soins, se reportant au même ordre d'idées, appelaient l'attention du roi sur l'administration générale de la France qu'avaient désorganisée les séditions si fréquentes du protestantisme et le relâchement moral que la prétendue religion avait jeté dans toutes les conditions. En 1664, le roi ordonna que dans toutes les provinces une visite des plus attentives fût faite par des hommes de haute capacité et qu'un rapport lui fût fait sur chacune d'elles, signalant les abus et les réformes à leur opposer sur toutes les branches de l'administration. C'était alors que Colbert commençait à s'appliquer à ce renouvellement de la France qui en profita si bien pendant vingt ans. Le plan de cette inspection du royaume est un véritable chef-d'œuvre entrant dans les moindres détails, et on le devait probablement à ce ministre dont les vues élevées et la science d'administration y respirent un talent et une expérience remarquables. Afin d'être plus sûr d'une recherche active et aussi complète que possible dans le Poitou, l'une des provinces qui en avait le plus besoin, ce grand homme fit donner la direction de l'œuvre à son frère, Charles Col-

bert de Croisy, maître des requêtes au Conseil d'Etat, dont le rapport au roi est un des plus curieux documents qui nous aient été donnés pour notre histoire de ce temps (2).

Mort de Gilbert de Clérambaud, XCVIIIe évêque de Poitiers.

Cependant les temps devenaient toujours plus mauvais, l'esprit chrétien s'était affaibli, et ceux mêmes sur lesquels la foi et l'Eglise devaient le plus compter, songeaient moins à leurs devoirs qu'aux mondanités qui les séduisaient pour les perdre. Notre diocèse, en 1680, eut la tristesse de voir mourir, sans scandales évidents mais en des conditions regrettables, ce Gilbert de Clérambaud qui possédait le siége de Poitiers depuis 1658, et qui mourut le 3 janvier 1680 sans laisser d'autre nom que celui de sa famille, illustrée par les charges publiques, d'autres souvenirs que ceux de son inactivité dans le diocèse, où les historiens ne citent de lui aucune entreprise, aucun acte qui eût le caractère épiscopal. En revanche, quand le Saint-Siége refusa à l'ordre de Fontevrault la permission de modifier l'office et le bréviaire de l'ordre, ce qui commençait à devenir de mode, Gilbert donna au diocèse, en 1657, une nouvelle édition du bréviaire, contrairement à la Bulle de saint Pie V, de 1560, qui réservait au Pape le droit exclusif de toucher à la liturgie. Nos registres, au reste, ont de fréquentes mentions de démêlés avec le Chapitre où se firent souvent remarquer des dénis de justice et d'opiniâtres refus par l'évêque de remplir ses engagements. « Ce » fut, disent les actes de la cathédrale (a), celui des évêques » de Poitiers qui entreprit le plus contre les droits de son église ». Nous l'avons vu commencer en 1658 son épiscopat sous de fâcheux auspices, qui ne servirent qu'à empêcher de l'aimer. On ne le vit prendre l'initiave d'aucune bonne œuvre, on ne signale de lui aucune aumône, en aucune rencontre importante, et par un contraste malheureux on trouva chez lui, après sa mort, des sommes considérables distribuées en divers dépôts, où leur arrangement prouvait

(a) Registres capitulaires aux Archives de la Vienne, t. V.

trop que leur possesseur ne s'en promettait d'autre usage que le plaisir de les avoir. C'est fort triste à raconter ; mais les leçons de l'histoire ont leur solennelle éloquence qu'il faut rendre utile à ceux qui la liront un jour. Le 22 janvier 1680, un Jean de Razes, lieutenant-général de la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers, procéda à l'inventaire des meubles et autres objets laissés par le défunt : « On trouvé huit sacs contenant mille livres » chacun, huit mille seize louis d'or, quarante-deux sacs » contenant mille livres chacun, et plusieurs sacs et bourses » renfermant plus de dix mille livres en louis d'or, pistoles » d'Espagne, écus d'or, écus blancs, pièces de trente sous, » pièces de quatre sous, monnaies étrangères et jetons » (a). Et voilà le prélat qui se jugeait trop pauvre pour payer à son Chapitre des ornements dont il avait la charge obligatoire, et refusait de reconnaître ce même devoir envers le Chapitre de Saint-Hilaire qui s'abstint d'assister à ses obsèques.

Ces obsèques ne purent se faire que six ou sept semaines après sa mort, le 27 février, après qu'eut été close avec ses héritiers une discussion que soutint le Chapitre pour la revendication de ses droits méconnus. L'inhumation se fit dans la chapelle des évêques, à la cathédrale, en présence de tous les corps constitués. Le théologal, M. de la Barde, prononça son oraison funèbre : il avait pris pour texte ces paroles de l'Evangile : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.* On ne voit pas trop quel parti l'orateur en put tirer. Il portait comme sa famille : *burelé d'argent et de sable.*

Famille de la Hoguette, XCIX[e] évêque de Poitiers.

Après lui gouverna, à partir du 4 septembre, Hardouin Fortin de la Hoguette, transféré de Saint-Brieuc. Il était de la famille de Péréfixe, et neveu du prélat de ce nom qui avait honoré naguère le siège de Paris. Les siens portaient fort anciennement : *d'azur au chevron d'or accompagné*

(a) *Archives historiques du Poitou*, XV, 204.

de trois molettes de même. Il savait bien la théologie, était docteur de Sorbonne, et présida à Poitiers, avec autant de fermeté que de douceur, la difficile période que signalèrent les mesures prises contre les écarts des protestants. Il fit paraître sa simplicité en renonçant, pour son entrée dans sa ville épiscopale, au luxueux cérémonial que Gilbert de Clérambault avait répudié par mauvaise humeur, et il semblait profiter de ce précédent pour se soustraire à des honneurs qui furent perdus dès lors pour toujours. Reçu par le Chapitre à la grande porte de Saint-Pierre, il y entendit le compliment du doyen ; au son de toutes les cloches, au chant du *Te Deum,* il fut conduit au grand autel où il célébra la messe pontificalement, peu après avoir prêté le serment ordinaire de respecter les droits et privilèges capitulaires, il reçut l'obédience du clergé et rentra à l'évêché où un repas digne et cordial fut offert par lui à toutes les autorités qui s'étaient rendues avec empressement à la cérémonie. C'est de la sorte que tout se passe depuis ce temps là et que le prescrit officiellement le rituel publié en 1766 par Mgr de Saint-Aulaire.

Sa douceur et ses succès parmi les protestants.

A peine arrivé dans son diocèse, Fortin se hâta de le visiter. Dès 1681, il se rendit à Niort où il charma si bien par son affabilité prévenante, que dans une réunion qu'il présidait, deux mille personnes se jetèrent à ses genoux, lui demandant l'absolution de l'hérésie de Calvin (a). Durant les deux ou trois années qui suivirent, le diocèse vit revenir quarante mille huguenots, et à la Rochelle et dans l'Aunis on suivit ce mouvement de conversion qu'on devait à sa bonté touchante et à l'active surveillance de son zèle tout paternel. Il y a cela de remarquable, à propos de ces convertis, qu'un livre en était dressé contenant la liste de tous leurs noms, et qu'une copie en était donnée à chaque ministre avec défense de les recevoir à leur prêche sous peine de voir leur temple démoli. C'est pour avoir enfreint

(a) Denesde, p. 203.

cette règle que fut rasé, en 1682, le temple de la Mothe-Saint-Héraye.

Son amour de la discipline et de la liturgie.

En cette même année, Fortin était le 30 août à Saint-Maixent où il consacra la nouvelle église des bénédictins enfin achevée après de nombreuses interruptions depuis l'incendie qu'y avaient fait en 1662 les hordes dévastatrices (4). Tout ce qui avait été négligé depuis de longues années par les difficultés du temps, tout ce qu'il crut utile à ranimer l'esprit sacerdotal parmi ses prêtres, fut renouvelé ou entrepris, à la grande satisfaction de tous. Ainsi il reprit, en 1683, les synodes diocésains dans un parfait accord avec ses curés dont il apprécia les avis et beaucoup d'améliorations relevèrent la discipline. La science ecclésiastique avait besoin de se renouveler et de s'entretenir. C'est pour y aider qu'il établit le premier les conférences mensuelles de théologie qui se sont continuées depuis chaque fois qu'on a pu les reprendre, avec des variétés de succès proportionnés à la régularité de la surveillance supérieure et du zèle édifiant que les prêtres ont su y apporter. Dans ce même but du bien de son clergé, pendant qu'il se disposait à prendre possession du

Son Propre des Saints.

grand séminaire que le roi lui avait donné (3), il publiait une nouvelle édition *du Propre des saints de Poitiers*, donnée d'abord par son prédécesseur La Rocheposay, mais en les rapprochant du rit romain, trop oublié jusque-là, et conservant avec soin les usages immémoriaux de son Eglise, qu'on a trop méconnus lors de la reprise du bréviaire du saint pape Pie V, en 1856. Ce livre était donné selon l'usage avec le consentement du Chapitre, ce qui prouve que celui-ci était revenu de son attachement irrégulier à un office diocésain qui aurait dû être remplacé depuis longtemps par celui du Pape. Cet empressement à entrer dans les idées romaines se manifesta encore, lorsqu'à peine arrivé à l'archevêché de Sens, Fortin donna

(4) [illegible]. *Archives historiques du Poitou*, XVIII, 406 ; *Journal* de Le Riche, p. 523.

à ce diocèse une nouvelle liturgie conforme à ce même esprit (a). Au reste, et quoique les documents publiés se taisent sur sa participation aux actes de l'Assemblée du Clergé de 1682, il n'est pas probable qu'il n'y ait pas assisté, étant, depuis plusieurs années avant son épiscopat, procureur-général du clergé de France ; il aurait donc participé aux décisions regrettables de cet espèce de concile national où furent oubliés et méconnus, sous l'influence d'un roi égaré, tous les principes qui doivent servir de règle théologique entre le Pape et le corps épiscopal. Mais on sait que la rétractation de ces évêques égarés, celle de Louis XIV et de Bossuet lui-même, ne tarda pas à se faire après la lettre sévère du 11 avril, où Innocent XI reprocha aux chefs des églises de France leur lâcheté à défendre les droits de l'Eglise contre les empiètements de l'autorité civile. Le caractère de Fortin, son amour du bien, ses lumières et sa piété ne permettent pas de croire qu'il n'ait signé très cordialement cette rétractation, si tant est qu'il en ait eu besoin, et nous en aurions une preuve dans sa nomination à l'archevêché de Sens, qui eut lieu en 1686 ; mais qui ne fut sanctionnée à Rome que six ans après, quand toutes les contestations avec le Saint-Siége eurent cessé par l'avénement d'Alexandre VIII.

Ce bon prélat n'était pas moins courageux que dévoué et se trouvait toujours prêt à disposer de lui pour toutes les œuvres qui se présentaient avec un caractère d'utilité. Le danger même ne le fit jamais reculer. Toujours en action, on le voyait, outre ses visites pastorales très assidues, entreprendre des voyages longs et fatigants, dès qu'il savait de quelle utilité pourrait être sa présence dans quelque lieu que ce fût de son ressort. C'est à cet empressement qu'il dut les nombreuses conversions qu'il opéra pendant les six trop courtes années de son séjour à

(a) *Mémoire des Antiquaires de l'Ouest*, XV, 292 ; — D. Guérenger, *Institution liturgique*, II, 286 et suiv.

Poitiers, on eut aussi à bénir cet oubli de lui-même qui le firent, à deux reprises, s'élancer vers deux incendies, où sa présence d'esprit fut un secours autant que la force des travailleurs (a). Il eut une autre occasion de se signaler en ce genre lorsque, le 26 décembre 1681, il vit brûler l'orgue de la cathédrale par l'imprudence de l'organiste. Ce bel instrument était un des plus beaux de la France. Il s'en fallut de peu que le feu ne fendît les voûtes et ne gagnât la charpente, ce qui eût entraîné la perte de l'édifice. L'évêque était là, donnant ses ordres, veillant à tout, et priant. Dieu l'exauça : l'incendie put être éteint, et le lendemain le prélat ordonna une procession en action de grâces. Il y porta le Saint-Sacrement de la cathédrale à Notre-Dame-la-Grande, et la ville n'admira pas moins son énergie que son édifiante dévotion (b).

Sa piété éclairée et fervente.

Ces évêques sont de ceux qu'on ne devrait jamais enlever à un diocèse : mais le pouvoir qui en dispose regarde trop ces translations comme une récompense temporelle de services rendus et s'égare souvent ainsi au grand dommage des peuples. Hardouin fut de la sorte transféré à Sens dont il ne prit cependant possession qu'en 1692. On y fut plus heureux qu'à Poitiers car il garda son archidiocèse jusqu'en 1715, époque à laquelle il mourut dans une vieillesse avancée, sans infirmités et terminant, au service de Dieu, une longue vie que nous racontons avec plaisir comme un saint exemple pour ceux que Dieu charge de la conduite de son Eglise.

Les excès du protestantisme faisaient sentir le besoin d'une instruction solide donnée aux populations de tout rang. On vit donc arriver à Poitiers, en 1682, une congrégation de femmes formées depuis une cinquantaine d'années à Paris par les soins de saint Vincent de Paul et d'un vertueux prêtre, M. Valet, qu'il s'était adjoint. Elles étaient

(a) Robinet, p. 1289.

(b) *Archives historiques du Poitou*, XV, 205.

destinées à instruire les jeunes filles nouvellement converties qui étaient en grand nombre, grâce aux soins qu'en faisait prendre Louis XIV. Elles devaient aussi faire une classe pour les enfants pauvres, outre celles qu'elles ouvrirent pour les jeunes filles des familles plus élevées. Le roi leur donna des lettres patentes de douze mille livres. Les premières religieuses venues à Poitiers avaient été tirées de la maison de Loudun. Logées d'abord dans la rue des Trois-Cheminées, dans une maison sans apparence, où sont aujourd'hui les religieuses du Calvaire ; depuis la révolution elles ont pu loger sur la paroisse de Sainte-Radégonde, dans un ancien local du Chapitre de la cathédrale.

L'union-Chrétienne s'établit à Poitiers.

Quelques années s'écoulèrent sans autre mouvement pour le Poitou que celui donné à l'esprit public par les aspirations du gouvernement royal, persuadé de plus en plus que la paix intérieure de la France ne reviendrait que si le protestantisme était dépouillé de tout pouvoir de la troubler. Enfin, il y avait assez longtemps que la secte faisait ses preuves pour qu'on songeât à enrayer ses efforts à prendre la place de la religion nationale. Louis XIV, qui les voyait à l'œuvre, suppléait aux insuffisances de son instruction littéraire par ses rapports journaliers avec les génies qu'il avait su faire éclore. Il avait une foi solide qui secondait ses hautes pensées sur la dignité du pouvoir et les devoirs de la royauté chrétienne. Il réfléchissait sur les abus de l'édit de Nantes, y trouvait le ferment de tous les maux dont souffrait le royaume et méditait que le seul remède en était dans la révocation de ces concessions qui, après avoir traité des révoltés à l'égal des sujets fidèles, tendaient à effacer entre eux toute différence et même à laisser dominer le parti qui, après avoir songé à se déclarer en république, sans égards pour ses rois encore tout puissants, ne manquerait pas de les supplanter quand la force morale qu'il s'adjugeait sur les consciences aurait perverti les masses et tourné la force

Révocation de l'Edit de Nantes et considérations qui la déterminent.

militaire du côté de cette politique impie. Le roi s'en étant ouvert aux évêques, ses ministres adoptèrent son plan et il résolut enfin de ne plus laisser devant ses sujets le piège de l'erreur sans cesse tendu pour les prendre, il ne voulut pas que deux religions dont l'une est nécessairement fausse exposassent leurs esprits et leurs consciences à un choix dangereux entre l'erreur et la vérité, et, le 22 octobre 1685, il publia un édit portant révocation de celui de Nantes et de tout ce qui s'était fait en France, après ce dernier en faveur du calvinisme [a]. En prenant cette mesure énergique il se montra bienveillant envers les personnes. Il offrit des positions avantageuses aux ministres qui, abjurant l'erreur, rentreraient dans le catholicisme. Plus de six cents y consentirent, et personne n'avait à les blâmer puisque leurs propres docteurs, interrogés par Henri IV, avaient avoué que le catholicisme ne renfermait aucun obstacle au salut. Un bien plus grand nombre, cependant, resta dans l'entêtement et préféra s'exiler, se flattant d'attirer ainsi des regards d'intérêt sur leur personne. Il était défendu aux particuliers de sortir du royaume, ce à quoi parvinrent cependant un grand nombre qui s'en allèrent en Angleterre ou en Hollande. Enfin tous les temples protestants qui existaient en France furent abattus.

Effets de cette mesure en Poitou.

En Poitou, beaucoup de conversions s'opérèrent, grâce au zèle des évêques et à leur charité pour les nouveaux convertis. Ceux-ci suivaient l'exemple de ceux des nobles, leurs maîtres, qui revenaient à la foi des saints ; mais d'autres, retenus par les exemples contraires, suivaient aussi les obstinations de leurs seigneurs et s'y enfonçaient comme eux. C'est pour cette noblesse récalcitrante, retenue dans l'erreur plus par une opiniâtreté orgueilleuse que par un sentiment respectable que furent envoyés comme garnissaires des dragons dont l'histoire a fait tant de bruit,

(a) Berthier, *Hist. de l'Eglise gall.*, XXIV, 225.

sans justifier précisément les récriminations du parti pris. Car, s'il est certain que ces étranges hôtes dépassèrent les limites que le roi et ses ministres leur avaient tracées ; s'il faut faire la part au caractère outré de certains officiers qui toléraient ou encourageaient à des excès ces troupes mal disciplinées, et dont le passage partout ailleurs était peu favorable aux populations rurales, il faut bien avouer aussi que le gouvernement ne pouvait avoir des moyens plus efficaces que la force, contre des résistances telles qu'on lui en opposa dans le Poitou et les Cévennes. Cette résistance était regardée avec raison comme une révolte, surtout en présence de ce qui se passait dans la Saintonge, où les ministres protestants, après des conférences publiques, s'étant rendus à la vérité, entraînèrent les villes de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély. A Saintes, le digne évêque Guillaume de la Brunetière, réunit chez lui soixante gentilshommes, en ramena trente-cinq après un premier entretien, vit revenir les vingt-cinq autres quelques jours après. Les mêmes raisons que La Rocheposay s'efforça de faire valoir à Poitiers personnellement, furent développées par son clergé dans tout le diocèse et dans celui de Luçon, où le vertueux Henri de Barillon n'avait ni moins de zèle ni moins de succès [a]. On avait le droit de regarder les refus que rien n'autorisait comme une persistance d'un esprit révolutionnaire, contre lequel il fallait bien employer les armes puisque la raison ne suffisait pas. D'ailleurs l'on ne pouvait se faire illusion sur cette fameuse liberté de conscience, invoquée par des gens qui songeaient beaucoup moins à leur salut qu'aux facilités données par leur prétendue religion au libertinage de l'esprit et des sens. Il faut bien dire aussi que si l'on se montra plus sévère envers certains nobles, dont les châteaux se voyaient envahis en même temps par vingt ou trente gendarmes, c'est que leur exemple était plus funeste, car ils poussèrent

Et dans les provinces voisines.

Sévérités de l'autorité royale justifiée par les faits.

(a) Berthier. *loc. cit.*

le mépris des ordonnances jusqu'à prêter asile à leurs paysans, à leur faire prêcher la résistance et à prendre eux-mêmes parfois le ministère d'une prédication séditieuse (4).

Armand de Quinçay, [illegible] évêque de Poitiers.

C'est dans ces circonstances que fut nommé par le roi, pour succéder à Fortin de la Hoguette, Armand de Quinçay, abbé de Nanteuil et de Saint-Léonard de Ferrière. On ne nous apprend rien de ses origines ni de sa famille. Son nom cependant ferait supposer qu'il pouvait être poitevin et des seigneurs du village de Quinçay, situé non loin de l'abbaye de Saint-Benoît, dont l'un, Richard d'Elbonne, avait été élu, en 1575, lieutenant de la province [a]. Quoi qu'il en soit, Armand, nommé le 13 novembre 1685, mais déjà malade et se repentant d'avoir accepté une charge si lourde, se démit au mois d'avril suivant (1686), et mourut dans le cours de cette même année : il n'a laissé aucun autre souvenir dans le diocèse où il parut à peine pour prendre possession et disparaître. Nous ne voyons même pas qu'elles furent ses armoiries. Louis XIV avait songé, pour lui succéder, à un prêtre qui eût singulièrement illustré notre histoire. Ce prince avait à cœur le bien de la religion et ne le perdait jamais de vue. Sa foi lui persuadait que ce peuple, qu'il voulait rendre à l'unité catholique pour le bien de la France et pour celui des particuliers, avait besoin d'une nourriture forte où les âmes trouvassent un puissant remède à l'erreur. Il aimait donc à fonder des missions dans les provinces où le calvinisme avait fait le plus de mal. Il y envoyait des prêtres habiles et instruits, dont la parole se fit écouter et qui, de toutes parts, produisait des fruits excellents. C'était le temps où Fénelon continuait les succès commencés à Paris dans les soins qu'il donnait aux nouvelles catholiques. Il y était goûté et admiré. Le roi voulut lui confier une mission, dont il fut le chef sur les

[illegible]

(a) *Journal de Brilhac*, dans les *Archives historiques du Poitou*, XV, 11.

côtes de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge. Le doux et éloquent missionnaire s'en acquitta au grand profit des peuples qui le suivaient partout et qui l'aimaient, comme on avait fait jadis pour le Bienheureux Robert d'Arbrissel. Cette œuvre terminée, rien ne semblait si naturel que de confier l'évêché de Poitiers à un prêtre si vertueux et si justement aimé dans ce pays, où il n'avait voulu ni dragons ni forces matérielles. Malheureusement le roi communiqua cette idée à l'abbé de Noailles, qu'il venait de faire évêque de Châlons-sur-Marne, et qui devait briller quelques années plus tard par ses tergiversations entre le jansénisme et l'orthodoxie. Esprit bizarre, et peut-être déjà prévenu contre Fénelon, qu'il ne fut jamais digne d'aimer, il détourna le monarque de ce projet, il ferma à l'apôtre le pays déjà conquis par ses sueurs ; il prit ainsi devant Dieu la responsabilité d'une décision qui privait d'une lumière et d'une gloire le diocèse de France, qui convenait le mieux à ses qualités et à son génie.

Pourquoi il ne lui est pas donné.

Fénelon n'apprit ce qui s'était passé que pour être appelé par le roi à l'éducation du duc de Bourgogne. Son portrait est un de ceux qui ornent notre salle capitulaire.

Bientôt nous vint encore un grand seigneur français, Ignace de Baglion, dont le père, Eléonor de Baglion, était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Ignace avait embrassé l'état militaire et s'y était honoré par sa valeur, quand, parvenu au grade de colonel, mais pieux dans ses habitudes de toute sa vie, et aimant l'Ecriture et les Pères qu'il étudiait assidûment, il se sentit porté vers la vie religieuse; il entra dans l'Oratoire où il parvint aux premières charges jusqu'au généralat. Il y fut distingué et fut désigné en 1679 pour l'évêché de Tréguier, et transféré à Poitiers en 1686. Son œuvre y fut surtout de seconder ou d'inspirer le retour des hérétiques, dont les conversions étaient toujours plus nombreuses. C'est dans ce saint travail qu'il mourut, de la mort des justes, le 26 janvier 1698 ; mais à cette époque, il n'était réellement évêque de Poitiers que

De Baglion de Saillant, CIe évêque de Poitiers.

depuis 1694, les différends entre le roi et le Saint-Siége, pour des motifs que nous dirons bientôt, ayant retardé ses bulles pendant huit ans. Il en avait soixante-quatre lorsqu'il s'éteignit, après de longues anxiétés et un épiscopat où brillèrent surtout la prudence et la charité. Sa dépouille mortelle fut déposée à la cathédrale dans la chapelle des Apôtres, où nous avons pu replacer son épithaphe longtemps soustraite à l'église [a]. Les Baglion portaient *d'azur au lion léopardé d'or arrêté et appuyé de la patte droite de devant sur un tronc de même, trois fleurs de lys d'or rangées en chef surmontées d'un lambel de quatre pièces de même.*

Intendants remarquables à Poitiers.

Pendant ce dernier quart du XVIIe siècle, plusieurs intendants s'étaient succédé à Poitiers, qui y marquèrent leur passage par des œuvres dont le souvenir vit encore. Parmi eux se trouve, en 1686, Nicolas Foucaud, dont le zèle pour les mesures prises contre les huguenots a soulevé l'indignation de l'école libérale. Ce qui est certain, c'est que ce zèle manqua de direction et dut être modéré par Louis même qui ne manquait pourtant pas d'énergie dans le même cas. Au reste, cette préoccupation d'un devoir qui exagéra la portée de son caractère, ne l'empêchait pas de suivre avec intérêt le bien de son administration. Il dota la ville de cette belle promenade des Cours, qui fut ouverte en 1686, vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Cyprien. Lorsqu'une forte disette menaça les habitants de Poitiers, par suite du haut prix des substances alimentaires, dans l'hiver de 1686-1687, il songea à y occuper un grand nombre d'ouvriers et fit accepter par le corps de ville cet ingénieux moyen de pratiquer la charité. Cet homme ne devait donc pas être aussi cruel que se plurent à le dire, avec une persistance par trop philosophique, des juges passionnés qui s'érigent trop souvent en historiens. Les arbres qui divisent aujourd'hui les

(a) *Gall. christ.*, Du Tems, *ub. sup.*; — Dreux-Duradier, I, 57.

allées de cette belle promenade ont succédé à la première plantation en 1798 (a).

Foucaud était encore intendant lorsque la statue de Louis XIV fut élevée à Poitiers sur la place du Marché-Vieil, qui depuis lors fut nommée place Royale. Ce monument était encore l'œuvre de l'aîné des frères Girouard. La pose s'en fit en 1687. Le corps des marchands, qui avait le mérite de cet embellissement, ne céda pas moins alors au sentiment national qu'aux encouragements du premier magistrat qui attachait son nom, par un monument de plus, à ceux que la ville lui devait déjà. Un de ses souvenirs non moins éloquents fut dans la part qu'il prit, comme membre de la Commission de 1689, à la réforme judiciaire dont nous avons parlé, laquelle supprima beaucoup d'abus (b). La charge de maire était toujours enviée à Poitiers, mais ces prétentions mêmes étaient un obstacle à la paix des citoyens aussi bien qu'à l'administration trop partagée et manquant par là d'esprit de suite et d'organisation. Louis XIV voulut y mettre ordre en 1692, en nommant un maire perpétuel. C'était le renversement du vieil usage remontant à la création des communes. Mais cet usage avait fait son temps, il avait assez prouvé son insuffisance, et un pouvoir assez fort pour l'abolir le déracinait de fond en comble à l'avantage du bien public. Ce fut Charles Varin, receveur des dépôts et consignations déjà établis depuis Charles IX pour la garantie des sommes en litige. Sa probité lui avait acquis dans ses fonctions l'estime générale. La charge de maire, ainsi modifiée, donnait au titulaire le droit de la vendre. C'est ce que Varin fit, en 1701, en faveur de Paul Duthiers qui mourut cinq ans après dans ses fonctions et fut inhumé dans l'église des Minimes (c).

Statue de Louis XIV élevée à Poitiers.

Maire perpétuel.

Louis XIV qui, par un décret de 1673, avait étendu son

(a) *Bull. des Antiq. de l'Ouest.*

(b) Thibaudeau, *ub sup.*

(c) Thibaudeau, III, 431.

prétendu droit de régale à tous les diocèses de France, vit Innocent XI protester, par plusieurs brefs adressés aux évêques, contre cette prétention qui attribuait au souverain les biens de l'Eglise. Sous les auspices de Bossuet, dont le génie sacrifia, en ces malheureuses circonstances, la dignité du caractère à un rôle trop prononcé de courtisannerie, une Assemblée du clergé avait été tenue et dirigée par lui dans le sens de son maître, où, sous prétexte des maximes de l'Eglise gallicane, celle-ci était mise au-dessus de l'Eglise universelle : le Pape, amoindri dans sa puissance divine, et mis au-dessous d'une Eglise particulière. On pourrait aller loin avec de telles maximes, et un lieutenant-général de Poitiers ne s'en privait pas quand il osait affirmer que le roi, en France, est le chef visible de l'Eglise (a). Il avait un peu raison ; car enfin, non seulement on ne reconnaissait plus au Pape, dans le but de flatter l'orgueil du pouvoir royal, le droit de déposer les rois : le roi lui-même prenait la place du Pape, s'attribuant le droit de disposer du bien des évêchés en faveur des évêques à qui le Pape refusait des bulles ; il prolongeait ainsi le veuvage des églises et y causait le plus grand dommage. Au reste, le droit de déposition n'avait jamais été contesté jusqu'à ce que Philippe le Bel en eût autrement ordonné. On ose s'appuyer, pour légaliser ces excès, sur ce qu'ils avaient été érigés en vérité par le concile de Constance, le premier qui eût décrété de telles audaces (b). Ce droit n'était-il pas tout en faveur des peuples dont les intérêts avaient toujours dû passer avant ceux des rois qui sont faits pour eux ? En même temps que le roi de France se faisait servir ainsi contre le Pape, il oubliait de méditer avec ses triomphes misérables, les revers de ses armées et l'hostilité de l'Europe qu'il avait soulevée contre lui et dont l'opposition avait fatigué la seconde moitié de son règne. Quel contraste entre cette conduite envers le Saint-

Contraste regrettable dans la politique de Louis XIV. — Le droit de régale.

(a) Gérin, *Assemblée de 1682*, p. 115.
(b) Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise*, XXI, 168.

Siège et le zèle de la foi qui le porta, au nom de la paix et du bonheur de ses peuples, à ne vouloir plus qu'une seule religion dans ses Etats ? Ses ennemis ont pu l'accuser de n'avoir écouté en cela qu'un esprit de domination vaniteuse, ses précédents ont toujours prouvé le contraire ; son malheur fut d'avoir trouvé des flatteurs dangereux dont l'amour-propre tenait à se faire une grande place à la cour et dans l'Eglise *gallicane*, et dont le repentir, en atténuant leurs fautes, aura été, espérons-le, de quelques poids devant la justice de Dieu. Au reste, on ne doit pas méconnaître que ce roi, qui expie si courageusement dans ses dernières années, les égarements d'une longue vie, se montra digne de ses convictions et comme il s'était appliqué à préparer son édit de 1685 par les soins qu'il avait pris, pour ménager avant tout le plus grand nombre de conversions, sa continuelle sollicitude fut ensuite d'assurer ces retours.

Il ne donna plus que de saints exemples d'une vie revenue à Dieu seul, sculpta pour l'histoire de nobles paroles et d'augustes repentirs : ces changements viennent toujours de la droite du Très-Haut, les âmes généreuses les admirent, et Dieu, en faveur de ceux qui les voudront comprendre, en fait d'éloquentes leçons pour l'avenir.

En effet, le roi ne manqua pas de suivre exactement la ligne qu'il s'était tracée. A la faveur des oppositions que les derniers troubles avaient suscités, beaucoup de gens de loi et officiers de justice avaient dépassé leurs pouvoirs ; d'autres ne s'étaient pas assez sûrement élevés contre les résistances illégales de certains coupables. Il envoya donc, en 1689, des commissaires chargés de voir où en était l'administration de la justice. C'étaient les grands jours avec moins de solennité. Sept commissaires durent agir dans le Poitou, la Marche, le Limousin et les provinces adjacentes. Les intendants avaient le droit de se joindre à eux. Les contumaces furent traités fort sévèrement d'après de nouvelles lettres patentes venues à la suite des pre-

Les grands jours de 1689.

mières ; on traita de la même sorte les gentilshommes qui leur prêtaient secours ou asile ; des garnissaires furent placés dans leurs maisons. Qu'opposer à ces mesures ? La soumission, et bientôt elle eût répondu aux vues du gouvernement. Les rebelles comprirent, que par attachement à des idées dont ils n'avaient jamais été bien sûrs, on ne s'exposât pas à des maux qu'on ne saurait croire avoir soufferts pour la vérité. Nous ne manquons pas cependant de philosophes qui ont traité cette sévérité de persécution.

Cependant l'Europe était coalisée contre la France, on s'attendait à une manifestation de l'Angleterre sur les côtes du Poitou. Le roi invoqua le patriotisme de la noblesse poitevine qui devait marcher sous les ordres du maréchal d'Estrées. En même temps, l'amiral de Tourville avait les mêmes ordres à la Rochelle. Mais l'ennemi ne parut point, peut-être parce qu'il sut comment on était décidé à le recevoir (a).

Retour aux maires électifs.

Un autre fait attire ici notre attention, le régime municipal, bouleversé au grand mécontentement des gens éclairés sur les vieilles traditions du pays, ne dura pas longtemps sans réclamations. Le corps de ville demanda au roi de revenir à l'élection qui avait donné tant d'importance à l'antique magistrature urbaine. Un décret du mois de juin 1718 sanctionna ce vœu, et Jean Poignand de l'Orgères, lieutenant-général de la sénéchaussée, fut élu selon les anciennes formes ; mais, comme pour prouver que ce mode d'élection gardait toujours un inconvénient de haute importance, on vit le corps municipal prier, en 1722, Thibaud Forien, seigneur des Tousches, réélu depuis quatre ans, de garder la mairie encore une année pour terminer des affaires importantes qu'il pouvait seul mener à bonne fin (b).

(a) Thibaudeau, III, 342 et suiv.

(b) Thibaudeau, III, 431.

Le 26 janvier 1698 mourait à Poitiers son pieux évêque Baglion de Saillant, dont nous avons parlé. Le roi avait nommé pour lui succéder Mathurin de Koetletz, d'une famille noble de Bretagne, alors archidiacre de Vannes. Sur son refus, ce bénéfice incomba, dès le mois de mars suivant, à Antoine Girard de Bournat, gouverneur de son fils, le jeune comte de Toulouse. Girard était fils d'un lieutenant de la sénéchaussée de Clermont en Auvergne, et était devenu évêque de Toul, ce qui le força de garder avec cette mense celle de Pontlevoy, dont il était abbé commendataire. Quand il prit possession de Poitiers, qui pourtant ne valait guère alors qu'une douzaine de mille livres de rente [a], il ne voulut pas posséder deux bénéfices à la fois, et se démit de l'abbaye aussitôt après son sacre. Sa santé, déjà affaiblie, ne soutint pas les travaux devenus alors plus difficiles que sa conscience lui imposait. Nous n'avons à Poitiers d'autres souvenirs de son court passage que la consécration de la chapelle des Carmélites, occupée aujourd'hui par le grand séminaire, et où une inscription atteste encore, lors de son installation, les changements survenus dans les usages féodaux. On avait modifié de beaucoup les cérémonies de la première entrée des évêques dans la cathédrale. Les quatre barons n'y portaient plus l'évêque sur la *sedia,* depuis Gilbert de Clérambaud. Mais Girard fut plus poli et agit en tout, dans ses rapports avec le Chapitre et la magistrature de la ville, en homme qui se ressentait de l'éducation de sa naissance. Surtout il sut se ménager, par beaucoup d'égards et de douceurs, la déférence du Chapitre qui lui accorda, contrairement à l'usage suivi jusqu'alors, de ne faire son premier serment qu'à l'intérieur de la cathédrale. Ceci était d'une haute importance pratique, car sans induire en rien les obligations de l'évêque envers la compagnie, on avait conclu jusque-là que ce serment, arrêtant le prélat sur le parvis de l'église,

Antoine Girard CII[e] évêque de Poitiers.

(a) Colbert de Croisy, *loc. cit.*, p. 38.

impliquait le droit de n'y rentrer qu'après ses promesses faites. Or, depuis le concordat de 1517, le roi, nommant l'évêque, était accoutumé à regarder cette nomination comme irrévocable, quoiqu'en réalité cet énorme privilége donné au prince n'eût rien changé à tout ce qui n'était pas le privilége même. Mais on avait affaibli par là le sentiment du devoir réciproque. Le plus faible, en pareil cas, est toujours le plus mal traité, et ces premières tendances devaient amener peu à peu les Chapitres à l'état d'infimité dont l'Eglise souffre encore tant aujourd'hui.

Quand le duc d'Anjou passa à Poitiers pour aller prendre la couronne d'Espagne, Girard le complimenta; c'était le 16 décembre 1700. L'année suivante, il ouvrit le jubilé à Poitiers par une procession de la cathédrale à Notre-Dame-la-Grande; il consacra l'église de la Visitation;

Collége des Bénédictins de Saint-Maixent.

c'était aussi sous ses auspices que les bénédictins de Saint-Maixent avaient ouvert, dans leur maison, un collége qu'il encouragea dans l'espérance qu'une telle institution raffermirait les sentiments catholiques au milieu d'une population qui gardait encore beaucoup de protestants (a).

Il y avait près de lui comme vicaire général, son frère, Girard, qui signait de son nom et qui paraît dans un acte donné par lui le 20 janvier 1700. C'est peut-être aussi de la même famille qu'était le malheureux poète Saint-Amand, si maltraité par Boileau, et qui se nommait Antoine Girard de Saint-Amand (b).

L'évêque de Poitiers avait une mauvaise santé que les devoirs de sa charge, remplis avec conscience, ne purent qu'affaiblir. Il n'occupa son siège que trois ans à peine, étant mort à Poitiers le 8 mars 1702, emportant les regrets de son troupeau, n'ayant encore que quarante-six ans. Il fut inhumé dans la chapelle Saint-André de la cathédrale où on lisait son épitaphe qu'il avait voulu composer

(a) Bobinet, continuation manuscrite des *Annales d'Aquitaine*, p. 1417 et suiv.

(b) *Pièces officielles*, notre cabinet, Régis Pic.

lui-même, afin qu'on n'y lût aucun éloge, qui d'avance aurait gêné son humilité. On n'y lisait que son nom et sa dignité avec les dates de sa mort et de son âge.

Antoine Girard portait *d'azur au carquois d'argent, accompagné de trois arcs de même, à la corde de sable, posés deux en pal et un en fasce* (5)

Après Antoine Girard, nous eussions eu M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice de Paris, que Louis XIV voulait nous donner, toujours dans la pensée qu'il fallait à notre contrée un homme apostolique. Il refusa d'être évêque par humilité, ce qui prouve combien il aurait mérité de l'être. Ce fut le même esprit qui fit choisir alors un chanoine, comte de Lyon, M. Jean-Claude de la Poype de Vertrieux, qui dépensa chez nous une vie pleine de mérites. Il fut nommé le 15 août 1702. Madame de Maintenon connaissait beaucoup cette famille, l'une des plus anciennes du Dauphiné. C'était de la part de l'illustre femme un acte de patriotisme que de présenter au choix du roi un prêtre qu'elle savait capable de faire dans son pays beaucoup de bien. Jean-Claude était né dans les premiers jours de février 1655. Il fut pieux et bon dès sa jeunesse, ayant toujours aimé sa vocation qu'il voulut dès qu'il sut la raisonner. Son épiscopat ne dura pas moins de trente ans, et nous en parlerons en diverses circonstances qui lui sont propres. Dès à présent, nous avons la joie d'affirmer qu'il fut un de nos plus saints et laborieux évêques.

La Poype de Vertrieux, CIIIe évêque de Poitiers.

En 1715 un long règne finissait. Un roi s'éteignait, qui avait été roi de son siècle et dont tous les âges s'étonneront en reconnaissant en lui ce mélange de grandeur et de faiblesse, d'orgueil et de foi religieuse, de haute intelligence et d'oubli de cette misérable majesté humaine qui vient toujours échouer dans le néant. Le dimanche 1er septembre, Louis XIV expirait à Versailles, léguant à l'histoire les souvenirs de beaucoup de bien et de mal, inspirés par de tristes défauts et de précieuses qualités. Il laissait le plus

Mort de Louis XIV.

beau trône du monde à un petit-fils dont les beaux côtés devaient être ternis dès sa jeunesse par les vices les plus hideux et dont l'inexpérience allait marcher sous la tutelle d'un prince, véritable personnification de toutes les corruptions du cœur et de l'esprit. Le siècle du dégoût commençait avec celui de Voltaire.

De madame de Maintenon.

Quatre ans après mourait à Saint-Cyr, le 15 avril 1719, une femme qui avait purifié et sanctifié les derniers jours de Louis XIV. Durant ses souffrances, elle n'avait pas quitté ce chevet royal devenu le sien ; avec lui elle conversait de Dieu, lui communiquait son angélique patience, purifiait son âme et sanctifiait son dernier soupir. Cette femme était la marquise de Maintenon, demeurée dans l'histoire le type de la grandeur morale calomnié, dont le grand crime, aux yeux du philosophisme, était d'avoir approuvé l'édit de Nantes, qui avait eu certainement l'approbation, en France et ailleurs, de quiconque n'était pas calviniste. La marquise de Maintenon était poitevine. La Providence en avait fait un remarquable exemple de pauvreté et d'élévation successives où ne se remarquèrent jamais que des qualités et des vertus. Un historien du Poitou a le devoir de lui rendre justice.

Son père, Constant d'Aubigné, était fils dAgrippa, l'ancien gouverneur de Maillezais, l'un des grands révoltés de l'hérésie, et après avoir suivi son père dans les excès de sa rébellion, il s'était fait renfermer dans les prisons de Niort où sa femme était allée se confiner avec lui. Elle y devint mère de Françoise, dont les premières années furent très difficiles, d'autant plus que née d'une mère protestante, devenue catholique, sous les auspices d'une tante à qui sa pauvreté l'avait fait confier, elle fut très mal traitée par la sœur de celle-ci, ardente hérétique, laquelle s'en étant chargée à son tour, la condamna aux plus bas offices d'une maison de campagne qu'elle habitait aux environs de Niort. Les deux tantes étant mortes, Françoise vint à Paris à peine âgée de dix-huit ans et fut menée chez le poète

Scarron qui était alors dans toute la gloire de ses *Epigrammes* et du *Virgile travesti*. Elle eut avec lui un entretien où brilla dans toute sa simplicité un esprit déjà orné, et des qualités du cœur qui le séduisirent, sans qu'elle s'en doutât. Elle fut bien étonnée un jour d'une proposition de mariage qu'il lui fit faire, à laquelle l'encourageait sa pauvreté, et Françoise l'accepta, n'y voyant, car il était pauvre lui-même, qu'un moyen de se soustraire aux caprices de cette tante qui n'avait jamais songé à la rendre heureuse. Mais Scarron la laissa veuve après quelques années. Elle n'eut plus pour vivre qu'une pension de deux mille livres. Sa vie retirée, sa tenue dans le monde, la fit proposer comme gouvernante du jeune duc du Maine, à Louis XIV qui, admirant de plus près sa vertu, sa modestie, son esprit, se laissa éprendre, l'épousa secrètement à un âge où il avait autant besoin de rentrer dans des mœurs respectables que de trouver un appui solide pour les besoins de son âge et de son cœur. La nouvelle reine, qui voulait bien que sa nouvelle position fût connue afin de garder son honneur, resta toujours pleine de délicatesse et de discrétion. Elle s'en servit pour faire le bien à profusion. La cour se purifia de ses mœurs scabreuses, elle y introduisit et y maintint la retenue, la piété, et ne se servit de son crédit que pour en faire une protection assurée à des gens de mérite et capables de toutes sortes de bien. C'est avec un don de quatre cent mille livres reçus du roi qu'elle fonda la belle maison de Saint-Cyr, destinée à trois cents jeunes filles de familles nobles appauvries par les malheurs du temps, et auxquelles on joignit les nouvelles converties dont les parents étaient sans fortune. C'est là qu'elle se retira aussitôt que le roi eut expiré. Elle y vécut encore quatre ans dans la pratique d'une haute piété, donnant à toutes les dames de grandes distinctions, qu'elle avait préposées à ce magnifique établissement, l'exemple du désintéressement, de l'humilité, de la douceur patiente et laborieuse, et

détachée du monde qu'elle n'aima jamais que pour faire le bien (6).

Fondation à St-Laurent-sur-Sèvre des Filles de la Sagesse.

Quelques-unes des pieuses filles qui s'étaient dévouées au besoin de l'instruction des pauvres malades et des jeunes enfants de Poitiers, s'en allèrent, en 1720, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, non loin de Mortagne et au diocèse de Luçon : Marie-Louise Trichet, fille d'un avocat de Poitiers, et mademoiselle Brunet qui s'était faite sa compagne dans le même but. Elles y avaient pour guide le saint prêtre Mulot, qui avait été leur aumônier à l'hôpital général de Poitiers, autrefois tenu par les charitains. Ces filles dévouées, ce guide laborieux étaient de ces âmes d'élite que Dieu attire à ses desseins, parce qu'il trouve en elles, avec une ardente soif du bien, une simplicité de cœur et un esprit de renoncement qui les rend plus propres aux œuvres d'abnégation. Le choix du village de Saint-Laurent, où allait se fonder la société nouvelle, n'était pas dû à des combinaisons ordinaires. Dans la modeste église paroissiale reposait, en une tombe de pierre, le corps d'un saint prêtre qui avait été, en 1701, aumônier de ce même hôpital de Poitiers, avait fait ensuite des missions fructueuses dans tout le bas Poitou, s'y était fait vénérer des peuples par ses vertus et son ardeur apostolique, et était mort à Saint-Laurent, le 28 avril 1716. Cet excellent missionnaire était Louis-Marie Grignon de Montfort, né au lieu de ce nom, en Bretagne, d'une famille noble, le 31 janvier 1673. Son ministère à Poitiers, son empressement aux œuvres de zèle, sa piété touchante devaient lui attirer la persécution cachée mais âpre et passionnée du jansénisme dont Saint-Cyran y avait laissé les germes. On alla jusqu'à tromper le saint évêque de la Poype de Vertrieux qui l'excommunia et le fit sortir du diocèse. C'est après cette humiliation, que mieux connu des évêques de Saint-Malo et de Luçon, il se lança dans ses missions de la Bretagne et du Poitou et qu'il vint dans ce dernier trouver de saintes conquêtes et un tombeau. Ses fervents disciples de

Notice sur le Père Grignon de Montfort.

Poitiers ne pouvaient mieux se réfugier qu'auprès de lui. Ils s'y fixèrent donc, et bientôt naquirent, sous les auspices de M. Mulot, les Missionnaires du Saint-Esprit et les Filles de la Sagesse. Cette double fondation avait l'esprit de Dieu, elle prospéra et remplit le pays de ses bonnes œuvres. Les prêtres y ont continué les retraites et les missions qui ont sanctifié les contrées ; les religieuses s'y sont maintenues en voyant leur nombre s'augmenter avec leurs travaux dans les hôpitaux et les écoles de jeunes filles. Ce ne fut pas sans beaucoup d'oppositions de l'esprit philosophique, alors tout puissant en France, qu'elles arrivèrent à s'établir définitivement à Saint-Laurent. Mais peu à peu, Dieu, qui permet les épreuves aux siens pour mieux manifester sa protection sur l'Eglise, dissipa les préventions et déjoua les embûches. En 1748, les saintes filles formaient déjà une famille de sept cents âmes, étaient appelées dans toute la France et possédaient tous les hôpitaux de Poitiers. Aujourd'hui, elles sont au nombre de trois mille dans l'Europe et dans ses colonies ; leur maison-mère est devenue l'une des plus florissantes et s'abrite sous la tombe de ce Montfort si méconnu de son temps et qu'un récent décret du Saint-Siége a placé sur les autels de la chrétienté (a).

Commencement de l'hôpital des incurables de Poitiers.

C'est en 1748, en pleine floraison du vénérable Institut, que lui fut donné à Poitiers l'hôpital des incurables, dans la paroisse de Saint-Saturnin, au faubourg de ce nom. Il avait été inauguré par le Bienheureux de Montfort, le jour où, prenant sur ses épaules un pauvre tombé d'épuisement dans une rue voisine, il l'avait porté chez une personne de sa connaissance aux soins de laquelle il le remit. La charité de cette personne, dont on aurait dû garder le nom, ne s'en tint pas là : plusieurs autres pauvres, incapables de guérison, furent adoptés dans cette même maison, et quarante ans se passèrent ainsi pendant lesquels l'œuvre

(a) *Vie du vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort*, in-8°, La Clara, 1839, *passim*.

s'était prolongée au milieu de difficultés, de privations et de fatigues qui n'avaient rebuté personne, lorsque M. Lemory de Choisy, grand prieur d'Aquitaine, c'est-à-dire chef de l'ordre de Malte dans la commanderie de Poitiers, mit ce pauvre hôpital sous la protection de son ordre, y fit fonder trente lits pour des malades incurables, assurés d'avoir là désormais une retraite où ils pussent vivre et mourir. Louis XV donna deux de ces lits. Ce ne fut qu'en 1758, que les sœurs Grises ou de la Sagesse, en prirent possession : elles le gouvernent encore (a),

Évêques de Luçon. — François de Lescure.

Nous avons laissé sur le siège de Luçon Henri de Barillon, qui s'y comportait avec une édification égale à son zèle éclairé jusqu'à sa mort arrivée en 1699. Le 16 novembre de la même année, était nommé un vicaire général et chanoine pénitencier d'Alby. C'était Jean-François de Vulguerie de Lescure, dont quelques parents vinrent s'établir dans son nouveau pays et s'y perpétuèrent de façon qu'à la fin du XVIIIe siècle leur nom s'illustra parmi les fidèles défenseurs de la monarchie renversée par la sédition. Il fut sacré le 8 novembre de la même année par le cardinal de Noailles. Ce prélat se faisait un autre genre de célébrité; il donna une preuve de ses lumières en confiant son séminaire aux jésuites qui, partout, en dépit des oppositions jansénistes et protestantes, donnaient des fruits de science et de sainteté. On lui dut aussi la reconstruction d'un hôpital. Ces bonnes œuvres occupèrent son épiscopat de plus de vingt ans, et quand il mourut, le 26 mai 1723, il emporta les regrets de la grande famille que lui avaient attachée son affabilité cordiale, sa simplicité pleine de douceur et son zèle des âmes auxquelles on se souviendra longtemps qu'il n'avait jamais failli (b).

Michel de Bussy-Rabutin.

Un membre d'une autre famille célèbre de ce temps, Michel de Bussy-Rabutin, reçut la succession de Lescure

(a) Thibaudeau, 359.

(b) *Gall. christ.*, Du Tems ; — Du Tressay, III, 217 et suiv.

le 17 octobre 1724 et fut sacré à Paris par le cardinal de Royan le 20 février de l'année suivante. Il ne semble pas, qu'à part ceux que des fonctions importantes retenaient à la cour, les évêques encore trop imbus du relâchement de l'époque, comprenaient mieux que par le passé le devoir de la résidence. Si quelques-uns mieux inspirés enfin, s'y faisaient aimer et s'appliquaient mieux aux saints devoirs de leur état, Bussy, qui avait gardé des relations avec Paris et dont la conduite avait été peu édifiante, apporta dans son diocèse, tout en y demeurant le moins qu'il lui fut possible, une vie de réprobation par les scandales qu'il y donna. Fils du fameux Bussy, à qui la Bastille vit payer maintes fois ses dévergondages spirituels et scabreux, il avait été nourri de ce mélange d'hérésie et de libertinage, qui distinguaient les gens bien élevés du temps de la Fronde. Spirituel lui-même, il devint membre de l'Académie française où il entra avec quelques chansons et quelques propos libertins. C'était un fruit du concordat et une des libertés de l'Eglise gallicane d'alors. Tel fut l'ami de Voltaire nommé à Luçon le 17 octobre 1723, et cependant, comme si Dieu voulait épargner aux peuples quelque chose du mal que peuvent leur faire des mains indignes, on vit Bussy s'empresser de publier un catéchisme orthodoxe en remplacement de celui émis par trois de ses prédécesseurs plus que suspects, et donner en synode des règlements pleins de sagesse, mais dépourvus de cette ferveur qui est l'esprit de foi ; il vécut dans l'indolence et ne visita pas son diocèse ; violent de caractère à l'occasion, quoique d'une douceur habituellement affable et prévenant, il détestait le jansénisme jusqu'à ne pas pouvoir le souffrir, au lieu de chercher à l'éteindre. En 1735, il obtint de Louis XV que l'abbaye de Lieu-Dieu-en-Jard, qui n'avait plus qu'un trop petit nombre de moines, fût remise aux Prémontrés, pour en employer le produit à la fondation d'une maison de retraite pour les prêtres pauvres et infirmes. Mais cette création ne réussit pas, faute de s'être appuyée sur des

bases solidement méditées, et, avant 1789, il n'y avait plus un seul prêtre, du petit nombre de ceux qui s'y étaient succédé en des conditions toujours restreintes. C'est que pour des œuvres de ce genre, il faut des hommes de foi. Or, Bussy en manquait, étant plus philosophe qu'évêque. Il le montra trop en finissant. Toujours homme du monde, aimant mieux, disait-il, s'en retirer que d'y rester après la perte des fragiles agréments que la vieillesse lui enlevait, il voulut aller mourir à Paris où il fit, le 22 juin 1736, peu de jours avant sa mort, le 3 novembre suivant, un testament indigne d'un évêque, puisqu'il fut un sujet de scandale, n'ayant songé à aucun legs qui eût un caractère de charité ou de religion, et un entr'autres à une dame de Rovray, dont le nom s'accompagnait de termes aussi peu honorables pour lui que pour elle. C'était une triste recommandation pour un homme qui s'en allait au tribunal de Dieu (a).

Dessèchement des marais du bas Poitou.

Il faut louer les évêques de Luçon de la part qu'ils prirent pendant le XVIIe siècle, surtout dès 1643, pour l'empressement qu'ils mirent à seconder les travaux de dessèchement pratiqués alors dans les marais du bas Poitou. Plusieurs travaux de ce genre se succédèrent sur le vaste territoire souvent ravagé par les irruptions de la Dive, de la Sèvre-Niortaise et de la Vendée. Plus de dix mille hectares furent travaillés de façon à resserrer le lit de ces rivières en les dirigeant vers la mer où elles furent se perdre non loin de Marans. Le Chapitre de Luçon et les bénédictins de Saint-Michel-en-l'Herm s'étaient employés de leur côté à cette œuvre de salut commun.

[illegible] Louis XV.

Ici, notre histoire commence à se faire singulièrement calme et les temps se prêtent d'autant mieux aux entreprises où une civilisation bien entendue a sa part mémorable. On n'a plus à s'occuper de luttes énergiques contre les révoltés, à se prémunir contre des trahisons tramées

(a) Du Tressay, III, p. 22 et suiv.

dans l'ombre ; tout est devenu tranquille ; la paix fomente l'industrie et le commerce, la bonne intelligence règne entre les villes et les campagnes ; la noblesse vit plus dans ses terres négligées depuis si longtemps qu'à la cour où l'étiquette laisse l'accès moins libre à ceux dont les familles n'ont pas une vieille illustration. Le protestantisme ne remue plus et il doit à la révocation de l'Edit de Nantes une vie paisible, un culte permis partout ailleurs que dans des temples officiels qui n'insultent plus à la religion nationale, et la main ferme d'un gouvernement qui comprend le besoin de l'unité comme une première condition de la vie sociale, peut faire jouir toutes les classes d'un bien-être relatif né de son intelligence et de ses efforts. Voilà pourquoi notre vie politique, en Poitou comme ailleurs, se ressent de la protection d'une monarchie qui a su renverser les obstacles et vaincre toutes les oppositions. En France il n'y a plus deux peuples divisés par des haines et des combats. On peut s'occuper de l'amélioration matérielle, et les soins de l'administration locale ne lui manqueront pas plus que l'aptitude éclairée du gouvernement central.

Amoindrissement du corps de ville à Poitiers.

C'est ainsi que chez nous l'administration urbaine, en se simplifiant, offrait déjà moins de prise à des conflits de juridiction. Naguère un parlement de Paris, par un arrêt de 1682, avait confirmé au corps de la ville la juridiction née avec lui des affaires criminelles de son ressort ; le jugement des procès civils lui appartenait, et seul il tenait la police et tout ce qui s'y rattachait. Or, la juridiction criminelle appartenait au Présidial depuis sa création. Il s'était emparé aussi peu à peu de celle du civil ; il ne restait plus à l'autorité municipale que la police, et elle lui fut enlevée en 1700 par une décision souveraine qui la transporta au tribunal supérieur de la province (a).

C'est pourquoi l'initiative vint toujours désormais de

(a) *Archives de la ville*, années 1684 et 1726.

Création des intendances.

l'intendance qui se fit comme la cause première de tout mouvement local en fait d'entreprises publiques. Ainsi, en 1726, l'intendant Lenain créa la promenade du Pont-Guillon sur une partie du boulevard qui avait appartenu à l'ancien château, au bord de la Boivre, dont on avait régularisé le cours. Le nom donné à ce pont lui vint tout simplement de l'entrepreneur qui exécuta ces travaux. Les abords de la ville furent aussi améliorés du côté de la Tranchée et de la Porte Saint-Lazare, qui prit le nom de Porte de Paris, depuis que l'hôpital ou ancienne maladrerie avait été réuni à l'hôpital général (a).

Amélioration de la ville et du port des Sables-d'Olonne.

Tout cela nous conduit jusqu'à l'année 1740 et nous reporte aussi à l'amélioration qu'on crut enfin avec raison devoir tenter du port des Sables-d'Olonne, entrepris sous Louis XI, et que les excès de la mer avaient détruit presque entièrement. C'était une trop grande ressource au bas Poitou pour négliger d'y pourvoir, car les villages voisins en avaient beaucoup souffert, quelques-uns même ayant été entièrement détruits. On travailla activement à réparer ces désastres, mais il fallut du temps et des sommes considérables. Une jetée de sept ou huit cents mètres fut bâtie en avant du port, mais on ne put la commencer qu'en 1767 et bientôt elle fut menée à bonne fin. Successivement on a augmenté toutes les améliorations voulues ; le XIXe siècle surtout les a vu achever, et aujourd'hui la ville et le port sont d'un charmant aspect, et la plage y attire chaque année, depuis trente ans, un grand nombre d'étrangers qui en font le rendez-vous d'une villégiature balnéaire (b).

Établissement d'embellissement et d'utilité à Niort.

Ce mouvement laborieux, ce besoin d'embellissement et d'établissements utiles gagnaient toutes les villes de la province. Niort avait pu avoir, dès 1716, un collège fondé par les Pères de l'Oratoire que la ville y entretint

(a) *Archives historiques du Poitou*, XV, 393 et 404.

(b) Thibaudeau, III, 475 et suiv.

jusqu'en 1790. Durant ce long espace ils y donnèrent à la jeunesse une éducation solide. Fontenay, Châtellerault, Saint-Maixent se créèrent aussi des institutions et des industries qui marchaient vers chacun de ces centres plus importants vers un accroissement de prospérités physiques et morales. Plus tard, en 1732, furent construites, sur la place Saint-Gelais et des terrains adjacents, les casernes de cavalerie qui existent encore. C'est en 1750 qu'on construisit ce nouveau port qui facilite le commerce des blés avec la mer par Marans, le pont qui réunit les deux rives de la Sèvre fut refait, relevé considérablement, et ces deux œuvres furent le berceau d'un nouveau quartier avivé et mouvementé par les industries diverses qui s'y rattachèrent. On créa aussi la place de la Brèche, devenue une belle et agréable promenade, sur l'emplacement qui était alors en dehors des murs de la ville et qui en était séparé par une des portes alors abattues pour laisser plus de liberté au quartier nouveau.

Mort de la Poype de Vertrieux.

Venons à un événement qui signala en Poitou cette même année 1732 : ce fut la mort du saint évêque de la Poype de Vertrieux qui n'avait cessé de s'occuper, au grand avantage de son peuple, de tout ce qui pouvait l'améliorer pour la paix des familles et l'entretien de la religion. Honoré de tous, pieux et actif on ne l'avait jamais vu se mêler à aucune intrigue, il allait au devant des difficultés pour soutenir et consoler, ne se refusait jamais à aucune entreprise qui regardait le bien du prochain, même temporel. Il aima les pauvres comme ses enfants et leur donna toutes ses ressources pendant le cruel hiver de 1709. Studieux, il s'occupa de rédiger en un cours de théologie les cahiers qu'il avait écrits à Saint-Sulpice, les fit enseigner dans son diocèse après les avoir fait examiner par des docteurs de l'université de Poitiers ; cet ouvrage fut adopté en plusieurs diocèses et ne toucha, que selon l'esprit de l'Eglise, aux questions qui l'avaient agitée à la fin du siècle précédent (7). Il suivit, au reste la

méthode scholastique, la seule qui puisse élucider chaque question au profit de la mémoire et du jugement.

Caractère de ce prélat.

Il eut le bonheur de connaître les hommes et choisit à coup sûr ceux auxquels il confia le soin de l'aider dans les choses d'une administration difficile, parce qu'elle était fort compliquée. Ses vicaires généraux devinrent évêques pour la plupart. Il leur montrait dans sa personne, comment un évêque peut se faire aimer en aimant ses peuples, ses devoirs et les vertus qui en sont inséparables. Surtout il leur donna l'exemple de cette soif pastorale du bien des âmes en consacrant son zèle à l'enseignement diocésain, par la refonte et la publication des catéchismes et des rituels. Il travailla aussi avec succès à la réunion du prieuré Saint-Porchaire au petit séminaire de Saint-Charles, qu'il avait rendu florissant et qui trouva dans cette opération une ressource plus utile à la religion que ne l'était depuis longtemps ce bénéfice assez mal conduit par des possesseurs qui le gouvernaient mal. Cette réunion se fit en 1710 par les soins et l'habileté de messire Joachim de Lucinge, vicaire général et abbé de Notre-Dame-la-Grande. Il était en même temps supérieur du petit séminaire, mis sous la direction des Lazaristes comme le grand séminaire lui-même. C'était, on le voit, partout des charges que remplissait parfaitement un prêtre plein de dignité et d'un haut caractère; on voit encore, dans la chapelle paroissiale de Saint-Pierre de Poitiers, sa pierre tombale presque effacée.

En 1721, la Poype se trouvait fatigué, étant presque septuagénaire, il obtint pour coadjuteur un de ses parents, Jérôme-Louis de Foudras de Courcenay, qui fut sacré à la Rochelle, le 1er janvier 1722, sous le titre d'évêque de Tiome *in partibus*. Il lui succéda sans transition dès le jour de sa mort qui arriva au château de Dissais, le 2 février 1732, regretté de son diocèse et lui laissant la mémoire bénie du dévouement et de toutes les vertus dont sa vie avait été la preuve. Il trouva sa sépulture dans la

chapelle Saint-André de sa cathédrale, où une éloquente épitaphe conserva jusqu'aux désordres de 1791 l'abrégé d'une vie qui n'aurait pas dû finir (a).

La famille de la Poype portait *de gueules à la fasce d'argent.*

Avènement de Foudras.

De Foudras gouverna seize ans, après avoir pris possession le 8 avril 1732. Il gardait le prestige qui l'avait accueilli dix ans d'avance à Poitiers comme coadjuteur. Les Foudras, par leur noblesse et leurs services militaires, remontaient à la troisième croisade où l'on voit un Hugues de Foudras figurer en 1191 (b). Celui-ci portait *d'azur à cinq fasces d'argent* qu'on a réduites à trois dans la suite, et c'est l'écusson de notre prélat. Son épiscopat fut assez tranquille, les affaires se faisaient toujours dans le Poitou par les intendants royaux parmi lesquels on dut remarquer le fameux Berryer qui devint, en 1747, lieutenant de police à Paris. Un de ses frères, François, marquis de Courcenay, vint se fixer en Poitou, y épousa une Elisabeth Fumée, qui mourut après son mari au château de Jaulnay, le 5 septembre 1775.

Mort de madame de Baudéan de Parabère, abbesse de Sainte-Croix.

Il assista, le 13 juin 1742, à une cérémonie qui rappelle les dernières illustrations de notre célèbre abbaye de Sainte-Croix. Quelques jours avant, l'abbesse de ce monastère, Marie-Thérèse-Radégonde de Baudéan de Parabère, avait rejoint dans une autre vie une longue suite de femmes remarquables de la famille royale de France et des plus hautes de la noblesse de nos provinces. En présence de l'évêque et de tout ce que Poitiers avait de plus distingué dans le clergé et la noblesse, un jésuite, le P. Lafosse, prononça son oraison funèbre (c).

On doit à Jérôme de Foudras la grosse cloche, dite

(a) V. Dreux Duradier, *Bibliothèque littéraire,* W, 421 et suiv. ; — *Mémoire des Antiquaires de l'Ouest*, année 1888 ; l'arrière ou neveu du prélat M. Paulze d'Ivoy a écrit une longue et intéressante biographie de son grand-oncle.

(b) Musée de Versailles, sàlle des Croisades, nº 69.

(c) *Journal de Trévoux,* 1743, p. 181.

Le bourdon de la cathédrale.

bourdon, qui existe encore à la cathédrale et qu'il fit fondre à son avènement, selon que les statuts l'y obligeaient, pour remplacer celle qu'avait donné Gouge de Charpaignes, victime d'un accident; nous l'avons décrite ailleurs (a). Mais cet avantage fait au Chapitre, et que l'évêque lui contesta assez vivement, dut être acheté par des concessions assez dures, qui réduisirent à une assez faible somme les redevances séculaires qui s'imposaient à la mense épiscopale (b). Il y avait assez longtemps que ces obligations sacrées s'étaient allégées sur la conscience de certains titulaires, plus occupés, grâce aux malheurs de l'Eglise, à se pourvoir de riches bénéfices que d'en remplir les engagements. Foudras avait « un tempérament tout de feu, excessif même dans sa vivacité » (c). Il était abbé de Saint-Liguaire, et on a de lui une lettre qui prouve de son esprit économique à propos des ornements sacerdotaux qu'il devait fournir au prieur. Il fit aussi, pour le carême de 1747, sans consulter le corps capitulaire, un mandement qui tolérait l'usage des œufs. Le droit, encore respecté de tous, était en vigueur : le Chapitre réclama et l'évêque déclara que ce fait ne constituerait pas un précédent dont ses successeurs pussent s'appuyer (d).

Au reste, sa foi demeura toujours intacte et les jansénistes le trouvèrent toujours opposé à leurs vaines prétentions (e).

On a quelques vagues souvenirs qu'il fit certains embellissements à la chapelle des évêques. Etait-ce en prévision de sa dernière demeure ? aussi bien il y fut déposé en 1748, étant mort le 13 août, d'après son épitaphe. Il n'avait que soixante-trois ans. Par suite de circonstances que nous ignorons, son oraison funèbre fut prononcée à la cathé-

(a) *Histoire de la Cathédrale*, I, 406.

(b) *Cartulaire du Chapitre*, II, 309 et suiv.

(c) V. son oraison funèbre, p. 7, et Dreux Duradier, V, 79.

(d) *Ibid.*, III, 373.

(e) *Nouvelles ecclésiastiques*, 1731, 476.

drale le 26 août, jour de ses obsèques, par messire Zacharie Guillot, chanoine et chantre de Sainte-Radégonde; le 11 février de l'année suivante, jour peut-être indiqué par le défunt et par sa famille, elle le fut encore par messire Jean Arnaud, archiprêtre, curé de Saint-André de Niort, qui avait été son vicaire général; il le fut encore de son successeur. Cette œuvre d'éloquence plut beaucoup, et le Chapitre s'honora en écrivant à l'orateur, qui ne touche pas moins par son talent que par sa noble impartialité, pour lui demander l'impression de cette pièce, sans égards à quelques souvenirs du prélat qui ne pouvaient être sans quelque amertume. Au reste, son épitaphe, qui fut faite sans doute par un chanoine, est un morceau remarquable par son élégante concision et sa touchante simplicité. C'est l'obvers d'une belle médaille (**8**).

Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, CVe évêque de Poitiers.

Deux mois après la mort de Foudras, était nommé à l'évêché de Poitiers, le 20 octobre, Jean-Louis de la Marthonie de Caussade. Un évêque de son nom avait occupé le siége d'Amiens au XVIe siècle. Il était, pendant les premiers jours de la ligue où il était entré, de ceux qui la regardaient comme l'expression la plus dévouée du parti catholique. Un autre avait été évêque de Limoges en 1587. Ceci prouve que notre évêque pouvait se recommander d'un beau nom; on peut conjecturer qu'il lui venait d'un village faisant alors partie du diocèse de Tarbes, dont Jean-Louis était vicaire général lors de sa nomination. Il avait pour armoirie, *un champ de gueules chargé d'un lion d'or, armé lempassé de couronne de même.* Sacré le 18 mai 1749, il ne tarda pas à prendre possession de son siége.

Son épiscopat dura huit ans, à Poitiers, et il fut plein de ces angoisses terribles que durent faire prévoir à l'épiscopat de ce temps les tempêtes qui menaçaient déjà l'horizon aux yeux des pilotes prévoyants : c'était l'époque d'une démoralisation complète, des œuvres iniques de la presse, des outrages à la religion par ceux qui s'appelaient déjà les libres-penseurs, c'étaient le mépris publiquement

affiché de toutes les lois positives, religieuses et nationales, et l'heure où les parlements se révoltaient contre la royauté qui ne méritait plus leurs respects, refusant d'en enregistrer les édits qui tendaient à maintenir l'ordre et faisant eux-mêmes des lois scandaleuses en faveur du jansénisme qui rivalisait avec eux d'insolence et de fourberie. On comprend tout ce qu'il y avait d'impiété dans ces rebelles en simarre, en voyant comment on laissait une foule de mauvais livres circuler sans aucun obstacle, délivrés même de l'approbation royale, qui n'était plus pour quelques-uns qu'une formalité banale, et qui ne manquait jamais aux livres de liturgie, rituels et cathéchismes publiés par les évêques. Louis de Caussade se soumit à cette règle devenue odieuse à force d'être ridicule quand il voulut donner, en 1754, une nouvelle édition du Propre diocésain presque épuisée à son arrivée. Ce livre fut revu avec beaucoup d'attention, fut accommodé à la forme romaine, avec le consentement du « vénérable Chapitre » -- c'était une amélioration sensible du Propre donné en 1682 par Hardouin de la Hoguette, sur lequel l'office romain, quelque besoin qu'il eût lui-même d'une réforme, l'emportait de beaucoup. Au contraire, celui de Caussade était une révision bien faite des éditions données jusque-là. On le voit bien en comparant les deux offices de saint Hilaire dont l'un est si pauvre quand l'autre se ressent déjà de ces belles inspirations qui feront un chef-d'œuvre de ce même office dans le bréviaire de 1765. A la même époque, le plain-chant devint aussi chez nous moins monotone, plus attrayant et plus digne du culte catholique dans la *nouvelle méthode* de l'abbé de la Feillée. Chose singulière, c'est l'œuvre unique à peu près qui nous rend mémorable aujourd'hui cet épiscopat de dix ans. Une consolation nous reste cependant contre ce silence des événements, c'est que rien ne nous montre ce prélat comme ayant fait un seul pas en dehors des graves devoirs de son ministère. C'est ainsi qu'il nous quitta pour aller prendre le siége de Meaux

d'après une ordonnance de Louis XV du 11 février 1758. Il n'y mourut que vingt ans après, moins tranquille qu'il ne l'avait été à Poitiers où les mœurs, l'esprit et les doctrines n'avaient rien de ce que donnait à l'ancienne capitale de la Brie le voisinage de celle où tout convergeait de plus en plus vers l'impiété, la licence et le mépris de l'honneur (a).

Gabriel de Verthamond, évêque janséniste de Luçon.

Un grand vicaire de Limoges, son pays d'origine, fut élevé à l'évêché de Luçon dont il prit possession par procureur, le 2 février 1738. Gabriel de Verthamond de Chavagnac, d'une noble et ancienne famille de cette province. Il s'en fallut de beaucoup que le sujet valût ce que semblait annoncer de tels maîtres. Il semble prendre à tâche de méconnaître toutes les lois et les devoirs de sa charge, mécontenta tout le monde et méprisa tous ses engagements avec le Chapitre et les autorités civiles; à un mauvais caractère, qui le mit en rapports difficiles avec toutes les classes, il ajouta le prétendu avantage que les jansénistes lui reconnurent, d'être un des membres actifs du parti, à ce point qu'il se dispensait de faire aucuns mandements, et par cette conduite qu'expliquaient ses allures mondaines, son abstention de toutes les convenances et ses malentendus fréquents avec son Chapitre, il le déconsidéra dans le diocèse, et levant enfin le masque dans un mandement pour le jubilé de 1751 où il professa, à propos d'un jésuite qui s'était trompé sur un point de doctrine et rétracté aussitôt, les sentiments que Jansénius et Quesnel eussent approuvés pleinement. Au grand scandale et contre toutes les réclamations du clergé et du diocèse, il publia un catéchisme janséniste, il donna aux prêtres entachés de cette hérésie les places les plus importantes du diocèse et jusqu'aux canonicats qui dépendaient de lui. Il ne laissa échapper aucune occasion d'exciter le désordre contre son clergé et les jésuites qui défendaient

(a) V. le livre de M. Nicolardot : les *Cours et les Salons au XVIIIe siècle*, Paris, in-12, 1879.

contre lui la foi attaquée et la discipline méconnue. Presque toujours absent de son diocèse, il n'officiait presque jamais dans sa cathédrale. Il fut, pendant son épiscopat de vingt ans, un scandale pour tous, et jamais n'édifia personne. Aussi, n'ayant fait aucun bien ni omis aucun mal possible, il mourut méprisé de tous, excepté des partisans que l'hérésie lui avait faits, au mois d'octobre 1758. Quelle honte et quel malheur ! (a).

Épiscopat. à Luçon, de Gauthier d'Ancyse.

C'étaient des plaies profondes à cicatriser et la Providence en donna le soin à un bon prêtre qui était alors vicaire général de Bourges. L'abbé Gauthier d'Ancyse prit possession le 20 avril 1759. Il gouverna avec d'autant plus de réflexion et de prudence qu'il y avait plus de mal à réparer, plus de susceptibilités à ménager et plus de bien à créer. C'est dans cette pensée qu'il préféra donner à son diocèse le catéchisme de Bordeaux et le rituel de Poitiers qui était aussi celui de Bourges depuis que cette métropole avait donné le titre de primatie à la première et à la seconde Aquitaine. Il éteignait ainsi toute étincelle de désordres entre les anciennes prétentions. C'est dans le même esprit qu'il donna, en 1767, des statuts faits par lui dans un synode où il sut, tout en se montrant condescendant et modéré, maintenir avec fermeté son droit d'initiative contre certaines indépendances qui se faisaient jour déjà contre l'autorité légitime si souvent attaquée et qui devait l'être bien plus encore. En tout cela il montra une grande sagesse, un zèle éclairé de la maison de Dieu, non moins que dans celui qu'il appliqua aux réparations et à l'embellissement de sa cathédrale dont les frais furent supportés par lui. C'est à lui que le Chapitre de Luçon dut comme théologal le vénérable chanoine Brumaud de Beauregard qui devait souffrir la déportation pour la foi quand viendrait la tempête révolutionnaire et devint, après le Concordat de 1801, grand

(a) Du Tressay, *ub. sup.*, 264 et suiv.

vicaire de Poitiers, et qui monta enfin, pour l'honorer, sur le siége d'Orléans.

Gauthier d'Ancyse se fit ainsi admirer et aimer pendant tout son gouvernement ; il mourut le 27 octobre 1775, laissant un nom vénéré à inscrire en lettres d'or sur l'édifice de son église qu'il avait aimée autant que son indigne prédécesseur l'avait méconnue et outragée. Son Chapitre, sans égard à son humilité qui lui avait fait demander des obsèques simples et modestes, l'inhuma avec de grands honneurs dans la crypte qui règne sous le sanctuaire de la cathédrale (a).

Malgré le désordre des idées qui, même du temps de Gauthier d'Ancyse, annonçait de graves changements dans les esprits et dans les mœurs de la France, il ne ressentit rien dans sa vie épiscopale qui lui fît présager les violentes secousses qui devaient ébranler bientôt l'Eglise et la société. Ces douleurs étaient réservées à Marie-Charles-Isidore de Mercy qui, chanoine de Vannes et vicaire général de Sens et d'Auxerre, devint le successeur des trente-cinq évêques préposés, depuis 1317, à ce diocèse de Luçon. Avant de le faire connaître, revenons vers Poitiers où un nouveau prélat gouverne déjà à la place de la Marthonie de Caussade.

Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, CVIe évêque de Poitiers.

Nous savons déjà qu'il s'agit ici de Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire. A peine venu dans son nouveau pays, il s'appliqua à ses devoirs, veilla au bien de ses peuples, fit exactement ses visites pastorales, maintint les conférences ecclésiastiques, et s'appliqua à lutter par ses mandements et ses circulaires à l'ordre du diocèse et à la direction du clergé. Lorsqu'en 1761 le ministre Choiseuil, complice de la franc-maçonnerie et du jansénisme, persécutait les jésuites à la grande joie des deux sectes qui redoutaient par dessus tout leur surveillance éclairée et leur fervent antagonisme, l'évêque de Poitiers écrivit au

(a) La Fontenelle, *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, II, 807 et suiv. ; — Du Tressay, *ub sup.*

chancelier pour les défendre, s'unissant ainsi au plus grand nombre des évêques de France, ce qui n'empêcha pas la souveraine injustice de se consommer l'année suivante à l'honneur de la philosophie triomphante.

Le Canada enlevé à la France.

Les prospérités de la ville de Niort furent malheureusement compensées en 1763 par un revers dont toute la France se ressentit, mais qui fut surtout funeste au Poitou en privant une de ses plus importantes villes de sa ressource principale. Niort, qui avait eu de grands succès dans le commerce des pelletries, avait, dans ce but, établi des relations avec ce nouveau monde depuis qu'en 1607 un français avait fondé sur ces terres fertiles la ville de Québec. Ce fut une des grandes fautes de Louis XV et une des trahisons de son ministre Choiseuil d'avoir cédé à l'Angleterre, en 1763, une de nos plus florissantes colonies qu'enviait, au profit de ses affaires, la plus ambitieuse et la moins loyale des nations.

Mais un autre fait, qui avait son importance, vint se rattacher à notre province par suite de cette perte d'une de nos plus belles colonies.

Histoire de la ligne des Acadiens.

En 1755, Louis-Nicolas de Pérusse, marquis des Cars, avait acheté la baronnie de Montoiron, dans le Châtelleraudais, et y avait commencé, avec quelques familles allemandes, le défrichement de quinze mille arpents de landes qui couvraient en grande partie cette propriété où elle occupait surtout le territoire d'Archigny. Mais ayant été obligé d'arrêter l'entreprise après une dépense de quatre-vingts mille livres qui n'avaient pas suffi, il avait sollicité vainement du ministère cent cinquante mille livres de crédit pour mener la chose à bonne fin. Le ministre Bertin avait refusé, et l'affaire courait le péril d'une interruption indéfinie, lorsque, en 1758, une foule d'Acadiens débarqua dans les divers ports de France, venant y chercher un asile contre la cruauté des Anglais qui les avaient chassés pour s'être refusé à porter les armes contre la France. C'est que ces braves gens étaient les descendants

d'une colonie envoyée par Louis XIV dans l'Acadie, presqu'île de Canada, qu'ils avaient rendue florissante par leur travail et la régularité de leur conduite. Louis XV ne voulut pas qu'on méconnût de tels services et une convention fut passée avec le comte des Cars, dans laquelle celui-ci se montra assez désintéressé et borna ses prétentions à n'avoir à faire cultiver son territoire que par des ouvriers mis à sa disposition, abandonnant les profits du défrîchement aux territoires voisins d'Angles, de Chauvigny, à l'abbaye de l'Etoile et du prieuré de la Perche ?

Mais l'intrigue vint malheureusement persuader à ces hôtes si bien accueillis qu'ils trouveraient ailleurs de plus grands avantages. Des menées secrètes, inspirées par la jalousie et la cupidité, furent mises en œuvre avec tant de succès qu'ils s'éloignérent en grand nombre, en 1777, sur la promesse qu'ils auraient à regretter un travail que la nature du sol ne pouvait favoriser, et beaucoup gagnérent la Bretagne et la Normandie où l'on n'a pas appris qu'ils eussent été plus heureux que dans le Poitou (a).

En allant de Châtellerault à Saint-Savin, on traverse des deux côtés de la route une suite de maisons qui avaient appartenu aux Acadiens, sur les communes d'Archigny et de La Puy, mais on n'y trouve plus aucune famille de cette origine. En dépit d'un réglement plein de sagesse donné par Louis XV, en 1782, le bel établissement conçu par les nobles intentions du marquis des Cars s'affaissa sous les nouveaux efforts de l'intrigue et du mensonge. C'est ce qu'on appelle encore la *Ligne*. Ces nouveaux émigrants laissérent pourtant en pâturages, en terres labourables et en toutes sortes de cultures usuelles de quoi prouver ce qu'on aurait pu faire pour l'amélioration de la contrée de ce terrain si fertile aujourd'hui et dont plus de la moitié est restée longtemps en landes et en terroirs sans rapport.

(a) Bouchet, *Dictionnaire des Familles du Poitou,* II, 510 : — Lalonne, *Histoire de Châtellerault,* II, 130 et suiv.

Création de la promenade de Blossac à Poitiers.

Poitiers aussi vit créer à la même époque, son admirable parc de Blossac qui lui laissa des traces ineffaçables d'un de ses plus remarquables intendants. Nous parlons du comte Esprit-Marie de la Bourdonnaye de Blossac, d'une vieille noblesse de Bretagne. A peine nommé, en 1751, il avait reçu de Louis XV l'ordre de disposer, comme on le faisait déjà bien ailleurs, un terrain destiné à la culture des mûriers pour l'élève des vers à soie dont Colbert avait songé déjà, sous son ministère, à faire une richesse de la France. Dans ce but, M. de Blossac acheta, en 1753, le vaste terrain des Giliers, attenant aux remparts de la ville et qu'on appelait ainsi de l'ancienne famille de ce nom qui l'avait possédé. Un autre but secondait bien celui-là, car, au commencement de l'hiver, un tel travail devait occuper utilement les ouvriers pauvres. Les travaux y furent ménagés de façon à utiliser ainsi beaucoup de bras chaque hiver de 1757 à 1770. L'intelligence, la surveillance active et le bon goût de l'illustre magistrat ajoutèrent aux charmes de la perspective au-dessus du bassin que le Clain arrose de son cours, la beauté de plantations splendides divisant en larges et nombreuses allées une vaste étendue de près de six cents mètres de long. C'est aussi à M. de Blossac qu'on dût, en 1783, la promenade qui longe le côté nord de la cathédrale. On lui doit encore, à Saint-Maixent et à Châtellerault, les belles promenades dont on jouit toujours. Ainsi son nom est partout dans les principales villes de sa province mais surtout dans le beau parc qu'aiment tant les Poitevins et que beaucoup d'étrangers leur envient; il est devenu populaire, et la grille principale, qui ferme cette vaste enceinte, parle encore de lui à ceux qui comprennent le langage du blason,

Souvenir de madame de Blossac.

Ce n'est pourtant pas le seul monument qui nous conserve le sentiment de sa mémoire vénérée. Il vit mourir, pendant son gouvernement à Poitiers, une épouse aimée de tous par ses belles qualités du cœur et de

l'esprit. Charitable, aimant Dieu et les pauvres, elle se consacrait à tous les genres de bien. Elle se montra généreuse envers la cathédrale qu'elle enrichit de beaux ornements, le Chapitre ne fut pas ingrat : il lui donna une tombe au milieu de la grande nef, il consacra ses regrets par une inscription sur marbre encastré dans un des piliers qui avoisinaient le sanctuaire, et une autre table de marbre incrustée dans le pavé lui consacra une épitaphe digne d'elle. Disons ici que cette plaque s'efface exposée aux pieds de la foule dans la partie la plus fréquentée de la basilique. Ne se trouvera-t-il donc jamais ni un chanoine de Saint-Pierre, ni un membre de l'illustre famille encore existante qui songe à réparer ce trop long oubli (a) ?

La même année, M. de Blossac eut pour successeur dans la généralité de Poitiers, M. Boula de Nanteuil, qui tirait son nom d'une seigneurie de famille située près de Meaux. Né à Paris le 20 janvier 1746, il s'était distingué par son amour du bien public. A sa personne se rattache, chez nous, le souvenir d'une disette qui sévissait dans les généralités de Poitiers et de la Rochelle. Grâce à son activité, les greniers publics se remplirent de grains et l'alimentation populaire fut sauvée. La ville lui en témoigna sa reconnaissance en lui offrant une médaille d'or de grand module qui se multiplia par une centaine d'autres moins grandes en cuivre et en argent. Précieux monument que nos musées conservent avec une sorte d'honneur.

M. Boula de Nanteuil garda l'intendance jusqu'aux bouleversements de 1789. La révolution le trouva calme et dégoûté des emplois publics ; par cela même il fut en butte à des malveillances dangereuses mais toujours protégé contre elles par l'amour de ses anciens sujets qui veillèrent continuellement à le sauvegarder. Il traversa ainsi toutes ces tempêtes et vécut jusqu'en 1816 où il mourut à Paris

(a) V. *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, II.

le 30 avril, après une carrière de soixante-dix ans, honoré de tous (a).

Il s'en faut que nous en ayons fini avec M. de Beaupoil, la fin de sa vie ayant des caractères plus remarquables qu'aucun des précédents.

Bréviaire diocésain.

L'édition du bréviaire diocésain étant épuisée, il en fallait un autre, et c'était une difficulté qu'il aurait voulu éviter de reculer encore la reprise de l'office romain dans le diocèse. Les relations du clergé français avec le Saint-Siège étaient rendues difficiles par le mauvais vouloir du ministre entaché de la philosophie de Voltaire ; le Chapitre était mêlé d'un grand nombre de jansénistes qui secondaient par leurs oppositions le pouvoir civil. Il se décida, de guerre lasse, à prendre un bréviaire qui eût déjà l'assentiment de tous, et il choisit celui de Paris qu'il fit accommoder aux usages du diocèse par les lazaristes qui dirigeaient ses séminaires (9).

Monseigneur de Saint-Aulaire était encore dans la force de l'âge, mais assez maladif, et tenant cependant à tout faire des devoirs de sa charge. Depuis longtemps le diocèse n'avait pas eu d'évêque aussi assidu aux visites pastorales, et il s'y comportait dans toute l'étendue de cette fonction, peu satisfait d'y donner la confirmation et d'y dire la messe, mais prêchant, visitant les sacristies, présidant les conseils de fabrique, consultant les curés sur les besoins des paroisses, l'état général des âmes et les devoirs du clergé dont il tenait des notes pour sa propre gouverne. En dehors de ces travaux fatigants, et tout en s'adonnant aux affaires, il habitait souvent Dissais, qu'il répara à grands frais, aux dépens de son château de Chauvigny, dont les guerres avaient ruiné le magnifique ensemble et dont les charpentes et les belles pierres servirent à restaurer son manoir de prédilection. On lui reproche pourtant, outre quelques vivacités avec son Chapitre dont les

(a) V. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, LXVIII, p. 8 et suiv.

prétentions, d'ailleurs, ne furent pas toujours raisonnables, et qu'aigrissait injustement le faux zèle de ses opinions jansénistes; on lui reproche d'avoir trop profité, en faveur de ses préférences personnelles, de la tendance abusive du gouvernement à éteindre systématiquement un certain nombre d'établissements religieux. Parmi ceux-là, qui, pour être éteints, devaient être arrivés à des conditions de pauvreté et de décadence qui y empêchassent la vie régulière et l'office divin, on plaçait trop souvent certains autres qui gardaient encore une existence honorable et les moyens de l'entretenir. Tels étaient, en 1776, l'abbaye de Grandmont, près Limoges, et celle de Charroux, dont la nôtre n'a plus que les derniers débris. Sous les auspices du janséniste de Garante, évêque d'Orléans et ministre de Louis XVI, la première fut abandonnée à M. d'Argentré, évêque de Limoges, qui en enrichit, sans plus de façon, sa mense épiscopale (a), et la seconde à M. de Beaupoil qui en partagea la possession et les revenus entre le Chapitre de Brioude en Auvergne et celui de Poitiers. Celui-ci reçut les prieurés de Notre-Dame de Niort et d'Allone près Confolens. Cet argent fut malheureusement employé chez nous à cette galerie inutile formant, au-dessus de l'entre-colonnement des nefs, un hors-d'œuvre en désaccord avec l'économie générale de l'édifice. Il est vrai qu'on y gagna au moins le bel orgue de Clicot dont il se glorifie encore. Ceci se passait en 1776, quand l'abbaye, pouvant très bien se suffire à elle-même, avait encore huit religieux que rien n'autorisait à dépouiller (b).

Extinction de l'abbaye de Charroux.

L'année précédente, Beaupoil avait été obligé, comme tous ses collègues de France, de publier un mandement interdisant désormais la sépulture dans les églises. Le prétexte était une prétendue mesure sanitaire; la raison vraie était que les philosophes qui démolissaient la France

Abolition des sépultures dans les églises.

(a) Cf. *Biographie universelle*, LVI, 52 ; — Allon, *Description de la Haute-Vienne*, p. 323 ; — l'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie*, V. Grandmont.

(b) *Hist. de l'abbaye de Charroux*, c. XVI, n° 9.

préludaient ainsi à l'éloignement de nos cimetières qu'on accusait faussement de nuire à l'hygiène publique, mais qui, en réalité, par l'image de la croix et la prédication populaire du christianisme, gênaient l'impiété qui cherchait prétexte à la fermeture des églises. C'était le dernier terme des libertés faites à l'Eglise gallicane.

Caractère moral et politique du XVIIIe siècle.

Arrivés à cette dernière période d'une histoire qui touche à sa fin, nous devons jeter un coup d'œil sur l'esprit qui s'était fait dans nos provinces et qui n'y ressemblait plus en rien à l'ancienne simplicité de nos aïeux. C'était l'époque où, quoiqu'apaisées désormais aux tempêtes qui avaient troublé en même temps la religion et la politique, les opinions plus calmes, les habitudes plus modérées n'en avaient pas moins subi des transformations qui minaient cette société si fière de ses prétendus progrès et si malheureuse, sans le croire encore, des horribles catastrophes qui allaient la renverser. La main vigoureuse d'un roi doué d'autant de forces que d'intelligence avait manqué à son peuple depuis le jour de sa mort.

Funeste influence des grands.

L'affreux dépositaire du pouvoir royal, ce régent, dont le nom sera justement exécré jusqu'au dernier jour du monde par quiconque aura pu apprécier son ignoble caractère et les scélératesses de sa conduite, formait à sa ressemblance une cour salie chaque jour plus dans la boue d'incomparables débauches, et qui abdiquait tout honneur avec toute moralité. D'énormes dépenses fournissant à de scandaleuses orgies ruinaient l'Etat et enrichissaient la canaille dorée qui encombrait les boudoirs et les antichambres des d'Orléans. Ces illustres complices ne savaient que manger, s'ébattre et redire en chœur les satyres poétiques du temps, lancées à profusion par des poètes moins riches mais tout aussi corrompus. Louis XV, chaste et aimable jusqu'à sa majorité, n'avait pas tardé à devenir la victime de femmes perdues et à continuer l'ère maudite qu'avaient ouverte les princes de sa famille. Son règne commençait dans les turpitudes de l'adultère officiel, du vice payé et de toutes

les effronteries seigneuriales. La littérature exprimait aussi bien que possible cette société française dont les idées devenaient celles de l'Europe. Les cours étrangères se formaient sur celles de Paris. C'était partout le même luxe, le même libertinage physique, la même lâcheté d'habitude, les mêmes égarements de l'esprit. Celle des philosophes.

Le XVIIe siècle avait vu un combat sérieux entre les doctrines chrétiennes et les erreurs de l'hérésie. Celle-ci, tout en demeurant vaincue dans ses agissements hypocrites, n'en avait pas moins laissé dans les têtes agitées le germe du doute avec ses conséquences irrémédiables. Le jansénisme était survenu, plus perfide encore, niant pour mieux tromper jusquà sa propre existence et riant sous cape du zèle de ses adeptes à s'affirmer les plus fidèles enfants de l'Eglise sans cacher leur mépris de ses décrets et de ses condamnations. La presse secondait ce système en vomissant une foule de livres où les idées de Port-Royal s'échappaient en même temps que ceux du protestantisme des imprimeries d'Amsterdam, de Londres et de Berlin. Bientôt lorsqu'apparaît le siècle suivant, si fier d'avoir été appelé le *dix-huitième*, le plus navrant était de voir dans le royaume très chrétien... se produire avec des *privilèges du roi* l'énorme quantité de volumes où les mœurs, la religion, les principes fondamentaux de la vie sociale étaient combattus par les fauteurs d'une religion nouvelle appelée *philosophie*, à l'abri de laquelle on ne respectait plus rien des saintes croyances. Une œuvre seule paraissait louable : c'était celle d'abolir l'Evangile ; l'unique soin des philosophes était *d'écraser l'infâme*, et ils outrageaient le christianisme et son divin auteur.

Et de Voltaire, leur chef.

Et à mesure que le siècle s'avançait on le voyait servi ainsi par ce que tous les lettrés avaient chez nous de plus actif et de plus séduisant. Ce n'était plus le règne de Louis XV s'écoulant à Versailles dans la mollesse, l'oisiveté et le dédain de toute honnêteté publique, c'était celui de Voltaire, génie infernal qui avait pris la tête de la horde et

la conduisait par la force d'un esprit sarcastique, d'une incomparable puissance du mal, d'une verve poétique qui ne reculait ni devant les fanges d'une imagination en délire, ni devant les délicatesses du madrigal et du *bouquet*. Sous ses ordres viennent une nuée de séides qu'il pousse et excite ; ils répètent son cri de guerre, ils jettent par milliers à tous les carrefours les poésies scabreuses, les romans impies, les profanations de l'Ecriture, les insultes à la foi. Avec les blasphèmes de Voltaire naissent ceux de Crébillon, de Piron et de Sade, les rêves impies d'Helvétius, de Condorcet et d'Alembert. C'est le triomphe du système encyclopédique du philosophe de Genève. Et tout ce monde suit le patriarche de Ferney qui représenterait fort bien à lui seul cette tourbe d'élite ; car il est de l'aveu de tous doué de tous les vices, et n'a pas une vertu en dépit de ces beaux vers qui prouvent que s'il l'avait pu, il aurait bien été jusqu'à inventer Dieu ; c'est le type dégoûtant du déisme pratique, et d'après ses propres écrits et les témoins de sa vie orgueilleuse ; avare, emporté, injuste avec les siens, faussaire au besoin (a) et volant ses libraires de son mieux ; en un mot c'était une réunion de tous les mauvais côtés de la nature humaine, et c'est d'après lui que son siècle s'était fait !

Tous ceux qui s'occupaient dans la province des travaux utiles et des améliorations locales restaient étrangers, il est vrai, à cette irrégularité qui s'apercevait mieux dans les grands centres : mais on marchait, sans les prévoir encore, vers des orages dont les nuages s'accumulaient au loin. Heureuses les administrations qui se voyaient guidées par des hommes de foi et d'honneur, comme le Poitou en avait pu admirer dans ses intendants ! M. de Blossac, pour le bien du pays, était conservé à Poitiers par le pouvoir royal qui savait ses mérites et ses travaux, qui n'ignorait pas qu'on l'y aimait et qui prouvait, par ce long maintien

(a) Cf. Nicolardot, *Ménage et finances de Voltaire*, passim.

d'une administration dans la même province, combien la stabilité du gouvernement monarchique y eût influé sur le bien public. M. de Blossac, en effet, demeura trente-trois ans à Poitiers. Nous avons vu déjà ce que lui durent les villes principales du haut et du bas Poitou. N'oublions pas qu'outre la magnanerie, créée par lui dans la rue de la Tranchée, il avait encore en vue des travaux d'une grande utilité qu'il lui fut donné d'achever ; il fut interrompu dans cette tâche par un événement d'une haute importance.

Persécution contre les jésuites ; ils quittent leur collège de Poitiers.

La secte philosophique, la franc-maçonnerie déjà puissante par ses ténébreuses machinations, étaient parvenues enfin, avec l'aide du ministre Choiseul, à exiler de France les jésuites trop dévoués au catholicisme et au Saint-Siège pour lutter toujours avec succès contre des trames qu'ils avaient rompues si souvent. Ces pieux et savants religieux durent quitter Poitiers en 1762, malgré les efforts que M. de Blossac avait faits pour les y retenir. Leurs collèges de Sainte-Marthe et de Puy-Garreau furent occupés par une autre administration nommée d'un commun accord par le corps municipal et l'université, et ce ne fut qu'après ces difficiles arrangements que l'intendant put revenir à ses préoccupations favorites du bien public. Toutefois, ce ne fut pas sans devoir présider encore à des changements radicaux apportés par l'édit de 1765, dont nous avons parlé, et qui changea complétement toute notre vieille organisation municipale. Il en résulta que beaucoup d'entreprises importantes pour la ville ne se firent guère plus que par l'intendant, sans que l'autorité locale y restât pourtant absolument étrangère, mais elle n'y eut plus que la seconde part, née de son initiative, ne pouvant s'accomplir sans l'agrément du magistrat supérieur représentant l'autorité qui gouvernait tout Paris. C'était ainsi qu'après avoir terminé, en 1770, son beau jardin des Gilliers, il employa les années suivantes, jusqu'en 1778, à refaire le Pont-Neuf sur le Clain, ruiné par des inondations, et à former les boulevards du Grand-Cerf et du Pont-Achard qui règnent

Travaux exécutés dans la ville.

au-dessous de la ville depuis Montierneuf jusqu'au delà de Saint-Hilaire, et procurent, depuis 1852, de vastes et nombreux abords à la gare assise sur les anciens marais de la Cueille-Mirebalaise. Ainsi, quand M. de Blossac fut remplacé, en 1784, par M. Boula de Nanteuil qui se montra, quoique moins longtemps, digne de sa haute position, il avait accueilli et installé cette *Académie royale de peinture* où les jeunes gens de la ville purent, dès 1774, étudier, avec le dessin, les arts qui s'y rattachent : la sculpture, l'architecture et jeter dans le pays les germes de la vie artistique et du bon goût. Cette idée était due à un peintre du roi, Boucher, qui avait obtenu, dans ce but, de s'informer, en y envoyant quelques-uns de ses élèves, des tendances qu'on pourrait découvrir dans quelques grandes villes du royaume pour ces études si utiles aux progrès de la civilisation et des sciences. Le maire Pallu-Duparc, un des magistrats les plus recommandables dont Poitiers ait pu se glorifier, se prête de toute son influence à cette belle institution qui vit encore parmi nous et d'où sont sortis d'habiles artistes justement honorés dans les concours publics [a]. Enfin il avait presque entièrement renouvelé l'aspect de sa ville qui le regretta et dont les vives sympathies lui laissèrent de glorieux souvenirs.

Le comte d'Artois reçoit le Poitou en apanage.

Un autre changement, auquel il avait fallu s'attendre en voyant s'abaisser successivement les caractères d'autonomie administrative, vint annoncer aux habitants de la cité poitevine qu'elle n'avait plus rien de ses antiques immunités. En 1778, Louis XVI nomma son frère, le comte d'Artois, qui fut depuis le roi Charles X, comte apanagiste du Poitou, avec tous les honneurs de la souveraineté dans cette province. Le prince prit possession de son apanage par son intendant, Elie de Beaumont, qui, accueilli magnifiquement, reçut le serment de fidélité de tous les corps et dignitaires de la ville. Il en fut autrement

(a) V. Thibaudeau, III, 479.

du prince lui-même lorsque, quatre ans après, il passa à Poitiers, ce n'était pas alors ce caractère doux et affable que la religion avait mûri plus tard pour la royauté. Il fut peu convenable : ses abords et sa tenue se ressentirent trop du laisser aller de sa vie habituelle. Il parut trop le grand seigneur du temps à cette magistrature qui, chez nous, gardait encore sa vieille et austère dignité. En quittant Poitiers, où il eut mieux vallu qu'il ne vînt pas, il n'emporta ni l'estime, ni les vœux d'une ville où l'on croyait encore que l'élévation du rang exigeait la gravité de la vie et la délicatesse des sentiments (a).

Déchéance des morales et des croyances.

Mais cette déconvenue du prince et celle de ses nouveaux administrés n'était qu'un symbole qui devait sembler un présage des autres abaissements qui menaçaient le pouvoir, et pour le comprendre, il nous faut jeter ici un coup d'œil d'ensemble sur ce qui se passait alors dans le monde politique ; cette appréciation, avec les détails dans lesquels nous allons entrer, servira beaucoup à expliquer la grande catastrophe par laquelle nous terminerons cette histoire. En 1774, Louis XV était mort n'emportant de ses sujets et de l'Europe que le mépris qu'il avait trop mérité ; son aïeul avait trop fait contre ses peuples pour en garder l'amour, on le lui avait témoigné pendant sa pompe funèbre de Versailles à Saint-Denis. Le petit-fils avait envenimé la plaie en souffrant chez lui et autour de lui des orgies d'une incomparable immoralité, d'une impiété qui poussa l'audace jusqu'au cynisme et qui, sous le nom menteur de philosophie, avait imprégné tout un siècle des doctrines dont Voltaire s'était fait le coryphée en donnant ses ordres à des sectaires comme d'Holbac, Condorcet, Diderot, Mauperthuis et tant d'autres : ceux-ci, s'inclinant devant l'idole, s'avouaient les agents d'une vaste et insaisissable conspiration qui s'employait à faire disparaître de ce monde le Dieu qui l'avait sauvé par sa croix. Ces principes, jetés

Par la cour.

Les philosophes.

(a) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* 188.

aux quatre vents de l'Europe, grâce à l'inertie et à la complicité des souverains, avaient favorisé le jeu secret, mais toujours actif de la franc-maçonnerie, cette vieille ennemie toujours agissante depuis que Philippe le Bel et Boniface VIII avaient anéanti ses plans de corruption universelle. Le calvinisme était survenu, ayant les mêmes origines dans la liberté de la pensée, l'indépendance de la volonté et le sensualisme des mœurs. Une foule aveuglée s'était donc précipitée à la suite de ces chefs à qui rien ne coûtait pour s'assujettir des adeptes. Ainsi le Tiers-Etat marchait dans la voie que lui avait fait le philosophisme. La presse lui fournissait chaque jour des milliers de livres protestants, jansénistes ou révolutionnaires dont les classes moyennes se nourrissaient avidement, sans compter une foule de journaux, revues ou pamphlets qui racontaient périodiquement à tout le monde les scandales de la cour, de la ville et des tribunaux (a).

La franc-maçonnerie.

Le Tiers-Etat et la presse.

Esprit de la noblesse.

La noblesse n'était pas mieux disposée : celle d'épée avait presque partout des alliances avec celle de robe. L'une et l'autre avaient leurs mécontentements, soit parce qu'on avait aboli beaucoup d'usages injustes acquis soit arbitrairement par les seigneurs dont les droits anciens avaient été justement abolis ou modifiés à l'avantage du peuple, soit parce que les immunités communales avaient été restreintes, retenues en grand nombre aux mains du pouvoir royal. Le second corps de l'Etat se voyait ainsi réduit à un réel amoindrissement qui le rendait incapable de s'armer contre la cour et de revendiquer par la force des prérogatives qu'il avait possédées durant de longs siècles et qu'il ne perdait pas sans murmurer. De là, de profonds griefs entretenus par ces ambitieux déçus, des fortunes diminuées, une autorité tronquée sur les vassaux ; on ne se consolait pas de voir presque partout cesser le servage, et l'unique soumission des

(a) V. les collections de Mairobert et autres du temps.

masses soustraite à des maîtres qui ne supportaient pas cette perte parce qu'ils oubliaient qu'ils en avaient souvent abusé.

Mauvaises suites de son absentéisme dans les campagnes.

A la suite de changements si radicaux, une autre plaie s'était faite. Ces seigneurs, qui naguère présidaient à la direction de leurs villages, consentaient peu à y demeurer pour surveiller l'état de leurs domaines, n'y trouvaient plus de voisins, beaucoup étant attirés et retenus dans les villes par des goûts et des habitudes dont les bonnes mœurs ne profitaient pas toujours. D'autres, plus dissipés encore, allaient à Paris chercher des distractions toujours plus scabreuses, fréquentaient les philosophes lettrés, les encyclopédistes, c'est-à-dire des gens perdus dans le dévergondage des passions, dans le mépris de toutes les idées religieuses, accablés de dettes d'ailleurs, soit par les pertes à la banque de Law, ou au jeu, par suite d'emprunts dépensés en luttes et en débauches. Tel était en général le personnel de ces anciens preux du dernier âge dont, à de nombreuses exceptions près, on voyait la dégénérescence et le profond discrédit [a].

Ce qu'on avait fait du Clergé.

Enfin le premier corps de l'Etat, le clergé, était là aussi pour beaucoup. Il avait, lui, un caractère bien supérieur à tout autre. Il était une institution divine. Quelle raison de se tenir ferme et de résister aux entraînements ! — Malheureusement, cette incomparable institution, qui avait fait la France au temps de Clovis, avait été faussée. Le concordat de 1517 l'avait surtout dénaturée. Il était inouï que jamais depuis le berceau de l'Eglise on eût vu un roi s'adjuger le droit de disposer des principaux bénéfices de son royaume. Nous savons comment, en France, au nom du concordat, on sut abuser de ce droit qui était confié, avant tout, à la conscience des princes que le Pape devait croire incapables de tromper l'Eglise. Ce déplorable système avait jeté le désordre le plus complet dans celle de France. On y avait

(a) V. N. Rolardot, *loc. cit.*

vu les évêchés et les abbayes jetés sans pudeur aux mains les plus indignes, la faveur royale et celle de vils courtisans disposer de tout, jusqu'à se faire des tribunaux complaisants de la Sorbonne et de l'assemblée de 1682. Ainsi, au moyen si mal employé des concessions de l'Eglise romaine et de sa confiance trompée, on se révoltait contre cette Eglise, on lui disputait ses droits les plus incontestables et ses plus chères libertés.

Abus des bénéfices ecclésiastiques.

Ainsi avait-il dû arriver que la vocation, condition première de la vie ecclésiastique, était la dernière que l'on considérât pour y arriver. Les grandes familles aspiraient toutes aux premières dignités ecclésiastiques. Nous avons vu les Richelieu se communiquer l'évêché de Luçon, et le plus célèbre d'entre eux y aspirer dès l'enfance, pour ainsi dire, et le garder, quoique déjà dans les affaires de l'Etat, afin de s'en faire une ressource contre des revers que des ambitions jalouses pouvaient amener. On avait vu plus tard l'horrible Dubois, athée avili aux yeux même du régent, intriguer si bien et tromper si complètement la cour de Rome qu'il put se faire prostituer un archevêché et un cardinalat : et s'il y avait nécessairement de nombreuses et honorables compensations, si des ecclésiastiques haut placés n'étaient pourvus que par les mains pures de saint Vincent de Paul ou d'un digne curé comme Ollier de Saint-Sulpice, ces consolantes exceptions ne modifiaient en rien l'idée reçue depuis si longtemps que le parti de l'Eglise était un moyen de fortune et d'avancement dans les gros bénéfices et les commodités qu'on savait s'y faire. En un mot, il y avait peu de saints dans le clergé ainsi formé ; si l'on y rencontrait encore des hommes de devoir, un trop grand nombre d'autres aspiraient à s'élever, faisaient de cet objectif le but de leurs efforts, s'occupaient moins des âmes que d'eux-mêmes, et quelques-uns ne se trouvaient pas déplacés dans le milieu scabreux et mondain où figuraient, avec un triste éclat, les abbés commendataires et les évêques de cour.

Caractère et insuffisance de Louis XVI.

Voilà où en était la France quand Louis XVI avait pris son gouvernement. Honnête homme par excellence, nature pure et élevée qui avait vu beaucoup d'iniquités sans les comprendre, que ses vertus avaient fait admirer auprès du trône mais à qui il manquait des qualités pour s'y asseoir. On le connaissait, on savait qu'il était bon, mais sans fermeté, voulant le bien, mais dénué d'initiative, détestant le mal, mais ne sachant ni l'entraver ni le réprimer, hostile à l'irréligion, mais ne soupçonnant pas des perfidies, sachant les droits du pouvoir, mais trop faible pour l'exercer. A son avènement, Voltaire s'écria que dans vingt ans Dieu en verrait de belles ; les encyclopédistes ne cachèrent pas leur joie, et les francs-maçons qui l'avaient déjà condamné s'agitèrent plus que jamais en multipliant leurs loges et activant leurs efforts. Le malheureux prince, trompé dans ses bonnes intentions, avait accueilli dès ses débuts tous les utopistes aux grandes paroles et aux vastes plans, échos des sociétés secrètes, qu'ils avaient dirigées; ils parlaient de réformes comme d'un moyen sûr de rendre la France heureuse, et sous ce prétexte, on attaquait tout, on prétendait toucher à tous les vieux fondements. Tout renverser pour tout refaire, mais songeant beaucoup plus à détruire qu'au moyen de reconstituer. Un seul fait peut donner une juste idée de la valeur de telles entreprises. Turgot qui, intendant du Limouzin, y avait essayé, contre les lois en vigueur, des améliorations prétendues contre lesquelles s'étaient prononcés tous les intendants des autres provinces ; Turgot devint contrôleur-général des finances, il avait trompé Louis XVI par un fond de probité réelle, mais il cachait sous ses sincères désirs du bien, des inaptitudes réelles et un entêtement qu'il prenait et qu'il faisait prendre pour un zèle éclairé et persévérant. C'est ainsi qu'il était parvenu à user de son pouvoir en 1776, pour abolir ce sage ensemble des corporations, des jurandes et des corps de métiers qui, depuis six cents ans, étaient la plus pure garantie de la loyauté

De quels hommes il est entouré.

du commerce, de la probité des confections, de la dignité des familles ouvrières, de la paix publique et de l'honnêteté des transactions. Tout cela fut aboli pour favoriser, disait-on, la liberté des citoyens, l'égalité des conditions et la fraternité entre gens dont les droits réciproques devenaient les mêmes. Ce n'était, en réalité, que la chute d'une des plus belles conceptions de la science sociale, travaillée lentement à travers les siècles, marchant avec une régularité sereine, et assurant à la masse considérable du peuple une vie laborieuse et lucrative, religieuse et honnête, une fraternité de tous les jours, une liberté douce et réglée, une égalité honorable autant que tranquille et modeste... Mais la philosophie ne voulait plus de ce passé devenu la haine des novateurs, au lieu de réformer les abus, elle déracinait les principes, et malheureusement elle s'adressa à des gens incapables de lui résister. Les gardiens du foyer ne surent pas voir que cette étincelle, jetée au milieu d'un monde avide de nouveautés, commençait l'incendie qu'on décore aujourd'hui, après les plus épouvantables persécutions de tout un siècle, des beaux noms de socialisme, de question ouvrière et de suffrage universel.

Fausses réformes des économistes : abolition des corps et métiers.

Fausse politique du gouvernement.

L'infortuné Louis XVI se trouvait, comme tout le monde, sous la pression des idées nouvelles, avec cette différence, qu'il ne voulait que le bien et que son entourage songeait moins au bien public qu'au sien propre. Ses ministres se succédaient rapidement, ayant chacun à faire valoir son système personnel que le roi ne pouvait pas adopter parce qu'il était ou exagéré ou insuffisant. Ces fréquentes vicissitudes du pouvoir occasionnaient dans le gouvernement des soubresauts et comme une fièvre ardente qui attiraient l'attention générale, entraînaient tout le monde à *politiquer,* et comme, dans les trois ordres, mais surtout dans celui de la noblesse, on entendait s'élever de nombreuses plaintes, on critiquait tout, on parlait de redressements : l'esprit public se formait à des discussions dangereuses où les abus étaient signalés comme intolérables (et il y en

avait), où des changements étaient demandés à grands cris, où chacun enfin parlait de ses droits méconnus et de ses aspirations à faire écouter. Ces grandes libertés, folie nouvelle, dont chacun s'évertuait à chercher l'éclosion, n'avaient jamais été si généralement ni si amèrement prononcées. On parlait de toutes parts de réunions politiques où chacun pût exprimer ses idées. Toutes les utopies fermentaient dans les têtes même les plus désorganisées. Il y avait bien peu d'avocats ou de légistes qui ne se crussent surtout appelés à donner un avis sur la régénération de la France.

Convocation des Assemblées provinciales.

Plus embarrassé que personne, manquant de calme et de fermeté, le gouvernement, au lieu de se charger des réformes, de les annoncer pour tranquilliser, et de commencer, par le plus pressé, à faire espérer le reste, prit le pire des moyens, et, renonçant à son initiative, à ses droits de père, de guide et de maître, il s'avisa de confier aux masses émues, intéressées, mais dépourvues de toute expérience et de toute lumière, le soin de se tirer elles-mêmes de ce gouffre, et un édit de 1787 appela les assemblées provinciales à exposer quels genres de réformes il fallait à la France et quels moyens on devait prendre pour y parvenir.

Quelques politiques, formés plus ou moins à l'école révolutionnaire, ont trouvé cette idée très *libérale,* oubliant que ce mot eût son point de départ sous la tente des révolutionnaires de la Restauration, conspirateurs à ciel ouvert qui profitaient de 1789 pour faire la comédie de quinze ans, et ainsi l'on s'est préparé 1830. Accoutumé à voir tout traité, bien ou mal, avec le peuple et par le peuple qui ne s'en est jamais mieux trouvé ; c'est cette fausse intelligence des choses qui fit désirer ardemment ces assemblées provinciales, lesquelles semblaient aux sages du temps le meilleur moyen de se mêler aux affaires et de se donner une importance qui n'aboutit qu'à d'illustres et mémorables déceptions.

Caractère de ces réunions.

La France était divisée depuis que la couronne s'était annexée toutes les provinces en *Pays d'états* qui votaient leurs propres impôts, et en *Pays d'élection* où l'intendant les prélevait au nom du roi. Le Poitou était de ces derniers. Voter ses propres impôts était certainement une liberté précieuse en elle-même, mais sujette à des contestations entre le peuple qui votait et le souverain pour lequel on les consentait : de sorte que le roi était presque toujours le plus fort, même en faisant des concessions. Le pays d'élection n'était guère moins bien pourvu que l'autre : il n'avait contre lui que de se trouver dans une position inférieure en apparence : cependant la position supérieure ne laissait pas de sembler un avantage et c'est pourquoi des réformateurs, trop jaloux d'innovations, avaient proposé d'effacer toute différence entre les provinces. Turgot, Voyer-d'Argenson, le marquis de Mirebeau, Necker, Calonne étaient de ces écononistes convaincus dont les idées de réforme appelaient ce genre de progrès.

Mgr de Beaupoil, en sa qualité de conseiller du roi, avait été appelé à Paris pour un conseil préalable dans lequel il s'agissait de décider la convocation des Notables. Ce voyage le retint absent pendant près d'un mois, et il l'était encore lorsqu'arriva à Poitiers un fait très significatif et qui révélait un certain travail dans quelques membres du Clergé déjà imbus, grâce au jansénisme, des conceptions hérétiques dont un trop grand nombre d'autres allaient se trouver atteints.

Thèse de l'abbé Briquet.

L'abbé Briquet, professeur au collège de Niort, vint, le 13 juillet, soutenir, devant la faculté de théologie de Poitiers, une thèse où il maltraitait, à la façon des jansénistes, la volonté de Dieu et la prédestination gratuite. Ses principes avaient été condamnés par les Souverains Pontifes dans Baïus et dans Jansénius dont les doctrines parallèles favorisaient les hérésies de ce temps.

[illegible] de l'abbé [illegible].

Le diocèse avait alors pour vicaire général un homme de grand mérite qui, en l'absence de l'évêque, ne crut pas

pouvoir tolérer ce scandale qui avait fait beaucoup de bruit ; il força l'hérétique à se rétracter sous peine d'interdiction. Mais les jansénistes, qui avaient leur homme dans cet abbé Briquet, prirent sa défense dans les *Nouvelles ecclésiastiques* (a). Un chanoine de Poitiers, Bouin de Beaupré, grand partisan de Port-Royal, publia, en faveur de la thèse, mais sous le voile de l'anonyme, une lettre de quelques *ecclésiastiques du diocèse* (b). M. Daviau, homme de grand mérite, savant et irréprochable dans ses mœurs et ses doctrines, devint, en 1802, archevêque de Bordeaux où il mourut, en 1826, en odeur de sainteté. Briquet se fit un autre genre de célébrité. Ami des novateurs, il parvint à se faire nommer professeur au collège de Poitiers où il était quand éclata la révolution. Disciple fervent des idées nouvelles, il prêta les serments de 1790 et 1792, devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel, Lecesve, et mérita, par son ardent patriotisme, d'être nommé juge au tribunal révolutionnaire de Poitiers, et enfin se maria à Niort avec Fortunée Bernier qui devint *femme de lettres* et s'y fit une certaine célébrité au temps de la réouverture des collèges et des écoles centrales. Ce malheureux, qui était né à Chasseneuil, près Poitiers, mourut à Niort, en 1833, après une vie dont les souvenirs l'ont peu honoré. Mgr de Beaupoil approuva en tout la conduite de son vénérable collaborateur. Nous venons de voir quels véritables mérites avait le digne prélat dont le gouvernement était aussi difficile, en face des idées modernes, que laborieux au point de vue de ses devoirs. Il nous reste à l'admirer dans la fin de cette vie méritoire que vont lui faire des événements dans lesquels nous allons rentrer. Un édit, donné en 1786, avait effacé toute distinction. Il n'y eut plus que des Pays d'état et toutes les provinces durent assembler les leurs ; elles devaient se

Assemblée provinciale de Poitiers.

(a) Thibaudeau, III, 485 et suiv.

(b) Fisquet, *France pontificale,* Bordeaux, p. 420.

composer de trois ordres : Clergé, Noblesse et Tiers. Le président du Clergé fut l'évêque de Poitiers, Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire, qu'entourèrent comme assesseurs : Mgr de Mercy, évêque de Luçon, les vicaires généraux des diocèses et d'autres personnages éminents.

Mgr de Mercy, évêque de Luçon.

Ici faisons connaître ce pieux évêque de Luçon, le dernier de ceux qui occupèrent légitimement ce siège avant les sacrilèges de 1790. Marie-Charles-Isidore de Mercy appartenait à une famille depuis longtemps honorée parmi la noblesse de Champagne et de Lorraine. Il était chanoine de Vannes quand il fut nommé à Luçon en 1775. Bon et affable, il se fit aimer tout d'abord de son diocèse qu'il s'empressa de visiter à la grande joie de tous. Eclairé et sachant quelle importance un évêque doit apporter au succès des études ecclésiastiques, il s'occupa avec fruit à l'enseignement de son petit séminaire dont il régularisa le plan. Le clergé goûta beaucoup cette réforme qui fut suivie fidèlement jusqu'en 1789. Il fut secondé, grâce à son discernement, par des hommes de mérite qu'il dut employer à ses œuvres, tels que les frères de Beauregard, dignitaires du Chapitre, dont l'un devint vicaire capitulaire de Poitiers et évêque d'Orléans, et les frères Baudouin, l'un curé et l'autre vicaire de la cathédrale, dont l'aîné fonda la belle congrégation des Dames de Chavagnes et les missionnaires diocésains. Malheureusement ce prélat, si plein de ses devoirs et si dévoué à les remplir, ne se garda pas assez d'une certaine hauteur qui blessa souvent le clergé en lui persuadant qu'il n'y avait à l'évêché de Luçon ni estime, ni faveur pour les membres modestes de ce sacerdoce qui cultivait les champs de l'Eglise à la sueur de leur front et au milieu des privations qu'impose la pauvreté. Lors donc qu'il fut élu à l'Assemblée provinciale de Poitiers, ce ne fut pas sans une opposition assez chaude de certains ecclésiastiques qui déjà s'étaient rangés parmi les mécontents. On s'en aperçut dans la première séance tenue à Poitiers, lorsque Mgr de Mercy, étant élu

président avec Mgr de Beaupoil, les scrutateurs furent choisis parmi les curés de campagne qu'on savait déjà engagés dans un malheureux esprit d'opposition. Et quand il fallut nommer dans ce nombreux clergé ceux de ses membres qui devaient être députés aux Etats généraux, ce furent encore, avec MM. de Beaupoil et de Mercy, ces mêmes prêtres qui obtinrent le plus de suffrages et s'exaltèrent bientôt contre leurs évêques jusqu'à une hostilité ouverte. Tant il est vrai que l'autorité ne peut que gagner à se montrer digne d'elle par la condescendance et l'humilité.

Mercy ne parut à l'Assemblée nationale que pour défendre les droits de l'Eglise, du Pape et des institutions catholiques. Il eut la gloire de refuser le serment sacrilège à la *Constitution civile*. Inébranlable dans sa foi, il préféra l'exil à l'apostasie et grossit le nombre si compact des évêques restés fidèles aux dépens de leur fortune et de leur repos. M. de Mercy disparut devant la persécution, passa en Suisse tout le temps qu'elle dura et devint archevêque de Bourges quand l'Eglise vit s'ouvrir ses portes et ses ministres reprendre leurs saintes fonctions.

C'est au mois d'août 1787 que cette Assemblée tint sa première séance, elle ne fut que préparatoire. C'est le 12 novembre que les députés de toutes les élections, c'est à dire de toutes les sections électorales de la province, se réunirent en un seul corps au grand séminaire, sous la présidence de l'évêque : ce ne fut pas sans avoir donné à cette ouverture des travaux toute la solennité civile et religieuse qui attestait encore la foi publique. Au bruit du canon, le corps tout entier sortit de l'évêché, entra à la cathédrale, assista à la messe pontificale et entendit un discours de l'abbé Daviau, vicaire général. Un commissaire du roi assista à toute la cérémonie. Les travaux furent alors mis à l'étude et d'excellentes vues furent exposées sur les soins de la voirie et le percement des routes nouvelles ; on parla de reprendre les anciens

Opérations.

projets de la navigation du Clain, du Thoué et de la Vie. Ces deux objets si importants de la vie civile furent confiés à une commission intermédiaire, aussi bien que certains abus ou améliorations à étudier dans l'intervalle d'une session annuelle à la suivante. Au reste, tous ces sujets, traités avec beaucoup d'ordre, de méthode et de compétence, étaient moins dus à l'initiative de l'Assemblée locale qu'à des instructions indiquées par le roi.

Le commissaire du roi était M. Boula de Nanteuil, intendant, qui clôtura la session le 12 décembre ; elle avait duré un mois ; dans toute la France le même mouvement s'était fait.

Tendances générales des esprits à une révolution.

Voir toutes ces choses dans leur ensemble avec la complaisance qu'obtiennent toujours les nouveautés, s'en faire des espérances illusoires et en jouir d'avance comme si elles étaient faites, en tirer pour chacun le droit de contribuer au succès des affaires publiques et s'accoutumer, non sans un certain enthousiasme de vanité, à rêver des réformes et à s'applaudir de ses chères inventions : tel fut le plus clair résultat de ces conférences prises au sérieux par quelques hommes de bonne foi, et dont le fruit devait périr avant d'être né. La France, qu'on croyait voir marcher vers une ère jusque-là inconnue de libertés et de vie propre, n'était déjà plus assez calme pour se faire l'existence où elle avait vu tout en beau. Car ce qu'elle supportait depuis si longtemps de secousses violentes et de déceptions morales avait harassé son esprit d'obéissance au principe monarchique, le seul pourtant qui convînt à son tempéramment quinze fois séculaire. Comment l'esprit de paix et de soumission, son amour pour ses lois et ses institutions populaires auraient-ils pu durer devant les spectacles désolants et permanents de l'hérésie révoltée et triomphante, des cours corrompues, des continuelles disputes entre les rois et les parlements ; à l'action délétère d'une philosophie débauchée, aux changements presque mensuels de ministres dont chacun exerçait le

pouvoir au profit de sa fortune et de ses idées ; enfin à cette dégradation des hautes classes qui ne semblaient plus vivre que pour elles-mêmes, aux dépens de ceux qu'appauvrissaient le luxe et le sensualisme dont les scandaleuses dépenses ne se payaient jamais ? C'étaient surtout les plaies de la France ; l'esprit public s'était fait à la haine de ces blessures hideuses bien plus qu'à l'idée d'envahir le pouvoir ; il voulait moins remplacer les grands que les renverser ; il aspirait plus à se débarrasser de ses maîtres qu'à gouverner lui-même. Ce n'est que plus tard, mais très subitement, que viendra l'ambition, l'insubordination jusqu'à la révolte, l'orgueil jusqu'à l'aveuglement, et l'égoïsme jusqu'à la cruauté.

Quoi qu'il en fût, l'orage s'était levé, poussé par le cyclone du voltairianisme. Tout le monde appelait un changement du régime gouvernemental. Toutes les parties de l'administration formant un système personnel à chaque ministre, les finances ne suffisant plus aux services publics, Louis XVI crut devoir recourir aux Etats généraux d'où semblait être venu maintes fois un secours aux maux de la France. Hélas ! ce ne fut qu'une malheureuse ressource; c'était livrer le pays à des électeurs, seconder de toute la force morale les tentatives et les essais chimériques d'un peuple qui avait plus besoin de repos que d'excitations : n'importe, les Etats furent convoqués par une ordonnance royale du 24 décembre 1788.

Et c'était au moment où l'Anjou, la Bretagne, la Provence, le Dauphiné et d'autres provinces venaient de s'agiter violemment sous l'impulsion de cette politique turbulente ; c'est quand le Parlement de Paris venait d'être exilé pour son opposition au pouvoir royal, qu'une autre agitation plus flagrante et plus menaçante, allumait sur la France l'incendie qui devait la dévorer. Convocation des Etats généraux.

Après ces tristes préliminaires que raconterions-nous ici que tout le monde ne sache ? Qui ignore qu'aux intrigues électorales succédèrent les ambitieuses prétentions du Imprévoyance de cette mesure.

Tiers-États, les insolences charlatanesques jetées par le marquis de Mirabeau à l'autorité de Louis XVI, le mépris des Cahiers des provinces, les députés de la nation, envoyés pour proposer des réformes dignes et utiles, se constituant en un pouvoir d'opposition et renversant avec un séditieux dédain, en ses séances de nuit et de jour, tout ce que la France avait aimé, respecté, glorifié depuis Clovis et Charlemagne? Qui ne sait comment des changements sages et désirables se transformèrent en une révolution dont l'horrible rôle fut de vivre et de s'éteindre dans la perversité et dans le sang? Hélas! et qui ne le reconnaît encore dans l'arbre centenaire qui nous jette ses fruits empoisonnés. C'est toujours la soif du pouvoir, la cupidité insatiable, le mépris des principes fondamentaux de l'ordre public, l'immoralité sans vergogne et jusqu'aux plus audacieuses licences de l'athéïsme glorifiant les crimes de 93 par l'application de ce que d'illustres charlatans osèrent nommer les immortels principes de 89.

Ces *immortels* principes, résumés dans *les Droits de l'homme et du citoyen,* ne tardèrent pas de trôner dans le Poitou comme partout ailleurs. Les intrigues y avaient été puissantes pendant les élections aux Etats généraux, quarante députés y furent nommés dans la séance tenue à Poitiers pendant l'hiver de 1788 à 1789. De ce nombre étaient dix membres du Clergé, parmi lesquels les deux évêques de Poitiers et de Luçon, puis Lecesve, curé de Sainte-Triaize, à Poitiers, bénéficier du Chapitre de Saint-Hilaire dont la cure dépendait beaucoup plus de ses caprices que des règles du Chapitre, et Jallet, curé de Chérigné.

Quelles déceptions s'en suivent.

La Noblesse n'eut que neuf députés, parmi lesquels nos derniers contemporains ont retenu les noms de Des Cars, de de Lambertye, de Ternay et de Juigné.

Le Tiers-Etat, selon qu'il avait paru convenable, eut vingt et un représentants, le double des deux autres ordres. Mais ce qu'on avait cru juste montra bientôt

comme on s'était trompé, quant à cette placidité et à cette docilité bourgeoise qu'on attendait imprudemment d'un tel moyen. En effet, ce troisième ordre sembla grossir ses prétentions en voyant qu'il dépassait de plus de moitié ceux qui, jusque-là, avaient eu la préséance sur lui. On le vit se former bientôt en masse populaire, dicter ses lois, prétendre à une confusion de tous les pouvoirs et de tous les rangs avec les siens, se révolter contre les ordres de la cour, contre les concessions même faites à l'union et à la paix par les deux ordres supérieurs. Là, se trouvèrent groupés, avec les noms de famille les plus honorables de la province, tant d'autres, hélas! qui, après avoir figuré dans la première scène du Jeu de Paume, allèrent s'asseoir sur la *montagne* et devinrent les fournisseurs de l'échafaud.

Au reste, ces élections ne s'étaient pas faites, il s'en fallait, sans que les plus mauvaises passions politiques se missent en jeu, avec plus ou moins de précautions, sans doute, mais avec un succès d'autant plus assuré qu'il s'appuyait sur la fraude et la mauvaise foi. Déjà, absolument comme de nos jours, on avait dérouté la sincérité des votes en égarant les électeurs ; on avait falsifié les Cahiers des doléances en y insérant des vœux qu'avaient respecté les assemblées provinciales ou qu'on n'y avait jamais exprimé. Comment s'étonnerait-on que ces sages régénérateurs, trompeurs indignes ou égarés de bonne foi, en eussent porté à Paris ce germe de rébellion qui s'étendit dans toutes les provinces, et que cette formidable tempête, amassée sur la tête d'un roi, n'ait mis que trois ans à renverser la plus belle monarchie du monde sous une avalanche sanglante de toutes les folies et de toutes les horreurs ?

Mauvaise foi des conjurés.

Premiers effets de ce mouvement révolutionnaire.

Les premières séances des bruyantes réunions qui s'étaient déclarées *Assemblée nationale* contre tous droits, contre ses serments et ses devoirs, suffirent à briser en quelques jours les rouages de la vieille et honorable admi-

nistration civile et judiciaire. A Poitiers, comme partout ailleurs, le corps de ville disparut. On n'eut plus que des officiers municipaux ; les nobles et vastes provinces se morcelèrent en départements mesquins privés de toutes libertés locales et que dominerait plus facilement, sous la main des préfets dévoués et obéissants, le pouvoir central qui déjà attirait tout à soi. La fièvre des élections porta de tous côtés et dans les moindres bourgs l'agitation publique et les jalousies locales avec les prétentions des petits et des ignorants à tout faire sans rien savoir. L'audace de ces incroyables réformateurs alla plus loin et, comme c'était son plan depuis longtemps arrêté, elle s'empara de la religion elle-même, et, jusqu'à ce qu'on fermât les églises, on décréta une *constitution civile* du Clergé où l'on se passait du Pape, où le premier venu choisissait les évêques, où quelques tripoteurs créèrent et abolirent à Paris, à leur gré, les paroisses des villes et des campagnes : comme une nuit avait suffi pour qu'au milieu d'une effervescence aveugle, on abolît tous les titres de noblesse, toutes les distinctions civiles, on jeta par terre, en quelques moments, nos décrets, nos vieilles et précieuses abbayes, nos monuments, nos coutumes antiques. Plus rien de la gloire et des souvenirs de nos pères, des vénérables croyances, des vertus du foyer, du respect des hommes et des choses. Tout ce qui était bon et honnête fut balayé sous le nom d'abus, de religion, gouvernement, ordre public, tout, jusqu'à la tête d'un roi, l'homme le plus vertueux de son royaume qui paya de sa liberté et de sa vie le malheur d'avoir manqué de force et de volonté.

Rapides progrès du désordre. — Destruction des traditions nationales.

A Poitiers, l'Assemblée électorale fut présidée par l'évêque nommé par le roi. Il s'agissait de choisir les députés qu'on enverrait aux Etats pour y soutenir les intérêts de la province, y faire valoir les Cahiers de doléances contenant les observations à présenter sur la réforme des abus, sur les améliorations jugées utiles, la confection des lois nécessaires. Si l'on pense que ces Etats

devaient se composer de douze cents membres : trois cents du Clergé, autant de la Noblesse et six cents du Tiers-Etat ; on se demande aussitôt comment on avait pu se persuader à la cour que ces éléments, si diversement intéressés, pourraient s'entendre sur des questions brûlantes et éviter des conflits pleins de menaces et de dangers. Ce sentiment, au reste, et à la cour même, était profondément compris : de tout le conseil il n'y avait guère que le roi et trois ou quatre ministres qui s'obstinassent à exciter ce mouvement redoutable [a]. Et quelle leçon providentielle, que le malheureux prince, qui devait en être la plus illustre victime, se jetait ainsi au-devant de l'expiation que Dieu préparait enfin à tant de fautes des gouvernants qui, depuis trois siècles, avaient conduit la France à sa perte ! Déjà les Assemblées électorales avaient donné la preuve de ce qui pouvait arriver à Poitiers ; l'Assemblée du Clergé, où s'était formé un groupe d'opposition, n'avait nommé députés les évêques de Poitiers et de Luçon qu'en seconde ligne, après avoir désigné en premier lieu, et avant ces chefs des deux diocèses, de simples curés de paroisses rurales connus par leur esprit d'opposition aux pouvoirs légitimes et le faux *libéralisme* de leurs idées. C'était : Jallet, curé de Chérigné, près la Mothe-Saint-Héraye, esprit insubordonné, libre-penseur, qui se nourrissait journellement de Voltaire et de Rousseau [b], et se fit le coryphée des quelques autres que la secte lui avait adjoints. C'était encore : Lecesve, curé de Sainte-Triaize et de Poitiers, dont la conduite édifiait aussi peu la ville que sa paroisse, nullité dans tous les genres, aussi bien que Ballard, curé du Poyré-sous-Velluire en Vendée, et son compatriote, le curé du Vieux-Pouzauges, Dillon, toutes gens qui ne furent élus qu'après avoir promis de voter toutes les *réformes* exigées par leur ambition des

Quel esprit dominait ces opérations.

(a) *Journal* de Jallet sur les Etats généraux de 1789, in-8°, 171, VII.

(b) *Journal* de Jallet, p. 44.

meilleurs bénéfices, ou par leur orgueil froissé de l'infériorité de leur position. Sous ces prétentions envieuses et destructives on découvrait seulement ce levain du jansénisme caché habituellement sous des apparences pacifiques, mais toujours prêt à se montrer en faveur de la révolte ou de l'hérésie. Et en effet nos adeptes n'arrivèrent à Paris que décidés à faire un coup d'Etat. Quand le Tiers voulut que la vérification des pouvoirs que chaque ordre opérait en particulier se fît par les trois ordres à la fois, ce ne fut qu'une orgueilleuse prétention à une égalité qui renversait tous les précédents, et jetait la confusion dans les rangs, déjà profondément attaqués de l'aristocratie, que le Tiers-Etat voulait battre en brêche. Le Clergé lui-même aurait eu ses assauts à soutenir de la part de cette turbulente majorité. Rien de plus juste donc, que le refus des deux ordres supérieurs, et il fallut, pendant huit jours, toutes les menaces et les pressions des manouvriers du parti pour entraîner l'assentiment des deux ordres. Le Clergé, dont les rangs s'étaient rendus plus accessibles à ces regrettables pratiques, donna le premier l'exemple de cette défection. Quand les évêques, entre autres MM. de Beaupoil et de Mercy, voulurent s'élever contre ces agissements insolites et dangereux, on vit Jallet, qui seul représentait l'opposition, s'élever plusieurs fois en des discours dont la hardiesse atteignait jusqu'à l'insolence, se roidir contre les dignitaires de son ordre, faire mépris de leur caractère et préparer un certain nombre d'adeptes à une défection honteuse. Enfin, joignant l'exemple aux déclamations, il passa, suivi de Lecesve et de Ballard, dans la salle des Tiers, le 5 mai 1789. D'autres prêtres les joignirent bientôt, et la cour, ne sachant se faire obéir, finit par demander elle-même la réunion des trois ordres (a). Dès lors, la révolution était consommée, car les quelques jours suivants suffirent à renverser le Clergé, la

(a) *Journal* de Jallet, p. 20 et suiv.

Noblesse, le Roi. Il ne restait plus rien de la France, où une majorité en délire, préparée d'avance à frapper de sa haine tout ce qui méritait son respect, déclara une révolution nécessaire et s'empara du pouvoir pour n'obéir plus qu'à elle-même. La preuve que les conspirateurs s'étaient promis avant tout de renverser la religion, se trouve irréfutable dans la constitution *civile* du clergé qui demandait surtout aux évêques, aux prêtres, le serment d'y adhérer sous peine de démission, et leurs successeurs devant être élus par le peuple, sans aucune participation du Saint-Siége. Sur trois cents évêques et prêtres déportés du clergé, quatre évêques seulement et soixante prêtres osèrent se souiller d'un sacrilége ; deux cent trente-six refusèrent. Voici de quelles nobles paroles Mgr de Beaupoil accompagna son refus : « Messieurs, » dit-il, j'ai soixante-dix ans, j'en ai passé trente-trois » dans l'épiscopat ; je ne souillerai pas mes cheveux » blancs par le serment exigé par vos décrets : je ne » jurerai pas ! » — A ces mots, le clergé qui siégeait à droite (il y en avait à gauche), se leva tout entier et annonça par ses applaudissements qu'il adhérait à cette immortelle protestation. M. de Mercy ne fut pas moins explicite. Mais ces deux prélats poitevins, avec tant d'autres qui les avaient imités, ne pouvaient plus rester sous le coup d'une vengeance qui les menaçait. L'exil devint la sauvegarde de leur vie. Tous deux se réfugièrent en Suisse. Quand le retour de l'ordre permit aux exilés de revenir M. de Mercy put rentrer en France après le Concordat de 1801 et devint archevêque de Bourges, où il mourut le 10 février 1811. Son vénérable collègue, retiré à Fribourg, y mena une vie maladive jusqu'en 1798 où il s'éteignit le 17 janvier. Quand on avait appris son départ à Poitiers, la méchanceté des ennemis qu'il avait nourris ou accablés de bienfaits, s'exhala en cris de rage et d'animadversion. La populace se porta à l'évêché, en pilla le mobilier, brûla les archives et ne se retira qu'après avoir tout ruiné aux cris de *vive la*

constitution, à bas les calotins! Ces gens-là faisaient beaucoup de chemin en peu de temps.

Clergé schismatique à Poitiers et à Niort.

Bientôt commencèrent les opérations révolutionnaires qui avaient changé le clergé catholique en un clergé *national,* schismatique au premier chef, séparé entièrement du Pape qui n'était plus qu'un évêque de Rome. C'était le complément des *libertés* de l'Eglise gallicane, des appels comme d'abus, des pragmatiques sanctions et de la jurisprudence canonique des parlements. Ce peuple égaré, que les encyclopédistes avaient disposé à un nouveau calvinisme, s'émerveillait de savoir quelque chose : il faisait les évêques et les curés. Il trônait dans les églises, promenait en des processions dérisoires d'une basilique à l'autre les pasteurs sacrilèges qu'il s'était donné, et ne manquait pas de les choisir dans les rangs inférieurs des intelligences, et aussi parmi ceux qui étaient naguère les moins estimés des populations. A ce titre on vit les électeurs des Deux-Sèvres amener dans l'église Notre-Dame de Niort ce Jallet qui avait donné les plus éclatantes preuves du mépris de toutes les règles de conduite, s'était fait en même temps une réputation digne d'envahir une portion du territoire

Jallet.

de Saint-Hilaire et de M[gr] de Beaupoil. Il fut élu à l'évêché nouveau de Saint-Maixent, mais il eut peur en voyant que ce progrès des idées nouvelles allait déjà jusqu'à les lui appliquer; il se troubla devant le prochain avenir que promettait à la France l'oubli de toutes les lois de la religion et de l'honneur! il refusa, déjà malade, au reste, et mourut bientôt après frappé d'une apoplexie le 13 août 1791, de ses remords ou de la main de Dieu. Personne dans le groupe des révoltés ne parut plus capable de représenter Jallet que René Lecesve, ce curé de Sainte-Triaize qui n'avait eu que la gloire de s'adjoindre à lui avec Ballard dans l'émeute parlementaire du 5 mai. Il se laissa nommer, se fit installer, et moins de deux mois après, le 29 avril 1791, il mourait subitement, d'une mort ignominieuse, comme Arius, s'étant séparé un instant de son

Conseil épiscopal, qui délibérait avec lui sur les moyens à prendre pour détruire toutes les communautés de la ville. En même temps on avait élu, à Niort, un autre apostat nommé Mestadier, à l'évêché des Deux-Sèvres, improvisé par les autorités gouvernementales pour la ville de Saint-Maixent. A Luçon, sur le siége de M. de Mercy, s'asseyait Rodrigue, esprit comme les autres, sans élévation, et qui osa. se porter de la cure de Fougeré en Vendée, qu'il administrait tant bien que mal, au premier poste du diocèse qu'il profanait. Pendant que se jouaient ces sacriléges comédies, les prêtres fidèles, refusant le serment, disparaissaient des paroisses. L'Eglise était livrée à l'anarchie, et les ministres, qui tenaient à leurs saintes promesses, n'avaient plus de perspective que l'exil, qu'un grand nombre put gagner, ou l'échafaud, où beaucoup recueillirent la palme du martyre. Toutes ces beautés révolutionnaires suivaient de près le vol et la vente des biens du clergé ; les prêtres fidèles étaient réduits à la pauvreté, les apostats touchèrent une pension dérisoire jusqu'à ce qu'enfin, souillés par un mariage impie, dépouillant l'habit sacré de leurs premiers vœux, ils durent, après la fermeture des églises, pour ne pas mourir de faim, solliciter des postes plus ou moins lucratifs dans toutes les administrations du nouveau régime : ils y vécurent plus ou moins longtemps, méprisés généralement, et moururent presque tous sans s'être réconciliés avec l'Eglise.

Proscription des prêtres fidèles.

Et déjà, pendant que se passait à Paris ses premières scènes d'un drame qui allait noyer la France dans le sang, le Poitou avait disparu. Il n'était plus que les départements de la Vienne et Deux-Sèvres. Poitiers, ville de 20,000 âmes et plus, devint le chef-lieu d'un petit département de la Vienne, qui se fût appelé aussi bien celui du Clain ou de la Gartempe. Il n'y eut plus d'évêché de Poitiers. Ce fut celui de la Vienne, morcelé au caprice des législateurs par celui de Saint-Maixent, pourvu par le suffrage des sectaires schismatiques de ses otages sans plus de prestiges et

Destruction de toutes les traditions nationales.

d'autorité que leurs élus. L'administration est traitée comme l'Eglise ; les municipaux sortent des clubs et reçoivent les ordres de l'Assemblée nationale comme les districts, nommés plus tard préfectures et sous-préfectures (a). Il n'y a plus d'autonomie, et ce peuple franc, si fier de ses libertés, n'en aura plus, que selon le bon plaisir de décrets tout puissants où l'égalité jettera tous les citoyens dans le même délire, tous les frères en prison ou sur l'échafaud. Un niveau stupide rabaissa tout à celui des intelligences égarées ; et comme les *mois* et *cens* étaient remplacés par des *notables,* assesseurs d'un maire pris au hasard d'élections tumultueuses, de même le présidial, avec ses robes rouges et la dignité d'une magistrature honorée, vit siéger à sa place, un simple *tribunal* composé d'un président et de deux juges, appelé comme tout le reste par le choix aveugle et intéressé des *citoyens* qui cessèrent d'être des *messieurs*.

Par quoi elles sont remplacées.

Telle fut la fin du Poitou. Ainsi, disent encore les publicistes de cette époque continuée jusqu'à nous, commença la France nouvelle. Mais il n'y a pas de France nouvelle pas plus qu'il n'y a d'ancienne France ou d'ancien Poitou. Ce n'est plus à qui vient de nous lire, ni la même forme, ni la même foi, ni la même physionomie, ni les mêmes mœurs, ni les mêmes traditions. Ce n'est plus la France. Voyez ce premier peuple du monde, il a méprisé les grandes choses, il n'aime plus que les fallacieuses illusions de la philosophie socialiste ; il boit évidemment à la coupe des charlatans qui l'empoisonnent ; il savoure l'enivrement des jouissances impies mêlées par ses institutions politiques à des flots de sang humain ; à travers cent ans de convulsions mortelles, ce peuple en est arrivé à ne vivre plus que des sens, à ne priser plus que l'argent et la matière. Les gouvernants qu'il s'est donnés, l'ont poussé sans cesse au fond de l'abîme en renversant ses autels et

(a) *Voir les séances du Conseil municipal de Poitiers*, in-folio, Poitiers, âge et années suiv.

hurlant dans ses lois, dans ses écoles, dans ses livres, ses théâtres et ses fêtes nationales que Dieu n'est qu'un mot à effacer de la langue et que l'éternité n'est rien. Ce peuple qui s'est donné de tels maîtres, qui tressaille au seul nom de révolution, ce peuple patauge dans l'anarchie et n'a plus même l'espérance d'un avenir. Et, ici, qu'on ne nous accuse pas de méconnaître notre temps et notre pays; nous vengeons nos vieilles institutions systématiquement effacées, nous rendons justice aux systèmes pernicieux qui triomphent. Ce n'est là ni s'égarer, ni tromper personne. Le patriotisme ne consiste pas à s'abuser sur l'énervement de la patrie : on mérite d'elle quand on lui dit la vérité, même celle qu'elle ne veut plus entendre. Nous venons d'écrire les fastes d'une des plus belles et des plus intéressantes provinces de notre patrie. Que de vertus, que de crimes, que de gloires et d'abaissements moraux et de caractères hideux ! ces nuances si diverses sont, hélas ! l'histoire du monde, et ces grands tableaux, et les mesquineries qui, chétives, ne s'étalent pas seulement de la Loire aux Pyrénées et de l'Indre à l'Océan : elles sont partout, en des mesures changeantes et d'énergiques variétés. Mais en quelles périodes difficiles, en quelles phases agitées de ces annales attachantes avons-nous vu ce qui se passe aujourd'hui. Nous ne parlons pas des abus de cet ancien régime qui ne duraient pas quand le christianisme était toujours prêt à les guérir ; car les abus des derniers temps, ces droits féodaux dont vous exagérez le poids, cette supériorité des nobles et du clergé, ces inégalités par trop sensibles des charges publiques, vous aviez promis en 87 de les examiner et de les guérir... et au lieu de cette reconstitution désirable, vous nous avez donné un 89, un 93 et la monstrueuse conclusion que vous en tirez aujourd'hui sans compter celles que vous nous réservez encore ! En attendant, les grandes choses se sont affaissées, les principes n'existent plus, la vie morale disparaît. Devenus les maîtres, nos initiateurs n'ont plus songé aux

Dernières conséquences de cette révolution.

abus, se riant de leur mission de justice, les petits veulent grandir à tout prix, ne plus travailler, s'emparer du pouvoir et de la fortune, n'avoir plus de religion que le sensualisme et l'orgueil, plus de lois que celles de l'indépendance, plus d'aspiration que celle d'un pouvoir qui mène à l'anarchie...

Décidément, avouons que les peuples n'ont pas vocation pour se conduire, pas plus que les tyrans pour gouverner.

FIN DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DU POITOU.



NOTES DU LIVRE LXX

Note 1

Nous disons au 4 janvier, ce qui est la vraie date, au lieu du 3 que nous avions écrit il y a quarante ans, dans notre *Histoire de la Cathédrale de Poitiers,* II, 374. C'est en toute humilité que nous rectifions cette erreur, et avec une profonde reconnaissance pour le bienveillant rédacteur d'une note qui nous l'a signalée à la page 23 du XVe volume des *Archives historiques du Poitou.* Seulement nous nous permettons de remarquer que la note de notre érudit confrère ne respire qu'en partie le bon vouloir dont il est plein à notre endroit et dont il a tenu plus d'une fois à nous donner des preuves. On soupçonne par exemple une certaine joie d'érudit à trouver en faute un tout petit homme comme nous, quand notre docte antique annonce qu'en indiquant que nous nous trompons sur le 3 janvier et que nous devions dire le 4 au sujet de la mort de Clérambaud, il oublie de dire que cette erreur nous est venue du *Gallia christiana* qui l'avait écrite avant nous (II, col. 1209), et que nous avons cité comme notre source à laquelle on pouvait s'en rapporter sans mériter la corde. Quant à la sépulture du même évêque dans une chapelle de la cathédrale, les dernières traces matérielles en avaient disparu quand nous écrivions l'histoire de ce monument ; on aurait pu les rencontrer dans la continuation de Bouchet par Bobinet, mais ce dernier n'avait laissé qu'en manuscrit son intéressant travail, et il était permis de n'en avoir pas toujours la jouissance. Voilà tout simplement d'où vient que le grave écrivain a trouvé une heureuse occasion de rectifier une double erreur commise par M. l'abbé Auber. Nous le félicitons d'avoir rendu au public ce grand service, et nous ne désespérons pas que bientôt il ne trouve dans cette *Histoire du Poitou* mille raisons de donner le même lustre à ses utiles loisirs. On voit combien j'y puis songer et le public avec moi.

Note 2.

Cf. *Etat du Poitou sous Louis XIV,* par Ch. Colbert de Croisy, publié par M. Dugast-Matifeux, in-8°, Fontenay-le-Comte, 1865. Ce livre fort curieux et les intéressants détails qu'il renferme, est déparé, nous devons le dire, par l'esprit hostile qui a inspiré les

annotations de l'éditeur. M. Dugast n'a laissé échapper aucune occasion de dénigrer le clergé, les communautés religieuses et les institutions catholiques. Le grand malheur pour un homme qui veut écrire sur de telles matières, c'est de n'y rien entendre d'abord, et d'y apporter un esprit d'amertume et de rancune qui fausse son érudition à chaque page où il trouve une occasion plus ou moins opportune de l'établir. Ce n'est pas ainsi qu'on s'empare d'un livre intéressant pour en déparer l'esprit et le but qui, en eux-mêmes, étaient excellents, ne tendant qu'au bien public et formant un recueil de documents administratifs destinés à renseigner sur des réformes toujours plus ou moins nécessaires à un gouvernement. M. Dugast en a fait autant qu'il a pu une satyre de toutes les institutions du temps, il ne l'a tiré de l'obscurité que pour en barbouiller le grand siècle. Quant au protestantisme, le savant éditeur s'est évidemment épris pour lui d'une tendresse filiale. N'appartenant à aucune religion, il prendrait volontiers celle-là s'il lui en fallait une. Nous lui en conseillerions une meilleure.

Note 3.

Ce séminaire avait été bâti par un receveur des tailles, Jean Pinet, fils d'un maréchal de la Rochelle : il l'avait fait élever à grands frais entre la rue appelée aujourd'hui de l'Hôtel-Dieu et le boulevard oriental qui borde le Clain. Ledit receveur ainsi logé laissa soupçonner pour cette magnificence des concussions dont on l'accusa. Le Présidial jugea l'affaire et Pinet, convaincu de malversation, fut condamné à mort et pendu le 16 mai 1670. L'arrêt portait, comme de coutume, la confiscation du bien mal acquis au profit du roi. Ce prince donna la belle maison, quinze ans après, à Fortin de la Hoguette, pour en faire son grand séminaire. On s'en empara en 1790 et la ville y établit l'Hôtel-Dieu qui s'y trouve encore (Thibaudeau, III, 429).

Note 4

La révocation de l'édit de Nantes est un de ces faits prétendus monstrueux que les libres-penseurs, dans les évolutions les plus formidables de leur science historique, ne séparent jamais de la papesse Jeanne, de l'inquisition, de la Saint-Barthélemy, du massacre de Vassy, du procès d'Urbain Grandier, et d'autres choses sur lesquelles nous avons dit dans cette histoire, à quoi il faut s'en tenir et dont ceux qui cherchent bien trouvent toujours l'origine dans les livres protestants. Mais la grande ordonnance de 1685, comme étant la plus récente, leur plaît davantage ; ils s'y cramponnent volontiers,

et comme à propos de Loudun, ils n'ont pas eu assez de haines calomnieuses contre Laubardemont et Richelieu, contre les Pères Lactance et tous les exorcistes, de même en dernier lieu on les trouve acharnés contre la mémoire de Louis XIV, de Le Tellier, de Louvois, de madame de Maintenon, de notre intendant Foucaud, de Marillac et de tous ceux qui durent seconder l'action royale. Ces calomnies ne s'appuient, nous l'avons vu, que sur des raisons politiques et religieuses qu'un gouvernement sage ne pouvait négliger, ces bruyantes déclamations, au reste, ne sont ici, comme toujours, que l'expression de l'esprit de parti, des mensonges évidents, des suppositions inadmissibles et des résultats absolument dénaturés. A les entendre, par exemple, le nombre des protestants forcés de quitter la France aurait été de plusieurs centaines de mille. On oublie que des calculs sérieux diminuent singulièrement ce prodige, quand on va aux sources et qu'on les examine de près. Ainsi le duc de Bourgogne, cet élève si distingué de Fénelon, dont la France fut privée parce qu'elle ne méritait plus de l'avoir pour roi, ce prince si sage et si religieux, s'était fait donner toutes les notes qui devaient servir à ses *mémoires*, et il n'a trouvé que soixante-sept mille réfugiés, allant chercher, chez deux nations hérétiques, beaucoup moins la liberté de religion que celle de continuer une vie plus facile dans laquelle le véritable patriotisme n'entrait pour rien. Ces persécutés, disait-on encore, avaient porté à l'étranger des industries, des sciences, une activité qui avait d'autant plus déprécié notre commerce et nos manufactures; et ces clameurs n'ont jamais abouti à aucune preuve, et l'on ne s'est pas aperçu en France, que notre prospérité nationale se soit abaissée depuis que des mains calvinistes n'y touchaient plus. Au contraire, c'est l'époque où la Compagnie des Indes, récemment fondée, aidait si puissamment déjà notre commerce et nos relations avec tout l'Orient. La France occupait la partie occidentale de Saint-Dominique, une colonie française s'établissait à Pondichéry ; on n'a jamais dit que ces émigrations qu'on déplore tant, aient fait le moindre tort à nos fabriques de Sèvres et des Gobelins; la littérature n'en vit pas moins fleurir Racine, Boileau, Corneille, Fléchier, Fénelon, mesdames de Sévigné et Deshouillères ; les sciences n'en eurent pas moins : Cassini, Chardix et Tournefort ; Mabillon Mallebranche, ne perdirent rien de leur philosophie et de leur érudition. Le tort semble donc, aux yeux de l'histoire, venir plus de ceux qui renonçaient à une telle patrie que de ceux qui, pour la garder contre les factieux, leur interdisaient de la trahir. Comment hésiter, en effet, entre la turbulence de ces ennemis de l'intérieur et

la paix qu'y avaient toujours maintenue l'autorité, l'unité de religion, resserrant les liens de famille, et l'hétérodoxie qui la déchire et l'anéantit? Louis XIV et les hommes éclairés, qui ne furent jamais plus nombreux autour d'un roi, avaient donc parfaitement jugé de la position; ils se décidèrent, non pas à une persécution cruelle, dont on les a méchamment accusés, mais à un coup d'Etat nécessaire à un bon gouvernement. Ils agirent en hommes d'une foi sincère, en gouvernement éclairé sur ses devoirs, en juges qui préféraient le bien et le repos d'une majorité paisible et religieuse à une minorité impie et révolutionnaire. C'était le cordon sanitaire opposé à l'invasion de la peste. Il n'y a donc jamais eu pour condamner Louis XIV à ce sujet, que des politiques de bas étage et des catholiques protestants. Ajoutons enfin que si l'autorité eut tort de violenter les consciences, elle était complice de Bossuet, de Saint-Vincent de Paul et de Fénelon. Elle avait sauvé le catholicisme, comprimé des révoltes armées qui ne reparurent pas. Et voilà ce qui a fait verser des larmes amères à nos historiens indigènes : Thibaudeau, Dreux-Duradier, Guériniére et autres qui ont fait de leurs récits homériques, sans preuves ni citations aucunes, un témoignage au moins d'une équivoque sensibilité.

Note 5

Il faut ici rectifier de grossières fautes qu'on ne doit jamais omettre de signaler afin d'éviter à l'avenir qu'on les redise aux dépens de la vérité et de ceux qui la cherchent. Ainsi la deuxième édition du *Rituel de Poitiers,* donnée par M. de Beaupoil de Saint-Aulaire en 1766, et renouvelée en 1824 par Mgr de Bouillé, a consacré, faute d'avoir été revue assez soigneusement, beaucoup d'erreurs que nous signalons à quiconque sera appelé plus tard à la reviser. Pour ce qui nous regarde ici, on doit remarquer qu'on y avait fort mal traduit *Diœcesis Tullensis par le diocèse de Tulle,* qui se disait en latin : *Tutelensis.* Toul était *Tullensis,* suffragant de Trèves, qui appartenait alors à la France. — Observons aussi que Dreux-Duradier s'est trompé tout gratuitement en indiquant la mort d'Antoine Girard au 2 mars. Il aurait pu voir sur son épitaphe qu'elle était du 8 *(die octava Martii).* La pierre le disait clairement. Il est vrai que le *Gallia christiana* avait fait la faute avant tout autre : mais Dreux-Duradier était sur les lieux et aurait pu vérifier sur le monument authentique l'autorité qu'il copiait.

Note 6

V. le beau livre de M. de Noailles, *Vie de Madame de Maintenon.* Une des calomnies les plus ineptes des auteurs protestants est

d'avoir voulu rendre Mme de Maintenon responsable de l'Edit de Nantes. Nous trouvons la réponse à ces imputations systématiques dans la correspondance même de la sainte femme, dont toute la vie, au reste, est reflétée dans une de ses lettres à son frère le marquis d'Aubigné, alors gouverneur d'Amersfort dans les Pays-Bas. Comme il traitait avec trop de rigueur les huguenots, elle lui écrivit : « On » a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font point » honneur. Vous maltraitez les huguenots, vous en faites n'aître les » occasions. Cela n'est pas d'un homme de qualité, ayez pitié de » gens plus malheureux que coupables. Ils sont dans des erreurs où » nous avons été nous-mêmes, et d'où la violence ne nous aurait » jamais tirés. Henri IV a professé la même religion et plusieurs » autres grands princes. Ne les inquiétez point. Il faut attirer les » hommes par la douceur et la charité. Jésus-Christ nous a donné » l'exemple et telle est l'intention du roi. C'est à vous de contenir » tout le monde dans l'obéissance : c'est aux évêques et aux curés de » faire des conversions par la doctrine et par l'exemple. Ni Dieu ni » le roi ne vous ont donné charge d'âme. Sanctifiez la vôtre et soyez » sévère pour vous seul. » (*Lettre 62e de Madame de Maintenon,* t. I, p. 101). En voilà assez, pour disculper sur cette question, une femme qui se défend si bien elle-même sans se douter peut-être qu'elle dût jamais devenir l'objet de si hideuses impostures.

Note 7

Cette Théologie, qui parut d'abord en deux volumes in-12, à Poitiers, ne contient qu'un traité très écourté de l'Eglise. Les questions de 1682 étant devenues de la politique, il était périlleux de les traiter, et on se donnait le tort de les passer sous silence; il n'en était nulle mention dans l'enseignement. On s'y bornait à un certain nombre de paragraphes élémentaires. La seconde édition se fit en 1731, chez Jean Faucon, à Poitiers. Une autre, qui est la sixième, parut en 1778. On y ajouta sur l'Eglise tout ce qui pouvait favoriser le gallicanisme, sans égard, par conséquent, ni aux rétractations qu'avaient faites depuis longtemps Bossuet, Louis XIV et les autres. Voilà des détails qu'il faut savoir pour distinguer entre les nombreuses éditions faites sans l'assentiment de l'auteur, et ne lui attribuer plutôt une prudence peut-être excessive que des opinions qu'il ne voulait pas soutenir contre l'Eglise. Au reste, les jansénistes du temps ne le trouvèrent pas toujours à leur goût : ils lui reprochèrent même dans leurs *Nouvelles ecclésiastiques* du 9 février 1737 (p. 24), d'avoir fait une Théologie *Jésuitique et Sulpicienne,* dont il ne pardonna pas à l'évêque de Blois d'avoir eu l'audace de se servir.

Ils ne veulent ni la méthode ni la rédaction de l'ouvrage ; ils l'accusent même d'*ultramontanisme :* de sorte que si l'on voulait avoir encore une bonne Théologie à l'usage des séminaristes, on n'aurait qu'à prendre celle de Mgr de la Poype, en y complétant le *Traité de l'Eglise,* en y ajoutant certaines thèses qui la rendrait plus utile devant certaines questions de notre temps, et la censure la plus exigeante n'y trouverait rien à critiquer contre la foi ou la discipline ou la morale catholique.

Note 8

Il y a ici deux singulières erreurs que la vérité nous invite à signaler. Nous avons cité dans l'*Histoire de la Cathédrale,* II, 393, l'oraison funèbre prononcée par un certain Zacharie Guillot, chanoine et chantre de Sainte-Radégonde, comme ayant prononcé l'oraison funèbre de l'évêque de Poitiers, le 26 août 1748, comme l'ayant été le 11 février 1749, et l'on ne s'expliquerait pas ce long espace laissé entre la mort du prélat et le jour de la cérémonie funèbre. C'est qu'en écrivant ainsi nous avions suivi un renseignement donné à tort par une note dans le *Recueil Poitevin* conservé à la Bibliothèque de Poitiers. De nouvelles recherches nous ont fait découvrir qu'en effet il devait y avoir eu une seconde cérémonie le 11 février 1749, et que le discours prononcé en cette dernière occasion était celui qui avait été le plus goûté et dont le Chapitre avait demandé l'impression.

Note 9

Ce livre était bien fait, d'une méthode qui plaisait à l'esprit par la place et la division des offices, par le soin qu'on y avait mis de le rendre utile au Clergé par les souvenirs de la discipline locale, l'indication exacte des prières sacrées, la pureté de la langue latine et la belle poésie de l'hymnologie. Ces réels avantages n'eussent sans doute pas compensé le malheur d'être en désaccord avec la doctrine de l'Eglise; et le goût littéraire que la prière publique ne saurait dédaigner, n'aurait pu excuser des fautes contre la foi, si le livre s'en était trouvé maculé ! Mais l'œil qui y veillait avec des conseillers dignes de lui, en un mot la parfaite orthodoxie de l'évêque, le soin que l'autorité diocésaine s'était donné jusque-là de maintenir dans toute leur pureté les saines traditions de l'Eglise de saint Hilaire, furent de solides garanties en faveur de cette nouvelle publication. En vain on a détourné de leur sens naturel quelques termes inoffensifs en eux-mêmes, condamnés de parti pris et restés parfaitement innocents devant le plus pur catholicisme : c'était déjà trop que le livre fût de ceux qui n'avaient pas l'approbation

immédiate du Saint-Siège. Ce malheur, qui était depuis longtemps celui de tant d'autres Eglises de France, n'altéra en rien l'orthodoxie de la nôtre.

Au lieu donc d'objections plus ou moins hazardées, de la part d'une critique parfois amère, il aurait fallu se souvenir que ce bréviaire inoffensif en matière de foi, et dont l'auteur aurait bien voulu revenir à la volonté de Pie V, était celui d'un confesseur de la foi, que des centaines d'autres confesseurs et martyrs l'avaient fidèlement récité avec lui pendant son long exil, mortel pour plusieurs, d'un si grand nombre et qu'à travers l'éclaircie de cinquante années qui suivit le grand orage, il s'usa entre les mains d'un clergé fidèle qui n'y trouva pas l'ombre d'une hérésie.

Celui qui écrit ces lignes se rappelle qu'en 1846 Mgr Guitton, pendant un voyage à Rome, parla au pape Grégoire XVI de son projet de donner une nouvelle édition du bréviaire de Poitiers qui allait manquer. Le Souverain-Pontife l'encouragea par ces paroles, que le prélat me redit bientôt après : *Fac benè.* Ce n'était pas là une condamnation, pour la liturgie poitevine, et l'édition fut décidée, et l'imprimeur s'était déjà pourvu d'un achat de 30,000 francs de papier quand la mort de Mgr Guitton changea le plan arrêté. Nous eûmes, en 1856, la liturgie romaine, reconstituée à l'usage du diocèse, sans égard à nos plus beaux rites, à nos traditions historiques, à tout ce que nous aurions pu garder de nos chères et légitimes coutumes que le Saint-Siège n'eût pas refusé de nous laisser garder, comme il en est toujours, quand on sait les apprécier et qu'on le lui demande.



TABLE DES MATIÈRES

DU IX[e] VOLUME

LIVRE LXI

Depuis la mort de Philippe-Auguste jusqu'à la réunion du Poitou a la couronne de France

(De **1217** à **1271**)

LIVRE LXII

Depuis la réunion du Poitou a la couronne, jusqu'a l'épiscopat de Fortius d'Aux

(De **1271** à **1312**)

LIVRE LXIII

Depuis la création des évêchés de Luçon et de Maillezais, jusqu'à la cession du Poitou à l'Angleterre

(De 1317 à 1361)

LIVRE LXIV

Depuis l'établissement des Anglais en Poitou, jusqu'a la mort du comte Jean, duc de Berry

(De **1361** à **1416**)

LIVRE LXV

Depuis l'avènement au comté de Poitou de Jean, duc de Touraine, jusqu'à la mort de Jeanne d'Arc

(De **1416** à **1430**)

LIVRE LXVI

Depuis la création de l'Université de Poitiers jusqu'a l'avènement de François Ier

(De **1431** à **1515**)

LIVRE LXVII

—

DEPUIS LE CONCORDAT DE LÉON X JUSQU'AUX GUERRES CIVILES DU XVIe SIÈCLE

(De **1517** à **1555**)

LIVRE LXVIII

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DE RELIGION JUSQU'A LA CONVERSION D'HENRI IV

(De **1555** à **1594**)

LIVRE LXIX

—

Depuis la conversion d'Henri IV jusqu'au commencement de la Fronde

(De **1594** à **1649**)

LIVRE LXX

Depuis le commencement de la Fronde jusqu'à la Révolution Française

(De **1649** à **1789**)



TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE NEUVIÈME VOLUME

M

N

O

P

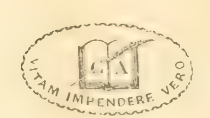
Q

R

S

T

V



Fontenay-le-Comte. — Imprimerie L.-P. Gouraud.

